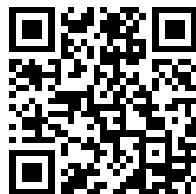
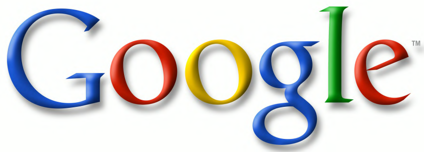
This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

http://books.google.com





A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

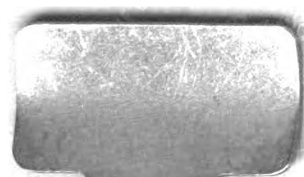
Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Digitized by Google



Digitized by Google

Digitized by Google





Digitized by Google



ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU

DÉPARTEMENT DES VOSGES.

Tome X. — IIe Cahier. — 1859.

ÉPINAL,
CHEZ VEUVE GLEY, IMPRIMEUR DE LA SOCIÉTÉ.

1860.

Digitized by Google

Digitized by Google

ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU

Département des Vosges.

Z. 2284.
+ Kz66.-10.

Digitized by Google



Digitized by Google

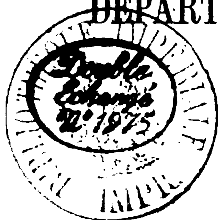
ANNALES

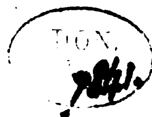
DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU

DÉPARTEMENT DES VOSGES.





Tome X. — IIe Cahier. — 1859.

ÉPINAL,

CHEZ VEUVE GLEY, IMPRIMEUR DE LA SOCIÉTÉ.

1860.

Digitized by Google

Digitized by Google

PROCÈS-VERBAL

DE LA

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE

DU 15 DÉCEMBRE 1859.

La séance publique de la Société d'Émulation a eu lieu le 15 décembre 1859, à deux heures de l'après-midi, dans le grand salon de l'Hôtel-de-Ville d'Épinal.

M. le baron de la Guéronnière, Préfet des Vosges, à peine de retour d'un voyage, n'a pas voulu laisser passer ce jour sans se mettre à notre tête et sans présider notre fête annuelle.

M. le Préfet avait à sa droite M. Maud'heux père, Président de la Société, et à sa gauche M. le comte de Bourcier, président du Comice agricole d'Épinal.

Presque tous les membres titulaires étaient présents. Parmi les membres associés libres on remarquait M. Noël, président, et M. Hanus, secrétaire du Comice de Remiremont, M. Labache, pharmacien, M. Labache, juge de paix à Bruyères, M. l'abbé

Digitized by Google

Villaume, professeur de rhétorique au séminaire de Châtel, etc.

L'assemblée était nombreuse et choisie. M. le Maire et MM. les Adjoints, MM. les Conseillers de préfecture, M. le Président du tribunal, M. le Curé, MM. les Professeurs du collége, et beaucoup d'autres fonctionnaires étaient venus nous donner une preuve d'intérêt en écoutant le récit de nos travaux et en applaudissant les lauréats de nos concours.

Sur une des tables étaient déposés des échantillons d'igname présentés par M. Guillemin, de Saint-Dié. M. Guillemin venait du reste chercher la récompense que nous lui avons décernée pour son mémoire sur la culture de cette plante étrangère.

M. le Préfet a ouvert la séance par une courte improvisation. Les paroles de M. le Préfet ont été, comme toujours, pleines de bienveillance pour nous, d'éloges pour ce que nous avons fait, d'encouragement pour ce que nous devons faire sous l'inspiration de la devise que nous avons choisie : l'émulation. Si ailleurs on poursuit l'amélioration matérielle, nous pouvons revendiquer notre part dans l'amélioration morale. Nous trouverons toujours un ferme appui dans l'Administration, parce que notre but, c'est le bien. La Société est heureuse et applaudit en entendant ce témoignage public rendu à nos constants efforts par le chef de l'Administration du département.

La parole est donnée ensuite à M. Gley, chargé de rendre compte de nos travaux pendant l'année

Digitized by Google

qui vient de s'écouler. Ce rapport, rédigé avec tout le talent que nous sommes habitués à trouver chez notre collègue, nous a fait voir que l'année a été bien remplie. Aussi a-t-il été écouté avec attention et vivement applaudi.

M. Maud'heux, Président, chargé par la Commission de rappeler les titres des lauréats aux récompenses de cette année, ne s'est pas borné à la sèche nomenclature de ces titres. Tout en racontant les succès des candidats, il est remonté aux questions générales qui touchent l'agriculture; de l'examen des faits il a su tirer d'utiles enseignements qui seront appréciés par nos cultivateurs.

M. Kuss, au nom de la Commission du concours littéraire, a rendu compte de deux ouvrages présentés, dont le plus important est le livre de M. l'abbé Guinot. Le rapport de M. Kuss, plein de verve et d'originalité, révèle un homme de talent; si l'on y rencontre quelques idées discutables, on y en trouve aussi de belles et de grandes, qui ont provoqué les applaudissements de l'auditoire entraîné.

La séance s'est terminée par la proclamation des lauréats, qui sont venus recevoir, avec leurs médailles, les encouragements et les félicitations de M. le Préfet.

Le Secrétaire perpétuel,

Ch. LEBRUNT.

Digitized by Google

COMPTE RENDU

DES TRAVAUX

DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

du département des Vosges,

pendant l'année 1859,

PAR M. GLEY,

Membre titulaire.

Messieurs,

Quels sont les titres de la Société d'Émulation à l'estime et à la considération publiques? vos propres travaux et ceux que vous encouragez, l'impulsion que vous imprimez à toutes les œuvres utiles qui intéressent le département. Avez-vous accompli votre mission? Avez-vous failli aux devoirs que vous impose le nom que porte votre Société? Vous verrez, Messieurs, par les rapports qui vous seront présentés, que des questions sérieuses ont rempli vos séances, que des discussions et des lectures intéressantes ont captivé votre attention. Si les récompenses que vous offrez à l'émulation publique ne sont pas proportionnées à l'importance des questions que vous mettez au concours, on ne doit en accuser que la modicité de vos ressources, et il n'y a que les esprits chagrins qui puissent mettre en doute le bien que vous faites, et méconnaître les services que vous avez rendus et ceux que

Digitized by Google

vous cherchez à rendre tous les jours. Constamment vous prêchez d'exemple, et cette année, comme les précédentes, vous avez encouragé toutes les branches qui vous ont paru mériter votre appui, en vous associant aux progrès de l'agriculture et de l'industrie, ainsi qu'au mouvement des sciences, des lettres et des arts. Gardienne vigilante des saines traditions du bon goût et des méthodes sages, la Société critique l'esprit de système, blâme la témérité ou l'inexpérience, repousse les nouveautés éphémères. Mais si elle rencontre des recherches consciencieuses, une œuvre digne d'intérêt, comme elle se plaît à les encourager! comme elle est heureuse de prodiguer ses éloges au vrai mérite et de lui décerner le prix! Tous les ans, elle propose à l'étude des esprits éclairés et laborieux les questions les plus diverses; elle récompense les améliorations agricoles et les travaux exécutés dans une bonne voie, comme elle provoque et couronne quelquefois les essais littéraires, les études d'histoire et d'archéologie, les mémoires sur les sciences ou les œuvres d'art. C'est alors que les primes que vous offrez portent leurs fruits, et que sous votre inspiration le progrès intellectuel et moral s'opère.

Oui, Messieurs, vous avez été fidèles à votre mission et à votre devise, en vous efforçant d'entretenir dans votre sein un foyer d'études et de travaux, dont l'activité se fait sentir dans tout le département. Ces résultats, auxquels vous avez toujours contribué, sont dus (vous êtes les premiers à le reconnaître) aux encouragements donnés par le Gouvernement, à la sympathie et au concours éclairé du Conseil général, à la bienveillance et aux lumières du premier magistrat de ce département, dont la sollicitude s'étend à tout ce qui touche aux intérêts et à la prospérité des Vosges.

I.

Dans la série des travaux qui vous ont occupés, l'agriculture tient une place bien méritée. En effet, il n'est point

Digitized by Google

de science, point d'industrie qui rende des services aussi grands, aussi nombreux. Votre digne et savant Président, organe de la Commission des primes, va vous rendre compte, avec la clarté d'exposition et l'abondance de style que vous savez apprécier, de la mission que vous avez confiée aux membres de votre section d'agriculture, chargés de visiter les domaines de l'arrondissement de Mirecourt. Il vous parlera des efforts de nos cultivateurs, des résultats obtenus par vos bons exemples, et vous signalera un mouvement progressif remarquable sous tous les rapports. La tâche que vous m'avez imposée est tout autre : je dois vous rendre compte de vos travaux pendant l'année, et c'est avec un sentiment bien sincère de défiance et de crainte que je vais aborder des questions qui me sont la plupart étrangères. Je me vois donc forcé de réclamer d'avance l'indulgence de cet auditoire bienveillant, et le pardon de ceux de mes collègues dont je n'aurai pu faire ressortir le mérite.

M. Claudel (pourquoi faut-il que la perte récente de cet homme de bien nous rappelle à de tristes souvenirs?) vous a lu, au nom de la Commission d'agriculture, un rapport sur une question, qui depuis longtemps préoccupe le Gouvernement, *le Libre échange au point de vue des céréales.* Parmi les économistes, les uns veulent le maintien, les autres la suppression de l'échelle mobile. La question n'est pas encore vidée. Seulement on réclame partout la révision de la loi. M. Claudel, guidé par son expérience, demandait que le commerce des céréales fût de nouveau régi par une loi fixe et permanente, et que cette loi fût celle de 1832 avec des modifications qui porteraient au besoin sur la fixation des prix limités et sur celle des zônes. Vous avez approuvé ce rapport et décidé qu'il en serait envoyé une copie à M. le Ministre de l'Agriculture et à M. le Préfet.

M. Claudel a encore traité une autre question d'une extrême gravité, dont il vous avait déjà entretenus l'année dernière : *l'émigration*, dans les campagnes, *le manque de bras pour l'agriculture.* Après avoir rappelé la lettre remarquable que votre

Digitized by Google

Président adressait à M. le Préfet au mois de novembre 1858, et dans laquelle il abordait et discutait un état de choses dont le Gouvernement s'était ému, M. Claudel s'élevait, avec une grande énergie, contre cette funeste tendance qui pousse dans les villes les habitants des campagnes, et il appelait sur ce sujet l'attention des hommes politiques et de ceux qui s'occupent du travail des champs. Il ne se bornait pas à signaler le mal, il en découvrait les causes et invitait le Gouvernement à rechercher les effets de ce déplacement de la population. Au nombre des causes produisant l'émigration des campagnes, il faut indiquer « l'appel des bras dans les villes, parce que, les procédés industriels s'améliorant, les ouvriers sont plus recherchés et mieux payés; les institutions philanthropiques, parce que les pauvres reçoivent des secours en argent, en vêtements, en médicaments, etc., dont ils sont privés dans les villages; la hausse des salaires agricoles, qui se sont élevés dans une proportion effrayante, et qui forcent le cultivateur manquant de bras pour les travaux des champs de passer par les exigences des ouvriers ruraux; la facilité des transports, qui permet aux individus de se fixer selon les besoins de leur industrie, etc. » (Hip. Passy et de Behague) (1)

Après avoir constaté cette situation affligeante, notre regrettable Vice-président indiquait dans son mémoire les

(1) En comparant le dernier recensement de la population de la France, qui a eu lieu en 1856, avec celui qui a été opéré en 1851, on remarque que le nombre des habitants ne s'est point accru d'une manière sensible, mais le chiffre qui indique le déplacement des gens de la campagne a beaucoup augmenté. Ainsi cinquante-trois départements ont vu diminuer leur population : la Seine-et-Oise a perdu en cinq ans plus de 277,000 habitants; la Seine-et-Marne plus de 131,000; le Haut-Rhin près de 88,000; la Haute-Saône 35,000; l'Isère 27,000; la Meurthe 26,000; la Meuse 23,000; les Vosges 21,000; l'Ariége et le Jura 16,000. Sans doute, le choléra, la guerre de Crimée, les disettes, entrent pour une part dans ce déficit; mais Paris a augmenté de plus de 300,000 habitants, Lyon de 50,000; il en est de même des grandes villes.

Digitized by Google

moyens d'y remédier. Ces moyens, c'est l'État qui doit les appliquer. « Depuis plus de 15 ans, disait-il, je demande » à l'État un concours réel et sérieux; qu'il accorde annuelle- » ment à l'agriculture un crédit de six millions, destiné » spécialement en primes à distribuer à nos cultivateurs » les plus intelligents; que les primes ne puissent être » inférieures à 300 fr., et qu'il soit même possible de les » porter à 1,000 fr. pour des cas exceptionnels. » N'est-ce pas, en effet, une bonne idée que celle de récompenser largement ces hommes laborieux qui se vouent à la culture des champs, et de distribuer des primes importantes aux cultivateurs qui font des efforts « pour produire en denrées » alimentaires et dans les diverses races de bestiaux des » résultats capables de nous soustraire au tribut que nous » payons trop souvent à l'étranger. » — « Si, ajoutait-il, » on couronne le soldat pour une action d'éclat dans une » bataille où malheureusement il est appelé à tuer ses sem- » blables, que la même couronne soit au moins accordée » à celui qui le nourrit. »

La Société a compris tout ce que ces observations pouvaient présenter d'intérêt général, et a décidé que cette étude serait renvoyée à votre Commission de rédaction, qui l'examinerait, et lui donnerait dans vos *Annales* la place que lui mérite le nom de son auteur.

Voilà, Messieurs, le résumé très-incomplet de ce travail, digne à tous égards de votre attention et de celle des hommes que préoccupe sérieusement ce déplorable spectacle de populations agricoles abandonnant le foyer domestique, et allant dans les villes chercher la fortune et tenter une vie qui leur procure souvent moins d'aisance que celle des champs. Vous devez, par vos conseils et par vos encouragements, essayer de retenir ces insensés qui quittent la charrue de leur père. Heureux si vous pouvez faire comprendre aux habitants des campagnes qu'il est de leur devoir et de leur intérêt d'inspirer à leurs enfants l'amour du toit paternel, et de les habituer à cette idée que rien n'est plus utile et plus doux

Digitized by Google

que de vivre au sein de la famille, sur les terres qu'ils cultivent ! Faites des vœux aussi pour que l'État trouve les moyens de diminuer les charges de l'agriculture ; qu'il s'occupe de ses besoins, qu'il lui vienne en aide, non par des demi-mesures, mais par des secours puissants ; qu'il place quelquefois le signe de l'honneur sur la poitrine de l'homme des champs, qui a su, par des efforts intelligents, par un travail habile et persévérant, améliorer sa culture et rendre au pays des services aussi utiles que ceux de l'artiste ou du fabricant. Alors, Messieurs, vous verrez l'agriculture se développer, grâce à l'appui efficace et aux encouragements du Gouvernement, et ne point s'arrêter dans la voie du progrès.

Un de vos collègues, M. Marotel, vous a lu une note sur le dernier travail du congrès pomologique de Lyon. Après avoir fait ressortir le service rendu à l'horticulture par ce congrès, qui a entrepris la tâche de faire cesser la confusion qui s'est introduite dans la nomenclature des fruits, votre collègue vous a communiqué sur ce sujet des observations qui vous ont paru le résultat d'études approfondies.

M. Vadet vous a rendu compte d'un manuscrit intitulé : *Éléments d'arboriculture*, par M. Préclaire, de Charmes. Votre judicieux rapporteur vous a montré l'utilité de ce travail, et a demandé à la Société de donner au livre de M. Préclaire toute la publicité possible. Le Conseil général a approuvé la décision que vous avez prise de souscrire à un certain nombre d'exemplaires, en votant lui-même des fonds pour cet objet.

M. Reiveilliez vous a présenté, au nom d'une Commission spéciale, un rapport très-bien fait sur un mémoire que M. Journet vous avait envoyé, et qui a pour titre : *Procédés de désinfection des matières fécales*. M. Reiveilliez recommande aux agriculteurs et aux industriels les *procédés* de votre savant associé, et vous en a proposé l'insertion dans les *Annales*.

J'ai à vous signaler maintenant les communications que

Digitized by Google

vous avez reçues du dehors touchant certaines branches de l'agriculture et de l'industrie : renvoyées à vos Commissions, elles sont devenues l'objet de rapports intéressants, et ont donné lieu à des discussions parfois importantes.

Dans vos concours de l'an dernier vous avez récompensé des mémoires présentés, l'un par M. Lahache, juge de paix à Bruyères, l'autre par M. Noel, pharmacien à Saint-Dié. Ils ont voulu montrer leur reconnaissance en vous adressant de nouveaux travaux. M. Lahache, qui est devenu votre associé, vous a fourni des tableaux qui complètent la statistique agricole du canton de Bruyères, qu'il vous avait communiquée il y a un an. M. Noel vous a fait parvenir sa notice imprimée sur les insectes nuisibles de l'agriculture. Je serai certainement l'interprète de la Société en remerciant ces Messieurs de leur zèle.

M. Binger vous a soumis un rapport remarquable adressé à la Société centrale d'agriculture de Nancy, sur la question du *Libre échange* au point de vue des céréales. Nous avons dit que M. Claudel vous en avait rendu compte.

Votre correspondant, M. Defranoux, président de la Société d'Émulation du Jura, à qui vous êtes redevables de tant de communications intéressantes, vous a envoyé son *École préparatoire du laboureur*. C'est un traité clair et précis que tout le monde comprendra, auquel tout le monde applaudira; il s'adresse à tous les âges, à toutes les professions et à toutes les classes. S. Ex. M. le Ministre de l'Agriculture a fait examiner ce livre dans ses bureaux, et y a souscrit pour un certain nombre d'exemplaires. Votre collègue, M. Deblaye, chargé d'examiner ce répertoire intéressant de toutes les règles économiques, professionnelles, politiques, morales et religieuses de la vie agricole, a fait ressortir en homme compétent l'utilité des préceptes que donne M. Defranoux. La nature du sol, les amendements, l'ensemencement, les récoltes, les prairies naturelles et artificielles, l'irrigation, le bétail, l'influence des agents atmosphériques sur la terre et les animaux, l'éducation, etc., ont leur chapitre

Digitized by Google

spécial, dans lequel chacun de ces sujets est traité en peu de mots, mais d'une manière complète, à la fois attrayante et instructive. Il y a là de bons conseils et des indications précieuses pour les cultivateurs comme pour les gens du monde, qui liront avec fruit ce petit volume, dont l'importance n'échappera à personne.

M. Claudel, ingénieur civil à Paris, membre et trésorier de la Société protectrice des animaux, ayant remarqué dans les rapports d'il y a deux ans, que deux de vos lauréats avaient remplacé le joug par le collier dans l'attelage des bœufs, vous a demandé si ces cultivateurs continuaient l'emploi du collier. Comme la Société protectrice encourage tout ce qui tend à diminuer les souffrances des animaux, et que la substitution du collier au joug est un des objets pour lesquels elle accorde des récompenses, vous avez appuyé les demandes de MM. Husson, de Nossoncourt, et Gérard, de Châtel. Le premier a obtenu une médaille d'argent, et le deuxième une médaille de bronze. Un troisième concurrent s'était présenté; mais on a ajourné sa demande arrivée trop tardivement, et qui, d'ailleurs, n'était pas faite suivant les prescriptions. Remercions notre dévoué collègue de son initiative, et la Société dont il est membre de l'empressement qu'elle a mis à récompenser nos protégés.

M. le Président de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale vous a fait part d'une lettre sur les moyens de vulgariser par l'impression les brevets d'invention dans tous les genres. Votre collègue, M. Pentecôte, s'est chargé d'examiner cette proposition et de vous en rendre compte.

II.

D'autres ouvrages, fruit de laborieuses recherches et résultat d'observations ingénieuses, vous ont été adressés par plusieurs de vos collègues, ou ont été insérés dans vos *Annales*.

M. Paul Laurent, membre associé libre à Saint-Amé, vous a offert le deuxième volume de ses *Études physiologiques*

Digitized by Google

sur les animalcules des infusions végétales. M. le docteur Mougeot a bien voulu analyser ce travail remarquable, qui a été de sa part l'objet d'une consciencieuse et savante étude. En ordonnant l'impression du rapport de votre associé dans les *Annales*, vous avez jugé nécessaire de publier en même temps celui que votre collègue, M. Lemoyne, a fait, il y a cinq ans, sur le premier volume des *Études physiologiques* de M. Laurent.

M. Eug. Schlumberger, membre associé libre au Val-d'Ajol, vous a envoyé un rapport très-savant sur le tome 15e des *Annales* de la Société d'histoire naturelle du Palatinat, appelée Pollichia, fondée en 1840 à Dürkheim (Bavière rhénane), en mémoire de Pollich, médecin et naturaliste distingué du dernier siècle (1740—1780). M. Schlumberger, après avoir rappelé l'origine de cette Société, donne succinctement l'analyse du livre et termine en émettant le vœu que, pour le département des Vosges, un homme de science entreprenne un travail analogue à celui que M. Gümbel a si heureusement mené à bonne fin pour le Palatinat.

M. Berher se livre depuis longtemps, vous le savez, avec une constance admirable, à des études très-intéressantes sur les variations atmosphériques. Il vous a lu une notice, où il compare les observations météorologiques faites à Mirecourt en 1858 avec les siennes. Il y a généralement concordance. Ce travail de votre collègue, où vous trouverez des rapprochements utiles, sera consulté avec d'autant plus de fruit, qu'il s'agit d'une année exceptionnelle.

M. Lebrunt, votre Secrétaire perpétuel, vous a rendu compte d'une œuvre curieuse d'un de vos compatriotes. C'est l'exercice mathématique de M. Roblet. Après avoir exposé en quoi consiste cet exercice, et indiqué l'arrangement ingénieux des nombres, le spirituel rapporteur vous a montré les prétentions de M. Roblet, qui ne voit rien au-dessus de son œuvre, susceptible, selon lui, d'applications dans toutes les branches des connaissances humaines. L'analyse de votre collègue abonde en détails piquants et remplis d'intérêt.

Digitized by Google

Mais ces arrangements de chiffres, dit-il en terminant, ne sont d'aucune utilité pratique; ils ne peuvent offrir qu'une récréation pour l'esprit.

Un de vos correspondants, M. A. Perrey, professeur à la Faculté des sciences de Dijon, vous a remis des documents très-intéressants sur les tremblements de terre et les phénomènes volcaniques aux Moluques. Ce travail important a reçu une place dans vos *Annales* de cette année.

Votre infatigable collègue, M. le docteur Liégey, continue à vous adresser le résultat de ses travaux, qui viennent augmenter les richesses de vos archives. Ce sont : *Constitution médicale;* nouvelles modifications; — *Nouvelle note sur la fièvre intermittente éclamptique ou épileptique; — Anasarque aigue se développant sous l'influenbe d'accès névralgiques fébriles périodiques,* etc. Ces trois brochures sont extraites du journal publié par la Société des sciences médicales et naturelles de Bruxelles.

Vous avez reçu de M. Defranoux, dont je vous parlais il y a un instant, un travail imprimé, tiré de la *Revue d'Alsace;* il a pour titre : *Découvertes et observations faites,* de 1855 à 1858, *par plusieurs géologues, dans l'arrondissement géologique de Lons-le-Saulnier* (Jura).

M. Lemoyne, ancien ingénieur en chef à Épinal, n'oublie point que pendant plusieurs années il a été associé à vos travaux. Il poursuit avec un zèle digne des plus grands éloges les recherches dont il a souvent entretenu la Société, et vous a fait hommage de son ouvrage sur la *Hiérarchie fusionnaire.*

Si vous vous portez de préférence vers l'agriculture et vers les sciences, vous ne restez cependant étrangers à rien de ce qui touche au domaine des lettres, sous quelque forme que ce soit.

Un magistrat distingué, M. Salmon, conseiller à la cour impériale de Metz, vous a présenté une *Étude* sur M. de Caumont, ancien recteur de l'Académie de Nancy. Cette notice intéressante, où votre correspondant raconte la vie d'un homme de bien consacrée tout à la fois à l'enseignement,

Digitized by Google

à l'administration et aux travaux de l'esprit, a été l'objet d'un rapport que vous avez entendu dans une de vos séances. M. Salmon vous a aussi communiqué un *Discours*, qui traite du rôle des Académies dans la Société. Vous en avez confié l'examen à M. Conus.

M. Félix Maud'heux vous a lu une analyse littéraire sur l'*Amour*, de M. Michelet. C'est une critique saine et modérée d'un livre qui a fait beaucoup de sensation. Vous avez entendu avec infiniment de plaisir M. Maud'heux, et vous regretterez avec moi qu'il ne nous fournisse pas plus souvent l'occasion d'accueillir de semblables appréciations, où le style est toujours à la hauteur du jugement.

M. Chapellier, dont vous connaissez le zèle infatigable et le goût éclairé pour les études historiques, vous a offert la seconde partie de son *Essai sur la terre de Beaufremont, son château et ses barons*. C'est un travail sérieux, qui n'occupe pas moins de 200 pages de vos *Annales*, et qui, par le soin des recherches et par l'importance des documents puisés aux meilleures sources, présente un véritable intérêt historique.

M. Conus, professeur de rhétorique au collége, a justifié son affiliation récente à votre Société, en déposant dans vos archives : 1° *Une notice sur l'enseignement de l'histoire dans les lycées et les colléges en 1857*; 2° *Observations sur l'abaissement des études grammaticales et littéraires dans les colléges*; 3° *Discours* prononcé le 24 août dernier à la distribution des prix du collége d'Épinal. Votre nouveau collègue envisage à deux points de vue la question de l'enseignement de l'histoire : 1° au point de vue de la méthode même de l'enseignement : l'auteur se félicite de la suppression des longues rédactions d'histoire qui prenaient trop de temps aux élèves, et n'étaient le plus souvent qu'un exercice de sténographie; 2° au point de vue de la distribution des cours dans les différentes classes : M. Conus s'attache à prouver que l'expérience de plusieurs années montre la sagesse du plan d'études qui faisait commencer en sixième l'étude de l'histoire

Digitized by Google

ancienne, indispensable pour l'intelligence des auteurs grecs et latins.

Dans le second ouvrage, votre collègue cherche à démontrer la nécessité de bien connaître la grammaire française pour aborder l'étude des langues anciennes. Il signale le danger de subordonner l'étude du français à l'étude du grec et du latin, sous prétexte que la langue maternelle est plus facile et s'apprend toute seule. Les funestes effets des études de grammaire légèrement faites se font sentir dans les classes d'humanités. La routine aveugle remplace l'application intelligente de la grammaire. En outre de mauvaises lectures, ou l'absence de lecture, telle est, avec l'ignorance des principes les plus élémentaires de la grammaire, la double cause de l'abaissement du niveau des études dans les classes supérieures.

Le sujet du discours à la distribution des prix est l'importance de la rhétorique au double point de vue de la langue parlée et de la langue écrite. L'orateur démontre fort bien que l'étude de l'antiquité est d'une utilité réelle, et complète l'éducation de l'homme. Il s'attache à faire ressortir, en termes choisis et éloquents, les avantages du travail et de la persévérance, et termine par quelques réflexions judicieuses contre la théorie des études faciles, théorie séduisante mais fausse qui compromet l'avenir des enfants. Toutes ses paroles sont l'expression d'une conviction sincère et raisonnée.

Votre Président, M. Maud'heux, a enrichi vos *Annales* de deux notices archéologiques, qui seront lues et appréciées par les esprits sérieux.

La première a eu pour but de livrer à la publicité l'étude faite, il y a trente-huit ans, par M. Meschini, membre de la Commission des antiquités, sur un monument connu dans la contrée sous le nom étrange de *Tombeau du grand Pacha*, monument dont la mutilation inspire des regrets d'autant plus vifs qu'une tradition et une histoire manuscrite, malheureusement perdue, en rattachent l'origine aux campagnes de Jules César. C'était rendre un vrai service à la science que

Digitized by Google

de mettre ainsi à sa disposition les descriptions données par M. Meschini et les résultats des fouilles qu'il a dirigées autour de ce monument ; mais M. Maud'heux a jugé, avec raison, que la Société ne devait pas prendre sous sa responsabilité toutes les opinions de l'auteur, et les observations concluantes dont il a fait précéder cette notice vous semblent répondre à cette nécessité.

Les publications de cette nature ont cet avantage qu'elles suscitent des appréciations nouvelles et dignes d'intérêt. Ainsi, votre Président a bien voulu vous communiquer l'opinion que lui a soumise un antiquaire distingué, M. Léon Fallue, auteur de l'*Histoire de l'Église métropolitaine de Rouen*. M. Léon Fallue pense que le nom de *Tombeau du grand Pacha* a dû prendre son origine dans les mots : *Gallia pacata*, qui auraient existé dans l'inscription qui couvrait la table de ce tombeau. M. Maud'heux n'hésite pas à adopter cette opinion qui est en harmonie avec la tradition elle-même.

Dans la seconde notice, M. Maud'heux rend compte de l'exploration des ruines situées sur la commune de Ruaux et connues sous le nom de *Château des Fées*. Le caractère particulier de ces ruines, le mode de construction des murs de cette enceinte, et la singulière disposition des roches qui existent dans l'intérieur, lui font penser qu'elle a servi aux pratiques payennes du culte des Gaulois, à une époque qui remonterait vers le 4e ou le 5e siècle. Il est constant, en effet, que la religion chrétienne a eu encore bien des conquêtes à faire vers ces temps reculés, et n'a régné sans partage dans nos montagnes qu'après la fondation de nos grands monastères, qu'après les travaux de Saint-Columban, de Saint-Romary, de Saint-Amé, etc. L'hypothèse vers laquelle M. Maud'heux incline a donc une vraisemblance incontestable ; mais, en l'émettant, il s'est bien gardé de la présenter comme une certitude ; au contraire, il exprime le vœu que les antiquaires visitent ces ruines et vérifient la valeur de son opinion.

Votre savant Président vous a en outre donné lecture,

Digitized by Google

dans une de vos séances, d'un travail excellent sur la topographie de notre ancienne province. C'est le chapitre où il s'agit des limites et des divisions des anciens évêchés, des anciennes régions dont nous occupons le sol. Cette œuvre distinguée, qui prendra place aussi dans vos *Annales*, répond au programme que S. Ex. le Ministre de l'Instruction publique a adressé aux Sociétés savantes, et augmentera les documents qui doivent servir à l'accomplissement du vaste travail de la carte des Gaules, qui s'entreprend en ce moment sous les auspices de S. M. l'Empereur.

Le grand débat relatif à Alesia ne paraît pas encore devoir toucher à son terme. Un de vos collègues, habitué à votre bienveillance, a essayé d'analyser un ouvrage anonyme, intitulé : *Alesia, étude sur la 7e campagne de Jules César, en Gaule*, qui a paru dans la *Revue des Deux-Mondes* du 1er mai 1858. C'est une savante dissertation sur l'emplacement d'Alesia, que se disputent la Bourgogne et la Franche-Comté. Votre rapporteur, en citant plusieurs passages de ce travail sérieux et approfondi, a cherché à vous montrer que l'auteur avait introduit dans la discussion des arguments auxquels on n'avait pas encore songé. Après avoir discuté en habile archéologue la question de l'emplacement de l'*oppidum* des Mandubiens, l'anonyme, guidé par la science de l'homme de guerre, examine l'action elle-même selon les lois de la stratégie. Il vous remue profondément en retraçant la lutte suprême des Gaulois et de leur chef Vercingétorix, et cette lutte est admirablement racontée dans ce mémoire. C'est une très-belle page d'histoire, que nos grands historiens se glorifieraient d'avoir écrite. L'auteur est un homme d'un savoir solide, plein de mesure et de convenance envers les savants dont il croit devoir combattre l'opinion. D'après quelques notes répandues dans cet article, qui est devenu un beau volume, il a dû faire la guerre en Algérie; peut-être même a-t-il exercé un commandement supérieur.

En signalant à votre attention cette étude remarquable, votre collègue a regretté que le défaut absolu de connaissance

Digitized by Google

spéciale ne lui permît pas d'analyser convenablement cet ouvrage, mais il a cherché à vous faire voir que l'auteur anonyme semblait avoir tranché la question d'une manière convaincante, et que l'autorité de l'Académie des inscriptions et belles-lettres paraissait la véritable. En même temps, il a essayé de soulever un coin du voile qui cache le trop modeste écrivain qui a voulu rester inconnu, et il a attribué le livre dont il vous a rendu compte au noble auteur qui a écrit, il y a quelques années, de si belles pages sur la création et l'organisation des zouaves et des chasseurs à pied.

M. Laurent, conservateur du Musée départemental, a adressé à M. le Préfet son rapport annuel sur les accroissements des collections en 1858 et 1859. Cet établissement mérite de fixer l'attention des archéologues et des numismates pour ses antiquités et pour ses monnaies romaines, gauloises, lorraines et françaises; ses galeries d'histoire naturelle prennent de l'extension et attirent la curiosité du public, et sa galerie des beaux-arts s'enrichit chaque année de tableaux et d'œuvres diverses. Toutes ces collections sont disposées avec autant d'art que de goût par l'habile directeur, qui consacre au Musée d'Épinal tous ses soins et tous ses instants.

L'année dernière, vous avez adopté à l'unanimité une proposition présentée par un de vos collègues. Il s'agissait de provoquer, dans le département des Vosges, sous le patronage de la Société d'Émulation, une souscription en faveur d'un homme qui est une des gloires de la France, d'un grand citoyen qui a aimé son pays avec passion, d'un poëte dont les chants harmonieux ont remué tous les cœurs. Voici la lettre que M. de Larmartine, ballotté par les orages d'une situation aussi triste qu'imméritée, a écrite à votre Président pour le remercier de votre initiative :

« Monsieur le Président,

» Si la France avait eu le cœur des Vosges résumé dans » le vôtre et dans celui de vos généreux collègues de la

Digitized by Google

» Société d'Émulation d'Épinal, elle aurait sauvé un de ses fils
» dont elle fut le plus aimée. Elle n'a voulu ni sauver, ni
» honorer, ni plaindre, et je pars ce soir pour aller saluer
» le *linquenda tellus et domus* d'Horace. Mais si mes
» créanciers étaient moins durs que mes compatriotes et que
» mes contemporains, et si je pouvais préserver seulement
» un arpent et un toit, *hoc erat in votis*, du même Horace,
» soyez sûrs que j'y graverais sur l'écorce et sur la pierre
» votre nom et celui de vos amis. L'immortalité est la recon-
» naissance des grands poëtes; il n'est pas en ma puissance
» de la donner à vos noms par mes vers; mais je vous l'assure
» dans mon cœur par mes sentiments.

» *Recevez, Monsieur le Président, l'expression*
» *de ma reconnaissance.*

» LAMARTINE. »

Vous conserverez avec respect dans vos archives cette belle page, Messieurs, c'est le testament moral d'un grand poëte blessé par l'ingratitude de ses concitoyens, mais consolé par la fidélité de la gloire.

Non omnis moriar, multaque pars meî
Vitabit Libitinam.

(Horace, Ode XXX, liv. III.)

Soyons fiers d'avoir mérité ce magnifique témoignage d'estime, et redisons ces beaux vers sur la *Gloire* :

Les siècles sont à toi, le monde est ta patrie.
Quand nous ne sommes plus, notre ombre a des autels
Où le juste avenir prépare à ton génie
Des honneurs immortels.
Ainsi l'aigle superbe au séjour du tonnerre
S'élance, et, soutenant son vol audacieux,

Digitized by Google

Semble dire aux mortels : je suis né sur la terre,
Mais je vis dans les cieux..........

(Lamartine, XIVe *Méditation*.)

Parte tamen meliore meî super alta perennis
Astra ferar, nomenque erit indelebile nostrum;
Quaque patet domitis Romana potentia terris,
Ore legar populi, perque omnia sæcula fama,
Si quid habent veri vatum præsagia, vivam.

(Ovide, *Metamorph.*, l. XV.)

La Société est heureuse de voir que son protégé, le jeune Monchablon, se montre de plus en plus digne de ses encouragements. Après avoir été reçu le premier en composition peinte, il a obtenu une 2e médaille pour la même classe. Ses esquisses et ses essais de peinture vous avaient révélé d'heureuses dispositions pour cet art, et vous avez aidé au développement de ce talent, en le recommandant à la bienveillance du Conseil général. Le portrait qu'il a envoyé à Épinal, et que vous avez eu sous les yeux, dénote de grands progrès et annonce un pinceau exercé.

M. Ponscarme, qui rapporte aussi à plusieurs de vos honorables collègues les succès qu'il a obtenus, n'oublie pas tout ce que la Société a fait pour lui, et vous a appris qu'il avait reçu une médaille d'or pour la gravure à la dernière exposition. Vous ne regretterez pas vos encouragements, Messieurs, car ils ont produit d'excellents résultats. Ils ont ouvert la route à deux hommes de talent et de cœur, qui se montrent reconnaissants de votre protection éclairée.

Vous avez décidé, il y a un an, qu'une notice biographique serait consacrée à la mémoire du vénérable docteur Mougeot, et que M. Félix Maud'heux serait chargé de retracer la vie de l'homme bienfaisant, du savant distingué « qui fut une » des gloires de notre département. » M. Maud'heux s'est associé votre collègue, M. Lahache, pour raconter les qualités

Digitized by Google

éminentes de celui qui a jeté sur la Société d'Émulation un si grand éclat. Cette biographie, très-étudiée et très-complète, est écrite avec beaucoup de soin et de goût; le style en est simple, grave et élevé. Ces Messieurs ont enrichi vos *Annales* d'une œuvre qui témoigne de vos regrets et de votre estime pour une mémoire qui vous sera toujours chère.

Vous voyez avec un vif intérêt s'accroître vos relations avec les Sociétés savantes qui vous font parvenir leurs travaux en échange de vos *Annales*. D'autres sont venues s'ajouter à celles qui, depuis plus ou moins longtemps, entretiennent des rapports avec vous. Parmi elles, je citerai la Société archéologique de Sens, la Société pour la conservation des monuments historiques de l'Alsace, la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, etc. Cet échange de productions d'hommes tendant au même but, aide aux progrès des sciences et de l'agriculture, en faisant connaître les découvertes des savants et les procédés nouveaux. Le Gouvernement apprécie les services que les Académies de province ont rendus et qu'elles sont appelées à rendre dans les diverses branches des connaissances humaines. L'intérêt que S. E. le Ministre de l'Instruction publique leur porte se révèle dans la création récente du *Comité des travaux historiques* et de la *Revue des sociétés savantes*. Il est permis d'espérer que les travaux de ces Académies ne seront plus ensevelis dans l'indifférence et dans l'oubli, puisque celles qui présenteront les meilleurs mémoires sur des questions proposées par le Comité, pourront recevoir des prix de 1,500 francs chacun.

Vous vous applaudissez aussi, Messieurs, des excellents rapports qui existent entre les Comices du département et votre Société. Vous comprenez fort bien que les communications relatives à l'agriculture sont profitables pour le pays, puisqu'avant d'être livrées à la publicité, elles se produisent ordinairement dans ces associations d'hommes spéciaux qui composent les Comices et qui peuvent en réaliser l'application. Il faut alors que la publicité vienne à votre aide, et vous devez des remerciements à M. Léon Venzac, rédacteur du

Digitized by Google

Courrier des Vosges, pour l'empressement qu'il met à insérer les extraits des procès-verbaux de vos séances ordinaires dans le journal qu'il rédige avec tant de talent. Vous aimez à voir le public instruit des efforts que vous tentez pour réaliser le progrès. Espérons que M. Léon Venzac continuera à vous réserver tous les mois une place dans les colonnes du Courrier départemental.

III.

J'ai terminé, Messieurs, la revue que je devais faire de vos travaux. Il me reste à vous parler des changements survenus dans le personnel de la Société.

Vous avez perdu, parmi vos membres titulaires, deux collègues dont le souvenir sera toujours accompagné d'une estime profonde et d'une vive gratitude.

M. Gahon était le fils de ses œuvres. Ses connaissances acquises, l'étendue de ses vues, son expérience et ses travaux l'avaient élevé à une position des plus honorables dans la carrière qu'il avait embrassée. Il laisse des œuvres considérables, qui augmentent les regrets que sa perte prématurée vous a fait éprouver à tous.

La tombe de votre ancien collègue était à peine fermée, que la mort venait ravir à votre affection celui dont le nom ne sera jamais prononcé par nous sans un sentiment de respect et de reconnaissance. Personne plus que M. Claudel, n'a montré de zèle et d'activité dans votre compagnie; personne n'a donné des preuves plus fréquentes de ses connaissances pratiques éclairées par la théorie, dans les questions d'agriculture ou d'économie politique qui vous étaient soumises. Pas un des nombreux rapports qui lui étaient confiés ne resta jamais en arrière. Aussi quelle vie a été plus laborieusement et plus honorablement remplie que la sienne? Dans les diverses positions qu'il a occupées, à la mairie, à l'hôpital, au bureau de bienfaisance, à la justice de paix, à la Société d'Émulation, partout il a été l'homme de ses devoirs, l'homme

Digitized by Google

d'action, de valeur, d'intelligence, que vous avez connu, se montrant toujours à la hauteur des fonctions auxquelles il avait été appelé par son mérite personnel. S'il m'est interdit de rendre un hommage plus complet à la mémoire de votre Vice-président, c'est qu'une plume éloquente, plus autorisée que la mienne, lui consacrera, d'après votre décision, une notice biographique dans vos *Annales* de l'année prochaine.

Parmi les membres correspondants, M. Ottmann, de Strasbourg, capitaine d'artillerie en retraite, qui vous envoyait souvent des communications intéressantes sur l'agriculture, vous a été enlevé cette année.

Vous avez en outre été privés de la collaboration éclairée de M. Sabourin, membre titulaire. Mais il a compris que son titre de correspondant n'était pas une sinécure, et il vous a promis de vous envoyer le résultat de ses recherches et de ses travaux à la bibliothèque de Strasbourg.

Pour réparer ces pertes regrettables, vous cherchez à rétablir l'équilibre dans votre Société, et vous êtes heureux d'accueillir de nouveaux collègues, à qui vous donnez des marques d'un attachement qui s'accroît à mesure qu'on se connaît mieux.

Vous avez admis en qualité de membres titulaires M. Conus, professeur de rhétorique au collége, et M. Colnenne, garde général des forêts, auteur d'une notice excellente sur quelques antiquités des environs d'Escles que vous avez accueillie avec une bienveillance méritée. D'ailleurs, sa participation aux travaux d'aménagement des forêts d'Épinal le recommandait à votre choix. Félicitez-vous, Messieurs, d'avoir appelé dans vos rangs ces nouveaux membres; ils uniront leurs efforts aux vôtres, et vous aideront à accomplir votre mission.

Vous avez accordé le titre d'associés libres à MM. :

Lahache, juge de paix à Bruyères, dont j'ai eu l'occasion de rappeler les titres, et dont vous avez déjà apprécié l'utile concours;

Hanus, secrétaire du Comice agricole de Remiremont, qui a su donner aux travaux de ce Comice une impulsion éclairée, et qui offrait pour titre ses rapports annuels, où sont relatés les efforts et les progrès de cette utile association;

Digitized by Google

Reuss, professeur de mathématiques au collége de Mirecourt, qui vous a envoyé des tableaux d'une exécution parfaite, contenant le résumé des observations météorologiques faites à l'École normale du département, et la description d'un appareil ingénieux inventé par lui pour avoir constamment la direction du vent;

Thomas, curé du Valtin, que vous avez couronné il y a deux ans, et qui continue son œuvre de dévouement et de bienfaisance;

Galmiche, inspecteur des forêts à Remiremont, qui vous a donné des preuves de ses connaissances en histoire naturelle, en vous adressant trois études intéressantes, qui ont été insérées dans le bulletin de la Société régionale d'acclimatation de Nancy;

Pidoux, principal du collége de Mirecourt et directeur de l'École normale des Vosges, à qui vous devez les observations météorologiques faites dans ce dernier établissement, et dont les droits se fondaient sur une *Histoire de France*, à l'usage des élèves des écoles primaires, et sur les *Instructions d'un Instituteur à ses élèves sur l'Histoire de France et la Géographie;* c'est un digne associé que vous comptez de plus;

Colin, de Saint-Laurent, cultivateur intelligent, qui a obtenu une médaille d'argent, au concours régional de Strasbourg, pour l'invention d'une baratte.

Enfin, Messieurs, vous vous êtes associés comme membres correspondants : M. le docteur Morand, médecin-major à l'armée d'Italie, à qui ses travaux et ses services ont mérité la Croix de la Légion d'honneur, et qui présentait à l'appui de sa candidature un *Essai sur l'hygiène du tabac,* jugé digne d'estime;

M. Guerrier de Dumast, ancien intendant militaire, homme de lettres à Nancy, auteur de plusieurs ouvrages philologiques dont le nombre et l'importance le placent au premier rang des indianistes; il avait des droits à compter parmi vous;

M. Nicklès, professeur de chimie à la faculté des sciences

Digitized by Google

de Nancy; ce titre seul le recommandait à vos suffrages; mais il vous a fait hommage de plusieurs études scientifiques qui ont valu à son auteur l'attention des savants et l'honneur de mentions ou de rapports à l'Académie des sciences. C'est une acquisition précieuse pour votre Société.

Je termine, Messieurs, non que j'aie rempli la tâche que vous m'avez imposée; elle a dû paraître longue au public d'élite qui m'a accordé une si bienveillante attention, mais elle eût été abrégée de beaucoup, si vous n'aviez pas si bien rempli la vôtre.

Digitized by Google

RAPPORT

de la

COMMISSION CHARGÉE PAR LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DES VOSGES

DE

VISITER LES FERMES

DE L'ARRONDISSEMENT DE MIRECOURT,

Pendant l'année 1859,

PAR M. MAUD'HEUX,

Président.

Messieurs,

Les concours agricoles ne sont pas seulement la révélation, bien précieuse par elle-même, des progrès qui s'accomplissent. Les faits qui s'y produisent subissent à un certain degré l'influence des questions qui préoccupent et agitent l'agriculture. La mission du rapporteur ne saurait donc être circonscrite à l'aride nomenclature des travaux des candidats et des récompenses proposées en leur faveur : il doit remonter à ces questions, les comparer aux résultats du concours, et faire sortir de cette étude les utiles enseignements qu'elle met en évidence.

C'est ce qu'avait parfaitement compris un collègue que je remplace aujourd'hui, M. Claudel, dont la perte récente

Digitized by Google

a jeté un grand deuil parmi nous. Il avait reconnu l'influence exercée sur les concours de cette année par la crise qui pèse sur l'agriculture : il se proposait de vous en entretenir, et ce sera de ma part rendre un nouvel hommage à sa mémoire que de m'inspirer de ses vues et d'accomplir ses intentions.

Vous savez, Messieurs, combien la hausse progressive et rapide des salaires des auxiliaires ruraux a augmenté les charges de l'agriculture. Elle a rompu, au détriment du cultivateur, l'équilibre nécessaire des profits et des dépenses. Il interroge le passé pour lui en demander les causes, l'avenir pour en solliciter le remède. Plein d'anxiété et de trouble, il s'abandonne à un découragement dont nous rencontrons partout les traces.

Je n'ai pas l'intention d'essayer ici l'étude méthodique et raisonnée des causes si nombreuses et si diverses qui ont amené cette situation : elles touchent aux questions les plus ardues de l'économie publique. Qu'il me suffise de vous dire que la vigilance de l'administration est éveillée, et que la sollicitude de l'Empereur, qui porte un si vif intérêt aux populations rurales, a depuis longtemps déjà soumis cette crise et ses causes aux plus sérieuses investigations. Je voudrais seulement, dans le temps si court qui m'est accordé, essayer de ranimer l'énergie de nos cultivateurs et leur montrer, par les enseignements de ce concours, les voies où ils doivent s'engager pour échapper aux funestes effets de la crise actuelle.

A toutes les époques, il s'est produit, par intervalles, dans l'agriculture comme dans toutes les branches de la production, des perturbations profondes résultant de causes diverses appelant des remèdes encore inconnus, et apportant avec elles une phase première d'incertitude et d'effroi. Mais, le bon sens et l'énergie de nos cultivateurs ont toujours fini, non-seulement par les vaincre, mais par en faire le point de départ des plus grands progrès et des plus belles améliorations.

Reportons-nous, par la pensée, aux premières années qui suivirent les deux invasions et la famine de 1817. Quoi de plus misérable que la condition qu'elles avaient faite à notre

Digitized by Google

agriculture dominée encore par une aveugle routine. Le travail agricole exigeait un grand nombre de bras; et, à l'exception de quelques hommes encore valides, derniers débris échappés aux champs de bataille, la population rurale ne se composait plus que de vieillards, d'infirmes et d'enfants. Les instruments étaient grossiers; le bétail chétif; les chemins impraticables. L'argent était à haut prix; les impôts étaient lourds : ils étaient destinés à solder la rançon de nos revers. Le Gouvernement, en lutte contre des obstacles sans cesse renaissants, ne pouvait apporter aucune aide à l'agriculture. C'est en face de cette extrême détresse que l'énergie de nos populations rurales se manifesta dans toute sa puissance. L'agriculture sentit la nécessité de secouer le joug de la routine; elle suppléa à l'insuffisance des bras par la machine à battre et par des instruments perfectionnés; elle améliora ses races de chevaux et son bétail; elle modifia ses assolements. Depuis, elle n'a cessé de marcher de progrès en progrès, au point qu'à trente années de distance, après cet intervalle si court dans la vie d'un peuple, nous voyons la population de la France, accrue de moitié, et cependant infiniment mieux nourrie, mieux vêtue, mieux logée, plus instruite, et initiée à des jouissances alors complétement inconnues.

Si l'énergie des populations rurales a été admirable dans sa lutte avec cette grande crise, elle s'est manifestée avec moins d'éclat peut-être, mais avec la double empreinte de la fermeté et de la sagesse, dans une crise plus récente et dont la gravité n'a pas été aussi généralement comprise. Vous vous rappelez, Messieurs, cette tendance qui, avant 1848, poussait les cultivateurs à acquérir sans cesse, et à tout prix, de nouvelles terres. En vain presque toutes celles qui appartenaient aux habitants des villes avaient été conquises par les économies des habitants des campagnes. Ils achetaient encore, et, pour acheter, ils contractaient des emprunts et des engagements hypothécaires. La révolution de 1848 surprit l'agriculture accablée sous le poids d'une dette immense, d'une dette échue. Si, profitant de l'abaissement excessif qui se produisit dans

Digitized by Google

le prix des terres, les créanciers avaient voulu user de leurs droits, ils auraient obtenu aux conditions les plus viles les biens de leurs débiteurs. Nos cultivateurs comprirent le danger qu'ils avaient couru. Dès-lors, commença la grande liquidation de l'agriculture; elle attaqua de front la dette qui pesait sur elle; elle redoubla d'efforts pour l'éteindre. Aujourd'hui, grâce à cette énergique résolution, la terre est affranchie, et les capitaux qui pesaient sur elle sont allés féconder le commerce, l'industrie, les grandes et magnifiques créations de nos travaux publics.

Croyez-vous, Messieurs, qu'en contemplant ces admirables résultats de l'énergie de notre population rurale, on doive désespérer de son avenir en face de son découragement actuel et de la crise qui le produit? Croirez-vous que je me fais illusion quand j'exprime la ferme conviction qu'au jour où les moyens d'en triompher lui seront montrés, elle les saisira, elle les appliquera avec la même vigueur, et nous étonnera bientôt par les progrès qu'elle saura accomplir encore?

Mais, ces moyens, ces voies nouvelles, comment les découvrir et les manifester à ses yeux? Ou je m'abuse étrangement, ou je vais les trouver dans les programmes et dans les résultats même de ce concours. L'agriculture n'a pas assez médité ces conditions que le Gouvernement nous impose, quand il nous charge de décerner en son nom des récompenses aux meilleures exploitations, quand il les définit en ces termes :

« L'exploitation la mieux dirigée, entretenant le mieux, relativement à sa surface, la plus forte proportion du meilleur bétail. »

Je voudrais que cette recommandation du Gouvernement fût sans cesse présente à l'esprit des cultivateurs; qu'elle fût l'objet de toutes leurs méditations, de leurs essais, de leurs expériences. Je voudrais que, cherchant autour d'eux les exploitations qui s'y conforment, ils prissent soin d'étudier si ce sont celles-là qui, en effet, réduisent les charges, accroissent les profits du cultivateur et lui donnent la plus grande masse de bénéfices.

Digitized by Google

Pour moi, Messieurs, ma conviction est profonde. Ce n'est pas seulement parce que les paroles du Gouvernement sont le résumé de l'expérience des agriculteurs les plus habiles; c'est parce que, dans les concours des Comices comme dans les nôtres, je n'ai jamais vu inscrits, parmi les prétendants à ces primes, que les cultivateurs qui se conformaient plus ou moins complétement à ces conditions du programme, parce qu'elles étaient remplies par toutes les exploitations signalées comme assurant de larges bénéfices au propriétaire ou au fermier.

Aussi, Messieurs, il y a un an, au sein du Comice de Mirecourt, appelé à répondre en votre nom à un hommage rendu à vos constants efforts, je n'hésitais pas à dire aux cultivateurs qui m'écoutaient, qu'à l'avenir le secret du succès de l'agriculture était renfermé dans une règle étroite, que je formulais en ces termes si simples :

« Un tiers au moins des terres pour l'alimentation du bétail, deux tiers au plus pour les autres cultures. »

Selon moi, Messieurs, là est tout à la fois la condition du progrès agricole et le remède à la crise actuelle. Le cultivateur peut-il craindre d'augmenter son bétail, quand la consommation de la viande tend sans cesse à s'accroître et son prix à s'élever? quand, avec plus de bétail, il aura plus d'engrais? quand, avec plus d'engrais, il obtiendra des récoltes aussi abondantes sur moins de terres et en employant moins de bras?

Que les cultivateurs reprennent donc ce courage qui ne faiblit que quand le remède ne leur apparaît pas à côté du mal. Qu'ils entrent résolument dans cette voie que le Gouvernement leur indique depuis si longtemps déjà. Qu'ils y suivent les lauréats de ce concours, où je leur montrerai tout à l'heure l'exemple à côté de la règle, et bientôt ils auront surmonté la crise qui les afflige, et apporté à la prospérité générale de nouveaux gages de sécurité et de progrès.

Digitized by Google

Grandes Primes décernées au nom du Gouvernement.

Les instructions du Ministre les affectaient aux bonnes exploitations et aux défrichements. L'ordre adopté les assignait à l'arrondissement de Mirecourt.

Cette fois, le Gouvernement définissait encore les bonnes exploitations, celles qui, le mieux dirigées, entretenaient, relativement à leur surface, la plus forte proportion du meilleur bétail.

Votre Commission a rencontré, dans l'arrondissement de Mirecourt, de grandes et belles fermes; toutes celles, dont l'exploitation se rapproche des conditions de ce programme, apportent succès et profits au propriétaire et au fermier.

Aucune ne lui a paru les réunir aussi complétement que la ferme de Gosselancourt, exploitée par M. Villemin. Là règnent tout à la fois l'intelligence, l'ordre et le travail. Dans la maison, tout est à sa place; les écuries sont tenues dans un parfait état de propreté. Hors de la maison, la beauté des récoltes marque si bien les terres de la ferme, qu'un coup d'œil suffit pour en embrasser le contour. Une forge, un atelier de charronnage, une huilerie, une machine à battre, un rucher bien garni, ajoutent à l'exploitation les plus précieux accessoires. L'assolement consacre plus de la moitié des terres à l'entretien du bétail. Aussi, la ferme nourrit-elle plus d'une tête par hectare. M. Villemin l'a réellement transformée par ses travaux qui lui ont déjà valu une récompense de notre Société. Il a créé des prairies : il a planté un hectare de vigne. Il n'a négligé aucune des améliorations dont cette propriété était susceptible.

La ferme de M. Georges est plus considérable. Plus de la moitié de son étendue est consacrée à l'alimentation du bétail. Elle n'entretient cependant qu'une tête par deux hectares; mais, ce bétail est de bonne race et bien choisi.

Digitized by Google

La ferme est bien tenue, bien cultivée, exploitée avec intelligence. Lorsqu'elle sera dotée des mêmes accessoires que celle de Gosselancourt, elle prendra place au premier rang. M. Georges y a créé vingt hectares de prairies, importante amélioration, excellent exemple, que notre Société a aussi récompensé.

La ferme de la Voivre, près de Charmes, est exploitée par M. Maillard. Le tiers des 46 hectares dont elle se compose est consacré à l'alimentation du bétail qui est de race du pays et d'un bon choix. La Commission y a remarqué un très-beau taureau. La culture de cette ferme ne laisse rien à désirer : la jachère en a disparu ; et cependant la Commission n'a rencontré nulle part des blés d'une plus grande beauté. La ferme n'entretient cependant qu'une tête de bétail par deux hectares ; aussi, M. Maillard fait-il usage des engrais verts. C'est un cultivateur intelligent et ami du progrès. Il a créé, sur le territoire de Chamagne, une prairie de deux hectares.

M. Paquotte exploite, à Grésil, sur les hauteurs de Valleroy-le-Sec, une ferme de 78 hectares. Il en consacre le tiers à l'alimentation du bétail, et il entretient une tête par deux hectares, bien que l'eau lui manque pour l'irrigation. Quoique l'insuffisance de ses étables le force à vendre, tous les ans, une partie de ses fourrages, M. Paquotte s'occupe de l'engraissement et livre, chaque année, seize bœufs à l'abattoir. Sa ferme est bien tenue, et, si elle n'est pas au niveau de celles de MM. Maillard, Georges et Villemin, il faut l'attribuer, non pas à un défaut d'intelligence ou d'aptitude du fermier, mais au grand âge du propriétaire qui le détourne d'y apporter des améliorations et des adjonctions indispensables.

En 1857, notre Société a décerné une médaille de première classe à M. Félix Houillon, de Rapey, pour le défrichement de quinze hectares de terrains incultes : cette première récompense ne peut lui ôter le droit de concourir pour la prime décernée au nom du Gouvernement. Votre Commission n'a rencontré, parmi les travaux du même genre qui lui ont été

Digitized by Google

signalés dans l'arrondissement de Mirecourt, ni la même importance, ni une exécution aussi parfaite, ni un succès aussi complet. Cette prime reste donc acquise à M. Houillon.

Ce concours a offert généralement des résultats remarquables, mais, il est intéressant surtout par la confirmation éclatante qu'il donne aux idées que j'ai émises dans la première partie de ce rapport. De toutes les fermes que la Commission a visitées, celle de M. Villemin est la moins importante, puisqu'elle ne contient que 28 hectares. C'est pourtant celle qui, relativement à son étendue, rapporte le plus au fermier qui l'exploite. Il le doit à la saine et intelligente application des conditions indiquées par le Ministre : la moitié des terres est consacrée au bétail, et la ferme entretient une tête par hectare. Les autres fermes n'arrivent pas à cette proportion; les unes, parce que le sol est moins riche; les autres, parce que le tiers seulement est livré à l'alimentation du bétail. Moins de produit et plus de dépenses de main-d'œuvre : tel est le résultat.

Là est donc bien la voie où l'agriculture doit s'engager, où l'appellent d'ailleurs les nécessités de l'alimentation publique, où elle est assurée de ne pas rencontrer de mécomptes. — Les portes de la France ont été ouvertes au bétail étranger. Cette mesure, si longtemps considérée comme la ruine de notre agriculture, n'a pas empêché le prix de la viande de s'élever de plus en plus. — Qui pourrait donc détourner nos cultivateurs d'adopter un mode d'exploitation qui leur promet, tout à la fois, plus de profits et moins de charges.

Votre Commission a l'honneur de vous proposer d'accorder :

1° A M. Villemin, de Gosselancourt, la première prime de bonne exploitation, consistant en une somme de 300 fr. et une médaille de première classe;

2° A M. Georges, de Ravenel, une deuxième prime de bonne exploitation, consistant en une somme de 200 fr. et une médaille de première classe;

3° A M. Maillard, de la Voivre, et à M. Paquotte, du Grésil, chacun une troisième prime de bonne exploitation,

Digitized by Google

consistant en une somme de 150 fr. et une médaille de première classe ;

4° A M. Félix Houillon, de Rapey, la prime de défrichement, consistant en une somme de 100 fr.

Primes décernées au nom de la Société d'Émulation.

Nous devons nous applaudir d'avoir ouvert un concours spécial aux mémoires qui traitent des questions agricoles. Il nous assure, chaque année, des œuvres remarquables et dignes d'être livrées à la publicité, parce qu'elles peuvent fournir à nos cultivateurs les renseignements les plus utiles.

Cet éloge est dû surtout au mémoire qui vous a été adressé par M. Mansuy, médecin-vétérinaire à Remiremont, sur la méthode de la castration des vaches. Ce mémoire se recommande par son plan logique, par sa rédaction sobre, claire et souvent élégante; mais il a un plus grand mérite à nos yeux, c'est de nous révéler le succès d'une entreprise qui est digne, au plus haut degré, de nos encouragements.

La méthode, décrite par M. Mansuy, connue dès les temps anciens, ressuscitée en Amérique par M. Thomas Wynn, a été propagée en Suisse, et ensuite en France, par M. Charlier qui l'a portée à un haut degré de perfection. Élève de M. Charlier, M. Mansuy, en venant se fixer dans l'arrondissement de Remiremont, a compris les avantages qu'elle présenterait à cette contrée où l'élève du bétail est la principale industrie agricole. Il a voulu l'en doter. La tâche était difficile et périlleuse, difficile parce qu'il fallait vaincre les répugnances et les défiances, périlleuse parce que quelques échecs auraient suffi pour ruiner la réputation médicale que M. Mansuy avait besoin de conquérir. Heureusement, il s'adressait à une population intelligente; il opérait sous les yeux d'un Comice éclairé qui suivait ses travaux, et qui, bientôt convaincu, n'a cessé de lui accorder un sérieux appui.

Digitized by Google

Maître de lui-même en présence de succès incontestables, M. Mansuy a voulu attendre que le temps eût consolidé, par de nombreux exemples, les résultats de ses efforts, que des preuves authentiques eussent imposé silence à toutes les objections. Aujourd'hui, cette sage réserve qu'il s'était imposée a porté ses fruits, et les plus honorables témoignages nous attestent tous les bienfaits de cette méthode, dont le département lui doit l'introduction.

Devant tant de titres à votre approbation, votre Commission ne pouvait hésiter à vous proposer d'accorder à M. Mansuy une médaille de première classe.

Un mémoire sur la culture de l'igname de Chine vous a été présenté par M. Guillemin, garde forestier à Saint-Dié, un de ces hommes, malheureusement trop rares, qui, dans des fonctions modestes, se dévouent avec succès à la recherche du progrès. Déjà récompensé par notre Société pour des travaux de reboisement d'une grande importance, M. Guillemin n'a cessé de rendre en toute occasion de nouveaux services, et, cette année encore, le Président du Comice de Saint-Dié, chargé de distribuer deux médailles de l'Académie nationale de l'industrie, en a conféré une à M. Guillemin.

Dans son mémoire, M. Guillemin rend compte de ses expériences sur la culture de l'igname. Toutes ses observations attestent un explorateur intelligent et attentif, à la hauteur de la lutte qu'il a engagée avec cette plante dont la culture est si difficile, et qu'il faut pourtant conquérir à notre agriculture. On remarquera surtout ses expériences sur l'hivernage de la plante et sur la dessiccation des tubercules. En continuant ses efforts qu'il a parfaitement exposés, en se maintenant au courant des expériences qui se poursuivent sous les auspices de la Société impériale d'acclimatation, M. Guillemin parviendra au but qu'il veut atteindre.

Ces efforts et le mérite du mémoire qui les retrace ont déterminé votre Commission à proposer pour M. Guillemin une médaille de première classe.

Digitized by Google

2° CRÉATION DE PRAIRIES

Depuis plus de quinze ans, à quelques kilomètres d'Épinal, une commune poursuit, avec la plus louable persévérance, l'exécution d'une œuvre importante pour l'accroissement de son bien-être municipal, et destinée, en même temps, à compléter ces grands travaux qui ont transformé en prairies fertiles les grèves désolées qui s'étendaient sur les deux rives de la Moselle. Ce serait une longue histoire à retracer que celle des difficultés, des entraves, des obstacles sans nombre que la commune de Dogneville a rencontrés dans la poursuite de son projet de convertir en prairies cinquante hectares de terrains communaux qu'elle possède dans le voisinage de la rivière. Ni les embarras, ni les déceptions n'ont pu lasser la patience de la population. En vain, les Maires se sont succédé; en vain le personnel du Conseil municipal a été plusieurs fois changé; le but est resté constamment devant les yeux de la population; sa persévérance n'a pas été ébranlée.

Aujourd'hui, cette œuvre, dont nous avons suivi toutes les phases avec une juste sollicitude, est enfin accomplie; et, quoique la commune elle-même se plaigne de son insuffisance et s'apprête à la perfectionner encore, elle donne déjà ce résultat que le revenu des cinquante hectares est plus que triplé. Nous n'avons pas à rechercher si ces plaintes sont fondées et si l'exécution laisse à désirer. Nous n'entendons pas nous préoccuper du plus ou moins d'habileté dont il a été fait preuve. Le mérite, que notre Société doit et entend récompenser, réside dans cette persévérance infatigable, dans cette tenacité dans le bien, dont la population de Dogneville a donné une preuve si longue et si éclatante. C'est avec cette fermeté, en effet, qu'on accomplit les grandes entreprises.

Aussi, la Commission vous propose-t-elle de décerner à la commune de Dogneville, pour être placée dans sa salle

Digitized by Google

publique et aux yeux de tous les habitants, une médaille de première classe.

Deux concurrents se sont aussi présentés pour les primes de cette catégorie : l'un, M. Grandmaire, propriétaire à Lignéville, a loué de cette commune un pâtis de la contenance d'environ un hectare, sillonné de nombreuses excavations, où, à la suite de deux incendies considérables qui, à deux années de distance, avaient affligé la commune, il avait été fait de grandes extractions de terre. Par des travaux intelligents, il a comblé ces fosses profondes; il a réparti sur toute la surface la terre végétale, à l'aide du scarificateur et de la herse, et il en a fait une prairie en bon état de production. Il rendra à la commune une propriété considérablement augmentée de valeur. L'autre, M. Joseph Maire, cultivateur à Moriville, a su profiter d'une source qui n'était point utilisée et des eaux d'un canal, pour les amener, par des fossés de plus de 500 mètres de longueur, sur un pré de deux hectares dont il a ainsi doublé la production. M. Maire est entré, pour ses exploitations, dans les meilleures voies de progrès en multipliant ses prairies artificielles, en se livrant à la culture des plantes sarclées, et en adoptant des instruments perfectionnés.

Si les travaux de M. Maire ont, en réalité, plus d'importance, votre Commission pense que ceux de M. Grandmaire méritent d'être placés au même niveau, parce qu'il les a exécutés dans une propriété dont il n'a que la possession temporaire, parce que vous attachez une estime toute particulière aux entreprises par lesquelles un fermier, en accroissant son propre revenu, augmente aussi la fortune du propriétaire. Elle vous demande pour chacun d'eux une médaille de deuxième classe.

DRAINAGE.

Le drainage, pratiqué de temps immémorial dans les prairies humides de nos montagnes, a conquis, depuis

quelques années, une plus large place dans les améliorations agricoles. Le Gouvernement l'encourage par des prêts et en lui assurant le concours des ingénieurs du service hydraulique. Cependant, l'emploi de ce moyen si puissant d'accroître la fertilité du sol ne se propage pas encore avec une rapidité suffisante. C'est une raison de plus, Messieurs, pour tenir compte des travaux de cette nature et pour les offrir en exemple à nos cultivateurs.

A ce titre, la Commission vous demande une médaille de deuxième classe en faveur de M. Camille Cholez, de Bult, qui a drainé trois prairies d'une contenance totale de 120 ares. Il a ainsi obtenu une augmentation notable de leur produit; celui de la pièce principale a été doublé. M. Cholez appartient à une famille honorable de cultivateurs dont le nom a bien des fois retenti dans nos concours. Nous sommes heureux de l'y voir reparaître.

3° REPEUPLEMENT DES FORÊTS.

La Commission réclame une médaille de première classe en faveur de M. Demangeon, garde forestier communal au Tholy.

Les titres de M Demangeon sont attestés par le garde général et par l'inspecteur sous les ordres desquels il est placé. Il n'était encore que garde champêtre qu'il se dévouait déjà, avec le zèle le plus louable, à l'amélioration des forêts appartenant aux communes de Tendon et de Faucompierre. Il y créait des pépinières, il y effectuait des repeuplements. A force de travaux poursuivis avec autant d'habileté que de persévérance, il est parvenu à reboiser une étendue de cent hectares, entièrement vide et stérile. « M. Demangeon, dit M. le garde général dans sa lettre du 14 mai dernier, a fait dans son triage plus qu'il n'est possible de désirer. »

Vous ne penserez pas que la Commission demande une trop haute récompense pour ce dévouement de tous les jours, soutenu pendant de longues années, et qui a produit des résultats si utiles.

Digitized by Google

MACHINES.

Nous avons reçu de nombreuses communications relatives à la découverte de machines nouvelles. Les esprits se dirigent avec ardeur vers ces recherches, par une conséquence naturelle de l'élan imprimé à l'industrie et de la nécessité, mieux comprise tous les jours, de perfectionner les instruments de l'agriculture.

Votre Commission a adopté la résolution d'un silence complet sur les machines qu'elle n'a point approuvées. A quoi servirait-il, en effet, de constater l'échec d'un homme intelligent et habile, qui a conquis votre estime, et qui se relèvera facilement d'une erreur? A quoi bon aussi traiter sérieusement les œuvres enfantées par un amour-propre obstiné, qui suit avec persévérance une voie funeste à ses intérêts, et où chacun de ses pas est marqué par une chute.

Elle ne peut pas non plus vous demander une récompense pour le système de locomotion que M. Ruaux, de Bains, veut appliquer aux chemins de fer d'un ordre secondaire, à ce que j'appellerais volontiers les chemins de fer de vicinalité. La machine de M. Ruaux n'est pas encore construite; elle n'a donc pas pu encore être expérimentée et jugée. Parmi les hommes les plus compétents, son projet d'employer le poids du cheval comme force motrice a rencontré des éloges et des critiques. L'auteur, encouragé par les uns, s'appliquera sans doute à écarter les objections des autres. Le temps n'est pas venu de se prononcer. Nous ne pourrions accorder aujourd'hui qu'un encouragement, ou une subvention; ce qui nous est interdit par l'économie de notre budget. Bornons-nous donc à exprimer le vœu que le Gouvernement se fasse rendre compte de la valeur du projet de M. Ruaux, et lui accorde les moyens de le réaliser.

Des motifs d'un autre ordre nous obligent à ajourner toute décision sur un perfectionnement apporté à l'une des machines les plus utiles à l'agriculture.

Digitized by Google

Enfin, Messieurs, un ouvrier intelligent et digne, sous beaucoup de rapports, de votre intérêt et de votre estime, vous avait présenté le modèle d'une machine à battre, occupant peu d'espace, pouvant être déplacée à volonté, et que les bras de deux hommes suffisaient à mettre en mouvement. Conçue dans le but de satisfaire aux besoins de la petite culture de sa localité, sans être appelée à un grand avenir, elle pouvait cependant trouver un utile emploi. Son exécution prouvait que son auteur avait compris toutes les difficultés de son œuvre et avait cherché à les vaincre. Votre Commission a cru devoir tenir un plus grand compte de perfectionnements fort remarquables assurés par M. Barreaux, de Fontenoy-le-Château, à la fabrication des couverts en fer battu, industrie spéciale de sa localité. Ces perfectionnements sont attestés par des preuves authentiques.

Elle vous propose d'accorder à M. Barreaux une prime en numéraire de 50 fr.

DÉFRICHEMENT ET MISE EN VALEUR DE TERRAINS IMPRODUCTIFS.

Le sol si accidenté de notre département offre encore, dans nos montagnes surtout, de vastes terrains, ou vagues et stériles, ou hérissés de rochers, que des travaux pénibles peuvent seuls approprier à la culture. De toutes parts, les rapports des commissions des Comices attestent de courageux efforts, qu'à eux, surtout, il appartient de récompenser. Vous ne devez prendre en considération que ceux dont l'importance dépasse le niveau ordinaire.

C'est par ce motif que, non sans regret, la Commission a dû écarter, de ce concours, la demande de M. Tihay, maire de Laveline, et celle de M. Jean-Nicolas Houel, de la même commune. Ce dernier, d'ailleurs, a déjà reçu un premier encouragement en 1857.

Par un autre motif, elle a dû écarter aussi celle de M. Ferry, de la Forge, quoiqu'il ait notablement amélioré les travaux

Digitized by Google

à raison desquels vous lui avez décerné, en 1856, une médaille de première classe.

Son examen s'est ainsi concentré sur les travaux de quatre concurrents :

L'un, M. Jean Mougel, de Cremanvillers, commune de Vagney, vous est spécialement recommandé par le Comice de Remiremont. M. Mougel a défriché un terrain de deux hectares, occupé autrefois par un immense rocher, sur lequel croissaient à peine quelques bruyères remplacées aujourd'hui par les produits d'une belle culture. La construction d'un mur d'appui et d'un beau chemin d'exploitation ont complété cette entreprise difficile. M. Mougel a aussi drainé sa prairie qui est parfaitement entretenue.

M. Jean-Dominique Hollard, de Noirpré, commune de la Forge, a défriché 140 ares de terres incultes et amélioré l'arrosage de 220 ares de prairies. A l'aide des pierres qu'il a extraites, il a construit 360 mètres de murs d'appui. Ces travaux considérables et les heureux résultats qu'ils ont produits sont attestés par le Maire de la commune qui le recommande à vos récompenses.

M. Léonard, du Saut-le-Cerf, commune d'Epinal, a défriché un terrain de 90 ares, situé près de la Moselle, et depuis longtemps dévasté par les inondations contre lesquelles le protége maintenant une digue construite avec les pierres extraites du sol; un autre terrain de 50 ares, et un troisième de 60 ares. Ses travaux ont duré pendant cinq ans et ont eu ce résultat que des récoltes de céréales croissent aujourd'hui là où il n'existait auparavant que des cailloux et des sables.

Enfin, M. Jacquemin, de Saint-Jean-du-Marché, a défriché et mis en valeur un terrain de 120 ares, qu'il a acquis de la commune.

Tous ces travaux méritent les encouragements de la Société, mais à des degrés inégaux. Aussi la Commission propose-t-elle :

1° Une médaille de première classe pour M. Mougel;

2° Une médaille de première classe pour M. Hollard;

Digitized by Google

3° Une médaille de seconde classe et une prime en numéraire de trente fr. pour M. Léonard;

4° Une mention honorable pour M. Jacquemin.

Récompenses en dehors du programme.

Nous devons à l'initiative de l'Administration une série de mesures qui ont eu cet heureux résultat de développer, dans notre département, le goût de l'arboriculture, et de substituer, à une aveugle routine, des méthodes raisonnées, basées sur la saine observation des lois de la nature. Les excellentes leçons de notre digne professeur, M. Trouillet, ont déjà formé des élèves habiles, mais elles ont aussi provoqué des études sérieuses et d'un ordre élevé : M. Préclaire, de Charmes, s'est appliqué à représenter, dans une série de dessins exécutés avec une habileté et une exactitude des plus remarquables, les phénomènes physiologiques signalés par les professeurs, et les principales opérations de la taille des arbres. Approfondissant davantage encore les questions posées dans le cours, M. Préclaire les a soumises à une expérimentation logiquement conduite et qui révèle les plus précieuses facultés d'observation et d'analyse. Il en a consigné les résultats dans un mémoire joint à la série de ses dessins.

Cette œuvre, si intéressante, marquée de tant de qualités qui la distinguent, a été soumise tour à tour à l'examen de l'Administration, du Conseil général et de notre Société, et a provoqué de nouvelles mesures qui consolideront et développeront, plus rapidement encore, les progrès qui s'accomplissent dans notre arboriculture locale. Elle a paru, à votre Commission, digne d'un encouragement spécial. Aussi, vous propose-t-elle d'accorder à M. Préclaire une médaille de première classe.

La Commission vous demande aussi une médaille de première classe en faveur de M. Léon-Isidore Cholez, de

Digitized by Google

Ménarmont, pour les succès qu'il a obtenus, depuis quatre ans, dans l'éducation des abeilles, succès attestés par M. le Président du Comice de Rambervillers, et que j'ai pu aussi constater, l'année dernière, à l'exposition de ce Comice. Dans sa demande, qui a les proportions d'un mémoire sommaire, M. Cholez rend compte de ses procédés et des résultats de leur application, résultats remarquables puisqu'en quatre ans, le fonds de son entreprise, commencée avec 45 paniers d'une valeur de 900 fr., s'est élevé à 163 paniers d'une valeur de 3,260 fr., et que le produit annuel s'est accru dans une égale proportion. L'industrie à laquelle se livre M. Cholez peut être unie à toutes les autres exploitations agricoles sans leur imposer ni embarras, ni sacrifices. Vous avez toujours cherché à l'encourager. Aussi tiendrez-vous à ce qu'une récompense de premier ordre signale M. Cholez à ses concitoyens et le recommande auprès d'eux comme leur conseil et leur guide.

Pouvons-nous méconnaître, Messieurs, les services rendus à l'agriculture par ces chasseurs habiles, par ces trappeurs qui ne le cèdent en rien à ceux de l'Amérique, et qui débarrassent nos champs et nos prés de cette multitude de rongeurs qui y causent souvent tant de ravages. Parmi eux se distingue M. Dominique Pierrat, de Gerbamont. C'est par milliers qu'il faut compter ses victoires, attestées par les habitants de plusieurs communes dans des termes qui respirent la satisfaction et la reconnaissance.

Nous vous demandons d'ajouter une prime de 30 fr. à la mention honorable que vous lui avez accordée, il y a deux ans.

J'ai terminé, Messieurs, et cependant vous me permettrez de clore ce rapport par une dernière observation.

Vous allez récompenser des progrès réels, des travaux éminemment utiles, et qui prouvent que notre département continue à prendre part à ce mouvement général qui entraîne l'humanité dans des voies nouvelles et vers un avenir dont il ne nous est pas donné de sonder tous les mystères. Les candidats qui vont recevoir de nous ces modestes récompenses,

Digitized by Google

bien inférieures à leur mérite, éprouvent en ce moment, envers vous, les sentiments d'une sincère reconnaissance. Qu'il me soit permis de les invoquer pour leur demander à tous de se constituer nos auxiliaires persévérants et dévoués. Ils ont donné l'exemple; qu'ils prodiguent le conseil. Que partout où ils verront le progrès possible, ils l'excitent, ils l'encouragent, ils le secondent : c'est à cette tâche, si digne d'eux, que notre Société les convie.

Digitized by Google

RAPPORT

SUR LE

CONCOURS LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE

DE 1859,

PAR M. KUSS,

Membre titulaire.

MESSIEURS ET CHERS COLLÈGUES,

Vous avez, il y a quelques années, introduit l'élément littéraire et artistique dans vos concours annuels. Grâces vous en soient rendues, et sachons persévérer dans cette voie sans nous étonner, sans nous indigner que bien peu répondent à notre appel. Tendons une main fraternelle à toute œuvré désintéressée de l'étude, de la pensée ou de l'imagination... *Rari nantes in gurgite vasto.* Admirons et respectons, comme l'impulsion de la divine Providence et la préparation sans doute à des destinées plus hautes, l'élan emporté et le succès prodigieux avec lequel l'homme de nos jours conquiert la matière et la fait obéir en esclave; mais, en admirant, faisons nos réserves; n'oublions pas que la matière n'est dans ce monde que l'obstacle contre lequel Dieu a voulu que nous luttions pour nous élever jusqu'à lui par le travail et l'épreuve. Ne prenons pas l'enveloppe pour la substance, l'empêchement pour le but, et gardons

Digitized by Google

toujours un coin de refuge pour regarder le ciel. Si l'innombrable majorité de nos semblables est encore aux prises avec cette matière rebelle, si la lutte acharnée absorbe encore toutes les forces et trace un cercle étroit à tant d'intelligences dignes peut-être d'un plus noble théâtre, si le feu sacré ne jette que des lueurs vacillantes, courage et confiance! notre siècle a sa tâche; il remue les montagnes, il broie le fer, parce qu'il faut que les montagnes s'ouvrent et que le fer s'amollisse. Mais déjà ne vous semble-t-il pas que, du fond de cette usine, quelques voix s'élèvent vers un ciel plus pur, qu'un faible écho leur répond qui hier leur manquait encore? N'espérez-vous pas qu'il grandira demain, et que bientôt sans doute le cœur et la pensée reprendront leurs droits et rentreront triomphants au sein de cette société, affairée plus encore que pervertie?

Cette consolation de l'espérance est bien nécessaire, Messieurs et chers collègues, à ceux que le temps présent, pris dans ses étroites limites, avec sa soif du gain sans scrupule, son luxe sans pudeur et sans goût, avec son mépris de tout idéal, son dédain des principes, son grossier réalisme dans l'art, sa jeunesse même (ô douleur!) devenue positive, prudente, calculatrice, à ceux que tout cela, dis-je, opprime comme un rêve pénible. Non, ce n'est pas la mort, c'est une crise; la vapeur du combat obscurcit l'atmosphère, les lutteurs croient lutter pour leur bien-être terrestre, ils luttent pour affranchir les générations futures du poids de cette matière qui est tout leur horizon. Tel doit être notre ferme espoir.

Mais, puisque le flambeau ne doit pas, ne peut pas s'éteindre, honorons ceux qui, renonçant à se jeter dans le tourbillon, se dévouent à le porter.

Et quasi cursores, vitaï lampada tradunt.

Ce sont les anneaux sacrés de la chaîne du progrès. Ils vivront, eux ou leurs œuvres ou leur inspiration, tandis que les efforts confus de la foule se perdront dans l'océan sans fond de l'oubli.

Digitized by Google

Conservons donc toujours dans notre programme le concours littéraire et artistique, quelque rares que soient les envois, et réservons-lui la place d'honneur; car le danger n'est pas que l'homme recule désormais découragé devant la matière.

Deux travaux littéraires nous ont été adressés cette année :

Une Étude sur le langage, son origine, ses progrès, ses transformations, etc., par M. Fleuret, maître de pension à Bruyères, et une *Étude historique sur l'Abbaye de Remiremont*, par M. l'abbé Guinot, curé de Contrexéville, chanoine honoraire de Troyes.

L'étude de M. Fleuret est inspirée par une bonne pensée. C'est aux sources qu'il faut remonter pour comprendre le véritable génie des langues, ce merveilleux instrument de l'esprit humain. Mais le programme nous a paru faiblement, et quelquefois infidèlement rempli.

M. Fleuret déclare avoir entendu faire un résumé à l'usage de la jeunesse des écoles. Malheureusement la philologie, cette étude si neuve encore, ne se laisse pas emprisonner ainsi; les plus savants en sont à chercher, et le temps n'est pas venu de résumer et d'abréger.

Entr'autres propositions contestables, nous ne pouvons nous empêcher d'en relever une qui touche à l'une des misères de notre temps. Selon M. Fleuret, on n'a jamais mieux écrit que de nos jours. Sur cela je l'arrête, et le mets en demeure de citer, en matière de style, le philosophe ou le polémiste supérieur à Pascal, l'écrivain sacré supérieur à Bossuet, les vainqueurs de Molière, de Corneille, de Racine, sur la scène, le causeur, le peintre de mœurs, qui laissent derrière eux Mme de Sévigné et la Bruyère? Sachons, Messieurs, être modestes, et, si nous nous avouons notre mal, peut-être nous sera-t-il donné d'en guérir.

En résumé, le travail de M. Fleuret est une tentative honorable, mais prématurée. Un jour viendra peut-être où la philologie prendra place dans l'enseignement élémentaire; mais ce jour est bien loin de nous encore; quelques hypothèses, quelques assertions hasardées, ne constituent pas une science.

Digitized by Google

J'arrive, Messieurs, à un travail bien plus important, l'étude de M. Guinot sur l'Abbaye de Remiremont. Mais ici je recule effrayé; qui suis-je pour apprécier une œuvre d'érudition? Ce que je puis, c'est de remercier M. l'abbé Guinot en votre nom, Messieurs, de ses laborieuses et opiniâtres recherches.

Voilà bien un ouvrage dans l'esprit de votre programme. Porter la lumière dans les riches annales de notre passé, choisir un sujet lorrain, vosgien, sur lequel se reflète en quelque sorte toute la société du moyen-âge avec ses innombrables bigarrures, n'est-ce pas faire un travail d'un intérêt double, intérêt local par la restauration de l'une des institutions les plus curieuses et les plus célèbres du sol vosgien, intérêt général par le profit qu'en peuvent tirer tous les historiens pour l'étude approfondie de ces temps singuliers, bien plus éloignés de nous par la révolution des idées que par celle des années?

Le livre s'ouvre par la période hagiographique, c'est-à-dire, par la vie et les œuvres des Saints, fondateurs de l'Abbaye de Remiremont et des établissements religieux qui lui ont donné naissance ou qui en sont issus. Ici la légende et le miracle dominent. La seule autorité est celle d'un moine anonyme qui écrivit, dit M. Guinot, peu après la mort des saints et encore ému des spectales dont il a été témoin. L'Église, ajoute M. Guinot, n'impose à la croyance que ses dogmes définis et laisse à chacun la liberté de jugement sur les légendes et les prodiges qu'elle renferme. Nous pouvons donc, sans réclamer d'autre liberté, avouer que l'impression des légendes n'est pas la même sur tous les esprits. Il en est pour lesquels certaines d'entre elles tranchent sur la noble simplicité de l'Évangile, à peu près comme tranchent sur nos vieilles cathédrales ces maladroites restaurations du XVIIIe siècle (et peut-être pourrait-on ajouter du XIXe), contre lesquelles l'auteur s'élève quelque part dans son livre avec une indignation si sincère. Qu'est-il besoin d'ailleurs de s'arrêter à quelques miracles contestables, qui n'ajoutent

Digitized by Google

rien à la foi des uns et prêtent des armes à l'incrédulité des autres? Le vrai miracle, celui que le sceptique ne peut nier, que l'esprit fort ne peut taxer d'illusion, celui qui marque le doigt de Dieu pour quiconque admet un Dieu, n'est-ce pas le miracle de la diffusion du christianisme contre toute probabilité humaine? n'est-ce pas le miracle toujours vivant de l'apostolat, le miracle de cette foi ardente qui depuis dix-huit siècles, et aujourd'hui plus que jamais, lance, sous des habits de diverses formes, des légions intrépides à travers toutes les souffrances, toutes les privations, tous les martyres, pour porter la bonne nouvelle aux déshérités de toutes les extrémités du monde?

Je me laisse entraîner, Messieurs; je reprends l'analyse de notre livre.

La légende est séparée de l'histoire par trois siècles de ténèbres, sur lesquelles surnagent à peine quelques noms tirés des nécrologes. Puis apparaissent de rares lueurs dont l'historien ne néglige aucune. Peu à peu l'histoire s'illumine, le jour se fait, mais déjà l'Abbaye, toujours gouvernée par des filles de princes, forme une institution ancienne, un véritable pouvoir politique avec lequel tous les puissants ont à compter, et qui subit tour à tour les assauts de la ruse et de la force.

Gisèle, troisième du nom, met, en 1070, l'Abbaye sous la protection immédiate de l'empereur Henri IV qui la lui vend au prix annuel de 80 muids de blé, 400 d'avoine, 60 porcs, 20 vaches, 4 verrats, 400 poulets, etc., le tout « afin que l'honneur dû à la majesté impériale ne souffre » aucune atteinte sous notre règne, et qu'on n'impose au » monastère aucune redevance illégale et injuste. »

L'infatigable Gisèle entre ensuite en lutte contre l'évêque de Toul, et obtient des papes Urbain IV et Pascal II des bulles qui affranchissent l'Abbaye de toute dépendance épiscopale, et la mettent sous l'autorité immédiate du Saint-Siége. En revanche, l'Abbaye doit au Saint-Siége, tous les trois ans, « un cheval blanc couvert d'une housse pourpre ou bleue. »

Digitized by Google

Plus tard le cheval et sa housse se payent, non plus en nature, mais en argent.

Survient ensuite, sous la même Gisèle, la lutte la plus curieuse à propos d'une fondation nouvelle : l'Abbaye de Chaumouzey. Le pape, l'empereur, le duc de Lorraine sont invoqués tour à tour. Ces hautes puissances formulent leurs sentences dans le langage le plus impératif. Premier bref de Pascal II qui confirme la fondation de l'Abbaye de Chaumouzey; Gisèle répond en s'emparant de vive force de l'église et en faisant piller le territoire du monastère. Deuxième bref, qui confirme le premier; Gisèle continue ses violences. Troisième bref plus énergique, toujours sans effet. Quatrième bref avec menace d'excommunication. Est-ce fini? point du tout. Le même pape, qui a prononcé tant de fois, convoque les parties à Langres et rend un nouveau jugement. L'abbesse meurt et cède la place à une abbesse plus pacifique. Ainsi finit une lutte de quinze ans.

Que dites-vous, Messieurs, de ce coin de tableau? N'êtes-vous pas édifiés de ce spectacle de foi, de charité, d'obéissance filiale au Saint-Siége qui, selon quelques-uns, caractérise le moyen-âge?

A ces luttes succèdent celles de l'Abbaye contre les ducs de Lorraine qui, sous le titre de voués, c'est-à-dire de protecteurs, commettent des violences et des exactions de toute espèce. Nouvelle intervention des papes et des empereurs, nouvelles excommunications. La tête de l'hydre renaît toujours, et, s'il ressort un enseignement de toute cette histoire, c'est qu'il n'y avait alors d'autre autorité réelle que celle de la force brutale.

En 1290, l'abbesse Félicité de Laure se fait déclarer, par l'empereur Rodolphe, princesse de l'Empire, avec droits régaliens, au prix de 65 marcs et un teston à payer par les habitants de Remiremont. Ils réclament : condamnation à une amende de 20 marcs, toutes les fois qu'en étant requis, ils n'auraient pas acquitté le tribut.

Par ces nouveaux privilèges chèrement payés, l'Abbaye

Digitized by Google

échappe-t-elle au moins aux vexations des ducs de Lorraine? Nullement. Nouvelles luttes, nouvelles violences qui aboutissent au concordat de l'Échappenoise. Le duc confesse ses torts et son repentir; les droits respectifs semblent fixés à jamais. Mais, qu'importent les traités aux hommes de la violence? et quoiqu'on en puisse dire, le moyen-âge tout entier fut le règne de la force, de l'anarchie et du mépris de la foi jurée. Ne continuons pas ce récit monotone; l'Abbaye, toujours attaquée, reste toujours debout et semble grandir dans la lutte. Elle s'érige en chapitre noble, et les preuves de noblesse sont fort sévères. Qu'était-ce donc au juste que ces abbayes, ces chapitres du moyen-âge?

L'entrée de l'abbesse à Remiremont ressemblait à celle d'une reine. Escortée d'une foule de seigneurs et de gentilshommes, elle s'avançait au son des cloches, recevait les clefs, conférait les pouvoirs aux officiers municipaux et judiciaires. Elle avait un train royal, crosse d'or, chaperon de velours doublé d'hermine mouchetée, bague de saphir, carrosse à six chevaux, maison princière, etc. Elle déléguait des députés aux assemblées politiques, avait droit de grâce et de mort, et, des jugements de par Madame, il n'y avait appel qu'à l'empereur.

Elle avait sous ses ordres grand prévôt, grand et petit chancelier, chancelier d'État, sonrier, grand et petit ministral, sénéchal, tout un gouvernement civil et militaire en un mot, bien plus complet sans doute que celui de bien des seigneurs féodaux.

Dans l'église, le chapitre proposait à près de cent cures disséminées dans les diocèses de Toul, Besançon, Bâle et Châlons-sur-Saône. C'en est assez pour expliquer les luttes politiques de l'Abbaye et pour donner une idée de cet enchevêtrement bizarre et universel du moyen-âge, où nul n'avait moins de cinq ou six maîtres, où l'idée du droit ne se séparait pas de celle de la force, et où toute occasion paraissait bonne et légitime de rompre un lien ou d'en resserrer un autre.

Le chapitre possédait tous les droits et toutes les redevances

Digitized by Google

féodales ; c'était une souveraineté féodale au grand complet. L'histoire de M. l'abbé Guinot, quoique fort rapide, suffit fort bien pour faire comprendre que, si ces redevances féodales servaient en partie, selon ses expressions, à éclairer, diriger et défendre la Société, il s'en distribuait une trop large part, sous le titre de prébendes, à l'abbesse et aux chanoinesses qui en usaient comme de leur propre patrimoine, et qui, n'ayant nullement tous leurs intérêts confinés dans le cercle de l'Abbaye, puisqu'elles possédaient une multitude de domaines au dehors, dispersaient au loin le fruit de la sueur de leurs vassaux.

En un mot, l'Abbaye de Remiremont, où l'élément religieux, dans le récit même de l'historien, quoique prêtre, ne joue qu'un rôle secondaire, nous offre, au point de vue civil, l'image complète d'une société évanouie sans retour, vaste creuset dans lequel s'est lentement élaborée la société moderne, et qui, après tant d'explorations heureuses, offre encore un si vaste champ d'études aux historiens. Nous y voyons éclore et se fortifier les libertés municipales, souvent attaquées, toujours patientes et obstinées, victorieuses enfin à force de persévérance.

Raconterons-nous les discordes intestines du chapitre, les abbesses rivales, élues chacune par une faction, successivement reconnues et dépossédées par le même Pape, les violences de Charles III, duc de Lorraine, qui fait loger le maître des hautes-œuvres dans la ville et menace les chanoinesses de les faire brûler vives dans leurs stalles, si elles essaient de résister, les tentations de réforme de sa fille Catherine de Lorraine, devenue abbesse de Remiremont, envers laquelle, en vérité, après les procédés du père, l'hostilité des chanoinesses est au moins excusable, l'obstination de celles-ci triomphant des efforts et de l'autorité du pape, leurs blanches mains démolissant de nuit les murs qui s'élèvent de jour pour les cloîtrer, les pérégrinations de Catherine, sa complicité dans le mariage de Gaston d'Orléans, ce prince lâche et fourbe envers lequel l'auteur, soit dit

Digitized by Google

en passant, nous semble montrer une complaisance un peu trop lorraine, la colère de Richelieu, les siéges de l'Abbaye, les chanoinesses montant elles-mêmes sur la brêche, et mille autres événements curieux et caractéristiques? Non, Messieurs, j'ai hâte d'avancer et vous laisse le plaisir de suivre l'histoire dans le livre lui-même.

Si l'autorité spirituelle des papes est presque toujours impuissante, la force ouverte au service des rois et des princes a plus de succès. Après la mort de Catherine, ils imposent à l'Abbaye des enfants de 9 ans qui n'y font pas même apparition. Évidemment la dignité d'abbesse n'est plus qu'un privilége usuraire arraché par le plus fort.

Cependant, Dorothée de Salm, l'une de ces enfants, arrivée à l'âge de femme, reprend les plans de réforme et rallume la guerre intestine. Le pape et le roi sont appelés comme arbitres. Le roi, comme toujours, tranche la question; il envoie d'autorité un commissaire qui trace l'enceinte du cloître, et ferme les grilles dont l'aspect avait excité de si violénts orages sous Catherine de Lorraine.

La paix de Ryswick rend la Lorraine au duc Léopold; à sa première visite, il fait abattre la Franche-Pierre, signe révéré de l'indépendance de l'Abbaye, sous le prétexte qu'elle gêne la circulation de son carrosse.

Les princesses de Lorraine se succèdent; l'Abbaye n'est plus que l'humble vassale du prince régnant. La lutte et la vie s'y éteignent à la fois.

En 1726, le pape délègue le cardinal de Rohan, évêque de Strasbourg, comme visiteur de l'Abbaye. Tout s'y passe en compliments; il est clair que les passions ardentes du passé sont éteintes. L'Abbaye se laisse dépouiller à petit bruit de ses priviléges; les scellés de Lorraine sont placés sur les meubles de l'abbesse Béatrix; la cour de Lorraine institue des tribunaux d'appel; tout entre dans le cadre de la société nouvelle. A la mort de Stanislas, Louis XV, devenu souverain de la Lorraine, décore les dames du chapitre « d'un large cordon bleu liseré de rouge », et reçoit l'hommage de leur

Digitized by Google

respectueuse gratitude. La foudre frappe l'église en 1778; Louis XVI accorde 140,000 livres sur sa cassette pour la rebâtir. Il ne reste pas trace de la fière indépendance du passé.

Ce XVIII[e] siècle est plein d'enseignements. Dans les monastères comme dans le monde, les moindres épisodes révèlent une transformation profonde. Un moine, pour célébrer les vertus de Dom Calmet, demande aux dieux de le faire revivre dans son successeur. Louise de Bourbon, princesse de Condé, dernière abbesse de Remiremont, reçoit à son entrée dans la ville les compliments des jeunes filles qui invoquent les Nymphes et les Parques, et ne paraît pas s'en étonner. Les îles de la Moselle qui dépendent de l'Abbaye portent les noms de Pathmos et de Calypso. Tout est galant, élégant, allégorique, superficiel.

Ce ne sont que festons, ce ne sont qu'astragales.

Il semble que le sérieux ait disparu de la vie et que le beau parler dispense de toute conviction et de toute énergie.

Tout à coup retentit, au sein de ces frivolités, le lourd marteau révolutionnaire. Toutes les communautés religieuses sont abolies, et Poulain-Grandpré, commissaire du département, se fait remettre, le 7 décembre 1790, les clefs du Trésor, en dépit des protestations du chapitre. Ainsi finit cette Abbaye célèbre, dont l'origine se perd dans la nuit des légendes, qui n'eut jamais qu'une existence troublée, qui, depuis plus d'un siècle, était en contradiction manifeste avec toutes les tendances de la société nouvelle, dont la vie s'était retirée, et qui devait tomber avec les derniers vestiges de la féodalité.

Quelques chapitres sont encore consacrés par l'auteur à suivre, après leur dispersion, les chanoinesses et surtout l'abbesse, princesse de Condé, à montrer la foi et l'énergie se réveillant et se retrempant par la persécution, et à accompagner les martyrs catholiques jusque sur l'échafaud révolutionnaire. Quelque douloureuse que soit cette histoire, et quoiqu'elle ne se rattache plus à celle de l'Abbaye, on éprouve quelque soulagement à ne pas rester sous l'impression

Digitized by Google

d'affaissement universel qui marque les dernières années qui précédèrent l'ouragan.

Nous qui frémissons encore au souvenir de cette tempête dont nos pères ont connu toutes les angoisses, nous qui nous retrouvons enfin sur la rive solide, il nous plaît de savoir si tout a sombré dans la tourmente, si tout était usé, corrompu, et, soit que la pente de notre esprit nous porte aux regrets du passé ou aux aspirations de l'avenir, pour peu que nous portions un cœur d'homme, nous saluons avec joie, même à travers les ruines, les preuves de l'éternelle noblesse de la nature humaine, si petite parfois dans les mollesses de la vie, si grande dans le martyre !

Je vous arrête bien longtemps, Messieurs, et j'entremêle mon analyse de réflexions qui vous paraîtront peut-être trop personnelles; mais, j'ai voulu vous faire partager les sentiments que fait naître la lecture réfléchie d'une œuvre sérieuse d'histoire. Ce qui rend l'histoire si attachante, ce n'est pas qu'elle entasse des faits et des dates, ils glissent sur la mémoire qui ne peut tout retenir. Mais l'histoire est un miroir où l'homme étudie ses semblables et s'étudie lui-même. Un seul fait soulève un monde de réflexions, et, dût-on s'égarer souvent, c'est ainsi qu'on apprend à juger et à comprendre. Pour moi, j'ai parcouru avec délices cette histoire des temps passés, resserrée dans le cercle étroit d'une Abbaye, et, pour principal défaut, que M. l'abbé Guinot me permette de le lui dire, je l'ai trouvée trop courte. A peine les personnages peuvent-ils se poser, ce sont des ombres que l'auteur évoque et qui s'évanouissent avant d'avoir pris corps. Leurs faits sont racontés; leurs passions nous échappent. C'est un défaut, selon nous, mais non un reproche. Il se peut que les documents soient avares; d'ailleurs tout le monde n'a pas le loisir, ni même les moyens matériels, de consacrer des années à fouiller tous les recoins d'une vieille histoire à travers la poudre des bibliothèques, et, lors même qu'il l'a fait, encore faut-il le temps de redire par écrit à ses concitoyens ce qu'on a longuement appris soi-même. Mais

Digitized by Google

il nous a été impossible, en voyant fuir si vite les hommes et les événements, en voyant s'esquisser à peine le tableau mouvant des passions humaines, il nous a été impossible, disons-nous, de ne pas nous rappeler involontairement ces admirables récits des temps Mérovingiens ou de la conquête de l'Angleterre, où le lecteur charmé sent palpiter la chair et les os de ses personnages, s'émeut, gémit, s'indigne, se réjouit avec eux, et ferme le livre dans l'ivresse du triomphe ou l'amertume de la défaite, comme s'il s'agissait de lui, des siens, de ses intérêts, de ses affections, de son honneur.

Le style de M. l'abbé Guinot est élégant, quelquefois ému. L'extrême urbanité de la diction ne nuit point à la force de la pensée. On sent dans son livre la conviction et la modération se prêtant une force mutuelle. On savoure avec un plaisir particulier cette sobriété de style, aujourd'hui que certaines écoles ne savent souffler que la haine et ne connaissent d'autre langage que la violence, d'autre arme que l'injure.

Nous n'avons pas la prétention d'avoir fait l'analyse de l'ouvrage; à peine avons-nous indiqué quelques-uns des faits culminants de cette histoire. Nous avons réussi si nous avons porté nos auditeurs à en rechercher la lecture.

Nous proposons de remercier M. l'abbé Guinot de son utile et beau travail, et de lui conférer, au nom de la Société d'Émulation, une médaille en vermeil. M. Guinot saura faire la part de notre situation financière, et comprendra que le bien que la Société pense de son œuvre doit se mesurer par l'intention.

Nous n'avons reçu, cette année, aucune œuvre d'art à notre concours. Ne nous en étonnons point et laissons la lice toujours ouverte. Qu'il nous en arrive de temps en temps, que nous ayons la conscience d'avoir encouragé quelques talents, comme nous l'avons déjà fait à coup sûr, c'en est assez pour nous récompenser de nos efforts. Qui sait si quelques-uns n'ont pas travaillé dans le silence, s'ils ne se sont pas jugés avec sévérité, et s'ils ne se réservent pas de redoubler d'efforts pour l'an prochain?

Digitized by Google

NOTE.

Dans toutes les associations scientifiques ou littéraires, il est admis, comme règle fondamentale, nécessaire, et sans laquelle, en effet, elles tendraient sans cesse à se dissoudre, que les auteurs d'un ouvrage, d'un mémoire, ou d'un rapport, ont le droit d'exprimer librement leurs opinions et leurs appréciations personnelles sans que l'association ait à en délibérer au préalable et à décider, à la majorité des voix, si elle y adhère ou si elle les pratique. Comme un juste tempérament de cette liberté, il est équitable, quand il s'agit surtout d'un rapport qui rend compte d'un concours et apprécie l'ouvrage de l'un des concurrents, que l'auteur de cet ouvrage puisse présenter ses observations, et qu'elles soient annexées à la suite du rapport, s'il doit être publié. Par ce motif, la Société d'Émulation a décidé que la lettre suivante, de M. l'abbé Guinot, serait imprimée à la suite du rapport de M. Kuss.

Contrexéville, le 19 Janvier 1860.

Monsieur le Président,

Dans presque toutes les académies de province, plusieurs de mes confrères apportent aux concours historiques le tribut de leurs investigations ; ils montrent que le clergé, loin de redouter les lumières, s'associe à toutes les œuvres d'intelligence et de progrès. Encouragé par leur exemple, j'ai présenté une étude sur l'Abbaye de Remiremont à la Société d'Émulation des Vosges, unique Société littéraire de notre département. Avec l'urbanité qui vous caractérise, vous m'avez remercié d'avoir si bien compris votre but, et de seconder vos désirs pour réveiller l'amour des études archéologiques.

Digitized by Google

La lecture du rapport, que vous avez eu l'obligeance de me communiquer, a fait naître dans mon esprit quelques réflexions que j'ai l'honneur de vous transmettre. Ce rapport, rédigé avec un talent remarquable, un style élégant et très-animé, est trop favorable à mes travaux; mais les éloges que M. le rapporteur prodigue à mon livre, ne l'ont point empêché d'émettre ses appréciations historiques : ces éloges ne peuvent davantage m'enlever la liberté de vous exposer les miennes.

Je comprends que les légendes ne produisent pas sur tous les esprits la même impression, que certaines d'entre elles tranchent sur la noble simplicité de l'Évangile. Mais les légendes, qui dans la pensée de leurs auteurs n'étaient destinées qu'à former des traditions domestiques, sont devenues des documents historiques : à ce titre, elles ont droit à une attention sérieuse, lorsqu'elles sont authentiques et vraies. Afin d'établir sur ces documents anciens un discernement judicieux, Mabillon, les grands Bénédictins du XVIIe siècle, les Bollandistes, qui sont les classiques de l'hagiographie, ont fixé les règles d'une critique dont la sagesse égale la sûreté. Mabillon, Luc d'Achery, les Bollandistes ont discuté et contrôlé les légendes qui racontent la vie des saints, fondateurs de l'Abbaye de Remiremont, de ces illustres anachorètes qui ont semé, au VIIe siècle, les germes de la civilisation sur nos montagnes. J'ai dû accepter l'autorité de ces grands maîtres.

Ces légendes ont non-seulement sauvé beaucoup de souvenirs historiques, mais elles ont encore allumé le flambeau de la littérature au milieu de nos forêts, et conservé les lettres latines elles-mêmes dans les désastres de l'Austrasie. L'annaliste se garde donc bien de négliger les lueurs de ce lointain crépuscule; il ne rencontrerait plus dans les âges éloignés que les ténèbres d'une nuit profonde.

Quant aux faits miraculeux qu'on rencontre en général dans la vie des saints, des héros du christianisme, je me défie des excès du doute ou de la crédulité, car le génie

Digitized by Google

de Bossuet s'est chargé d'expliquer le secret de ces phénomènes surnaturels.

Ces questions hagiographiques pouvant se présenter de nouveau à la Société d'Émulation, à l'occasion des nombreux documents qui se rattachent à l'histoire de notre pays, je crois, Monsieur le Président, devoir vous rappeler le sentiment de ce grand écrivain sur ces matières délicates et complexes :

« Dieu, dit-il, est un ami sincère qui n'a rien de réservé pour les siens, et leur permet d'user de ses biens avec une espèce d'empire. Les créatures les plus rebelles sont forcées par une secrète vertu de faire la volonté de celui qui fait celle de Dieu. Presque toutes ont senti cette puissance si peu limitée, non-seulement dans les grands besoins, mais encore s'il se peut dire sans nécessité : mais comme de tels miracles, qui se font particulièrement hors des grands besoins, sont le sujet ordinaire de la raillerie des incrédules, il faut que je tâche de leur apprendre, par une doctrine solide, à parler plus révéremment des œuvres de Dieu.

» Voici donc ce que j'ai vu dans les saintes lettres touchant ces sortes de miracles.

» Je trouve deux raisons principales pour lesquelles Dieu étend son bras à des opérations merveilleuses : la première, c'est pour montrer sa puissance, la seconde, pour faire sentir sa bonté, et combien il est indulgent à ses serviteurs. Or, je remarque cette différence dans ces deux espèces de miracles, que lorsque Dieu veut faire un miracle pour montrer seulement sa toute puissance, il choisit des occasions extraordinaires. Mais quand il veut encore faire sentir sa bonté, il ne néglige pas les occasions les plus communes.

» La toute puissance semble surmonter les plus grands obstacles ; la bonté descend à des soins plus particuliers. Dieu se plaît à faire connaître qu'il aime la simplicité de ses serviteurs, et prévient leurs désirs dans les moindres choses ; montrant sa toute puissance dans les entreprises éclatantes, il veut bien aussi, quand il lui plaît, montrer dans les

Digitized by Google

moindres, la facilité avec laquelle il s'abandonne à ses serviteurs (1). »

Selon Bossuet, le miracle de la diffusion de l'Évangile et de l'apostolat ne tarirait pas la double source de la puissance et de la bonté divine.

Je n'ai pas eu la témérité, Monsieur le Président, d'écrire une histoire : je n'en avais ni les forces ni les moyens ; après de longues investigations, j'ai voulu crayonner une simple étude : dans ce rapide travail, j'ai été sobre d'appréciations historiques, pour ne point m'exposer à des affirmations téméraires. N'ayant le plus souvent recueilli que des dates perdues, des noms oubliés et quelques grains de la poussière des morts, je ne pouvais juger les faits ni les passions des hommes. L'histoire moderne, l'histoire contemporaine elle-même, sont chargées de tant de problèmes insolubles, comment aurais-je pu apprécier, avec sécurité, des temps bien plus éloignés de nous par la révolution des idées que par celle des années, et porter des jugements sur l'histoire générale, à l'occasion de quelques cellules dont il ne reste pas de trace et de stalles désertes depuis longtemps ?

Je n'ignore pas tout ce qu'il y a eu d'anarchie, de parjures, de plaintes, de violences, au moyen-âge. Quel siècle en fut exempt ? Le règne mythologique de Saturne n'a jamais existé que sur la lyre des poëtes. Mais, dans cet âge tourmenté par tant de catastrophes, ne peut-on point saluer encore les preuves de l'éternelle noblesse de l'homme ? Cette longue période avec ses phases diverses, cette époque de formation, vaste creuset où fermentaient et s'élaboraient les principes de la société nouvelle, n'ont-elles pas leur grandeur par des aspirations sublimes, des luttes glorieuses, des œuvres merveilleuses de courage, d'intelligence et de charité, par des monuments qui défient l'outrage du temps et les efforts de notre architecture ?

Si l'on considère l'histoire par les passions et les crimes,

(1) *Œuvres de Bossuet*, 2e vol.

Digitized by Google

elle ne sera plus, comme le disait un orateur illustre, que « le riche trésor des déshonneurs de l'homme » : notre siècle qui a hérité du patrimoine et de l'expérience de tant de siècles, aura-t-il la conscience bien tranquille devant la postérité, si malgré ses triomphes sur les éléments, ses progrès dans les sciences, son audace et l'éclat de ses victoires, on le juge par le tableau que M. le rapporteur en a esquissé avec tant de verve? Que notre siècle, qui a si besoin d'indulgence, si on le considère par ses mauvais côtés, ne se précipite point en des jugements trop absolus sur des sociétés éteintes et sur les âges évanouis sans retour : il pourrait ressembler à un fils ingrat, qui, jouissant de l'opulent héritage que lui ont acquis ses aïeux, et n'ayant point le secret des difficultés qu'ils ont eu à traverser, ne réveillerait leur mémoire que pour se souvenir surtout de leurs défaillances et de leurs fautes.

Il faut croire qu'il existait, au moyen-âge, une autorité réelle autre que celle de la force, une autorité efficace dont l'influence se faisait sentir jusqu'au fond de nos montagnes, puisque l'Abbaye de Remiremont, qui n'était pas la plus forte, résistait toujours, et grandissait, de l'avis de M. le rapporteur, dans ses luttes avec les ducs de Lorraine.

Permettez-moi, Monsieur le Président, de signaler une cause particulière de ces luttes contre les monastères des Vosges. Au début de leur gouvernement, les ducs de Lorraine étaient à peine, sous le titre modeste de ducs bénéficiaires, les lieutenants des empereurs d'Allemagne. Lorsqu'ils eurent fondé souche et dynastie, ils s'efforcèrent de s'agrandir aux dépens de leurs voisins, et de confisquer, par la violence ou la ruse, les priviléges mérovingiens ou carlovingiens qui assuraient l'indépendance des Abbayes et garantissaient leurs domaines; le titre de voués ou protecteurs leur en fournissait souvent le prétexte et l'occasion. Les monastères opprimés étaient heureux de trouver, pour combattre la violence, une autorité morale dont les efforts rendaient au droit quelque

5

Digitized by Google

empire, et que la force elle-même était obligée de respecter devant la conscience des peuples.

Gisèle, troisième du nom, qui avait deviné la politique de Gérard d'Alsace, premier duc héréditaire de Lorraine, s'empressa d'affermir l'indépendance de son Abbaye par un nouveau diplôme impérial; l'empereur Henry IV lui concéda ce nouveau titre, à la condition que, comme dans le passé, elle solderait les redevances qu'énumère ce diplôme, lorsqu'elle viendrait à la cour réclamer justice et qu'on lui ferait droit.

Gisèle III défendait avec la même inflexibilité les domaines de son monastère, et l'opiniâtreté dont elle fit preuve n'atténue pas plus, comme induction historique, l'obéissance que le moyen-âge professait pour le Saint-Siége, que de nos jours le fait d'un plaideur opiniâtre et violent, épuisant toutes les formes de la procédure et de l'appel sur une question de propriété, ne démontrerait que le XIXe siècle ne respecte point l'autorité de la justice. Cet incident prouve surtout la modération de Pascal II dans l'exercice de sa puissance, modération que l'on retrouve cinq siècles plus tard dans Paul V; car l'autorité des papes, étant une autorité religieuse et paternelle, ne trouve son triomphe persévérant que dans la patience et par les armes de la charité, tandis que l'autorité des rois semble triompher plus vite et tranche le nœud gordien, parce qu'elle porte le glaive, et qu'elle a le *maistre des haultes œuvres* au service de ses décrets.

M. le rapporteur aura peut-être trop envisagé les Abbayes et les chapitres du moyen-âge par les abus, et l'Abbaye de Remiremont par ses discordes et ses frivolités, et par le luxe princier de ses abbesses. Si l'on juge les institutions par les abus et par les fautes des hommes, toute institution croulera sous les coups de la critique.

Au moyen-âge, on voyait des monastères fidèles à leurs lois et à leur mission, servant l'humanité dans les œuvres de la prière, de la pénitence et de la miséricorde. Il existait aussi des Abbayes plus anciennes, que l'élément féodal semblait

Digitized by Google

avoir absorbées, l'élément religieux paraissait quelquefois éteint sous la forme politique; mais de cette cendre s'échappaient encore de brillantes étincelles du feu sacré; l'appareil et les abus de la puissance féodale n'y étaient pas tout : on y trouvait encore la part du travail, de la science et de la charité. Quels immenses services ces vieilles Abbayes n'ont-elles point rendus à l'agriculture? Sans leurs efforts où en serait aujourd'hui l'histoire de la Lorraine et des Vosges? En parcourant nos bibliothèques publiques, qu'y trouverait-on sans les débris de leurs bibliothèques, de leurs collections et de leurs archives? Le niveau des larges et profondes études n'a-t-il pas baissé depuis leur disparition? Existe-t-il dans notre département un seul monument, digne de ce nom, qui n'ait été bâti, un seul ancien hospice, une seule vieille école, qui n'aient été fondés et dotés par quelque main monastique?

Les jugements que j'ai formulés quelquefois sur les fautes et les erreurs de l'Abbaye de Remiremont, quoiqu'empreints de respect pour la mémoire des morts, ont dû paraître sévères; mais en retour, mon admiration a été sincère pour les grands caractères que j'ai rencontrés dans ses annales trop arides; mon cœur a été ému de cette longue et constante tradition de charité et de générosité. Saint-Arnoul, le trisaïeul de Charlemagne, pansant dans sa cellule les ulcères des lépreux; le pain toujours donné largement à la misère, à la vieillesse et à la souffrance; la fille de Charles III mendiant pour les affamés dans les jours de disette, n'oubliant pas sur son lit de mort la pauvre folle qu'elle avait adoptée; Béatrix de Lorraine fondant l'hôpital actuel; la fille de Léopold le dotant du fond de l'exil, et ces chanoinesses dépouillées de leurs prébendes par l'Assemblée constituante, et continuant leurs aumônes, m'ont fait admirer les grandes inspirations du christianisme, survivant à toutes les vicissitudes de l'Abbaye.

Cette Abbaye, quoique entravée dans son action par l'élément féodal, était entrée, selon la mesure des temps, dans

Digitized by Google

la voie du progrès et de la civilisation : dans ses vastes domaines, on voit naître et se fortifier les libertés municipales ; l'agriculture et le commerce sont encouragés ; la domination douce, bienfaisante et pacifique, de ce vieil institut n'a laissé aucun souvenir amer dans le cœur des peuples soumis à ses lois.

Deux témoignages m'ont confirmé dans cette appréciation :

Un écrivain, qui n'était pas assurément favorable aux instituts monastiques, M. Gravier, rend cette justice aux chanoinesses de Remiremont, qu'elles favorisaient le commerce. les voyages, l'industrie, qu'elles régnaient par leurs grands officiers et sénéchaux, choisis dans le pays ou identifiés au pays par une longue résidence.

« Le plus beau et le plus ancien des priviléges des dames de Remiremont, ajoute cet historien, était celui de délivrer les prisonniers une fois par an, et dans aucun temps ce spectacle touchant de pitié et de miséricorde ne manqua aux habitants. »

La requête de la commune de Remiremont, adressée au roi et à la nation, le 20 novembre 1789, vient à l'appui de l'opinion de M. Gravier, et contient ces passages :

« La dîme du chapitre procure à la montagne la majeure partie des grains dont elle se nourrit.

» Sans cette dîme, elle serait obligée de s'en approvisionner au dehors. Le chapitre les lui abandonne à un prix modique. Il les lui livre le plus souvent à crédit....

» C'est au chapitre que Remiremont doit son origine, ses accroissements, ses domaines. C'est à lui que la Vôge doit les progrès, tous les jours plus sensibles, de sa civilisation, de son agriculture, de son commerce.

» Le chapitre y a attiré, il peut seul y retenir les négociants, les ouvriers, les artisans de toute espèce, qui s'y trouvent. Seul il a le moyen de les mettre en activité.. .

» Il ne perçoit sur les habitants aucune redevance. Pour renoncer au seul droit utile dont il ait jamais joui, il n'a pas attendu l'empire de l'opinion. Avant le 4 août dernier,

Digitized by Google

librement et de lui-même, il avait fait à la commune le sacrifice du copel (*droits d'octroi*).

» Dans les temps de calamité surtout, le département éprouve combien son existence tient à celle du chapitre lui-même.

» C'est alors, sire, que le trésor du chapitre, toujours ouvert aux besoins des peuples, s'épuise pour leur soulagement.

» Rien ne semble lui coûter pour ranimer l'industrie.

» Il joint d'utiles travaux à d'abondantes largesses, et l'on voit disparaître de tous côtés les horreurs de la disette....

» Il a fait circuler, dans l'espace de quatre ou cinq mois, près de vingt mille écus, et par là ont été maintenus dans le département l'ordre et la tranquillité, si cruellement troublés dans les départements limitrophes.....

» Il n'est pas seulement un asile pour la noblesse.

» Les bénéfices et offices, dont il a la nomination, font depuis longtemps le patrimoine du Tiers-État.

» A la vérité c'est sur le Tiers lui-même que doit tomber la perte dont le chapitre est menacé relativement à ses justices.

» Mais les places à sa disposition n'en excèderont pas moins celles auxquelles la naissance seule peut permettre d'aspirer. »

Je n'ai ni le droit ni la volonté, Monsieur le Président, d'imposer à personne mes appréciations historiques; mais j'ai la certitude que vous accueillerez ces réflexions, trop longues sans doute, avec une bienveillante impartialité.

Agréez, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments très-respectueux.

A. GUINOT,

Curé de Contrexéville

Digitized by Google

MÉDAILLES ET PRIMES

DÉCERNÉES

PAR LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

Dans sa Séance publique du 15 décembre 1859.



I.

Primes du Gouvernement attribuées spécialement cette année à l'arrondissement de Mirecourt.



Sur les propositions de la Commission d'agriculture, la Société d'Emulation, au nom du Gouvernement, et sur les fonds mis à sa disposition par Son Exc. le Ministre de l'Agriculture, a décerné les récompenses suivantes :

BONNE EXPLOITATION.

Une médaille de 1re classe et une prime de 300 fr. à M. Villemin, de Gosselancourt (Derbamont);

Une médaille de 1re classe et une prime de 200 fr. à M. Georges, de Ravenel (Mirecourt);

Digitized by Google

Une médaille de 1re classe et une prime de 150 fr. à M. Maillard, de la Voivre (Charmes);

Une médaille de 1re classe et une prime de 150 fr. à M. Paquotte, de Grésil (Valleroy-le-Sec).

DÉFRICHEMENTS.

Une prime de 100 fr. à M. Félix Houillon, de Rapey.

II.

Récompenses de la Société protectrice des animaux.

Sur les propositions de la Société d'Emulation, la Société protectrice des animaux a décerné les récompenses suivantes à deux de nos anciens lauréats, pour la substitution du collier au joug dans l'attelage des bœufs :

Une médaille d'argent à M. Husson, cultivateur à Nossoncourt;

Une médaille de bronze à M. Gérard, cultivateur à Châtel-sur-Moselle.

III.

Primes et Récompenses ordinaires de la Société d'Émulation.

Sur les rapports de ses Commissions, la Société d'Émulation a décerné les récompenses suivantes :

CONCOURS LITTÉRAIRE.

Une médaille en vermeil à M. l'abbé Guinot, curé de Contrexéville.

Digitized by Google

MÉMOIRES DIVERS.

Une médaille de 1re classe à M. Mansuy, médecin-vétérinaire à Remiremont, pour son mémoire sur la castration des vaches;

Une médaille de 1re classe à M. Guillemin, de Saint-Dié, pour son mémoire sur la culture de l'igname.

CRÉATION DE PRAIRIES.

Une médaille de 1re classe à la commune de Dogneville;

Une médaille de 2e classe à M. Maire, de Moriville;

Une médaille de 2e classe à M. Grandmaire, de Lignéville.

DRAINAGE.

Une médaille de 2e classe, en aluminium, à M. Camille Cholez, de Bult.

REPEUPLEMENT DES FORÊTS.

Une médaille de 1re classe à M. Demangeon, garde forestier au Tholy.

MACHINES.

Une prime de 50 fr. à M. Barreaux, de Fontenoy-le-Château.

DÉFRICHEMENT.

Une médaille de 1re classe à M. Jean Mougel, de Cremanviller (Vagney);

Digitized by Google

Une médaille de 1re classe à M. Hollard, de Noirpré (la Forge);

Une médaille de 2e classe et une prime de 30 fr. à M. Léonard, du Saut-le-Cerf (Epinal);

Une mention honorable à M. Antoine Jacquemin, boulanger à Saint-Jean-du-Marché.

ARBORICULTURE.

Une médaille de 1re classe à M. Préclaire, de Charmes, pour son traité d'arboriculture.

APICULTURE.

Une médaille de 1re classe à M. Isidore Cholez, de Ménarmont.

DESTRUCTION D'ANIMAUX NUISIBLES.

Une prime de 30 fr. à M. Pierrat, de Gerbamont.

Digitized by Google

RAPPORT

SUR

L'AGRICULTURE

DANS LE CANTON DE BRUYÈRES,

PAR ÉTIENNE LAHACHE,

JUGE DE PAIX,

Membre associé libre.

Les opérations du cadastre qui ont eu lieu dans le canton de Bruyères, de 1828 à 1832, établissent que son territoire se répartissait ainsi à cette époque :

Champs, jardins, etc.	9,385h	14a	38c
Prés, vergers, etc..	4,460	64	92
Bois, semis, etc.	8,547	99	73
Pâtis, friches, etc..	990	40	55
Rivières, ruisseaux, etc..	70	74	94
Routes, chemins, etc.	394	97	69
Bâtiments.	93	20	23
Superficie du canton. . .	23,943	12	44

Les chiffres suivants expriment la proportion par 1,000 hectares des sept classifications cadastrales qui précèdent.

Digitized by Google

Champs, jardins, etc.	391^h	97^a
Prés, vergers, etc.	186	30
Bois, semis, etc.	357	02
Pâtis, friches, etc.	41	36
Rivières, ruisseaux, etc.	2	95
Routes, chemins, etc.	16	50
Bâtiments.	3	90
Total.	1,000	00

Depuis le cadastre, des défrichements assez étendus ont été effectués, ils sont en champs, de . . . . . 143^h 93^a
et en prés, de 188 98

Étendue des défrichements postérieurs au cadastre 332 91

En sorte que l'étendue des champs et jardins est actuellement de 9,529 hectares, soit 398 pour mille de la superficie du canton ; et celle des prés et vergers de 4,649 hectares ou 194 p. °°/oo de cette même superficie.

Mais il faut dire que la mise à exécution de la loi du 21 mai 1836, sur les chemins vicinaux, a un peu diminué l'étendue des champs et des prés dans le canton de Bruyères : ces chemins ont été rélargis ; des routes et d'autres voies de communication ont aussi été utilement créées.

Les communes dont les cultures se sont le plus agrandies par défrichements, sont : Bruyères, Docelles, Fays, Cheniménil, Deycimont, Lépanges, Laval, Charmois et Grandvillers. Huit communes n'ont rien défriché.

Des reboisements ont aussi étendu le sol forestier de 193 hectares depuis le cadastre, ce qui porte sa superficie à 8,741 hectares ou 0,365^m du canton au lieu de 0,357^m.

Les communes de Padoux, Pierrepont et Cheniménil sont les seules dont le sol forestier soit actuellement moins étendu que lors du cadastre. Il n'a pas varié dans 17 communes et les 13 autres ont effectué des reboisements sur 214 hectares 59 ares 83 cent. précédemment incultes. Parmi ces dernières

Digitized by Google

il faut citer Bruyères, Docelles, Fays, Laveline-du-Houx, Prey, la Neuveville, Charmois et le Roulier.

L'amélioration ne consiste pas seulement dans l'extension des forêts, mais encore dans un meilleur choix des essences et dans la compacité des plants choisis par les agents forestiers, et qui donnent aux forêts une valeur bien plus grande dès maintenant en leur assurant pour l'avenir une exploitation très-productive.

Je dois constater en passant que, s'il y a eu peu de reboisements et de défrichements dans la partie du canton appelée la *Plaine*, c'est que presque tout le territoire y était déjà cultivé ou boisé lors du cadastre.

Par suite des défrichements et des reboisements ci-dessus, les pâtis et friches n'occupent plus dans le canton que 459 hectares au lieu de 990 constatés par le cadastre. Leur proportion dans l'étendue du canton n'est plus que de 19 p. ⁰⁰/₀₀ au lieu de 41.

L'espace occupé par les cours d'eau n'a pas sensiblement varié depuis le cadastre.

Enfin les bâtiments couvrent aujourd'hui, par suite de constructions élevées depuis près de 30 ans, une étendue supérieure à celle que le cadastre a reconnue.

Il ne m'est pas possible de mieux préciser les variations subies par l'étendue de chacune des classifications cadastrales : il faudrait un nouveau cadastre pour la déterminer d'une manière exacte.

Ces préliminaires posés, je vais indiquer quelle a été, pour chacune des années 1857, 1858 et 1859, l'étendue, la proportion et les produits de chaque culture dans le canton de Bruyères.

Ces produits sont exprimés en quintaux métriques (100 kilogr.) pour les foins et fourrages, et en hectolitres pour les céréales et autres récoltes.

Digitized by Google

Étendue des cultures.

CULTURES.	1857.		1858.		1859.	
	hect.	ares	hect.	ares.	hect.	ares.
Froment.	1,742	70	1,723	84	1,808	39
Méteil.	1,125	80	1,118	00	1,113	20
Seigle.	380	34	391	15	386	62
Orge	44	96	39	06	23	96
Sarrazin.	85	10	79	90	74	06
Avoine	1,812	30	1,851	57	1,920	45
Pommes de terre	2,575	86	2,568	32	2,512	00
Haricots.	11	93	10	82	11	05
Fèves.	7	87	5	05	2	36
Pois	96	84	70	50	60	65
Colza	12	05	12	55	12	50
Navette	54	89	49	34	47	19
Chanvre	68	09	68	15	67	45
Lin	42	33	37	25	28	36
Prés secs	1,172	37	1,168	78	1,266	73
Prés arrosés naturellement. .	315	27	314	42	143	85
Prés arrosés artificiellement. .	3,123	39	3,120	67	3,156	06
Prairies artificielles.	781	84	736	45	710	42
Fourrages divers (*carottes, betteraves, navets*). . . .	67	22	77	82	77	48
Jachères.	470	21	514	00	552	47
Totaux. . . .	13,991	36	13,957	64	13,975	25
dont, en prés, prairies et fourrages.	5,460	09	5,418	14	5,354	54
Autres cultures	8,531	27	8,539	50	8,620	71

Les fourrages divers qui figurent au tableau ci-dessus pour 67 hect. 22 ares, 77 hect. 82 ares et 77 hect. 48 ares, sont les carottes, betteraves et navets semés au printemps dans des champs dépouillés de leurs récoltes.

Cette étendue n'exprime pas toute la contenance du terrain occupé à l'automne par *les fourrages divers*, car on a l'habitude, notamment dans la montagne, d'en semer au printemps, dans la navette, l'orge, le seigle.

Digitized by Google

Ces fourrages légumineux ont ainsi occupé, en double récolte, 89 hectares en 1857, 114 hect. 26 ares en 1858 et 67 hect. 58 ares en 1859, qui figurent dans l'étendue de la navette, de l'orge et du seigle, et non plus dans celle des carottes, betteraves et navets, où ils feraient double emploi quant à l'étendue cultivée.

Proportion des cultures par 1,000 hectares cultivés.

CULTURES.	1857.		1858.		1859.	
	hect.	ares.	hect.	ares.	hect.	ares.
Froment	124	56	123	52	129	40
Méteil	80	46	80	10	79	66
Seigle	27	18	28	01	27	66
Orge	3	22	2	80	1	71
Sarrazin	6	08	5	72	5	30
Avoine	129	53	132	67	137	42
Pommes de terre	184	10	184	03	179	76
Haricots	0	85	0	78	0	79
Fèves	0	56	0	36	0	17
Pois	6	91	5	05	4	34
Colza	0	86	0	90	0	89
Navette	3	92	3	54	3	37
Chanvre	4	87	4	88	4	82
Lin	3	03	2	67	2	03
Prés secs	83	80	83	74	90	64
Prés arrosés naturellement	22	53	22	52	10	29
Prés arrosés artificiellement	223	23	223	61	225	85
Prairies artificielles	55	88	52	70	50	83
Fourrages divers	4	82	5	57	5	54
Jachères	33	61	36	83	39	53
Totaux	1,000	00	1,000	00	1,000	00

Dans un précédent travail, que j'ai eu l'honneur d'offrir à la Société d'Émulation, au mois de juin 1858, j'ai signalé les différences profondes qui existent, sous le rapport de l'agriculture, entre les diverses régions géologiques du canton de Bruyères.

Digitized by Google

Voici ces différences en 1859 dans la proportion des principales cultures par 1,000 hectares cultivés :

CULTURES.	ZONE de CALCAIRE conchylien.		ZONE de GRÈS bigarré.		ZONE de GRÈS vosgien.		ZONE de GRANITE commun.	
	hect.	ares.	hect.	ares.	hect.	ares.	hect.	ares.
Froment	244	66	116	76	54	54	50	26
Méteil	7	64	103	22	127	32	105	19
Seigle	15	07	27	58	28	18	54	22
Sarrazin.	»		»	83	12	00	9	29
Avoine	212	29	127	40	98	75	67	95
Pommes de terre . .	74	68	217	94	246	98	216	42
Prés	258	21	309	63	333	24	427	37
Prairies artificielles .	57	34	54	48	43	96	45	68
Jachères	111	04	14	74	»		»	

Digitized by Google

Produit des cultures et qualité des récoltes.

CULTURES.	ANNÉE 1857. PRODUIT par hectare.	ANNÉE 1857. PRODUIT total.	ANNÉE 1857. RÉCOLTE.	ANNÉE 1858. PRODUIT par hectare.	ANNÉE 1858. PRODUIT total.	ANNÉE 1858. RÉCOLTE.	ANNÉE 1859. PRODUIT par hectare.	ANNÉE 1859. PRODUIT total.	ANNÉE 1859. RÉCOLTE.
	hect. lit.	hect. lit.		hect. lit.	hect. lit.		hect. lit.	hect. lit	
Froment	17 61	30,699 78	Ordinaire.	19 17	33,045 44	Bonne.	12 16	21,996 65	Médiocre.
Méteil	18 23	20,527 54	Bonne.	19 74	22,071 10	Bonne.	13 54	15,073 40	Médiocre.
Seigle	15 26	5,807 35	Ordinaire.	18 20	7,119 72	Bonne.	12 94	5,005 39	Médiocre.
Orge	23 09	1,038 30	Bonne.	15 07	754 57	Médiocre.	16 87	404 33	Médiocre.
Sarrazin	21 50	1,829 65	Bonne.	23 32	1,863 70	Bonne.	9 89	732 58	Mauvaise.
Avoine	21 12	38,273 28	Bonne.	14 98	27,748 38	Mauvaise.	15 87	31,087 54	Médiocre.
Pommes de terre	225 00	580,229 70	Bonne.	240 89	618,682 40	Très-bonne.	153 84	386,463 00	Médiocre.
Haricots	24 67	294 34	Ordinaire.	19 90	215 27	Mauvaise.	19 44	214 88	Mauvaise.
Fèves	18 57	146 20	Médiocre.	13 82	89 75	Mauvaise.	18 00	42 45	Médiocre.
Pois	13 71	638 18	Médiocre.	8 74	115 85	Mauvaise.	9 11	547 90	Mauvaise.
Colza	13 39	161 37	Médiocre.	13 47	169 07	Médiocre.	12 97	162 20	Médiocre.
Navette	11 72	643 66	Médiocre.	12 13	598 63	Médiocre.	11 96	564 82	Médiocre.
Chanvre (graine)	10 10	756 12	Ordinaire.	9 57	652 35	Ordinaire.	7 87	530 90	Médiocre.
Lin (graine)	10 63	450 05	Ordinaire.	1 31	49 10	Mauvaise.	6 40	181 55	Mauvaise.
	quint. k.	quint. kil.		quint. k.	quint. kil.		quint. k.	quint. kil	
Prés secs	26 21	30,735 09	Ordinaire.	18 54	21,666 95	Mauvaise.	26 04	32,939 71	Ordinaire.
Prés arrosés naturellnt.	27 99	8,825 45	Médiocre.	25 84	8,124 35	Mauvaise.	34 95	5,028 72	Ordinaire.
Prés arrosés artificiellnt.	32 30	100,355 14	Bonne.	28 37	88,541 05	Médiocre.	32 06	101,261 44	Bonne.
Prairies artificielles	31 92	24,971 70	Ordinaire.	25 07	18,466 34	Médiocre.	25 48	18,104 78	Médiocre.
Foins, trèfles, etc.	30 57	164,887 38		25 61	136,798 69		29 81	157,334 65	

La nature du sol n'a pas influé d'une manière bien sensible sur la plupart des produits de l'année 1859 ; cependant la grande sécheresse a été plus nuisible dans les terrains légers et sablonneux de la montagne que dans les terres fortes et compactes de la plaine, notamment aux avoines et aux pommes de terre.

La qualité des principales récoltes se détermine, par hectare, sur les chiffres suivants :

RÉCOLTE de	TRÈS-BONNE.	BONNE.	ORDINAIRE.	MÉDIOCRE.	MAUVAISE.
	Hectolitres.	Hectolitres.	Hectolitres.	Hectolitres.	Hectolitres.
Froment. . . .	21 et au-dessus.	21 à 18.	18 à 15.	15 à 12	12 et au-dessous.
Méteil.	id.	id.	id.	id.	id.
Seigle.	id.	id.	id.	id.	id.
Avoine	Au-dessus de 24.	24 à 21.	21 à 18.	18 à 15.	15 et au-dessous.
Pommes de terre.	230 et au-dessus.	220 à 190	190 à 160	160 à 130	Au-dessous de 130
Sarrazin	Au-dessus de 24.	24 à 21.	21 à 18.	18 à 15.	15 et au-dessous.
	Quintaux.	Quintaux.	Quintaux.	Quintaux.	Quintaux.
Foin et regain des prés.	35 ou plus.	32 à 35.	29 à 32.	26 à 29.	26 ou moins.
Trèfles	38 ou plus.	35 à 38.	32 à 35.	29 à 32.	29 et au-dessous.

La récolte *ordinaire* se calcule d'après le produit moyen des dix dernières années.

§ 1er. — CIRCONSTANCES QUI RETARDENT LES PROGRÈS DE L'AGRICULTURE.

1° CIRCONSTANCES LOCALES ANCIENNES.

1° Le manque d'eau pour l'irrigation des prés dans plusieurs communes ;

2° Les eaux de quelques ruisseaux ne valent rien pour l'irrigation ;

Digitized by Google

3° Un mode vicieux d'irrigation dans quelques prairies faute d'application du drainage;

4° Le roulage qui détourne les hommes de l'agriculture dans quelques communes du canton;

5° L'obligation pour les cultivateurs de la montagne de sarcler leurs céréales et de les échardonner plusieurs fois;

6° Le mauvais état des chemins d'exploitation dans les terrains montueux et rapides;

7° L'état d'enclave de partie des champs de certaines communes de la montagne dont le territoire n'est pas suffisamment sillonné par des chemins d'exploitation;

8° L'ancienne habitude encore suivie par la plupart des cultivateurs, de ne conduire qu'une fois l'an, en septembre et octobre, le fumier sur les terres dans les communes où il n'y a ni soles ni jachères. Mieux vaudrait fumer les terres au printemps et à l'automne;

9° Les fermages qui sont trop élevés dans quelques communes de la plaine;

10° La difficulté de cultiver les terres calcaires, ce qui nécessite un attelage nombreux;

11° Le trop grand nombre d'arbres et de haies le long des champs et des prés dans la montagne;

12° L'impétuosité du vent du midi qui verse les céréales et les déracine souvent dans deux communes de la région granitique (Fiménil et Saint-Jean);

13° Il faudrait pouvoir laisser reposer en friche, pendant quelques années et alternativement, certaines terres légères et sablonneuses qui donneraient ensuite, lorsqu'on les cultiverait, des produits doubles de ceux qu'elles fournissent actuellement;

14° L'insuffisance de l'étendue des terres labourables pour réaliser cette mesure dans les communes de la montagne où elle est réclamée;

15° L'absence dans la montagne et dans la région de grès bigarré, de règlements d'eau entre les irrigants et les propriétaires d'usines, papeteries, moulins, féculeries, ce qui

Digitized by Google

occasionne des contestations et surtout une grande perte de temps pour la surveillance de l'irrigation des prés ainsi livrée à la concurrence.

2° CIRCONSTANCES LOCALES RÉCENTES.

16° On plante trop de pommes de terre dans les communes de la montagne;

17° On livre aux féculeries une trop grande partie de la récolte qui serait mieux employée à la nourriture du bétail;

18° On n'y sème plus assez de céréales;

19° Ni de prairies artificielles;

20° D'où le manque de paille,

21° Et de fourrages;

22° En sorte que l'on n'y engraisse plus autant de vaches ni de bœufs qu'autrefois;

23° D'où le manque d'amendement pour le sol cultivé qui en a d'autant plus besoin, 1° qu'il est plus appauvri parce qu'on ne lui rend plus ce que l'on en retire; 2° qu'il est plus étendu par suite des défrichements effectués;

24° La mauvaise habitude contractée dans la montagne, d'atteler des vaches au lieu de bœufs, devant les voitures et devant la charrue, ce qui amène,

25° L'affaiblissement de la race bovine dans cette partie du canton;

26° L'impatience des cultivateurs de jouir trop promptement du prix de leurs produits agricoles en les convertissant en argent, sans s'occuper suffisamment de l'amélioration de leurs terres;

27° L'habitude de quelques locataires de planter des pommes de terre plusieurs années de suite dans les mêmes champs, ce qui ruine le sol.

3° CIRCONSTANCES GÉNÉRALES ANCIENNES.

28° La stérilité du sol ou le manque d'amendement, savoir : dans la montagne, le fumier et la cendre pour les champs

Digitized by Google

et pour les prés, et dans la plaine, le fumier et la chaux pour les champs et le plâtre pour les prés et pour les prairies artificielles;

29° La pauvreté d'une partie des cultivateurs;

30° La routine dans les cultures;

31° Le respect humain qui fait qu'un cultivateur n'ose prendre dans sa commune l'initiative des améliorations utiles dans la crainte d'être exposé à la risée de ses concitoyens;

32° Le défaut d'assainissement, de drainage des champs et des prés d'une grande partie du territoire cantonal;

33° La longueur des hivers ou les gelées tardives, et toujours nuisibles, du printemps;

34° La négligence des propriétaires à exécuter des travaux de mise en pente régulière des champs et des prés, notamment dans la plaine, pour y faciliter l'écoulement des eaux pluviales et d'irrigation à ciel ouvert, au moyen de rigoles, là où le drainage serait trop coûteux et trop difficile.

4° CIRCONSTANCES GÉNÉRALES RÉCENTES.

35° L'extension de la broderie qui a enlevé trop de bras à l'agriculture et qui a déterminé en partie :

36° La hausse du salaire des domestiques et des ouvriers agricoles;

37° Enfin la diminution de la population du canton, de 624 âmes ou 1/29e en 5 ans, occasionnée par : 1° la tendance au célibat; 2° la diminution de la fécondité du mariage; 3° l'émigration des jeunes gens des deux sexes dans les villes; 4° les levées du recrutement.

§ 2. — CIRCONSTANCES QUI FAVORISENT LES PROGRÈS DE L'AGRICULTURE.

1° CIRCONSTANCES LOCALES ANCIENNES.

1° La bonne qualité des eaux de la rivière de Vologne et de plusieurs ruisseaux, ses affluents, pour l'irrigation des près dans la montagne;

Digitized by Google

2° L'existence de fours à chaux et de tuileries dans la plaine ;

3° L'existence, dans le voisinage du canton, de forêts de bois de construction ;

4° Et de scieries nombreuses : la sciure est un combustible très-économique ;

5° L'engraissement du bétail dans plusieurs communes de la montagne ;

6° La facilité de cultiver avec un faible attelage les terrains de la montagne ;

7° La culture en grand des céréales par soles et saisons dans la région calcaire.

2° CIRCONSTANCES LOCALES RÉCENTES.

8° L'existence de machines à battre et à vanner ;

9° La création de prairies artificielles dans quelques communes de la plaine ;

10° L'extension dans les mêmes communes de la culture des pommes de terre, au lieu et place de celle des navets dont le produit était inférieur ;

11° La création, dans les deux régions de la montagne et dans celle de grès bigarré, de plusieurs féculeries dont les eaux fertilisent les prés qu'elles arrosent ; ces féculeries sont en même temps un débouché très-avantageux pour les produits des cultivateurs si nombreux de la pomme de terre ;

12° L'application plus étendue et mieux entendue de l'irrigation aux prés ;

13° La vente, la location ou le partage et le défrichement de terrains communaux convertis en champs et en prés, principalement dans la montagne ;

14° Le défrichement d'une partie des haies longeant les champs et les prés dans la montagne ;

15° Le curage de quelques cours d'eau qui n'étaient pas curés anciennement ;

Digitized by Google

16° Les encouragements donnés à quelques cultivateurs par la Société d'Émulation ;

17° Les encouragements donnés par le Comice agricole d'Épinal ;

18° La suppression partielle des jachères dans les bons terrains de la plaine qui peuvent donner une récolte chaque année ;

19° Le remplacement de ces jachères par la culture des plantes sarclées, et surtout par les pommes de terre, les pois, etc. ;

20° L'utilisation sur les champs et sur les prés de tous les engrais solides et liquides ;

21° Les travaux de défoncement opérés dans quelques prés et dans quelques champs de plusieurs communes ;

22° Les débouchés obtenus pour la vente des produits indigènes, tels que bœufs, vaches, veaux, porcs gras, beurre, œufs, fécule, etc., et notamment le prolongement d'une ligne de chemin de fer jusque Épinal, c'est-à-dire à 12 kilomètres du territoire du canton de Bruyères ;

23° Et comme conséquence, le renchérissement de ces produits ;

24° L'association, dans plusieurs communes, des *manœuvres*, deux à deux, pour devenir *cultivateurs* et pour labourer leurs champs, faire leurs attelages et voitures en commun sans avoir recours à autrui ;

25° Le changement des semences de céréales et d'autres produits, c'est-à-dire, l'achat ou l'échange pour semer, de graines et semences récoltées hors du territoire de la commune et des communes environnantes, et dans une autre région du sol ;

26° L'introduction, dans plusieurs communes de la montagne, de la culture du froment de printemps qui n'est pas soumise à la funeste influence des hivers trop rigoureux ou trop longs et qui permet de réaliser une économie de cent pour cent sur la semence, tout en donnant un produit peu inférieur à celui du froment d'automne.

Digitized by Google

3° CIRCONSTANCES GÉNÉRALES ANCIENNES.

27° Le morcellement des terres et la division des propriétés;

28° Cette circonstance, que la presque totalité des habitants sont propriétaires fonciers;

29° La suppression, en 1830, du passage à travers le canton, du sel de l'est destiné à la Suisse, et, par conséquent, la cessation d'un roulage ruineux pour les nombreux habitants qui s'y livraient exclusivement et qui négligeaient complétement la culture de leurs terres.

4° CIRCONSTANCES GÉNÉRALES RÉCENTES.

30° L'activité des cultivateurs à exécuter promptement leurs travaux en temps et saisons convenables;

31° Le perfectionnement des charrues et des autres instruments aratoires;

32° Le drainage déjà pratiqué utilement par quelques cultivateurs de chaque commune du canton;

33° Le bon exemple de toutes les améliorations utiles, donné par les hommes intelligents et influents;

34° L'établissement et le bon entretien des routes, des chemins vicinaux et des chemins de grande communication;

35° La protection accordée à l'agriculture par le Gouvernement de l'Empereur;

36° Les lois récentes sur le drainage, les irrigations, etc.;

37° Enfin la suppression des fermes dans beaucoup de communes du canton, et la vente en détail, des terrains qui les composaient, aux habitants de ces communes.

Voilà, aussi complète et aussi exacte que possible, l'énumération des circonstances qui influent sur les progrès de l'agriculture dans le canton de Bruyères; elles sont nombreuses et multiples en raison des variétés du territoire et des cultures.

Digitized by Google

Quelques rapprochements statistiques touchant la population et l'agriculture.

	LA PLAINE. — ZONES DE		LA MONTAGNE — ZONES DE		LE CANTON.
	calcaire conchylien	grès bigarré.	grès vosgien.	granite commun.	
	hab.	hab.	hab.	hab.	hab.
La population était en 1851 de. . .	3594	3638	7909	2775	17916
En 1856 elle n'était plus que de. .	3427	3476	7642	2693	17238
Elle est diminuée dans cette période quinquennale, de	167	162	267	82	624
Cette diminution est, par 1,000 habitants, de	52	48	36	31	41
Il y a par 1,000 hectares de culture.	746	1171	1765	1284	1232
Il y a par 1,000 hectares de territoire.	474	589	1052	757	720
	h a	h a	h a	h a	h a
Chaque habitant cultive en moyenne..	1 34	0 85	0 57	0 78	0 81
Il y a un habitant chaque.	2 11	1 70	0 95	1 32	1 39
La culture occupe, du territoire, les	0,64	0,50	0,60	0,60	0,58
Les champs occupent dans la culture, les	0,74	0,69	0,64	0,57	0,67
Les prés naturels occupent dans la culture, les	0,26	0,31	0,36	0,43	0,33
Les prairies artificielles occupent dans la culture, les	0,07	0,05	0,04	0,05	0,06
Les prés irrigués occupent dans les prés naturels, les	0,47	0,70	0,91	0,87	0,75

SINISTRES AGRICOLES.

En 1857, les gelées tardives du mois de juin et plus tard la sécheresse ont nui à la récolte du foin. L'avoine a aussi souffert de la sécheresse qui s'est prolongée jusqu'au 15 août.

En 1858, la sécheresse a diminué le produit des fourrages,

Digitized by Google

de l'avoine, du lin, du chanvre. Les sauterelles ont endommagé les fourrages, et les rats, les céréales dans quelques communes de la plaine.

En 1859, la récolte produite par la première coupe des foins et des trèfles a été bonne ou ordinaire; mais la sécheresse qui a duré neuf semaines, de la fin de juin aux derniers jours d'août, a nui à tous les autres produits comme à la seconde coupe des fourrages.

Il faut dire aussi que les pluies du mois de juin, au moment de la floraison des blés, en ont diminué la récolte.

La grande sécheresse a surtout été nuisible aux pommes de terre, qui ne donnent qu'une faible récolte quand, après les chaleurs, la pluie ne vient pas détremper le sol vers le 15 août au plus tard.

Mouvement de la population du canton de Bruyères, de 1831 à 1856.

	1831.	1836.	1841.	1846.	1851.	1856.
Zone de calcaire conchylien	habit. 3253	habit. 3435	habit. 3485	habit. 3618	habit. 3594	habit. 3427
Augmentation par 1,000 hab., à partir de 1831.	»	56	71	112	105	53
Zone de grès bigarré . .	3381	3508	3572	3661	3638	3476
Augmentation par 1,000 hab., à partir de 1831.	»	37	56	83	76	28
Zone de grès vosgien . .	7445	7630	7597	7809	7909	7642
Augmentation par 1,000 hab., à partir de 1831.	»	25	20	49	62	26
Zone de granite commun.	2593	2628	2683	2774	2775	2693
Augmentation par 1,000 hab., à partir de 1831.	»	13	35	70	70	39
Le canton	16672	17201	17337	17862	17916	17238
Augmentation par 1,000 hab., à partir de 1831.	»	31	40	71	75	34

Digitized by Google

Chacune des zones ou régions géologiques ci-dessus comprend les communes suivantes :

La 1re : *Bult, Destord, Dompierre, Girecourt, Gugnécourt, Padoux et Sainte-Hélène.*

La 2e : *Aydoiles, Fontenay, Grandvillers, Mémenil, Nonzeville, Pierrepont, Viménil.*

La 3e : *Bruyères, Champ-le-Duc, Charmois, Cheniménil, Deycimont, Docelles, Fays, Laval, Lépanges, le Roulier.*

La 4e : *Beauménil, Boulay (le), Fiménil, Laveline-devant-Bruyères, Laveline-du-Houx, Neuveville (la), Prey, Saint-Jean-du-Marché et Xamontarupt.*

RENSEIGNEMENTS DIVERS.

Pour répondre plus particulièrement à la circulaire de M. le Président de la Société d'Émulation, en date du 10 novembre dernier, il est nécessaire de compléter mon rapport par les renseignements ci-après :

Il existe dans le canton de Bruyères 45 féculeries mues par des cours d'eau ; plusieurs remplacent d'anciens moulins ou d'anciennes huileries ; la plupart sont des établissements récents. 40 sont dans la partie du canton appelée la *Montagne* (régions de granite et de grès vosgien), 5 seulement sont dans la *Plaine* (région de grès bigarré) ; il n'en existe point dans la zone de calcaire qui occupe les deux tiers de la *Plaine ;* outre ces chiffres, on peut compter une centaine de petites féculeries à bras, portatives, ou à cheval.

La distribution des grandes féculeries entre les différentes parties géologiques du canton indique suffisamment que les pommes de terre occupent une large part dans la culture de la montagne et une faible part dans celle de la plaine.

J'ai donné les chiffres de ces proportions pour chaque région à la page 79.

En énumérant les circonstances qui retardent les progrès de l'agriculture, j'ai démontré que les pommes de terre occupent une trop grande portion du territoire cultivé de la

Digitized by Google

montagne, et qu'au contraire, il serait à désirer que les jachères de la région calcaire pussent être, en partie, remplacées par la culture de ces tubercules.

Les gages des domestiques et des ouvriers agricoles s'élèvent chaque année, et certainement la diminution de la population dont j'ai signalé les principales causes (page 84) y a contribué. On ne doit cependant pas s'alarmer outre mesure de cette hausse; car, en définitive, elle ne peut pas avoir pour effet de ruiner le propriétaire-cultivateur, et elle tend à l'amélioration du sort des journaliers et manœuvres qui ne gagnent pas plus actuellement que la juste rémunération de leurs longs et pénibles travaux. Les fermiers peuvent en souffrir; mais ce qu'il faut déplorer, c'est la facilité avec laquelle quelques domestiques, qui ont reçu de fortes avances de leurs maîtres imprévoyants, quittent ceux-ci en mai, juin et juillet de chaque année, à l'approche ou au moment des grands travaux agricoles, pour aller s'engager ailleurs moyennant un salaire relativement plus élevé. Si les cultivateurs ne donnaient que de faibles à-comptes à leurs domestiques; s'ils ne leur avançaient dans le cours de l'année que l'argent nécessaire pour leurs dépenses urgentes et leur habillement, ces serviteurs ne déserteraient pas leur poste avant Noël, époque, dans tout le canton, à laquelle finit et commence l'année d'engagement.

Pour bien apprécier la situation actuelle en ce qui concerne les gages et salaires, on doit toujours tenir compte de cette circonstance générale que l'argent est moins rare qu'autrefois, qu'il devient de plus en plus commun, ou, en d'autres termes, qu'il perd chaque année une partie de sa valeur relativement à celle des objets, marchandises et services qu'il représente dans les transactions sociales.

En sorte que les cultivateurs qui sont avant tout *producteurs* et *vendeurs* n'ont qu'à gagner à cet état de choses devenu en même temps et justement avantageux aux ouvriers agricoles.

Les gages annuels des domestiques varient dans le canton comme les cultures, suivant les régions du sol et l'importance des travaux; ils sont en moyenne pour 1859 :

Digitized by Google

Dans la zone calcaire,
de 210 fr. pour un homme et de 150 fr. pour une femme.
Dans la zone de grès bigarré,
de 197 fr. pour un homme et de 148 fr. pour une femme.
Dans la zone de grès vosgien,
de 162 fr. pour un homme et de 121 fr. pour une femme.
Dans la zone granitique,
de 158 fr. pour un homme et de 119 fr. pour une femme.
La moyenne du canton est
de 180 fr. pour un homme et de 130 fr. pour une femme.

Ces gages sont presque doublés depuis 30 ans; mais aussi depuis 30 ans, l'argent n'est-il pas déprécié de moitié de sa valeur, notamment dans la vente des pommes de terre? Le blé n'a cependant pas suivi la hausse presque générale des produits. Il en résulte que les cultivateurs de la montagne sont plus favorisés que ceux de la plaine depuis l'établissement des féculeries : ils gagnent plus que ces derniers et se font encore servir à moins de frais comme le prouvent les chiffres ci-dessus.

La région du calcaire, composée de sept communes avoisinant les cantons de Rambervillers, Châtel et Épinal, est la seule dont les cultures réclament un concours extraordinaire de bras pendant la fenaison et la moisson des blés et des avoines. Les cultivateurs viennent à l'avance engager leurs ouvriers dans la partie montagneuse du canton de Bruyères et dans les cantons de Brouvelieures, Corcieux et Remiremont. Ces ouvriers se rendent à l'époque fixée dans la plaine; les cultivateurs qui les ont engagés vont même les chercher en voiture depuis que les bras manquent, dans la crainte de ne pas les obtenir; ces manœuvres travaillent, les uns à la journée, les autres à tant par 20 ares 44 centiares de foin ou de blé à couper : tous sont nourris par les cultivateurs qui les emploient. Le salaire des journaliers agricoles est en moyenne de 1 fr. 60 cent. par jour, y compris la nourriture, excepté en temps de moisson où il s'élève à 1 fr. 50 cent. outre la nourriture.

Digitized by Google

On ne se montre pas encore disposé à substituer la sape ou la faulx à la faucile pour la moisson, ni à se procurer de nouvelles machines dont les avantages sont inconnus ici, pour abréger le travail qui s'effectue assez promptement dans l'état actuel.

Dans le surplus du canton; les travaux agricoles se font au jour le jour par les habitants et leurs domestiques. Mais il faut dire que dans la montagne la fenaison et la récolte des pommes de terre durent chacune un mois environ, sans inconvénient sensible. A quoi bon, se dit-on, aller plus vite, à grands frais, pour rester désœuvré ensuite?

Les prairies naturelles occupent, d'après les chiffres de la page 78, environ 0,33c de toutes les cultures du canton; si l'on y ajoute les prairies artificielles on obtient 0,39c, ce qui dépasse le tiers des terres pour produire du foin.

Sur ce point, il faut encore faire des distinctions commandées par la nature du sol. Par exemple : d'après les chiffres de la page 88, le tiers juste des cultures du calcaire est en prés naturels et prairies artificielles, 0,36c dans le grès bigarré; 0,40c dans le grès vosgien, et 0,48c dans le granite.

Les principales raisons de ces différences, sont : 1° que, dans la montagne, le sol est peu fertile et qu'il en faut une plus grande étendue pour produire le fourrage nécessaire au bétail; 2° que la pente des terrains arrosés par les nombreux cours d'eau descendant des montagnes et la bonne qualité de ces eaux dans les régions du granite et du grès vosgien permettent d'y donner, relativement au surplus du canton, une bien plus grande étendue aux prairies irriguées qui y sont toujours plus productives que des champs.

D'ailleurs, il n'y a jamais trop de prés dans une ferme ni dans une culture de la montagne. On a dit que pour faire la guerre il faut trois choses; pour faire une bonne culture dans les régions peu fertiles, il faut aussi trois choses : 1° des amendements; 2° de l'engrais; 3° du fumier, ce qui ne fait qu'une seule et même chose comme l'argent pour la guerre.

Or, les meilleurs amendements sont produits par le bétail, le bétail est nourri par les foins et fourrages des prés et des

Digitized by Google

prairies artificielles, donc il faut beaucoup de prés et de prairies afin de pouvoir créer beaucoup de fumier pour fertiliser et les champs et les prés.

S'ils étaient plus fertiles, les propriétaires seraient évidemment plus riches.

Mais les prés et prairies ne sont pas les seules cultures qui aient pour but l'alimentation du bétail, il convient d'y ajouter le sarrasin, l'avoine, 3/10es des pommes de terre, les pois et les fourrages divers tels que carottes, navets et betteraves. Voici la proportion de ces cultures, pour 1859, par 1,000 hectares cultivés.

Proportion dans l'étendue des cultures, des terrains destinés à l'alimentation du bétail.

CULTURES.	LA PLAINE. ZONE DE calcaire conchylien.		LA PLAINE. ZONE DE grès bigarré.		LA MONTAGNE. ZONE DE grès vosgien.		LA MONTAGNE. ZONE DE granite commun.		TOUT le CANTON.	
	hect.	ar.	hect.	ar.	hect.	ar.	hect.	ar.	hect.	ar.
Sarrazin	»		0	83	12	00	9	29	5	30
Avoine	219	29	127	40	98	75	67	95	137	42
3/10es des pommes de terre	22	40	65	38	73	49	64	92	53	87
Pois.	5	09	3	64	4	50	3	36	4	34
Prés secs.	159	48	92	98	32	96	56	29	90	64
Prés arrosés naturellement	23	81	2	71	»		12	76	10	29
Prés arrosés artificiellement	74	92	213	94	330	28	358	32	225	85
Prairies artificielles. . .	57	34	54	48	43	96	45	68	50	83
Fourrages divers. . . .	4	26	6	43	5	30	5	54	5	54
Totaux par 1,000 hectares cultivés . . .	566	59	567	79	601	24	624	11	584	08
	567	19			612	67				

Ces chiffres établissent qu'il y a, en réalité, dans le canton de Bruyères, plus de la moitié de l'étendue des cultures consacrée à l'alimentation du bétail.

Il peut être utile de faire connaître dans le présent rapport le mode de consommation des pommes de terre, suivant que la récolte en a été très-bonne, bonne, ordinaire ou moyenne, médiocre, mauvaise.

Les chiffres suivants expriment approximativement, et en fractions décimales, la portion de la récolte consommée, 1° par les habitants; 2° par les animaux; 3° la portion destinée aux semences, 4° et celle livrée aux féculeries.

	RÉCOLTE DES POMMES DE TERRE.				
	TRÈS-BONNE.	BONNE.	ORDINAIRE	MÉDIOCRE.	MAUVAISE.
Habitants	0,15c	0,17c	0,20c	0,25c	0,32c
Animaux	0,28	0,29	0,28	0,30	0,30
Semences	0,12	0,14	0,17	0,20	0,23
Féculeries. . . .	0,45	0,40	0,35	0,25	0,15
Totaux . .	1	1	1	1	1

Quelques circonstances pourraient changer les proportions ci-dessus; par exemple : s'il arrivait que le blé fut à bas prix, lors d'une mauvaise récolte de pommes de terre, les habitants n'en consommeraient pas les 0,32c, de même qu'ils en consommeraient plus des 0,15c si, lors d'une très-bonne récolte de ce tubercule, le blé se trouvait à un prix élevé. Dans le premier de ces deux cas, la quotité livrée aux féculeries serait augmentée du chiffre dont celle qui représente la consommation des habitants serait diminuée; dans le second cas, c'est le contraire qui se produirait, etc.

Digitized by Google

J'ai indiqué à la page 81 comment se détermine la qualité de la récolte des pommes de terre et des principales denrées.

La proximité du chemin de fer a déjà permis l'importation des cendres qui sont un bon amendement sur les prés et sur les champs des régions de grès vosgien et de granite.

Les cultivateurs vont, dans les saisons mortes, chercher des cendres dans le département de la Meurthe depuis environ 40 ans, et dans celui du Haut-Rhin depuis près de 30 ans.

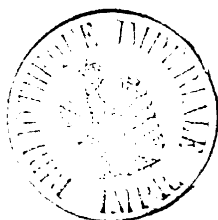
Telles sont les indications que je crois utile de transmettre à la Société d'Émulation pour entrer dans les vues de la circulaire du 10 novembre.

J'aurai soin, chaque année, de lui faire connaître les variations et changements qui surviendront dans la marche et les résultats de l'agriculture.

Des travaux d'amélioration se sont accomplis récemment dans quelques communes; j'engagerai leurs auteurs à les présenter aux récompenses que décerne généreusement cette Société.

Digitized by Google

DU
MORCELLEMENT DES TERRES
DANS LE
CANTON DE BRUYÈRES.



Digitized by Google

ÉTAT actuel du morcellement des terrains communaux dans le canton de Bruyères.

TERRAINS COMMUNAUX.

COMMUNES.	NOMBRE de parcelles.	ÉTENDUE générale.			ÉTENDUE MOYENNE de chaque parcelle.		
		hect.	ares.	cent.	hect.	ares.	cent.
Bult	32	310	11	96	9	69	12
Destord	31	54	26	23	1	75	04
Dompierre	58	136	34	72	2	35	08
Girecourt	47	128	77	18	2	73	98
Gugnécourt	30	133	52	45	4	45	08
Padoux	59	839	72	14	14	23	26
Sainte-Hélène	51	790	76	19	15	50	51
Zone de calcaire	308	2,393	50	87	7	77	11
Aydoiles	61	327	59	81	5	37	05
Fontenay	37	221	82	39	5	99	52
Grandvillers	70	719	18	83	10	27	41
Méménil	12	111	29	40	9	27	45
Nonzeville	15	31	43	74	2	09	58
Pierrepont	19	135	50	06	7	13	16
Viménil	37	361	93	63	9	78	21
Zone de grès bigarré	251	1,908	77	86	7	60	47
Bruyères	47	826	54	19	17	58	60
Champ-le-Duc	31	34	69	64	1	11	92
Charmois	23	213	46	50	9	28	11
Cheniménil	55	231	02	27	4	20	04
Deycimont	29	216	95	86	7	48	13
Docelles	39	322	16	62	8	26	06
Fays	34	304	44	85	8	95	44
Laval	22	13	27	98	»	60	36
Lépanges	49	187	16	98	3	81	98
Roulier (le)	20	114	72	20	5	73	61
Zone de grès vosgien	349	2,464	47	09	7	06	15

Digitized by Google

ÉTAT du morcellement des propriétés particulières lors du cadastre dans le canton de Bruyères.

PROPRIÉTÉS PARTICULIÈRES.						OBSERVATIONS s'appliquant aux propriétés particulières seulement.
NOMBRE de parcelles.	ÉTENDUE générale.			ÉTENDUE moyenne de chaque parcelle.		
	hect.	ares.	cent.	ares.	cent.	
3,906	662	87	30	16	96	D'après les renseignements recueillis dans toutes les communes de la zone de calcaire, le morcellement des terres est à peu près dans l'état constaté par le cadastre.
2,057	437	91	64	21	29	
4,941	734	91	09	14	87	
3,042	544	66	50	17	90	
2,338	365	64	34	15	64	
7,015	1,066	73	34	15	20	
5,689	884	82	70	15	55	
28,988	4,697	56	91	16	20	
4,092	649	93	91	15	88	Il y a actuellement plus de parcelles dans cette zone que lors du cadastre.
3,269	411	17	17	12	57	
4,094	1,003	55	50	24	51	
2,688	794	82	83	29	57	
811	127	18	61	15	68	
1,535	476	40	86	31	03	
2,064	435	26	83	21	09	
18,553	3,898	35	71	21	01	
1,826	760	84	91	41	67	Le nombre des parcelles s'est accru considérablement dans cette zone depuis le cadastre, par suite du morcellement, notamment dans les communes de Bruyères, Champ, Cheniménil, Docelles, Laval et le Roulier.
1,217	347	79	72	28	58	
3,753	433	76	39	11	15	
3,281	670	80	97	20	44	
2,170	404	67	90	18	64	
2,250	526	81	13	23	41	
904	172	49	61	19	08	
902	333	35	83	36	96	
2,597	556	07	88	21	41	
1,640	445	52	02	27	16	
20,540	4,652	16	36	22	65	

Digitized by Google

TERRAINS COMMUNAUX.

COMMUNES.	NOMBRE de parcelles.	ÉTENDUE générale.			ÉTENDUE MOYENNE de chaque parcelle.		
		hect.	ares.	cent.	hec.	ares.	cent.
Beauménil	18	149	92	53	8	32	92
Boulay (le)	18	24	31	38	1	35	07
Fiménil	79	188	22	57	2	38	26
Laveline-devant-Bruyères	16	56	86	01	3	55	37
Laveline-du-Houx	75	223	68	25	2	98	24
Neuveville (la)	10	81	05	80	8	10	58
Prey	19	37	40	07	1	96	84
Saint-Jean-du-Marché	21	82	85	55	3	94	55
Xamontarupt	10	135	69	20	13	56	92
Zone granitique	266	980	01	36	3	68	42

RÉCAPI

Zone de calcaire conchylien	308	2,393	50	87	7	77	11
Zone de grès bigarré	251	1,908	77	86	7	60	47
Zone de grès vosgien	349	2,464	47	09	7	06	15
Zone de granit commun	266	980	01	36	3	68	42
Tout le canton	1,174	7,746	77	18	6	59	86
Moyenne par commune	35	234	75	06	6	59	86

Digitized by Google

des terres.

PROPRIÉTÉS PARTICULIÈRES.						OBSERVATIONS s'appliquant aux propriétés particulières seulement.
NOMBRE de parcelles.	ÉTENDUE générale.			ÉTENDUE moyen de chaque parcelle.		
	hect.	ares.	hect.	ares.	cent.	
759	174	10	31	22	94	Le morcellement des terres a aussi fait des progrès dans la zone granitique.
775	297	03	07	38	32	
1,564	313	83	57	20	06	
868	231	95	07	26	71	Les variations dans le nombre des parcelles ne pourraient être établies et précisées que par un nouveau cadastre.
3,652	580	92	94	15	90	
893	212	26	57	23	77	
694	172	21	50	24	81	
641	159	26	13	24	84	
1,101	356	16	72	32	35	
10,947	2,497	75	88	22	82	
TULATION.						
28,988	4,697	56	91	16	20	La marche du morcellement des propriétés particulières tend à équilibrer la surface moyenne de chaque parcelle. Je ne doute pas que dans le canton de Bruyères les régions de la montagne (grès vosgien et granit commun) n'aient un bien plus grand nombre de parcelles que celui qui est indiqué ci-contre, d'après les renseignements qui m'ont été fournis et aussi par la raison qu'elles étaient un peu moins divisées que les autres au moment du cadastre.
18,553	3,898	35	71	21	01	
20,540	4,652	16	36	22	65	
10,947	2,497	75	88	22	82	
79,028	15,745	84	86	19	92	
2,395	477	14	69	19	92	

Le présent tableau certifié sincère et exact d'après les chiffres puisés sur la matrice cadastrale et sur l'état des sections de chaque commune, par le juge de paix de Bruyères soussigné.

Bruyères, 24 juin 1859.

E. LAHACHE.

Digitized by Google

APERÇUS

SUR LES

MOUVEMENTS DE LA POPULATION

DU DÉPARTEMENT DES VOSGES

PENDANT LES ANNÉES

1854, 1855, 1856, 1857 ET 1858,

PAR M. MAUD'HEUX,

Président de la Société d'Émulation.

J'ai été amené, par quelques circonstances, à examiner les tableaux du mouvement de la population du département des Vosges, pendant les années 1854, 1855, 1856, 1857 et 1858, et j'y ai rencontré quelques résultats qui m'ont paru dignes d'intérêt. Il m'a paru utile de les retenir et de les consigner dans ces notes.

La période quinquennale que mon étude a embrassée n'est pas comprise entre deux recensements officiels. 1854 et 1855 appartiennent à la période qui a précédé celui de 1856, les trois autres à la période suivante. Je ne pouvais donc pas espérer de mes recherches l'explication de la décroissance que ce dernier recensement, comparé à celui de 1851, a constatée dans la population du département. Cependant, j'ai pu remarquer quelques faits qui aideront certainement à en découvrir les causes.

Digitized by Google

Le tableau suivant montre comment cette décroissance s'est répartie entre la population urbaine et la population rurale, entre la population mâle et la population féminine.

	Recensemt de 1851.	Recensemt de 1856.	Différce en moins.
Population urbaine :			
Sexe masculin	23,876	22,979	897
Sexe féminin..	27,312	27,072	240
Totaux....	51,188	50,051	1,137
Population rurale :			
Sexe masculin.	182,144	169,497	12,647
Sexe féminin..	194,077	186,160	7,917
Totaux ...	376,221	355,657	20,564
Totaux généraux.	427,409	405,708	21,701

La décroissance d'environ 5,07 pour cent, pendant la période quinquennale, soit de plus d'un pour cent par an, a atteint 5,46 pour cent de la population rurale et seulement 2,22 pour cent de la population urbaine. — Tandis que la population masculine perdait 6,56 pour cent, la population féminime ne perdait que 3,23 pour cent, et presque tout dans la campagne. Ces anomalies ont donné lieu de croire que l'émigration seule avait occasionné la diminution signalée, et elles ont été considérées comme des signes non équivoques de la tendance des habitants des campagnes à les déserter pour les villes. Sans nier ni cette tendance, ni la part d'influence qu'elle a exercée, il me paraît bien démontré que des causes plus naturelles ont exercé une action considérable. La seule année 1854 a présenté 15,423 décès contre 9,721 naissances : donc un excédant de 5,702 décès ; l'année 1855 a offert 9,601 décès contre 9,393 naissances, soit un excédant de 208 décès. L'année 1851 au contraire avait fourni 11,186 naissances contre 9,848 décès; donc un excédant de 1,338 naissances. Ainsi, sous l'influence de l'épidémie de choléra qui a sévi en 1854 et dont les suites morbides ont certainement agi encore en 1855, non-seulement les

Digitized by Google

naissances ont cessé d'apporter un accroissement à la population, mais elles n'ont pas même pu réparer les pertes occasionnées par les décès. En temps ordinaire, l'excédant des naissances compense largement les vides causés par l'émigration ordinaire. Dans le cours de 1854 et de 1855, cette compensation a fait défaut.

Il est à remarquer aussi, comme un fait intéressant à noter, que les tableaux, qui indiquent les causes des décès, en attribuent 6,013 au choléra, dont 531 dans la population urbaine et 5,482 dans la population rurale. Il ne faut pas en conclure que la population urbaine a été plus ménagée par l'épidémie que la population des campagnes. En réalité, le plus grand nombre des villes du département et notamment les plus importantes, comme Épinal, Saint-Dié, Remiremont, etc., ont été épargnées par le fléau qui n'a sévi que dans les arrondissements de Neufchâteau et de Mirecourt et dans quelques villages de l'arrondissement d'Épinal. Il a frappé d'ailleurs, dans une proportion égale, la population masculine et la population féminime; l'une et l'autre ont perdu un peu plus de 1,40 pour cent.

Mais, si déjà les ravages d'une épidémie expliquent en partie la décroissance de notre population départementale, il suffit de comparer les résultats de l'année 1851 avec ceux des années suivantes pour reconnaître que d'autres causes naturelles, étrangères aussi à la question de l'émigration, ont amené une diminution progressive dans le nombre annuel des naissances et concouru ainsi à abaisser le chiffre de la population totale. L'effet de ces causes est attesté par le tableau suivant :

1851.	Naissances	11,186.	Mariages	3,506.	Décès	9,848.
1852.	—	10,428.	—	3,014.	—	9,914.
1853.	—	9,758.	—	3,032.	—	9,613.
1854.	—	9,721.	—	2,983.	—	15,423.
1855.	—	9,393.	—	3,168.	—	9,601.
	Totaux....	50,486.	—	15,703.	—	54,399.

Digitized by Google

J'ai vainement cherché à découvrir quelles circonstances particulières avaient pu produire la diminution progressive du nombre des naissances et de celui des mariages en 1852 et 1853, années certainement favorables puisque nos grandes agitations avaient eu leur terme en décembre 1851, puisque l'abondance du travail et des denrées alimentaires avaient relevé l'aisance générale. On comprend bien que le choléra, qui a sévi en 1854, ait exercé une influence fâcheuse sur le nombre des mariages de cette année et, par une conséquence naturelle, sur le nombre des naissances de 1853; mais les résultats de 1852 et de 1853 restent pour moi sans explication.

Les départements qui n'ont pas de grandes villes subissent forcément en tout temps une émigration en quelque sorte régulière. Quand il s'y joint une diminution progressive du nombre des naissances et une augmentation dans le nombre des décès, il est impossible que le concours de ces deux causes n'abaisse pas le chiffre de la population totale.

Heureusement ce mouvement rétrograde s'est arrêté, et, dès 1856, les mouvements de la population ont repris une marche ascensionnelle qu'attestent les chiffres suivants :

1856.	Naissances	10,256.	Mariages	3,515.	Décès	9,416.
1857.	—	10,783.	—	3,767.	—	9,718.
1858.	—	11,181.	—	4,009.	—	9,463.

Ainsi, le nombre des naissances est progressivement revenu au même chiffre qu'en 1851; celui des mariages, en 1858, dépasse de 503, c'est-à-dire d'un septième, celui de 1851; et celui des décès a diminué. En résumé, les naissances, durant ces trois années, ont dépassé les décès de 4,204. Mais, il faut reconnaître qu'en 1859, la dyssenterie a fait des ravages dans le département et que son influence, ainsi que celle de la guerre d'Italie, ont dû ralentir ce mouvement de progression. On ne saurait donc affirmer, quant à présent du moins, que le recensement de 1861 prouvera que la population vosgienne a réparé toutes ses pertes; mais, je suis convaincu qu'il constatera de meilleurs résultats que celui de 1856.

Digitized by Google

La guerre de Crimée a apporté au nombre des décès un contingent spécial que j'ai essayé de déterminer approximativement. En vertu des dispositions des articles 80 et 84 du Code civil, les actes de décès des personnes mortes dans les hôpitaux civils ou militaires, ou autres maisons publiques, sont transcrits sur les registres du lieu de leur dernier domicile, et y accroissent par conséquent le nombre des décès. Les relevés qui ressortent des tableaux des cinq années que j'ai examinées montrent les résultats suivants :

	1854	1855	1856	1857	1858	Totaux.
Sexe masculin..	251	804	879	290	214	2,438
Sexe féminin...	90	72	48	43	43	296
Totaux...	341	876	927	333	257	2,734

Les années 1855, 1856 correspondent à la guerre de Crimée; les trois autres à des temps de paix. La moyenne de ces trois dernières équivaut à 252 décès du sexe masculin. Cette moyenne a été dépassée, en 1855, de 552, et, en 1857, de 675; total 1,227. Ce chiffre peut être considéré comme celui des pertes que la campagne de Crimée a fait subir au département. En prenant pour base le recensement de 1851, on reconnaît que la population des Vosges est égale à un peu plus d'un quatre-vingt-troisième et demi de la population totale de la France, et le calcul porterait la totalité des pertes de cette guerre à environ 103,000 hommes, non compris ceux dont les actes de décès n'ont pu être dressés. Mais, il est hors de doute que le département avait fourni à l'armée un contingent bien supérieur à celui que comportait sa population relative, tant à raison de nombreux enrôlements volontaires qu'à raison du grand nombre de remplaçants qu'il fournissait chaque année. Aussi, en considérant la composition de l'armée, doit-on tenir pour certain que le département y est représenté pour plus d'un quatre-vingt-troisième et demi et qu'en conséquence, les pertes totales de la campagne de Crimée ne doivent pas être évaluées à plus de 90,000 hommes, tout compris.

Digitized by Google

A d'autres égards, on voit surgir encore des tableaux des cinq années, de curieuses révélations.

Elles comprennent 17,442 mariages, par conséquent, un nombre égal de maris et un nombre égal de femmes. Un relevé très-intéressant constate le degré d'instruction dont les uns et les autres étaient pourvus.

En effet, 16,790 maris,
16,095 femmes.

Total.. 32,885 époux ont apposé leur signature au bas des actes.

649 maris,
1,224 femmes.

Total.. 1,873 époux n'ont pu y apposer que leur croix (1).

Ainsi, parmi les époux, plus de 94 pour cent savaient signer; parmi les hommes la proportion dépasse 96 pour cent. — Ce qui montre combien l'instruction est développée dans le département.

Le nombre des naissances légitimes a été de 46,679 et celui des naissances illégitimes de 4,565 : total 51,334; ce qui donne pour la proportion des naissances illégitimes 8,89 pour cent. En 1854, cette proportion est descendue à 7,03 sur cent. — En 1851, la même proportion était de 8,63, et en 1853, de 8,80. Le nombre de ces naissances est d'environ un tiers plus fort dans la population urbaine que dans la population rurale.

Un renseignement qui a contredit pleinement ma conviction antérieure ressort de la comparaison du nombre des mariages avec celui des naissances dans la population urbaine et dans la population rurale.

(1) Les relevés des tableaux offrent un déficit dans le nombre effectif des époux.

Digitized by Google

Population urbaine.

1854.	Naissances	1,210.	Mariages	308.	Rapport	3,92.
1855.	—	1,114.	—	373.	—	3,00.
1856.	—	1,214.	—	373.	—	3,92.
1857.	—	1,235.	—	401.	—	3,08.
1858.	—	1,341.	—	422.	—	3,18.

Population rurale.

1854.	Naissances	8,511.	Mariages	2,675.	Rapport	3,17.
1855.	—	8,279.	—	2,795.	—	2,93.
1856.	—	9,042.	—	3,142.	—	2,87.
1857.	—	9,548.	—	3,366.	—	2,82.
1858.	—	9,840.	—	3,587.	—	2,45.

Beaucoup de causes peuvent faire varier la proportion du nombre des naissances avec celui des mariages, mais je n'ai pas pu m'expliquer la décroissance constante de ce rapport en ce qui concerne la population rurale. J'étais convaincu que, quoique les naissances illégitimes fussent plus nombreuses dans la population urbaine que dans la population rurale, c'était dans celle-ci que le rapport entre le nombre de naissances et celui des mariages était le plus élevé. En me démontrant le contraire, le tableau qui précède a posé devant moi un problème que je n'ai pu résoudre.

Il résulte des tableaux qui indiquent les décès causés par le choléra, qu'il a frappé :

1° Dans la population urbaine,					
Hommes..	237,	Femmes..	294;	Total..	531
2° Dans la population rurale,					
Hommes..	2,662,	Femmes..	2,820;	—	5,482
Total..	2,899		3,114		6,013

Ces chiffres sont en rapport avec ceux de la population totale dans chacune de ces catégories et prouvent que

Digitized by Google

l'épidémie n'a pas plus ménagé la population urbaine que la population rurale, un sexe qu'un autre sexe.

Une autre recherche m'a paru intéressante. Elle ressort du tableau suivant qui comprend seulement les décès des trois années 1856, 1857 et 1858.

	Garçons.	Mariés.	Veufs.	Filles.	Mariées.	Veuves.	Total.
1856..	2834	1350	634	2397	1216	985	9416
1857..	2881	1387	671	2330	1394	1055	9718
1858..	2355	1455	751	2308	1460	1134	9463
Tot..	8070	4192	2056	7035	4070	3174	28597
		14,318			14,279		

On voit qu'en supposant que le nombre annuel des décès se maintienne au chiffre moyen de ces trois années, il faudrait 44 ans 10 mois et 2 jours pour épuiser la population totale de 427,409 habitants constatée par le recensement de 1851. — La population mâle serait emportée en 43 ans et 2 mois, et la population féminine en 46 ans 6 mois et 10 jours. Ainsi, on peut considérer comme la durée de la vie moyenne, même avec une guerre à l'extérieur, ce chiffre de 44 ans 10 mois et 2 jours. On comprend que j'ai dû borner mes calculs à ces trois années, parce que l'excédant des décès occasionnés par le choléra dans le cours des deux années précédentes eût exercé trop d'influence sur les résultats.

Enfin, en étudiant les âges respectifs des individus décédés dans le cours des cinq années, on reconnait que, sur cent personnes qui décèdent, plus d'un tiers n'ont pas atteint l'âge de 20 ans; un peu moins d'un tiers ont de 20 à 60 ans; à peu près 13 pour cent ont de 60 à 70 ans; un peu plus de 14 pour cent ont de 70 à 80 ans; un peu moins de 5 pour cent ont atteint de 80 à 90 ans. Une personne sur 300 a dépassé 90 ans, et une sur 1,000 est arrivée au-delà de 100 ans. Encore ce dernier résultat me paraît-il exceptionnel : dans les cinq années examinées, il est mort 6 centenaires, dont un célibataire et cinq femmes veuves.

Digitized by Google

Tels sont les résultats généraux et d'un véritable intérêt que m'a présentés cette étude limitée à cinq années. Comme on le voit, ce n'est pas un travail statistique que j'ai prétendu faire : j'ai seulement voulu mettre en relief des faits spéciaux qui se rattachent à des circonstances actuelles et surtout à celles qui ont le plus préoccupé les esprits. J'y ai ajouté des faits généraux qui pourront servir plus tard d'éléments comparatifs, notamment lorsque le recensement de 1861 permettra des études plus complètes.

Digitized by Google

UN MOT

SUR LA

CASTRATION DES VACHES.

RÉSULTATS OBTENUS

DE LA

PRATIQUE DE CETTE OPÉRATION,

PAR M. MANSUY,

MÉDECIN VÉTÉRINAIRE A REMIREMONT,

Membre associé libre.

Si je viens appeler un moment l'attention de la Société sur la castration des vaches, opération déjà si connue depuis quelques années par la voie des journaux politiques ou spéciaux, c'est moins pour en retracer une histoire détaillée, faire des théories plus ou moins étendues, plus ou moins justes sur sa pratique et ses effets, que pour initier les amis du progrès et de l'agriculture aux expériences faites par moi depuis quatre ans que j'exerce la médecine vétérinaire dans l'arrondissement de Remiremont.

Digitized by Google

Historique.

Cependant, Messieurs, avant d'aller plus loin, laissez-moi vous rappeler que l'opération qui fait le sujet de ce travail est ancienne. Les auteurs des siècles passés en parlent, mais sans en faire connaître le manuel opératoire. Thomas Winn, agriculteur de l'Amérique septentrionale qui, le premier, a spécifié, par expérience, les bénéfices que l'on pouvait retirer de la castration des vaches, n'indique pas non plus quel procédé il employait. Ceci dit en passant expliquera peut-être l'oubli dans lequel si longtemps elle a été plongée, et le silence presque complet des écrivains agricoles et vétérinaires du commencement de ce siècle à son égard.

Je dis silence presque complet, parce que, s'il y a 25 ans environ, plusieurs praticiens se sont mis à l'œuvre pour étudier la question, s'ils ont quelquefois réussi, sans doute leurs insuccès sont venus bientôt ternir la réputation qu'on allait donner à l'opération; le commencement d'enthousiasme qu'ils avaient fait naître s'est bien vite éteint; car peu après il n'a plus été parlé de la castration des vaches.

Quoi qu'il en soit, on ne doit pas oublier les importants travaux que MM. Levrat de Lausane, Régère de Bordeaux, Morin de Pontivy, ont publiés sur la matière, car les quelques expériences favorables qu'ils ont faites ont confirmé les résultats obtenus par M. Thomas Winn et ont suffi pour exciter l'émulation de leurs confrères à chercher une manière d'opérer sans danger pour la vie du sujet.

Quinze années étaient à peine écoulées que le grain semé par les hommes dont je viens de rappeler les noms avait porté son fruit. Un vétérinaire français, que tout le monde connaît aujourd'hui, un de ces hommes indomptables qu'un échec anime et surexcite, M. P. Charlier, trouva, après des sacrifices de toutes sortes, un moyen aussi simple que facile

Digitized by Google

de castrer les vaches, et surtout de le faire sans crainte pour l'animal.

La castration n'est pas une opération grave.

M. P. Charlier a opéré plus de 200 femelles bovines par le procédé de son invention, la *méthode vaginale,* et sur ce nombre, les mortalités sont si minimes qu'elles font tomber d'elles-mêmes les objections qu'on pourrait élever, à propos des chances d'insuccès, comme obstacle à la pratique de la castration. L'habile artiste a opéré partout, non-seulement en France, mais en Belgique, en Prusse; et dans ces divers pays, il a obtenu les mêmes résultats favorables. Partout M. P. Charlier a opéré en présence de nombreux vétérinaires et agriculteurs. A tous il s'est plu à démontrer les moindres particularités de l'opération; à ses collègues qui désiraient suivre son exemple, il donnait connaissance des obstacles qu'on peut rencontrer en opérant et des moyens de les surmonter. J'ai eu le bonheur de voir M. Charlier plusieurs fois à l'œuvre, et si aujourd'hui je suis quelque peu initié à la pratique de la castration, c'est, je me plais à le dire, à lui que je le dois. Qu'il veuille bien ici en recevoir tout le témoignage de ma gratitude!

Je n'ai pas été le seul favorisé par le grand maître, plusieurs autres jeunes praticiens, de divers points de la France, ont pu, guidés par la sage et riche expérience de M. Charlier, arriver à assez de perfectionnement pour castrer presque toujours avec réussite. De sorte qu'on peut dire, sans crainte d'être démenti, que la castration peut se faire sans plus d'accidents sur la vache que sur tout autre animal femelle ou mâle, surtout des petites espèces domestiques.

On ne doit castrer que les vaches impropres à la reproduction.

Il s'agit, avant d'aller plus loin, de démontrer ce que produit cette opération sur le sujet qui la subit.

Digitized by Google

Et d'abord, sur quelles vaches doit-on la pratiquer? Doit-on opérer indistinctement les vaches, quel que soit leur âge, leur état, le service qu'elles rendent à leur propriétaire, etc.? Non, car celui-là s'exposerait au blâme qui agirait ainsi; il y aurait mécompte pour la société; les intérêts généraux seraient gravement compromis; la castration ne remplirait pas le but qu'on se propose ou du moins qu'on doit se proposer.

La castration, il faut bien se l'imaginer, s'en bien convaincre, est un *remède à un mal;* c'est une opération qu'on ne doit pratiquer que sur les vaches impropres à la reproduction ou sur celles que leur destination entraîne à produire du lait ou de la graisse, plutôt qu'à faire des élèves. L'envisager sous un autre point de vue ou sous un point de vue plus large, la croire praticable sur une plus grande échelle que je ne l'indique, c'est, je crois, tomber dans l'abus du système. C'est cet abus même, j'en suis persuadé, pratiqué ou conseillé soit verbalement, soit par la voie des publications, qui, donnant prise aux contradicteurs de l'opération, leur a servi d'arme pour combattre les chauds partisans de la castration et diminuer l'éclat de la brillante et riche découverte de M. Charlier.

En effet, ne s'exposera-t-il pas à la critique celui qui, bien pénétré des immenses avantages de l'opération, fera priver de leurs ovaires 4, 6, 10 de ses vaches jeunes, bonnes laitières, donnant de beaux produits, parce qu'il aura ainsi un rendement journalier de lait invariable; parce qu'il ne sera plus exposé aux chances de parts laborieux, de renversements de matrice, de non-délivrance, etc., qu'on observe sur les vaches qui portent? Il n'y perdra pas lui, certainement, à agir ainsi, au contraire, il bénéficiera; mais les éleveurs, le commerce y perdront : ils seront privés de mères distinguées, de produits, d'élèves précieux; la consommation se ressentira de la diminution d'une viande utile.

Si ce propriétaire est seul dans sa contrée pour causer un tel dommage, il passera inaperçu, et ne sera réellement

Digitized by Google

pas très-préjudiciable, mais si 4, 10, 15 autres suivent son exemple, à coup sûr l'élevage gémira du manque de reproducteurs.

Exception à la règle.

Cependant, si ces vaches sacrifiées étaient la propriété d'un de ces nourrisseurs habitant le voisinage d'une grande ville, et ayant pour unique industrie la production du lait, l'opération, au lieu d'être nuisible aux intérêts de tous, serait un bienfait pour le pays. Il est facile de le comprendre lorsqu'on est bien pénétré que ces personnes achètent de jeunes bêtes, pleines, afin de les avoir fraîches au lait, et qu'elles les conservent, *sans les faire reproduire,* jusqu'à ce qu'elles sont taries et en bonne chair, ou que leur état maladif les force à s'en défaire à vil prix. Précisément par cela même que ces vaches ne doivent pas faire de veaux, qu'elles vivent presque constamment au sein d'une atmosphère chaude, humide et peu claire, qu'elles consomment une nourriture des plus substantielles, des plus échauffantes, on doit les castrer. Privées de leurs ovaires, ces femelles ne seront plus exposées aux chaleurs périodiques de plus en plus nombreuses et de plus en plus vives que font naître les conditions de logement et de nourriture auxquelles on les soumet. Tout en donnant un rendement lactifère journalier invariable, plus durable et plus riche (ainsi que je le démontrerai plus tard), leur santé ne se ressentira pas des atteintes, encore moins des ravages de la phthisie, et quand leurs trayons seront vides, elles fourniront encore au consommateur une viande fine, savoureuse, succulente, au lieu d'une chair dure, coriace et filandreuse.

Ce que je viens de dire pour le nourrisseur des grandes villes, je pourrais le répéter, quoiqu'avec moins de raison, pour le petit cultivateur, le petit propriétaire qui, pour une cause ou pour une autre, soit parce qu'il veut s'éviter les

Digitized by Google

accidents du vêlage, soit parce qu'il n'a pas chez lui ou à sa portée les éléments nécessaires pour élever, ne veut pas faire reproduire ses vaches. A celui-là encore, la castration sera profitable.

Partout ailleurs que chez ces deux privilégiés (qu'on me permette le mot), elle ne devra être pratiquée, ainsi que je l'ai posé en principe plus haut, que comme remède et sur les vaches impropres à la reproduction.

Spécification des vaches qu'on doit castrer.

En première ligne, je placerai les *taurelières* que l'on rencontre partout, dans tous les pays, en nombre variable il est vrai, peu considérable dans certaines contrées, mais énorme et désolant dans d'autres. Ces malheureuses vaches qui forment, d'après plusieurs statistiques le 1/10e du bétail de France, sont, dans quelques points du territoire, le fléau du petit cultivateur. Dans l'arrondissement que j'habite, par exemple, elles fourmillent : il n'y a pas un agriculteur, propriétaire ou fermier, qui, entretenant 10 vaches dans son étable, n'en voie, en moyenne, une tous les ans devenir échauffée, *couchière*, comme on dit vulgairement. Et quand on sait que 23,500 est le nombre des femelles bovines de ce pays, si l'on suppose que chaque taurelière éprouve une moins-value (toujours en moyenne) de 100 fr., on arrive à trouver un chiffre colossal de 23,500 fr. que l'agriculture de l'arrondissement perd chaque année. On sent, en présence d'un tel état de choses, que la castration doive être un bienfait pour le vosgien montagnard.

Immédiatement après les taurelières, je ferai venir les *vaches âgées de* 8 *à* 10 *ans* qui ont terminé leur carrière comme reproductrices, qui sont fatiguées du rôle qu'elles ont joué depuis l'âge de 2 ans ou 2 ans 1/2 et qui doivent être conduites au boucher; *les femelles qui ont habituellement des parts laborieux, des avortements, des renversements, etc.;*

Digitized by Google

celles qui, par suite d'inflammation du pis, *ont perdu un ou deux trayons ; les mauvaises laitières, les vaches mal conformées* qui s'engraissent difficilement. Pour ces dernières, outre le bénéfice direct, l'opération sera encore un moyen d'améliorer les races, en ce sens qu'elle détruira les femelles peu distinguées et abâtardies.

Me voici naturellement amené à examiner l'influence de la castration sur la quantité et la qualité du lait, et sur l'engraissement.

Effet de l'opération sur la quantité du lait.

Je commencerai par la première de ces propositions, et en suivant l'ordre des idées et des croyances que j'ai sur l'opération, je ferai connaître successivement l'effet produit sur les taurelières, puis sur les vaches des nourrisseurs et des fromagers, sur les vieilles femelles, celles qui ont des accidents de vêlage, etc., que je confondrai dans une seule et deuxième catégorie.

Ne paraît-il pas superflu de vouloir démontrer que la vache nymphomane une fois castrée donnera plus de lait que si elle n'avait pas subi l'opération? L'agriculteur qui a quelque peu d'expérience du bétail ne comprendra-t-il pas, à premier examen, que la taurelière gagnera à être privée de ce qui, chez-elle, est la cause de ses tourments, de ses souffrances continuelles? On sait que la femelle bovine qui a, sans profit pour l'espèce, des rapports avec son mâle, n'est jamais satisfaite des rapprochements. D'abord peu exigeante, ne demandant le taureau que tous les mois environ, elle le réclame bientôt beaucoup plus souvent; chaque quinzaine, chaque huitaine, quelquefois tous les jours elle entre en chaleur, et si on ne vient pas au-devant de ses désirs, elle devient furieuse, inabordable, perd l'appétit, maigrit; son lait diminue et devient mauvais. Plus on donne de soins à cet animal qui, de si doux qu'il était, est devenu

Digitized by Google

si méchant, si irrascible; mieux on le nourrit et moins il rend de produit; ce qui fait, de toute évidence, double perte. Or, qu'est-ce qui, chez lui, le met dans cet état? La surexcitation des organes génitaux. Quel est le moyen de détruire cette surexcitation? L'abolition du sens génésique, la castration. Par cette opération, en effet, le calme se rétablit; le système général des fonctions reprend son cours; l'harmonie recommence à régner entre elles; les sécrétions elles-mêmes redeviennent ce qu'elles étaient; le sujet continue, comme avant sa maladie, son rôle de machine à lait.

Pour ce qui est des vaches dont, plus haut, j'ai fait une deuxième catégorie, je dirai qu'il y aura encore un avantage immense, dans la pluralité des cas, à les faire castrer. Car si dans le nombre quelques-unes à tempérament mou, lymphatique, nourries d'aliments plutôt rafraîchissants qu'échauffants, habitant un pays tempéré, au milieu de vastes pâturages où elles passent une partie de l'année, s'accommodent de l'état de stérilité auquel on les soumet, beaucoup d'autres tomberont malades, s'échaufferont, deviendront taurelières, et causeront par là une perte plus ou moins considérable à leur propriétaire.

Mais, dira-t-on, pour éviter les chances d'échauffement sur les vaches, il faut les faire saillir? A moins que l'on ne conteste le principe que j'ai posé en commençant; à moins qu'on n'admette pas avec moi la spécification que j'ai faite des vaches à castrer, cette objection est sans valeur; et la ferait-on, en partageant en tous points mon opinion sur la matière, que je la réfuterais en démontrant que *la vache castrée donne annuellement plus de lait que celle qui porte.*

Les faits prouvent, l'expérience de tous les jours fait voir qu'il en est ainsi. Du reste, il est facile de l'expliquer : à partir du deuxième ou troisième mois de la gestation, le lait de la vache qui est pleine commence à diminuer; le cinquième ou sixième mois, il n'est généralement plus guère que la moitié; enfin, pendant le mois qui précède l'accouchement, il n'y en a plus ou à peu près. Tandis que la vache

Digitized by Google

castrée, au contraire, qui n'a pas de veau à former, à nourrir, donne invariablement la même quantité de lait pendant les 12 ou 15 premiers mois de l'opération. Or, si cette bête est opérée dans de bonnes conditions, c'est-à-dire six semaines ou deux mois après le vêlage, alors qu'elle donne la plus grande quantité de lait possible, il est clair et évident qu'au bout de 365 jours, elle devra réaliser un chiffre plus élevé que la vache qui porte. L'observation des faits indique que ce chiffre est plus élevé d'un tiers.

Effet sur la qualité.

Si la question de la castration mérite de fixer l'attention des économistes, quant à la quantité du lait, elle n'en est pas moins une haute question d'hygiène publique, en ce qui touche la qualité de ce liquide. Il n'est pas même besoin d'avoir recours à l'analyse chimique pour s'assurer que le lait de la vache castrée est supérieur au même produit de la vache qui n'est pas privée de ses ovaires. L'expérience le démontre journellement sans réplique : le fromager s'aperçoit qu'il a moins de petit-lait; la ménagère remarque qu'elle fait plus de beurre, que celui-ci est de meilleur goût; on ne peut la tromper quand elle soumet son lait à la cuisson; elle observe quand on lui donne ou non celui de la vache castrée.

Malgré ces assertions vulgaires, j'ai cru devoir profiter de l'offre bienveillante d'un chimiste distingué, M. Dieulafait, ancien préparateur à l'académie de médecine de Paris, aujourd'hui professeur de physique et de chimie au collége de Toulon. Ce savant a bien voulu soumettre à l'analyse le lait de trois vaches taurelières avant et après l'opération, et voici les résultats auxquels il est arrivé, en suivant la méthode de M. Doyère :

Digitized by Google

N° 1.

	Avant la castration.	4 mois après.
Beurre	3,15	3,98
Caséine	3,10	3,06
Albumine	1,30	1,11
Lactose	4,20	4,30
Sels divers	0,60	0,61
Eau	87,65	86,94
Total	100,00	100,00

N° 2.

	Avant la castration.	3 mois après.
Beurre	3,13	4,13
Caséine	3,12	2,79
Albumine	1,26	0,98
Lactose	4,20	5,03
Sels divers	0,71	0,81
Eau	87,58	86,26
Total	100,00	100,00

N° 3.

	Avant la castration.	Six semaines après.
Beurre	3,11	4,03
Caséine	3,21	3,41
Albumine	0,97	1,04
Lactose	4,22	4,14
Sels divers	0,85	0,80
Eau	87,64	86,58
Total	100,00	100,00

Digitized by Google

Influence sur l'engraissement.

La question d'engraissement comme dernier effet, comme résultat définitif de la castration est plus facile à résoudre que toutes les autres, et précisément à cause de cela, et en raison des avantages qu'on peut en retirer, elle est importante à examiner.

Tout le monde sait que l'enlèvement des ovaires chez les truies, chez les chiennes, favorise extraordinairement l'embonpoint; que la première de ces femelles, la brebis, la poule, fournissent après la castration une chair plus tendre, plus savoureuse. Pourquoi en serait-il autrement pour la vache? Est-ce que chez elle, aussi bien que chez les autres, l'extinction du sens génésique n'émousse pas la sensibilité générale, n'amène pas l'énervation, ne diminue pas l'énergie musculaire, ne produit pas le relâchement des tissus, le calme, la tranquillité, toutes conditions si favorables à l'engraissement?

Mais, objectera-t-on, la vache ne peut pas donner deux produits à la fois : beaucoup de lait et de la graisse! Sans doute, tant que le rendement lactifère sera élevé, tant qu'il se maintiendra, la sécrétion graisseuse ne se fera pas à vue d'œil; mais elle sera assez considérable pour rendre moins saillantes les exubérances osseuses; elle suffira à préparer convenablement la bœuvone à un engraissement perfectionné qui commencera avec le tarissement du pis. J'ai vu même, et je le mentionnerai dans les faits, des femelles bovines prendre de la graisse un mois après l'opération, bien que le lait ait augmenté de plusieurs litres.

Étant admise cette proposition, il est permis d'en tirer cette conséquence que la castration contribuera puissamment à faire disparaître la répugnance qu'on a pour la viande de vache. D'où vient cette idée qui a réellement quelque peu de fondement? C'est que la population bovine de France est

Digitized by Google

formée pour un quart seulement de bœufs, et qu'à moins d'être dans un grand centre, l'abattoir ne livre le plus souvent à la consommation que de la chair dure, difficile à mâcher et à digérer, provenant de vieilles femelles qu'on n'engraisse pas ou qu'on ne met que peu en état. A Remiremont, par exemple, dans une période de vingt-deux années, le nombre de bœufs abattus n'a été que la moitié de celui des vaches. Si l'on établissait la comparaison pour tout l'arrondissement, la différence serait encore bien plus grande, car, dans les campagnes on ne consomme jamais de bœufs, ou du moins, c'est la rare exception.

Puisque les vaches entrent pour une si grande proportion dans l'alimentation, pourquoi ne pas les mettre en état de produire le plus de chair possible? Pourquoi ne pas s'adonner à l'engraissement de la vache aussi bien qu'à celui du bœuf? Pourquoi, comme le pratiquent beaucoup de cultivateurs, faire saillir une vache qui doit être conduite à l'abattoir dans le but de la *faire profiter,* puisque le fœtus qu'elle porte et qui doit être jeté à la voirie, fait tarir son pis? Ne serait-il pas plus simple et surtout plus lucratif de mettre cette bête dans les mêmes conditions en la castrant? On fixerait ainsi chez elle la sécrétion lactée qui suffirait à payer pendant longtemps la nourriture journalière, et le fin-gras arriverait après quelques semaines d'un régime un peu plus coûteux dont on serait même indemnisé par les quelques litres de lait que fourniraient encore les trayons.

Et notez que ce fin-gras, que produirait le cultivateur peu aisé comme le riche propriétaire, serait à la portée du petit et du moyen boucher dont la bourse peu ronde et la clientèle peu étendue ne permettent pas l'acquisition d'animaux de *haut cru;* que par là, toutes les classes de la société auraient un aliment commun à un même prix, peut-être même à un prix moins élevé, puisque la viande en bien plus grande quantité aurait moins coûté à produire.

J'arrive aux faits :

Digitized by Google

Taurelières.

1° Vache de pays, âgée de 6 ans, ayant fait veau depuis 6 mois, donnant 3 litres de lait, appartenant à M. Guerre de Plombières, et opérée à sa ferme des Mollières, le 29 septembre 1855. L'opération fut difficile à cause de l'irascibilité et de la vivacité de l'animal, cependant la vache ne s'en ressentit pas. Le 4 octobre, elle redonnait son lait, malgré la diète à laquelle elle était soumise. Le 15, elle en donnait 5 litres. Jusqu'au 14 mai suivant, époque à laquelle elle fut *très-grasse,* la quantité de lait resta invariable. Il a été constaté que la qualité de ce liquide a augmenté.

2° Vache croisée, âgée de 9 ans, ayant fait veau depuis 3 mois 1/2, donnant 7 litres de lait, opérée chez M. Pierre, à la ferme de la Moutière (Saint-Étienne) le 16 septembre 1857. Elle n'a pas été malade de l'opération, et 12 jours après, elle redonnait *au moins* sa quantité de lait. Au mois de janvier suivant, elle fut vendue *grasse,* 100 fr. de plus qu'elle ne valait au moment de l'opération.

3° Petite vache de pays, âgée de 4 ans, ayant avorté 9 mois auparavant, donnant 3 litres de lait, opérée le 10 octobre 1857 chez son propriétaire, M. Didier, féculier à Moyenpal (Xertigny). Elle ne s'est pas ressentie de l'opération; après 15 jours, elle redonnait 3 litres 1/2 de lait. Le 10 mars suivant, elle fut vendue *très-grasse,* 100 fr. de plus qu'elle ne valait au moment où elle fut opérée, et jusqu'à la vente le rendement en lait fut ce qu'il était 15 jours après la castration.

4° Vache croisée de haute taille, appartenant à M. Arnould, cultivateur à Fresse, opérée le 6 août 1857. Cette bête, âgée de 10 ans, ayant fait veau depuis 4 mois 1/2, subit l'opération sans qu'il en résultât le plus léger malaise. Au bout de 12 jours, le lait était revenu; pendant 14 mois, la quantité fut invariable; la qualité, visiblement supérieure dès le premier mois, se garda telle jusqu'en octobre 1858, époque

Digitized by Google

où elle fut vendue *grasse*, 90 fr. de plus qu'elle ne valait au moment de l'opération.

5° Vache croisée, âgée de 10 ans, donnant 9 litres de lait, ayant fait veau depuis 10 mois, appartenant à M. Brice Choffel, cultivateur à la ferme de Loëau, colline de Fresse, et opérée le 13 juin 1857. La castration ne produisit aucun trouble dans la santé de la vache; 12 jours après, le lait était revenu en même quantité qu'avant l'opération; 11 mois plus tard, la bête fut vendue *grasse*, 90 fr. de plus qu'elle ne valait lors de la castration. Pendant ce temps, le lait qui était devenu bien meilleur demeura invariable en quantité.

6° Vache comtoise, âgée de 12 ans, taurelière beuglant sans cesse, ayant fait veau depuis 6 mois, et donnant 3 litres de lait quand elle fut opérée le 18 octobre 1858, chez M. Bresson à sa ferme de Xonvillers. La castration se fit bien et ne produisit aucun malaise, 15 jours après, cessation des beuglements et augmentation de 3 litres dans le rendement lactifère journalier; 15 jours plus tard, 7 litres; le 16 février 12 litres. A cette époque, la bête était dans un état de graisse très-avancé; elle avait augmenté de plus d'un tiers en poids; je ne sais ce qu'elle est devenue.

7° Chez M. Constant Fremiot, cultivateur à Fresse, castration le 13 juin 1858, d'une vache croisée, âgée de 8 ans, taurelière ayant fait veau depuis 3 mois 1/2, donnant 14 litres de lait. La santé de cette bête ne fut nullement altérée par l'opération. Au bout de 12 jours, elle redonnait son lait, 1 mois après elle en donnait 18 litres. Pendant 6 mois, cette quantité fut secrétée, au bout de ce temps, le chiffre redescendit à 14; il fut le même jusqu'au 12 mai 1858, jour où elle fut vendue *grasse* 100 fr. de plus qu'elle ne valait quand je la castrai.

On voit d'après ce qui précède, que l'augmentation de valeur des vaches, par suite de l'engraissement, n'est pas le seul bénéfice de l'opération, que ce bénéfice est de beaucoup plus considérable si on fait entrer en ligne de compte la question du lait. Ainsi par exemple, sur la vache dont

Digitized by Google

l'histoire vient d'être citée en dernier lieu, on obtint pendant les 11 mois qu'on l'a gardée, un rendement énorme de 4,175 litres de lait fournis

par 18 litres pendant		6 mois	2,240
14	—	4 mois......	1,680
14	—	15 jours......	210
3	—	15 jours......	45

Or, qu'aurait été la sécrétion laiteuse, si la vache n'avait pas été castrée?...... Peut-être la moitié! Peut-être moins encore! Je suppose, pour rester dans le vrai, pour ne pas entrer dans le cercle des exagérations, que la différence des rendements soit 1,500 litres. A 15 centimes le litre, cette différence produirait encore 225 fr. De sorte que le bénéfice réel au lieu d'être de 100 fr. est véritablement de 325. Et l'on a eu de meilleur lait qui a produit plus de fromage, et l'on a livré à la consommation de la viande excellente, sinon meilleure, au moins aussi bonne que celle du bœuf!

Tous les résultats ne sont pas aussi avantageux, aussi brillants que celui-là! non sans doute. Mais chaque fois qu'on n'attendra pas trop longtemps pour faire opérer une laitière, jeune encore, qui devient taurelière, les effets produits et les bénéfices réalisés tendront à se ressembler et à se rapprocher de celui que je viens de faire connaître en détail.

Je serais incomplet si, dans ce court exposé des faits, en me bornant à l'histoire des taurelières castrées, j'oubliais celle des vaches non échauffées. La première, il est vrai, parle plus haut en faveur de la castration; mais la seconde, pour être moins convaincante, n'est pas moins digne d'être mentionnée.

Non taurelières.

1er FAIT. — Une vache Durham-comtoise, âgée de 5 ans, ayant fait veau depuis 1 mois, donnant 6 litres de lait, appartenant à M. Derazey, d'Épinal, et opérée à la ferme de

Digitized by Google

Saurupt, le 9 mai 1857. L'animal ne se ressentit pas de l'opération; 8 à 10 jours après, il redonnait son lait comme auparavant : au bout de 15 jours 7 litres, qu'il a conservés pendant 8 mois. Après 10 mois d'opération, cette vache fut vendue au boucher en très-bon état de graisse.

Cette bête, mauvaise laitière, puisqu'elle ne donnait, fraîche, que 6 litres de lait, a encore fourni, pendant les 10 mois qu'on l'a conservée, 2,040 litres de lait :

Produit par..	240 jours à 7 litres..............	1,680
	60 jours à 6 litres..............	360

Bien plus que ne donne une moyenne laitière qui porte. Et son plus de valeur, fourni par son état de graisse, a été en pur bénéfice.

2e FAIT. — Petite vache de pays, maigre, âgée de 10 ans, ayant fait veau depuis 3 mois, donnant 12 litres de lait, opérée le 6 octobre 1858, chez M. Bresson, à sa ferme de Xonvillers. La castration ne produisit aucun trouble dans la santé de la vache : son lait revint au bout de 10 jours. Environ deux mois après l'opération, elle fut vendue à M. Colin, de Vecoux, qui me dit, dans le courant de mars dernier, en être très-satisfait, attendu qu'elle prenait de l'embonpoint tout en donnant son lait toujours en même quantité. La qualité fut reconnue, aussi bien à Vecoux qu'à Xonvillers, être supérieure. — Tout porte à croire qu'on tirera un parti lucratif de cette bête.

3e FAIT. — Vache comtoise, âgée de 12 ans, ayant fait veau depuis six semaines, donnant 12 litres de lait, opérée le 15 juin 1856 à la ferme de M. Bresson. La bête ne se ressentit nullement de l'opération; 10 jours après le lait était revenu. Pendant 22 mois, les 12 litres de lait furent sécrétés : pendant 8 mois qu'on la garda encore, elle en donna 8 litres par jour; au bout de ce temps, elle fut vendue *très-grasse* au boucher. — Dès le deuxième mois de la castration, cette vache prit de l'embonpoint; pendant tout le temps qu'on la garda, elle paya et plus sa nourriture journalière, puisqu'en moyenne elle donna 10 litres de lait. Son lait, de qualité supérieure,

Digitized by Google

a fait plus de beurre, plus de fromage; sa graisse a été tout profit.

4e, 5e, 6e, 7e, 8e FAIT. — A la ferme de Humbertois, chez M. Grandjean, d'Épinal, castration de cinq vaches, le 3 septembre 1857. L'opération eut lieu 2, 3 et 4 mois après le vêlage, excepté sur une qui était pleine de quelques mois et qui avorta le lendemain sans autre accident. Les autres ne furent pas malades.

Une première a été vendue au boucher, 4 mois après la castration. Pendant 2 mois, elle a donné invariablement la même quantité de lait, celle qu'elle avait au moment de l'opération. Pendant les deux autres mois, elle a diminué très-sensiblement, mais s'est engraissée très-bien et naturellement, c'est-à-dire presque sans addition de nourriture.

Une deuxième a été livrée à la boucherie, en janvier 1859, après avoir donné, pendant près de 16 mois, un rendement lactifère toujours le même. Son état de graisse était très-avancé lors de la vente.

Les trois autres existent encore (1er avril 1859), et sont dans un état satisfaisant d'embonpoint, bien que donnant toujours leur lait.

A l'exception de la première, la rente annuelle du lait a augmenté d'un tiers, au dire de M. Grandjean.

Résumé.

Pour me résumer, je dirai :

1° Que la castration des vaches est une opération simple, facilement praticable et sans danger pour la vie du sujet qui la subit;

2° Qu'elle ne doit être employée que comme remède, et sur les vaches qui ne peuvent plus ou ne doivent plus faire de veau;

3° Que son premier effet est, au moins sur les taurelières, l'augmentation de la richesse du lait, quelquefois l'augmentation journalière de sa quantité;

Digitized by Google

4° Que le deuxième est la fixation du rendement lactifère pendant 12 à 15 mois, et par là, l'élévation du rendement annuel;

5° Que son résultat définitif et général est l'influence favorable qu'elle exerce sur l'engraissement.

Tel est, en raccourci, l'exposé de ma manière d'envisager la castration des vaches; telle est l'histoire de mes observations pratiques sur cette opération. Je serais trop heureux si ce petit travail devait être de quelque intérêt pour ceux à qui j'ai l'honneur de le soumettre; ma satisfaction serait à son comble si, en grandissant la renommée de M. P. Charlier, il pouvait servir à sa gloire.

Digitized by Google

DOCUMENTS

SUR LES

TREMBLEMENTS DE TERRE

ET LES

PHÉNOMÈNES VOLCANIQUES

aux Moluques,

PAR M. ALEXIS PERREY,

PROFESSEUR A LA FACULTÉ DES SCIENCES DE DIJON,
Membre correspondant.

Troisième partie.

GROUPE DE TERNATE.

Les principales îles de ce groupe sont : Gilolo, Ternate, Tidor, Motir, Matchan ou Machian, Batchian ou Bakjan, Mandoly, Ceramlaut, Grande-Oby, Mortay ou Moretay (île du Maure), Salibabo, etc.,.....auquel je rattache la grande île de Célèbes.

Un certain nombre renferment des volcans ; ce sont :

1° Ternate dont le volcan est le plus actif et le mieux connu du groupe, ou même de toutes les Moluques. Il a été visité un grand nombre de fois. Je décris plus bas plusieurs des ascensions qu'on en a faites. Néanmoins je rapporterai ici la description qu'en a donnée M. Junghuhn sous le nom de Gama Lama, moins connu que celui de volcan de Ternate.

Digitized by Google

« Comme la Petite-Banda, dit M. Junghuhn (1), consiste dans le Goenoeng Api, la plus grande partie de Ternate qui a six milles de circonférence, est presque entièrement occupée par une seule montagne conique, le Gama Lama; depuis la côte, l'île s'élève par degré jusqu'au sommet du volcan qui se trouve à 5,400 p. (?) au-dessus du niveau de la mer (2). Avant 1840, les flancs de ce cône étaient couverts, jusqu'à la plus haute pointe du sommet, d'épaisses forêts que de nombreux ruisseaux parcouraient dans toutes les directions pour se rendre à la mer, et qu'habitaient des quantités immenses d'oiseaux, notamment de cacatoes. Des champs fertiles et bien cultivés en occupaient la base.

« La moitié méridionale est couverte par les habitations de Malajoe, chef-lieu de Ternate; entre cette localité et le fort ruiné de Gama Lama se trouve un lac d'un mille de circonférence et de 60 brasses de profondeur. Son nom de Laguna est la seule trace qui reste de l'ancienne possession de la Compagnie portugaise.

» Il reste encore un courant visible aujourd'hui d'une lave noire, poreuse et mêlée de blocs calcinés ; on ignore à qu'elle éruption il appartient; il *s'élève de la mer,* et forme une petite arête qui, tantôt en ligne droite, tantôt en lignes sinueuses, s'étend sur la plaine « et, suivant l'expression du professeur Reinwardt, monte à une hauteur remarquable le long du flanc de la montagne. »

« D'après la description de ce voyageur qui se trouvait à Ternate en 1821, en même temps que le lieutenant van Boelen (3), lequel a fait l'ascension de la montagne en 1818, il n'est pas douteux que nous ayons devant nous un véritable

(1) Java gedaante, p. 1279 — 1281.

(2) Berghaus, *Laender-und Voelkerkunde*, t. 2, p. 721, lui donne 640 toises de hauteur, d'après Valentyn. Or, Valentyn lui donne 367 ruthen 2 pieds, mesure d'Amsterdam, ce qui équivaut à 3,840 pieds de Paris.

(3) Voy. l'*Athenoeum, Tijdschr. voor wetensch. en Kunst,* août 1837 et le Java-Courant du 8 juin 1838.

Digitized by Google

courant de lave, lequel, ou est sorti du cratère, situé au sommet de la montagne, *à l'état de fusion complète*, ou s'est fait jour par une ouverture latérale, a coulé le long du flanc du volcan, a traversé la petite plaine qui le sépare de la mer dans laquelle il s'est jeté et, comme c'est le cas ordinaire, s'est brisé en fragments par le refroidissement de sa surface, *ou enfin*, est sorti du cratère en *blocs incandescents* qui ont roulé jusqu'au bas et qui, pressés par la masse de ceux dont ils étaient suivis, se sont amoncelés sur la surface de la plaine. Il a tout à fait l'aspect de ces petites digues, de ces voûtes ou arêtes qui ne consistent qu'en blocs ou monceaux de lave qu'on rencontre aux environs des volcans de Java, par exemple, au pied du G. Goentoer (Gunung-Guntur) et qui s'étendent parfois à une grande distance du volcan dont ils encombrent la base.

» Cependant le professeur C. G. C. Reinwardt ne partage pas cette opinion; il ne voit là, comme dans le courant de lave situé au pied du G. Api, à Banda (1), qu'un exemple de *soulèvement*, lequel se continuerait encore aujourd'hui. Pour ce voyageur et quelques auteurs, ce serait un filon qui se serait ouvert une issue et élevé au-dessus du sol (2). Cependant, non seulement les descriptions d'autres voyageurs, de van Boelen, Kolff, Olivier, Fin, Verhuell, etc., mais encore celle de Reinwardt, indiquent évidemment un courant de lave, et tous les voyageurs qui ont visité le G. Api seront convaincus, nous le croyons, que le savant voyageur s'est mépris dans l'explication qu'il a voulu donner du phénomène. Toutefois, plus tard, en 1840 (voyez à cette date), le Gama Lama a vomi un courant de lave *qui s'est étendu sans interruption jusque sur le rivage.* »

De Buch partage l'opinion de Reinwardt (3).

(1) *Voy.* plus bas, au 22 août 1821.

(2) Comparez v. Leonhard, ueber Basaltgebilde, part. II, p. 165.

(3) *Can. Inseln*, trad. de M. Boulanger, p. 455. Ce passage n'est pas dans l'original.

Digitized by Google

» Un phénomène, dit-il, comparable à celui de Banda (p. 112), s'est manifesté au pied du volcan de Ternate. Le fond de la mer s'est élevé vers la montagne jusqu'à une hauteur considérable, et forme actuellement une digue très-haute et très-large, adossée contre le volcan. Elle paraît avoir été formée par un filon sous-marin, soulevé dans une direction tortueuse et en serpentant contre le penchant de la montagne. Ces masses soulevées sont toujours très-différentes des produits rejetés par les cratères ; elles ne présentent jamais les caractères d'une masse fluide, ni la porosité des scories (Reinwardt). »

2° Le pic de Tidore, dans l'île de même nom, est situé au S.-E. de Ternate, par 0° 45' lat. N. et 127° 18' long. E., suivant M. Junghuhn (0° 38' lat. N. et 125° 4' long. E. de Paris, suivant M. Landgrebe). L'île de Tidore est ronde, elle a environ 5 milles de circonférence, elle est très-fertile et bien boisée ; le volcan qui est situé dans la partie méridionale a le même aspect que celui de Ternate et à peu près la même hauteur. Cependant M. Junghuhn attribue environ 5000 (?) pieds au pic de Tidore, tandis que d'après Valentyn le Gama Lama aurait 267 ruthein, 2 pieds, mesure d'Amsterdam, ce qui équivaut à 3,840 pieds de Paris.

3° A l'est de ces deux premiers volcans, sur la côte occidentale de la grande île de Gilolo, se dresse le Gama-Nacore ou Gamma-Canore connu seulement par l'éruption du 20 mai 1673.

A la pointe méridionale de Gilolo, est la petite île de Daumer ou Dammer qui, suivant Von Hoff (1), aurait un volcan actif. Je n'en connais aucune éruption.

4° L'île de Matchian, Makian ou Makjan, au S. de Tidore et à l'O. de Gilolo, par 0° 17' ou 0° 20' lat. N. et 125° 34' long. E., renferme un volcan autrefois actif, *voyez* à 1646.

(1) *Veraenderungen der* Erdoberflaeche, t. 2, p. 428.

Digitized by Google

5° L'île de Motir, sous le 0° 30' lat. N., contient un volcan qui, suivant Forrest, aurait lancé des pierres en 1778.

6° L'île de Mortay, Morty, Morotay ou de More, par 2° 44' lat. N. et 126° 5' long. E., au N.-E. de Gilolo contient un volcan, le Tolo, qui a eu autrefois de violentes éruptions, *voy.* à 1546 et 1553.

7° Enfin la grande île de Célèbes ne contiendrait pas moins de *onze* volcans, suivant M. Junghuhn.

(*a*) Le Klabat, ou les Frères, situé dans le district de Manado ou Menada, à la pointe N.-E. de l'île, par 1° 30' lat. N., et 124° 16' long. E. s'élève à 6,000 pieds de hauteur, dans le voisinage de Kema qui lui donne aussi son nom. Suivant la tradition, il serait sorti de la mer.

La montagne se divise en deux cimes de hauteur à peu près égale. Au sommet de la plus élevée se trouve un lac dont l'eau n'offre rien de remarquable dans sa température. Des bords se dégagent continuellement des vapeurs; la montagne est entièrement couverte de forêts, à l'exception d'un millier de pieds au-dessous du sommet. Une forte odeur de soufre se répand constamment aux alentours. Aucun des habitants de l'île n'en a jamais vu sortir ni flamme, ni cendres, ni pierres. On rencontre des sources froides sur les flancs à mi-hauteur environ de la montagne. A Ajermadidi, par exemple, il y en a une dont l'eau est dans un mouvement continuel et semblable à un bouillonnement.

Ces renseignements, que j'emprunte à M. Junghuhn, *l. c.*, p. 1287, sont dus à M. C.-A.-J. Pecqueur, officier de santé à Menado, qui les lui a communiqués le 12 novembre 1848, *voy.* au 25 juillet 1828.

(*b*) Le Goenoeng Tonkoko. Il est décrit à l'année 1801.

(*c*) Le Sapoetang que Reinwardt a visité le 26 octobre 1821 et que nous décrivons à cette date sous le nom de volcan Tonsawang. *Voy.* aussi à 1838.

(*d*) Le Koemengan que Reinwardt écrit Roemengan; il est décrit au 18 octobre 1821. *Voy.* à cette date.

(*e*) Le Lokan ou Lokon suivant Reinwardt qui l'a visité le 16 octobre 1821. *Voy.* à cette date.

Digitized by Google

(*f*) Le Empong, qui atteint une altitude de 4,740 pieds d'après le D[r] Forsten, cité par M. Junghuhn.

Les cinq derniers ne sont connus que de nom. Ce sont : (*g*) Papelanpongan; (*h*) Kimawang; (*i*) Sonoen Java; (*j*) Tamporok ou Sempo (qui, suivant Reinwardt, a eu une éruption en 1829. *Voy*. au 26 octobre 1821); et (*k*) Polirang (1).

On trouve encore dans la province de Manado, entre Sander et Lamowang, à 5 milles de cette dernière localité, une espèce de mare de 40 à 50 pieds de diamètre, remplie d'une eau chaude, sulfureuse et bouillonnante. Elle est environnée d'une vase ou boue chaude dans laquelle est tombé le comte C. de Vidua.

Dans la partie la plus agréable de Manado, M. Junghuhn signale encore le lac de Tondano, de 5 palms de largeur sur 12 de longueur (12 à 13 brasses de profondenr au plus, suivant Dumont d'Urville), dont les bords habités sont formés en partie de rochers à pic. Le niveau de l'eau est à 2,000 pieds au-dessus de celui de la mer. Ce lac comme ceux de Singkara et de Danoe à Sumatra, paraît être le fond d'un vaste affaissement ou d'une vallée résultant d'une faille, *voy*. à 1838.

M. Junghuhn ajoute ici, p. 1292, quelques mots au sujet de la grande île, j'allais dire du continent encore inconnu de Bornéo. Il signale le volcan de Kinibaloe ou Kinilaboe qui s'élève dans la partie septentrionale de Bornéo. Il serait visible de la petite île de Cajagan Soeloe, située, près de la côte N.-E., à 31 milles géographiques du volcan. A juger de sa hauteur, par celle de Merbaboe, de Java, qui est de 9,590 pieds et qui est aussi à peu près à 31 milles géogr. de Soerabaja, elle serait au moins de 12,000 pieds. Ce serait alors la plus haute montagne des possessions néerlandaises.

(1) M. Landgrebe ne décrit que le Klabat et mentionne seulement sous le nom de Cambyma, un volcan situé dans la Péninsule orientale de Célèbes, par 5° 30' lat. S. et 119° 37' long. E.

Digitized by Google

M. Berghaus, dans son beau mémoire (1), lui donne les noms de *Kini Balu*, *Kiney Ballu*, *Kienieh Balluh*, et la place entre 6° 3' et 6° 7' lat. N., par 114° 20' long. E., d'après Horsburgh, mais il ne la signale pas comme un volcan.

M. Landgrebe dit expressément que Borneo ne renferme aucun volcan. « Seulement, ajoute-t-il, sur la côte occidentale, au nord de Sampas, se trouve la petite île de Slakenburg qui en contiendrait un. C'est probablement la même que Berghaus (*Phys. Atlas*. 2. Aufl. Taf. 9), désigne sous le nom de *Burning Island*. Elle git par 3° 16' lat. N. et 109° 51' long. E. de Paris. » (*Op. cit.*, p. 342).

Elle est marquée, mais sans nom, sur la carte déjà citée de L. de Buch qui en parle dans la *Description des Can.*, p. 438.

Comme je n'aurai probablement pas l'occasion de revenir sur cette île inconnue dont MM. Ennery et Hirth disent, dans leur *Dictionnaire de géographie*, « qu'on y remarque beaucoup de volcans éteints et que l'on y éprouve de fréquents tremblements de terre, » je citerai ici le seul qui soit parvenu à ma connaissance. Il est de 1849.

« Dans la nuit du 3 au 4 janvier de cette année, on éprouva plusieurs secousses très-fortes dans la petite île de Tajam qui forme la rivière de Kapoeas à Pontianak » (Junghuhn, p. 1426).

On y ressentit aussi des secousses pendant l'éruption du Tamboro en 1815, suivant Von Hoff, qui donne à tort la date de 1825.

Revenons au groupe des Moluques proprement dites.

« Jusqu'à ce jour, dit M. Brumund (2), on a regardé

(1) *Geo-Hydrographischer Memoir zur Erklaerung und Erlaeuterung der reduzirten Karte von den Philippinen und den Sulu-Inseln*. Gotha, 1852, p. 68, in-4°.

(2) Fragment mijner reize door Molukko's, *Tijdschrift voor Ned. Indie*, t. 5, p. 346—348. Batavia, 1856.

Digitized by Google

Batjan (Bachian) comme une île volcanique et le mont Sibela comme un volcan éteint; cette opinion n'a probablement pas d'autre fondement que le voisinage d'autres îles vraiment volcaniques; mais l'examen de la constitution géologique de Batjan ne lui est pas favorable. D'ailleurs la forme du mont Sibela est non-seulement différente de la figure ordinaire des volcans, mais les pierres qu'on rencontre à sa base sont formées d'un granit et d'une vieille roche schisteuse dont la présence n'est pas compatible avec cette opinion. La plupart des autres montagnes que nous citerons par ordre de hauteur, après le Sibela, telles que Tepoek, Sigaroe, Amaas, Sembaki, Sebatten, Loid et Paloe, sont formées de roches éruptives et renferment des calcaires, des grès, de conglomérats, de la marne et de l'argile.

» Dans la plaine, entre les monts Sibela et Tepoek, on découvre le mont Sindapa qui pourrait avoir une origine volcanique. Sur le flanc occidental, et un peu au-dessous du sommet non élevé de ce monticule, se trouve un lac dont les parois ont de 7 à 10 mètres de hauteur. Il a une forme à peu près circulaire d'environ 300 à 400 mètres de diamètre. La profondeur n'en a pas été sondée. Est-ce le cratère d'un ancien volcan aujourd'hui éteint? C'est ce que permettront peut-être de décider des observations ultérieures. En attendant, je ferai observer qu'à six minutes de distance de ce lac, se trouvent des sources thermales, les sources d'Atori, dont les eaux sourdent des décombres de roches éruptives et sont tellement chaudes qu'on ne pourrait y plonger la main sans danger. Dans le voisinage de ces sources sont d'autres crevasses d'où se dégagent des vapeurs sulfureuses.

» Non loin de là, près du détroit de Sembaki, est la petite île Kajoa dont les murs acores s'élèvent à 30 ou 40 mètres au-dessus du niveau de la mer en quelques endroits. M. de Groot a reconnu que la roche était un conglomérat basaltique, formé de fragments réunis par une lave de basalte. Au nord et à l'ouest, la côte est un calcaire corallin reposant sur la roche éruptive.

Digitized by Google

» Le village de Goaripin a dû, depuis quelques années, être changé de place, à cause de l'odeur et des vapeurs (on n'en dit pas la nature) qui s'exhalaient du sol pendant le jour et surtout pendant la nuit. »

Je lis ailleurs : « Comme indices de l'activité volcanique encore subsistante, on peut citer les sources chaudes qu'on trouve à Tebankit, au pied du Sibela. Ces sources, qu'on rencontre en plusieurs endroits, s'étendent jusqu'au bord de la mer et exhalent une forte odeur sulfureuse » (1). Suit une légende d'après laquelle un tremblement de terre aurait donné au pays sa forme actuelle.

Passons à la description des phénomènes.

1538. En cette année, Antoine Galvam fit l'ascension de la montagne de Ternate.

« Au milieu de l'île de Ternate, il y a une montagne qui a deux lieues de haut, toute couverte de palmiers et autres arbres rares. Au sommet on voit l'ouverture d'une profonde caverne qui semble pénétrer jusqu'au centre de la montagne, et qui est si large qu'à peine peut-on connaître un homme d'un côté à l'autre. Elle contient une place à peu près comme une aire faite de pierre et de terre mouvantes. Quelques curieux l'ont vue, et entre autres un Gabriel Bebelo, facteur et grand Alcayde. Il eut la curiosité de mesurer avec des cordes la profondeur de cette caverne qu'il trouva de cinq cents brasses. On en voit sortir une belle fontaine, mais on ne sait si l'eau en est douce, aigre ou amère, car personne n'a encore osé en goûter. L'aire est mouvante par le feu enfermé dans les entrailles de la montagne. Antoine Galvam est le premier qui nous a donné la description de ce volcan, qu'il avait examiné l'an mil cinq cent trente-huit lorsqu'il était commandant dans ces îles. Il alla voir cette merveille de la nature dans un temps calme,

(1) Topographische Schets van het Eiland Batjan door J. G. Bernelot Moens, *Natuurkundig Tijdschrift voor Nederlandsch Indie*, t. 12, p. 303—344. *Voy.* p. 309.

Digitized by Google

ce qu'il ne pouvait faire dans les équinoxes, ni en avril, ni en septembre, à cause des vents qui soufflent alors, et qui font que la matière combustible s'embrase et jette de grandes flammes. Si Pline avait eu la même précaution quand il voulut satisfaire sa curiosité à l'égard du mont Vésuve, en Italie, et qu'il eût bien choisi son temps comme Galvam, il n'aurait pas été dévoré par les flammes de cette montagne, ainsi que son neveu Corneille Tacite l'a écrit. Ce volcan sent beaucoup le soufre; aussi en jette-t-il du mêlé avec la terre et des pierres rouges qui en sortent avec impétuosité, comme si elles sortaient de la bouche d'un canon. On a sujet de croire que la montagne vers le bas est pleine de grands vides et de grandes concavités qui causent des tremblements de terre avec un bruit furieux. Il en sort des flammes et des pierres embrasées, qui vont quelquefois jusqu'au fort et à la ville, et même jusqu'aux îles des Méaos et des Cofures qui sont à vingt lieues de Ternate. La fumée en est de diverses couleurs selon la nature de l'humeur, ou de la terre qui pousse une grande quantité d'exhalaisons différentes, dont l'air étant rempli et infecté, il peut contribuer à les varier en diverses manières. Cet air corrompu par là et les ordures de l'embrasement qui tombent dans les fontaines, corrompent les eaux qu'on boit et les rendent malsaines. Cette montagne est fertile et toute couverte de verdure jusqu'aux deux tiers de sa hauteur. Mais par delà jusqu'au sommet, on y sent beaucoup de froid, et l'on n'y trouve aucune espèce d'oiseaux, ni grands, ni petits; on y voit seulement beaucoup de mouches. Quand on est au plus haut, on découvre une grande et vaste mer et une infinité d'îles, parce que l'air y est toujours pur et sans mélange d'aucunes vapeurs qui puissent faire obstacle à la vue, comme on le dit encore à l'égard du mont Olympe. Ainsi la vue s'étend non-seulement fort loin, mais elle est fort libre et fort agréable par la diversité et la beauté des objets qui s'y présentent, dont on peut jouir sans aucun empêchement presque pendant toute l'année. A l'endroit de la

Digitized by Google

hauteur où finissent les arbres, il y a une fontaine d'eau douce si froide qu'on n'en saurait boire qu'à reprises. Au plus haut, dans un lieu éloigné de l'endroit d'où sortent les flammes, on vit dans ce temps là une grande pièce qui en fut détachée, et d'où pendant deux jours il sortit de l'eau en abondance, puis il y eut de grandes masses de roches qui roulèrent en bas, entraînant des arbres et des terres, jusqu'au bord de la mer, et elles formèrent au pied de la montagne des concavités comme des espèces de voûtes. Il y a aussi sur cette montagne un grand lac d'eau douce entouré d'arbres dans lequel on voit des crocodiles azurés et dorés, qui ont plus d'une brasse de longueur, et qui se plongent dans l'eau lorsqu'ils entendent des hommes (1). »

1546. 29 septembre (jour de Saint-Michel), dans l'île de More (Moretay?) tremblement très-fort. Comme les nouveaux convertis étaient à la messe que célébrait Saint-François-Xavier : « Ce tremble-terre survint, qui fut si soudain que » tout le peuple se mit incontinent en fuite et sortit hors » de l'église de peur qu'elle ne tombât sur eux. Mais le » Père ne désista pas pour cela du saint sacrifice de la messe, » ni ne s'éloigna de l'autel, bien qu'il eut peur qu'il ne se » renversât sans dessus dessous, comme il dit en une de » ses lettres. Cet acte de constance et confiance en Dieu » lui acquit beaucoup de crédit; car tous les autres tant » payens que chrétiens sortirent aux champs, de peur d'être » accablés des ruines des maisons; mais lui avec une assu- » rance très-grande tint ferme et ne bougea point du lieu où » il était : estimant que les diables causaient tout ce re- » mue mesnage de dépit et de rage qu'ils avaient pour se » voir deschassés et bannis de cette île, ou comme il dit en » sa lettre, que le bienheureux Archange Saint-Michel donnait

(1) D'Argensola, *Histoire de la conquête des Moluques*, trad. française, Amsterdam, 1706, 3 vol. in-12, t. 1, p. 113—116. Voyez aussi *Histoire générale des Voyages*, t. 31, p. 153—155, édit. in-12. L'abbé Prévost écrit Galva.

Digitized by Google

» pour lors la chasse aux diables qui empêchaient le progrès
» du service divin en cette île là et les ayant bien étrillés
» par la vertu et puissance céleste qu'il a sur eux, les
» faisait retirer au manoir des enfers. Aussi les gentils avaient
» cette folle persuation que quand ces terres-trembles adve-
» naient, les ames qui gisaient sous la terre s'inquiétaient
» et causaient à leur avis tels tremblements (1) et pour ce
» ils soulaient frapper contre terre à grands coups de baton
» pour étonner lesdites ames et les faire accoiser (2). »

Je lis encore dans Bonito (*Della Terra tremante*, p. 690) :

« La medesima Isola, acciò non le manchimale alcuno, è quasi del continuo talmente Scossa da' Terremoti, che coloro, che a Sorte per di là passano, tutti spaventati pensano che le navi percuotino in scogli. »

Vers 1553. Éruption du volcan de Tolo et tremblement dans l'île de Moretay. « Le soleil étant clair et serein au plein midi,
» il se couvrit soudain d'une telle obscurité que les ténèbres
» étaient quasi palpables : si à peine les gens se pouvaient voir
» ou cognoitre les uns les autres. Là dessus voisci qu'une
» montagne voisine, commence à bruire d'une façon épouvan-
» table et du plus haut sommet d'icelle on voit sortir, pre-
» mièrement une grosse et épaisse fumée et parmi, des flammes
» de feu bleuâtre, de façon qu'il semblait que toute la
» montagne ne fut qu'une fournaise ardente, ou pour mieux
» dire, la bouche même d'enfer. Après ce, on entend des
» tonnerres si effroyables que les gens étaient atterrés de
» crainte : et voilà tout aussitôt ladite montagne vomir de
» sa plus haute cime, une grande quantité de pierres, et
» de grosseur incroyable, toutes ardentes et embrasées du

(1) « Aussi le P. Xavier, quand les habitants lui demandaient la cause
» de ces feux (volcans), leur soulait répondre : que c'était le lieu des
» enfers, dans lequel étaient précipités tous ceux qui adoraient les
» idoles. » (*Ibid.*, p. 164).

(2) Du Jarric, *Hist. des choses plus mémorables advenues dans les Indes orientales*, I, 165; Fournier, Asiæ nova descriptio...

Digitized by Google

» feu, lesquelles furent élancées contre la ville, avec telle
» violence et roideur, que dans peu de temps tous les bou-
» levards furent mis par terre, les murailles rasées et les
» maisons abattues, sans qu'il en demeurât aucune en pied,
» hormis une pauvre maisonnette, dans laquelle les Pères,
» qui les (habitants) soulaient instruire dans la foi, avaient
» accoutumé de se retirer, quand ils allaient là : jaçoit
» qu'elle fut au plus haut de la ville (bâtie elle-même sur
» une montagne), tout joignant l'église que ces apostats
» avaient ruinée. Mais comme c'était Dieu qui par ses
» anges faisait jouer cette artillerie, elle battait seulement
» là où ils visaient et ce contre quoi ils la braquaient, non
» pas ailleurs. Avec ce, il sortit aussi du sommet de la
» montagne une si grande abondance de cendres, qu'elles
» couvrirent du tout les pieux qu'ils avaient plantés tout
» autour de la ville : de manière qu'on y pouvait marcher
» dessus sans aucun danger, jaçoit qu'ils les eussent élevés
» par dessus terre, d'un pied ou environ. Il y eut force
» sangliers, qui furent ensevelis tout vifs dans la cendre;
» les oiseaux en étaient si chargés, qu'ils tombaient à terre
» ou en la mer et les pouvait-on prendre avec les mains
» fort aisément.

» Là dessus encore survint un terre-tremble, si véhément,
» qu'il arrachait les arbres de leurs racines et les boule-
» versait sans dessus dessous. Les hommes qui se retrouvaient
» lors parmi les champs, ne se pouvaient tenir sur leurs
» pieds, car ils étaient incontinent renversés par terre. Et
» afin qu'il n'y eut aucun élément qui ne print vengeance
» d'une si méchante race, un lac, qu'il y avait assez loin
» de la ville, sortit de rive, tellement qu'il couvrit toute la
» campagne et par ce moyen beaucoup de personnes et
» animaux furent noyés. Cette tourmente et embrasement
» dura non pas quelques heures seulement, comme il arrivait
» autrefois; mais l'espace de trois jours entiers sans pause,
» ni relasche, ce qui n'avait été plus vu encore. Pendant
» ce débris la flotte des Portugais (qui venait attaquer l'île),

Digitized by Google

» se retira un peu à quartier pour n'être endommagée, ni » de la cendre qui tombait ni aussi du terre-tremble, et de » là ils contemplaient non sans grande frayeur et étonnement, » de quelle façon ce souverain Seigneur de l'Univers vengeait » ses injures. (Du Jarric, *l. c.*, p. 677 et 680 ; Asiæ nova » descriptio......, p. 345 (1). »

1599. 31 mai, vers minuit, non loin de Ternate, le vaisseau hollandais l'*Utrecht* entendit un bruit épouvantable qui pouvait provenir, dit Gueneau de Montbeillard, (*Coll. Acad.*) des agitations causées par un tremblement de terre ou une éruption volcanique.

1608, Fin juin ou commencement de juillet, éruption du volcan de Tidor (2).

» Les Hollandais, sous la conduite de Caerden, s'emparèrent de Machian; les vaisseaux qui étaient demeurés devant Tidor vinrent mouiller avec les autres à la vue du fort dont on venait de s'emparer (à Machian).... Mais peu de jours après cette expédition, pendant qu'on jouissait d'un calme extraordinaire, la mer commença tout d'un coup à s'agiter et brisa bientôt avec tant d'impétuosité, que tous les bâtiments de la flotte furent poussés sur le rivage, sans qu'il fût possible de mettre à la voile. L'orage continua si furieusement, qu'il

(1) Malgré l'interprétation miraculeuse de ce phénomène qui punit l'apostasie des habitants de la ville de Tolo, j'ai cru devoir rapporter cette éruption, la seule connue d'un volcan, depuis inactif, mais dont l'activité paraît s'être manifestée précédemment. L'auteur (Fournier), de l'*Asiæ nova descriptio* .., imprimée à Paris en 1656, ajoute : *Regio crebris terræmotibus, horrendis fremitibus et subterraneis passìm ignibus quatitur*, p. 345 ; et en parlant du volcan de Ternate, p. 344 : *Per æquinoctia, maximè certis flantibus ventis, cum horrisono fremitu flammæ atro mixtæ fumo et favillis erumpunt et omnia latè loca cineribus complent.* Du Jarric disait aussi en 1608, que c'était aux mois d'avril et de septembre, lorsque les vents soufflent le plus, que le feu s'y embrase davantage. (*Ouv. cité*, I, 651). Cette opinion se retrouve dans l'*Histoire des Indes*, du P. Maffée, etc.

(2) Prévost, *Hist. gén. des voy.*, t. 8, p. 385.

Digitized by Google

en fit périr deux dont on ne put sauver qu'une partie de la cargaison. Ensuite le volcan de Tidor s'étant ouvert avec un bruit épouvantable, on en vit sortir des flammes, qui furent suivies d'une épaisse fumée (1). Cet étrange accident reçut diverses interprétations des Espagnols et des Indiens. Les Hollandais qui n'ont pas l'esprit tourné au merveilleux, n'y virent qu'un simple jeu de la nature, qui ne les empêcha pas de mettre un ordre convenable à leurs affaires et de partir un mois après (3 août) pour Bantam. »

1608. Nuit du 18 au 19 juillet, détonations affreuses à la montagne de Ternate; elles ressemblaient à des décharges de grosse artillerie et furent suivies de beaucoup de vapeur et de fumée (2).

1635. Nouvelle éruption, semblable à la précédente (3).

1646. Éruption du volcan de Makjan. La montagne se fendit par un violent tremblement de terre; beaucoup de villages furent ruinés et beaucoup de personnes périrent. Les larges fentes qui se formèrent, s'étendirent du sommet à la base de la montagne et subsistent encore aujourd'hui sous le nom d'*ornières* de Makjan. On pense, ajoute Valentyn, que cette montagne est en communication avec celle de Ternate et avec le Gammacanorre, dans l'île de Gilolo; que leurs canaux souterrains aboutissent au même foyer qui fournit à ces trois volcans le feu et les vapeurs. L'un brûle-t-il un peu plus fort, l'activité de l'autre s'accroit; ainsi ont eu lieu simultanément les éruptions de Ternate et de Makjan, dont nous avons parlé plus haut. Le Gammacanorre, en 1673, quelques années avant la montagne de Ternate, eut aussi une violente éruption, accompagnée d'un affreux tremblement de terre, qui coûta la vie à beaucoup de personnes, ruina de nombreux villages et porta la désolation jusqu'à la mer qui fut couverte de pierres ponces (4).

(1) Quoique ce volcan brûle toujours, il est rare qu'il jette des flammes ou même de la fumée. (*Ibid.* en note).

(2 et 3). Valentyn, *Oud en Nieuw Oost-Indien*, t. 1, part. 2, p. 5.

(4) *Oud en Nieuw Oost-Indien*, t. 1, part. 2, p. 90.

Digitized by Google

On lit seulement dans la *suite de l'hist. gén. des voyages*, t. 17, p. 47; « en 1646, une terrible secousse entrouvrit la montagne, abîma plusieurs villages et fit périr quantité d'hommes et de bestiaux, qui furent engloutis ou dévorés par les flammes qui sortaient du volcan. On en voit encore les ouvertures, qu'on appelle les ornières de Machian, parce qu'elles forment de larges fentes parallèles, qui descendent du haut en bas de la montagne. »

De ce fait, je rapproche le passage suivant, sans pouvoir affirmer qu'il s'y rapporte. « Un peu avant 1659, dit Gueneau de Montbeillard, une grande partie de la montagne ardente de Machian sauta en l'air. » (*Coll. Acad.*)

1648. Le 25 juin, et les deux jours suivants, le volcan de Ternate, qui jette ordinairement avec plus de fureur ses flammes, sa fumée et ses cendres, dans les mois d'avril et de septembre, fit un désordre effroyable. Outre les cendres, la fumée et la flamme, il jeta fort loin quantité de pierres enflammées, qui brûlaient tout ce qu'elles rencontraient, et un village de Maure, appelé *de la Sula*, en fut consumé. L'isle fut dans un mouvement continuel pendant tout ce temps-là ; et l'on entendit un bruit effroyable dans les cavernes souterraines et de temps en temps comme des coups de canon (1).

1651. Le mercredi 2 avril, de nuit, à Macassar (Célèbes), trois secousses consécutives (2).

1653. Pendant la régence de Hustaart, en 1653, la montagne de Ternate a eu une nouvelle éruption. Depuis lors, elle n'a pas cessé de brûler; comme toutes les montagnes de ce genre (qui tantôt sont plus actives et tantôt le sont moins, dont les feux sont quelquefois visibles et quelquefois concentrés dans leurs entrailles), elle a émis des flammes visibles la nuit ou seulement des vapeurs et une épaisse fumée, quelquefois elle a lancé de la cendre blanche, d'autres

(1) La Martinière, *Dict. géog.*, t. IX, p. 286, 1739, fol.

(2) *Tijdschrift voor Nederl. Indie*, t. 4, p. 120, Batavia, 1855, d'après une chronique écrite sous forme de journal, de 1602 à 1747.

Digitized by Google

fois des pierres ponces, et même d'énormes fragments de roche, avec un bruit affreux : le bruit est augmenté par des vents violents; les mugissements et les détonations ont plus d'une fois épouvanté les indigènes et les Européens pendant leur séjour, et leur ont fait craindre pour leur vie lorsque le volcan (couronné de nuages de vapeurs) lançait des flammes jusqu'au ciel et vomissait des pierres embrasées (qui, dans leur chûte, incendiaient les forêts et roulaient jusqu'à la mer). Mais dans les paroximes de son activité intérieure, elle a souvent vomi une telle quantité de fumée et de vapeur sulfureuse, que les hommes en ont été asphyxiés. Ces embrasements ont lieu le plus souvent (quoique pas toujours), au mois de mars ou d'avril, ou au changement de saisons et par les vents du nord (1).

En 1659, éruption du volcan de Machian. Voy. à 1646.

1673. Le 20 mai, éruption du Gammacanorre à Gilolo.

Le 12 août, tremblement de terre à Ternate.

Nous donnerons la description de ces deux phénomènes d'après une lettre du gouverneur Cornelis Franks, écrite de Ternate, le 22 août.

« Nous ne pouvons négliger de faire connaître à Votre Excellence deux événements remarquables.

« Le premier a eu lieu le dimanche 20 mai, dans la soirée. La grande et haute montagne de Gammacanorre, à treize milles d'ici, a en grande partie sauté en l'air; le surlendemain, jour de la Pentecôte, l'obscurité a été telle qu'on pouvait à peine se reconnaître. L'événement n'a été accompagné d'aucun tremblement de terre (2) et le sol ici comme à Manado, Sjauw, Sangir et Mangindanao (Mindanao), à

(1) Valentyn, *l. c.*, p 5. L'auteur ne signale pas l'année 1654 que cite l'abbé Prévost (*Hist. gén. des voy.*, t. 17, p. 47). Keferstein et Landgrebe mentionnent les deux années. L. de Buch et von Hoff donnent la date de 1653. Toutefois, ce dernier donne aussi celle de 1654, *Veraenderungen der Erdoberflaeche*, t. 2, p. 428.

(2) Daar was geen kleene aardbeving mede vermengt.

Digitized by Google

une centaine de milles et plus encore de distance, a été couvert de cendres d'au moins un pied d'épaisseur. Les vents en ont emporté une quantité si considérable à la mer, que des bâtiments (*het Fluitje, de Sandlooper*), arrêtés plusieurs fois dans leur marche, ont été forcés de retourner à Manado sans pouvoir achever leur traversée. Au pied du Gammacanorre, des maisons et des négreries (*negryen*) ont été écrasées sous le poids des cendres.

« Le second événement est du 12 de ce mois. Ce jour là, entre 10 et 10 heures et demie du soir, nous avons été surpris par un tremblement de terre si violent, qu'on ne croit pas en avoir jamais éprouvé de semblable. La montagne de Ternate s'est fendue, du côté sud, depuis le sommet jusqu'à la base. Les maisons en pierre du roi Mandarsjah, situées au pied du volcan, ont été ensevelies sous ses débris; leurs toits en tuile et leurs murailles gisent abattus sur le sol. La mer s'est tellement gonflée que tous les vaisseaux en rade ont failli sombrer. Des poissons en très-grand nombre ont été lancés sur la plage. Ce qui est plus singulier et plus déplorable, c'est que ce mouvement dure encore aujourd'hui, et qu'enfin on n'a jamais été témoin de dévastation semblable. »

On a su par une autre lettre du même, que le phénomène continuait encore au mois de septembre pendant tout lequel il s'est prolongé (1).

De ce récit je rapprocherai ce que dit ailleurs Valentyn (2).

« En août, peu avant l'arrivée de Padbrugge à Ternate, la montagne de cette île eut une éruption prolongée et très-forte; elle lança tant de cendre et de pierres ponces qu'on les aperçut jusqu'à Amboine. La fumée et les vapeurs infestèrent l'air au point de faire périr beaucoup de monde. La régence de Batavia subit des pertes énormes. Le courageux Padbrugge voulut s'approcher de la montagne et y fut atteint d'une maladie telle qu'il ne put retourner à Amboine. »

(1) Valentyn, t. 1, part. 2, p. 331-332, 90 et 94.
(2) *Oper. cit.* p. 5. *Voy.* encore à 1646.

Digitized by Google

Voici comment L. de Buch rapporte le premier de ces deux événements :

« Auprès de *Gammacanore*, sur la côte occidentale de Gilolo, le 20 mai 1673, *une montagne se souleva avec fracas ; ce soulèvement fut accompagné d'un violent tremblement de terre*. La montagne est vis-à-vis Ternate. La mer fut élevée à une grande hauteur au-dessus du rivage et le volcan ainsi produit rejeta une masse considérable de pierres ponces (1). »

Les lignes soulignées sont-elles une traduction fidèle ? Il y a dans le texte : « De groote en hooge Berg, Gammacanorre, ten meerendeelen in de lugt is gesprongen...... Daar was geen kleene aardbeving mede vermengt. »

Quant au second, il dit seulement : « le volcan rejetait beaucoup de pierres ponces, circonstance qui mérite d'être remarquée, et les vapeurs qui se dégageaient de son cratère, causèrent la mort d'un grand nombre de personnes (2) »

On lit dans l'*Histoire générale des Voyages*, t. 17, p. 59, que « la cendre qui tombait arrêtait les vaisseaux en pleine mer et les empêchait de se servir de leurs voiles. » Suivant Malte-Brun, les cendres furent transportées jusqu'à Mindanao et les vaisseaux naviguèrent plus lentement dans une mer couverte de scories et de pierres ponces.

1674. Au commencement de l'année, secousses à Ternate (*Voyez* la 1re partie).

1677. Vers 1676 ou 1677, éruption considérable du volcan de Ternate. (*Voyez* à 1686, la fin du rapport de Meindert de Roy.)

1680. Tremblement à Célèbes et éruption du Kemas dans la même île (3).

(1) *Descr. phys. des îles Canaries*, p. 433, traduction de M. Boulanger.

(2) *Ibid.*, *l. c.*

(3) Von Hoff, *Chronik der Erdbeben* et en note : L. v. Buch. *Can. Ins.* S. 376, cit. *Phil. trans.*, v. 19, n° 7, und Valentyn, 1, 2, 64.

Digitized by Google

« D'un côté, les habitants de Datahan, de Passan, de Saccan et de l'autre, ceux de Saban, dit Valentyn, dans la description de la côte de Manado (1), s'étaient beaucoup mieux habitués au pays avant l'année 1680 que depuis, vu que, dans cette année, diverses montagnes firent éruption et *sautèrent en l'air*, la plus grande partie du pays, et principalement cette petite bande qui s'étend du Kemas, ou grandes montagnes de l'est jusqu'à Gorontale, ne consistant qu'en brûlantes montagnes de soufre (*brandende Swavel-Bergen*) sont devenues inhabitables.

» On a su d'une manière certaine que dans le Mogonde (district situé dans l'intérieur des terres, derrière Amoera, Boelan et Auwn), une bande de terre était descendue en masse le long du lit d'un torrent entraînant avec elle des milliers d'arbres (*Calappus,* trembles?) et ne s'était arrêtée qu'au bas. La garnison de Manado, qui avait parcouru le pays peu de temps auparavant, pouvait à peine le reconnaître après l'événement. On ne pouvait plus avancer qu'en escaladant une grande quantité de branches et de racines, car la plupart des trembles et des autres arbres avaient la cîme en bas et les racines en l'air. Dans beaucoup d'endroits le torrent avait été forcé de se créer un lit nouveau.

» Ces montagnes fournissent un soufre très-bon et très-pur.... »

De ce passage, rapprochons le suivant, d'un voyageur qui a visité le pays peu de temps après, Nic. Witzen, auquel nous avons emprunté la description du Gunong-Apy en 1694.

« La montagne *Kemas* ou *les Frères,* dans le territoire de Manado, a fait explosion avec un bruit affreux semblable à celui du tonnerre; l'éruption a été accompagnée d'une grande obscurité, d'un tremblement de terre, de coups de vents furieux et d'autres signes désastreux à Ternate. On a entendu le même bruit à Amboine. La montagne de soufre

(1) *Oper. cit.,* t. 1, part. 2, p. 64.

Digitized by Google

appelée Wawany, qui est sur Amboine, brûle aussi d'une manière terrible.

» Il paraît évident, d'après tous ces détails, qu'il y a dans ces parages des feux souterrains qui communiquent les uns avec les autres, et qui pourraient bien un jour abîmer la plupart de ces îles et opérer un changement notable dans cette partie de la surface du globe. Des témoins oculaires m'ont assuré que lorsqu'on y creuse la terre à 10 ou 12 pieds, on trouve toujours de la chaleur dans le terrain (1).

1680. Dans la province de Manado (partie N.-E. de Célèbes), s'élève, près d'une localité appelée Kema, une montagne connue sous le nom de Klobat (les Frères), qu'on décrit comme étant un volcan. Pendant un épouvantable tremblement de terre qui se fit ressentir, notamment à Ternate, et de violentes éruptions volcaniques dont les émanations causèrent une obscurité comparable à celle de la nuit, dans toutes ces contrées, en 1680, cette montagne creva et sauta en l'air. Suivant Valentyn, l'île aurait été dévastée dans toute sa largeur, de Bœlan à Gorontale.

De ce fait que je trouve dans Landgrebe, p. 341, je rapprocherai le passage suivant de Von Hoff (2) :

« Tremblement à Célèbes et éruption du Kemas dans la même île. »

De Buch (*l. c.*, p. 434, *Trad. f*se) dit de plus que ce volcan se souleva à la suite d'un violent tremblement de terre qui se fit sentir principalement à Ternate. Toute la partie de l'île, entre Bœlan et Gorontale, fut détruite et ravagée par cette éruption. — Ainsi, le Klobat de M. Landgrebe est le Kemas de von Hoff, et de de Buch. Witzen (3) écrit d'ailleurs Kemas ou *les Frères* (4).

(1) *Phil. trans.*, an 1697, n° 228, Gibelin, t. 1, p. 19. La date du phénomène n'est pas indiquée.

(2) V. H. cite l. v. Buch, *Can. Ins.* p. 376, qui cite lui-même les *Phil. trans.* V. 19, n° 7 et Valentyn, I, 2, 64.

(3) Gibelin, *Abrégé des trans. philos.*, t. I, p. 19.

(4) Junghuhn, p. 1287, donne à tort la date de 1683, d'après Valentyn.

Digitized by Google

1686. 10 octobre, ascension de la montagne de Ternate, par le lieutenant Meindert de Roy. En voici la relation telle que l'a publiée Valentyn (1).

« Après tous les efforts imaginables qu'ont faits de nombreux curieux, tant européens qu'indigènes, pour arriver à l'orifice par lequel s'échappent les éléments embrasés qui brûlent dans les entrailles de la montagne, j'ai essayé de l'attaquer d'un autre côté dans l'espoir qu'à force de peine et de fatigue je pourrais parvenir au point qu'on n'avait pu atteindre encore avant moi.

» Lors de ma dernière tentative, je m'étais élevé jusqu'à la pointe de Gamma-Lamma, extrémité S.-O. de la montagne. Là j'avais pu, par l'examen du vaste panorama qui se développait devant nous, me convaincre que l'ascension était impossible de ce côté et que l'ouverture de la montagne devait se trouver du côté du Nord. (De X en W, S et R.) Du point où nous étions parvenus, sur le flanc méridional, il nous eût fallu gravir un espace que j'évaluai à 200 toises au moins. Toute cette pente était couverte d'une espèce de roseaux noirs, nommés *Canna-Canna* par les indigènes et qui s'étendaient depuis la colline où nous étions parvenus jusqu'aux dernières parties visibles de la montagne. Devant nous (X), les eaux s'écoulaient au sud (R), à droite (S) nous les voyions se diriger à l'est; le bruit des ruisseaux était très-sensible. A notre gauche ou du côté de l'ouest (T) les eaux s'étaient, avec le temps, creusé un profond ravin au fond duquel nous les entendions mugir. Cependant, comme le

(1) *Op. cit.* p. 6—10. Elle est extraite du journal d'un enseigne nommé David Haak. Elle a pour titre : *Berigt aan zyn Achtbaarheit den Heer Joan Henrik Thim, wegens het Opperdeel van den Ternataanschen brandenden Berg, van Meindert de Roy, lieutenant, zo als de zelve van hem bezogt en ondervonden is.*

L'auteur cite, dans le texte, des lettres gravées sur la planche qui représente la montagne, je les mets entre parenthèses, mais je modifie le texte de manière à faire suivre le récit sans secours de la planche.

Digitized by Google

temps était à la pluie, que nous pouvions rencontrer des difficultés imprévues (il nous aurait fallu au moins deux jours de peine et de travail pour nous frayer une chemin à travers la forêt de Canna-Canna) à cause d'ailleurs du froid intense de la nuit, joint au manque de bois à brûler, je n'avais vu aucun moyen de prolonger mon séjour sur la montagne. Toutes ces circonstances réunies m'avaient donc empêché de m'assurer si la montagne était accessible ou non de ce côté. Je m'étais dirigé ensuite vers Terluoco, à l'E.-N.-E., et j'avais écrit de là, à Son Excellence, que l'ascension était impossible, que les crevasses au nord barraient le passage et que, d'en bas, on pouvait, par un temps clair et serein, distinguer et reconnaître suffisamment le vaste désert qui s'étendait au-dessus de Terlucco jusqu'à la bouche de l'abîme d'où s'échappaient les flammes.

» Depuis lors, j'avais fait une étude approfondie des flancs de la montagne et j'avais acquis la ferme conviction qu'en partant de Xœla-Tacomi (quatre milles au nord du fort d'Orange), on pourrait, avec de la peine, de la constance, une ardeur soutenue et un courage au-dessus de tout danger, s'approcher de cette merveille de la nature et prendre une connaissance suffisante de ces œuvres admirables de Dieu, dont je croyais qu'aucun homme n'avait jamais, ou rarement au moins, été le témoin.

» Le temps constamment sec dont nous jouissons a réveillé en moi le désir de cette ascension que j'ai effectuée le 10 courant avec l'autorisation de Son Excellence, qui, toujours empressée à encourager et à seconder les entreprises scientifiques, a bien voulu, avec sa bonté ordinaire, m'adjoindre les compagnons que j'avais choisis : Mathys Dogen, Reinhold Dagsteyn (assistent), le soldat Jacob Adamse et cinq jeunes mousses.

» Je suis parti le 10, à midi, sur un praauw de Maleyen, j'ai gagné Xœla Tacomi, au nord; j'ai tourné ensuite au N.-O. et je suis arrivé le soir à la moitié de la hauteur de la montagne où j'ai passé la nuit (M). Le lendemain

Digitized by Google

matin, après avoir bien examiné les parties supérieures que nous devions gravir, nous avons commencé à monter, nous avons d'abord marché à l'ouest pendant une grande demi-heure, puis tourné au nord, pour atteindre les deux collines D et C, que nous apercevions au N.-O., et qui nous semblaient devoir se trouver très-près du sommet. Toutes deux étaient couvertes de canna-canna et l'espace qui nous en séparait, couvert de même de cette épaisse végétation, devait nous opposer un obstacle difficile à franchir, qui, joint à la roideur des pentes à gravir, ne pouvait manquer de ralentir considérablement notre marche. Aussi ce ne fut qu'avec des peines infinies et un travail incessant que nous arrivâmes, vers une heure du soir, à un peu moins de la moitié de la distance qui nous séparait des collines que j'ai signalées (D et C); accablés de fatigue, nous résolûmes de nous arrêter et de passer la nuit à l'endroit que nous avions atteint. Le lendemain matin, de bonne heure, nous nous mîmes en marche, frais et dispos : nous avions retrouvé toutes nos forces; prenant pour point de mire le milieu de la ligne qui joindrait les deux collines déjà mentionnées, nous nous dirigions vers ce but; d'en bas, nous n'avions remarqué que la végétation des canna-canna, mais du haut de nos deux dernières stations (M et L, où nous avions passé la nuit), nous avions reconnu diverses crêtes ou arêtes de rochers dont les unes se prolongeaient de différents côtés; les autres se dressaient en pics ou en murailles d'une hauteur prodigieuse. A mesure que nous avancions, elles se montraient à nous plus abruptes; c'étaient de véritables bancs de rochers séparés par d'immenses et profondes crevasses. Nous les attaquâmes du côté du nord, et, arrivés à peu près au tiers de la distance qui nous séparait du cratère, nous nous trouvâmes au pied d'un rocher presque vertical (K) dont la vue fit trembler Mathys Dogen (J'ai oublié de dire que la veille il avait failli périr en gravissant un rocher, ses pieds avaient glissé et les mains crispées sur une petite pierre, il était resté suspendu sur l'abîme; ce ne

Digitized by Google

ne fut que par une espèce de miracle qu'il avait échappé à ce danger). Aussi je ne fus point étonné de le voir frémir dans cette occasion. Saisissant mon bâton de voyage, je m'élançai non sans frémir sur le rocher d'où je l'appelai. Il me rejoignit, mais non sans efforts et sans peine. Daghsteyn nous suivit et tous deux essayèrent de me faire renoncer à mon projet; mais malgré la peinture effrayante qu'ils me firent des fatigues et des dangers que nous allions avoir à surmonter, je poussai en avant et nous atteignîmes enfin une petite crête B, d'où je pus découvrir une arête qui, se détachant à l'est de la plus septentrionale D des deux collines déjà plusieurs fois citées, allait rejoindre celle du sud C. A peu près au milieu E de cette arête, s'élevait un rocher énorme auquel commençait une seconde arête transversale, coupant la première à angle droit et d'une hauteur que j'évaluai à 50 toises (la lettre F en marque l'extrémité), c'est entre cette arête et une troisième (G), partant du même point que la première E, que se trouve le cratère A. Mais plus loin, je reviendrai sur la description de ce cratère et sur les détails de mon exploration; je poursuis mon rapport.

» Arrivés au sommet de la crête (B), nous découvrîmes ce feu terrible dont le foyer ne nous sembla éloigné que d'une centaine de toises. Après l'avoir considéré de ce point pendant une demi-heure, je dis au soldat Jacob Adamz que je voulais m'en approcher encore et pour cela escalader le grand rocher E. Nous le gravîmes ensemble, et, parvenus à l'extrémité F de la haute crête qui domine le bord de cette épouvantable fournaise, nous pûmes plonger le regard jusque dans ses entrailles et en sonder la profondeur; tout doit être en feu jusqu'à l'extrémité de cette autre crête (G), où nous avions remarqué les premières matières lancées par le volcan. L'ouverture doit s'étendre jusque là, car à chaque éruption, il s'en élève un panache de vapeur qui se dégage le long des parois intérieures et s'accumule ensuite au-dessus en masses arrondies jusqu'à ce qu'il s'éteigne ou disparaisse.

Digitized by Google

De cette dernière station (F), nous fîmes des signaux avec nos chapeaux aux esclaves qui étaient restés assis à notre première station (B). Je résolus de m'approcher encore davantage du gouffre pour en voir l'intérieur. Le vent du sud soufflait fortement au-dessus de nous, et comme nous nous trouvions à l'ouest, je commençai à longer encore la crête (F) sur laquelle nous étions, pour passer au sud et me placer au vent tout en me rapprochant du cratère.

» Épouvantés par le bruit effroyable qu'ils entendaient, les esclaves n'osèrent pas nous suivre; à l'exception d'un seul, ils restèrent assis à nous regarder. Nous côtoyâmes ainsi le cratère jusqu'au sud (au point marqué H). Là nous nous trouvâmes sur le bord même du gouffre. Le soldat J. Adamsz, qui est d'un esprit un peu léger, s'écria tout hors de lui : « *Monsieur le Lieutenant, écoutez le diable qui rage; que le tonnerre se fasse entendre et nous sommes des hommes perdus.* » Cependant il s'avança jusqu'au bord et plongea les yeux dans l'intérieur de l'abîme effrayant, mais étourdi par le fracas épouvantable qui s'en échappait, il se rejeta bien vite en arrière et se retira tout consterné sur l'arête, en disant : « Dieu nous garde! Lieutenant, je ne m'en approche plus. » Je lui répondis que je m'attendais à d'autres paroles que celles qu'il venait de prononcer et, convaincu qu'il n'y avait pas à courir un danger plus grand que celui que nous avions déjà affronté, je montai encore plus haut pour examiner ce gouffre enflammé; mais la vapeur qui s'en échappait m'en déroba les détails intérieurs. J'essayai à deux ou trois reprises, quand la fumée me semblait diminuer, d'y plonger la vue, mais à chaque fois je fus aussitôt repoussé par les vapeurs et la fumée que vomissait avec un fracas non moins affreux que continu, ce gouffre dont je voulais en vain pénétrer les entrailles. Enfin, après un examen que je jugeai suffisant, ne voulant pas prolonger inutilement le danger que je venais d'affronter, je retournai sur mes pas en suivant la même crête (F) que j'avais déjà parcourue et où j'eus l'occasion de braver encore les mêmes

Digitized by Google

circonstances que j'avais déjà remarquées. Puis je redescendis et vins retrouver mes compagnons de voyage sur la crête (B).

» Je les engageai à s'élever au-dessus de cette crête, leur assurant qu'ils pourraient le faire sans de trop grandes peines et leur promettant que je leur ferais ainsi admirer la plus grande des merveilles de la nature ; je leur offris non-seulement d'y monter avec eux et de les accompagner jusqu'en haut, mais j'insistai encore sur ce que, avec moi, ils n'auraient aucun danger à courir, et qu'ils devaient accomplir sans crainte une expédition qu'ils avaient entreprise, présentât-elle les plus grands périls.

» Je revins donc une seconde fois au sommet du volcan ; les vapeurs avaient diminué, de manière que, en suivant le chemin que j'avais déjà parcouru, nous nous hâtâmes de nous approcher du gouffre dont l'intérieur se trouvait alors libre de vapeurs et de fumée. Nous pûmes ainsi reconnaître que l'ouverture inférieure au côté nord (au-dessous du point G), avait été détruite par les explosions, que de là, la cavité intérieure s'étendait jusqu'au bord méridional, retournait au nord et revenait se terminer à cet orifice en ruines. Pour mieux voir la cavité sous le côté occidental, nous nous portâmes à l'est, d'où ne vîmes qu'un embrasement intérieur ; et plus loin des ouvertures où se remarquait le brillant éclat du feu du côté du nord ; mais nous ne dûmes pas nous avancer jusque sur le bord septentrional, pour voir la plus grande des cavités qui se trouve au sud, à cause du vent qui, comme je l'ai déjà dit, soufflait fortement de ce côté et entraînait avec lui les vapeurs qui s'échappaient des entrailles du volcan. Voilà ce que j'ai revu avec tous mes compagnons.

» Nous nous en retournâmes après ce dernier examen, et passâmes la nuit sur le flanc de la montagne que nous n'avons quittée que le 13 vers midi. Le même soir, nous étions de retour à Maleyen, rapportant quelques branches de girofliers, chargés encore de bons fruits, que nous avions rencontrés dans notre excursion. Quant aux dangers, aux

peines, aux ennuis, aux fatigues que j'ai eus, tant à la montée qu'à la descente, je ne m'arrêterai pas à les décrire en détail à Son Excellence; je laisse cette tâche à d'autres qui, comme moi, auraient la curiosité de visiter la montagne : qu'il me suffise d'assurer Son Excellence de la sincérité de mon récit et de l'exactitude de la description du volcan, que je tiens à lui donner complète, en ce qui regarde le cratère et les parties les plus élevées de ce gouffre épouvantable.

» Pour la rendre plus claire, j'y joins un croquis et une légende explicative des lettres qui marquent les points principaux. Le bord septentrional de cette épouvantable fournaise du cratère A forme le sommet de la montagne, c'est la cîme extrême et nue qu'on aperçoit du nord ou d'Hieri. De chaque côté, à l'ouest et à l'est, s'élèvent deux collines ou mamelons qui dominent l'orle du cratère et qui sont couvertes de canna-canna. La plus occidentale (D) s'éloigne du gouffre, et s'avance plus au nord : c'est celle sur laquelle nous sommes montés, ainsi qu'il a été dit. La plus orientale (G) (1), au contraire, reste au sud. L'arête (F), qui les sépare, court à l'est en s'abaissant un peu, et va rejoindre le bord septentrional du cratère; mais avant de l'atteindre, elle se bifurque, une branche court droit à l'est et l'autre vient se terminer (en Z) du côté du nord. Quant à la colline orientale (C), déjà citée plusieurs fois, elle se prolonge également à l'ouest et à l'est par une arête qui se réunit à l'autre, et qui forme avec elle une espèce de retranchement dont la bouche du volcan se trouve enveloppée à l'ouest, au sud et à l'est; ces deux arêtes laissent entre elles une sorte de fossé immense, semblable à celui qui sépare en H la première du cratère A, dont le bord est surmonté d'un orle ou bourrelet plus élevé, par dessus lequel se déversent les matières que vomit la bouche du volcan. Ces trois arêtes ou crêtes sont entièrement nues, et n'offrent que des pierres du côté du

(1) Il y a Q dans le texte, ce doit être une erreur; à moins que l'auteur ne veuille parler ici que de l'extrémité orientale du mamelon D.

Digitized by Google

foyer incandescent; mais elles sont couvertes d'une riche végétation dans leurs parties extérieures.

» Ceci suffira, avec le dessin joint à ce rapport, pour donner à Son Excellence une idée claire et exacte de cette montagne; il me reste à lui dire quelques mots encore des matières diverses qui sont sorties des entrailles de ce gouffre épouvantable. Ce qui m'a paru le plus remarquable, c'est que tout le pourtour est couvert de blocs de toutes les dimensions : les matières qu'il a vomies ont sans doute été non-seulement brûlées, mais elles doivent avoir encore été ramenées à un tel état de mollesse ou de viscosité que dans leur chute elles se sont aplaties comme de la bouse de vache; elles sont d'une couleur vert-fauve, la surface extérieure rugueuse et mamelonnée en dessus prouve qu'elles ont été fortement chauffées; avant leur refroidissement, leur surface inférieure s'est modelée sur les roches et les pierres qu'elles ont rencontrées dans leur chute et en ont gardé l'empreinte. Mes observations ne me laissent aucun doute sur ce point. Parmi ces matières, il y a des fragments de toutes les grosseurs qui sont changés en pierres; à l'intérieur ils sont noirs et spongieux, on y remarque de nombreuses taches blanches.

» Pour compléter ce que j'ai dit déjà sur l'orle et les autres parties de la bouche embrasée du volcan, j'ajoute que la demi-circonférence au sud (autant que je l'ai pu remarquer des points où je suis parvenu) est complétement couverte de canna-canna sur la pente extérieure : c'est aussi la plus élevée.

» La vapeur qu'on aperçoit de Maleio paraît sortir en avant de cette hauteur; elle reste suspendue ou retombe sur le sommet; toutefois cette partie paraît aussi haute que la colline dénudée ou privée de verdure qui s'élève au nord de la cîme supérieure sur laquelle elle semble s'appuyer. Vue de Maleio, elle a à peu près la même hauteur que le sommet le plus élevé qu'on aperçoit de Maleio, mais en se prolongeant à l'ouest où elle paraît former le contrefort le plus avancé qui descend jusqu'aux vallées, elle présente une perspective dont chacun peut facilement se faire une idée.

Digitized by Google

» Avant de s'étendre au-dessus de cette crête, la vapeur a dû sortir de l'ouverture méridionale; vue de Maleio, elle paraît s'élever d'un point plus rapproché du milieu de cette hauteur; je suis donc intimement convaincu, après avoir étudié les contours de la montagne, que c'est encore du côté du sud que s'est faite l'ouverture. A chaque éruption un peu considérable, il se forme sur les bords une espèce de bourrelet dont les débris, quand l'embrasement diminue, forment, comme aujourd'hui, l'orle même du cratère; c'est ce dont chacun peut se convaincre comme moi. D'ailleurs, depuis 9 ou 10 ans qu'a eu lieu la dernière éruption, on voit partout, autour des diverses ouvertures, les marques évidentes de la dévastation, qui s'est étendue à une assez grande distance de tous les côtés. Des arbres d'à peu près toutes les grandeurs et toutes les grosseurs avaient repoussé depuis cette époque; ils ont été de nouveau brûlés et détruits. Enfin, je suis intimement persuadé que, quoiqu'on ne voie plus d'ici s'élever de vapeurs, l'embrasement n'est pas encore éteint; car, à en juger par le bourdonnement intérieur ou, pour mieux dire, le fracas épouvantable qu'on entend, chacun pense comme moi qu'il y a là un abîme sans fond, renfermant dans ses entrailles le feu le plus actif et le plus terrible, que la durée des siècles ne saurait épuiser, un foyer dangereux dont on ne peut se faire une idée, si on n'est pas témoin de ses effets épouvantables.

» Tel est le rapport le plus exact que je puisse faire à Son Excellence; je suis, en le lui offrant,

De Son Excellence,

Le très-humble et très-obéissant serviteur,

Signé : MEINDERT DE ROY.

1686. A Ternate, tremblement suivi d'une violente éruption de cendres, Von Hoff, auquel j'emprunte ce fait, cite *Hist. gén. des Voyages,* t. 2, p. 4—8 et *Phil. trans.*, nº 216, p. 42. Je ne trouve rien aux sources indiquées.

Digitized by Google

1690. Le 12 octobre, Nic. Witzen fit l'ascension du volcan de Ternate, dont il a donné la description suivante (1) :

« Après avoir plusieurs fois tenté vainement d'examiner la conformation des cratères de la montagne brûlante dans l'île de Ternate, nous arrivâmes enfin à son sommet, non sans avoir éprouvé de grandes difficultés, et grimpé à travers des précipices très-dangereux, le 12 octobre 1690. En m'approchant de ce terrible gouffre de feu, dans lequel on entend un bruit inexprimable, je ne pus rien voir des parties intérieures à cause de la fumée. Je me retirai en conséquence à quelques pas pour attendre un moment plus favorable : quelques temps après, voyant que la fumée était beaucoup moindre, je me hâtai d'avancer vers le cratère. Je vis l'ouverture qui est en dessous du côté du nord, d'où la cavité s'étend vers le sud, jusqu'à l'endroit où les bords des deux côtés venaient s'unir à celui du côté du nord qui s'est abîmé. Nous avançâmes à l'est pour voir la cavité opposée; mais nous ne vîmes autre chose qu'une substance brûlante et enflammée, et les voies par où elle passait; nous n'osâmes pas aller du côté du nord pour voir les cavités du sud, tant à cause du vent du midi qui soufflait, que parce que, suivant toute apparence, les antres les plus spacieux sont du côté du midi et poussent la fumée du côté opposé. Nous avions d'ailleurs déjà vu des matières enflammées vomies du côté du nord.

» Le côté septentrional de cet abîme brûlant est au faîte de la montagne. On voit à l'est et à l'ouest, de chaque côté, une éminence plus élevée que les bords du cratère. Toutes deux sont couvertes d'une espèce de roseau que les habitants nomment *Canna-Canna*. Celle de l'ouest est la plus proche de la partie septentrionale du cratère; nous y montâmes du côté du midi. Celle de l'est en est plus éloignée, et va vers le sud. L'orifice de ce trou terrible est comme défendu du côté

(1) Gibelin, *Abrégé des Trans. phil.*, t. 1, p. 15—17, d'après un art. anonyme du n° 216, année 1695. — ?

Digitized by Google

de l'ouest, et du côté du sud-est, par un banc qui a son fossé. Les petites éminences les plus voisines du trou sont entièrement stériles, et de pierre nue; mais la plus éloignée est couverte de roseaux épais.

» Autour du cratère on trouve en quantité la matière qui a été lancée; et l'on reconnaît qu'elle doit être molle en sortant, parce qu'elle s'est aplatie et a pris la forme du lieu où elle est tombée. Sa couleur est vert foncé, tirant sur le gris, sa consistance est communément peu solide, et elle se divise comme la bouse de vache. Il y en a de gros et de petits fragments, qui sont maintenant des pierres noirâtres et spongieuses dans le milieu, avec des taches blanches.

» Je suis d'opinion que, quoiqu'on ne voie pas toujours la fumée de Malayen, le feu n'a cependant jamais discontinué car le bruit intérieur est si terrible, que toute personne qui l'entendra pensera comme moi, que c'est un abîme sans fond, rempli d'un feu inextinguible. L'horreur et le danger, qu'il faut braver pour jouir de ce spectacle, sont des choses qu'il est plus facile de concevoir que de décrire. »

Le lundi soir 1er décembre, à Macassar, tremblement tellement fort que les maisons *se secouaient* les unes contre les autres (1).

1693. Le 12 octobre, le volcan de Ternate vomissait beaucoup de fumée avec grand bruit (2).

Il se présente ici une lacune de 67 ans pour lesquels je n'ai trouvé encore aucun document.

1760. Le 22 septembre, éruption désastreuse du volcan de Machian. Voici l'extrait d'une lettre adressée de Ternate par le gouverneur Jacob van Schoonderwoert, à LL. Ex. les régents de la compagnie des Indes à Batavia, en date du 30 avril 1761 :

« Nous croyons encore devoir informer Vos Excellences du malheureux événement survenu dans l'île de Macquian

(1) Même source, p. 126, que le 2 avril 1651.

(2) Lowthorp, *Phil. trans., abridged*, t. 2, p. 391.

Digitized by Google

(*sic*), le 22 septembre de l'an passé, et causé par l'éruption de la montagne de cette île. Cette éruption a été si formidable qu'ici on ne voyait plus clair le lendemain avant 9 heures du matin, et qu'il a fallu allumer des chandelles pour dîner au milieu du jour. Cette éruption a duré à peu près un mois dans toute sa violence, mais elle n'a pas encore complétement cessé. Toute l'île est dépeuplée; on évalue à 2,000 le nombre des victimes qui ont péri. Cinq ou six mille hommes, vieux et jeunes, sont arrivés ici, à Ternate, et ont été accueillis par le roi qui leur a fait distribuer des terres où ils se sont établis et qu'ils ont ensemencées.

» Nous éprouvons continuellement des secousses de tremblement de terre; quelques-unes sont très-fortes, mais la plupart sont légères; les dommages qu'elles nous ont causés sont encore de peu d'importance; ils se bornent à la chute de guérites et de cheminées; des toits se sont enfoncés en partie; l'hôpital a été renversé (1). »

De 1770 à 1774, il y a eu des secousses nombreuses à Ternate. M. J. Pijnappel en ayant trouvé le récit dans le journal de Reinwardt l'a publié dans les *Bijdragen tot de Taal-Land-en Volkenkunde van Nederlandsch Indie*, t. 2, p. 265—281. Amsterdam, 1858. En voici la traduction :

1770. Le 2 juin, à Ternate, tremblement sans dommage.

Le 10, vers 8 heures du matin, une forte secousse; pas de dommage.

Le 20, plusieurs secousses.

Le 21, une violente secousse; pas de dommage.

Le 22 et le 23, la terre a été dans un mouvement presque continuel.

Le 24, une secousse légère et une forte.

Le 26, une secousse assez forte pour faire tinter une cloche dans le jardin du gouverneur.

(1) Cet extrait trouvé dans les manuscrits de Reinwardt a été publié dans les notes ajoutées à son *Voyage*, p. 649.

Digitized by Google

Le 27, vers 6 heures (*sic*), trois fortes secousses consécutives; plusieurs toits sont tombés.

Le 1er juillet, plusieurs secousses de jour et de nuit, quatre ou cinq ont été assez fortes.

Le 2, les secousses continuent.

Le 4 et le 5, secousses continuelles. (Le journal ne dit rien du 3.)

Le 6, la montagne a commencé à gronder pendant la nuit.

Le 7, la montagne a fumé tout le jour et toute la nuit.

Le 8, vers 10 heures 1/2 du matin, une secousse assez forte comme la veille à la même heure.

Le 9, les grondements de la montagne qui n'ont pas cessé depuis 24 heures deviennent affreux.

Le 10, le bruit continue; la montagne lance des pierres embrasées et de la cendre, au milieu de violentes détonations accompagnées de secousses.

Le 11, vers minuit, tremblement violent comme la veille.

Le 12, la montagne a continué tout le jour à mugir, à fumer et à lancer des pierres brûlantes. Le pilote Gerardus Venema a mesuré la hauteur du volcan et l'a trouvée de 1,292 1/2 pieds.

Le 13, la montagne a encore fumé, brûlé et mugi d'une manière affreuse jusque vers midi; puis, après un repos de quatre heures, la terre a tremblé de nouveau avec violence.

Le 14, avant midi, la montagne a repris l'activité la plus effrayante; elle a vomi du feu et des pierres comme auparavant.

Le 15, comme hier.

Le 16, comme auparavant; un incendie s'est déclaré dans la forêt au milieu du flanc septentrional de la montagne.

Le 17 et le 18, l'éruption continue comme auparavant; cependant elle augmente le 18 au soir.

Le 19, on s'aperçoit le soir que l'éruption s'étend; la montagne commence à brûler vers le bas.

Le 20, la montagne brûle tout le jour.

Du 21 au 31, la montagne a continué à brûler et à

Digitized by Google

lancer des pierres; les secousses ont aussi été quotidiennes et même plus fortes qu'auparavant; on en a compté 48 le 29, 57 le 30 et 63 le 31.

Ces nombreuses secousses ont non-seulement répandu l'épouvante parmi les habitants, mais elles ont causé de grands dégâts; les maisons ont été renversées ou lézardées et rendues inhabitables; dans le fort même les murailles sont crevassées, et le gouverneur est forcé de se retirer sous des tentes avec sa famille. La panique est générale. Le gouverneur donne les ordres nécessaires pour que les vivres ne manquent pas.

Le 1er août, on fait des prières publiques pour obtenir la cessation du fléau. Le gouverneur apprend que le roi de Ternate s'est retiré avec sa famille, à Sidangalie, sur la côte d'Halmahéra (île de Gilolo).

Le 2, les secousses sont encore plus violentes, on peut à peine rester debout, les murailles et les maisons sont lézardées et renversées.

Le 3, de nuit, la montagne vomit une vapeur affreuse, de la fumée, du feu, de la cendre et des pierres; c'est un spectacle effrayant, la cendre même est incandescente et accompagnée d'éclairs que suivent d'épouvantables détonations; la confusion est générale et chacun cherche son salut dans la fuite.

Le 4, secousses continuelles : le roi de Ternate adresse un rapport au gouverneur et l'informe qu'on a découvert une grande crevasse qui s'étend jusqu'à la chaudière de la montagne.

Du 5 au 31, tremblements continuels; la montagne vomit toujours du feu, de la cendre et de la fumée. La journée du 14 a été encore plus affreuse que les autres; les nuages de cendre ont été sillonnés par des éclairs continuels et accompagnés de violentes détonations.

Voici l'extrait d'une lettre écrite par Hermanus Munnik, gouverneur de Ternate, à Son Excellence le gouverneur général à Batavia; elle est datée du 23 août :

« J'ai l'honneur d'informer Votre Excellence du malheureux

Digitized by Google

état où se trouvent cette île et ses habitants; les désastres sont considérables; nous éprouvons les tremblements de terre les plus violents qu'on ait jamais ressentis, toute l'île est bouleversée; il n'y a pas une maison en pierre appartenant à la compagnie ou aux particuliers qui ne soit plus ou moins endommagée. Chacun pense à chercher son salut dans la fuite; le roi de Ternate lui-même s'est retiré avec sa maison à Sidangolie, le Campong de Macassar est abandonné malgré mes ordres réitérés, la plupart des Chinois se sont retirés dans leurs jardins; grands et petits ont quitté leurs maisons et vivent en plein air ou sous des tentes; les circonstances sont si terribles que nous n'avons pas pu prendre le moindre repos depuis plusieurs jours; je me suis retiré à bord du *Noor-Nieuw-Land*, après avoir établi des postes de nuit dans le fort, afin d'avoir sous la main tous les moyens d'action et de secours.

» Telle est la position dans laquelle nous nous trouvons depuis que la montagne vomit une quantité incroyable de cendre, de pierres brûlantes et de feu que le vent du sud entraîne heureusement vers le nord sans que nous ayons à en souffrir. »

1, 2 et 3 septembre. Pendant ces trois jours, il n'y a pas eu de tremblement de terre et la montagne n'a rien projeté.

Le 4, quatre secousses nouvelles; la montagne a brûlé fortement par intervalles.

Le 5, comme hier.

Le 15, 2 heures 1/2 du matin, une nouvelle secousse.

Le 17, la montagne a vomi le soir du feu et des pierres au milieu de fortes détonations; les bois situés sur le flanc de la colline (*sic*) ont été incendiés par des pierres incandescentes.

1770. Le 12 octobre, nouveau tremblement; la montagne a recommencé à gronder et à mugir.

Le 13, six secousses nouvelles.

Le 23, la montagne a brûlé avec tant de violence et a lancé tant de cendre et de matières embrasées, que presque

Digitized by Google

tous les arbres de la négrerie (établissement au village hollandais) en ont leurs branches couvertes.

Les 26 et 27 novembre. Après quelques temps de repos, la montagne a, pendant ces deux jours, recommencé à brûler et à mugir.

Le 9 décembre. On a entendu aujourd'hui de violentes et continuelles détonations dans la montagne.

Le 19, vers 10 heures du soir, deux nouvelles secousses consécutives.

Le 20, encore un tremblement dans la matinée.

Le 21, vers 8 heures du matin, trois secousses.

Le 23, cinq secousses encore.

1771. Le 9 janvier, tremblement violent.

Le 24, une nouvelle secousse.

Le 31, encore une secousse.

Le 1er février, un tremblement.

Le 8, tremblement si violent qu'une partie du mur extérieur du fort s'est écroulée à moitié, les toits à Reaal et Jelolo ont été complétement renversés, ainsi qu'une partie du boulevart près de la mer.

Le 9, le matin, nouveau tremblement et nouveaux dégâts.

Le 11, tremblement nouveau sans dommage.

Le 17, encore tremblement. (Extrait d'un *journal tenu au fort Orange*, sous le commandement du gouverneur Hermannus Munnik.) Le journal a été continué sous son successeur Paulus Jacob Valcknaar. En voici la suite :

Le 24 avril, on a éprouvé un tremblement sous-marin (*Zeebeving*).

Le 16 mai, plusieurs secousses dans le jour; la dernière a eu lieu à 8 heures du soir et a bien duré 5 minutes.

Le 10 juin, vers 3 heures 1/2 du matin, nouveau tremblement.

Le 1er juillet, dans la soirée, deux tremblements.

Le 10, 8 heures 1/2 du soir, deux tremblements violents.

Le 22, dans la matinée, encore deux forts tremblements.

Le 24, une forte secousse.

Digitized by Google

Le 26, encore un tremblement.

Le 28 août, de nuit, la montagne de Ternate a vomi du feu avec un nombre extraordinaire de pierres incandescentes.

Le 1er septembre, la montagne a *considérablement* brûlé.

Le 3, le gouverneur Paulus Jacob Valckenaar a écrit au gouverneur général en résidence à Batavia une lettre dont voici un extrait :

« Les tremblements de terre et l'éruption de la montagne entretiennent la panique qu'ils ravivent souvent. Depuis le 28 août, l'activité du feu est plus intense. On voit parfaitement s'élever la fumée et les quartiers de rochers que la montagne vomit au milieu de vapeurs sulfureuses sillonnées par les éclairs qu'accompagnent de fortes et incessantes détonations, pendant qu'une rivière de feu (het vuur als een gloeijende rivier) s'échappe des ouvertures de la montagne et s'écoule sur ses flancs; la lave ou matière embrasée s'est déjà étendue jusqu'au bord de la mer où elle forme une couche épaisse. Cette activité du feu a mis l'atmosphère dans un mouvement tel que les fenêtres et les vitres du palais du gouvernement ont vibré continuellement, depuis 10 heures du soir jusqu'à 1 heure; ce matin l'embrasement de la montagne a commencé à diminuer. Grâce à Dieu, la fumée et la cendre ont été en grande partie entraînées de l'autre côté de l'île par les vents d'est, autrement nous aurions pu être asphyxiés par la cendre et les vapeurs méphitiques. »

Le 4, vers 5 heures du soir, on a vu de nouveau la montagne brûler d'une manière terrible; elle a lancé une grande quantité de pierres, de feu et de cendre.

Le 6, à 9 heures 1/2 du matin, l'éruption a recommencé très-vivement; malgré l'éclat de soleil, on pouvait parfaitement voir le feu; la montagne a de nouveau lancé une quantité incroyable de pierres.

Le 26, on a senti un tremblement.

9, 10 et 11 novembre. Pendant ces trois jours l'intérieur de la montagne a fait entendre des bruits très-forts; de forts vents du N.-O. soulevaient la mer contre les brisants avec

Digitized by Google

une violence dont on n'avait aucun souvenir : les eaux se sont élancées sur le rivage et y ont causé beaucoup de dégâts ; le matelot Cornelis Oudewateur a péri dans les flots.

Le 14, à 10 heures 3/4 du matin, tremblement aussi violent que celui du 2 août de l'année précédente. Non-seulement les bâtiments de la compagnie ont éprouvé de grands dommages, mais le fort a beaucoup souffert tant à l'intérieur qu'à l'extérieur ; beaucoup de maisons particulières ont été renversées, tant par cette secousse que par celles qui se sont succédé à de courts intervalles jusqu'à 11 heures.

Les 15, 16, 17 et 18, la terre a tremblé presque continuellement; il y a eu sept secousses remarquables par leur intensité.

Le 24, nouveau tremblement.

Le 27, encore un tremblement; le sol s'est ouvert entre Jelolo et les *Nieuwe Kruittooren*.

Le 15 décembre, encore un tremblement. On constate à la fin de l'année 1771 que depuis 6 mois la montagne de Ternate n'a pas cessé de brûler, et que les matières embrasées qu'elle a vomies en grande quantité ont rendu les terres stériles pour longtemps.

1772. Le 19 janvier, vers midi, deux légères secousses.

Le 25, vers 5 heures du matin, très-forte détonation dans la montagne qui a vivement brûlé ; de 5 à 7 heures du matin, quatre tremblements.

Le 28, à 4 heures du matin, un nouveau tremblement ; la montagne brûlait comme auparavant.

Du 1er au 7 février, la montagne a continué à brûler, en faisant entendre de violentes détonations beaucoup plus intenses qu'auparavant, et en projetant une grande quantité de pierres qui ont formé une colline au N.-O. du sommet.

Le 12, l'éruption continue, la montagne est couverte de matières enflammées, de cendre et d'une grande quantité de sable grossier ; cependant elle a lancé cette nuit un sable sec, fin et rouge en si grande abondance, qu'emporté par le vent qui soufflait du nord, ce sable se répand sur

Digitized by Google

toute la côte; il est si fin qu'il pénètre partout, on ne peut presque pas ouvrir les yeux; l'air est trouble et rougeâtre; à midi, tout le littoral de l'île est tellement obscurci qu'à peine on voit clair : la montagne ne fait cependant entendre que peu de bruit.

Le 13, la montagne et l'atmosphère sont encore très-sombres, mais moins qu'hier; on entend de violentes détonations semblables aux décharges d'une grosse artillerie.

Nuit du 14 au 15, deux nouveaux tremblements.

Le 27, encore un tremblement.

Le 6 mars, vers 11 heures 1/2 du soir, deux secousses violentes.

Le 29, dans la matinée, trois nouveaux tremblements. La montagne a continué à brûler pendant tout le mois.

Le 8 mai, 5 heures du matin, tremblement.

Le 9, pendant toute la soirée et la nuit suivante, ainsi que le 10, la montagne a continué à brûler d'une manière violente et continue; elle a vomi beaucoup de feu, de cendre et de pierres. Le roi de Tidor qui était ici est reparti très-alarmé. Dans l'après-midi du 10, le roi de Ternate a annoncé au secrétaire Van de Waele, que le gouverneur lui avait envoyé pour un message, que pendant toute la nuit dernière la montagne avait projeté, avec une violence extraordinaire, une masse considérable de cendres et de pierres jusqu'à sa base du côté du N.-O., et que 30 ou 40 esclaves chargés du soin de ses jardins avaient été brûlés ou asphyxiés.

Le même jour 10, à 7 heures et demie du soir, tremblement.

En juin, on n'a senti qu'un seul tremblement; la montagne a continué à brûler, mais quoique vive l'activité a diminué.

Le 6 juillet, à 5 heures du matin, tremblement extraordinairement violent; il a répandu la crainte et la consternation parmi les indigènes.

Le 10, peu après 5 heures du soir, la montagne a fait entendre une détonation si violente que toute l'île a tremblé.

Le 27 au soir, on voit la montagne brûler fortement.

Le 5 octobre, à 9 heures du soir, tremblement violent et

Digitized by Google

en même temps détonations si fortes au volcan que la panique devient générale.

Le 9, la montagne a vomi une si grande quantité de cendres pendant tout le jour, que l'air en est obscurci et qu'elle a fait beaucoup de mal aux arbres fruitiers et aux récoltes.

Le 13 novembre, dans la matinée, un tremblement.

Le 18, après midi, deux tremblements violents.

Le 19, deux tremblements nouveaux.

Le 7 décembre, un tremblement violent.

Le 19, tremblement nouveau.

Le 20, encore un tremblement.

1773. Le 2 février, la montagne a lancé une quantité extraordinaire de cendres.

Le 7, dans l'après-midi, nouvelle éruption de cendres; elle est si considérable qu'on peut à peine tenir les yeux ouverts, quoique le vent souffle avec violence; beaucoup de personnes sont atteintes d'ophtalmie.

Le 21, dans la soirée, nouveau tremblement violent qui fit renaître les craintes et les inquiétudes.

Le 25 mars, à 5 heures et demie, 8 heures et 9 heures et demie du soir, trois secousses dont la première fut assez forte.

Le 21 octobre, à 3 heures du matin, tremblement violent. Entre 1 heure et 2 heures du soir, la montagne a fait entendre un bruit considérable et a lancé beaucoup de pierres et de cendres accompagnées d'une vapeur qui a obscurci l'atmosphère dans la partie septentrionale de l'île, quoiqu'un vent du N.-O. soufflât fortement et entraînât la cendre vers le sud, où les indigènes en ont été très-incommodés et où les plantations ont beaucoup souffert.

Les 22, 23 et 24, la montagne n'a pas cessé de brûler avec une grande activité.

Le 25, vers 3 heures 1/2 du soir, l'atmosphère est devenue tout à coup aussi sombre que si elle eût été couverte d'un crêpe, comme au moment d'un fort orage. La montagne a projeté beaucoup de pierres et de matières embrasées qui sont retombées après avoir obscurci l'air; les plantations ont

Digitized by Google

beaucoup souffert et pour longtemps ; le sol est recouvert de cendres et de pierres jusqu'à un quart de pied de hauteur. Les pauvres naturels sont désolés, ils ont eu beaucoup de peine à déblayer leurs maisons. Des habitants de Macassar se sont enfuis emmenant avec eux ceux de Ternate. Les insulaires de Tidor qui se trouvaient ici ont aussi pris la fuite et abandonné sur le rivage tout ce qu'ils possédaient.

Le 17 novembre, vers 2 heures et demie du soir, fort tremblement qui a duré environ une minute et demie.

Le 18, deux nouveaux tremblements.

1774. Le 21 janvier, dans l'après-midi, nouvelle recrudescence de l'éruption ; elle a duré toute la nuit sans interruption.

Le 20 mai, secousses continuelles pendant tout le jour, mais principalement entre 10 et 11 heures du soir ; il y a eu alors une secousse plus violente qui a endommagé les maisons.

Le 21, les secousses continuent sans interruption ; vers 10 heures et demie, un choc plus violent a causé de grands dégâts dans plusieurs maisons. — Ici se termine le journal publié par M. J. Pijnappel, sous le titre : *Extract uit het dagregister gehouden te Ternate in het fort Oranje, onder het bestuur van den Gouverneur Hermanus Munnik en onder het bestier van de Gouverneur Paulus Jacob Valckenaar.*

Les journaux français sont restés muets sur ces longs et intéressants phénomènes. Je ne trouve que les passages suivants :

1770. Vers le milieu de juillet, le volcan de Ternate commença à effrayer les habitants par un mugissement affreux et par des éruptions fréquentes de fumée et de feu.

Peu de temps après, l'île éprouva des secousses si réitérées, qu'il y en avait jusqu'à 60 par heure, les maisons des Chinois, des Hollandais, et quelques bâtiments de la compagnie hollandaise, soit dedans, soit hors de la citadelle, ont été considérablement endommagés ; l'église a été enveloppée dans ce désastre, et on a été forcé de faire le service divin sous

Digitized by Google

des tentes. Presque toutes les maisons ont été abandonnées ; chacun s'est empressé de fuir sur les vaisseaux. Le roi lui-même a quitté Malayo avec toute la cour et s'est retiré à Sindangoie.

Le 1er août, on y célébra un jeûne solennel et sur la fin du même mois, *il n'y avait plus que* 4 ou 5 secousses par jour (1).

1774. Le 4 juillet, le volcan de Ternate fit une éruption accompagnée d'un tremblement de terre (Bertholon). Le même jour, le volcan de Tanna était en éruption.

Le 8 octobre, nouvelle éruption sur laquelle une lettre écrite de Batavia, le 20 du même mois, donne les détails suivants : « Le fameux *Gamma-Courra*, à Ternate, a fait éruption. En vingt-quatre heures, il y eut 80 secousses ; deux surtout parurent menacer l'île d'une submersion totale. Les torrents de cendres et de matières divisées qui accompagnaient les grandes explosions, en se dispersant au loin, ne laissaient voir qu'un horrible cahos, et après l'affreuse convulsion de la montagne, qui vomit une immense quantité de masses enflammées, l'île parut méconnaissable.

» Il est peut-être à observer que dans la même période de temps, sous la même zone et les segments du globe presque antipodes des Moluques, la catastrophe de Guatimala répandait l'effroi dans les riches provinces de l'Amérique, comme si le foyer des fièvres de la nature agitait la planète dans la direction de son diamètre entier (2). »

Il y eut en effet, dans cette partie de l'Amérique centrale, des tremblements de terre désastreux et accompagnés d'éruptions volcaniques, de 1773 à 1775. (*Voyez* mon mémoire sur cette région seismique).

(1) *Journ. encyclopéd.*, 1er juin 1771, p. 324.
(2) *Gaz. de France*, 5 mai 1775 et *Jour. hist.*, juin 1775, p. 455.

Digitized by Google

1775. 5 septembre, nouvelle éruption avec tremblement de terre (1).

1776. 1er juin, tremblement dans l'île de Ternate (2).

1778. Éruption volcanique dans l'île de Motir. Suivant Forrest, elle lançait des pierres incandescentes (3).

1785 ou 1786. Forte éruption du volcan de Tonsawang, citée par Reinwardt. (Voy. au 26 octobre 1821.)

Vers 1789, éruptiou du Roemengan, citée par Reinwardt. (Voy. au 18 octobre 1821.)

1801. Éruption du volcan de Tonkoko dans l'île de Célèbes. J'emprunte à M. Junghuhn la description de ce volcan (4) :

« En 1801, la date mensuelle est inconnue, cette montagne a vomi du feu, de la cendre et des pierres; cette éruption a eu lieu vers 3 heures de l'après-midi ; elle fut accompagnée d'une émission si incroyable de cendre que la lumière du soleil en fut obscurcie pendant les deux jours suivants. On ressentit une forte odeur de soufre; la cendre fut portée jusqu'à Kema. Le volcan lança une telle quantité

(1) Bertholon. *Electricité des météores*, t. 1, p. 291. Voici la phrase de l'auteur : « dans l'île de Ternate, les éruptions du volcan furent accompagnées de tremblements de terre affreux, qui ravagèrent la plus grande partie de cette île, le 4 juillet, le 8 octobre et le 5 septembre (*sic*), de l'année 1775. »

(2) Von Hoff, d'après Cotte.

(3) Von Hoff, d'après Cotte; Landgrebre, p. 339. Voici le passage que je lis dans Forrest, p. 50, à la date de novembre 1774 :

« Ces deux isles (Ternate et Tidor) sont très-bien arrosées : leurs pics sont ordinairement couverts de nuages, et celui de Ternate vomit quelquefois du feu. Il y a eu dernièrement une grande éruption, suivie d'un tremblement de terre à l'isle de Motir; c'est ce que m'a dit un Buggesse, qui, pendant l'éruption, partit sur son pros, dans lequel il vit tomber des pierres chaudes. » (*Voyage aux Moluqnes et à la nouvelle Guinée, fait sur la galère la Tartare en 1774, 1775 et 1776, pnr ordre de la compagnie Anglaise.* Paris, 1780, in-4°). S'agit-il des éruptions du volcan de Ternate en 1770—1774? ou d'une éruption dans l'île de Motir? ou bien la date de 1778 est-elle inexacte?

(4) Java, p. 1288.

Digitized by Google

de pierres qu'il s'en forma une nouvelle montagne à trois palm de distance; c'est une espèce de cap ou promontoire (*tandjoeng*) qui s'étend jusqu'à la mer, une espèce de *monte nuovo* auquel on a donné le nom de *Batoe Angoes* et qui n'est formé que de pierres brûlées. Nous avons par conséquent ici un nouvel exemple de courant de lave, semblable à ceux du G.-Api en 1820 et 1824 et du pic de Ternate en 1840. Le cratère du Tonkoko s'ouvre au point le plus élevé du sommet; la cendre et les pierres qu'il a vomies forment à l'entour une espèce de muraille semblable à un mur de fortification. La profondeur du cratère est d'environ 600 pieds; au fond s'élève *une montagne nouvelle* dont la hauteur n'atteint cependant que la moitié de celle du mur d'enceinte. Le pied de ce monticule élevé dans l'intérieur du cratère est environné d'eau. La quantité de soufre qu'on trouve dans l'intérieur du cratère est très-considérable. Les talus extérieurs de la montagne sont couverts de broussailles. Aucun phénomène extérieur ne semble annoncer les éruptions qui éclatent tout à coup, et qui ne sont précédées ni de secousses, ni même de bruit souterrain. Les forces volcaniques dirigent leur activité vers l'est, c'est-à-dire, du côté de la mer, circonstance bien digne de remarque, car le Sapoetang (*voy. à* 1838), situé sur la presqu'île occidentale, dirige son action vers l'ouest, c'est-à-dire, que c'est aussi du côté de la mer que se manifeste son activité. La montagne continue à lancer de la fumée; pendant l'éruption, elle a vomi du feu, de la cendre, du sable et des pierres; ces deux dernières matières ont suivi la direction de l'impulsion qu'elles avaient reçue; au contraire la cendre et la fumée, entraînées par la force du vent régnant, ont été emportées tantôt d'un côté, tantôt d'un autre; la cendre est allée tomber jusqu'à Ajermadidi, à Moombi et même jusqu'à Menado. A Ajermadidi elle a formé une couche d'un pouce d'épaisseur; elle était d'une couleur grise, fine et légère, elle exhalait une forte odeur de soufre. Les pierres, dont quelques-unes étaient aussi grosses qu'une des petites huttes des indigènes,

Digitized by Google

portaient toutes les traces de l'action du feu ; elles ont une couleur grise, elles sont anguleuses, poreuses, et d'une densité plus petite que celle des cailloux qu'on rencontre dans les ruisseaux ; elles sont aussi moins dures. Deux jours après l'éruption elles étaient encore chaudes; il s'en échappait encore des vapeurs. Nous avons en outre appris, qu'au pied du volcan, on a constaté l'existence d'un courant de laves en blocs, antérieur à l'année 1801. Il est facile à reconnaître sur une très-longue étendue ; il s'avance jusque dans la mer où il forme un cap ou promontoire. Ce courant est connu sous le nom de *Batoe-Angoes*. Dans l'intérieur du cratère, il s'est formé un nouveau cone d'éruption environné d'un lac qui s'étend tout autour jusqu'au mur d'enceinte, probablement circulaire. »

De 1801 à 1811, s'écoule un intervalle de 10 ans pour lesquels je n'ai pas rencontré un seul document seismique relatif au groupe de Ternate.

1811. Éruption du volcan de Ternate. En voici les principales circonstances que je traduis du mémoire de M. Pijnappel déjà cité aux années 1770—1774. C'est un extrait d'un journal tenu à Ternate pendant la domination anglaise ; il s'étend jusqu'à 1820 (1).

Le 1er février 1811, à 11 heures et demie du matin, la montagne de Ternate a fait tout à coup entendre un fracas épouvantable et a lancé une quantité considérable de pierres, de fumée et de vapeur du côté de la Pointe-Brûlée (verbrande hoek ou *batu angus*) (2) ; vers minuit, au coucher de la lune, on aperçut au-dessus de la moitié de la montagne un grand feu qui sortait de la chaudière (met zwavel stralen) et qui dura jusque vers 3 heures ; on distinguait très-bien une grande quantité de pierres incandescentes qui étaient projetées par l'éruption.

(1) Extract uit het dagregister gehouden te Ternate gedurende he engelsch bestier.

(2) C'est le promontoire appelé Batoe Angoes. Voy. à 1801.

Digitized by Google

Le 2, au lever du soleil, la montagne était tout à fait claire, une épaisse fumée noirâtre s'échappait de la chaudière où se faisait un vacarme continuel; vers 1 heure de l'après-midi, il s'en éleva comme la veille un épais nuage de fumée et de vapeur au milieu duquel on put encore apercevoir très-distinctement le feu et les quartiers incandescents de rochers qui étaient projetés.

Le 3, au lever du soleil, la montagne était claire comme la veille; il n'en sortait qu'un peu de fumée; à 2 heures du soir, la montagne fit tout à coup un vacarme effroyable et lança de nouveau une quantité de pierres incandescentes et de fumée épaisse. Elle fuma encore toute la nuit et lança des flammes (vuurvonken).

Le 4, la montagne fuma encore comme à l'ordinaire; vers 11 heures du matin, elle fit un bruit impossible à décrire, et tel que les maisons et les murailles tremblèrent, pendant qu'elle vomissait des pierres et des flammes en abondance.

Le 5, au lever du soleil, la montagne était complétement claire; on ne voyait sortir qu'un peu de fumée de la chaudière (cratère); vers 7 heures et demie du matin, on entendit encore tout à coup un vacarme effroyable, et une épaisse fumée s'élança du cratère; on distinguait parfaitement les pierres incandescentes qu'elle projetait.

Le 6, la montagne était encore très-claire au lever du soleil; il ne sortait qu'un peu de fumée du cratère.

Le 7, la montagne resta très-claire tout le jour et on ne put rien observer (d'extraordinaire).

Le 8, vers 4 h. du matin, elle lança encore une épaisse fumée.

Dans le courant de mai, elle a encore brûlé pendant plusieurs jours de suite.

1812. Le 7 septembre, on a de nouveau entendu un grand bruit dans l'intérieur de la montagne de Ternate, puis, au bout de quelques moments, une épouvantable détonation comme celle d'un canon de 18 livres de poudre; la montagne vomit en même temps beaucoup de cendre qui recouvrit tous les toits, les arbres, etc.

Digitized by Google

Le 21 octobre, 4 heures du matin, à Ternate, tremblement violent.

Le 11 décembre, on éprouva encore une forte secousse.

Après l'éruption de 1812, il n'est plus parlé de la montagne dans l'extrait que nous traduisons; il est fait seulement mention de tremblements de terre, mais sans aucun détail et sans dates mensuelles.

1813. Dans le mois de janvier, 4 tremblements à Ternate.

1814. Nuit du 27 novembre, une des éruptions les plus considérables du volcan de Ternate (1). Il est bien extraordinaire que le journal que nous traduisons n'en fasse aucune mention. La date serait-elle inexacte?

1815. En août, 32 tremblements à Ternate et 3 en octobre et décembre. Une secousse, le 4 août, a été très-violente.

1818. Dans les mois de janvier, mai, juin, juillet et décembre, 15 tremblements.

1819. 3 en avril et décembre. (M. Pijnappel.)

La même année, forte éruption de la montagne de Sempo. (*Voy.* plus bas au 26 octobre 1821.)

1820. A Ternate, six tremblements en août, septembre et octobre. « La plupart de ces tremblements, dit en terminant M. Pijnappel, n'ont été que de légères secousses. Celle du 4 août 1815 a été la plus forte. »

1820. Le 29 décembre, 10 heures du matin, à Soeménep (Madoera), tremblement qui fut ressenti *en même temps* à Macassar (pointe S.-O. de Célèbes), quoique ces deux localités soient distantes de 360 milles géographiques; bien que très-fort à Madoera, il n'y causa aucun dommage; à Célèbes, au contraire il produisit d'immenses dégats; beaucoup de villages sur la côte sud de cette île furent anéantis complétement par les eaux de la mer qui, à plusieurs reprises, envahirent la côte avec une rapidité incroyable et se retirèrent

(1) Berghaus, *Laender-und Voelkerkunde*, t. 2, p. 721. Von Hoff, *Veraenderungen der Erdoberflaeche*, t. 3, p. 444, donne la date du 17.

Digitized by Google

ensuite aussi rapidement à plusieurs milles de distance. Des centaines d'hommes perdirent la vie (1).

Je lis ailleurs qu'à Boeloekomba la mer s'est élevée à une hauteur prodigieuse ; un grand nombre d'habitations ont été englouties ; et il y a eu de nombreuses victimes ; les plantations ont été détruites jusqu'à Bonthain (2).

A 3 heures de l'après-midi, les eaux de la mer éprouvèrent un mouvement extrêmement violent à Soemenap (3).

Von Hoff, qui porte la durée de ce tremblement à 2 minutes 1/2, donne la date de 1828, et celle de 1829 pour le suivant.

1821. Le 4 janvier, 9 heures 3/4 du soir, à Makassar (Célèbes), tremblements très-forts. A Boeloekomba, principalement, il y eut plusieurs secousses violentes (4).

22 août. Ascension du volcan de Ternate, par Reinwardt (5).

» J'ai visité, dit-il, la montagne le 22 août, accompagné de tous mes compagnons de voyage et de trois officiers. Le chemin de la ville à la montagne se dirige d'abord assez directement de l'est à l'ouest ; on traverse, dans 20 minutes environ, une riche plaine plantée d'arbres fruitiers, et qui s'élève ensuite graduellement, partie en jachère et partie plantée de *djagoeng*, de cannes à sucre, de *pisang* et de *pinang*. Cette pente cultivée s'élève assez haut sur le flanc de la montagne, il faut à peu près une heure et demie pour en atteindre la limite extérieure. Ici commence la forêt de bambous (*mimosa fastigiata*), de grandes fougères, principalement de *Marattia*, etc. ; le chemin s'élève si rapidement

(1) Junghuhn, *Java*, p. 1392.

(2) *Ann. de ch. et de phys.*, t. 18, p. 422 ; *Edinb. phil.*, *Jour.*, t. 6, p. 402.

(3) Java, *l. c.* M. Junghuhn écrit ailleurs Soemanap; Madoera ou Madoura, est une île située près de la côte nord de Java, vis-à-vis la résidence de Sourabaja.

(4) Java, *l. c.*; *Ann. de ch. et phys.*, t. 23, p. 404.

(5) *Reis naar het oostelijk gedeelte van den indischen Archipel in het jaar* 1821. Amsterdam, 1858, in 8°, p. 487 — 495.

Digitized by Google

à travers ces bois très-épais que nous fûmes forcés de quitter nos chaises à porteur et d'aller à pied. Les arbres ont une grosseur énorme et atteignent une très-grande hauteur, mais leur variété ne paraît pas être aussi grande que dans la plupart des montagnes de Java, et je ne crois pas qu'on y trouverait beaucoup de ces vieux et grands arbres que réclament les bonnes constructions en bois. De nombreux figuiers, comme le *Ficus turbinata, F. pungens,* etc., forment une grande partie de cette forêt. A mesure qu'on s'approche du sommet de la montagne, on reconnaît que la végétation y est moins ancienne. De hauts *glagah* (*saccharum roseum*) la constituent à peu près tout entière : c'est évidemment une végétation nouvelle et de date récente qui s'est élevée dans la cendre volcanique. On y remarque encore un *Melastoma* et un *Celtis*. La partie de la montagne, que recouvrent ces glagah, n'est pas seulement très-étendue, mais elle est encore très-abrupte, de sorte que l'ascension en est vraiment difficile. Nous n'en atteignîmes le haut que vers le milieu du jour. Le chemin ne se dirige pas immédiatement vers le sommet du volcan, mais la montagne offre ici et surtout au sud-est de la cîme principale plusieurs autres crêtes ou cîmes secondaires ; cependant la montée proprement dite finit en cet endroit, quoiqu'on soit encore obligé de franchir quelques arêtes couvertes d'une riche végétation avant d'atteindre le sommet même du volcan. Nous poursuivîmes donc notre chemin par-dessus ces crêtes jusqu'au pied de la cîme la plus grande qui porte le cratère et nous établîmes nos tentes au sud-est. Nous restâmes là jusqu'au lendemain. Les crêtes sont d'autant plus couvertes d'herbes qu'elles s'éloignent davantage du sommet du volcan proprement dit. Si l'on se place à peu près au milieu de ce plateau ondulé, qui forme le large sommet de la montagne, la vue s'arrête à l'ouest-nord-ouest sur la cîme nue du volcan même. A quelque distance, dans le sud-ouest, s'élève une autre cîme toute couverte de gazon, qui se prolonge en arête, courbée en arc de cercle, vers le sud et le sud-est, et forme un vaste bassin ou immense

Digitized by Google

cratère dans l'intérieur duquel le sommet volcanique de la montagne étend son pied du côté du sud-est. C'était près de ce pied, et par conséquent dans l'intérieur de cet ancien et spacieux cratère, couvert de gazon, que nous avions dressé nos tentes et qùe nous nous trouvions comme renfermés et abrités contre la violence des vents.

» Cependant le plateau ondulé de la montagne, que nous avons mentionné plus haut, ne se termine pas à cette grande arête couverte d'herbes, qui ferme cette vallée; en dehors de ce cercle, il s'étend encore plus loin dans le sud-sud-est, et de ce côté, où la végétation paraît évidemment plus ancienne, il forme une nouvelle crête ou arête, qui se termine brusquement au sud et descend en pente abrupte vers le nord-est. D'ici, c'est-à-dire de l'extrémité sud-est de la première crête citée plus haut, on aperçoit le fort Orange à l'E. 15° S., la montagne de Tidore au S. 22° 1/2 E., le sommet de l'île d'Hiri au N. 17° O., le cap Verbranden (Brûlé) de Ternate au N. 34° E. et le fort Terlokko à Ternate à l'E. 10° N. La vue s'étend sur Ternate et sur Tidore, comme sur la grande île d'Halmaheira (Gilolo) et les nombreuses petites îles qui l'environnent.

« La cîme volcanique, dénudée et conique, contre laquelle nous étions campés, forme l'un des côtés les plus élevés du cratère et en même temps un des points culminants de la montagne entière. J'en fis l'ascension le lendemain matin. Cette cîme est très escarpée, j'y parvins par le côté méridional qui se termine au bord même du cratère par une arête mince, aiguë et crevassée. Là, ayant atteint le point extrême et le plus élevé du flanc oriental du cratère, je pus en voir la plus grande partie. Ce cratère est très-étendu; il se trouve au milieu du sommet conique du volcan, où il forme une cavité allongée qui donne au cône un aspect tronqué, comme s'il avait été coupé par une section oblique, ou mieux encore, comme si le sommet avait été fendu par une grande crevasse oblique et profonde, et que les bords tranchants de cette crevasse fussent restés coupés sous un angle très-aigu. Dans

Digitized by Google

la réalité, le cratère est une large, profonde et longue vallée au milieu du sommet de la cîme conique de la montagne de Ternate; elle s'étend dans la direction du S. S.-O. au N. N.-E., à peu près. Les parois opposées de cette crevasse, à l'ouest et à l'est, sont presque verticales à l'intérieur et forment avec le bord supérieur, terminé en arête vive, deux espèces de lèvres amincies et tranchantes; la plus grande distance qui les sépare est celle de leurs points culminants. La plaine horizontale ou le plancher (le fond) de la crevasse forme une ellipse; plus large en son milieu, elle court en se rétrécissant au S.-O. et au N.-E. Cependant l'étendue de la crevasse et la direction de ses parois sont telles que d'en haut on ne peut pas les embrasser d'un coup d'œil, et qu'on ne peut s'en former une idée qu'après avoir examiné le cratère de plus d'un côté. On reconnaît que ce grand cratère est partagé en cinq parties (1), séparées par de petites arêtes qui en coupent obliquement le diamètre; ces arêtes, formées de blocs entassés les uns sur les autres, diffèrent en hauteur et en épaisseur. On peut voir à la fois trois de ces compartiments ou divisions du haut de l'extrémité S.-O. du cratère. Quatre de ces divisions n'ont qu'une profondeur médiocre; leur fond est rempli de cendres, de pierres et d'autres matières volcaniques, et forme un plancher à peu près uni. D'épaisses vapeurs s'échappent d'une ouverture placée sur la paroi orientale de la deuxième division. D'une autre ouverture placée sur la paroi occidentale de la quatrième division, et beaucoup au-dessus du fond, se dégagent des masses de vapeurs sulfureuses qui recouvrent d'un soufre jaune les pierres placées aux environs. Ailleurs encore, à l'extrémité de cette quatrième division, on voit, en plusieurs endroits, des vapeurs sulfureuses qui s'échappent entre les

(1) M. Verhuell, qui a fait l'ascension de la montagne de Ternate, en 1817, dit : (t. 1, p. 33) que cette vallée contient sept cratères placés en série sur une même ligne; que les premiers étaient éteints et que le dernier formait la bouche encore active du volcan.

Digitized by Google

pierres. La dernière ou cinquième division, celle qui est le plus éloignée au N.-N.-E., offre des différences remarquables avec les quatre dont nous venons de parler. C'est une vaste chaudière, creusée en forme d'entonnoir, très-grande et d'une profondeur que l'œil ne peut atteindre; il doit y avoir de l'eau au fond à en juger par le bruit qu'y font les pierres en tombant; ce bruit prouve aussi la profondeur considérable du cratère. Les parois de cette chaudière sont très-escarpées de tous les côtés; une arête aiguë et très-étendue du côté où nous étions placés nous permit cependant d'y plonger la vue et de la voir dans son ensemble. L'air y est imprégné de vapeurs sulfureuses. L'escarpement des côtés où, çà et là, il s'est fait des éboulements considérables, nous empêcha de faire le tour de cette cavité et d'en atteindre l'extrémité N.-N.-E. La vue était bornée, de ce côté, par une haute paroi qui ne nous permit pas de décider si le cratère se prolongeait encore plus loin en arrière et y formait une sixième division. La vue s'étend, par dessus cette hauteur, jusqu'à la haute terre d'Halmaheira (Gilolo). Partout, sur les parois intérieures du cratère, les pierres sont presque blanches, imprégnées de vapeurs sulfureuses et décomposées.

» Les pentes extérieures de ces deux crêtes, qui forment à l'est et à l'ouest les deux lèvres de la gorge où se trouve le cratère, sont très-escarpées; cependant la crête orientale descend, par une pente plus égale que les flancs arrondis d'un cône, jusqu'à la grande chaudière qui se trouve à l'extrémité de la vallée où nous avions placé nos tentes. La crête occidentale au contraire se prolonge d'une manière très-abrupte, sur une grande partie de la montagne, et, quoique çà et là couverte de gazon, elle est nue depuis le haut et hérissée de gros rochers à pointes aiguës et à arêtes tranchantes. De ce côté, on aperçoit vers le bas une plaine assez étendue, située au pied de la montagne et qui s'avance jusque dans la mer et y forme le cap Tandjong-latoe, que d'ici nous avons dans le N.-N.-E. On voit sur cette plaine, quoique cependant assez haute déjà, dans l'est de

Digitized by Google

ce cap, un lac appelé Talaga Takomi, qui a une forme ronde et des bords élevés. Il s'y trouve, mais plus à l'est, un autre petit lac, nommé Talaga Taliri (1). Une cîme de montagne qui s'élève au sud, en face du cratère, s'abaisse par une crête allongée et bien couverte de gazon, jusque dans cette plaine en face du Tandjong-latoe.

» Revenons à l'intérieur du grand cratère : le grand arc, qui en forme les parois intérieures, a une surface remarquablement unie et beaucoup moins accidentée qu'on aurait pu être tenté de le supposer, en se représentant le cratère comme formé par une grande fente qui se serait ouverte au sommet, et dont les lèvres se seraient écartées des deux côtés, plutôt que par la projection à l'extérieur d'une partie des matières dont elles étaient composées. Une série de gros et larges blocs basaltiques d'un aspect blanchâtre, suit, quoique interrompue en divers endroits, la direction de cet arc, et en forme à peu près la ceinture extérieure des deux côtés. Il est important de remarquer qu'elle fournit la preuve que cette grande masse rocheuse a été soulevée par une force agissant de bas en haut.

» La roche de la montagne et du volcan de Ternate est un pur basalte d'une dureté remarquable et qui fait feu au briquet ou sous le marteau. Ce basalte est en très-grande partie porphyrique et rempli de grains d'un feldspath blanc; celui des flancs extérieurs de la montagne est très-différent; cependant celui de l'intérieur du cratère est le plus souvent d'une teinte blanchâtre; ces pierres sont plus ou moins décomposées, mais toujours très-peu à l'intérieur. Quelques-unes sont brûlées jusqu'à former une masse noire, légère et ponceuse, d'autres sont d'un rouge foncé; cependant je n'y ai pas trouvé de pierres ponces proprement dites; en

(1) Il y a N.-N.-E. dans le texte, mais il faut probablement lire N.-N.-O. Ces petits lacs sont probablement ceux que M. Bleeker a désignés (I, p. 179), sous les noms de Soela-takomi-di-bawah et Soela-takomi-di-atas. (*Note de l'éditeur.*)

Digitized by Google

général, elles n'ont pas été vitrifiées ou très-fortement brûlées à l'intérieur. Il paraît que la masse a été soulevée dans son ensemble et qu'elle est restée ainsi compacte dans toute sa longueur et sa hauteur.

» Nous avons eu dans notre ascension un temps assez beau, et nous avons pu jouir, surtout le matin, d'une très-belle vue. La première nuit a été magnifique, les étoiles étincelaient dans un ciel sans le moindre nuage; mais elle a été assez froide : à 9 heures du soir, le thermomètre marquait déjà 52° F. (11° 11 C.) et 46° F. (7° 78 C.) le lendemain à 6 heures du matin.

» Les observations barométriques suivantes, établies pour déterminer la hauteur de la montagne, ont été faites sur le point le plus élevé du bord oriental du cratère, de 9 heures 1/2 à 10 heures 1/2 du matin; l'air était assez pur, le soleil brillait et le vent du S.-O. soufflait. Les instruments étaient à l'abri de l'action immédiate des rayons du soleil. Le thermomètre se tint pendant ce temps entre 71° et 72° F. (21° 67 et 22° 22 C.). Le baromètre était à 627^{mm} ou 24,684 pouces anglais. De ces observations on a conclu pour la plus grande hauteur de la montagne, celle du sommet le plus élevé, au bord oriental du cratère, 5567 pieds anglais ou 5404 pieds du Rhin (1686^{m}). Les deux baromètres que j'employais dans mes observations furent comparés après, comme avant, et trouvés d'accord; ainsi, je puis compter sur l'exactitude des résultats. L'eau est entrée en ébullition sur la montagne à 203° F. (96° 88). A Ternate, au bord de la mer, le thermomètre marquait 84° à 85° F. (28° 89 à 29° 44 C.) et le baromètre 761 à 762 millimètres (1).

» Nous avons déjà remarqué, en nous occupant de la montagne de Banda, que l'action du volcan ne s'était pas bornée au sommet, mais que de plus un soulèvement d'une énorme masse de rochers avait eu lieu au pied de la montagne, et que d'après un examen attentif de toutes les circonstances,

(1) Les tables de l'*Annuaire* du bureau des longitudes donnent 1691^{m}.

Digitized by Google

nous avions dû admettre que ces roches avaient été soulevées du sol à l'endroit où elles se trouvaient, et qu'elles n'avaient pas été projetées du sommet ou du cratère de la montagne. L'observation conduit identiquement au même résultat pour la montagne de Ternate. Il y a au N.-N.-E. de la montagne un endroit nommé à juste titre le Cap-Brûlé (Verbrande-Hoek, Batoe angoes). Le volcan a de ce côté une pente assez douce qui s'étend très-loin et forme vers le bas le pied très-étendu de la montagne. C'est de ce côté qu'on voit une arête très-longue et haute, une espèce de digue formée de blocs de rochers noirs comme du charbon; elle commence à moitié de la pente de la montagne, descend en formant des sinuosités jusqu'à la base et se termine à la mer. Cette arête est non-seulement très-longue et haute, mais elle a aussi une largeur remarquable et la masse de *pierre lavique* (lava-steen) qui la forme est étonnante. Elle surpasse de beaucoup celle de Banda. On pourrait en toute sûreté évaluer la hauteur de cette crête, suivant une ligne droite, à trois quarts de lieue : nous avons dû employer une demi-heure pour aller du bord à la crête, en suivant une direction oblique, car l'ascension en est très-difficile sur ces monceaux de grosses roches inégales et tranchantes.

» Ces masses de pierres ont la plupart une grandeur considérable et sont entassées d'une manière irrégulière les unes sur les autres. Elles sont formées d'une lave très-dure; les fragments qu'on en détache ont des arêtes très-tranchantes; elles donnent un son clair sous le choc. Beaucoup de morceaux sont près de la surface moins fermes qu'à Banda; je n'en ai trouvé aucun ici qui m'ait fait reconnaître une action (du feu) aussi violente que celle que j'avais reconnue dans un très-grand nombre à Banda. Un autre point de similitude entre ces deux localités, consiste en ce que, ici et là, il se dégage entre ces énormes blocs de roches, des vapeurs sulfureuses qui ont une haute température et qui recouvrent souvent les pierres d'un dépôt de soufre.

» Toutes les remarques que j'ai faites relativement à la

Digitized by Google

montagne de Banda (1), je puis les faire ici et, mieux encore, en tirer les mêmes conséquences. Il est évident pour moi que ces masses énormes de rochers qui, si elles étaient entassées en un monceau conique, formeraient une montagne assez haute, n'ont pas été projetées de la bouche supérieure du cratère qui se trouve au sommet de la montagne, mais qu'elles ont été soulevées du sol à l'endroit même où elles se trouvent aujourd'hui. Si l'on tient compte de leur étendue, il faudra en conclure qu'une montagne qui les aurait projetées à une telle distance aurait dû avoir une force d'éruption si considérable, qu'un volcan qui n'aurait pas été plus grand que celui de Ternate aurait complétement sauté, et que le cratère ne serait nullement en rapport de volume avec les masses qu'il aurait vomies. En considérant ces masses solides et anguleuses, on concevrait encore moins que ces pierres eussent coulé en masse liquide ou seulement à demi-vitrifiée. Elles ne ressemblent pas aux matières vomies par la bouche du cratère; elles ont un aspect tout autre et sont d'une pâte entièrement différente. De plus, la direction de cette masse rocheuse vient encore à l'appui de mon opinion; elle ne forme pas une ligne droite comme celle que formeraient des pierres qui auraient roulé du sommet en bas de la montagne; elle forme une crête sinueuse qui serpente sur le flanc de la montagne et dans la plaine; les sinuosités présentent des courbures très-fortes; en un mot, elle offre l'image d'une veine ondulée et souterraine qui aurait été crevée à sa surface supérieure. Enfin, je puis de plus faire observer, en faveur de ma manière de voir, que des vapeurs sulfureuses et aqueuses se dégagent encore aujourd'hui d'entre ces pierres. Il ne paraît pas qu'on puisse, d'après les rapports qui existent, déterminer l'âge de cette arête de rochers; cependant elle ne semble pas être très-ancienne. Dans une lettre du gouverneur Valckenaar, en date du 3 septembre 1771, il est

(1) Nous espérons pouvoir les publier dans un supplément à la fin de notre travail. A. P.

Digitized by Google

cependant fait mention de lave ou matières vomies par le feu, qui, pendant l'éruption du 28 août 1771, coulèrent jusqu'au bord de la mer (1). »

Le 29 août, Reinwardt a fait l'ascension du volcan de Tidore.

« Le chemin, dit-il (2), est assez roide tout en commençant, mais le flanc de la montagne est loin d'être cultivé comme celui de la montagne de Ternate. On trouve cependant encore à son pied beaucoup d'arbres fruitiers sur les branches desquels des kakatoës font entendre leurs cris incessants. Après une grande demi-heure de marche nous arrivâmes dans une profonde vallée dans laquelle il y avait tant de pierres d'une grosseur considérable, que nous fûmes obligés de laisser nos chaises à porteurs et de mettre pied à terre. Au-dessus de ces pierres se trouve une négrerie (village) où la pente devient plus douce; le sol aux environs est de nouveau cultivé; on y voit des *djagoeng* (blé de Turquie) et des arbres fruitiers; un peu plus haut, la montée devint si roide que nous fûmes forcés de laisser nos porteurs qui ne pouvaient plus nous servir. Toute la crête de la montagne est très-boisée jusque dans le voisinage immédiat du sommet. Le sol est argileux, plus meuble, sans apparence de cendres visibles, et dans beaucoup d'endroits, surtout vers le haut, on voit paraître des roches basaltiques et noires. L'ascension est encore ici plus difficile qu'à la montagne de Ternate; aussi n'atteignîmes-nous le sommet que dans l'après-midi. Il est formé d'une crête tranchante et courbée en demi-lune sans le moindre plateau; cette crête s'abaisse brusquement au sud et à l'est; du côté du nord au contraire elle est ouverte, fortement découpée et présente de nombreux éboulements comme nous

(1) Le Dr Junghuhn (II, 1249), réfute l'opinion de Reinwardt et regarde l'arête dont il est question comme une coulée de laves. Bleeker (II, 176) et l'auteur des *Aanteekeningen*, p. 79, sont aussi de ce dernier avis. (*Note de l'éditeur.*)

(2) *Voyage cité*, p. 497—500.

Digitized by Google

on avions déjà vu à Ternate. Cette ouverture occupe à peu près les trois quarts de la crête. Nous en avions les extrémités au N.-O. et au N.-E. Elle est inégale et ondulée en forme de collines; c'est du côté de l'ouest que se trouve sa plus grande hauteur. A l'est et près de l'endroit où nous avions placé nos tentes, se trouvait un petit bois de *Melastoma* et de *Phyllanthus* qui nous abritait un peu du vent de l'est. Cette crête est isolée, sans autre hauteur ou pointe aux environs, de manière que de loin, la montagne de Tidore se présente mieux encore que celle de Ternate comme un cône régulier et légèrement tronqué au sommet. D'ici la vue est tout à fait dégagée vers le bas et aussi étendue que si l'on se trouvait sur la pointe la plus élevée. On aperçoit sans peine l'île entière de Tidore. C'est un quadrilatère irrégulier dont les angles les plus éloignés sont au N. et au S.; les deux autres dans le N.-E. et le S.-E. sont moins étendus et plus arrondis. C'est à peu près au milieu de cette quatrième partie de l'île, entre le nord et l'ouest, que s'élève la montagne.

» L'ouverture du cratère s'abaisse par une forte coupure vers cet angle N.-O., en avant de laquelle cependant s'étend une plaine. Toute la partie septentrionale de l'île, depuis cet angle jusque dans l'est à peu près, est garnie d'un contrefort très-inégal qui l'environne presque tout à l'entour, comme on le voit en venant de Ternate à Tidore, et qui est bien cultivé sur toute son étendue. En arrière de cette montagne ou à l'est de l'île jusque dans le sud, le terrain redevient uni ou forme des pentes beaucoup moindres. On a d'ici une vue très-étendue sur l'archipel entier des Moluques, et je crois que, par un temps parfaitement clair, on pourrait voir jusqu'à la côte de Célèbes et y distinguer le mont Klabat, puisque nous avons pu aujourd'hui déjà découvrir les îles de Tifore et de Manjoe. Pendant mon séjour sur la montagne, le ciel n'était pas complétement pur et la vue ne s'étendait pas très-loin. Le premier jour, nous avons eu de la pluie peu après notre arrivée au sommet, et le ciel est resté couvert

Digitized by Google

toute la journée. Les autres jours, il s'est éclairci et nous avons eu presque toujours du soleil dans la matinée. La moindre hauteur du thermomètre observée ici, a été de 55° F. (12° 78 C.), le deuxième et le troisième jour avant le lever du soleil. A midi, ou exactement 12 heures 1/2, il s'est élevé à 76° F, (24° 44 C.). Nous n'avons pas eu aussi froid que sur la montagne de Ternate. Cependant la montagne de Tidore est plus élevée que celle de Ternate. Calculée d'après les hauteurs moyennes du baromètre et du thermomètre, 626mm 4 et 69° 3 F. (20° 73 C.), l'altitude de la montagne de Tidore serait de 5598 pieds anglais ou 5435 pieds du Rhin (1695m). L'eau a bouilli par la montagne de Tidore à la même température à peu près que sur celle de Ternate, c'est-à-dire à 203° F. (96° 88 C.).

» La montagne de Tidore est évidemment un ancien volcan; la crête courbée en arc de cercle et en partie brisée qui forme le sommet était incontestablement autrefois le bord du cratère; on a conservé le souvenir d'anciennes éruptions dont on voit encore les traces évidentes. La roche principale de la montagne et de l'île entière est un basalte; celui qui en constitue le sommet est porphyrique ou mêlé de grains blancs; il est très-friable, partout, même à une grande profondeur au-dessous de la surface, il est pourri. La montagne a éprouvé de temps en temps des éboulements considérables, dans l'un desquels on a vu couler des torrents d'eau et de vase, qui provenaient probablement de quelque lac situé dans le haut de la montagne.

» L'ancienneté de la montagne peut se reconnaître aussi à la végétation qui la recouvre..... »

Le 4 septembre, 1 heure du soir, à Ternate, une secousse très-forte ressentie par Reinwardt. C'est la seule qu'il mentionne. Il ajoute que les tremblements y sont fréquents, mais il n'en signale qu'un très-petit nombre que nous connaissions d'ailleurs et ne donne aucun détail (1).

(1) *Voyage cité*, p. 487.

Digitized by Google

Le 16 octobre, Reinwardt fit l'ascension du mont Lokon, dans la résidence de Manado, en partant du village de Kakaskasan.

Nous partîmes, dit-il (1), de bon matin; mais le chemin devint si roide que nous fûmes obligés de quitter nos chaises à porteurs et d'aller à pied. Il court pendant quelque temps sur une plaine faiblement inclinée, mais dont le sol est inégal, couvert de gazon et raboteux. La montagne est très-boisée, mais les arbres y sont petits, aucun n'est remarquable par sa hauteur ou sa grosseur. On dirait que tout le bois fort a été coupé. Cependant j'y trouvai une grande variété de plantes dont beaucoup d'espèces m'étaient inconnues. Le sol était partout couvert d'une couche épaisse de terre à travers laquelle on ne voyait nulle part percer la roche. Le chemin, construit depuis deux ans par M. Lenting, était encore assez bon. Au bout de deux heures de marche nous avions atteint le sommet de la montagne. Il est couvert dans tout son contour de hauts *Glagah* entre lesquels s'élèvent de grands *Pandanus* dont les racines latérales ont une longueur extraordinaire. De ce sommet on a une vue magnifique sur tout l'horizon; à l'est s'élève le mont Roemengan dont le flanc est en partie boisé et en partie recouvert de riches cultures. Le spacieux lac de Tondano s'aperçoit aussi du côté de l'est; sa pointe septentrionale, la plus rapprochée, se trouve à l'E.-S.-E. Le mont Klabat se dresse à l'E.-N.-E. Dans le nord, s'élevait devant nous le volcan Tampaloean qui est entièrement couvert de forêts et dont le sommet présente un grand enfoncement à son centre. Les habitants actuels ne se rappellent pas que ce volcan ait brûlé; cependant on raconte qu'il y avait autrefois autour de la montagne beaucoup de villages qui furent détruits par une éruption. Cette éruption doit-elle

(1) *Voy. cité*, p. 551—554.

Digitized by Google

être attribuée au Tompaloean (1) ou à une autre montagne? Aujourd'hui on ne remarque aucune trace d'embrasement

(1) *Note de M. de Vriese.* — S'agit-il du mont Empong? Mais Reinwardt connaît ce nom. Les noms des montagnes du Minahassa présentent une confusion épouvantable, ce qui provient de ce que les indigènes leur donnent eux-mêmes des noms différents. Malgré les travaux de Bleeker (I, 66 et 89) et la carte de Melvil, la nomenclature laisse encore beaucoup à désirer. C'est pourquoi j'en présenterai le tableau suivant :

CARTE DE MELVIL.	REINWARDT.	BLEEKER.	DIVERS.
Sapoetan.	Sapoetan ou volcan de Tousawang.		Sapoetang.
Tonderoekan.		Kelelondeh.	
Sempo.	Sempo.		
Manimporok.		Sempo.	Tamporok (Java II).
Londo.		Tampoesoe.	Papelimpoegan.
Tatawirang.			
Kalie.	Tompaloean ?		
Empong.	Empong.		Empong.
	Tompaloean ?		
Lokon.	Lokon.		Lokan.
Kawatak.		Sinawang.	Kimawang (Java II).
Talankow.	Lahendong?		
Toempoesso.	Tompoeso. Tetemboan ?		
Mahawoet.	Mahaboe et Roemengan.	G. Api.	Roemangan
Massarang.		Massaran.	
Kawien.		Kawin.	
Klabat.	Klabat	Klabat.	Klabat et Klobat.
Doea Soedara.			Deux-Frères.
Batoe Angoes.			Tankoko.
Tampat itam.			

On voit par cette synonymie qu'il est souvent difficile de ne pas faire quelque confusion. L'orthographe varie aussi beaucoup suivant les auteurs. A. P.

Digitized by Google

antérieur sur le mont Lokon ; il est partout couvert d'une épaisse couche de terre fertile. La dernière éruption dont notre guide, le Vieux-Hoekoem, se souvenait, avait eu lieu par une ouverture au pied de la montagne où nous nous trouvions, du côté du nord, dans un endroit que les bois nous empêchaient d'apercevoir. Ce qui m'a le plus frappé sur le mont Lokon, c'est l'abaissement remarquable du baromètre qui, à 10 heures du matin, marquait 633 millim., par 72° F. (22° 22 C.). Je ne m'étais pas imaginé que la montagne pût avoir une hauteur aussi considérable ; nous avions remarqué, il est vrai, que la montée était très-roide ; mais nous l'avions franchie en si peu de temps. Il est donc évident pour moi que Kakaskasan se trouve déjà à une grande hauteur au-dessus de la mer, ce dont on pouvait s'apercevoir à la fraîcheur de l'air et au froid qui se fait sentir de nuit ; le thermomètre, avant le lever du soleil, vers 5 heures 1/2, était à 68° F. (20° 00 C.) ; à midi il marquait 83° F. (28° 33 C.) et le baromètre 693^{mm},5. Le calcul donne, d'après ces observations, 2567 pieds anglais ou 2689 p. du Rhin (781^{m},9) pour l'altitude de Kakaskasan et 5204 p. anglais ou 5052 p. du Rhin (1586^{m}) pour la hauteur du Lokon au-dessus du niveau de la mer.

» Nous avons ensuite suivi le flanc de la montagne dont nous avons étudié la végétation, en nous dirigeant au N.-E., et nous sommes descendus pour atteindre le cratère où s'était faite la dernière éruption. Nous avons mis à peu près une heure à traverser la forêt, nous sommes arrivés dans une vallée où coulait une rivière, alors desséchée ; cette vallée courait au nord et était assez roide en quelques endroits. Elle était formée d'une roche solide qui, à la fracture, se faisait évidemment reconnaître pour une lave en partie celluleuse et en partie remplie d'une autre roche grenue. Il y avait encore dans cette rivière de grands blocs d'une lave entièrement noire, très-compacte et d'aspect vitreux qui rappelait l'obsidienne ; sous le marteau elle se brisait en fragments à arêtes vives ; plusieurs de ces blocs étaient restés

Digitized by Google

sur les flancs de la vallée. On y trouve en outre de grands blocs d'un basalte gris et à gros grains et beaucoup de petits cailloux roulés d'une roche basaltique et de lave. Après avoir marché une demi-heure environ, nous atteignîmes un endroit ouvert, en face d'une hauteur; après quoi, en remontant au N.-E. du Lokon, dans une direction qui passerait entre cette montagne et le Tompaloean, nous arrivâmes au cratère. C'est une vaste chaudière fermée de tous les côtés, mais principalement au S.-O., par de hautes murailles escarpées qui s'appuient sur le Lokon. Elle a une profondeur considérable et environ 1,000 pieds de diamètre. Elle est remplie en partie de pierres et de terre, et en partie de lave, de cendre et de boue. La profondeur est à peu près de 500 pieds (la moitié du diamètre). C'est au N.-E. que le bord est moins élevé; il est formé d'un amas de basalte, de cendre et de lave; il est à peine couvert de gazon. Au nord, tirant vers l'est du Lokon, une source sort du flanc du cratère; elle est pérenne et a un volume d'eau assez fort; des mêmes roches d'où elle s'échappe, se dégagent aussi des vapeurs sulfureuses et aqueuses dont la température élevée atteint à peu près 146° F. (62° 77 C.). Elles n'ont pas une très-forte odeur de soufre, quoique dans le voisinage de la source on trouve çà et là des morceaux de soufre cristallisé, et sur les parois de l'orifice, un sel blanc qui se dépose en petits cristaux sur les pierres. La roche basaltique est fortement pénétrée et décomposée en partie par ces vapeurs. »

Le 18 octobre, Reinwardt a fait l'ascension du volcan Roemengan, dans l'île de Célèbes, résidence de Manado (1) :

« Nous étions en route de très-bonne heure, le 18, pour aller visiter le volcan de Roemengan, situé au N.-E. de Tomohon. Nous avions atteint le sommet en sept quarts d'heure, nous nous y étions fait porter en chaises, et nos porteurs, pleins de force et de gaité, avaient fait le chemin, sans prendre aucun repos. La voie avait été préparée à l'avance,

(1) *Voy. cité*, p. 555—560.

Digitized by Google

et on avait établi des escaliers en bois placés transversalement sur les hauteurs. Quoiqu'elle soit coupée çà et là de profondes vallées et s'élève d'une manière abrupte à la fin, l'ascension du Roemengan est plus facile que celle du Lokon, le premier est d'ailleurs moins haut. Le pays que nous avons traversé est cultivé en commençant; puis aux terres couvertes de cultures succède une forêt qui, à mesure qu'on s'approche du sommet, est remplacée seulement par de hauts glagah ou des broussailles; on s'aperçoit longtemps avant qu'on ait atteint le sommet que cette végétation ne date pas de loin et que la montagne a été dépouillée de ses anciennes forêts par une éruption volcanique. Le Roemengan n'a pas de sommet proprement dit. Lorsqu'on a atteint la plus grande hauteur, on se trouve sur le bord assez tranchant d'un grand cratère vaste et très-profond; le bord est très-inégal et forme un cercle à peu près régulier autour du cratère qui lui-même forme pareillement une chaudière presque parfaitement hémisphérique. On peut en faire le tour en trente minutes environ, ce qui lui donnerait une circonférence d'à peu près 6,000 pieds du Rhin (deux kilomètres). Le cratère a une profondeur remarquable, elle est certainement supérieure à la moitié du diamètre. Les parois en sont partout très-escarpées; en haut et en bas seulement, elles sont peu inclinées, mais au milieu elles sont presque verticales, de sorte qu'il est difficile de descendre au fond du cratère. Sur le bourrelet et la pente supérieure du cratère sont disséminés quelques rares *Nepenthes phyllamphora* ou *maxima*, *Vaccinium Tidorente* (qui pourrait ainsi prendre un autre nom spécifique), et *Celtis orientalis;* cette dernière plante descend encore plus loin dans le cratère même. Le *Nepenthes,* qui se trouve aussi sur les flancs du mont Lokon, étale ici des fleurs creusées en bateau d'une grandeur extraordinaire et qui sont magnifiques. Le glagah est extraordinairement haut sur les flancs du Roemengan, cependant il est plus petit vers les plus hautes cimes de la montagne. On a une vue très-étendue du haut du bord du Roemengan; nous voyons encore très-

Digitized by Google

bien le Lokon et le cratère qui est à son pied et que nous avions visité deux jours auparavant; on reconnaît parfaitement d'ici que ce cratère a une altitude supérieure à celle de Kakaskasan quoiqu'il soit situé dans un enfoncement profond entre le Lokon et le Tompaloean. Le haut volcan de Tonsawang (1) se distingue très-bien et paraît être d'une hauteur considérable; on voit aussi le Klabat et d'autres pics. La montagne est dépourvue, autour du Roemengan, de toute espèce de bois fort; elle n'est couverte que de gazon d'origine récente ou de glagah; tout a été détruit par la dernière éruption qui a eu lieu, il y a 32 ans, et qui, au dire des vieillards qui s'en souviennent très-bien, a été très-violente. L'étendue du vaste cratère ne témoigne pas moins de sa violence. Sur le flanc de ce cratère s'étend une série de gros blocs basaltiques blancs et accumulés en tas dans plusieurs endroits; cette roche s'élève au nord-est jusqu'au bord du cratère autour duquel il forme une couronne. Plus bas, dans le gouffre, on aperçoit entre les pierres des ouvertures où se trouve du soufre, et sur le bord du cratère on sent, de temps en temps, l'odeur des vapeurs sulfureuses. Un petit lac d'une eau blanchâtre en occupe le fond. Quoiqu'il soit dangereux de descendre dans ce goufre, je n'ai pas dû négliger d'en tenter la descente, d'autant plus que d'autres l'avaient déjà faite avant moi. Une crevasse au N.-E. du cratère m'offrit le chemin le plus facile. Nous descendîmes donc, sur les grandes roches qui sont empilées les unes sur les autres, jusqu'aux deux tiers environ de la profondeur; là nous nous trouvâmes, sans l'avoir prévu, sur une roche faisant saillie et qui nous empêcha d'aller plus loin; la descente était interceptée, mais il restait encore un moyen d'atteindre le fond. Je fis solidement attacher un triangle de bambou à un *rotan* épais et très-long, et pendant que ce rotan était

(1) Le volcan de Tonsawang est le Sapoetan, dans le district de Tonsawang, division d'Amoerang. Il sera décrit plus loin. (*Note de l'éditeur*). Voy. au 26 octobre 1821.

Digitized by Google

fortement retenu d'en haut par un grand nombre d'hommes, je me plaçai dans le triangle, et serrant le rotan avec force, je descendis par dessus cette roche saillante jusqu'à un endroit d'où je pus continuer à pied mon voyage. Mon domestique, le fils de l'intendant de Tomohon et plusieurs autres de nos compagnons suivirent mon exemple. Quoique nous soyons heureusement parvenus au bas et remontés ensuite de la même manière sans accident, je ne conseillerais cependant pas ce voyage à d'autres, car il n'est pas moins dangereux que difficile. D'abord, la roche sur laquelle il faut descendre n'offre pas une très-grande solidité; elle est friable et en partie décomposée; la saillie est très-avancée et n'a pas en dessous le moindre appui; il n'est donc pas prudent que beaucoup d'hommes se placent dessus à la fois; mais ils devraient rester plus haut dans la crevasse sûr une roche plus solide, ce qui pourrait se faire facilement si le rotan était assez long. De plus, il arrive souvent qu'en descendant la base du triangle sur laquelle on est debout s'appuie par une extrémité contre les angles saillants de la roche, et si ceux qui tiennent la corde en haut la laissent filer dans un pareil moment, le triangle prend une position oblique dans laquelle il est très-difficile à celui qui descend de se tenir debout; privé alors d'un appui sûr sous les pieds, il lui faut s'attacher fortement avec les mains au rotan et y rester suspendu; il arrive aussi que le triangle en se dégageant brusquement d'une pointe du rocher prend un mouvement de rotation. Enfin, le rotan, en descendant, frotte fortement contre la roche, il faut donc, tout en s'attachant vigoureusement avec les mains à la corde, veiller avec grand soin à ne pas les laisser serrer entre le rotan et le rocher.

» Parvenu ainsi au fond du cratère, je m'empressai de l'examiner; ce qui me frappa d'abord, ce fut un grand nombre de morceaux de soufre pur et transparent, qui se trouvaient dans les endroits où l'eau avait coulé des parois et qui avaient été lavés. Ils provenaient évidemment des crevasses d'où se dégageaient des vapeurs sulfureuses; je

Digitized by Google

suivis en remontant le cours qu'avait suivi l'eau dans l'espoir d'y trouver du soufre mieux cristallisé. Je trouvai de cette manière une grande quantité de matières mêlées d'une terre blanche et décomposée, mais je ne pus rencontrer du soufre présentant une cristallisation très-régulière. Les parois des cratères sont crevassées dans beaucoup d'endroits; ces fentes ou crevasses, dont quelques-unes sont très-profondes, contiennent du soufre sous différentes formes. La roche qui était originairement une lave compacte, noire, semblable au basalte, avait été décomposée jusqu'à une grande profondeur et transformée en une terre blanche et plus ou moins imprégnée ou couverte de soufre. Dans d'autres endroits cette terre était complétement mélangée de soufre réduit en poudre très-fine ou en couches très-minces; ailleurs, les parois des crevasses étaient tapissées de cristaux très-petits, purs et très-brillants, surtout dans les fentes où se dégageaient encore des vapeurs sulfureuses, car il y avait beaucoup de ces crevasses dans lesquelles on ne remarquait plus aucune activité sensible. On pourrait donc recueillir une très-grande quantité de soufre dans ce cratère. Les parois des crevasses étaient aussi recouvertes, en beaucoup d'endroits, d'un sable amorphe, dont une partie contenait de petits cristaux aciculaires, clairs et transparents; le reste était d'un gris couleur de plomb; ces cristaux s'enlevaient facilement de la terre qui les renfermait, mais il était difficile de les obtenir intacts et de les avoir entiers. Ils changeaient rapidement à l'air, perdaient leur transparence et se réduisaient en une poudre blanchâtre. Ils avaient une saveur âcre et alumineuse qui rappelait l'acide sulfurique. Il n'a pas été possible d'en faire un examen approfondi.

» Le fond du cratère est en partie rempli de petits cailloux de basalte qui ont roulé de ses parois; la plupart sont blancs; l'eau est réunie dans un petit lac; elle a une saveur acide prononcée et alumineuse. Des blocs plus considérables gisent sur le haut de la montagne; mais on en rencontre sur les flancs depuis le haut jusqu'en bas. Tous sont plus ou moins

Digitized by Google

décomposés à la surface ; mais l'intérieur est formé d'un basalte pesant, très-compacte, noir et contenant un grand nombre de très-petits cristaux brillants de *pierre de corne* (hoorsteen). Je n'ai pas remarqué une grande variété de roches dans le cratère.

» Je me suis servi jusqu'ici du nom de Roemengan pour désigner ce volcan ; c'est le nom qu'on m'en a donné à Lota, à Kakaskasan et à Tomohon. Cependant, quand je suis venu plus tard à Tondano, d'où cette montagne, ou du moins une grande partie du bord du cratère est parfaitement visible, on me l'a indiquée généralement sous le nom de Mahaboe ; tandis qu'on y désignait sous le nom de Roemengan une autre montagne située plus au nord, et sous celui de Tetemboan une autre qu'on voit plus au sud.

» A Tondano, j'ai trouvé pour la température moyenne 68° F. (20° 00 C.) et pour la hauteur du baromètre 704mm 7, ce qui donne 27,743 pouces anglais ou 26,031 pouces de Paris ; j'en ai conclu 2159 pieds anglais ou 2096 pieds du Rhin (656m 9) pour l'altitude. Le thermomètre a varié le matin avant le lever du soleil entre 62° et 63° F. (16° 67 et 17° 22 C.) à Tendano. Le temps y est très-brumeux et humide, ce qui provient du sol où se trouve Tondano ; les vapeurs ne retombent pas toutes pendant la nuit et ne disparaissent pas même entièrement au lever du soleil. A midi le thermomètre marquait 80° à 82° F. (26° 67 à 27° 78 C.) et 74° à 76° F. (23° 33 à 24° 44 C.) pendant la pluie.

» La hauteur du bord du cratère du mont Mahaboe est de 4323 pieds anglais ou 4197 pieds du Rhin (1317m 6), en admettant la température moyenne de 78° F. (25° 56 C.) et la hauteur moyenne barométrique de 654mm ou 25,748 pouces anglais ou 24,158 pouces de Paris. Celle de Tomohon est de 2486 pieds anglais ou 2413 pieds du Rhin (757m 7), en y supposant la température moyenne de 76° F. (24° 44 C.) et la hauteur du baromètre de 697mm 5, ou 27,460 pouces anglais ou 25,765 pouces de Paris. Le thermomètre se tenait à Tomohon entre 62° et 64° F. (16° 67 à 17° 78 C.) et 82°

Digitized by Google

à 83° F. (27° 78 à 28° 33 C.) au milieu du jour. Ainsi Tomohon est plus bas que Kakaskasan et plus haut que Tondano. »

L'auteur ajoute plus loin, p. 563, que près d'une grande cascade, non loin de Tondano, on voit de grands rochers basaltiques qui remplissent le lit de la rivière et qui ont été entraînés par les eaux.

Le 26 octobre, Reinwardt a visité le volcan de Tonsawang, dans la même résidence (1).

« Nous avons commencé, dit-il, notre voyage dans la matinée du vendredi 26 octobre; nous sommes revenus vers Kamanga, nous avons tourné au S.-S.-O., puis au S.-O. 1/4 O. Nous marchions au milieu d'une forêt. Tant que nous fûmes dans la plaine, nous nous fîmes porter dans nos chaises; mais plus loin, il nous fallut aller à pied pour gravir la montagne qui est assez raide et dont tout le flanc est déjà couvert d'une cendre volcanique noire; on rencontre cependant encore de la verdure, une partie de la végétation est même assez forte. A l'approche du sommet, les grands arbres diminuent. Une des plantes les plus communes est le *Rhynchocarpus coccineus*, arbre de moyenne grandeur ou mieux grand arbrisseau dont les belles fleurs rouges pendent en longues et nombreuses guirlandes le long des branches jusque sur le sol. Le *Marumia macrophylla* se distingue çà et là, par ses grandes feuilles lancéolées et rousses en dessous. Le *Celtis orientalis*, le *Carumbium populifolium* et le *Phyllanthus rhamnoides* y sont aussi assez communs. Un haut chêne des Moluques se retrouve encore à une assez grande hauteur sur le flanc de la montagne, quoique plus bas que les végétaux que nous venons de nommer. On rencontre enfin un endroit plus ouvert où il n'y a plus que quelques glagah, le *Mertensia dichotoma*, le *Vaccinium Tidorense* et le *Rubus molucanus*. Des broussailles et diverses plantes basses végètent dans la cendre noire et sèche.

(1) *Voy. cité*, p. 567—575.

Digitized by Google

Quand enfin nous avons eu atteint la hauteur, nous pensions nous trouver sur le sommet du mont Sempo, mais un monticule, qui se trouvait devant nous, nous en dérobait encore la vue. Après avoir gravi cette première colline, nous en rencontrâmes une autre, puis une troisième et une quatrième, de sorte que nous ne nous trouvions pas sur le sommet proprement dit d'une montagne, mais sur le haut et large plateau d'une grande chaîne. Nous n'eùmes pas plutôt franchi le quatrième ou le cinquième de ces mamelons, que nous aperçùmes devant nous l'énorme cône tronqué du volcan qui se dressait au S.-O.; une cendre volcanique noire en recouvrait entièrement le flanc sur une très-grande étendue; un terrain très-tourmenté, coupé de ravins et de crêtes, nous en séparait : partout où le regard pouvait s'étendre autour de nous, l'œil n'apercevait qu'un sol noir et nu, ou offrant seulement çà et là quelques broussailles rares et rabougries; tout montrait quelles avaient été la force et l'étendue de la fureur du volcan. Nous choisîmes entre les monticules du plateau où nous nous trouvions un endroit convenable pour y asseoir notre camp, et les indigènes dressèrent les tentes où nous devions passer la nuit. Nous avons employé le reste de la journée à faire une promenade sur la montagne où nous nous trouvions; naturellement nous nous sommes dirigés du côté du volcan. Après avoir marché quelque temps, nous sommes arrivés au bord d'une profonde vallée dont le bord opposé était encore plus élevé et dont la surface était très-inégale, c'était un terrain très-accidenté. Ayant appris qu'il y avait des sources chaudes au nord de l'endroit où nous étions, nous avons prolongé notre promenade dans cette direction, et bientôt après, nous avons reconnu à leur teinte blanche et claire les parois d'une profonde cavité (chaudière), d'où s'échappaient de nombreuses vapeurs blanches. Nous nous en sommes approchés, et nous nous sommes trouvés sur le bord du plus beau et du plus grand cratère que j'aie encore vu dans les Indes, un cratère aussi vaste et aussi profond que celui du mont Mahaboe ou

Digitized by Google

Roemengan que nous avions visité récemment; au fond bouillonnait de l'eau blanche et chargée de vapeurs; il y avait un grand nombre d'ouvertures d'où s'échappaient en sifflant des vapeurs sulfureuses et des vapeurs aqueuses. Ce magnifique cratère se trouve au nord du grand volcan; il est à peu près circulaire et il se rétrécit vers le bas en forme d'entonnoir. Le diamètre du lac est à peu près la moitié de celui du cratère à l'orifice. Les parois inclinées sont moins hautes du côté du nord et du côté du sud, de sorte que, de ces deux côtés, le cratère est plus ouvert. Partout, les parois sont ou entièrement blanches ou recouvertes de soufre jaune. Les solfatares d'où les vapeurs s'échappent avec un fort bruissement se trouvent la plupart du côté nord. Contre un des bords les plus hauts s'élèvent de fortes colonnes de basalte, plusieurs sont entièrement isolées sur leur base et menacent de s'écrouler prochainement. Les talus du cratère sont formés en très-grande partie d'une terre tout à fait meuble, presque réduite en poudre blanche, jaunâtre ou rougeâtre, et imprégnée ou mêlée de soufre; en quelques endroits cette terre est dure et desséchée, de manière qu'elle a toute l'apparence d'une roche solide et compacte, mais elle se brise et s'éboule lorsqu'on marche dessus; aussi est-il extrêmement dangereux de marcher le long des bords du cratère sur ce terrain mouvant et trompeur. Les bords du cratère se terminent en arêtes vives, très-inégales et qui portent des traces évidentes d'éboulements. Le sol autour de ce cratère est recouvert seulement de cendre volcanique dans le haut; plus bas et principalement du côté du nord, il est entièrement imprégné de vapeurs sulfureuses et en partie couvert de soufre; quand on enlève avec précaution la croûte supérieure, on trouve souvent à sa surface inférieure de très-beaux cristaux de soufre provenant des vapeurs qui la traversent. Le soufre y est extrêmement abondant, on le rencontre de tous les côtés. L'eau qui se trouve dans le fond du cratère n'a pas d'écoulement, au moins apparent; mais elle doit s'en échapper en partie sous le sol. Au pied même des assises

Digitized by Google

inférieures du bord septentrional du cratère commence le lit d'une rivière, qui était entièrement desséché au moment de notre visite; mais il était évident que c'est par là que s'écoulent toutes les eaux qui proviennent des parties supérieures du cratère du côté du nord; cependant le sol, tout le long des côtés de ce lit de rivière depuis son origine, est entièrement rempli de vapeurs sulfureuses blanches et de soufre. En le suivant quelque temps au pied du mamelon situé au N.-O., on arrive, à un tiers de mille à peu près du cratère, à une cavité dont le fond et les parois fournissent des sources sulfureuses d'une température élevée; le sol est partout décomposé et changé en une terre fine, sur laquelle on marche difficilement; des vapeurs sulfureuses et chaudes se dégagent sous la croûte mince et fragile.

» Pendant notre excursion à cette solfatare, nous avions déjà rencontré de grandes difficultés; la marche est pénible sur la pente abrupte du côté de la vallée où le cratère est situé et sur la cendre mobile qui le recouvre; mais le côté opposé de la vallée est encore plus abrupt et plus difficile à franchir; c'est cependant par là qu'il nous fallut passer pour nous rendre au grand volcan. Il n'était plus possible de nous servir de nos chaises à porteurs, la mobilité de la cendre et la roideur de la pente s'y opposaient; je fus forcé d'aller à pied. Arrivés sur la hauteur, nous en trouvâmes une nouvelle plus élevée encore que la première et qui nous cachait la vue du volcan.

» Je suivis une vallée profonde qui descend au S.-O. 1/4 S. et qui est bornée de l'autre côté par des hauteurs considérables; elle me conduisit enfin au pied du cratère. Je traversai facilement deux collines échelonnées l'une au-dessus de l'autre; elles sont peu élevées et les pentes en sont douces; ce sont des espèces de contreforts en terrasses que je franchis sans peine et qui m'empêchèrent de m'apercevoir que l'ascension eût été beaucoup plus facile d'un autre côté.

» Le volcan est un cône régulier, tronqué au sommet, tout à fait nu, sans aucune trace de végétation, et partout

Digitized by Google

recouvert de cendre et de pierres, excepté à la base seulement où se rencontrent quelques plantes rares et sans force. Après avoir traversé les deux collines, il nous fallut commencer l'ascension du cône lui-même; elle est très-difficile, nous étions forcés à chaque pas d'assurer le mieux possible le pied sur la cendre mobile. Au commencement nous avons eu un temps magnifique; la vue s'étendait jusque sur les côtes vers Belang et Amoerang; mais bientôt des nuages parurent, s'accumulèrent de plus en plus et nous enveloppèrent enfin si complétement que nous perdîmes de vue même le sommet de la montagne. Nous atteignîmes enfin, après une grande heure, le point culminant ou plutôt le bord assez étroit d'un grand, large et très-profond cratère dont l'orbe est d'une hauteur très-inégale. Nous nous trouvions à l'extrémité N.-E., qui est celle dont l'ascension offre le moins de difficultés et d'où l'on jouit de la vue la plus étendue; de chaque côté de nous comme sur le bord opposé, la hauteur est très-inégale, et à en juger par les éboulements il serait très-dangereux de chercher à en faire le tour. Les parois du cratère plongent du bord au fond sous une inclinaison très-grande, et en plusieurs endroits, comme de notre côté, elles présentent des saillies en forme de corniches ou de balcons. Comme le cratère est très-profond, nous nous sommes avancés aussi loin que possible sur une de ses saillies sans pouvoir apercevoir le fond. Tout le cratère a été évidemment formé par l'éboulement du sommet de la montagne, qui s'est affaissé; c'est ce que prouvent suffisamment les parois déchirées, échancrées et abruptes du cratère et les rochers qui ont roulé sur ces pentes sur lesquelles beaucoup sont encore arrêtés. Le cratère est rond et en forme d'entonnoir, cependant le bord et les parois présentent de grandes inégalités; sa grandeur n'est certainement pas inférieure à celle de la solfatare située un peu plus bas, elle doit égaler celle du mont Mahaboe, situé près de Tomohon. Nous avons vu beaucoup de vapeurs aqueuses et sulfureuses s'élever de tous les côtés, principalement des parties inférieures

Digitized by Google

du côté où nous nous trouvions; sur le côté opposé, elles se dégagaient à peu près également dans toute l'étendue de la paroi dont une grande partie est couverte de soufre. Souvent le cratère se remplissait complétement de ces vapeurs de sorte que le côté opposé n'était pas toujours visible pour nous. On voit fumer ce volcan de très-loin. Placés au sommet, nous étions la plupart du temps privés de la vue du cratère par la grande quantité de nuages qui s'en élèvent. Nous sommes restés sur le bord pendant une heure, d'environ 11 heures à midi. Le temps était variable; le soleil brillait par intervalles et ensuite il pleuvait, de manière que dans un temps très-court le thermomètre descendait de 80° à 74° et même 70° F. (26° 67 à 23° 33 et 21° 11 C.). J'eus le malheur de briser ici mon meilleur baromètre; mais heureusement il m'en restait encore un autre avec lequel je pus déterminer d'une manière suffisamment exacte la différence de niveau entre notre campement et le sommet du volcan. Le baromètre marquait ici 621mm 5 ou 24,468 pouces anglais ou seulement 22,958 pouces de Paris, par une température moyenne de 74° F. (23° 33 C.), d'où j'ai conclu pour l'altitude du volcan 5738 pieds anglais ou 5570 pieds du Rhin (1742m 1). Il est donc plus élevé que les montagnes de Ternate et de Tidore. L'altitude de notre campement sur le Sempo était de 4887 pieds anglais ou 4744 pieds du Rhin (1486m 1). Toutes les pierres qui ont été projetées par ce volcan et qui sont répandues sur les flancs de la montagne, appartiennent à un basalte plus ou moins brûlé; c'est un conglomérat de fragments, petits, pour la plupart, et de cendre. Les plus gros blocs ne se rencontrent que çà et là sur le flanc de la montagne et le long des vallées qui s'étendent à son pied. Ils sont brûlés à des degrés très-divers; cependant, en général, c'est une pierre dure, pas très-poreuse et d'un aspect plus ou moins ponceux. Le basalte offre de nombreux cristaux de feldspath blanc ou de quartz; quelques-uns toutefois sont calcinés, rouges ou jaunâtres. Néanmoins on trouve aussi le long du flanc de la montagne une lave proprement dite; c'est une masse solide, complétement

Digitized by Google

compacte, homogène, noire et vitreuse qui est très-dure et qui fait feu au briquet. Elle est toutefois moins vitreuse, moins claire et moins cassante que l'obsidienne.

» Aux yeux des insulaires, l'ascension du volcan est une entreprise grandiose; beaucoup la regardent comme téméraire et dangereuse. Aussi plus d'un des chefs qui m'accompagnaient resta en arrière, et ceux, en petit nombre, qui vinrent avec moi jusqu'au sommet, ne manquèrent pas de s'arrêter de temps en temps pour offrir des sacrifices et faire de longues prières. Personne avant moi n'avait atteint le sommet de ce volcan. Les personnes qui m'y accompagnèrent furent avec M. Landré, les chefs : Marimboe de Kawankoan, Mnajan de Moendoe (village situé en avant de la montagne), Lolomboelan de Tompaso, Woworega de Kamanga, Tinongan de Tompaso, Engris de Tonkamanga, Pangaoe de Tonsawang, Tinking de Tombasian et Tomiwa de Tompaso. Pour toutes ces personnes, cette ascension de la montagne fut un événement remarquable. J'ai dû leur laisser une lettre dans laquelle tous leurs noms et la date du voyage étaient inscrits pour en perpétuer le souvenir. Quoique le chemin sur la montagne soit ici très-roide, il y a le long des flancs du volcan un sentier qui conduit de Kamanga à Tonsawang et à Moendoe; il y en a également un de l'autre côté qui conduit aussi de Tompaso à ces deux localités; mais on ne pourrait pas suivre le grand chemin et traverser Belang ou Amoerang pour aller vers Tonsawang.

» Les indigènes désignent cette montagne sous le nom de Sapoetan, mais c'est vraisemblablement un terme générique qui, chez eux, signifie un cratère ou un volcan, car le cratère qui se trouve sur le flanc du Lokon est aussi nommé Sapoetan. D'autres lui donnent le nom de Wailan (1)

(1) Ce mot rappelle celui de *Walian* qui est le nom des prêtres du Minahassa et celui de *Walirang* qui indique le soufre comme la montagne où on le trouve. Ce nom de Walirang est l'ancien nom du G. Merapi à Java. On le donne encore aujourd'hui à l'un des sommets des monts Ardjoena dans la même île. (*Note de l'éditeur*).

Digitized by Google

qui est encore une dénomination générique pour désigner un endroit saint ou sacré. La montagne a brûlé à diverses époques. Un vieillard, le Hoekoem de Kamanga, me racontait qu'il se rappelait très-bien avoir vu, depuis qu'il était au monde, brûler la montagne au moins une trentaine de fois, mais que l'incendie n'avait été très-violent qu'une couple de fois; les cendres avaient été répandues alors jusqu'à Menado; une de ces deux fortes éruptions avait eu lieu du temps du Résident Hembkamp, ce qui la placerait dans l'année 1785 ou 1786. De ce que nous avons dit, il résulte que le feu volcanique s'étend aussi au mont Sempo où son activité s'est manifestée et qui pourrait peut-être constituer un volcan particulier; on peut, en tous cas, affirmer que le feu agit dans toute la montagne et qu'il a ses issues sur plusieurs points. Outre les solfatares que nous avons décrites, il en existe encore d'autres, par exemple, au S.-O. du volcan, où se trouvent une rivière et deux petits lacs d'eau chaude. On peut considérer comme étant encore en état d'activité les cratères du Lokon, du Mahaboe et du Lahendong. »

Après ce dernier nom, l'éditeur des voyages de Reinwardt ajoute : « Le G. Talankow de la carte? ou les sources boueuses près de Lahendong? » — C'est une question à laquelle je ne puis répondre. Reinwardt dit seulement, p. 574 :

« Nous nous sommes arrêtés quelque temps à Lahendong pour visiter un lac de soufre (Zwavelmeer) situé sur le flanc d'une colline à un demi-mille à l'est du village. Ce lac a une superficie d'environ deux milles pieds de diamètre. Au N.-E., près d'une hauteur, sont diverses sources sulfureuses et chaudes où bouillonne fortement une eau boueuse. Un mille plus loin, on trouve encore un endroit où le sol sur une grande étendue est rempli de sources boueuses plus ou moins grandes et dans une ébullition continuelle. Elles ressemblent beaucoup à celles de Kawa-Karaha, près de Timanganten, à Java. Ici comme à Java le sol est décomposé par les vapeurs sulfureuses.

Digitized by Google

Et plus loin, p. 580 :

» De la maison de l'inspecteur à Amoerang on a une bonne vue sur la montagne de Sempo et sur les environs. J'ai appris ici (le 12 novembre 1821) que cette montagne avait eu une forte éruption en 1819, que le village d'Amoerang avait été éclairé pendant toute une nuit par le feu du volcan et que la cendre avait tellement obscurci le jour qu'il avait fallu allumer des lumières en plein midi. Le sol est recouvert à Amoerang d'une épaisse couche de cendre semblable à celle qui forme le terrain de la côte depuis Menado jusqu'à Amoerang. De ce village on voit aussi de fortes vapeurs s'élever de la montagne de Tonsawang. »

Les 6, 7 et 8 novembre, Reinwardt a fait au Klabat (Célèbes) une excursion qu'il décrit ainsi : (*Voy. cité*, p. 574—578.)

« J'ai employé les 6, 7 et 8 novembre à une excursion au mont Klabat qui se distingue de très-loin en mer et qui, par son étendue comme par sa hauteur, se fait reconnaître comme une des montagnes les plus remarquables de la pointe de Célèbes. Je dus aller de Menado au village de Aer-Mendidi qui se trouve sur la route de Kema et à 13 milles de la capitale. De cet endroit, le chemin se dirige à l'est vers le Klabat. J'ai passé la journée dans ce village d'où je suis parti le lendemain à 3 heures du matin pour faire l'ascension de la montagne. J'étais accompagné de MM. Landré, Westreenen, employé expéditionnaire près du Résident, un Hoekoem de Kema, Élias Waroe, un ex-ancien Hoekoem, Lukas Palinkaoe et quelques autres chefs. Le chemin, jusqu'au sommet de la montagne, avait été préparé à l'avance en ma faveur et rendu aussi facile que possible. Néanmoins il était très-roide en beaucoup d'endroits, et surtout dans le voisinage du sommet. Je dus, à cause de l'indisposition dont j'avais été atteint à mon retour du volcan de Tonsawang et dont je n'étais pas encore débarrassé, me faire porter en palanquin (chaise), et j'eus le bonheur d'avoir des porteurs forts pour me transporter jusqu'au sommet. Ce fut une tâche extrêmement rude peur eux. Je m'aperçus pendant la montée que le Klabat

Digitized by Google

devait surpasser en hauteur toutes les autres montagnes des Moluques dont j'avais fait l'ascension. La longue durée de cette ascension qui nous demanda six grandes heures, l'aspect des arbres et de la végétation à diverses hauteurs, ne me laissèrent aucun doute à cet égard. Le chemin traverse d'abord une plaine assez étendue; puis il s'élève en pente douce sur le flanc de la montagne. Quand on a quitté les terres cultivées dont une partie est laissée en jachères, on commence à monter, la pente augmente rapidement et devient si forte en quelques endroits qu'on ne peut plus avancer qu'en taillant des gradins dans le sol et en établissant à côté une espèce de rampe en rotan. Les arbres deviennent plus forts et plus grands à mesure qu'on s'éloigne des habitations; ce sont des forêts vierges où l'on n'a jamais porté la hache. La hauteur et la grosseur des arbres ne permettent pas d'en déterminer les espèces. J'ai cependant reconnu parmi ces grandes essences le *Quercus molucca*, le *Laurus alba* (?), etc., qui y sont nombreux. Parmi les arbres moins hauts dominent les *Marumia angustifolia* et *pentapetala*. Mais la plante la plus commune est assurément le gigantesque *Rotan*, qui s'enlace autour des arbres les plus hauts et grimpe ainsi jusqu'aux cîmes les plus élevées. Le Pinang sauvage est aussi très-commun. On reconnaît que le climat change avec l'altitude; la végétation est différente. Les *Pandanus* surtout deviennent nombreux. Plus haut, il s'y mêle un arbre dont la tige courbe et bossue, quoique souvent encore assez haute, est abondamment couverte de mousse et d'autres parasites. Il a de petites feuilles ovales et des baies noires. On le rencontre jusque sur la cîme la plus élevée de la montagne où le *Pandanus* est déjà moins abondant. On y rencontre aussi le *Clethra canescens*, une espèce de *Melastoma* à feuilles velues et le *Rubus glaber* en grande quantité. Plusieurs *Orchidées* et le superbe *Rhododendron tubulosum* végètent comme parasites sur ces deux derniers. Une plante rampante, semblable au *Petasites* par sa feuille et son fruit en petites gousses contenant des grains charnus (*Sarcospermum Petasites*

Digitized by Google

ou *Gunnera ?*) est très-abondante autour du sommet; les *Dianella cærulea* y sont aussi assez nombreuses.

» Le Klabat est un ancien volcan, dont le cratère est entouré d'un bourrelet tranchant; la pointe la plus haute s'élève à l'est. Ce bourrelet est aussi très-haut du côté du nord, de sorte que le cratère est compris dans une demi-lune ou croissant qui l'enveloppe du S. au N. par l'E. Il est complétement ouvert du côté de l'ouest, où il s'abaisse en se confondant avec la pente du flanc de la montagne. Il a une étendue considérable, et s'il était entier ou non échancré, son diamètre surpasserait assurément celui du Tonsawang. Quoique ce volcan ait tous ses flancs couverts de forêts comme nous l'avons dit, il est clair qu'il y a eu autrefois, il y a une couple de siècles peut-être, quelque grande éruption, et qu'aujourd'hui même l'activité du feu souterrain n'a pas encore cessé complétement. Tout le bord supérieur, à l'est et au nord, est traversé par de chaudes vapeurs aqueuses, qui se dégagent, en différents endroits, à l'extérieur comme à l'intérieur du cratère. On ne sent pas d'odeur de soufre bien caractérisée, mais elles n'en exercent pas moins une action destructive sur les roches où l'on remarque encore les traces d'éboulements récents. La vue du haut du sommet de Klabat est assez étendue; on peut embrasser tout le Minahassa d'un coup d'œil. Elle est bornée au sud par le cône du volcan de Tonsawang contre lequel s'étend le plateau du Sempo qu'il termine. Le Lokon gît dans l'O.-S.-O. Plus au sud, on a devant soi le lac de Tondano, et à l'ouest s'étend tout le pays magnifique qui vient rejoindre la montagne de Tonsawang vers le sud. Dans le S.-E. on aperçoit Kema, et plus loin, à l'est, le détroit de Lembeh qu'on croirait voir à ses pieds. Dans le N.-E. s'élève une haute terre qui s'étend jusqu'à l'embouchure du détroit de Lembeh vers le nord, où gisent les deux montagnes appelées les Deux-Frères, et en arrière encore est situé un volcan dont les grandes masses rocheuses descendent jusque dans le Détroit. Lorsque des yeux on parcourt l'horizon au nord, on aperçoit l'île de

Digitized by Google

Bangka, et enfin, au N.-O., un groupe d'îles dont le Vieux-Menado (Oud-Menado) est la plus haute et la plus occidentale. On m'a assuré que, par un temps clair, le Klabat était visible du haut du sommet de la montagne de Ternate, ce que sa hauteur et sa distance, qui ne s'élèvent pas à plus de 2° 1/3, rendent assez croyable. Peut-être aussi, pourrait-on, par un temps clair, voir, du haut du Klabat, les deux montagnes de Ternate et de Tidor; mais je n'ai pas eu un temps assez beau pendant que j'étais sur le sommet pour faire cette observation.

» Le Klabat, la plus haute montagne de l'île de Célèbes, est aussi la plus élevée de toutes les montagnes des Moluques. Voici le résultat que j'ai déduit de mes observations barométriques avec deux instruments bien concordants : au bord de la mer, 762^{mm} et 82° F (27° 78 C.); sur la montagne, 610^{mm} et 63° à 64° F (17° 22 à 17° 78 C.); altitude calculée, 6317 p. angl. ou 6133 p. du Rh. (1925^{m} 4). Pendant le temps que j'ai passé sur la montagne, de 9 heures du matin, le 7 novembre, à 8 heures du matin, le 8, le ciel a été couvert et très-brumeux, de forts vents du S.-O. chassèrent continuellement de gros nuages; dans l'après-midi du premier jour, nous avons eu un peu de pluie. Hauteur maxima du thermomètre, 68° F. (20° 00 C.) à midi; hauteur minima, 56° F. (13° 33) à 6 heures du matin, par un temps assez beau. Je n'ai pas découvert sur le Klabat d'autre roche qu'un basalte très-compact, à peu près homogène, qui ne se montre d'ailleurs que dans les petits ruisseaux qui coulent du sommet. Partout à peu près le sol est formé et couvert d'une épaisse couche de terre végétale mêlée de cendre volcanique. Sur le sommet, autour des ouvertures d'où s'échappent les vapeurs aqueuses et chaudes, cette terre est grise et décomposée.

» Telles sont les seules observations que j'ai pu faire sur le sommet du Klabat : j'y ai reconnu pourtant des traces de *dangkon* ou vache sauvage.... »

Je dois à l'obligeance de M. Buys-Ballot, directeur de l'Institut météorologique des Pays-Bas, une longue liste de

tremblements de terre annotés dans le *Kunst en Letterbode* de 1789 à 1845. Elle se termine par le tableau suivant :

Il y a eu 245 tremblements de terre à l'île de Ternate en dix ans.

En 1825.	33 tremblements.
1826.	111
1827.	10
1828.	17
1829.	12
1830.	8
1831.	9
1832.	8
1833.	28
1834.	9
Total. . . .	245 tremblements.

M. Buys-Ballot n'a pas pu m'envoyer de détails sur ce tableau.

1828. Le 23 juillet, Dumont d'Urville aperçoit les sommités de Matchian, Motir et Tidore, par dessus les îles Latta, à 60 et 80 milles de distance.

Le 20 août suivant, les sommets de Gilolo, le Gammacanore (déjà vu le 6), de Ternate et de Tidore (aperçus le 7 à 20 lieues de distance), de Motir et de Matchian se montrent de nouveau aux regards de ce navigateur; mais ils sont presque toujours environnés de nuages. Ceux de Ternate et de Tidore surtout, à cause de leur élévation supérieure, se découvrent très-rarement. Le premier est le plus considérable et le plus haut; mais le pic de Tidore offre un cône bien plus régulier et plus aigu (1). L'auteur ne signale aucun symptôme d'activité volcanique.

Le 25 juillet, le même navigateur aperçoit le Klabat (Célèbes). A six et huit milles, dans l'E.-N.-E. de ce mont, dit-il, sont deux pitons moins considérables qui portent le

(1) *Voy. de l'Astrolabe*, t. 5, p. 427, 472 et 474.

Digitized by Google

nom des *Deux-Sœurs* (1). A trois milles au N.-E. du plus septentrional de ces deux pitons, on en remarque un troisième.

1831. Eruption du Sapoetan, dans la résidence de Manado (Célèbes). Voici ce que dit de ce volcan M. S.-H. de Lange, ingénieur géographe qui en a fait l'ascension le 25 août 1852 (2).

« De Kommelomboeai jusqu'à une petite distance de Munteh et du côté de l'est jusqu'à Belang et Langowang, l'argile est partout recouverte d'une couche de sable et de cendre ou d'une substance qui ressemble assez au fraisil; cette couche, en quelques endroits, comme dans le voisinage d'Amoerang, a une épaisseur de trois pieds; elle est cependant couverte d'une riche végétation. Ces matières ont été lancées par les éruptions du Sapoetan; les indigènes se rappellent encore celle de 1831, qui écrasa les toits des maisons à Amoerang et ailleurs sous le poids du sable qu'elle lança. A 6 palen (6 milles angl.), environ au nord de Tombatoe, la couche en fut si épaisse que toute la végétation périt; et aujourd'hui encore, sur le vaste plateau au milieu duquel s'élèvent les flancs dénudés du Sapoetan, on ne remarque aucune plante, excepté quelques petits groseilliers rabougris; ainsi cette nature luxuriante qui nous environne de tous les côtés présente ici le contraste frappant d'une stérilité sauvage.

» Nous étions partis de Tombatoe à 6 heures du matin, nous vînmes à cheval jusque sur le plateau où nous mîmes pied à terre, et après une demi-heure de montée à travers un sable meuble, nous atteignîmes l'endroit où commence la pente raide (de 45°, mesurée) qui devait nous conduire sur une hauteur de plus de 1,500 pieds. Cette pente, mais surtout la mobilité du sol qui à chaque pas fuyait sous nos pieds, rendirent cette ascension très-pénible; une mul-

(1) Je lis partout les *Deux-Frères*.

(2) *Natuurkundig Tijdschrift voor Nederlandsch Indie*, t. 4 (nouv. sér, t. 1), p. 166—168. Batavia. 1853,

Digitized by Google

titude de cailloux, dont les plus gros avaient cependant rarement plus d'un pied cube, roulaient derrière nous, avec une rapidité étonnante, de la crête de la montagne; ceci peut expliquer la présence de ces tas de pierres qu'on retrouve répandus çà et là au pied du volcan. Il n'y a pas un seul arbre dont l'ombre puisse vous garantir contre les rayons d'un soleil brûlant, pas le moindre monticule qui puisse vous abriter contre le froid violent de l'air; lorsque le sommet se couvre de nuages, la transition de la chaleur au froid est dangereuse; il était 9 heures 1/2 quand nous atteignîmes le bord du cratère et quoique le thermomètre ne fût descendu alors qu'à 61° F. (16° 11 C.), nous commençâmes bientôt à trembler de froid. Les indigènes qui nous accompagnaient y furent encore plus sensibles.

» Le sommet était chargé de nuages par intervalles seulement, le vent les emportait, et avant qu'il en eût ramené d'autres, il nous permettait de plonger un regard dans les vastes profondeurs du cratère ou sur la plaine située au-dessous de nous. C'était un spectacle frappant que celui de ce gouffre ouvert devant nous; il faudrait plus d'une heure pour en parcourir le contour; les roches qui en forment les parois escarpées sont couvertes de lave et de soufre, jusqu'à une profondeur considérable qui pourrait égaler peut-être la hauteur de la montagne; des trous et des crevasses, dont ces parois sont percées, s'élèvent lentement, mais d'une manière continue, des vapeurs chargées de soufre.

» Au nord, vis-à-vis la pointe que nous avions gravie, nous découvrîmes le signal, mais il fut bientôt évident qu'une mesure suffisamment exacte était impraticable à la chaîne, le bord du cratère était trop étroit, trop peu solide pour pouvoir le suivre et au-dessous de la crête, nous tomberions dans des inexactitudes que nous ne pouvions admettre. Nous fûmes cependant assez heureux pour que le bambou que nous avions apporté avec nous pût être planté sur la ligne qui joignait notre observatoire de Tombatoe au signal, ce qui était suffisant pour notre dessein. Nous ne restâmes

Digitized by Google

pas un instant de plus et nous nous mîmes aussitôt en route pour le retour. La descente sur cette pente abrupte devint excessivement rapide. A chaque pas nous enfoncions dans le sable d'une couple de pieds; si nous n'avions pas soin de fixer le pied sur un point d'appui solide avant de porter l'autre en avant, nous glissions aussitôt et notre descente nous rappelait une course en patins. Tous les indigènes suivirent notre exemple; ce mode de descente n'offre pas le moindre danger pourvu qu'on ait soin de rester tous à la même hauteur et de s'avancer de front; autrement les innombrables pierres qu'on fait rouler mettraient en grand péril ceux qui se trouveraient plus bas. Vers une heure nous étions de retour à Tombatoe. »

L'auteur donne ailleurs l'altitude du volcan. La hauteur du point le plus élevé, très-reconnaissable au N.-O., a été trouvée par deux mesures de 1822 m. 0 et 1822 m. 9 (1).

1831. 23 juin, 8 heures et demie du matin, éruption du volcan de Ternate.

Le 25 et le 27, 9 heures du soir, nouvelles éruptions.

1833. 15 juin, 1 heure du soir, et le 18, 5 heures du matin, deux nouvelles éruptions, signalées encore sans le moindre détail.

1835. 4 janvier, 4 heures du soir, éruption du mont de Ternate.

Je dois encore la connaissance de ces six dernières dates à l'obligeance de M. Buys-Ballot, que j'ai cité à l'année 1825. M. Junghuhn ne mentionne pas ces éruptions, qui paraissent avoir été peu considérables, car il dit à la page 1281 : (*Java gedaante*.)

« Depuis 1673 jusqu'en 1838, le volcan a toujours vomi, il est vrai, des colonnes de fumée, mais il ne paraît pas avoir lancé de matières volcaniques à l'état solide. Il s'est ainsi écoulé 165 ans, pendant lesquels la surface de la lave

(1) *Ibid.*, t. 5. (Nouv. sér., t. 2), p. 65.

s'est changée en un sol fertile, recouvert de la végétation la plus luxuriante en 1838. »

Les éruptions de 1770 à 1774 et celle de 1811 ont cependant été considérables.

Schwaner dit que le volcan sommeilla depuis 1817 jusqu'en 1835 (1).

1836. Depuis le 1er novembre 1835, il y eut à Amboine et à Ternate de nombreux tremblements dont les secousses furent si violentes, que, outre les bâtiments renversés, une montagne s'écroula (2). Elles se sont renouvelées en 1836.

1837. Le 29 novembre, dans la soirée, à Macassar (Célèbes), quelques secousses. Le 28 et les 5 jours suivants, fortes secousses à Bima, dans l'île de Sumbawa (3).

1838. 26 février, après plus d'un siècle et demi de repos, le volcan de Ternate, dit Junghuhn, a brûlé de nouveau. L'éruption, assez violente, a eu lieu au moment où six indigènes se trouvaient sur le sommet de la montagne occupés à recueillir du soufre. Quatre venaient de descendre dans le cratère et y ont probablement perdu la vie, car depuis on n'a plus entendu parler d'eux; les deux autres qui étaient restés sur le bord, n'ont échappé à la mort qu'en prenant la fuite, et malgré la rapidité de leur course, ils ont été blessés par la chute des pierres qu'a lancées le volcan (4).

1838. En mai, éruption du volcan de Ternate.

« Le terrain des Moluques, dit Dumont d'Urville (1), quoique essentiellement volcanique, est riche et fécond; de vastes plaines entourent les pieds de ces volcans encore mal éteints et se couvrent d'une riche végétation. Le volcan de Ternate est celui qui aujourd'hui paraît doué de l'activité la plus

(1) *Natuurk. Tijdschr.*, t. 1, p. 295, *vide infrà*, *an.* 1839.

(2) Java, p. 1,400. Comparez nos *Documents* relatifs à Amboine, même année.

(3) M. Reiche, d'après le *Javasche-Courant* du 12 juillet 1837.

(4) Java, p. 1,281.

(5) *Voyage au Pôle sud*, t. 5, p. 245.

grande; plus d'une fois les habitants ont vu, surtout vers le nord, la lave brûlante arriver presque au bord de la mer, et nous pûmes nous-mêmes voir les cendres qui, au mois de mai 1838, furent lancées jusque sur la ville.

» A cette époque, un léger tremblement de terre vint ébranler l'île entière; toutefois aucune éruption de laves ne vint accompagner ce jet de cendres. »

27 juillet, éruption du même volcan, signalée, sans détails, par M. Plieninger.

1838. Dernière éruption de cendre du volcan de Sapoetang, dans l'île de Célèbes, sur la côte S. O. de la presqu'île de Manado ou du N.-E. M. Junghuhn décrit ainsi ce volcan. (1)

« C'est une très-grande montagne de cendre qui atteint l'altitude de 5,000 pieds environ. Elle n'offre aucune trace de végétation; elle est nue, de couleur grise du sommet jusqu'au bas, et forme le contraste le plus frappant avec une autre montagne voisine et qui est couverte d'une végétation luxuriante. Ce volcan est situé sur la côte S. O. de l'île de Célèbes, à la distance de 11 milles (palen) en droite ligne de la mer. Autrefois, il faisait annuellement ou tous les deux ans au plus, une éruption de cendre, de sable et de pierres; quelquefois même il y en avait deux dans une année. Assez souvent la cendre a été emportée très-loin; on l'a vue tomber jusqu'à Amoerang, à une distance de 21 milles du volcan : les petites pierres (rapilli) ont été lancées jusqu'à Langowan, éloigné de 9 palen du volcan; la cendre qu'il vomit est ordinairement si abondante qu'elle recouvre entièrement les champs de riz des environs et que la récolte en est complètement détruite. Les indigènes paraissent ne connaître qu'imparfaitement la circonférence, l'étendue et la profondeur du cratère dans lequel se trouve en abondance le soufre qu'on rencontre jusqu'au pied de la montagne. On éprouve ordinairement des secousses de tremblement de terre dans les deux ou trois jours qui précèdent chaque éruption.

(1) Java, p. 1,289 — 1,291.

Digitized by Google

La principale force de ces éruptions est dirigée le plus souvent vers l'ouest, c'est-à-dire du côté de la mer. Dans le volcan de Tonkoko, au contraire, elle se manifeste de l'ouest à l'est, ou très-peu du côté du rivage. La dernière éruption, qui a eu lieu en 1838, a duré deux jours; les cendres ont été lancées en si grande quantité que le soleil en a été complètement obscurci, les rapilli ne s'y trouvaient mêlés cette fois qu'en nombre insignifiant; à Amoerang, la couche de cendre a atteint une épaisseur de quatre pouces, on a senti partout, aux alentours, une forte odeur de soufre. Cette éruption a été accompagnée d'un bruit souterrain, semblable aux éclats du tonnerre, qui paraissait avoir son foyer au pied de la montagne. *A chaque éruption, le volcan change de forme, il devient chaque fois plus large et plus grand.* Dans la dernière, des pierres, que deux hommes n'auraient pu remuer, ont été lancées à une distance de 1 1/2 à 2 milles du cratère. A la distance de 9 milles du volcan, la colonne de feu, qui s'élevait du cratère, paraissait atteindre une hauteur de 20 *tépas* (*roeden* ou toises de 12 pieds?). Au dire des vieux indigènes, les mouvements du sol qu'on ressent dans le voisinage du volcan. pendant les éruptions, diffèrent essentiellement des tremblements de terre proprement dits ou ordinaires. C'est d'abord un mouvement *tremblotant* de la surface du sol (frémissement doux), appelé *tofifi*, auquel succèdent des secousses perpendidulaires (verticales). Cette description du Sapoetang, rappelle celle du Goenoeng Goentoer (du Guntur) à Java. Je la dois à M. le Résident de Manado, elle appartient à M. Pecqueur, témoin oculaire de l'éruption.

» Outre les trois volcans connus de Célèbes, le Kemas, le Tonkoko et le Sapoetang, on en trouvait encore trois autres dans la résidence de Menado; cependant les fonctionnaires Neerlandais ne peuvent guère qu'en citer les noms; ce sont :

1° Le Koemangan nommé aussi Mahaboe;

2° Le Lokan, qui a une hauteur de 4,580 pieds;

Digitized by Google

3° Le Empong, dont l'altitude est de 4,740 pieds. Ces deux dernières montagnes ont été mesurées par le docteur Forsten. »

Les 29, 30 et 31 juillet 1828, Dumont d'Urville a visité le lac de Tondano, en compagnie de M. Merkus, gouverneur des possessions hollandaises à cette époque. M. Merkus lui a assuré qu'on trouve plusieurs petits cratères fumants dans la montagne qui domine le lac du côté de l'intérieur des terres (1).

Dans cette excursion, il fit l'ascension du *Gounong-Empong* (mont des Esprits) ; « ce mont, dit-il, n'est qu'un contrefort du Lokong (du Lokan ?), dont le piton nous restait à gauche à une faible distance ; sur la droite, on voyait plusieurs autres cimes moins élevées que le Lokong, mais qui offrent comme celui-ci autant de cratères dont quelques-uns fument encore.

« M. Merkus me communiqua, à notre retour à Manado, quelques-unes des hauteurs barométriques mesurées par M. Reinwardt. Ces mesures auraient donné pour l'élévation au-dessus du niveau de la mer ;

Au bassin du lac de Tondano. . .	2,000 pieds.
A la cime de l'Empong	3,500
Au cratère de Lokong.	4,000
Au pic de Klobat.	6,000 (2).

« Tout le sol que j'ai parcouru dans cette excursion, dit M. Quoy, naturaliste de l'expédition, est entièrement volcanique, très-anciennement brûlé ; ce n'est que dans quelques endroits qu'on trouve sur la route des blocs de basalte dont toute cette chaîne de montagnes paraît formée. Une fois, dans un ravin profond de la route par laquelle nous revînmes, je recueillis des échantillons d'*obsidienne noire,* un peu poreuse et qui paraissait fort ancienne. Nulle part je n'ai vu de coulées de laves bien caractérisées » (3).

(1) *Voyage de l'Artrolabe,* t. 5, p. 455.
(2) *Ibid.*, p. 462 et 463.
(3) *Ibidem,* p. 637. Note.

Digitized by Google

1839. Le 29 janvier, nous voyons, dit encore Dumont d'Urville (1), se développer devant nous les charmants paysages de Ternate, surmontés par un volcan en activité, d'où s'exhalent de temps en temps d'épaisses fumées. Une coulée de lave encore récente sillonne sa croupe dans le nord-est; c'est du côté opposé et sur le bord de la grève qu'est assise la ville de la colonie sur laquelle flotte le pavillon hollandais.

Plus loin il ajoute, p. 245 :

« Un voile de fumée, dont le cratère était couvert au moment de notre passage (2), était pour les habitants un signe certain d'une éruption prochaine, et je dois ajouter que plus tard, les renseignements qui nous sont parvenus nous ont appris que, quelques jours après notre départ, le cratère de Ternate avait vomi une grande quantité de cendres et de laves; la ville même n'a pas été à l'abri de ce fléau; plusieurs personnes ont, dit-on, été blessées, et les dommages occasionnés par cette éruption postérieure à notre passage ont été considérables. » *Vide infrà*, 25 mars.

« En approchant de Ternate, dit M. Dubouzet, officier de l'expédition, favorisés par le plus beau temps du monde, grâce à la pureté du ciel, nous pûmes apercevoir très-distinctement le cratère du volcan dont l'ouverture est au nord. De ce côté la montagne est entièrement dépouillée de végétation. On voyait distinctement les traces noirâtres des diverses coulées de lave descendre jusqu'à la mer qui, dans cette partie, est bordée de galets. Les riches cultures qui couvraient au-delà les flancs du pic faisaient une agréable opposition à cet aspect de stérilité » (3).

« Le toit des maisons, dit M. Roquemaurel, autre officier de l'expédition, est recouvert de tuiles entremêlées de feuilles de sagoutier, et, par ce moyen, chaque brique étant supportée par un coussin élastique est moins susceptible d'être cassée

(1) *Ibid.*, p. 220.
(2) Ce voyageur relâcha à Ternate du 29 janvier au 3 février.
(3) *Ibid.*, p. 349.

Digitized by Google

par les secousses de tremblements de terre. Ces maisons n'ont qu'un rez-de-chaussée » (2).

1839. Le 30 janvier, M. Hombron, médecin de l'expédition, fit l'ascension du volcan de Ternate. La course, dit M. Dumont d'Urville, fut longue et pénible, et il fallut toute la persévérance de nos zélés naturalistes pour gravir jusqu'au sommet de ce cône formé de cendres et de laves encore chaudes. Le récit de cette excursion laborieuse, tracé par M. Hombron, en donnera une idée.

» Fidèles à l'obligation que nous nous étions imposée, de gravir toujours les hautes cimes des lieux où nous abordions, dans la persuasion intime que là surtout nous trouverions les nouveautés scientifiques échappées aux recherches de nos prédécesseurs, je me hâtai de faire l'ascension du volcan de Ternate. Grâce à l'obligeante intervention de M. le Président hollandais, le Sultan me fit donner des guides, et, le lendemain de notre arrivée dans la capitale de Sa Hautesse, je me mis en route. M. Dumont d'Urville m'avait autorisé à mener avec moi le zélé et inséparable compagnon de mes courses, Saint-Martin, et un des braves matelots de l'Astrolabe, le nommé Bernard.

» Le temps était magnifique; la montagne, dépouillée de nuages, nous donnait l'espoir d'une excursion aussi favorisée que possible; son amphithéâtre s'élevait rapidement au-dessus de nos têtes, il exposait à nos yeux ses richesses géologiques et botaniques; il semblait qu'il avait été disposé de telle sorte que rien ne nous échappât, et comme pour exciter notre admiration et pour stimuler notre ardeur nous distinguions tout à la fois; ici, jusqu'aux détails tristes et sévères des bouleversements encore récents que le pic avait subis; là, les diverses zones de végétation qui couvrent ses versants, ses contreforts, ses ravins. La mer calme des détroits de Gilolo et de Tidor, la chaîne du groupe Almaheira (îles Moluques (1).

(2) *Ibid.*, p. 362.

(1) Almaheira ou mieux Halmaheira est le nom que les indigènes donnent à l'île de Gilolo. A. P.

Digitized by Google

et ses formes inconstantes, se déroulant à des distances variables, nous promettaient, des hauteurs, les plus ravissants tableaux. Tout cela se développait au milieu d'un torrent de lumière épanchée de l'azur du ciel le plus pur.

» Malheureusement, la nécessité d'étendre le champ de nos explorations me priva trop souvent de la société de M. Jacquinot, mon collègue; il évitait avec raison de parcourir les mêmes localités que moi; son absence était prévue, inévitable, je ne pouvais m'en plaindre, mais j'étais trop habitué à la société de M. Dumoulin pour ne point regretter vivement que ses occupations l'eussent retenu à la plage.

» Les souvenirs sont *tout* à la mer, où *tout* est si uniforme; mais s'ils ne sont partagés, l'isolement est le seul moyen de se procurer les douceurs de la rêverie. Un homme qui se complaît dans sa narration et cherche à peindre ce que seul il a vu, peut être ennuyeux.

» En sortant de la ville, la pente est assez douce pendant un quart d'heure, mais bientôt le sol s'élève rapidement, et la marche y deviendrait vite pénible si on ne la réglait patiemment sur un pas calme et régulier. A trois milles, dans l'intérieur, l'inclinaison est déjà très-raide; les sentiers, presque partout creusés par les eaux, sont peu propres à faciliter la progression; nulle part leur tracé n'emprunte le secours de l'art, aussi passent-ils rarement par les points les moins escarpés. L'ascension du pic de Ternate peut être considérée comme une espèce d'escalade, bien que l'on ne soit point forcé, ainsi qu'à Taïti, à se hisser de temps en temps, et cela par des cordes, au-dessus de certaines chaussées basaltiques que l'on n'a pas encore songé à percer ou à tourner, car les indigènes n'en sentent nullement la nécessité; une simple anfractuosité, que dis-je? la moindre entaillure est pour eux un escalier vaste et commode, et les cordes ne leur sont que des rampes à peine utiles.

» A neuf heures, c'est-à-dire trois heures après notre départ de la ville, nous arrivâmes à une petite maison de plaisance, propriété du Résident, où nous devions déjeûner. Nous avions fait alors une lieue et demie environ, par suite

Digitized by Google

de quelques légers détours inévitables. Dans cet endroit, à peu près, finit le chemin ou ce qui en tient lieu ; là aussi la crête, que nous devions suivre à travers le bois, se bombe en arc, comme pour mieux soutenir l'énorme cône qu'il supporte, et offre à l'intrépide curieux, si fier en général de son jarret, la perspective d'une ascension encore possible, il est vrai, mais à l'aide de ses mains et des arbres qui lui offrent de toute part leurs troncs et leurs branches secourables. Leur assistance salutaire, la fraîcheur des montagnes, dont nous jouissions déjà dans ce lieu, nous promettant le succès de notre entreprise, après un léger repas, nous nous établîmes dans un petit kiosque avancé au delà d'une espèce de terrasse, et nous y laissâmes un libre cours à nos appétits.

» Nos guides, en fidèles musulmans, reculèrent d'horreur à l'apparition de quelques pièces de porc dont nos sacs étaient pourvus ; ils refusèrent d'abord le vin, mais ils ne tardèrent point à s'humaniser, et ils en eussent bu beaucoup plus que nous ne l'eussions désiré, si notre provision les eût pu satisfaire. Un peu de pâte de poisson desséché, du sagou, formaient tout leur approvisionnement ; leur honorable chef, l'homme de confiance, aux soins duquel nous étions remis, partageait familièrement ce frugal repas, quoique le chapeau chinois qui couvrait sa tête et la décorait de mille couleurs marquât assez la supériorité de son rang.

» Nous eûmes quelque peine à quitter ce séjour de repos et de quiétude : nous, marins, nous ne comprenons le bonheur qu'avec le repos, il est notre roman continuel ; le mouvement ne constitue chez nous qu'une habitude, une manie, mais jamais un goût : l'homme est fait pour les jouissances sédentaires. De ce belvéder, on avait une vue délicieuse, nous dominions les plantations de l'île ; ses cultures étendues, ses champs de girofliers symétriquement alignés, nous replaçaient enfin au milieu de cette civilisation dont la vue nous était interdite depuis si longtemps ! L'ordonnance de cette ville, le bon goût de ses maisons, entourées de jolis jardins, le fort Orange, le quartier mahométan et son

Digitized by Google

enceinte; ses cases en bambou, abritées des vastes branches de manguier, le *dalem* ou château du Sultan, la mosquée, la petite Méditerranée formée par le canal de Guilolo, entre cette île et Ternate, le cône aigu de Tidor entouré d'une ceinture de nuages, les baies nombreuses dessinées au loin par des massifs de verdure où se balancent sans cesse les gigantesques feuilles du palmier sagou; des pirogues voguant çà et là, sur les rives de la mer, une fraîcheur délicieuse, la pureté de l'air, son souffle embaumé par les douces émanations des bois, tout nous retenait, et nous n'eussions point eu le courage de nous arracher à cette douce fascination, si la nécessité du prompt appareillage qui nous menaçait déjà, ne nous eût fait une loi de compter les heures par nos récoltes.

» Nous recommençâmes donc à gravir sur le terrain rapide, humide et glissant de la forêt où nous venions de pénétrer. Sur cette crête inégale, couverte de débris qui contrastent si fortement avec la riche et fraîche exubérance de vie surgissant des ruines, nous n'avancions qu'avec lenteur; mais la récolte des plantes, l'abattis des grands arbres et la recherche des insectes y contribuaient plus encore que les empêchements propres à la localité, car nos collections étaient le but principal de notre excursion à travers ces hautes solitudes.

» Nous nous trouvions sous une double voûte de feuillage, de fleurs et de fruits; les arbres qui nous entouraient étaient disposés dans un ordre admirable de prévoyance; les grands abritaient les petits. Parmi les premiers, les plus remarquables étaient : l'immense *Canarium commune*, l'*Elæocarpus monogynus*, le *Cussonia thyroiflora*, l'*Eugenia malaccensis*, l'*Anona muricata*, etc.; parmi les seconds, le *Murraya exotica*, l'*Abroma Augusta*, l'*Erythrina corallodendron*, l'*Agati grandiflora*, etc. Au niveau de cette partie du volcan, où se propage la plus vigoureuse végétation des montagnes, des Moluques et des Philippines, les troncs et les tiges des plantes ne sont point tellement serrés que l'on ne puisse

Digitized by Google

y passer en dépit des lianes embarrassantes qui les enlacent de toutes parts : il n'en est plus ainsi à la limite supérieure de ces forêts ; d'immenses *saccharinées* s'y emparent du terrain ; les points battus des vents, sont ceux où ils pullulent même avec le plus d'activité ; leur masse est tellement pressée et profonde que la lumière ne peut pénétrer jusqu'à la base de leur tige. Si vous les coupez, un an suffit pour faire disparaître tout vestige de vos traces. Tel fut le dernier obstacle que nous dûmes franchir, il avait été prévu, et deux hommes armés de grands coutelas étaient chargés de rechercher l'ancien passage et de nous percer des voûtes à travers cette impénétrable muraille. Ce travail fut long et pénible ; souvent on hésitait à reconnaître la place de l'ancienne issue. Ce ne fut qu'à cinq heures du soir que nous arrivâmes enfin sur le plateau qui dessine le sommet du pic.

» Nous nous trouvâmes alors entre deux cônes tronqués qui ne sont que les parois extérieures de deux cratères ; l'un situé au nord-est, envahi par d'immenses masses de cannes : nous en avions contourné la base ; l'autre situé au sud-ouest, aride, laissant voir à nu les scories qui le composent, et couronné d'une énorme et imposante colonne de fumée. Une forte brise du sud-est nous préservait des vapeurs acides de ses exhalaisons sulfureuses ; nous pûmes donc étudier à loisir la disposition des lieux. Vers le sud, le plateau s'incline promptement ; là est l'origine d'un profond ravin qui court se perdre vers les bords de la mer avec les eaux qu'il recueille ; au fond de son excavation protectrice quelques arbustes rabougris se sont propagés jusqu'au pied du piton cratérique du sud-ouest. Au nord, ce sommet se termine brusquement par une muraille perpendiculaire de deux cents toises environ ; sur ses bords sont suspendues les accumulations coniques de *pumites* qui simulent de la mer deux espèces de créneaux, et constituent les deux points culminants de la fraîche et verdoyante Ternate.

« Ce côté de la montagne est stérile et nu dans toute sa hauteur : cent quarante six ans n'ont pu encore décomposer

Digitized by Google

cette vaste chaussée de lave, de deux ou trois lieues de base, qui consuma cette partie de l'île en 1693. Le sol sur lequel nous marchions était partout sonore et sans cohésion; j'en détachai facilement une grosse *leucostine* compacte qui saillait à sa surface près du précipice; je la poussai dans le gouffre, et nous l'entendîmes pendant trente secondes au moins frapper le roc, faire d'immenses bonds d'un côté de la coulée à l'autre; nous ne cessâmes d'entendre qu'en nous éloignant: nous frissonnions d'horreur devant cet abîme sans fond que figuraient à nos imaginations frappées ce bruit incessant, ces sourds retentissements grondant toujours au loin. Notre élévation au-dessus de la surface de la mer était de six cent quarante toises. Cette cime du volcan de Ternate tardera probablement peu à s'écrouler du côté du nord; il ne faudra pour cela qu'une forte explosion du cratère.

« La nuit s'approchait, déjà le soleil était couché pour les habitants de nos corvettes et pour ceux de la ville; les mille échos de la montagne nous avaient transmis les coups de canon de retraite, la vallée se voilait de sombres brouillards; l'extrémité des montagnes de Gilolo et de Tidor restait seule illuminée d'une lumière de pourpre, mais à chaque instant s'éteignaient ces grands flambeaux de deuil.

« Je manifestai l'intention de coucher sur la montagne, parce que le retour me paraissait trop pénible, même à la clarté de nos torches, à travers les détours d'une forêt où il fallait franchir une innombrable quantité de pointes escarpées: mais nos guides parurent très-effrayés de ce projet; ils nous firent comprendre, en nous montrant les faibles plantes qui nous entouraient, qu'elles avaient été récemment desséchées par les vapeurs sulfureuses, et que si la brise, venant à changer, les refoulait sur nous, elles nous étoufferait. Je me rappelai que M. le Résident m'avait engagé à me méfier de cet accident, en ajoutant que la variabilité des courants atmosphériques de la saison nous y exposait. Je leur proposai alors de descendre jusqu'au bois et de nous y abriter de notre mieux. Comparant leur costume au notre, ils nous

Digitized by Google

expliquèrent clairement, moitié par mots, moitié par signes, qu'ils n'avaient rien emporté pour se prémunir contre le froid de la nuit. Le thermomètre marquait alors + 11° de Réaumur, et la température devait encore baisser; ces malheureux étaient presque nus. Le but principal de notre course était atteint, nos collections remplissaient nos sacs et nos boîtes, nous dûmes céder à leurs justes observations et sacrifier à l'humanité la satisfaction de nous élever le lendemain à deux ou trois cents pieds de plus pour nous donner le plaisir de contempler l'ouverture du cratère.

« Nos torches nous guidèrent d'abord assez bien; mais à mesure que nous descendions elles pâlissaient; et, malgré les efforts de nos guides pour les ranimer, elles s'éteignirent sans retour. Cette circonstance prouve combien l'air se renouvelle difficilement sous ces vastes et épais fourrés. A partir de ce moment, nous n'eussions point fait un pas de plus, si nos Malais, aiguillonnés par le froid, ne se fussent emparés de nous et ne nous eussent soutenus constamment jusqu'à la sortie de cet infernal dédale. Ils montrèrent dans cette circonstance une rare habitude de ces voyages nocturnes au milieu des difficultés, car j'affirme que je ne voyais point l'homme qui me guidait. Il était minuit lorsque nous atteignîmes la modeste case d'un pauvre cultivateur; nous étions restés cinq heures dans le bois. Après avoir réparé nos forces avec des œufs, des bananes et des mangues, nous nous jetâmes sur un lit de camp en latte de bambou où le jour trop hâté nous surprit agréablement endormis. Nous partîmes longtemps avant le lever du soleil; et profitant de la fraîcheur du matin, en deux heures nous arrivâmes à Ternate (1). »

1839. 25 mars, éruption du volcan de Ternate. C'est la première décrite dans une Note publiée par feu Schwaner, naturaliste hollandais et que je vais traduire intégralement (2).

(1) *Voyage au Pôle Sud*, t. V, p. 226 — 235.

(2) Cette Note a pour titre : *Bijdrage tot de Kronijk der Aardbevingen en vulcanische verschijnselen in Nederlandsch Indië*, door C. L. M. Schwaner. Elle se trouve dans le *Natuurkundig Tijdschrift voor Neerlandsch Indië*, t. 1, p. 295—302.

Digitized by Google

« En réponse à la demande faite par le secrétaire général, relativement aux phénomènes volcaniques, j'envoie les renseignements suivants :

» De 1817 à 1835, le volcan de Ternate n'a pas fumé. Son sommet est resté dénudé jusqu'à 600 p. (du Rhin) du cratère. Depuis lors, à des intervalles divers il a donné plus ou moins de fumée.

» Des sources thermales de ses environs ont disparu après la dernière éruption.

» En 1830 il y avait quatre cratères environnés de murs de rochers abruptes.

» En 1839, le 25 mars, vers 4 heures du soir, éruption précédée d'un bruit semblable au tonnerre. A la première explosion, on a vu une fumée très-forte, suivie d'une pluie de cendres, qui s'est étendue à la distance d'un mille anglais vers l'est et le sud-est.

» Il n'a lancé ni petites ni grosses pierres, mais la lave fondue est sortie du cratère.

» L'éruption a duré de 4 heures du matin au minuit suivant et a été accompagnée d'un bruit souterrain pareil au roulement du tonnerre et de fortes explosions qui faisaient trembler le sol. Le paroxysme a eu des intervalles de repos de 1, 3, 4 et 6 heures. »

A ces détails, j'ajouterai d'après de Leonhard (1), qu'un fort vent d'ouest chargé d'épais nuages de fumée détruisit les plantations. Il fait durer l'éruption dix heures et demie à la partie nord de la montagne qui fut couverte par un courant de lave.

Je lis encore dans le *Javasche Courant* du 12 juin (2) :

« Une demi-heure après l'éruption de cendres, les mouvements recommencèrent dans l'intérieur de la montagne et

(1) *Taschenbuch fuer Freunde der Geologie*, 1er Jahrg., p. 225.

(2) *Berigten over Aardbevingen en Berguitbarstingen vermeld in de Javasche Couranten van 1831 tot 1840 verzameld door* M. Th. Reiche, 38 p. in-8°. On trouve encore dans ce Recueil, p. 29—32, des détails qui ont été reproduits par Junghuhn. *Vide infrà.*

Digitized by Google

se renouvelèrent, par intervalles, jusqu'à 10 heures 1/2 ; des courants de lave incandescente s'écoulèrent vers le nord.

» Le lendemain, à 3 heures 1/2 du matin, on entendit de nouveau un bruit semblable à une décharge de grosse artillerie et la montagne fit une troisième éruption. Dans l'obscurité on distinguait mieux les colonnes de feu. Un vent du nord assez fort emportait la fumée et les nuages de cendre sur le flanc sud de la montagne où régnait une obscurité complète, pendant que, au nord, la montagne était comme illuminée; c'était un spectacle magnifique.

» Le 26, la montagne fuma encore fortement, et comme les vapeurs s'élevaient en plus d'un endroit, on a supposé qu'il s'était formé de nouveaux cratères.

» Vingt jours auparavant, le Résident de Ternate, M. A.-J. van Alpen, et MM. van Duivenbode et Neijs avaient visité le cratère qui ne leur avait présenté qu'une ouverture de 30 à 40 pieds de diamètre d'où s'échappaient seulement des vapeurs sulfureuses. Neuf ans plus tôt, les deux derniers de ces Messieurs y avaient observé quatre cratères distincts, environnés d'un mur de roches qui semblaient avoir été fondues. »

Voici les suites de cette éruption d'après Schwaner.

1840. 2 février. A 8 heures 1/2 du matin, la population de Ternate fut tirée de son repos par un bruit semblable au tonnerre et partant du cratère. Peu après, une colonne de fumée et de cendre, s'élança violemment du cratère et resta verticale malgré un fort vent du nord; elle s'élevait jusqu'au ciel.

Le bruit continua. A 11 heures, l'éruption diminua de force et recommença à midi. Une quantité considérable de cendre, de fumée et de pierres fut lancée à une grande hauteur au milieu de flammes bleues et intermittentes, pendant qu'un épais courant de lave se précipitait sur le flanc nord de la montagne en se rapprochant de l'est.

Ce paroxysme violent dura une heure et parut ensuite diminuer. A une heure, le volcan recommença et l'éruption dura jusque vers 9 heures du soir. Après le coucher du soleil, on ne vit plus que de grands nuages de fumée, de

Digitized by Google

la cendre incandescente, et des pierres lancées avec un courant de feu formé par la lave. Après 9 heures, nouveau ralentissement : de fortes colonnes de cendre et de fumée s'élevaient seules au milieu d'un bruit dont les roulements se faisaient entendre de temps en temps.

3 février. Fumée et cendre comme le 2. Vers midi les roulements recommencèrent avec une force croissante. La pluie de cendre causa beaucoup de dommage dans les parties E. et S.-E. de l'île. La cendre et les pierres tombèrent en telle quantité que des toits s'enfoncèrent.

A Tidore il tomba aussi beaucoup de cendre.

4 février. La montagne parut revenir au repos et donna moins de fumée.

19 février. Dans la matinée, la montagne fuma fortement. A 4 heures du soir, d'épaisses colonnes de fumée s'élevèrent très-haut. A 7 heures une flamme brillante s'élança du cratère pendant à peu près 1 heure 1/2.

20 février. Après avoir paru calme à peu près tout le jour, la montagne lança tout à coup vers 6 heures du soir, une forte colonne de fumée, accompagnée de pierres incandescentes. Cela dura bien une 1/2 heure.

25 février. La montagne fuma plus qu'à l'ordinaire.

1840. Voici la description que M. Junghuhn donne de cette éruption (1).

Le 2 février, à 9 heures du matin, il y eut un *ébranlement* considérable; des nuages de fumée et de cendres s'élancèrent du cratère avec la lave incandescente; les pierres éjectées retombèrent en pluie et détruisirent tout; autour du volcan, tout fut *brûlé*. Entre Batoe Angoes et le fort Toloeko, la lave forma un courant qui s'étendit sans interruption jusqu'au rivage. Toutes les plantations situées au pied de la montagne furent anéanties, la nuit, toute la montagne paraissait être en feu. Ce paroxysme dura 24 heures; on entendit un grondement sous le sol, et enfin le 3, à 4 heures du soir, tout était rentré dans le calme.

(1) *Java*, *l. c.*, p. 1281—1284 et p. 1401.

Digitized by Google

Pendant dix jours le volcan lança encore de noirs nuages de fumée ; toutefois on n'eut à craindre ni à constater aucun événement funeste ; les pacifiques habitants de Ternate qui vivent en très-bonne intelligence avec le Sultan et qui, parmi toutes les autres îles de cet archipel, sont renommés par leur caractère hospitalier, dont ils sont fiers, avaient perdu tout souci, toute inquiétude.

Cependant le 14, vers 12 heures 1/2 de la nuit, il se fit de nouveau un ébranlement souterrain ; de légères secousses agitèrent la surface du sol et les habitants s'enfuirent en toute hâte de leurs maisons. C'était ce qu'ils pouvaient faire de mieux, car les secousses devinrent successivement plus violentes, et à 3 heures 1/2, la ville de Ternate, ensevelie avec ses bâtiments sous des torrents de pluie d'un orage désastreux fut de nouveau changée en un monceau de ruines. Les secousses les plus violentes se succédaient rapidement, la croûte terrestre oscillait de haut en bas, avec un *craquement sensible,* pareil à celui de corps durs frappés l'un contre l'autre. Le mouvement, d'abord vertical, puis ondulatoire et horizontal, fut tel *qu'il était visible à l'œil;* dans beaucoup d'endroits, la croûte terrestre se fendit et, des crevasses, jaillirent des espèces de jets d'eau ; ces fentes se refermèrent cependant sans que la surface du sol cessât d'osciller ; elle trembla, sauf de courts intervalles de repos, jusqu'à 3 heures de l'après-midi. Le lendemain 15, à 10 heures du matin, les phénomènes recommencèrent avec plus de violence encore. Tous les habitants de l'île, dans la crainte d'être engloutis dans les larges crevasses dont la croûte terrestre était brisée, se hâtèrent de se retirer sur les bâtiments et les barques qui se trouvaient à la mer ; sur de frêles enbarcations, qui cédaient aux ondulations des vagues, ils avaient plus de confiance que sur le sol de l'île auquel ils ne pouvaient plus appliquer l'épithète de *solide* (1).

(1) Tel était le contraste, dit en note l'auteur, entre la mer et la terre, que celle-ci ne pouvait plus être considérée comme un corps stable (A Penggalengan seulement, dans l'espace d'un seul mois, j'ai éprouvé quatre tremblements de terre).

Digitized by Google

Tout fut englouti ; pas le moindre objet mobilier ne fut sauvé ; le fort d'Orange qui, depuis 230 ans, avait résisté à de nombreux tremblements de terre, ne fut plus qu'un monceau de ruines ; les jardins et les plantations furent ensevelis sous les matières volcaniques, et les dommages causés aux habitants par cette éruption ne s'élevèrent pas à moins de neuf cent mille florins. Un morceau du sol, de 12 pieds de diamètre, s'affaissa à la profondeur de 18 pieds ; une partie du sommet de la montagne s'écroula et dans le flanc méridional s'ouvrirent sept bouches ou cratères.

Ces secousses terribles se prolongèrent avec diverses alternatives d'intensité jusqu'au 9 mars, et pendant ce temps les habitants restèrent campés sous des huttes dressées sur le rivage.

Même en mai et en juin, on ressentait encore une couple de secousses chaque jour.

Les malheureux habitants de Ternate, qui avaient tout perdu, avaient d'abord eu l'idée d'abandonner ce sol infidèle sur lequel ils ne pouvaient compter, et de se retirer sur une autre île de cet archipel pour y chercher une nouvelle patrie. Mais tels sont la force de l'habitude et l'attachement de l'homme au sol qui l'a vu naître, que ces malheureux cédèrent au sentiment naturel qui nous attache à notre pays et restèrent dans leur île....

1840. Voici ce qu'on lit dans le *Taschenbuch fuer Freunde der Geologie*, 1er Jahrgang, p. 207 de M. de Léonhard d'Heidelberg (sans indication de source).

Le 2 février 1840, 8 heures 1/2 du matin, l'air s'obscurcit sur l'une des grandes Moluques, sur Ternate. Des nuages précurseurs d'une tempête menaçante obscurcissent le ciel et bientôt sévit une pluie violente. Elle dure peu et aussitôt après d'épaisses vapeurs s'élèvent du cratère accompagnées d'éclats de tonnerre, de cendres et d'un courant de lave. Le soir, une colonne de fumée surmonte le volcan et persiste jusqu'au lendemain, 4 heures de l'après-midi.

On ne ressentit aucune secousse de tremblement de terre. Mais les bruits souterrains furent si intenses que les personnes habituées au phénomène pouvaient difficilement converser

Digitized by Google

entre elles. Puis, sauf quelque interruption, tout resta calme jusqu'au 14. Mais ce jour là, peu après minuit, on entendit un bruit effrayant pendant un demi-quart d'heure, et au moment d'une averse formidable, après deux légères oscillations, survint une secousse qui renversa la plupart des habitations. La terre s'entr'ouvrit dans plusieurs endroits et la mer s'élançant sur les côtes vint augmenter le désastre. Enfin, le 15, à 10 heures du matin, le volcan parut prendre une énergie nouvelle et pas un seul bâtiment ne résista.

1840. Reprenons le journal de Schwaner.

6 mars, une heure de la nuit, bruit semblable au tonnerre.

Le 10, plus de fumée qu'à l'ordinaire; de nuit, bruit et fracas.

Le 19, 1 heure 1/2 de nuit, après quelques détonations violentes, il s'éleva des colonnes de fumée qui persistèrent jnsqu'à 6 heures du matin.

Le 20, forte fumée.

Le 24, forte fumée et fracas souterrain.

9 avril, le volcan fume très-irrégulièrement.

Le 28, bruit de tonnerre à deux reprises.

20—22, 24—25 et 27 mai, forte fumée.

28 avril (*sic*), 7 heures 1/2 de nuit, embrasement violent, la flamme sort du cratère.

2 juin, bruit de tonnerre.

18—20 juillet, forte fumée.

29 septembre, forte fumée.

Le 1er novembre, à Dodenga, dans l'île d'Almaheira (Gilolo), tremblement dont les secousses se sont renouvelées, avec moins de force, jusqu'au 3 décembre suivant.

De ce jour jusqu'au 15 du même mois, elles ont augmenté d'intensité. Elles semblaient cependant n'avoir aucune relation avec la montagne de Ternate (1).

(1) Javasche Courant 1 Mei 1841 n° 35, dans le Recueil que M. Versteeg a publié sous le titre : *Berigten over Aardbevingen en Berguitbarstingen vermeld in de Javasche Couranten van 1841 tot 1850*. 60 p. in-8°.

Nous avons déjà cité un opuscule de ce genre à l'année 1839.

Digitized by Google

Je reprends le journal de l'éruption de Ternate, d'après Schwaner.

1841. 29—30 janvier, fracas considérable.

30—31 mars, forte fumée.

18 mai, forte fumée.

17—20 novembre, forte fumée.

1842. 19 février et 3 mai, beaucoup de fumée.

7, 10—12 mai, fumée tout à fait remarquable.

13, 16 mai, forte fumée avec bruit de tonnerre.

4 juin, fort bruit souterrain.

30 juin, forte fumée.

6 octobre, à 9 heures 1/2 du matin, la montagne fit entendre un grand fracas et lança ensuite des colonnes de fumée et de cendres. Vers 11 heures, calme. Vent du sud pendant l'éruption.

31 décembre, 2 heures 1/2 du soir, éruption courte qui se borna à des bruits comme ceux du roulement du tonnerre et de l'eau en ébullition. Les colonnes de fumée s'élevaient au-dessus des nuages.

L'éruption ne dura pas plus d'une demi-heure. Les pierres tombèrent sur le flanc nord. On n'eut à regretter aucun dommage.

1843. 1, 12 et 19 janvier, forte fumée.

10 avril, 2 heures 1/2 de nuit, légère éruption de cendre et de flamme. La cendre retomba sur la négrerie.

Le 15, à 8 heures 1/2 du soir, l'éruption se renouvela par un ciel très-clair.

La flamme et les cendres s'élevèrent subitement du cratère et, après une pause de 3 minutes, l'éruption fut accompagnée d'un

M. Weitzel en a publié un du même genre embrassant la période de 1810 à 1830, et de 95 p. in-8°. Ces trois opuscules, que je dois à la Société des Sciences de Batavia, ont été publiés sous ses auspices en 1859. Je saisis avec empressement cette occasion de lui adresser publiquement mes remerciements. — Qu'on me permette de faire remarquer, en terminant cette note, que le tremblement de Gilolo a eu lieu pendant que le volcan de Ternate semblait sommeiller.

Digitized by Google

bruit comme celui du tonnerre et de l'eau bouillante : la lave brûlante se précipita par dessus les bords nord du cratère pendant qu'une masse de fumée s'élançait à plus de 3,000 pieds de hauteur, emportant avec elle une pluie de cendre dont les grains durs, anguleux et de couleur grise, avaient la grosseur d'une très-petite grêle.

Les 18 et 22, forte fumée.

9 mai, 1 et 3 heures du soir, deux nouvelles éruptions dont la première sans bruit et la seconde accompagnée d'une forte détonation. Dans les deux, forte colonne de fumée et de cendres qui retombèrent sur la négrerie. Après la pluie de cendre, que le vent d'ouest emporta sur la négrerie, le ciel devint pur, et dans la soirée et la nuit, on vit fumer la montagne.

Le 10 mai, forte fumée tout le jour, et à 7 heures 1/2 du soir, violente mais courte éruption, tonnerre souterrain, cendre et fumée. Le feu s'éleva deux fois au-dessus du cratère; mais comme il n'y avait pas de vent, la cendre retomba sur le sommet. Entre 1 et 2 heures du matin, nouvelle fumée, cendre et feu au-dessus du cratère.

Le 11, entre 6 heures 1/2 et 7 heures 1/2 du matin, fumée et cendre encore. A 2 heures 1/2, 6 1/2, 8 1/2 et 9 1/2, nouvelles explosions dont la plus forte fut accompagnée d'une émission de lave. Temps calme; la cendre ne tomba que sur le sommet.

Le 12 mai, 1 heure 1/2 de nuit, violente, mais courte éruption où le feu se fit voir au-dessus du cratère. La fumée continuait fortement. A 9 heures 1/2, nouvelle éruption, précédée d'un bruit semblable à celui de l'eau bouillante. La cendre et la fumée s'élevèrent à 5,000 pieds de hauteur. A 11 heures 1/2 et midi 1/2, fortes, mais courtes éruptions accompagnées du même bruit ci-dessus mentionné. Le sommet était caché dans les nuages, on n'a rien vu. A 8 heures et 8 heures 1/2 deux légères éruptions, avec beaucoup de fumée et de cendre.

Le 13, la montagne resta calme jusqu'à 6 heures 1/2 du

Digitized by Google

matin, qu'une forte colonne de cendre et de fumée s'éleva du cratère, mais avec peu de violence.

Le 14, après un calme d'un jour et d'une nuit, la montagne se réveilla tout à coup dans la matinée et lança dans l'air une haute colonne de feu, de cendre et de fumée avec un bruit de tonnerre. Le phénomène dura 1/2 heure. A 11 heures 1/2 nouvelle et courte éruption. À 3 heures une autre accompagnée d'un bruit semblable à celui que produit la chaîne d'un navire en filant; la cendre et la fumée s'élevèrent au-dessus des nuages qui couvraient le sommet. Durée 1/2 heure.

Le 15, la montagne lança de la cendre et de la fumée, elle était cachée dans les nuages.

Du 16 au 19, phénomène semblable.

Le 20, vers 11 heures 1/2 du matin, bruit de tonnerre suivi d'une violente éruption de cendre et de fumée pendant un 1/4 d'heure. Ciel serein; on voyait des espèces d'éclairs traverser la masse de la fumée. Le vent soufflait de l'est; la cendre retomba sur le flanc ouest de la montagne.

Les 21 et 22, la montagne resta calme.

Vers Cambirsie, situé au pied méridional de la montagne, on vit paraître une quantité innombrable de chenilles qui dévorèrent toutes les jeunes plantations, et se dirigèrent ensuite vers les villages situés au nord. On n'avait jamais rien vu de semblable à Ternate.

Le 27, après quelques jours de repos, bruit à 11 heures 1/2 du matin, suivi d'une quantité épouvantable de cendre, de fumée et de pierres lancées à une grande hauteur. Le vent nord-est les emporta au sud-ouest sur le flanc du volcan.

4—6 juin, forte fumée.

15 août, fumée extraordinaire.

3 novembre, le volcan fume d'une manière extraordinaire.

1844. 24—28 mars, forte fumée au volcan.

14 novembre, forte fumée. Schwaner ne signale que ces deux dates en 1844. J'interromps un moment son journal que je reprendrai au mois d'avril suivant.

Digitized by Google

1845. 8 février, 3 heures 1/2 du soir, tremblement désastreux dans la résidence de Menado ou Manado à Célèbes. Pendant les deux années 1843 et 1844, on avait bien éprouvé, à Menado, quelques secousses, mais elles étaient légères et on y avait fait peu attention. Le 8 février, à 3 heures 1/2 du soir, commença brusquement un tremblement si violent qu'on avait de la peine à se tenir debout; les secousses durèrent 50 à 60 secondes et furent si fortes que tous les meubles, dans les maisons en bois furent renversés; les murs en pierre du fort hollandais d'Amsterdam, ainsi que ceux des fortifications d'Amoerang et de Tanawangko, furent lézardés au premier choc; les maisons en pierre de ces deux localités renversées et les habitations des Chinois, qui étaient construites en pierre, furent détruites de fond en comble ou au moins rendues inhabitables : dans beaucoup d'endroits il s'est aussi formé dans le sol des crevasses dont on dit que l'eau a jailli; les ponts et les chemins ont été détruits; il y a eu des éboulements dans plusieurs montagnes, au Goenoeng Talankaoe, au Tomodon et au G. Pangalombian; dans celles de Lokon et de Kakas Kasang, dans le voisinage desquelles les secousses ont été le plus violentes, il s'est formé des crevasses qui s'étendent du sommet jusqu'à la base; à Tomohon, beaucoup d'arbres tordus et de pierres ont roulé jusqu'au bas. D'après des rapports précis des indigènes, 56 personnes ont perdu la vie dans six districts différents de Menado; 62 autres ont été seulement blessées.

Après le désastre du 8 février, les secousses ont été quotidiennes; les habitants ont été forcés de se retirer sous des tentes, dans les rues ou de vivre en plein air. La dernière secousse a eu lieu le 17 février, à minuit; comme les précédentes, elle a été précédée d'un bruit souterrain. D'après les renseignements fournis par M. Pecqueur, on voyait encore, en 1848, les crevasses et les éboulements que ce tremblement de terre avait produits dans la montagne de Lokon (dans le voisinage de Lota), on les distinguaient à une distance de 4 palen.

Digitized by Google

A Kema, la mer a envahi deux fois le rivage sur lequel elle a laissé, en se retirant, une grande quantité de poissons qu'on a pu prendre ensuite à la main. Après ces fortes oscillations, elle est rentrée dans ses limites ordinaires. Quelques sources ont donné moins d'eau après les secousses qu'auparavant, d'autres se sont complétement taries (1).

Pendant cette année, trois dates seulement sont signalées dans le journal de Schwaner. Ce sont les suivantes :

23—28 avril, le volcan de Ternate fume plus qu'à l'ordinaire.

18 mai, il fume fortement.

3 septembre, forte fumée.

1846. 25 janvier, 9 heures du matin, l'île de Ternate fut ébranlée par un tremblement assez fort qui dura une minute et demie. La mer s'éleva subitement de quatre pieds et retomba aussi rapidement : ce phénomène se renouvela 10 fois en une heure et continua jusqu'à 4 heures. On a remarqué que, de 9 à 4 heures, l'eau des puits s'était élevée très-haut. Dans la partie méridionale de l'île on n'a entendu qu'un bruit souterrain (2).

Schwaner ne parle pas de ce tremblement, mais il décrit l'éruption suivante :

19 mai, 4 heures du soir, soudaine et forte éruption accompagnée de détonations comme des décharges d'artillerie et d'un bruit semblable à celui de l'eau bouillante. Le sommet était entièrement caché dans les nuages, on ne vit rien de l'activité du cratère. Mais on put juger de sa violence par les colonnes de cendre et de fumée ; elles s'élevaient jusqu'à la hauteur de 4 ou 5,000 pieds au-dessus des nuages qui couronnaient le volcan. L'éruption dura une demi-heure. Le

(1) *Java*, p. 1409-1410. Le *Javasche Courant*, n° 41, 21 mai 1845, donne beaucoup de détails statistiques sur les localités ruinées ou endommagées ; l'article a été reproduit par M. W. F. Versteeg dans le Recueil que nous avons cité en note à la date du 1er novembre 1840.

(2) Junghuhn, *l. c.*, p. 1412.

Digitized by Google

vent qui soufflait du N.-E. emporta la cendre au S.-O. où elle causa beaucoup de dommages. A 7 heures et demie, la montagne était redevenue calme.

23 décembre, à Ternate, trois secousses dont les deux premières assez fortes; elles furent précédées d'un bruit semblable au tonnerre (1).

1847. 7 février, éruption qui a duré environ une demi-heure. A cause des nuages qui couvraient le ciel, on n'a été averti du phénomène que par le bruit du tonnerre qui l'accompagnait et par la colonne de fumée qui s'élevait au-dessus des nuages. L'éruption de la lave eut lieu à la partie septentrionale de la montagne et ne causa aucun dommage. Elle fut précédée et suivie par une secousse de tremblement de terre : toutes deux ébranlèrent toute l'île (2).

8 avril, 3 heures et demie du soir, nouvelle secousse très-forte qui se propagea du nord au sud et dura quelques secondes (3).

7 septembre, 7 heures un quart de nuit, dernière éruption signalée par Schwaner, qui ne donne pas de détails et qui termine sa note par les réflexions suivantes :

On peut conclure de ces données qu'après un repos de 18 ans la montagne de Ternate a, de nouveau, repris son activité en mars 1835;

Qu'une première éruption peu importante s'est renouvelée en 1840;

Que les éruptions successives ont eu lieu à de courts intervalles;

Que les plus importantes, pendant les sept années de 1840 à 1847, sont celles du 2 au 4 février 1840, du 15 avril 1843, du 9 au 15 mai de la même année et du 19 mai 1846.

(1) Junghuhn, *l. c.*, p. 1414. *L'Amer. Jour.*, 2e ser., t. V, p. 422, donne la date du 24.

(2 et 3) Junghuhn, p. 1284 et 1415; *Moniteur*, 28 oct. 1847; *Amer. Jour.*, *l. c.*

Digitized by Google

Le plus grand nombre des éruptions annuelles, pendant ces 7 ans, tombe dans la première moitié de chaque année. C'est en mai qu'ont eu lieu les plus nombreuses et les plus violentes.

L'année la plus calme a été 1844. C'est en 1840 et 1843 qu'il y a eu le plus d'éruptions.

Batavia, Décembre 1850. Signé SCHWANER.

1848. 17 octobre, à Menado (Célèbes), fort tremblement accompagné d'un bruit souterrain semblable à celui que produit un ouragan. Il venait de l'est, c'est-à-dire du côté du volcan de Klobat, et se dirigeait à l'ouest (1).

1849. 27 novembre, 3 heures et demie du matin, éruption du volcan de Ternate, précédée d'un roulement semblable au tonnerre et de détonations comme des décharges d'artillerie. Elle présenta un spectacle magnifique; la lave était incandescente, et des jets de lumière qui, brillants comme des éclairs, s'échappaient incessamment de la forte colonne de fumée, éclairaient toute la montagne (2).

30 décembre, à Ternate, une légère secousse (3).

1850. 20 février, 11 heures du soir, à Ternate, nouvelle éruption qui fut encore précédée d'un roulement semblable au tonnerre et de détonations semblables à celles de l'artillerie, et qui ne causa pas non plus de dommages. Une pluie de cendre, sans importance, fut emportée à l'est et tomba dans la mer. Quelques jours auparavant, le temps avait été très-pluvieux. La montagne continua ensuite à lancer beaucoup de fumée (*J. J.*, p. 1284; *N. T.*, t. 1, p. 86) (4).

6 juin, dans l'île de Ternate, tremblement qui dura une minute et fut suivi d'une forte secousse que ressentirent des

(1) Java, p. 1426.
(2) Junghuhn, p. 1284.
(3) Id, p. 1428.
(4) Nous rappellerons que les initiales *N. T.* indiquent le *Natuur kundig Tijdschrift*.

Digitized by Google

bâtiments à 50 milles anglais de la côte (*J. J.*, p. 1429; *N. T.*, l. c.).

15 et 19 novembre, deux nouvelles éruptions du volcan de Ternate, précédées toutes deux de bruits semblables à des décharges de grosse artillerie. La première, comme au 27 novembre 1849. La deuxième, qui eut lieu à 10 heures du matin, fut peu visible, la montagne resta entièrement couverte. La pluie de cendre fut pourtant portée jusqu'à la mer et tomba à Halmaheira.

Le 28, 10 heures du soir, secousse violente et de longue durée à Ternate.

30 décembre, légère secousse. (*N. T.*, t. 2, p. 343; *J. J.*, p. 1432.)

1851. 11 février, 27 août et 8 octobre, à Ternate, quelques secousses. (*N. T.*, t. 3, p. 118.)

1852. Du 16 septembre au 5 octobre, M. Lange, ingénieur géographe, visita Kakas (résidence de Manado, Célèbes) et les environs. Pendant son séjour, il y eut à Kakas un tremblement si léger qu'il ne fut indiqué que par le cercle vertical de M. Lange, qui ne le ressentit pas. (*N. T.*, t. 4, p. 169.)

26 novembre, 7 heures et demie du matin, à Ternate et Bachian, deux secousses peu dangereuses. Le temps était beau; le volcan de Ternate resta calme, mais on entendit plusieurs détonations souterraines. Les secousses se renouvelèrent pendant plusieurs jours, mais sans dommages. Elles furent désastreuses dans d'autres îles des Moluques. (Voyez au groupe d'Amboine, à cette date.)

1853. Le 7 février, à Batsjan (1), encore un nouveau tremblement qui dura six minutes. Depuis le 26 novembre, les secousses avaient été très-fréquentes à Banda et dans tout l'archipel des Moluques. (*N. T.*, t. 4, p. 202.)

(1) C'est ainsi qu'on écrit souvent le nom de Bachian. Voyez au 15 juin 1854 la synonymie donnée par M. Croot pour Machian et Bachian.

Digitized by Google

Le 28, vers 2 heures et quelques minutes de la nuit, à Manado (Célèbes), une secousse verticale. (*Ibid.*, p. 636.)

19 mars, 5 heures et demie du matin, à Manado, deux secousses horizontales. (*Ibidem.*)

24 mai, 5 heures et demie du soir, à Manado, trois nouvelles secousses très-légères. (*Ibidem.*)

Le 19 juin, 3 heures 49 minutes du matin, à Manado, violentes secousses horizontales de l'est à l'ouest pendant trois quarts de minute. La veille, au soir, le thermomètre n'était pas descendu au-dessous de 80° F. (26°,5 C.), ce qui est très-extraordinaire, attendu que les nuits sont très-froides à Manado. C'est le quatrième tremblement depuis le commencement de l'année. (*N. T.*, t. 4, p. 636.)

Le 19 juillet, à Ternate, une secousse très-violente. (*Ibid.*)

Le 3 septembre, dans la résidence de Menado (1), une légère secousse.

Le 4, 2 heures du soir, deux nouvelles secousses très-fortes. (*N. T.*, t. 5, p. 366.)

Le 27 décembre, à Manado, légères secousses. (*N. T.*, t. 6, p. 162.)

1854. Le 19 janvier, à Ternate, secousse légère.

Le 2 février, une nouvelle secousse légère. (*N. T.*, t. 6, p. 162.)

Le 30 mars, 2 heures du matin, à Menado et Kema (Célèbes), une violente secousse. (*N. T.*, t. 6, p. 535.)

Le 20 et le 28 avril, à Manado et Amoerang, très-fortes secousses du N.-O. au S.-E. et du N. au S. (*N. T.*, t. 7, p. 331.)

Le 15 juin, M. de Groot, ingénieur des mines dans l'Inde, a fait l'ascension du volcan de Makjan (Machian).

« Je suis parti, dit-il, à 5 heures du matin, du Kampong de Gnofakiaha, principal village de Makjan et situé sur la côte septentrionale de l'île. Accompagné du jeune Goldman, j'ai gagné, en barque (*sampan*), le *brankat* (gorge) par

(1) Je trouve ainsi assez souvent Menado au lieu de Manado dans le *Natuurkundig Tijdschrift*. On écrit ce nom des deux manières.

Digitized by Google

lequel les eaux de la côte nord se rendent à la mer. Le fond de cette gorge est un sol léger, recouvert jusqu'à la mer de fragments d'une lave basaltique : quelques-uns sont arrondis comme des cailloux roulés, mais la plupart ont des angles très-prononcés, très-tranchants.

» Leur nombre considérable m'a rendu fort pénible l'ascension que j'avais entreprise en suivant ce brankat. Le chemin est même très-dangereux en plusieurs endroits. Les courants de lave sont coupés par des crevasses à parois très-escarpées qui donnent passage aux eaux pluviales et dont la surface est très-glissante. A chaque instant, on risque de s'y rompre les jambes, et souvent même on ne peut les traverser qu'à l'aide d'un frêle tronc d'arbre. N'ayant pas toujours des arbres dans le ravin pour établir des ponts de ce genre, j'ai dû souvent sauter par-dessus les crevasses.

» A une petite distance du rivage, les parois du brankat s'élèvent déjà à 30 ou 40 mètres de hauteur ; plus on avance, plus elles s'élèvent et plus aussi elles se rapprochent. En quelques endroits, ces murs latéraux sont formés de rochers qui atteignent 80 à 100 mètres de hauteur verticale. La distance qui les sépare ou la largeur de la gorge diminue rapidement, et quand je ne fus plus qu'à 30 ou 50 mètres du cratère, le ravin devint tellement étroit que je ne pus plus avancer et que je fus forcé de retourner.

» Pour moi, il est évident que la montagne de Makjan a eu au moins deux grandes périodes d'éruptions : dans la première, le grand cratère était tourné vers le N. 15° O. ; dans la deuxième, il s'est comblé en grande partie, de manière qu'un monticule couvert de végétation s'élève dans l'intérieur du cratère ancien.

» Je n'ai pu y remarquer la moindre trace d'activité actuelle.

» Le bourrelet circulaire environnant le cratère qui s'ouvre vers le N. 15° O. est séparé, à l'ouest, d'un pic élevé et isolé sur lequel je suis monté. J'étais accompagné de plusieurs Makjannais, de mon jeune Tangaron et d'un Ternatois. Nous

Digitized by Google

avons commencé notre ascension à 6 heures du matin et, à midi, nous atteignions le point le plus haut; nous nous y reposâmes un quart d'heure, et songeant aussitôt au retour, nous nous retrouvions à 3 heures 1/2 sur le bord de la mer.

» Jusqu'aux deux tiers de sa hauteur, la montagne est couverte de *pisang* sauvages, de *manga* et de magnifiques fougères qui ont jusqu'à 20 pieds de haut.

» Du sommet du volcan de Makjan, j'ai pu voir parfaitement celui de Motir; celui-ci n'a eu qu'une période d'éruption. Les cratères de Makjan et de Motir s'ouvrent dans une direction à peu près opposée; le premier, ainsi que je l'ai déjà dit, est situé vers le N. 15° O. et le second vers le S. 15° O.

» Sur les côtes septentrionale et orientale de l'île Makjan, le fond de la mer est formé de roches provenant du volcan. »

« Le jeudi 18 juin 1854, ajoute M. de Groot, je me suis rendu à Batjan (1). Comme nous passions entre la grande et la petite Towali, vers midi, pendant que nous étions à table, le secrétaire indigène du Résident nous dit: « *Toewan, ada goenoeng kloewar api* » (la montagne vomit du feu). Nous montons en hâte sur le pont et nous reconnaissons qu'il s'agit de la montagne de Makjan sur laquelle je suis monté lundi dernier. On lit dans Valentyn qu'elle a eu une grande éruption en 1646, et qu'elle a crevé pendant un affreux tremblement. Les habitants de Makjan n'ont aucun souvenir que personne, européens ou indigènes, soit jamais monté sur cette montagne. La crevasse dont parle Valentyn et qu'il désigne par le nom *d'Ornières de Makjan* est le brankat ou ravin par lequel j'ai fait mon ascension.

» Je suis très-curieux de retourner à Makjan et d'étudier de près cette éruption : — à 2 heures 1/2 elle paraît terminée; le sommet de la montagne reste encore enveloppé de fumée et de vapeurs qui se précipitent peu à peu. M. Goldman, qui dessine très-bien, a fait comme moi deux croquis de

(1) L'île de Bachian.

Digitized by Google

cette éruption ; nous avons pris la vue de la montagne à midi, au moment où l'on nous fit remarquer le phénomène, et telle qu'elle s'offrait vers 2 heures 1/2.

» Le 4 juillet, à 5 heures du soir, nous vînmes jeter l'ancre devant Gnofikiaha, principal village de Makjan. A Gnofikiaha, nous prîmes des informations sur l'éruption du Goenoeng Makjan, et, à notre grand étonnement, nous apprîmes qu'il n'y avait pas eu d'éruption, que le volcan n'avait pas même vomi de la fumée. »

« Il est bien connu, écrivait depuis M. de Groot, que plusieurs fois de pareilles illusions d'optique ont eu lieu aux Moluques. Mais ici le phénomène a d'abord été remarqué par les indigènes. Le Djoeroetoelies (le secrétaire) du Résident est un homme âgé, qui parcourt ces mers depuis au moins 40 ans; il est bien certain qu'il n'aurait pas voulu s'exposer à tromper son Résident et à nous déranger de notre dîner; pour le Résident et pour moi, ainsi que pour le lieutenant Veenhuizen et le jeune M. Goldman, qui voyageait avec nous, l'éruption a paru tellement grande, magnifique et terrible, que le Résident et moi en avons fait chacun deux dessins. »

« On connaît les *fata morgana* des côtes de Sicile; on sait comment, par un ciel pur en apparence et une atmosphère chaude, on aperçoit des navires, des tours, des villes et des montagnes imaginaires. Une semblable illusion d'optique aurait-elle eu lieu pour la montagne de Makjan? »

M. Brumund (J.-F.-G.), qui rapporte la relation textuelle de M. de Groot, y ajoute les coordonnées géographiques des quatre volcans de cet archipel :

Le sommet des volcans de

Makjan est par 0° 18'	lat. N. et	127° 31'	long. E. de Gr.
Motir est par 0° 28'	—	127° 29' 30"	—
Tidore est par 0° 38' 20"	—	127° 30' 20"	—
Ternate est par 0° 48' 30"	—	127° 26' 30"	—

On sait que du temps de Valentyn on regardait le volcan de Makjan comme ayant une communication souterraine avec

Digitized by Google

celui de Motir et le Gammacanoïre d'Almaheira (Gilolo). Depuis, Reinvardt a cru que ces communications intérieures s'étendaient encore à d'autres foyers volcaniques.

Enfin M. Brumund donne la synonymie de ces îles. Dans l'archipel : Makjan s'écrit aussi Macquian, Makian, Mokian, Matsjan ou Matschan. On dit Mortier, Mortes et Motil pour Motir, et Bachian, Batsjan, Batian, Batschian et Bacquian pour Batjan (1).

Le 18 juillet, à Menado, tremblement signalé par M. E. Meriam. Je n'en trouve aucune trace dans le *Natuurk. Tijdsch.*

Dans le courant du mois d'août, à Ternate, plusieurs secousses avec bruit souterrain. Il y a eu aussi, à Batjan un tremblement très-fort. (*N. T.*, t. 7, p. 331.)

Le 27 septembre, dans la soirée, à Ternate, tremblement sans dommages. (*N. T.*, t. 8, p. 189.)

Le 8 octobre, 11 heures du matin, à Amoerang (résidence de Manado), fortes secousses. (*Ibid.*)

Le 3 novembre, 10 heures du soir, à Amoerang et Ratahan (Manado), secousse d'environ deux minutes à travers tout le Minahassa.

Le 24, phénomène semblable. C'est la deuxième et dernière secousse du mois à Manado. (*Ibid.*)

Le 24 encore, vers midi et demi, à Ternate, tremblement très-fort, d'abord vertical, puis horizontal; suivant quelques personnes, il aurait duré trois minutes. Il fut ressenti par les bâtiments en rade. (*N. T.*, t. 8, p. 190.)

Le même jour et à la même heure, vers 0 heure 30 minutes du soir, à l'île de Batjan, trois fortes secousses du N.-E. au S.-O. Les deux premières ont duré de 40 à 50 secondes environ, la dernière plus longtemps encore.

Le 25, vers 4 heures 30 minutes du soir, encore une secousse pareillement du N.-E. au S.-O. Elle a duré 40

(1) J.-F.-G. Brumund, Fragment mijner reize door de Molukko's, dans le *Tijdsch. voor Ned. Indie*, t. 5, p. 330—335. Batavia, 1856.

Digitized by Google

secondes. A 7 heures du soir, une deuxième secousse plus courte.

Le 25 (*sic*, le 26?), à 2 heures 30 minutes, 5 heures et 10 heures environ du matin, trois légères secousses. (*N. T.*, t. 9, p. 152 et 153.)

1855. Le 15 mars, à Gorontalo (résidence de Manado), très-fortes secousses.

Le 21, vers 10 heures 1/2 du matin, à Manado et Kema, secousses très-fortes.

Le 23, à Gorontalo, nouvelles secousses très-fortes. (*N. T.*, t. 9, p. 334.)

Le 3 avril, à Gorontalo, tremblement long et très-fort. Le mouvement d'abord vertical devint peu à peu horizontal. (*Ibid.*, p. 335.)

Le 25 avril, dans la matinée, à Ternate, tremblement violent qui se renouvela par intervalles jusqu'à 2 heures du soir. La direction, autant qu'on peut le reconnaître, était de l'est à l'ouest. Quelques bâtiments publics et particuliers ont été endommagés. Le fort de Dodinga, à Halmaheira, a besoin d'être reconstruit. Les vaisseaux en rade ont ressenti le mouvement. (*N. T.*, t. 9, p. 334.)

Le 14 juin, 11 heures du matin, à Ternate, une secousse qui s'est renouvelée à 5 heures du soir et dans la nuit à divers intervalles. On a encore ressenti des secousses de temps en temps pendant six jours; la direction était du nord au sud; plusieurs cependant ont été verticales. On ne se rappelait rien de semblable depuis 1840. On les a ressenties à Dodinga dans l'île d'Halmaheira ou de Gilolo. La plus forte y a eu lieu à 4 heures du soir.

Depuis on a ressenti de légères secousses de temps en temps jusqu'au 14 juillet (1).

Le 21, 10 heures du matin, à Kema (Célèbes), trois secousses légères.

Le 24, 8 heures du matin, à Manado, léger tremblement.

(1) *N. T.*, t. 9, p. 518.

Digitized by Google

Le 27, 10 heures du matin, à Amoerang (Célèbes), tremblement léger (1).

Le 14 juillet, 4 heures du soir, à Ternate, tremblement extrêmement violent, qui commença par un choc vertical et finit par un mouvement horizontal. Il dura deux minutes et causa de grands dommages. Une femme fut écrasée au moment où elle fuyait de sa maison, et 3 ou 4 personnes furent blessées plus ou moins grièvement. Tous les édifices ont été endommagés; on estime à 50 mille florins (cent mille fr.) les dommages. — Suivant des nouvelles du 17, les secousses s'y renouvelaient encore à de courts intervalles. Elles étaient horizontales du N. au S., mais plusieurs furent verticales. La population avait abandonné les maisons et s'était retirée dans des baraques ou sous des tentes.

Les secousses paraissent avoir été encore plus fortes à Tidore et à Gilolo (Halmaheira) qu'à Ternate. A Tidore, 25 maisons ont été renversées, 10 hommes et 14 femmes ont péri sous les ruines; dans la même île, 3 hommes et 5 femmes ont été écrasés par les fragments de rochers qui se sont détachés de la montagne de Dojado. On attendait d'autres renseignements des places voisines.

On n'a rien observé de particulier dans le volcan de Ternate (2).

Le 11 et le 16 août, à Manado (Célèbes), légères secousses.

Le 12 septembre, 1 heure du soir, une nouvelle secousse.

Le 21, vers 11 heures du matin, à Gorontalo (Célèbes), une secousse légère.

Dans le courant d'octobre, à Ternate, légères secousses.

Dans la nuit du 16 novembre et dans la matinée du 23, à Ternate, deux secousses légères (3).

Le 3 décembre, 1 heure du matin et 5 heures 1/2 du soir, deux nouvelles secousses légères.

(1) *Ibid.*, p. 521.
(2) *N. T.*, t. 9, p. 519.
(3) *N. T.*, t. 10, p. 451 et 452.

Digitized by Google

Le 4, 1 heure du matin; le 7, 6 heures 1/2 et 8 heures du matin; le 10, 4 heures du soir, le 20, vers 4 heures du matin, et le 27, 9 heures du soir, à Manado, légères secousses (1).

Le 5 décembre, 7 heures du matin, à Gorontalo (résidence de Manado), deux fortes secousses consécutives qui ont fait quelque mal et lézardé les maçonneries du nouveau fort. (*N. T.*, t. 11, p. 247.)

1856. Le 3 janvier, vers 11 heures du soir, à Menado (Manado), commencement d'une série de secousses qui ont été nombreuses dans le mois. On cite les dates suivantes :

Le 5, 7 heures du soir.

Le 10, 4 heures du soir.

Le 11, vers 2 heures (*sic*), tremblement le plus fort.

Le 18, 8 heures, 10 heures 1/2 du matin, 1 heure du soir et minuit.

Le 21, de 10 heures du soir à 2 heures du matin, plusieurs très-fortes.

Le 25, vers 5 heures du matin.

Le 28, vers 10 heures du matin. Le temps a été très-inégal dans ce mois; sur les côtes il a été très-pluvieux; dans la plupart des districts de la montagne, il y a eu une grande sécheresse. (*N. T.*, t. 10, p. 454, et t. 11, p. 246.)

Le 11, de nuit, à Ternate, légères secousses.

Le 13, 5 heures 1/4 du soir, à Ternate encore, tremblement violent; maisons endommagées.

Le 19, dans la soirée, nouvelles secousses légères. (*N. T.*, t. 10, p. 454, et t. 11, p. 245.)

Dans le courant du mois, il y a encore eu deux secousses à Gorontalo, dans la résidence de Manado. (*Ibid.*, p. 248.)

Les 7, 11 et 14 février, à Manado, trois secousses, dont la deuxième, vers 11 heures 1/2 du soir, a été la plus longue, sans causer toutefois de dommages. Temps pluvieux dans

(1) *Ibid.*, p. 455.

Digitized by Google

la première moitié du mois, mais moins dans les montagnes que dans les basses terres. (*N. T.*, t. 11, p. 247.)

Le 12, 11 heures du soir, à Ternate, tremblement léger, mais d'une minute de durée.

Le 29, 10 heures 3/4 du soir, encore une légère secousse. (*Ibid.*)

Le 7 mars, vers 11 heures et demie du soir, à Ternate, une une légère secousse. (*N. T.*, t. 11, p. 250.)

Le 26 mai, 8 heures du soir, à Manado (Célèbes), secousse violente et de très-longue durée.

Le même jour, 8 heures et demie du soir, à Ternate, et le 28, 4 heures du matin, légères secousses. (*N. T.*, t. 11, p. 482.)

Le 30, dans l'après-midi, à Gorontalo (Célèbes), tremblement très-fort. Tout le mois a été pluvieux, néanmoins les vents du S.-E. avaient déjà repris le dessus. (*N. T.*, t. 12, p. 267.)

Le 26 juin, vers 5 heures du soir, à Manado, légère secousse. (*N. T.*, t. 12, p. 266.)

Le 4 juillet, 10 heures du soir, à Manado, secousses qui se sont renouvelées le 23, à 10 heures et demie du soir, et les 24 et 26, vers 8 heures et demie du matin. Ces dernières ont été d'une violence extraordinaire. Le mois entier, à l'exception de quelques jours secs, y a été très-pluvieux, surtout dans les montagnes où les chemins ont beaucoup souffert, fortes bourrasques de l'ouest. (*Ibid.* p. 266.)

Le 23, 11 heures du soir, le 29, 2 heures et demie de l'après-midi et le 30, 2 heures du soir, à Ternate, légères secousses, fortes pluies; le temps y a été généralement pluvieux avec forts coups de vent du S.-E. Les girofliers ont souffert. (*Ibid.*)

Les 4, 5 et 6 août, à Manado, légères secousses. (*Ibid.*, p. 267.)

Nuit du 6 au 7, à Gorontalo (Célèbes), violentes secousses; les fortifications ont éprouvé quelques dommages. Comme à Manado, les pluies ont alterné avec des coups de vent de l'ouest jusqu'en décembre. (*N. T.*, t. 13, p. 267.)

Digitized by Google

Le 18 et le 23 septembre, à Manado, secousses très-fortes. Le volcan actif de la petite île de Roeang, dans le voisinage immédiat de l'île de Tagoelandang, lança alors à plusieurs reprises des colonnes de fumée qui firent craindre une éruption prochaine aux habitants de cette dernière île. (*N. T.*, t. 12, p. 503.)

Ce volcan m'est inconnu.

Le 24 octobre, vers 9 heures 1/2 du soir, à Manado, une légère secousse.

Le 9 novembre, 5 heures 1/2 du soir, à Ternate, une secousse légère. (*N. T.*, t. 13, p. 267.)

1857. Le 22 janvier, 8 heures du matin, à Manado, légères secousses.

Le 26, 4 heures 1/2 du soir, à Ternate, secousses légères.

Le 6 février, 9 heures du soir, à Manado, secousses légères.

Le 10, 10 heures du soir, à Ternate, légères secousses, toutes sans dommages. (*N. T.*, t. 13, p. 268.)

Le 25, vers 6 heures 1/2 du soir, dans la division de Gorontalo, une secousse violente qui a endommagé plusieurs bâtiments du gouvernement. Ce mois a été marqué par une grande sécheresse, celui de mars l'a été par les pluies. (*Ibid.*, p. 463.)

Le 21 mars, vers 1 heure du matin, à Manado, deux secousses très-violentes.

Le même jour, vers 1 heure 1/2 du matin, à Ternate, secousse d'une violence remarquable et dirigée du S.-O. au N.-E.; elle a duré une demi-minute et n'a pas causé de dommages. (*Ibid.*, p. 461.)

Le 6 avril, vers 10 heures du matin, à Gorontalo (Célèbes), une légère secousse. (*N. T.*, t. 14, p. 212.)

Le 21, vers 7 heures du soir, à Ternate, légère secousse dont la direction n'a pas été remarquée à cause de la rapidité du mouvement. A Manado, même heure, elle a été violente et accompagnée d'un bruit souterrain. Ce bruit s'est renouvelé plusieurs fois dans le Minahassa. (*N. T.*, t. 13, p. 463.)

Digitized by Google

Le 3 mai, 11 heures du matin, à Manado, une légère secousse. A Ternate, une secousse semblable dans la matinée. (*N. T.*, t. 14, p. 210.)

Le 27, vers 7 heures du soir, et le 29, même heure, à Gorontalo, deux forts tremblements ; ils commencèrent par des chocs auxquels succéda un mouvement ondulatoire du sud au nord. Les bâtiments du gouvernement éprouvèrent quelques dommages. (*Ibid.*, p. 421.)

Les mêmes jours et à la même heure, à Manado, secousses légères.

On ne signale que le 27 pour Ternate où l'on sentit, dans la soirée, une secousse légère, mais de 20 secondes de durée. (*Ibid.*, p. 211.)

Le 20 juillet, vers midi et demi, à Gorontalo, une légère secousse.

Le 26, 8 heures 1/2 du soir, à Ternate, tremblement ondulatoire, faible et de quelques secondes de durée. (*Ibid.*, p. 420 et 421.)

Le 2 août, heure non indiquée, tremblement semblable au précédent.

Le 8, 11 heures 1/2 du matin, à Kema (Célèbes), légère secousse.

Le 14, à midi, secousse semblable.

Le 30, 8 heures 1/2 du soir, une troisième secousse ressentie aussi à Manado et à Gorontalo où elle a été assez forte.

Le 1er septembre, 3 heures 1/2 du soir, à Manado, une secousse. (*N. T.*, t. 14, p. 421, et t. 15, p. 255.)

Le 6 octobre, vers 8 heures du matin, dans le Minahassa (pointe N.-E. de Célèbes), tremblement léger. (*N. T.*, t. 15, p. 255, et Petermann's. *Geog. mittheilungen*, 1858, VIII, p. 338.)

Le 11 novembre, vers 10 heures du matin, à Gorontalo, une secousse.

Le 17, 4 heures du matin, à Manado, une secousse. (*N. T.*, t. 15, p. 256.)

Digitized by Google

Le 18, vers 4 heures 1/2 du matin, à Ternate, une légère secousse. La mer monta très-haut sur la côte. Les vieillards ne se rappelaient pas avoir vu une marée aussi considérable. (*Ibid.*, p. 257.)

Le même jour, 6 heures et 9 heures du matin, à Manado, nouvelles secousses.

Le 17 et le 18, la mer monta très-haut sur la côte de Kema (Célèbes) ; les eaux étaient dans un mouvement violent, elles inondèrent plusieurs habitations placées sur le rivage.

Le 19, 10 heures du matin et 7 heures du soir, à Manado, nouvelles secousses.

Le 23, 3 heures du matin, à Manado, encore une secousse.

Le 25, 5 heures du matin, à Gorontalo, une secousse. (*Ibid.*, p. 256 et 258.)

Le 11 décembre, 2 heures du matin, à Manado, une secousse légère.

Le 18, de 10 heures à 11 heures du soir, et le 19, midi, à Ternate, légères secousses.

Le 19, minuit, et

Le 25, vers 8 heures du soir, à Manado, secousses légères. (*Ibid.*, p. 257 et 258.)

1858. Le 11 janvier, 1 heure 1/2 du soir, et le 21, midi et demi, deux tremblements. (*N. T.*, t. 15, p. 258).

Le 24, 1 heure du soir, à Ternate, une secousse verticale assez forte ; elle a duré 30 secondes. On l'a ressentie également à Bachian. (*Ibid.*)

Le 19 février, 4 heures du matin, à Manado, une secousse.

Le 27, 6 heures 1/2 du soir, une nouvelle secousse d'une force extraordinaire ; elle dura près d'une minute, tout fut mis en mouvement ; il n'y eut cependant pas de dommages.

Le même jour, dans la soirée, à Ternate, une secousse assez forte de l'ouest à l'est. Des murs furent lézardés.

Le 28, vers 7 heures du soir, à Ternate, une secousse assez forte et de longue durée. (*Ibid.*, p. 469 et 470.)

Digitized by Google

Le 7 mars, 2 heures 1/2 du soir, à Manado, une secousse verticale assez forte.

Le 12, 10 heures du soir, et

Le 13, 9 heures et 10 heures 1/2 du soir, nouvelles secousses plus ou moins fortes. (*Ibid.*, p. 471.)

Le 25, 1 heure du matin, à Gorontalo, une secousse assez forte.

Le 28, 4 heures du matin, une nouvelle secousse. (*N. T.*, t. 17, p. 267.)

Le 29, 5 heures du matin, à Manado, nouvelle secousse. (*N. T.*, t. 15, p. 471.)

Le 20 avril, vers 6 heures 1/2 du soir, à Manado, quelques légères secousses.

Le 30, vers 2 heures 1/2 du matin, à Gorontalo, tremblement court, mais fort. (*N. T.*, t. 17, p. 267.)

Les 17, 20, 21, 24 et 31 mai, à Gorontalo, plusieurs secousses. Celles du 21 et du 31 ont été d'une force extraordinaire. (*Ibid.*, p. 269.)

Le 22, 10 heures du matin, à Kema, un tremblement.

Le 4 juin, 7 heures du matin, à Manado, une secousse assez forte.

Le même jour, vers 7 heures du matin, à Ternate, une secousse assez violente du sud au nord; quelques bâtiments ont été endommagés. On l'a ressentie en même temps dans l'île de Bachian.

Le 29 juillet, 6 heures 1/2 du soir, à Ternate, une secousse assez longue, mais pas très-forte.

Les 2 et 3 août, légères secousses encore.

Le 23, 5 heures 40 minutes du matin, une secousse verticale assez forte, mais sans dommages. (*Ibid.*, p. 268—270.)

Le 21 septembre, 11 heures du soir; le 23, 4 heures du matin; le 24, 10 heures 1/2 du matin, et le 27, 2 heures de la nuit, à Manado, secousses dont deux assez violentes. (*Ibid.*, p. 420.)

Les 15, 16, 17, 21, 22 et 24 octobre, dans le district d'Amoerang (résidence de Manado), plusieurs secousses

Digitized by Google

accompagnées d'un fort bruit souterrain; on craignait une éruption du volcan Sapoetan. (*Ibid.*, p. 421.)

J'ai signalé, au commencement de cette troisième partie de mon travail, un tremblement de terre ressenti dans l'île de Bornéo en 1849. C'était le seul que je connusse quand j'ai rédigé ce mémoire. Je puis en citer un deuxième qui a eu lieu en 1857 :

Le 30 octobre, à 8 heures 35 minutes du soir, on a ressenti deux courtes secousses consécutives à Samarinda, sur la rivière Mahakkam, dans la colonie hollandaise de Kotei, sur la côte orientale de l'île, par 0° 50' lat. S. et 115° long. E. environ, les secousses étaient dirigées du sud au nord. (*N. T.*, t. 16, p. 69.)

Je n'ajouterai pas ici les faits que je me proposais de donner comme supplément aux deux premières parties de mon travail; je les renvoie à la fin de la quatrième et dernière partie.

Digitized by Google

OBSERVATIONS

SUR L'AFFAIBLISSEMENT

DES

ÉTUDES GRAMMATICALES

ET LITTÉRAIRES

dans les Colléges.

PAR M. J. CONUS,

PROFESSEUR DE RHÉTORIQUE AU COLLÉGE D'ÉPINAL,

Membre titulaire.

Ce n'est pas trop exiger, sans doute, d'un élève de rhétorique, qu'il sache passablement sa grammaire française élémentaire et qu'il ait un peu d'orthographe. Où serait le mal, si, outre cela, il s'était déjà familiarisé avec quelques-unes des difficultés de notre langue, dont la solution est trop souvent abandonnée aux hasards de l'usage et de la conversation? Il s'en faut bien, cependant, que l'on obtienne toujours ce modeste résultat, et l'on entend partout, dans les classes de lettres, les maîtres se plaindre que leurs élèves ignorent les principes les plus élémentaires de la grammaire.

Digitized by Google

Cinq années cependant sont consacrées à l'étude théorique et pratique du français. Ce temps n'est-il pas plus que suffisant pour revoir plusieurs fois la grammaire, pour rompre les élèves à l'analyse et les familiariser avec les règles principales, par une série graduée d'exercices oraux et écrits? Des élèves de quatrième, je le veux bien, ne sauraient être des grammairiens consommés, mais ils peuvent et doivent avoir des connaissances précises, véritables jalons, qui plus tard les aideront à se retrouver dans le dédale des difficultés de notre langue, s'ils ont la curiosité de s'y engager, pour compléter leurs études. Après quelques années de pension, les jeunes filles parlent et écrivent assez correctement; au sortir de l'école normale, un instituteur, armé jusqu'aux dents de ses règles de grammaire, se montre impitoyable pour la moindre faute de langage. Nos élèves sont moins puristes, nous ne les en blâmons pas; l'horizon moins borné de leurs études leur élève l'esprit, mais ils ne sont pas dispensés, pour cela, d'avoir des principes fixes et arrêtés, seul moyen pour eux de ne pas suivre une routine aveugle.

Demandez à un élève de troisième, la définition des dix parties du discours, les fonctions diverses des mots dans la phrase, vous avez l'air de lui parler une langue inconnue. Hier, il achevait ses cours de grammaire; aujourd'hui déjà, il n'a plus qu'un vague souvenir de toutes les choses qu'on y apprend. Il les a sues cependant, et ne voulant pas, lui élève de lettres, paraître en savoir moins que les élèves des classes inférieures, il hasarde une réponse, quelle réponse! Il prend une chose pour une autre, un adverbe pour une préposition et réciproquement. Ce sont des riens, dira-t-on; oui, si l'on s'arrête à la faute, non, si l'on regarde plus haut. La confusion dans le langage est l'indice de la confusion qui est dans l'esprit. L'enfant qui ne dit pas ce qu'il veut dire, ou qui ne sait pas le dire, quand ce sont des choses à sa portée, est un brouillon ou un ignorant. Ceux qui font

Digitized by Google

bon marché des limites de l'adverbe ou de la préposition, limites qui se déplacent quelquefois, passeront-ils aussi légèrement sur l'étourderie et l'ignorance? Il y a des riens qui ont une importance capitale dans l'éducation. Un de ces riens, c'est de ne jamais permettre, à un enfant, de se contenter d'à peu près. Une tête meublée d'à peu près est une véritable Babel, surtout en fait de grammaire. Ce qu'il faut, dit Montaigne, ce n'est pas une tête pleine, c'est une tête bien faite.

Il ne faut pas vivre longtemps avec les élèves d'humanités, pour s'apercevoir de l'insuffisance de leurs connaissances grammaticales. Donnez-leur un texte latin ou grec à expliquer à livre ouvert, les voilà arrêtés tout court, non parce qu'ils ignorent le sens des mots (on le leur donne), mais parce qu'ils ne trouvent pas, ne cherchent même pas les rapports des mots et des membres de phrase. Ils voient tout d'un bloc, pour ainsi dire, et l'analyse ne porte pas la lumière dans ce ténébreux chaos. Si quelquefois ils devinent d'instinct, c'est que la phrase est facile, et que le sens vient tout seul sous les mots; mais quand ils sont aux prises, avec un raisonnement serré de Démosthène, ou une ample période de Cicéron, c'est en vain qu'ils veulent embrasser d'une seule vue cette masse de détails, si habilement groupés autour de l'idée principale. Plus ils font d'efforts pour pénétrer cette savante obscurité, moins ils réussissent; il n'y a pour eux qu'éblouissement et que fatigue. Quel temps il faut non pas perdre, mais employer alors, pour les remettre sur leur chemin! On leur a enseigné mille fois le secret pour sortir d'embarras; mais il faut leur apprendre une fois de plus à diviser les difficultés, en décomposant la phrase et les propositions. Il y a quelques années, une circulaire du Ministre recommandait de faire de fréquentes analyses dans les trois langues. La routine aveugle à laquelle tiennent tant les élèves, et qui fait l'éternel tourment des maîtres, montre bien la sagesse des prescriptions ministérielles.

Digitized by Google

Cet état de choses amène naturellement à demander ce qu'on fait dans les classes de grammaire. Donne-t-on à la grammaire française, à des exercices multipliés, oraux et écrits, un temps proportionné à l'importance de cette étude? Si malheureusement le temps dû au français, sous prétexte que c'est du français, était employé au grec et au latin, ce serait sans aucun profit pour ces deux langues, et au grand préjudice du français. Les professeurs de grammaire tiennent à avoir des élèves forts en latin et en grec : du français, il n'en est pas question, c'est la langue maternelle, on dirait qu'elle s'apprend toute seule. Avec quel sans façon aussi on traite la grammaire française ! Le plus souvent on se contente de donner une leçon, sans la lire en classe, sans l'expliquer, et le lendemain on la récite au pas de course. N'a-t-on pas un devoir grec ou latin à corriger? Quels fruits peut-on retirer de cette méthode expéditive? La leçon fût-elle sue pour le moment, soyez sûr que demain elle sera à demi-oubliée, dans quelques semaines il n'en restera plus trace. Cela explique pourquoi, dans chaque classe, chaque jour, la tâche indiquée sur le programme étant faite, ou censée faite, quand on additionne les résultats, la somme se tient dans le voisinage de zéro.

Dans un examen, un élève de grammaire explique assez couramment un morceau grec ou latin, qu'est-ce que cela prouve? C'est un air qu'on lui a appris, il l'a retenu, et il le chante de mémoire, c'est bien pour l'acquis, mais éprouvez-le sur un autre point. Donnez-lui à déchiffrer une version de la force de sa classe; qu'il vous montre, à travers les tâtonnements de l'improvisation, qu'il est autre chose qu'un bon perroquet, et vous aurez la certitude que son intelligence a été aussi bien exercée que sa mémoire. Faites-lui rendre compte des formes de langage les plus usuelles, comme de celles qui se présentent plus rarement. Mais que ses réponses soient autre chose que des oui et des non, amenés forcément par la manière dont est posée la question

Digitized by Google

du professeur, seulement alors l'examen sera sérieux, et prouvera que l'élève sait, ou non, quelque chose.

La conclusion de ce qui précède, c'est qu'il faut redonner la première place à la grammaire française. En définitive on n'apprend le grec et le latin que pour mieux savoir le français. Or, c'est un fait, que dans nos colléges, on ne sait pas le français : si on ne le sait pas, c'est qu'on ne l'apprend pas, ou qu'on l'apprend mal, ce qui revient au même. Le mal est arrivé à un point tel, qu'il demande le remède le plus prompt et le plus énergique. Il ne faut plus que dans les classes d'humanités, les élèves, dans leurs versions, décalquent servilement, sur le latin, des phrases qu'ils prennent pour du français. Quand arrive la correction d'un de ces devoirs, où la grammaire est violée d'un bout à l'autre, le professeur ne sait où donner de la tête, et recule devant une tâche impossible ; à peine si tout le temps d'une classe suffirait pour remettre sur pied une version pareille. Si ce n'était là qu'une rare exception, il n'y aurait pas lieu d'en faire mention, les meilleures classes ont leurs misères, mais c'est la majorité des élèves qui en est là, et c'est sur elle qu'il faut régler la marche de la classe.

L'explication des auteurs français et l'exercice de la composition française donnent lieu à des observations semblables. Point de méthode raisonnée, mais toujours la routine, l'aveugle routine, le fléau des études. Nous ne parlerons pas des fautes d'orthographe, depuis longtemps elles ont droit de cité. Malheureusement le style vaut l'orthographe, la grammaire ne fait pas l'écrivain, mais il n'y a pas d'écrivain sans correction, et quoique M. Villemain ait dit, avec justesse, de notre langue, qu'en devenant plus grammaticale, elle est devenue moins française, il n'y a pas lieu de redouter, pour des écoliers l'influence fâcheuse de la grammaire. Il sera toujours temps, plus tard, s'ils deviennent des écrivains de génie, de leur accorder des priviléges et de la liberté. Sans la grammaire, comment nous reconnaître dans les construc-

Digitized by Google

tions louches, les tournures forcées, les accords impossibles? Là s'arrêtent les services qu'elle peut rendre; il faut chercher ailleurs les secrets du style : dans le commerce assidu des maîtres et dans l'exercice journalier de la composition.

L'étude tronquée de la grammaire est la plaie des classes inférieures; la plaie des classes d'humanités est, avec l'ignorance des principes, l'insuffisance de la lecture : sans grammaire, point de correction; sans la lecture, point d'idées et point de style. Il faut à l'écolier beaucoup de livres, de bons livres, et surtout d'autres livres que ceux qui, expliqués lentement dans sa classe, ou récités par courts fragments, n'existent plus pour lui que comme des instruments d'étude pour la langue, comme des preuves développées à l'appui des règles de la grammaire. Il sent lui-même que d'autres livres lui sont nécessaires, et, faute de bons, il en lira d'absurdes ou de détestables, que nulle surveillance ne pourra éloigner de son intelligence justement curieuse et insuffisamment remplie. Des voyages, des mémoires, des œuvres de critique littéraire, des études sur l'antiquité et tout ce qui peut exister de bon parmi les œuvres historiques, voilà ce qu'on doit s'efforcer de faire lire à l'enfant, à travers les occupations régulières de la vie du collége et pendant les longs jours de vacances.

Tel est le mal sourd qui travaille depuis quelques années les études secondaires. Est-il impossible d'y trouver un remède? Nous ne le pensons pas. Que les classes de grammaire restent renfermées dans leurs attributions; qu'elles n'anticipent pas sur les classes de lettres; que l'on n'y fasse pas accidentellement, ou à de rares intervalles de la grammaire et des exercices appliqués aux règles. Libre au maître de jeter sur une étude aride par elle même, toute la variété et tout l'intérêt possibles. Les moyens et les livres instructifs et intéressants ne manquent pas. Qui empêcherait aussi, dans les classes supérieures, de consacrer une heure, par semaine, à la révision de la grammaire et à la solution de

Digitized by Google

quelques difficultés grammaticales? — J'entends l'éternelle objection : — où trouver du temps avec les exigences du programme? — Que dire à cela? — Quand un vaisseau fait eau, on jette à la mer les choses inutiles.

Digitized by Google

ESSAI HISTORIQUE

SUR

BEAUFREMONT,

SON CHATEAU ET SES BARONS,

PAR J.-CH. CHAPELLIER,

INSTITUTEUR,

Archiviste de la Société d'Émulation des Vosges.

Troisième partie.

Après avoir lutté pendant un demi-siècle contre la politique et les armes de la France, la Lorraine, dépeuplée et ruinée, subissait enfin la loi du plus fort. Charles IV n'avait pu opposer qu'une résistance éphémère à l'invasion de 1669. Obligé de quitter une dernière fois sa capitale, il était allé, suivi de quelques sujets fidèles, demander des secours et offrir ses services aux ennemis de la France, gagner encore quelques lauriers sur les champs de bataille, puis rendre le dernier soupir sur la terre étrangère. (18 septembre 1675.)

Pendant ce long règne, qui fut pour notre pays une période de calamités incessantes, quatre mille gentilshommes et cent mille lorrains avaient perdu la vie dans les combats (1), au

(1) Digot, *Histoire de Lorraine*, t. 5, p. 412.

Digitized by Google

service de leur prince et pour le maintien de leur nationalité. Un grand nombre des anciennes familles s'étaient éteintes : celles qui subsistaient encore avaient vu leurs richesses s'évanouir, et suivre en quelque sorte la progression décroissante de la prospérité publique. La ruine de la haute noblesse avait été tellement complète que, vingt ans plus tard, vers 1695, on comptait à peine deux ou trois familles, et c'étaient les plus opulentes, ayant de 10 à 12 mille livres de rente ; moins de quinze autres n'avaient pas plus de 4 à 6 mille livres, et celles qui venaient après en possédaient moins de 4,000 (1).

Qu'on juge, par ces chiffres, de la misère qui devait régner parmi le peuple, et surtout dans la population des villes, tant de fois assiégées, prises et pressurées par les contributions et les autres exigences de la guerre !

L'anéantissement de leur fortune et la ruine de leur château de Beaufremont furent évidemment les causes qui forcèrent les familles de Tornielle et de Lenoncourt à vendre la baronnie de leurs ancêtres.

Nous ne reviendrons pas sur cette vente, mais à partir du jour où elle eut lieu, Beaufremont, bien qu'il restât encore le chef-lieu de l'une des plus considérables hautes-justices du Barrois, perdit l'antique importance que lui avaient donnée ses illustres et puissants seigneurs.

Il nous reste à faire connaître les nouveaux possesseurs de cette terre : nous commençons par les Labbé, acquéreurs de la partie qui avait appartenu aux comtes de Tornielle.

Famille Labbé.

Jean Labbé, le premier de son nom qui ait habité la Lorraine, était originaire du royaume de Bohême, sa famille y était connue sous le nom d'Abte, qui, en allemand, signifie Abbé. Il vint fort jeune en Lorraine, avec le général Schomberg,

(1) *Mémoire sur l'état de la Lorraine à la fin du XVIIe siècle*, dans les *Documents sur l'histoire de Lorraine*, 1859, t. 4, p. 72.

Digitized by Google

et s'attacha, en 1585, au service du grand duc Charles III. Il fut d'abord capitaine de la compagnie de la garnison de Nancy, puis, le 15 septembre 1600, il obtint le titre de lieutenant du gouverneur de la même ville. Le duc Charles III, entre les mains de qui il prêta serment pour cette nouvelle charge, le qualifie de *très-cher et féal* dans le brevet qu'il lui en donna.

Avant l'année 1600, il épousa Jeanne de Martinet, qui lui apporta en mariage la seigneurie de Rouvroy et plusieurs autres fiefs; cependant, comme par la coutume générale de Lorraine, il fallait être de condition noble pour posséder des fiefs dans nos duchés, faute de quoi, on était obligé d'en vider ses mains dans l'an et jour, le procureur général le fit sommer, à la fin de la première année de son mariage, de justifier sa noblesse.

Jean Labbé, dépourvu de titres, éloigné de son pays natal et empêché par les guerres d'y avoir des correspondances, sollicita et obtint, le 16 février 1609, dans des circonstances aussi pressantes, des lettres de noblesse que le duc Henri II lui accorda d'autant plus volontiers, qu'il avait toujours été regardé et considéré comme gentilhomme; ces lettres lui permirent aussi de porter les armoiries dont il avait coutume de se servir, et contiennent encore « qu'il était issu de noblesse du côté maternel » (1).

Mais cet anoblissement récent le réduisait, lui et ses enfants, à la classe des simples anoblis; il avait donc un grand intérêt à recouvrer ses véritables titres et à donner des preuves de l'ancienneté de sa noblesse. Il y travailla activement et parvint à se les procurer, car, en 1616, il fut reconnu gentilhomme, c'est-à-dire noble d'au moins quatre races, et ajourné, en cette qualité, à une assemblée générale des gentilshommes de la province, tous également jaloux de leurs priviléges, et tous également intéressés à ne pas donner

(1) *Trésor des chartes de Lorraine*, registre de 1609, f° 60, verso.

Digitized by Google

légèrement ce titre à un étranger, s'il n'en avait fourni les preuves les plus évidentes.

Les enfants de Jean Labbé furent : François-Henri Labbé, seigneur de Rouvroy; Alix Labbé, qui épousa Jean Floquet, capitaine-lieutenant de l'artillerie de S. A., et Anne Labbé, mariée à Jules Vitelli, gentilhomme italien, capitaine au service du duc Henri II.

François-Henri Labbé, seigneur de Rouvroy, fut fait prévôt de Nancy par lettres expédiées en cette ville le 18 janvier 1613; il épousa Anne Tabouret dont il eut Claude-François Labbé, qui suit, et Jeanne Labbé, épouse de François-Charles de Silly, seigneur de Jeandelincourt.

Claude-François Labbé, baron de Beaufremont, vers 1680.

Claude-François Labbé, seigneur de Rouvroy et baron de Beaufremont, après l'acquisition qu'il fit de la moitié de cette terre pendant l'occupation de la Lorraine par Louis XIV, épousa, le 22 avril 1646, Marguerite Diez, originaire de Neufchâteau, fille de Melchior Diez et de Nicole ou Anne Sallet, dame de Coussey, Forcelle, S. Gergonne, La Neuflotte, Liffol-le-Grand et Villouxel (1). Il embrassa la carrière judiciaire, et il était conseiller ou maître des requêtes à la cour souveraine de Lorraine, lorsqu'en 1658, cette cour délibéra d'envoyer en Espagne un député pour solliciter l'élargissement de Charles IV, prisonnier à Tolède. Elle nomma d'abord M. Vincent, mais une maladie ayant empêché ce conseiller de remplir sa mission, elle fit choix de Claude-François Labbé pour le remplacer. Il partit immédiatement pour Madrid. Secondé par un lorrain discret et entreprenant, nommé Seurot, et certainement aussi par Melchior Diez, son beau-père, et par Simon Sallet, oncle de sa femme, il rendit à Charles IV tous les services que ce prince pouvait espérer d'un sujet

(1) *Dictionnaire généalogique de la Chesnaye-des-Bois.*

Digitized by Google

fidèle. Malgré la plus rigoureuse surveillance, plusieurs fois il parvint à lui faire remettre des lettres importantes et à en recevoir d'utiles pour les négociations dont il s'était chargé. Ce dévouement lui valut la confiance de Charles IV, qui le nomma l'un de ses ministres pour la paix des Pyrénées.

De retour en Lorraine, il continua à jouir de la faveur ducale : des lettres patentes du 9 avril 1661 l'élevèrent à la dignité de Président de la chambre des comptes de Nancy. Vers le même temps, il fut aussi nommé conseiller-secrétaire d'État (1). François de Neufchâteau et Rogéville (2) rapportent plusieurs ordonnances qu'il signa en cette dernière qualité (3). Il exerça ces fonctions jusqu'en 1669. Louis XIV, s'étant alors emparé de Nancy, fit défense le 22 décembre, aux officiers de la cour souveraine et de la chambre des comptes, de s'assembler à l'avenir, et partagea leurs fonctions entre le parlement de Metz et un intendant qu'il établit dans le duché jusqu'au traité de Ryswick.

(1) *Durival*, t. 1er, p. 64 et 65.

(2) *Recueil d'anciennes ordonnances des ducs de Lorraine*, par F. de Neufchâteau, p. 115, 125, 133. *Dictionnaire de Rogéville*, t. 1er, p. 583.

(3) L'une de ces ordonnances, celle du 7 décembre 1664, donnant permission à tous les sujets de Son Altesse de porter armes à feu pour aller à la chasse aux loups et non à d'autres, prouve bien dans quelle triste situation se trouvait alors réduite la Lorraine. On y remarque ces expressions : *Considérant que*. . . « les loups se sont tellement multipliés qu'il n'y a point de villages de nos États qui ne soient incommodés des ravages et des maux que ces animaux causent de toutes parts, ... Nous ordonnons que chaque village nous apportera, par année, au moins une tête de loup, à peine de cinquante francs d'amende contre ceux qui y manqueront... Ordonnons encore de faire rétablir les anciennes loupvières et d'en faire de nouvelles partout où il serait nécessaire, à peine aussi de cinquante francs d'amende. » Cette ordonnance, signée C. F. Labbé, porte pour souscription : « Collationnée à l'original par moi, Conseiller-secrétaire d'État, Commandement et Finances de Son Altesse, auquel la présente copie est conforme de mot à autre.

Signé C. F. LABBÉ.

Digitized by Google

Ce fut sans doute alors que Claude-François Labbé, pensant peut-être que la réunion de la Lorraine à la France serait définitive, demanda ou accepta la charge de Président à la cour des monnaies de Paris, qu'il aurait occupée pendant un certain temps (1). La Chesnaye-des-Bois le qualifie aussi de sur-intendant des postes et messageries de Lorraine et Barrois. Enfin le duc Léopold, ayant été rétabli dans ses états, le fit son garde des sceaux le 30 août 1699. Il mourut en 1700, laissant de son mariage, 1° Charles-François Labbé, baron de Beaufremont; 2° Simon-Melchior Labbé, seigneur puis comte de Coussey; Jeanne Labbé, mariée à Maximilien de Choiseul, marquis de Meuse, premier gentilhomme de S. A. R. Léopold Ier (2).

La haute confiance dont Claude-François Labbé jouit constamment à la cour de Charles IV et de Léopold, nous autorise à dire que, dans toutes les fonctions qu'il exerça, il se montra intègre et dévoué au bien public. Sa fortune, qui lui permit d'acquérir la moitié de la baronnie de Beaufremont, lui venait peut-être moins de ses fonctions que de la succession de son beau-père, Melchior Diez. Ce négociant, habile dans le commerce des dentelles de fil, alors très-actif à Neufchâteau et à Mirecourt, s'était enrichi en faisant ce commerce en Espagne d'abord, puis dans d'autres contrées, et même jusqu'aux Indes où il avait réalisé de grands bénéfices (3).

Nous n'avons aucun renseignement sur l'effet que produisit dans nos villages la substitution de nouveaux seigneurs à ceux dont l'antique domination n'avait pas d'origine connue. Si nous en jugeons aujourd'hui par les souvenirs que la disparition de plusieurs générations n'a pu totalement effacer dans les anciennes familles, cette substitution causa

(1) *Mémoire sur l'état de la Lorraine à la fin du XVIIe siècle*, p. 40 et 73.

(2) Léopold était fils de Charles V, duc de Lorraine, et petit-fils du prince Nicolas-François, frère de Charles IV.

(3) *Ibid.*, page 73.

Digitized by Google

une impression très-pénible ; la séparation fut douloureuse pour ceux qui avaient connu la bonté et la popularité des Madruce et des Lenoncourt, la dignité et le caractère généreux des Tornielle, la main bienfaisante et paternelle des uns et des autres. Mais ces sentiments avaient-ils alors la liberté de se manifester assez ouvertement pour qu'il nous en restât d'autres preuves que celle que nous indiquons ? nous en doutons. D'ailleurs la population, presque anéantie, plongée dans l'indigence et le deuil par les dévastations successives qu'elle avait subies, pouvait-elle souhaiter autre chose qu'une tranquillité qui lui permît de se livrer librement aux travaux de la campagne, sa seule ressource ? Cette tranquillité lui venant avec la suzeraineté de Louis XIV, reconnue de fait par les d'Alençon et les Labbé, dut être accueillie sans aucune répugnance ; elle fut même pour les nouveaux seigneurs un moyen d'obtenir d'abord, sinon l'attachement dont avaient joui les anciens, du moins quelque chose qui valait mieux qu'une indifférence marquée. Les reconstructions qu'ils furent obligés de faire immédiatement, pour rendre habitables les ruines du château, amenèrent aussi quelque peu d'argent dans la localité, et les familles y gagnèrent un petit bien-être qui rendit leur sort plus supportable. Cependant la population resta peu nombreuse, et, pendant tout le XVIIIe siècle, elle fut inférieure, à n'en pas douter, à ce qu'elle était avant l'année 1630.

A partir de l'époque à laquelle nous sommes arrivés, le régime féodal n'eut plus besoin de forteresses pour s'abriter. L'administration civile, la plus populaire de toutes, avait pris définitivement la place de l'ancien régime militaire, et le bruit des armes ne vint plus troubler le repos de nos compatriotes avant la révolution de 1789.

Rapportons ici un fait qui prouve jusqu'à quel point Louis XIV était parvenu à imposer et à faire reconnaître son autorité dans notre pays. Nous avons déjà eu occasion de dire, dans la première partie de notre travail, que la générosité des seigneurs de Beaufremont avait rendu l'abbaye

Digitized by Google

de l'Étanche, propriétaire à Gendreville de quelques terrains et du droit de nommer le curé de la paroisse. Le 17 octobre 1680, Louis XIV exigeait, *sous peine de commise,* « que toutes les villes et communautés, tous les vassaux » médiats et immédiats, ecclésiastiques ou séculiers des » évêchés, et clergé séculier et régulier des églises de Metz, » Toul et Verdun, engagistes et bien-tenants des domaines » et droits féodaux desdittes églises, » lui fissent *leurs reprises*, *foy et hommages* de tous les biens et droits qu'ils tenaient en fief ou autrement, de lui ou de ces églises, et qu'ils en donnassent leurs aveux et dénombrements, avec leurs titres de confirmation, investitures et autres (1).

Péronne de Vallerot, alors abbesse de l'Étanche, se soumit à toutes ces exigences le 6 février 1681, et tout en prêtant foi et hommage en la chambre royale établie à Metz, elle déclara tenir dudit roi de France, *son souverain seigneur,* non-seulement l'abbaye, *mouvante de Sa Majesté,* mais encore les maisons, fiefs, seigneuries, droits, rentes, redevances et dépendances de ladite abbaye (2).

Comme ces possessions ne devaient être reconnues qu'après vérification, la chambre royale rechercha si elles n'étaient point contestées, et Pierre Charels, l'un de ses huissiers, fut chargé de faire publier les dénombrements. La pièce suivante constate comment cette formalité fut accomplie à Gendreville :

« L'an mil six cent quatre-vingt et un, je soubsigné sergent en » la justice de Gendreville pour les seigneurs du lieu, certifie qu'en » continuant l'exploit de Pierre Charels, huissier en la chambre » royalle de Metz, j'ay publié les aveux et dénombrements de » l'Abbaye de l'Étanche en ce qui luy apartient à Gendreville, et » ce par trois dimanches, à l'issue des messes paroissiales, de » tout quoy j'ay donné communication au maire et gens de justice

(1) *Recueil d'anciennes ordonnances des ducs de Lorraine*, par François de Neufchâteau, p. 189.

(2) Archives de la Préfecture des Vosges, H. 111.

Digitized by Google

» dudit Gendreville, à quoy personne ne s'est opposé ; en foy de
» quoy j'ay signé mon présent exploit les ans et jour cy-dessus.

» F. CHAMPAGNE. » (1)

Outre le droit de nomination à la cure de Gendreville, l'abbaye de l'Étanche possédait sur le territoire de cette commune un peu plus de trois fauchées (61 ares 32 centiares) de prés amodiés, en 1711, à Claude Michel, pour la somme de 14 livres, et, en 1741, à Marguerite Guyot, veuve Dominique Bernard, pour une somme annuelle de 20 livres de Lorraine (2).

Le gouvernement qui prenait des précautions aussi minutieuses pour connaître les titres de propriété avait nécessairement d'autres vues que celles qu'inspire une simple curiosité. Le désir de tirer de sa conquête les plus grands revenus possibles entrait sûrement dans les plans de Louis XIV; aussi, pendant sa domination, les Lorrains, malgré l'épuipuisement où les avaient réduits les guerres, eurent-ils la douleur de voir plus que doubler les impositions qu'ils payaient autrefois à leurs ducs légitimes. Nos pères, il est vrai, profitèrent de la sécurité dont ils jouissaient pour se livrer à la culture des terres, mais, dans les années d'abondance, la nécessité de subvenir à leurs lourdes charges les obligeait à vendre et à livrer à vil prix leurs récoltes, puis, les années de disette arrivant, le pays se trouvait dépourvu de ressources et la misère écrasait de nouveau la majeure partie du peuple. C'est ce qui arriva notamment en 1694. Le prieur de Châtenois écrivant alors au religieux à qui, pendant une absence, il avait laissé le soin de sa communauté, lui recommande de faire la charité aux pauvres qui viennent en grand nombre à la porte du prieuré, et ce à cause de la grande misère qui existe dans la contrée; mais il ajoute que « c'est principalement aux pauvres de Châtenois, de

(1) *Ibid.*
(2) *Ibid.*

Digitized by Google

Longchamp et d'Ollainville que doivent se distribuer les aumônes (1). » Si ces villages possédant des territoires très-productifs se trouvaient ainsi dans l'impossibilité de nourrir leur population, quelle devait être la malheureuse position d'une multitude d'autres n'ayant qu'un sol de rocailles improductives ?

A l'avènement du duc Léopold, cette triste situation de notre pays était loin de s'être améliorée. Les Français n'avaient laissé, en se retirant, que ce qu'il leur était physiquement impossible d'emporter. La population était tellement amoindrie, que les chemins mêmes se couvraient d'épines (2). Des inconnus, gens vagabonds et sans aveu, se disant Égyptiens, marchaient en troupes et, partout où ils séjournaient, commettaient les plus déplorables excès : n'ayant d'autre profession que celle de voleurs, ils rançonnaient les fermes isolées et les villages, en usant de toutes sortes d'hypocrisies, de ruses, de menaces, de tortures et de crimes, intimidant les habitants paisibles par leur nombre et leur audace et les jetant dans des alarmes et des terreurs continuelles (3).

Les bêtes féroces, les loups, peuplaient les bois et les campagnes et s'introduisaient jusqu'au centre des villages : ils étaient devenus tellement nombreux, qu'il fallut rétablir les anciennes louvières et en construire même de nouvelles aux avenues de chaque localité (4). Enfin, pour comble d'infortune, la récolte de 1698 s'annonça bientôt comme devant être presque nulle.

L'excellent prince, qui n'eut jamais d'autre ambition que celle de rendre ses sujets heureux, chercha immédiatement à anéantir ou du moins à atténuer autant qu'il lui était

(1) Archives de la préfecture des Vosges, H 55.

(2) Noël, *Mémoire pour servir à l'Histoire de Lorraine*, n° 5, p. 20.

(3) *De la Justice criminelle en Lorraine*, par Dumont, t. 2, p. 4 et suivantes.

(4) *Ordonnances du duc Léopold*, t. 1er, p. 30.

Digitized by Google

possible toutes ces causes de la misère publique. Par une ordonnance du 5 juillet 1698, il prenait les mesures les plus sévères et les plus efficaces contre le vagabondage, et par un édit du 24 août suivant, il défendait, à peine de 500 fr. d'amende et de confiscation, de transporter les grains hors de ses états.

Le rétablissement de tous les rouages d'une administration vigilante et protectrice ne l'occupait pas moins. Le 31 août, un édit reconstituait la justice sur de nouvelles bases et rétablissait les anciens bailliages. Par cet édit, la baronnie de Beaufremont fit partie, comme autrefois, du bailliage de Saint-Mihiel (Barrois non-mouvant) et de la prévôté de Foug; elle eut l'avantage d'avoir, à Beaufremont même, un des quatre notaires-garde-notes de cette prévôté (1).

Mentionnons encore une ordonnance du 9 décembre 1698, par laquelle des troupes étaient placées dans différentes villes « pour prêter leur appui aux officiers des lieux, afin d'y contenir les esprits dans l'obéissance, et d'y réprimer au besoin tous les brigandages des gens sans aveu. » Par cette ordonnance, « un brigadier et huit gardes de la compagnie de Beauveau furent envoyés à Neufchâteau et durent recevoir : « sur la prévôté et office du Neufchâteau, y compris Châtenoy, 340 rations; sur l'office de Châtel 125; sur celui de la Mothe et Bourmont 215; sur celui de Lamarche 97; sur celui de Conflans-en-Bassigny 17; sur celui de Châtillon-sur-Saône 15, et sur la baronnie de *Bouffraumont* 28. » (La ration était de 15 livres de foin, 5 livres de paille et un vingtième de resal d'avoine, mesure de Nancy) (2).

Charles-François Labbé, baron de Beaufremont et de Vrécourt.

La baronnie de Beaufremont fut d'abord considérée par les Labbé comme leur plus belle propriété; ce qui le prouve,

(1) *Recueil des édits, ordonnances, etc., du règne de Léopold*, t. 1er, p. 80, et Dom Calmet dans le supplément à sa *Notice de Lorraine*.

(2) *Ibid.*, t. 1.

Digitized by Google

c'est qu'elle devint le partage de Charles-François Labbé, l'aîné de la famille. Il paraît certain aussi qu'il en eut la possession avant le décès de son père, car on lit dans les registres de la paroisse de Beaufremont que le 21 février 1690, un fils de Jean Moinel, procureur fiscal en la baronnie, eut pour parrain « haut et puissant seigneur Charles-François Labbé, *comte de Boffromont* et pour marraine haute et puissante dame Jeanne-Marguerite de Choiseul, dame du St-Empire à Poussay. »

Il épousa, en 1693, Marie-Charlotte de Lavaux, fille de Charles-Henri de Lavaux (1), baron de Vrécourt, etc., et de Catherine Lescamoussier, qui lui apporta en mariage une partie de la baronnie de Vrécourt.

Dans un acte de baptême du 16 août 1701, cette dame qui, avec son beau père, messire Jean-Claude-François Labbé, baron de Boffromont (*sic*), tint sur les fonts baptismaux la fille du prévôt François Marot, est qualifiée de haute et puissante *comtesse* de Boffromont.

Citons encore l'acte de baptême de Charles-Antoine, fils de Joseph Royer, jardinier, dont le parrain fut, le 15 juin 1697, haut et puissant seigneur messire Charles-François Labbé, chevalier, *conseiller du roi en son parlement de Metz, comte de Boffromont,* et la marraine haute et puissante damoiselle Antoinette Darnolet, dame de Tieulle (2).

On voit par les trois actes que nous venons de rappeler que la vanité ou la flatterie avait oublié jusqu'au véritable titre de l'antique seigneurie, ce titre de baron de Beaufremont, si dignement porté pendant les siècles précédents. On ne serait plus admis aujourd'hui, quoique les titres nobiliaires fussent devenus purement honorifiques, à se montrer impunément aussi oublieux. On pouvait se contenter alors, ce nous semble, d'avoir été autorisé à acquérir, à prix d'argent, l'honneur de porter un nom illustre, mais,

(1) L'ancienne et illustre famille de Lavaux tirait son origine des comtes de Chiny.

(2) Serait-ce Tilleux?

Digitized by Google

malgré les qualités qui distinguaient les Labbé, nous ne saurions approuver la complaisance avec laquelle l'un d'eux, jeune encore et au début de sa carrière, prenait ou se laissait donner la qualification de comte, à laquelle il n'avait le droit de prétendre ni par sa naissance ni autrement. Nous devons toutefois reconnaître que Charles-François Labbé ne fut pas le seul dans ce cas.

Devenu l'un des premiers fonctionnaires de la Lorraine, il se montra évidemment plus sérieux, car dans les actes de sa magistrature, il se qualifie simplement Baron de Beaufremont; ajoutons qu'il chercha à se rendre digne de ce titre par de bons et loyaux services rendus à son prince et à son pays.

L'éducation que Claude-François Labbé avait fait donner à ses deux fils les avait préparés à lui succéder dans les importantes fonctions de la magistrature; dès que Léopold eut recouvré la Lorraine, il eut le plaisir de le voir rétablir la chambre des comptes (6 février 1698), mais il n'y accepta évidemment ses anciennes fonctions que pour en favoriser l'accès à son fils aîné, Charles-François, le conseiller du roi au parlement de Metz, qui lui succéda en effet comme président de cette compagnie. Un arrêt qu'elle rendit le 12 mars, portant règlement pour le flottage des bois de la saline de Rosières est encore contresigné C.-F. Labbé, signature habituelle du père, mais d'autres actes de la même année ne portent plus que *Labbé*, sans les initiales des prénoms. A partir de 1699, on trouve constamment « *Labbé de Beaufremont* »; les premières pièces où nous ayons vu cette signature de Charles-François Labbé, sont un édit du 22 janvier 1699 qui oblige les receveurs des villes et bourgs où il y a un siége prévôtal de compter à la chambre des comptes, puis un arrêt du même mois, par lequel cette chambre ordonne que dans six mois tous les vassaux lorrains feront leurs reprises, foi et hommage, et prêteront au duc le serment de fidélité auquel ils sont attenus pour les terres, seigneuries et fiefs possédés par eux.

Digitized by Google

Labbé de Beaufremont fut l'un des commissaires désignés dans un arrêt du conseil d'état du 10 septembre 1700, pour l'examen et la vérification des dettes des communautés; dans l'ordonnance rendue le 1er octobre pour la publication et l'exécution de cet arrêt, il se nomme lui-même « Charles-François Labbé, baron de Beaufremont, président de la chambre des comptes de Lorraine. »

La bibliothèque d'Épinal possède, dans l'un de ses précieux manuscrits, un ordre de séance de MM. les conseillers d'état du duc de Lorraine, où nous avons retrouvé les noms de toutes les familles qui possédèrent la terre de Beaufremont à la fin du XVIIe siècle. Cette pièce historique, des premières années du règne de Léopold, trouvait naturellement sa place ici.

Ordre de séance de MM. les conseillers d'état de S. A. R. (1),

S. E. Monsieur le comte de Carlinfort (2).
M. le comte de Couvonges, grand chambellan.
M. le baron de Mahuet, secrétaire d'état, intendant des finances.
M. le marquis de Lenoncourt de Serre, grand-écuyer (3).
M. le Bègue de Chantereine, secrétaire d'état, garde des sceaux.
M. le président Mahuet, premier président en la cour.
M. le marquis de Beauveau, capitaine des gardes.
M. le maréchal de Tornielle, maréchal de Lorraine (4).
M. l'abbé Fournier, grand aumônier, conseiller prélat de la cour.
M. Labbé de Coussey, sécrétaire d'état (5).
M. le marquis de Blainville, premier gentilhomme de la chambre.
M. de Gerbéviller, maître des requêtes (6).
M. Barrois, maître des requêtes.

(1) Bibliothèque d'Épinal, manuscrit n° 153.
(2) Mort en 1704.
(3) Antoine de Lenoncourt, comte d'Arberg.
(4) Henri-Hyacinthe de Tornielle, frère de Gaston.
(5) Simon-Melchior Labbé, fils puîné de Charles-François Labbé.
(6) Anne-Joseph de Tornielle.

Digitized by Google

M. le maréchal de Lambertye, bailly de Nancy.

M. le président de l'Écu, 2e président de la cour.

M. le président de Serre, ci-devant, 2e président de la cour.

M. le président de Beaufremont, de la chambre des comptes de Lorraine (1).

M. le comte des Salles.

M. Vignolles, procureur général de la chambre des comptes.

M. Bourcier, procureur général de la cour souveraine.

M. Georges, conseiller de la cour souveraine.

M. le marquis de Trichâteau, gouverneur de S. A. S. le prince François (2).

M. le marquis de Roorté, 1er gentilhomme de la chambre.

M. Dandilly, maître des requêtes.

M. le président d'Alençon, de la chambre des comptes de Bar (3).

M. Sarrasin, maître des requêtes.

M. De Bousmar, doyen de la cour.

M. Rennel de Mehoncourt, auditeur de la chambre des comptes de Lorraine.

M. Olivier, conseiller de la cour.

M. Pilleman, avocat général en la cour.

Cet ordre de séance montre que Charles-François Labbé joignait aux fonctions de président de la chambre des comptes de Lorraine celles de conseiller d'état de Léopold. Son frère, Simon-Melchior Labbé de Coussey, y occupe aussi un rang fort distingué. Il avait été élevé à la dignité de conseiller-secrétaire d'état le 31 août 1698. Dans le règlement de ce jour, donné pour la division des états de S. A. R. en quatre départements ou ministères, attribués à autant de conseillers-secrétaires d'état, le duc Léopol s'exprime ainsi : « le bailliage » de Bar, ceux de Gondrecourt, Bassigny mouvant et non- » mouvant avec les terres mi-parties qui en dépendent, le » Neufchâteau et Châtenoy, tant en ce qui en dépend du

(1) Charles-François Labbé.

(2) Le prince François était le plus jeune des frères de Léopold.

(3) Charles d'Alençon, baron de Beaufremont.

Digitized by Google

» bailliage de Nancy que celui de Vosge ; la terre de Com-
» mercy, le marquisat de Nomeny, Hombourg, S. Avold, la
» principauté de Lixin, les comtés de Falkeinstein, Bitche,
» Bouquenom et Sarwerden, composeront le 4e département,
» que nous attribuons à notre très-cher et féal le sieur Simon-
» Melchior Labbé de Coussey, avec la direction des affaires
» du commerce, des manufactures, et le soin de nos haras. »

Si les hommes qui arrivent subitement à une position élevée ont leurs adulateurs plus ou moins intéressés, ils ont aussi leurs envieux : les deux frères Labbé eurent certainement les uns et les autres. Les désagréments que pouvaient leur susciter les derniers, et même un amour propre bien légitime à une époque où leurs hauts emplois les mettaient journellement en contact avec la plus ancienne noblesse lorraine, les obligèrent à faire constater, par une reconnaissance formelle et publique du souverain, leur qualité de gentilshommes, sur laquelle le moindre doute exprimé eût été humiliant pour eux.

Sur leur demande, le duc Léopold voulut bien nommer plusieurs commissaires pour l'examen de leurs titres, et en conséquence de la vérification qui en fut faite, il leur accorda, en 1712, des lettres patentes entérinées à la chambre des comptes le 5 janvier 1713. Voici le contenu de ces lettres :

Déclaration de Gentillesse pour la famille Labbé.

« Léopold, par la grâce de Dieu, etc., à tous présents et à venir salut. S'il est de la grandeur des souverains d'élever ceux d'entre leurs sujets qui par leurs services se sont rendus recommandables près d'eux, il est entièrement de leur justice de ne leur point refuser les déclarations dont ils peuvent avoir besoin, surtout quand elles regardent des faits qui ont pour fondement les anciens styles et usages de leurs états ; ainsi ayant égard à ce qui nous a été humblement remontré par notre très-cher et féal conseiller d'état et président de notre chambre des comptes de Lorraine, le sieur Charles-François Labbé, chevalier et baron de Beaufremont

Digitized by Google

et de Vrécourt, que le sieur Jean Labbé, son trisayeul délaissé en bas âge, et sorti de pays étranger pour suivre le parti des armes, ignorant sa condition, demanda en 1609 des lettres d'anoblissement au duc Henry qui les lui accorda d'autant plus volontiers que, par des preuves d'une valeur constante, il avait depuis longtemps acquis les droits de noblesse, et lui permit de continuer à porter les armoiries dont il avait coutume de se servir, ce qui fait connaître que l'erreur de sa naissance n'avait dû n'y prescrire n'y éteindre les notions de son origine noble conservée dans la possession du blason de ses ayeux; mais que, depuis ledit Jean Labbé ayant par des découvertes et recherches nouvelles reconnu qu'induement et au préjudice de sa naissance, il s'était fait anoblir, il se mit incontinent en devoir de se rétablir dans le droit et les honneurs de la gentillesse qui lui étaient presque échappés, puisque es-assises à Nancy, de l'année 1616, ledit sieur Jean Labbé, lieutenant au gouvernement de la même ville, avait été adjourné par le Sr Malvoisin, reconnu gentilhomme le dix sept janvier 1613, ce qui n'aurait pu se faire si ledit Jean Labbé n'avait lui-même été reconnu gentilhomme, puisque par l'article deux, titre deux du style des assises, il est porté en termes exprès que les adjournements seront donnés aux gentilhommes par autres gentilhommes, aux nobles par des nobles, et aux roturiers par des sergents, ce qui justifie qu'il n'obtint du duc Henry des lettres de noblesse que sur une erreur de sa condition. Vu l'extrait des dits adjournements et notre décret du 4 avril 1710 portant nomination de trois experts pour reconnaître les signatures apposées au bas d'icelles et en faire rapport et procès verbal de confrontation de la signature d'icelles pièces à quatre autres signatures du Sr Houat, greffier des assises, que l'un des experts comme tabellion a représentées, et qui sont savoir, la première au bas du contrat de mariage ou le dit Houat a signé comme témoin, la seconde au bas d'un transport passé par ledit Houat, la troisième au bas de la minute d'un autre contrat, et la quatrième au bas d'un bail passé par le même Houat, et par la reconnaissance des experts du vingt mai 1710, par laquelle les deux signatures dudit Sr Houat, et les deux paraphes qui se trouvent au bas des deux extraits des causes des

Digitized by Google

assises en date du vingt-cinq avril 1616, sont faites et formées de la même main que les quatre autres signatures qui se sont trouvées au bas des quatre pièces de comparaison. Nous a très-humblement supplié de vouloir lui en accorder nos lettres de déclaration. Et en conséquence, ordonnons que tant lui que notre très cher et féal conseiller, secrétaire d'état, commandements et finances, le sieur Simon-Melchior Labbé, son frère et leurs descendants, jouiront de tous les priviléges appartenant de droit aux autres gentilhommes de notre duché de Lorraine. A ces causes, et considérant que ledit Jean Labbé, établi en 1600, lieutenant au gouvernement de notre bonne ville de Nancy, par feu notre prédécesseur le duc Charles trois, qui soit en gloire, aurait auparavant ledit établissement, épousé damoiselle Jeanne de Martinet, fille de condition noble, que de leur mariage seraient issus Anne Labbé, mariée à Jules Vitelly, gentilhomme italien et capitaine dans le service des ducs nos prédécesseurs, et François-Henry Labbé, seigneur, de la Rouvroy, capitaine dans le service de Hollande, et depuis prévost de notre dite ville de Nancy, qui eut de damoiselle Anne de Tabouret, son épouse, Jeanne Labbé, mariée au sieur Durand, seigneur de Silly, et Claude-François Labbé, baron de Beaufremont, seigneur de la Rouvroy, de Lixière, de la Neuvelotte, conseiller-secrétaire d'état, garde de nos sceaux et président en notre chambre des comptes de Lorraine, qui épousa en 1646 damoiselle Marguerite Diez, fille du S[r] Melchior Diez, seigneur de Forcelle, et de damoiselle Anne Sallet, et que de leur mariage seraient issus Jeanne Labbé, épouse de Maximilian de Choiseul, marquis de Meuse, premier *gentilhomme* de notre chambre ; Charles-François Labbé, notre conseiller d'état et président en notre dite chambre des comptes de Lorraine, baron de Beaufremont, seigneur de la Neuvelotte, Rozières, etc., marié en 1693 à Marie-Charlotte, née baronne de la Vaux, et Simon-Melchior Labbé, seigneur de Coussey, l'un de nos conseillers-secrétaires d'état, commandements et finances.

» Lesquels alliances et employs honorables, tant dans l'épée que dans la robe, perpétués dans la maison de Labbé depuis son établissement dans nos états, justifient que son ancienne noblesse ne s'est pas démentie dans le progrès des années, et que le zèle

Digitized by Google

de leur premier auteur, habitué en Lorraine, a été héréditaire à ses descendants ; sur quoi ouy en son rapport notre très cher et féal conseiller d'état, maréchal de Lorraine et Barrois, le sieur Louis-Joseph, marquis de Beauveau, par nous commis à l'examen des pièces justificatives des demandes dudit Sr Charles-François Labbé. Nous de l'avis des gens de notre conseil et de notre certaine science, pleine puissance et autorité souveraine, avons dit, déclaré et reconnu, et par ces présentes disons, déclarons et reconnaissons que dès l'année 1616, le sieur Jean Labbé a été adjourné comme gentilhomme, es-assises par d'autres gentilhommes, qu'ainsi il a été reconnu gentilhomme dès le dit temps. Voulons et nous plait que les dits sieurs Charles-François et Simon Melchior Labbé, frères, ensemble leurs descendants nés et à naître en légitime mariage, tenant leur origine du dit Sr Jean Labbé gentilhomme, jouissent de tous les droits, rangs, préséances, et prérogatives dont les autres gentilhommes de notre duché de Lorraine jouissent de droit en leur dites qualités de gentilshommes.

» En foi de quoi nous avons aux dites présentes, signées de notre main et contre signées par l'un de nos conseillers-secrétaires d'état, commandements et finances, fait mettre notre grand scel. Donné en notre ville de Lunéville, le vingt septième jour du mois de may mil sept cent douze, signé :

» LÉOPOLD. »

Nous avons, dans le *Recueil des Édits* des ducs de Lorraine, la preuve que Charles-François Labbé s'acquitta très-activement de ses fonctions de président de la chambre des comptes, cour des aides et des monnaies, jusque vers la fin de 1718, mais à partir de cette année, on n'y retrouve plus d'actes signés par lui. Il eut pour successeur à cette présidence en 1720, Balthasard de Rennel, conseiller d'état (1).

Rentré dans la vie privée, il se livra à l'administration de ses nombreux et riches domaines. Il s'en serait occupé

(1) *Dictionnaire de Rogéville*, t. 1er, p. 159.

Digitized by Google

sans délai à Beaufremont, car en cette même année 1720, il paraît qu'il fit exécuter d'importantes réparations à la chaussée du grand étang ; mais ces travaux ne furent pas effectués sans occasionner de vives réclamations qui parvinrent même jusqu'au pied du trône du duc de Lorraine, car d'après une note qui nous a été transmise de cette commune, « Mgr » Labbé, chevalier, baron de Beaufremont, fut assigné à » comparaître le 19 juin par-devant messire Thiriet, lieu- » tenant général au bailliage de Vosge, commissaire délégué » par Son Altesse Royale Léopold de Lorraine, à l'effet de » répondre à une plainte formée par les habitants de Beau- » fremont, sur l'exhaussement du barrage de l'étang. » Nous ne doutons pas de l'équité qui présida à la décision conciliatrice qui intervint, mais la tradition ne nous a conservé aucun souvenir relativement à cette affaire.

La résistance que venait d'éprouver Charles-François Labbé, de la part des manants de Beaufremont, dut lui faire comprendre que l'on n'était plus au temps où les seigneurs jouissaient de tout, suivant leur volonté ou leur caprice ; car les mêmes lois qui protégeaient ses propriétés étendaient aussi leur autorité tutélaire sur celles de ses subordonnés. Ces derniers connaissaient leurs droits et leur véritable souverain, mais ils ne se seraient déjà plus laissé traiter comme des serfs, ni même comme des sujets, par les seigneurs de leur génération.

Pendant toute la durée de sa magistrature, notre Président de la chambre des comptes de Lorraine avait donné un témoignage évident de sa sympathie pour la terre de Beaufremont, en rattachant constamment à son nom celui de cette terre. A la suite de l'affaire qui vient d'être rappelée, il semble qu'il n'y tint plus autant. Nous ignorons s'il l'amoindrit, mais un acte du 25 avril 1722, conservé parmi des papiers de famille, nous ferait croire qu'il ne chercha pas à en augmenter l'importance.

Cet acte, passé par-devant Mes Urguette et Jacquemin, l'un et l'autre notaires en la baronnie de Beaufremont, puis

Digitized by Google

contrôlé à Vrécourt, constate que « Messire Charles-François Labbé, chevalier, baron de Beaufremont et de Vrécourt, vendit, ledit jour, à Jean Jacquin, marchand demeurant à Beaufremont, tous les biens et héritages qui lui avaient été adjugés par décret fait sur Pierre Laroche et Françoise Claude, sa femme, dudit lieu. Le prix de la vente s'éleva à la somme de huit mille francs barrois avec les vins ordinaires et *la coiffe payée comptante.* »

Nous retrouvons une dernière fois ce seigneur désigné comme parrain à Beaufremont, dans un acte de baptême (1) du 5 mai 1724; il y est qualifié de « haut et puissant seigneur, chevalier, baron de Beaufremont, Vrécourt et autres lieux; sa commère en cette circonstance fut sa belle-fille, « haute et puissante Dame Charlotte-Robertine-Joséphine-Alexandrine Du Quesnoy, marquise de Castiau, épouse, nouvellement mariée, de haut et puissant seigneur Messire Claude-Antoine Labbé, chevalier, baron de Beaufremont, de Leloir et autres lieux, capitaine de cavalerie dans le régiment de Nouvoille-Duc (*sic*), pour le service de Sa Majesté très-chrétienne. Comme le seigneur et la dame étaient absents, ils furent représentés, « par procuration, » par le S[r] Estienne Michaut, commis des forges (2) dudit seigneur, et par damoiselle Auger Ducros, qui signèrent l'acte.

Outre Claude-Antoine Labbé, leur fils aîné qui vient d'être nommé, Charles-François Labbé et Marie-Charlotte de Lavaux eurent encore, de leur union, un second fils dont nous ignorons le nom, qui embrassa l'état ecclésiastique et fut curé à Liverdun.

Le seigneur dont nous venons d'entretenir nos lecteurs habita-t-il, au moins momentanément, au château de Beaufremont, les appartements qui lui appartenaient? nous le croyons; mais après lui, ils semblent avoir été bien négligés;

(1) L'enfant, qui fut nommée Charlotte, était fille de Jacques-François Bevinger et de Françoise Villemin, son épouse.

(2) Preuve que les forges de Vrécourt existaient déjà.

Digitized by Google

ils ne furent plus guère que la demeure et, en quelque sorte, la maison de ferme des amodiateurs de la partie de la baronnie possédée par son fils, qui ne s'y réserva qu'un simple logement au 1er étage, encore ce logement était-il meublé de la manière la plus modeste, comme nous le dirons plus loin.

Le quart de siècle qui venait de s'écouler aurait été, pour nos pères, une période heureuse, si la nullité de plusieurs récoltes n'était venue troubler la paix profonde dont ils jouissaient sous le règne du bon duc Léopold.

Au rapport de tous nos historiens, l'année 1709 fut une des plus calamiteuses qu'ait subies la Lorraine. La récolte de 1708 avait été mauvaise; cependant elle paraissait encore suffisante pour conduire, sans trop de privations, à celle de l'année suivante, mais l'espoir que l'on fondait déjà sur celle-ci fut de courte durée. Le rigoureux hiver dont nos vieillards nous ont transmis le souvenir commença la nuit du 5 au 6 janvier; une pluie douce et abondante, produite par un faux dégel, précéda le moment d'une congélation générale qui fit descendre subitement la température à 15° Réaumur et bientôt au-dessous. Le froid devint tellement vif, qu'on entendait à chaque instant les arbres des forêts se fendre avec de bruyants éclats : beaucoup de nos vieux chênes ne sont viciés intérieurement que parce que l'aubier d'alors, atteint par la gelée, ne s'est ni conservé, ni converti en bois parfait. Dans bien des paroisses, on fut obligé d'abréger le service divin pendant lequel le vin gelait dans le calice : il gelait même dans les caves. L'eau que l'on jetait en l'air, déjà gelée lorsqu'elle retombait, résonnait sur la terre comme la grêle. Troupeaux, hôtes des bois, habitants des airs, tout périt. Vers la fin de janvier, il y eut un dégel de quelques jours, mais le froid reparut ensuite avec autant d'intensité qu'auparavant. Le 13 mars, il gelait encore très-fort et la terre était couverte d'une grande quantité de neige et de glace. Lorsqu'au retour du printemps, cette neige et la glace disparurent, on reconnut avec terreur que les semailles d'automne étaient presque complétement détruites; la vigne avait

Digitized by Google

extrêmement souffert ; la plupart des arbres fruitiers étaient gelés et perdus. Inutile d'ajouter que la disette n'avait pas attendu la fin de l'hiver pour venir augmenter la misère du pauvre peuple.

Léopold montra, dans ces tristes circonstances, un cœur de père très-compatissant pour ses sujets : mille précautions furent prises par lui, pour atténuer leurs souffrances. Non-seulement il interdit, sous les peines les plus sévères, l'exportation du blé et des autres céréales, mais, dignement secondé par ses frères puînés, Charles et François, il fit venir d'Allemagne de grandes quantités de grains dont il paya lui-même le dixième du prix et qui furent distribués à un taux réduit, aux pauvres gens. On défendit l'état de pâtissier ; nul ne fut autorisé à manger du pain de froment pur, sinon les malades et les gens de haute distinction. On faisait entrer l'avoine pour deux tiers dans le pain des boulangeries ; il fut expressément défendu de nourrir des pigeons (1). Enfin, le généreux prince, qui s'imposait à lui-même des privations pour fournir à la subsistance de ses peuples, alla jusqu'à solliciter des évêques la permission, pour les lorrains, de faire gras pendant le carême, ce qui fut accordé, mais il interdit en même temps les festins, les banquets, les repas et toute assemblée de ce genre, à peine de 500 francs d'amende, applicables aux pauvres des lieux où serait violée la défense.

Les céréales du printemps réussirent parfaitement, mais la récolte en blé fut presque nulle et occasionna de nouvelles importations de blés d'Allemagne, pour les semailles d'automne. Ces semailles, faites dans d'assez bonnes conditions, réussirent, et l'hiver de 1710 leur ayant été favorable, les populations commencèrent à entrevoir le terme de leurs souffrances qui cessèrent enfin au moment de la récolte de cette année.

(1) Pendant cette disette, comme pendant celles de 1771, de 1793 et de 1817, les habitants pauvres de nos campagnes se nourrirent même de pain fait avec des sons et d'herbes qu'ils recueillaient aux bords des chemins et dans les bois.

Digitized by Google

La prévoyance de Léopold s'étendant à tout, il fit venir, des pays étrangers, des plants des meilleures espèces de fruits à noyaux et à pépins, qui se multiplièrent ensuite par la greffe et repeuplèrent nos vergers (1).

Cette belle conduite chez un prince suffirait pour rendre sa mémoire impérissable, mais ce n'était point assez pour Léopold d'avoir prouvé à tous ses sujets que leur bien-être lui était cher; il ambitionna encore l'honneur de les affranchir de toute servitude humiliante : dans ce but, il rendit, en août 1711, une ordonnance pour l'abolition du droit de mainmorte dans les terres domaniales, et donna la liberté à ses vassaux, en échange d'une minime redevance (2).

Quoique cette redevance fût bien légère, elle occasionna de vives réclamations, mais le duc ne voulant point laisser son ouvrage imparfait, finit par en décharger successivement tous les nouveaux affranchis, acte de générosité bien peu commun, même au XVIII[e] siècle.

En rapportant cet affranchissement des droits de mainmorte, nous n'oserions affirmer que beaucoup de seigneurs de la Lorraine et du Barrois imitèrent leur souverain. Les baux dressés pour les fermiers des barons de Beaufremont attestent, au contraire, que ces droits subsistèrent dans notre baronnie jusqu'à la révolution, qui les anéantit en même temps que tous les autres priviléges seigneuriaux.

(1) *Description de la Lorraine*, par Durival, t. 1[er], p. 102. Voir aussi l'histoire publiée par M. Digot, t. 6, p. 56 et suivantes.

(2) Cette redevance, qui devait se payer le 11 novembre de chaque année, consistait en un bichet d'orge et un bichet d'avoine (40 litres) par famille; les veuves et les orphelins qui ne faisaient point de commerce en étaient dispensés. Ce droit de mainmorte consistait principalement à empêcher les habitants de changer de résidence, de disposer de leurs biens, de se marier sans permission à un sujet d'un autre seigneur. Par ce droit, les successions collatérales appartenaient au seigneur qui pouvait les réclamer et s'en emparer, même lorsqu'elles s'ouvraient hors de sa seigneurie. Voir le n° 4 des *Mémoires pour servir à l'histoire de Lorraine*, par M. Noël; texte, p. 93; notes, p. 125 et 127.

Digitized by Google

Cependant, comme nous l'avons déjà dit, ce n'était plus sans quelque arrière-pensée que nos concitoyens se soumettaient à les toutes exigences plus ou moins onéreuses de la noblesse et même du clergé d'alors. Nous en rapporterons ici un exemple. Il paraît que d'après une ancienne coutume du diocèse de Toul, chaque curé avait le droit d'exiger que les familles de sa paroisse, tenues de porter, chacune à son tour, le pain à bénir à la messe paroissiale du dimanche, fournissent en même temps un cierge qui lui restait après la bénédiction. Soit que ce droit parût peu fondé aux habitants de Beaufremont, ou pour tout autre motif, quelques chefs de famille refusèrent de se conformer à l'usage établi. Messire Des Auberts, alors curé de la paroisse, crut devoir s'en plaindre à l'évêque, Mgr de Camilly, qui lui adressa en réponse l'ordonnance suivante :

« Francois par la grâce de Dieu et de l'authorité du St Siége apostolique Evecque comte de Toul Prince du St Empire.

» Sur les remontrances à nous faites par le Sr Des Auberts, curé de Beaufremont, que suivant les statuts du Diocèse et l'ancien usage de l'Eglise observé partout, le pain à bénir doit être présenté avec un cierge, qui doit le précéder aux messes de paroisse, néanmoins quelsqu'uns de ses paroissiens refusants de suivre cette pratique si sage, à quoi étant nécessaire de remédier, nous ordonnons que suivant et conformément à l'usage de l'Église, le pain à bénir qu'on présente dans la paroisse de Beaufremont sera comme on fait dans les autres paroisses toujours précédé d'un cierge qui appartiendra au Sr curé, que ceux qui refuseront de le faire ainsi ne seront point receu, et que si cela arrive par le fait de la communauté, les paroissiens seront privés du pain béni, et qu'en cas d'opiniatreté de leur part, ils seront privés du service divin, et afin qu'ils n'en n'ignorent, nôtre présente ordonnance sera leu au premier prône de ladite paroisse. Donné à Toul ce premier maye mil sept cent quinze. »

» † François Ev. C. De Toul.

« Par Monseigneur :

» Broulier. »

Digitized by Google

Nous supposons que la population de Beaufremont, aujourd'hui très-pacifique, se soumit, sans trop de résistance, au désir du premier pasteur du diocèse, mais l'usage n'existe plus; c'est la fabrique qui, de nos jours, fournit le cierge avec lequel le marguillier va au devant de la petite fille qui apporte le pain à bénir; seulement, ce pain est surmonté d'une pièce de dix ou de vingt centimes, offrande volontaire qui a remplacé la coutume un peu féodale d'autrefois.

Des intérêts plus considérables, quoique du même genre, occupaient, à la même époque, les religieux du prieuré de Deuilly, établis à Morizécourt, décimateurs pour les deux tiers à Médonville, et M. Marchal, curé de la paroisse, décimateur pour l'autre tiers et les menues dîmes. Outre leurs amodiateurs, les religieux avaient encore dans le lieu, pour leur seigneurie dite de St-Évre, leurs officiers de basse justice, maire, greffier et sergent, tous gens intéressés à faire valoir les droits du couvent minutieusement constatés par des enquêtes faites de temps à autre. Le curé prenait lui-même de non moins sérieuses précautions pour ne rien perdre de ses droits anciens ou nouvellement acquis. Les seigneurs de Beaufremont et les habitants avaient enfin leurs priviléges ou leurs libertés à soutenir. Plusieurs fois des contestations s'élevèrent entre les partis et ne finirent même qu'à la suite de procès, comme le constatent diverses pièces qui existent aux archives de la préfecture des Vosges. Obligé de nous restreindre, nous donnerons seulement l'analyse de deux de ces pièces. Par la première, du 10 septembre 1712, les Srs Claude Perru et Florentin Perru, amodiateurs pour les bénédictins de Deuilly, déclaraient avoir, depuis plus de cinquante ans, perçu les deux tiers des grosses dîmes, et depuis quarante-cinq ans, les deux tiers des menues dîmes sur le finage de Médonville, 1° des fruits des jardins fruitiers et des chanvres ou autres grains quelconques ensemencés dans lesdits jardins, sans en excepter un seul; 2° des grains, chanvres, etc., venus dans les masures et jardins potagers, et ce sans exception; 3° dans toutes les vignes mises en nature de

Digitized by Google

terre; ce qui était attesté, pour le 1er et le 3e article, par le sieur Christophe, paulier depuis dix ans, dans ledit lieu de Médonville.

Par la seconde, M. Marchal, qui désirait faire agrandir l'église et bien connaître ses prérogatives et ses obligations en sa double qualité de décimateur et de curé, soumettait au conseil des avocats Chardin, Petitdier et Marcol, de Nancy, un mémoire détaillé pour savoir, 1° si les deux décimateurs étaient tenus à agrandir la nef de l'église, chacun à proportion de sa part dans les dîmes; ou si le curé, la trouvant insuffisante pour contenir ses paroissiens (1), avait le droit de contraindre les autres décimateurs à la totalité de la dépense pour les murs et la toiture. Il faisait cependant remarquer, probablement par une consciencieuse délicatesse, que le chœur fort court et fort étroit, n'était point le tiers de la nef, et que ne pouvant y placer son lutrin, il était obligé de le mettre sous la tour attenante audit chœur; 2° si l'on entendait par le portail à la charge des paroissiens, la porte et la muraille entière ou pignon de l'entrée de l'église, depuis les fondements inclusivement jusqu'à la toiture, ou simplement la porte en pierre de taille, et si la tour, étant au milieu de l'église, restait aussi à la charge desdits paroissiens; 3° si lui, curé, devait payer la dîme de ses brebis et moutons ainsi que d'autres menues dîmes et les dîmes des terres de la fabrique ou de fondations; 4° enfin si, dans la saison des avoines, des particuliers ayant semé un mélange d'avoine et de pois, les pois rapportant plus que l'avoine et étant menue dîme, il n'avait pas droit de réclamer, comme menue dîme, la dîme de ces récoltes.

Voici la curieuse appréciation qui intervint et pour laquelle chacun des avocats consultés reçut cinq livres :

(1) Preuve que sous le règne de Léopold, cette population avait singulièrement prospéré.

Digitized by Google

« Le Conseil soussigné consulté sur le mémoire ci-dessus, estime :

» Sur la première question : que le curé, n'étant attenu de droit qu'à la réparation ou réédification du chœur, ne peut être obligé à contribuer à l'agrandissement, ni à aucunes réparations de la neffe ; que s'il s'agissait d'agrandir, ou de réparer le chœur, il y serait attenu seul, mais que tandis qu'il ne sera question de faire aucune construction ou réparation dans le chœur, on ne peut le charger de rien, et par conséquent, l'agrandissement de la neffe doit être à la charge des autres décimateurs.

» Sur la seconde, que les statuts synodaux chargeant les paroissiens de la tour et du portail indistinctement, ceux-cy sont par conséquent obligez à réparer la tour dans quel endroit de l'église elle puisse être scituée ; et qu'à l'égard du portail, on n'entend pas seulement la porte d'entrée, mais encore tout le mur qui est nécessaire pour soutenir cette même porte, depuis les fondements jusqu'à la toiture : le tout à moins qu'il n'y ayt titre ou usages contraires.

» Sur la troisième, que le curé est obligé de payer la dixme de ses brebis et moutons, sauf la part qui lui appartient dans cette même dixme, qu'il doit aussy payer celle des terres qu'il tient de la fabrique ou de fondation, n'y ayant que celles de l'ancien domaine ou bouvrot de son église qui soient exemptes de payer la dixme, le tout aussy à moins qu'il n'y ayt titre ou usages contraires.

» Sur la quatrième, qu'à l'égard des avoines, la dixme en doit être payée aux gros décimateurs, et qu'en ce qui touche celle des pois, elle doit appartenir à celui ou ceux qui ont les menues dixmes, nonobstant que ces pois se trouvent meslez dans des champs destinez à produire de gros fruits décimables ; autre chose serait si des laboureurs, par exemple, affectaient de semer ou planter des légumes ou autres fruits sujets à la menue dixme dans une partie considérable du ban ; en ce cas, les gros décimateurs pourraient se plaindre du dérangement des saisons et de cette affectation frauduleuse, mais au cas présent, il paraît qu'il ne s'agit que d'une légère quantité de terres qui par conséquent n'est d'aucune considération.

» Et sur ce que, dans le cas dont il s'agit, les habitants sèment tout ensemble l'avoine et les pois et les recueillent de la même manière, sans les séparer, en sorte que l'on ne peut plus distinguer ces deux

Digitized by Google

sortes de dixmes, le conseil estime : que dans ce cas, l'on doit partager cette sorte de dixme en deux, dont la moitié appartient aux gros décimateurs, et l'autre aux menus décimateurs, nonobstant même que l'on puisse dire que la graine des pois l'emporte sur l'avoine, par l'impossibilité qu'il y aurait de les séparer, et que d'ailleurs le gros décimateur doit être traité favorablement, d'autant plus que ces grains sont perçus sur des terres destinées ordinairement à porter des fruits sujets à la grosse dixme.

» Délibéré à Nancy le 25 novembre 1724.

» Signé : CHARDIN, PETITDIDIER, MARCOL. »

En visitant l'église de Médonville, il est facile de distinguer plusieurs réparations successives du chœur, de la tour et de la nef. Il est regrettable que chacune de ces inintelligentes réparations soit venue comme renchérir sur la précédente pour dégrader un monument dont la construction primitive eut tous les caractères du roman le plus beau et le plus riche. La dernière qui fut peut-être l'agrandissement de la nef, dont il est ici question, ne coûta pas de grands efforts de talent à l'architecte, car, faite en moellons du plus petit appareil, elle peut passer pour l'œuvre du plus simple maçon. Nous faisons des vœux pour que ce qui reste de l'ancien édifice, et qui le rendra toujours digne d'intérêt, échappe longtemps encore aux mains de semblables restaurateurs.

Quant aux dîmes, question devenue historique, nous n'avons saisi l'occasion d'en parler que pour conserver quelques souvenirs de ce qu'était autrefois ce tribut prélevé sur les récoltes des habitants de nos campagnes.

On remarquera comme nous, que dans les pièces qui viennent d'être rapportées, il n'est fait aucune mention de la pomme de terre, introduite dans les environs de Saint-Dié vers le milieu du XVII[e] siècle. Elle fut peu connue dans notre baronnie avant la disette de 1709 ; nous pouvons même dire que ce n'est que depuis d'autres disettes, de triste mémoire, celle de 1771 et celle de 1817, qu'elle prit dans nos cultures la place importante qu'elle y occupe actuellement.

Digitized by Google

Une déclaration du 6 mars 1719 avait cependant autorisé et réglé, en Lorraine, le prélèvement de la dîme de ce précieux tubercule, mais avec une restriction qui défendait aux décimateurs et à leurs fermiers de compter ce que les propriétaires auraient été obligés d'en arracher pour le défruit journalier de leurs familles avant la récolte générale (1).

Les étés de 1719 à 1723 furent remarquables par des sécheresses qui brûlaient et rendaient arides les prairies et les pâturages; pour atténuer autant que possible l'effet de ces sécheresses, le duc Léopold rendit plusieurs ordonnances par lesquelles il accordait la permission de faire des regains dans certaines parties des prairies, déterminées par les officiers des seigneurs de concert avec les habitants des communautés, à la condition d'en laisser un tiers aux seigneurs ou à leurs amodiateurs et les deux autres tiers aux communautés, pour être partagés à leurs habitants en proportion de leurs chevaux, bœufs et vaches (2). En mars 1720, il autorisait de plus, dans les bois au-dessus de 6 ans et pour la même raison, la vaine pâture jusqu'au 30 juin, et en juin 1723, jusqu'au 1er septembre, nouveaux témoignages de la paternelle vigilance de cet excellent prince en faveur de ses sujets.

Claude-Antoine Labbé, baron de Beaufremont et de Vrécourt, comte de Morvilliers.

Charles-François Labbé avait encore pu jouir du plaisir de présider à l'union de son fils avec une héritière fortunée, qui apportait à sa lignée une nouvelle illustration, mais ce fut la dernière fête de famille à laquelle il prit part. Sur la fin de 1724, il avait cessé d'exister, et la seigneurie de Beaufremont comptait un baron de plus.

Claude-Antoine Labbé hérita alors en effet de ce titre; cependant il ne devait pas longtemps s'en contenter.

(1) *Recueil des Édits, etc., du règne de Léopold*, t. 2, p. 247.
(2) *Ibid.*, pages 274, 277, 317, 635, 639 et 644.

Digitized by Google

Il était capitaine de cavalerie au service du roi de France, dans le régiment de Noailles-Duc, et, par sa jeune épouse, Charlotte-Robertine-Joséphine-Alexandrine du Quesnoy, dame de Colinquamp, Courcelles, etc., d'une ancienne famille flamande, il était devenu comte de le Loir, marquis de Castiau, baron de Sailly-aux-Bois. Tant de titres étrangers à son pays natal, joints à ceux qu'il possédait de son propre chef, rendaient bien légitime la demande qu'il adressa au duc de Lorraine pour l'érection en comté de l'une de ses terres du Barrois. Cette érection eut lieu en sa faveur, d'abord pour la baronnie de Vrécourt, le 12 avril 1725, mais comme cette baronnie ne lui appartenait pas en totalité, il en résulta sans doute des difficultés, et les lettres-patentes qu'il avait obtenues furent annulées par un arrêt du conseil ducal. Quelques mois plus tard, le 21 septembre 1725, Léopold le créait comte de Morvilliers en donnant ce nom au bourg de Liffol-le-Grand, qui devint le chef-lieu du nouveau comté.

Voici les lettres-patentes délivrées par le duc en cette circonstance :

Erection de Liffol-le-Grand en comté en faveur de Claude-Antoine Labbé, baron de Beaufremont.

Léopold, etc., à tous présents et à venir salut :

Notre cher et féal le Sr Claude-Antoine Labbé, baron de Beaufremont, comte de Loir, marquis de Castiau, capitaine de cavalerie au régiment de Noailles-Duc, pour le service du roy, etc, nous a très-humblement fait remontrer que l'avantage qu'il a d'être né notre sujet et l'inclination qu'il a toujours eue de pouvoir mériter l'honneur d'entrer en notre service à l'exemple de Jean Labbé, son trisayeul qui vint s'établir en Lorraine, sous le duc Charles III, où il fut honoré de la charge de lieutenant au gouvernement de notre bonne ville de Nancy, reconnu dès ce temps pour être sorty d'une famille assez ancienne pour être considéré gentilhomme, et en cette qualité, convoqué aux assises de l'ancienne chevalerie

Digitized by Google

de Lorraine, ainsi qu'il est porté par nos lettres-patentes de reconnaissance de gentillesse du 27 may 1712, enthérinées en notre cour souveraine et chambre des comptes de Lorraine, à l'exemple encore de ses autres ayeux, de son père et de ses oncles et parents qui ont possédé et dont aucuns possèdent encore les emplois les plus distingués de nos états, tant dans l'épée que dans la robe, l'ont porté à prendre de l'employ en France pendant les dernières guerres, pour se mettre en état de mériter un jour quelqu'emploi dans notre service, ce qui le détermine à vendre incessamment les terres titrées qu'il possède en Flandre, pour en remplacer le prix en autres biens dans nos états, ce qu'il ne pourra faire en terres de pareille nature et qualité, qui ne se vendent que rarement et à grand prix; que comme il possède en haute, moyenne et basse justice, sans part d'autrui, les terres et seigneuries de Lifol-le-Grand et Vilouxel, les fiefs et fourneaux par nous créés et érigés auxdits lieux, les hautes, moyennes et basses justices des bois de Bohême et d'Artamboucher, que nous avons ci-devant unis et incorporés à la part qu'il possède en la baronnie de Vrécourt, la haute, moyenne et basse justice de Morvilliers et des villages de Blevaincourt, Rozières et Senaide, pour ce qu'il y possède, desquels biens fiefs il dépend plusieurs maisons, usines, bois, rivières, ruisseaux, terres, prés, héritages et droits qui sont d'un revenu assez considérable pour en être formé un fief de dignité, si notre bon plaisir était de désunir les dites terres et seigneuries de Lifol-le-Grand, Vilouxel, les fiefs et fourneaux situés aux dits lieux, les hautes et basses justices des bois de Bohême et d'Artamboucher, de la baronnie qu'il a audit lieu de Vrécourt, de supprimer le nom de Lifol-le-Grand et de lui donner celui de ladite seigneurie de Morvilliers, qui n'a point de village de ce nom; d'unir ensuite le tout desdits biens qui sont du bailliage de Saint-Thiébaut, en un seul et même corps de fief indivisible, et de l'ériger en titre et qualité de comté sous le nom et qualification de comté de Morvilliers, dont le village dudit Lifol-le-Grand, portera le nom et sera le chef-lieu, où il pourra établir une prévoté composée d'un prévost, chef de police et gruyer, d'un procureur d'office, d'un greffier et d'un ou plusieurs sergents, lequel prévost connaîtra en première instance de

Digitized by Google

toutes actions réelles, personnelles, mixtes, criminelles, de police et gruriales entre les sujets dépendants dudit comté, sauf l'appel comme d'ancienneté et sans aucune mutation de juridiction à cet égard, et d'attribuer au surplus audit comté tous les honneurs, rangs, prééminences et prérogatives, qui de droit appartiennent aux terres de pareille nature et qualité ; nous suppliant très-humblement de lui en faire expédier nos lettres à ce nécessaires, etc. Voulant donner audit S[r] baron de Beaufremont des marques de notre bienveillance, du souvenir que nous avons des services qui nous ont été rendus et aux ducs nos prédécesseurs, par ses auteurs et parents, et de l'estime que nous faisons de son mérite personnel ; à ces causes et autres bonnes considérations, à ce nous mouvant, de notre grâce spéciale, pleine puissance et autorité souveraine, nous avons désunis et désunissons de la part qui appartient audit baron de Beaufremont, en la baronnie de Vrécourt, les terres et seigneuries, hautes, moyennes et basses justices de Lifol-le-Grand et Vilouxel, fiefs, fourneaux érigés audit lieu, rentes et droits en dépendants, et les hautes, moyennes et basses justices des bois de Bohéme et d'Artambouchier, tous lesquels biens nous avons unis et incorporés, unissons et incorporons à ladite terre et seigneurie de Lifol-le-Grand, ensemble la haute, moyenne et basse justice de Morvilliers, les villages de Blevaincourt, Rozières et Senaide, pour les parts et portions qui en appartiennent audit baron de Beaufremont, et tous les biens, maisons, usines, bois, rivières, ruisseaux, terres, prés, héritages et droits dépendants desdits lieux, pour le tout ne faire et composer à l'avenir qu'un seul et même corps de fief, auquel il pourra, comme nous le lui permettons, de même qu'à ses hoirs et ayant cause, possesseurs d'icelui, unir et incorporer ci-après tous les autres biens fiefs qu'ils pourront acquester dans le même ressort et juridiction, par la seule déclaration qui en sera faite dans les contrats d'acquisition, sans qu'il soit besoin d'autres lettres d'union que les présentes ; avons supprimé et supprimons le nom du village de Lifol-le-Grand qui s'appellera désormais, tant en jugement que dehors, Morvilliers; lequel fief ainsi uni, nous avons créé, érigé, élevé et illustré, créons, érigeons, élevons et illustrons en nom, titre, rang et

Digitized by Google

prééminence de comté, sous le nom et qualification de comté de Morvilliers, dont le village de ce nom sera le chef-lieu, auquel nous avons attribué et attribuons les honneurs, droits, rangs, priviléges, prééminences et prérogatives qui de droit appartiennent aux terres de cette nature et qualité érigées dans nos états, par nous ou par nos prédécesseurs ducs; voulons que les possesseurs dudit comté puissent se nommer et qualifier comtes de Morvilliers, partout, en jugement et dehors, et qu'ils aient rang et séance convenables tant en fait de guerre, assemblée de noblesse qu'autrement, ainsi que de droit appartient, lequel comté aura les armes telles qu'elles sont ci-après figurées et blasonnées, savoir : écartelées au premier et quatrième d'azur, à la croix azurée d'argent; au deuxième et troisième, de gueulles à la bande d'argent chargée d'une rose, de gueulles en cœur et cotroyées de deux roses d'argent, et sur le tout de gueulles à deux bourdons d'or mis au sautoir, l'écu orné et surmonté d'une couronne de comte, et pour cimier, deux lyons rampants au naturel; avons permis et permettons audit comte de Morvilliers, d'établir dès à présent et pour toujours au village de ce nom une prévoté qui sera composée d'un prévost chef de police et gruyer, d'un procureur d'office, d'un greffier, d'un ou plusieurs sergents, lequel prévost connaîtra en première instance de toutes actions réelles, personnelles, mixtes, criminelles, de police et gruriales entre tous les habitants, et sur tous les biens et bois dépendants dudit comté, sans cependant aucun changement, ni mutation de ressort, ni de juridiction dans les cas d'appel, de faire ériger en tel endroit dudit comté qu'il trouvera le plus convenable un signe pàtibulaire sur quatre pilliers, à charge par les possesseurs dudit comté de nous faire, et à nos successeurs ducs, les reprises, foi, hommages et serments de fidélité à chaque mutation, de donner et fournir avœux et dénombrements des biens, terres, seigneuries et droits qui le composent, et le tout sans préjudice à la réversibilité, le cas échéant, à notre domaine. Si, donnons en mandement à nos chers et féaux les présidents, conseillers, maîtres auditeurs et gens tenant notre chambre des comtes de Bar, bailly, lieutenant général, conseiller et gens tenant notre bailliage de Bassigny, siége de Saint-Thiébaut, et à tous autres qu'il appartiendra,

Digitized by Google

que du contenu es présentes et de tous leurs effets, ils aient chacun d'eux en droit soi, fassent, souffrent et laissent jouir ledit baron de Beaufremont, ses hoirs et ayant cause, pleinement, paisiblement et perpétuellement, cessant et faisant cesser tout trouble et empêchement contraire. Car tel est notre bon plaisir; et afin que ce soit chose ferme et stable à toujours, nous avons les présentes signées de notre main et fait sceller de notre grand scel. Donné à Lunéville, le vingt-un novembre mil sept cent vingt-cinq.

» Signé : Léopold. »

Nous avons déjà cité, à la date de 1724, un acte de baptême des registres de Beaufremont où la marraine fut l'épouse de Claude-Antoine Labbé; ces registres en rapportent encore un autre du 27 octobre 1733, où la haute et puissante dame est qualifiée comtesse de Morvilliers, baronne de Beaufremont, etc., née marquise de Castiau.

De 1736 à 1740, les comtes de Morvilliers et d'Alençon, co-possesseurs de la baronnie de Beaufremont, eurent entre eux un procès qui fut jugé à Saint-Mihiel. Nous pensons, après avoir examiné quelques feuilles de ce procès, qui nous ont été remises, qu'il eut lieu au sujet de l'exercice de quelques droits honorifiques ou lucratifs des deux seigneurs, et à la suite de jugements contestés rendus par les officiers de leurs justices particulières. Il s'agit même d'un bail où se trouve compris le moulin de l'Étanchotte qui, à cette époque, n'aurait eu ni écuries, ni logements « convenables pour loger chevaux, voitures et fourrages. »

Un contrat sur parchemin, du 16 novembre 1744, passé à Beaufremont, par-devant François-Georges Urguette, lieutenant des chasses du roi, procureur d'office, tabellion, garde notte et des sceaux en la baronnie, nous fait connaître que les seigneurs du lieu laissaient quelquefois à leurs manants, à simple titre d'ascencement, certaines parties de leurs domaines.

Par ce contrat, le sieur Charles-François Moinel, avocat à la cour, prévôt de Beaufremont, en sa qualité de fondé

de pouvoir de *Monsieur* le comte de Morvilliers, baron dudit Beaufremont, confesse avoir laissé à titre de cens, à Florentin Thouvenel, manœuvre à Lemmecourt, acceptant pour lui, Anne Lenfant sa femme, leurs hoirs, etc., une place masure, construite actuellement en bâtiment par ledit Thouvenel, et le fond étant et appartenant audit seigneur, situé à Lemmecourt, derrière l'église, jardin potager derrière, joignant Florentin Deslin d'une part et ledit seigneur comte de Morvilliers d'autre. Cet abandon fut fait moyennant un chapon de cens et six deniers payables à Noël de chaque année. En cas de négligence (pour le paiement du cens), la maison et le jardin devaient retourner au domaine.

L'acte fait en présence de Pierre Guyot, greffier, et de Joseph Mailliard, sergent, demeurant à Beaufremont, est scellé du sceau du tabellionage de la baronnie dudit lieu. Ce sceau appliqué sur une bande de papier recouvrant une espèce de pâte grenue, est un écusson aux armes du comte de Morvilliers; au centre se voit un autre petit écu avec les vairs des armes de Beaufremont. L'écusson est surmonté d'une couronne de comte et est entouré d'une légende qu'on ne peut plus lire, mais qui doit être : SEAV DE BEAVFREMONT.

La vie militaire de Claude-Antoine Labbé nous est complétement inconnue : il est à présumer cependant qu'elle nous eût offert de curieux épisodes, surtout si, comme on doit le supposer, il suivit son régiment et le maréchal duc de Noailles dans les guerres dites de la succession, où la France eut à lutter à la fois contre l'Angleterre et la majeure partie de l'Allemagne.

Rentré dans la vie privée, le comte de Morvilliers habita, avec sa famille, le château de Vrécourt. Le dernier acte que nous connaissions de ce seigneur est un bail à ferme de tous les droits qu'il possédait à Beaufremont, Lemmecourt, Aülnois et Roncourt.

Par cet acte, du 25 juin 1763, passé devant les notaires royaux héréditaires établis au bailliage royal du Bassigny,

Digitized by Google

séant à Bourmont, Élophe Perru, marchand demeurant à Beaufremont, reconnaît et déclare retenir à titre de bail et amodiation, pour neuf années à partir de la Saint-Georges 1764, de haut et puissant seigneur messire Claude-Antoine Labbé, chevalier, seigneur, comte de Morvilliers, baron de Beaufremont et de Vrécourt, seigneur de Rosières et autres lieux, demeurant audit Vrécourt, tous les droits dépendants de Beaufremont, Aulnois, Lemmecourt et Roncourt, pour ce qui en appartient audit seigneur, consistant dans le château, basse-cour, écuries, jardins potagers et vergers, vignes, colombier, étang, breuils; tuillerie pour moitié; moulin (de l'Étanchotte), moulages; logement de vigneron et de berger; hautes et basses amendes; droit de forfuyance et de formariage (se réservant ledit seigneur le droit de deshérence et de succéder aux absents par le droit de représentation); avec jouissance de la taille à volonté; corvées de bras et de charrues; du droit de porter le fusil et d'aller personnellement à *l'effût* dans les temps non prohibés par les ordonnances; des amendes de gruerie (à la réserve de celles qui viendraient des bois du seigneur); de la dîme de Beaufremont et de Roncourt pour la part qui en revient audit seigneur, de tous les cens, droits seigneuriaux et redevances appartenant à ce même seigneur; du droit de troupeau à part; de la franchise, tant qu'il plaira au souverain de l'accorder; des poules et chapons tant de cens que de bourgeoisie, à Beaufremont, Aulnois et Lemmecourt; du poisson des étangs, à la charge de les *elleviner* pour la fin du bail, comme ils le sont au commencement; de la coupe de deux arpents de bois pour chaque année du bail, tels qu'ils seront marqués et délivrés par les officiers du seigneur, avec des chênes en suffisance pour faire des *pesseaux* reconnus nécessaires aux vignes; du droit d'établir des forestiers-garde de chasse, et de les faire recevoir suivant les ordonnances; avec jouissance aussi des tiers deniers, épaves et confiscations; à charge cependant de poursuivre à ses frais les procès criminels jusqu'à exécution de l'arrêt inclusivement, et les affaires civiles jusqu'à

sentence du bailliage, mais sans pouvoir faire aucun procès, pour quelle cause que ce soit, avant d'en avoir averti le seigneur et d'avoir obtenu son consentement. La jouissance enfin de la marcarerie de Beaufremont, située sur la chaussée du grand étang et composée de dix-sept vaches et un taureau, abandonnés par le seigneur audit preneur, pour être remplacés à la fin du bail par une égale quantité de bétail.

Ce bail était consenti de la part du comte de Morvilliers, baron de Beaufremont, moyennant le prix annuel, à la charge d'Élophe Perru, de 3,100 livres, cours de Lorraine, 50 livres de beurre, autant de fromage, un voyage, avec ses chevaux et sa voiture, de Vrécourt à Nancy, quatre voyages semblables de Beaufremont à Vrécourt, cent carpes chaque année de pêche, et les réparations locatives, sans qu'il lui fût permis, en aucune façon, de *dessaisonner* les terres ou les chenevières avant d'en avoir obtenu une permission expresse du seigneur laisseur.

Une réserve était faite aussi à l'égard des *noveaux* (1) de l'étang, pour lesquels le curé était en procès avec les seigneurs; il était convenu que si le baron gagnait le procès, le preneur jouirait desdits noveaux et paierait cent francs de plus par année.

Ces conventions ayant été agréées et signées de part et d'autre, Élophe Perru, avant d'entrer en possession de ce qui constituait la ferme qu'il venait de prendre à bail, demanda une visite des bâtiments et de leur mobilier, conjointement avec Charles-François Moinel, avocat à la cour, prévôt et amodiateur sortant de M. le comte de Morvilliers. Cette visite, du 16 avril 1764, fut faite par Joseph Berret, de Beaufremont, expert de Moinel, et Florentin Renaux, maître

(1) Noval : dîme que l'on tirait d'une terre ou d'un bois essarté depuis peu. Le noval était aussi un champ inculte de temps immémorial et mis récemment en état de porter du blé. Ici il s'agissait des terrains de l'étang que l'on desséchait tous les trois ans, ou seulement de terres que l'eau ne baignait plus et que l'on avait rendues à la culture..

Digitized by Google

charpentier à Médonville, expert de Perru. Le notaire Urguette, écuyer, procureur d'office en la baronnie de Beaufremont, avait préalablement reçu le serment par lequel les deux experts s'engageaient à bien et fidèlement remplir leur devoir.

En parcourant le procès-verbal de cette visite, où sont indiquées les réparations à faire par le seigneur et par l'amodiateur sortant, on voit avec peine l'état de délabrement où se trouvait, dans l'enceinte de l'antique forteresse de Beaufremont, l'ancien château des comtes de Tornielle. Des caves à la toiture, tout annonçait l'abandon, la vétusté, tout avait subi l'influence destructive des guerres, du temps et des éléments. L'œil ne pouvait s'arrêter nulle part sans être attristé par des dégradations : ici c'étaient des murs lézardés ou écroulés, là un four effondré, ailleurs des cheminées emportées par les ouragans, des chambres inhabitables, des greniers dépourvus de planchers ou des planchers déjoints et pourris; partout des portes à moitié détachées ou même privées de leurs ferrements; des vitres cassées, fracassées par les orages, avec des chassis pourris et des volets mutilés (quelques-uns liés avec des cordes); enfin, dans l'intérieur, de vieux meubles, la plupart vermoulus et tombant en poussière. A peine existait-il, dans toute cette vieille demeure féodale, un logement convenable pour le fermier le moins exigeant.

Et cependant, notre procès-verbal de visite constate que des constructions nombreuses et bien établies en avaient fait autrefois une habitation aussi commode que spacieuse.

Le château, proprement dit, était situé à droite en entrant par le prolongement du chemin de la Montagne. Après avoir traversé le pont-levis, on pénétrait dans la cour intérieure par un porche, et l'on entrait dans les appartements par un vestibule. Outre la cuisine, avec ses deux croisées à carreaux soutenus par des vergettes de fer, et au foyer de laquelle se remarquait une grande platine en fonte destinée à chauffer le poêle (1), le rez-de-chaussée avait deux chambres

(1) Chambre voisine de la cuisine.

Digitized by Google

successives, puis une troisième en retour, au fond du vestibule. Au premier étage existaient trois chambres dont les fenêtres s'ouvraient sur la cour, et deux cabinets ayant leurs croisées au nord. Au-dessus du premier étage, que s'était réservé le seigneur dans le bail de Moinel, se trouvaient les hauts-greniers, où l'on arrivait par deux escaliers partant du vestibule. Des tuiles plates recouvraient l'édifice qui faisait corps avec les bâtiments du dessus jusqu'au pressoir.

Dans le voisinage de la tour commune était la chambre à four et une autre chambre à feu, au-dessus desquelles on avait établi les grands greniers à grains recevant le jour par six croisées. Sous le toit existaient encore des hauts-greniers. Le mur pour la séparation d'avec le château des seigneurs d'Alençon avait 15 pieds de hauteur.

Il y avait au bas de la tour commune où étaient les prisons, une chambre à feu voûtée, et, à côté, quatre autres chambres dont l'une était aussi voûtée. Des sommiers supportaient les *seules* (poutres) du plancher des trois autres.

Une pompe avait été posée pour tirer l'eau d'un grand puits, peut-être celui qui est à l'ouest de la cour, mais le Sr Moinel s'engagea à y remettre un tour, une poulie et une corde.

Une ancienne bougerie était contigue à l'une des chambres à feu dont il vient d'être parlé. Les fenêtres de cette bougerie, comme celles de la plupart des autres dépendances du château, avaient conservé leurs anciens barreaux de fer.

Les deux caves qui existent encore, l'une dite la grande cave et l'autre moins vaste, étaient pourvues de trois rangées de gros madriers pour recevoir les tonneaux.

Venait ensuite une porte cochère : c'était l'entrée de la grange où se faisait le battage des grains.

Il y avait, pour les chevaux, une grande écurie avec crèches et rateliers des deux côtés, et en outre deux rans (réduits) pour les porcs. Des greniers à foin étaient établis au-dessus de cette écurie.

L'étable des vaches était à côté. On y entrait par une porte à deux battants; elle avait aussi deux réduits à porcs.

Digitized by Google

La neuve bougerie où étaient les cuves et les bouges destinés à recevoir les raisins, pour le temps de la fermentation, occupait la vaste chambre contigue à cette étable. L'une et l'autre avaient de belles voûtes supportées par des piliers.

A la proximité de cette bougerie s'élevait le pressoir, véritable bâtiment, abritant une machine compliquée et d'une construction gigantesque comme tous les anciens pressoirs.

Enfin, venait la chiennerie ou chambre des chiens, voisine d'une porte par laquelle on descendait dans les fossés.

En dehors de l'enceinte anciennement fortifiée, étaient encore plusieurs constructions appartenant au seigneur et laissées à l'amodiateur :

C'était d'abord le colombier, dont on parcourait l'intérieur au moyen d'une échelle tournante; puis :

La maison du berger composée d'une cuisine, d'un poêle et de greniers;

La bergerie à côté, meublée de rateliers et possédant un grenier à foin;

La grange-aux-dixmes avec porte cochère, ensuite une maison au-dessus, dite la maison du jardinier, ayant son logis sur le derrière et une écurie sur le devant;

Enfin, une chambre à feu à l'entrée de la cour de la bergerie.

Tous ces bâtiments étaient situés au nord du château et du grand parterre; quelques-uns existent encore, mais complétement modifiés; ils composaient, comme aujourd'hui, une partie du hameau de la Montagne.

L'enclos dit le Grand-Parterre était situé à l'est et au-dessus du château dont il était séparé par le fossé. Une grille sur la cour et une porte en fer y donnaient accès. Il paraît que, dans le terrain le plus rapproché du château, il y avait un bosquet. Ce parterre était entouré de tous côtés par des murs de six pieds de hauteur. Ces murs existent encore en partie, mais n'ayant pas été entretenus, ils suffisent à peine pour former une clôture de séparation avec les héritages voisins.

Digitized by Google

Un autre enclos dit le Petit-Parterre, semé de luzerne, était au-dessous du château et s'étendait jusqu'à la tour dite des Michottes, sur le fossé, vers le village. Le mur qui soutenait les terres en cet endroit avait jusqu'à 30 pieds (10 mètres) d'élévation. Un autre mur existait au côté opposé du fossé et, coupé d'abord par une porte cochère s'ouvrant à l'angle du fossé, il se continuait jusqu'au grand chemin du Taureau, pour le suivre en montant, comme cela se voit encore actuellement. Le mur qui fait la séparation des possessions des deux seigneurs datait du partage de 1589; il limitait, au sud-est, le Petit-Parterre, et se continuait au-dessus des châteaux pour limiter de même le Grand-Parterre.

Nous ne parlerons du moulin de l'Étanchotte, à environ deux kilomètres au-dessous de Lemmecourt, que pour dire qu'il était dans un aussi misérable état que les bâtiments du château. Quatre brèches existaient à la chaussée de l'étang, et le moulage, de même que le logement du meunier et l'écurie, exigeaient les réparations les plus urgentes; le four était étançonné.

Si nous remontons la vallée, nous arrivons à la chaussée de l'étang de réserve, puis à celle du grand étang, sous Beaufremont; l'une et l'autre avaient subi quelques dégradations, mais on pouvait les réparer à peu de frais.

La marcarerie, bâtie sur la chaussée du grand étang, était une ancienne construction très-caduque. Elle se composait d'une cour ayant grande et petite porte d'entrée avec un enclos derrière; d'une cuisine, d'un poêle et d'une chambre au fond d'un petit vestibule; d'une cave voûtée autour de laquelle des planches étaient disposées pour recevoir le lait; d'un four, d'une petite grange avec porte cochère; de l'étable pour les vaches avec trois réduits à porcs, et d'un grenier à foin; elle avait aussi un jardin potager joignant le chemin.

A quelques centaines de mètres au-dessus de la marcarerie, et sur la droite du grand étang, est située la tuilerie. Les bâtiments composant alors cet ancien établissement étaient le logement du tuilier : une cuisine, un poêle, une grange, une

Digitized by Google

écurie à côté et un four; il y avait ensuite la halle avec ses échelles et ses perches, sa *marche,* son *établi* et sa meule à piler le ciment; puis le haut-fourneau pour cuire la tuile, la brique et la chaux. Le tout était, comme à la marcarerie et dans les autres constructions dont il vient d'être question, dans un état de dégradation qui exigeait de nombreuses et immédiates réparations.

Tels étaient, dans leur ensemble, et d'après une visite minutieuse, le château du comte de Morvilliers et ses dépendances.

En finissant cette visite, les experts firent l'inventaire des meubles que le seigneur possédait au château. Comme on va en juger, ces meubles, ou plutôt ces débris, étaient en rapport avec les logements qu'ils occupaient, et n'annonçaient en rien le luxe que de nos jours on rencontre dans les demeures roturières de la bourgeoisie, et même jusque chez les cultivateurs de nos campagnes.

A la cuisine du château, on remarquait une grande armoire à quatre volets, en chêne et sapin; un desservant à côté avec un porte-habit; un autre petit desservant auprès de la cheminée, une grande pelle à feu, le cramail (la crémaillère) et deux chenets. Un vieux dressoir et un ancien bois de lit y étaient tombés depuis peu en pourriture.

Dans le vestibule on voyait une petite armoire à un seul volet, et dans la chambre du fond, trois bois de lit ou couchettes pour les domestiques, deux vieux matelas en laine et crin, et les *pans* des *tour-de-lits* qui étaient précédemment à la cuisine.

Les trois chambres du premier étage, appartements réservés pour M. le comte, possédaient: la première, trois petits barils à mettre de la poudre, deux chenets à pommes de cuivre, une pelle à feu, trois petites pinces et une *servante* de fer; la seconde, dite le poêle, une armoire en chêne à deux volets, un lit équipé (sans draps), avec des *tour-de-lits* verts; et la troisième, une bergère avec couverture et traversin, puis un vieux bois de lit *à tombeau* (*sic*). Dans les petits cabinets

Digitized by Google

était une grande armoire en chêne, à trois volets et deux clefs.

Trois petites commodes, six tables, de différentes grandeurs, en chêne et en sapin, trois fauteuils garnis de paille, vingt-quatre chaises, tant bonnes que mauvaises, aussi garnies de paille, complétaient le mobilier de ces chambres.

Il y avait à la chambre à four une grande huche, espèce de coffre en bois de chêne, une grosse et vieille *maix* (huche) à pétrir, creusée dans un tronc de chêne, et une pelle pour enfourner le pain, puis dans une autre chambre, un ancien dressoir avec deux pelles d'huilerie.

Dans la vieille bougerie, se trouvaient rangés dix-huit gros tonneaux en état de recevoir du vin, une grosse *bringue* (1) assez bonne et six autres détériorées ou ne pouvant plus servir, puis cinq tonneaux pour conduire le poisson.

La neuve bougerie possédait six grandes cuves, cinq balonges (2), deux *tiroires* (3), deux grands entonnoirs, un petit baril ferré ayant une anse de fer, et quinze tandelins, en plus ou moins bon état. Au pressoir était une grande hache pour tailler les pains (les marcs).

Enfin, il y avait au grenier un vieux crible d'Allemagne, un bichet et un imal bien ferrés, mesures de Nancy, plus un bichet et un vieil imal, mesures de Beaufremont (4).

Ces meubles et les autres effets de M. le comte de Morvilliers, mais seulement les plus convenables parmi ceux qui viennent d'être désignés, furent, presque aussitôt après l'inventaire, retirés du château de Beaufremont et transportés dans celui

(1) Grande cuve?

(2) Cuves allongées en ovale.

(3) Petites cuvettes pour tirer le vin.

(4) Les experts furent taxés et reçurent chacun pour leur travail la somme de 34 fr., outre 12 fr. pour la rédaction de leur procès-verbal de 28 pages, papier in-4°, qui fut déposé au greffe de la baronnie de Beaufremont, partie du comté de Morvilliers. L'exemplaire que nous possédons en fut extrait le 16 juillet 1785, et nous a été remis par M. J.-N. Poirson, comme nous, l'un des arrière petits-fils d'Élophe Perru.

Digitized by Google

de Vrécourt; le reste, avec les bouges et les tonneaux, fut vendu à l'amodiateur Perru, pour la somme de quatre-vingt-treize livres payées comptant (1).

Les réparations à exécuter par Ch.-François Moinel n'étaient peut-être pas terminées, que le château de Beaufremont avait changé de maître. Claude-Antoine Labbé n'existait probablement plus, et ses possessions, dans notre pays, venaient de passer à M. le marquis de Luigné. C'est ce qu'atteste une reconnaissance de l'expert Joseph Berret, qui certifiait, à la date du 17 juillet 1764, s'être transporté au château de M. le marquis de Luigné, à Beaufremont, et y avoir trouvé tous les travaux à la charge de Moinel, faits suivant les prescriptions et au désir de l'expertise (2).

Claude-Antoine Labbé et Charlotte du Quesnoy eurent de leur mariage : Jean-Charles-Paul-Antoine Labbé, comte de Morvilliers, officier dans le régiment du roi, infanterie; Anne-Françoise Labbé, mariée en 1751 à Charles, marquis de Spada; Charlotte-Joséphine-Antoinette Labbé et Marie-Françoise-Félicité Labbé (3).

Tandis que les aînés de la famille Labbé quittaient leurs paisibles châteaux pour s'attacher à la fortune des armées françaises, la branche cadette continuait à occuper, en Lorraine, les premières places au conseil d'état et à la cour souveraine. Nous rappellerons en quelques lignes les services de ces magistrats.

Simon-Melchior Labbé, frère puîné de Charles-François Labbé, baron de Beaufremont, fut le chef de cette branche. Dès 1694, Nicolas de Bildstein, baron de Froville, et Philippine de Seil, son épouse, ayant fondé à Nancy l'hôpital Saint-Roch, depuis réuni à celui de Saint-Charles, le nommèrent l'un des trois directeurs et conservateurs de cet hôpital, destiné aux pauvres malades les plus étrangers et les

(1) Cela résulte d'une décharge donnée à Jean Perru, fils d'Élophe Perru, le 26 juin 1770.

(2) Cette reconnaissance est à la suite du procès-verbal d'expertise.

(3) Voir le *Nobiliaire de Lorraine*, par Dom Pelletier.

Digitized by Google

plus abandonnés, et le prièrent d'en être avec eux l'un des co-fondateurs (1). Il portait déjà le titre d'écuyer, seigneur de Coussey. Nous avons dit plus haut comment le duc Léopold le nomma l'un de ses ministres sous le titre de conseiller secrétaire d'état. Il exerça cette fonction jusqu'après le décès de ce prince, en 1729, et elle fut loin d'être pour lui une sinécure, comme on peut le voir par la grande quantité d'ordonnances et d'édits qu'il a signés et à la rédaction desquels il a certainement coopéré. Devenu le doyen du conseil d'état, il conserva ce titre jusqu'à sa mort en 1755 : il était alors âgé de quatre-vingt-dix ans. Le 5 août 1736, le duc François III, voulant récompenser dignement ses services, avait érigé en sa faveur la baronnie de Coussey en comté. Il était de plus seigneur du Rouvroy, Forcelle et Licière. Il avait eu de son union avec Henriette de Jacquesson, Claude-François Labbé qui suit; Jean-Charles Labbé dont il sera parlé après, et Jeanne-Charlotte-Antoinette Labbé, épouse de Charles de Silly, capitaine commandant de la garde des grenadiers de S. A. R. madame la duchesse douairière de Lorraine, à Commercy.

Claude-François Labbé, d'abord baron, puis comte de Coussey et seigneur de Besonveau, était, ainsi que son frère, secrétaire d'état à la mort du duc Léopold (2); ils figuraient en cette qualité dans l'assemblée qui accorda la régence à la duchesse Élisabeth-Charlotte d'Orléans, pendant l'absence du duc François III. Il paraît qu'à cette époque, Claude-François Labbé avait déjà rendu d'importants services à la ville de Nancy, car il en reçut alors l'hommage d'un jeton qu'elle fit frapper en son honneur (3). Il avait épousé

(1) *Histoire de Nancy*, par Lionnois, t. 2, p. 525.

(2) *Mémoires* de M. Noël, n° 5, note, p. 217 et manuscrit de la bibliothèque d'Épinal, n° 153.

(3) Lionnois, *ibid.*, t. 2, p. 153. Ce jeton porte d'un côté la ville de Nancy avec la légende : Jeton de la chambre de ville de Nancy, 1729, et de l'autre, les armes de Claude Labbé, accolées à celles de Marie-Anne de Bourcier, son épouse, couronnées et supportées par deux génies.

Digitized by Google

Marie-Anne de Bourcier, qui lui donna deux fils morts en bas âge et une fille, Marie-Catherine-Simone Labbé, mariée à Claude-Charles Gobert, comte d'Apremont-Lynden, maréchal des camps et armées du roi de France et colonel d'un régiment de hussards (1).

Jean-Charles Labbé, comte de Coussey, seigneur du Rouvroy et de Genicourt, continua à remplir les fonctions de secrétaire d'État sous François III et sous Stanislas. Il devint premier président de la cour souveraine de Lorraine le 24 décembre 1745 et exerça cette charge avec autant de prudence que de fermeté, jusqu'au 23 juin 1767, sachant, dans des circonstances difficiles, concilier ce qu'il devait au roi de Pologne avec ses devoirs envers son pays, et mériter l'estime et la confiance de ses concitoyens, sans rien perdre de celle du prince. S'étant démis de ses fonctions, la cour lui conserva le titre de premier président honoraire qu'il portait encore en 1783. Il mourut toutefois avant les troubles révolutionnaires. En lui s'éteignit le nom de sa famille.

Il avait épousé en premières noces Marthe, baronne d'Olivier, dont il eut deux filles, Marie-Charlotte et Anne Labbé (2). Les armes de cette première épouse sont accolées à celles des Labbé et placées sous une couronne, sur le revers d'un jeton sans millésime qu'il reçut de la ville de Nancy (3). En secondes noces, il épousa Thérèse Gauvain de Champé, qui lui donna encore un fils mort jeune, et deux filles, Charlotte-Thérèse-Marguerite Labbé et Magdelaine Labbé, sur la vie desquelles nous n'avons aucun renseignement. En 1793, les biens que cette famille possédait à Coussey furent vendus comme biens nationaux; l'affiche de la vente de ces biens portait pour seule indication : « les héritiers Labbé et du Rouvroy de Coussey. »

Maintenant, jetons un coup d'œil rapide sur ce qui se

(1) *Nobiliaire de Lorraine*, p. 429.

(2) *Ibid.*

(3) Lionnois, *Histoire de Nancy*, t. 2, p. 154.

Digitized by Google

passait en Lorraine pendant la période que nous venons de parcourir.

Après 1725, les événements s'étaient succédé avec une étonnante rapidité dans notre province, et n'avaient pas permis à Claude-Antoine Labbé d'y revenir prendre du service auprès de nos ducs, comme il en avait d'abord exprimé le désir.

Léopold qui fut, comme on l'a dit, le restaurateur et le père de sa patrie, n'avait rien tant à cœur que de faire du bien à ses sujets, mais la mort le surprit au moment où il pensait pouvoir encore travailler longtemps à leur bien-être. Une pleurésie l'enleva à l'affection générale le 27 mars 1729.

On dit que ce modèle des bons princes fut tellement pleuré des lorrains qui assistèrent à ses funérailles, que les pavés de l'église des Cordeliers de Nancy, où il reçut la sépulture, furent mouillés de leurs larmes. Les regrets de ceux qui étaient éloignés de son séjour habituel ne furent pas moins expressifs. La noblesse comblée de titres et d'honneurs s'était relevée à l'ombre de son gouvernement tutélaire, mais la générosité du duc avait été égale envers tous ses sujets, à qui « il procura une abondance qu'ils ne connaissaient plus. » Les pauvres comme les riches, plus que les riches mêmes, avaient eu part à sa paternelle sollicitude ; aussi, dans les plus modestes paroisses comme dans les plus populeuses, on vit le peuple accourir en foule aux services religieux qui se célébrèrent partout pour le repos de son âme.

Si ce prince n'avait pas eu d'historiens pour nous retracer son caractère et nous rappeler ses bienfaits, les lois, les édits, les ordonnances qu'il promulgua, suffiraient pour que sa mémoire se conservât parmi nous. Ce sont là, en effet, autant de monuments de sagesse, où l'on retrouve à chaque page la preuve la plus palpable de l'intérêt ou plutôt de l'attachement que Léopold portait à ses sujets de toutes les classes et de toutes les conditions.

Un prince populaire sait toujours s'entourer d'hommes de

Digitized by Google

bien qui grandissent autour de lui et méritent une juste part des souvenirs honorables que la postérité accorde à sa mémoire. C'est donc un grand honneur pour les familles Labbé et d'Alençon d'avoir joui de la faveur d'un duc comme Léopold, et de compter plusieurs de leurs membres au nombre de ses conseillers.

Parmi les hommes d'un mérite exceptionnel que s'attacha cet excellent duc et dont peut à juste titre se glorifier notre province, nous ne pouvons nous dispenser de nommer les procureurs généraux, Léonard et Jean-Louis Bourcier, et le président Lefebvre (1), l'un des successeurs de Charles-François Labbé à la chambre des comptes. Ces deux magistrats lorrains pourront toujours être cités comme modèles, toutes les fois qu'il s'agira d'intégrité, de dévouement au prince et d'amour de la patrie.

François III, qui succéda à Léopold, était à la cour de l'empereur d'Allemagne dont il devait épouser la fille aînée, la célèbre Marie-Thérèse, lorsque la mort de son père le rendit héritier de la couronne des ducs de Lorraine et de Bar. Élisabeth-Charlotte d'Orléans, sa mère, fut reconnue régente. Le prince revint dans ses états en 1730, mais il les quitta de nouveau en 1731, pour ne plus les revoir. Pendant son court séjour à Lunéville, il rendit plusieurs ordonnances aussi sages qu'utiles (2), et s'occupa du gouvernement de notre pays avec une sérieuse attention. Après son départ, la laborieuse veuve de Léopold reprit la régence, et continua à exercer avec habileté l'autorité ducale jusqu'en 1737.

Les événements politiques qui se passèrent en Europe pendant cette nouvelle régence changèrent de la manière la plus inattendue le sort de la Lorraine et de ses souverains.

(1) Lefebvre était né à Epinal en 1663; une petite rue de cette ville porte son nom. Il mériterait plus de sa cité natale.

(2) Une de ces ordonnances, du 1er avril 1731, enjoignait aux communautés d'entretenir, chacune sur son territoire, les chemins servant à les mettre en communication les unes avec les autres.

Digitized by Google

Auguste II, roi de Pologne, étant mort en 1733, Louis XV, qui avait épousé la fille unique de Stanislas Leckzinski, engagea ce prince à redemander une couronne qu'il avait déjà portée. Stanislas fut en effet proclamé, mais Auguste III, fils du dernier roi, le fut aussi, et appuyé par la Russie et l'empereur d'Allemagne, il se maintint sur le trône. Le roi de France, mécontent de l'influence que l'empereur venait d'exercer au détriment de son beau-père, lui déclara la guerre. Pendant les deux années que dura cette guerre, la Lorraine envahie et traversée par les troupes françaises eut à fournir à ces troupes des vivres, des fourrages et des bois; néanmoins elle en souffrit peu : les préliminaires d'un traité de paix furent signés à Vienne le 3 octobre 1735. Par ces préliminaires, suivis de la convention définitive du 13 avril 1736, les duchés de Lorraine et de Bar étaient donnés en usufruit à Stanislas pour, après sa mort, être définitivement réunis à la France. Le duc François III, qui venait d'épouser la fille aînée de l'empereur, reçut en indemnité le grand duché de Toscane; toutefois, ce ne fut qu'avec la plus grande répugnance, et comme forcé par les événements, que ce prince consentit enfin, le 22 août, à souscrire aux conditions qui dépouillaient son auguste famille d'une couronne qu'elle avait portée pendant 700 ans.

Si alors la volonté nationale, cette base solide sur laquelle ne craindront jamais de s'appuyer les bons princes, eût pu être invoquée, nul doute qu'elle n'eût servi à l'accomplissement des vœux de nos pères en leur laissant au moins pour duc Charles-Alexandre, frère puîné de François III; mais ce principe trop légitime était loin de la pensée des gouvernements de cette époque, et il fallut se soumettre à leurs décisions.

La nouvelle des traités qui disposaient de notre pays causa parmi les Lorrains une consternation générale, et lorsque, le 5 mars 1737, la duchesse régente quitta Lunéville pour se rendre à Commercy, dont la souveraineté lui avait été réservée, leur douleur éclata de la manière la plus vive

Digitized by Google

et la plus touchante : « Ce serait tenter l'impossible, dit » un écrivain présent au départ de la duchesse et de ses » deux filles (1), que de vouloir dépeindre la consternation, » les regrets, les sanglots et tous les symptômes du désespoir » auquel le peuple se livra à l'aspect d'une scène qu'il re- » gardait comme le dernier soupir de la patrie. » On accourait de toutes parts; on se jetait devant les chevaux, on les arrêtait; on barrait les passages; on se précipitait aveuglément à genoux jusque sous les roues des carrosses. On n'entendait de tous côtés que les cris les plus attendrissants, et les princesses elles-mêmes fondaient en larmes. La foule était tellement compacte sur la route, qu'elles ne mirent pas moins de cinq heures pour parcourir la première lieue (2), et qu'elles ne réussirent à traverser plusieurs villages qu'en promettant d'y revenir (3). Depuis, on remarqua souvent à Commercy un grand nombre d'habitants des campagnes qui y venaient de fort loin, comme pour contempler encore une dernière fois les nobles restes de la cour de leurs anciens souverains.

La duchesse douairière de Lorraine mourut en 1744; l'année suivante, le duc François III, époux de Marie-Thérèse d'Autriche, montait sur le trône impérial d'Allemagne et y devenait le chef de la dynastie qui règne encore aujourd'hui en Autriche.

Avant de venir fixer sa résidence dans ses nouveaux états, Stanislas y fit reconnaître son autorité. Dès le 8 février, ses commissaires avaient pris possession du Barrois; le 21 mars, ils accomplirent la même formalité pour la Lorraine; enfin, le 3 avril, Lunéville recevait le souverain qui, par un règne de transition, allait préparer notre petite nation à devenir une simple province française.

(1) Duval, *Vie de Wayringe*, p. 312.

(2) Voir les *Mémoires* de M. Noël, t. 411, p. 2, et l'*Histoire de Stanislas*, par M. Aubert, avocat, p. 411.

(3) Digot, *Histoire de Lorraine*, t. 6, p. 185.

Digitized by Google

Le titre de duc de Lorraine et de Bar fut, pour le roi de Pologne, plus honorifique que réel. Sous prétexte de lui épargner les fatigues de la direction des affaires, le roi de France lui demanda la gestion de l'administration financière des deux duchés, et Stanislas y consentit moyennant une pension annuelle de deux millions de livres. Pendant les vingt-neuf années qu'il régna en Lorraine, il retira donc de ce pays, pour son entretien et celui de sa cour, une somme de cinquante-huit millions, sur laquelle il est juste de diminuer 8,518,223 livres 8 sous qu'il employa à des constructions et à divers établissements religieux ou philanthropiques, spécialement en faveur des villes de Nancy, de Lunéville et de Commercy (1).

Stanislas a reçu le surnom de bienfaisant. C'était en effet un excellent prince qui, avec des mœurs pures et une piété éclairée, avait le cœur grand, généreux et obligeant. S'il eût été libre de suivre ses propres inspirations, il est assez probable que nos pères n'auraient eu qu'à bénir son gouvernement, mais ses belles qualités durent souvent s'effacer devant la volonté des ministres de Louis XV.

Sous son régne, nos populations rurales, surchargées d'impôts de toutes sortes par l'intendant de la France, se virent encore une fois réduites à une vie de gêne et de privations (2).

Stanislas mourut le 13 février 1766, et dès lors nos pères durent accepter la France pour patrie. S'ils éprouvèrent encore

(1) V. *Mémoires pour servir à l'histoire de Lorraine*, par M. Noël, n° 5, p. 239.

(2) En 1761, la masse des impôts existants, y compris les revenus des domaines et les contributions indirectes, était de 8,918,327 livres 9 sous, tandis que tous les revenus imposables n'étaient évalués qu'à 7,300,000 livres. A ces impôts excessifs qui pesaient presque exclusivement sur le peuple, si l'on joint les dîmes, les redevances, les corvées ou prestations et les autres droits seigneuriaux qu'il avait à supporter, on aura une idée de la triste situation de notre pays, à une époque que l'on se figure généralement comme ayant été pour nos ancêtres une ère de prospérité et de bien-être.

Digitized by Google

quelques regrets bien légitimes en assistant au dernier soupir de leur antique indépendance, les égards de Louis XV, qui presque aussitôt diminua leurs charges et leurs contributions, les attachèrent promptement à la grande nation au milieu de laquelle ils ont pu continuer la chaîne de leur ancienne gloire, et à laquelle, sans cesser d'avoir le cœur et le caractère lorrain, ils ont fourni, en moins de cent ans, une foule d'hommes illustres et dévoués.

L'empereur Napoléon I[er] appelait la Lorraine *le pays des braves :* les dernières luttes de la France ont prouvé que les militaires produits par ce pays, sont toujours dignes de la réputation de leurs ancêtres.

Antoine-Louis-René Saguier, marquis de Luigné, comte de Morvilliers, baron de Vrécourt et de Beaufremont.

Après Claude-Antoine Labbé, la baronnie de Beaufremont fut possédée, pour la partie qui avait appartenu à ce dernier seigneur, par messire Antoine-Louis-René Saguier, marquis de Luigné (1). Ce nouveau baron était étranger à la noblesse lorraine, et nous ignorons son origine. Nous supposons toutefois qu'il avait épousé une des filles de son prédécesseur, et que ce fut cette alliance qui le mit en possession du comté de Morvilliers et de ses dépendances. Il avait suivi avec succès la carrière militaire, et à ses titres, anciens et nouveaux, il joignait ceux d'ancien lieutenant-colonel de cavalerie et de chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

Le marquis de Luigné jouit de la baronnie de Beaufremont de 1764 à 1778. Il ne l'habita jamais; il faisait sa résidence habituelle à Paris, en son hôtel de Paradis, au Marais,

(1) Luigné est un village du département de Maine-et-Loire, canton de Thouarcé, arrondissement d'Angers, population 430 habitants.

Digitized by Google

paroisse Saint-Gervais, et aussi quelquefois au château de Vrécourt.

L'amodiateur Claude Perru étant mort, il consentit à ce que sa veuve, Elisabeth Laroche, et son fils, Claude Perru, renonçassent au bénéfice du bail que nous avons rappelé, en faveur de Jean Perru, leur fils et frère. Cette renonciation eut lieu le 13 juillet 1767. Dans l'acte qui en fut passé par devant Me Thiébaut, tabellion en la baronnie de Beaufremont, Jean Perru et son épouse Catherine Froment acceptaient, pour les six années restant à écouler, les conventions du bail de 1763, et s'engageaient à payer aux époques fixées, audit seigneur marquis de Luigné ou à ses agents, en son château de Vrécourt, le canon annuel de 3,100 livres, plus une somme de 36 livres, au mois de septembre, pour être déchargés de l'obligation d'abord contractée de fournir annuellement cinquante livres (25 kilogrammes) de beurre et autant de fromage.

Il paraît que M. le marquis et son nouveau fermier n'eurent qu'à se louer l'un de l'autre, car deux années seulement après les arrangements dont il vient d'être question, un nouveau bail de neuf années fut consenti entre eux pour commencer à l'expiration du premier, le 23 avril 1773, et finir en 1782. Ce fut encore le notaire Charles Thiébaut, de Beaufremont, qui rédigea ce bail, un peu plus détaillé que celui de 1763. D'après des conventions nouvelles, l'amodiateur devait payer un canon de 3131 livres et 50 livres pour le beurre et le fromage. Il était aussi chargé d'avancer les vingtièmes, mais le seigneur s'engageait à lui en tenir compte (1).

En marge de la dernière page de ce bail est écrit : « Enregistré au greffe de la prévôté de Beaufremont pour la partie de Monsieur le marquis de Luigné, ce requérant le sr Jean Perru, et ce en exécution de l'ordonnance de Monsieur le marquis de Stainville concernant le port d'armes, par moy greffier soussigné, le 13 août 1771.

» VERGNE. »

(1) Cet impôt s'élevait aux deux vingtièmes du revenu.

En marge de l'avant dernière page on lit encore : « Je soussigné comte de Brunet-Neuilly, seigneur de Beaufremont et autres lieux, déclare avoir continué le présent bail en faveur du s[r] Perru, amodiateur actuel, pour le temps et espace de trois années après le bail cy-joint expiré, lesquelles trois années commenceront seulement à la S[t]-Georges de mil sept cent quatre-vingt-deux, pour finir à la veille de pareil jour, moyennant le canon annuel de trois mille neuf cent six livres cours de Lorraine, payable au même terme que porté audit bail, pour sûreté de quoi les mêmes obligations que portées audit bail subsisteront. Fait au château de Vrécourt le trois novembre mil sept cent quatre-vingt. » Cette convention écrite par M. le comte de Neuilly lui-même est signée : « le C[te] de Neuilly, J. Peru. »

La moitié de la baronnie de Beaufremont de même que celle de Vrécourt et toutes les terres, seigneuries et fiefs du comté de Morvilliers ne restèrent à M. le marquis de Luigné que jusqu'au 18 mai 1778; à cette date, il vendit tout ce qu'il y possédait, à la réserve d'Ollainville, à M. Jean-François André de Brunet-Neuilly, qui en prit immédiatement possession (1).

Jean-François-André, comte de Brunet-Neuilly, baron de Beaufremont et de Vrécourt.

La famille de M. de Brunet-Neuilly, qui n'était point d'origine lorraine, nous est aussi inconnue que celle de M. le marquis de Luigné. Il avait, comme ses prédécesseurs, embrassé d'abord la carrière militaire, et ce qui prouve qu'il était d'une noblesse distinguée, c'est qu'au moment où il devint baron de Beaufremont, il portait le titre de premier maréchal-des-logis honoraire de Monseigneur le comte d'Artois, frère du roi, depuis Charles X.

Louis XVI voulant sans doute reconnaître ses services, lui accordait, au mois de juillet 1778, des lettres-patentes par lesquelles il ordonna que le comté de Morvilliers serait

(1) *Statistique des Vosges*, t. 2, p. 303.

désormais appelé comté de Brunet-Neuilly et aurait pour armes celles de cette famille (1). Ces armes étaient : de gueules à deux chevrons alésés d'or, accompagnés de trois étoiles d'argent (2).

M. le comte de Neuilly, quoique ancien militaire, n'était pas étranger à la magistrature, car en 1783, d'après l'almanach de Lorraine et Barrois, il était bailli de Neufchâteau, fonctions qu'il conserva pendant plusieurs années (3).

Par acte du 13 novembre 1780, passé devant les notaires royaux Gillot et Marchal, tabellions au bailliage de Bassigny séant à Bourmont, haut et puissant seigneur messire Jean-François André, comte de Brunet-Neuilly, premier maréchal-des-logis honoraire de Monseigneur le comte d'Artois, frère du roi, baron de Beaufremont et de Vrécourt, demeurant alors au château dudit Vrécourt, cédait et laissait par bail emphytéotique, pour quatre-vingt-dix-neuf années, à partir de la Saint-Georges 1785, à Jean Perru, marchand et amodiateur à Beaufremont, à Catherine Froment son épouse et à leurs successeurs :

1° La moitié qui lui appartenait dans le moulin, bâtiment, usine, ustensiles et moulage de l'Étanchotte (l'autre moitié avec les héritages y attenant et en dépendant étant la propriété de madame la comtesse de Villers) ;

2° L'étang dudit moulin avec la pièce de pré qui est à la queue et qui étaient à lui sans que la dame de Villers y eût aucune part. L'entretien et les réparations à faire au moulin pendant la durée du bail devaient être à la charge de l'amodiateur et de ses successeurs, qui restaient libres de le faire valoir ou de le sous-fermer à telles personnes et pour telles conditions qu'ils trouveraient à le faire.

(1) *Statistique des Vosges*, t. 2, p. 303. Le nom du chef-lieu, Morvilliers, fut changé en celui de *Bruneuilly*.

(2) *Dictionnaire héraldique*, par M. G. D. L. T., écuyer, 1774, p. 14, n° 37. Armoiries de la famille Brunet de Neuilly, de Paris.

(3) *Almanach de Lorraine pour* 1783, page 73.

Digitized by Google

Le moulin, les bâtiments, l'usine, l'étang et les prés étaient ainsi relaissés en pure et simple roture, avec jouissance pour le fermier « du profit, revenu et émolument dudit moulin et dépendances, » le seigneur laisseur se réservant expressément la propriété foncière féodale, censive et la justice, les chasses et tous droits de seigneurie annexés à la qualité du fief, tant sur le moulin et ses dépendances que « sur les résidans en iceluy, sur ledit étang et les autres héritages y attenant. »

Ce bail était fait pour le canon annuel de cent cinquante-cinq livres, cours de Lorraine, payable par chacun an à la Saint-Georges, le premier canon à échoir en 1786.

L'amodiateur Jean Perru et dame Elisabeth-Thérèse d'Alençon, baronne de Beaufremont et marquise de Villers, affermaient ensuite cet ancien moulin le 20 mars 1787, pour neuf années, à Nicolas Bator, meunier, et Anne Defer, son épouse, qui l'exploitaient déjà, moyennant la somme annuelle de quatre cent trente et une livres, cours de Lorraine, et huit chapons vifs évalués huit livres, le tout payable en deux termes égaux, à Noël et à la Saint-Georges de chaque année, moitié pour la dame de Villers, propriétaire, et l'autre moitié pour Jean Perru, censitaire de la moitié dudit moulin. Toutes les réparations au moulin et à la chaussée restaient en outre à la charge du meunier Bator, et un article lui imposait l'obligation de payer, à la fin du bail, douze livres pour chaque pouce de roi de diminution des meules. Le premier paiement du canon était laissé au meunier pour les réparations immédiates à faire à la chaussée.

Depuis l'acquisition faite à Darney-aux-Chênes, en 1388, par Philibert de Beaufremont, nos barons avaient toujours joui d'une grande partie des droits seigneuriaux de ce petit village. On appelait ce qui constituait leur part, *seigneurie de Beaufremont ou foncière,* et encore *seigneurie sous le toit;* c'étaient eux qui faisaient crier la fête du village. Mais quelques-uns de ces droits leur furent plus d'une fois contestés par les marquis de Removille et les seigneurs de

Digitized by Google

Dommartin, aussi seigneurs de Darney-aux-Chênes. Cependant ils continuèrent à en conserver la possession jusqu'au commencement de 1783 ; à cette date, M. le comte de Neuilly vendit ce qu'il pouvait y prétendre à M. de Sivry (1).

Deux années plus tard, au mois d'avril 1785, la famille Perru quittait, au château de Beaufremont, l'habitation appelée alors le château de Neuilly, et la partie de la baronnie qu'elle venait d'exploiter pendant 21 ans était laissée à bail, pour la dernière fois, par M. le comte de Brunet-Neuilly, à dame Marie-Thérèse Blanchelaine, douairière de feu le sieur Grosjean, vivant garde-marteau en la maîtrise particulière des eaux et forêts de Bourmont, épouse séparée de Charles-Dominique Pelgrin des Aulnes, conseiller du roi, lieutenant en la maîtrise des eaux et forêts de Darney-en-Vosges (2).

La dame Pelgrin eut à peine pris possession de la ferme qui venait de lui être laissée à bail, qu'elle intenta au comte de Neuilly et à l'amodiateur sortant, un procès pour les obliger à faire exécuter les réparations et les travaux à leur charge soit dans les bâtiments, soit aux vignes. Mais ni le maître, ni l'ancien fermier ne devaient voir la fin de ce procès dont la durée fut de plusieurs années, et qui, sans pouvoir être terminé, passa de la justice de Beaufremont au bailliage de Neufchâteau, puis au parlement de Nancy. En effet, le 9 février 1792, une délibération prise en la chambre du conseil du tribunal du district de Nancy, permettait à Catherine Froment, veuve de Jean Perru, de reprendre cette affaire aux lieu et place de feu son mari, et d'assigner devant ce même tribunal « la demoiselle Marie-Thérèse Blanchelaine, épouse séparée du Sr Pelgrin, demeurante à Lémecourt, et Demoiselle Thérèse-Rosalie de Beauchamp, veuve du Sr Jean-François de Brunet-Neuilly, en qualité de mère

(1) Archives de la Préfecture des Vosges. E. 19.

(2) Cette Dame, qui résidait alors à Bourmont, vint ensuite habiter Lemmecourt ; elle y était connue sous le nom de Madame Grosjean.

Digitized by Google

et tutrice de ses enfants mineurs, demeurante à Vrécourt, pour voir ordonner qu'il sera procédé avec elles, par devant le tribunal du district de Nancy, suivant les derniers erremments des poursuittes et procédures faites au cy-devant parlement de Nancy, sur l'appel y porté par la demoiselle Blanchelaine, réglé par appointement du 17 mars 1787. »

Le jugement définitif de ce procès ne nous a pas été conservé, mais il résulte de la délibération que nous venons de rappeler, que le comte de Brunet-Neuilly, dernier baron de Beaufremont avant la grande catastrophe qui anéantit l'autorité féodale en France, était mort lorsque commencèrent les jours de deuil qui allaient forcer sa veuve et ses jeunes enfants à s'expatrier, et leur enlever, sans aucun égard pour leur âge ou leur sexe, jusqu'à la dernière parcelle des domaines qui leur appartenaient.

Le jour où Thérèse-Rosalie de Beauchamp, épouse de M. le comte de Neuilly, prit le chemin de l'exil ne nous est pas connu; une particularité remarquable, c'est que ce fut précisément le 9 février 1792, date que nous venons de rappeler, qu'un décret de l'Assemblée législative prononça la confiscation de tous les biens des émigrés au profit de la Nation.

Nous reviendrons plus loin sur les ventes de biens nationaux qui furent faites dans notre pays, et sur ce que devint la baronnie de Beaufremont pendant la tourmente révolutionnaire; mais avant d'aborder ces faits, il nous faut parler de la famille d'Alençon, copropriétaire de cette baronnie à partir de 1675.

Famille d'Alençon.

Le pays d'origine des d'Alençon, barons de Beaufremont au XVIII[e] siècle, paraît avoir été la Provence (1). Louis d'Alençon, l'un de leurs ancêtres, vint, dit-on, en Lorraine

(1) *Dictionnaire héraldique de la Chesnaye-des-Bois*, p. 67.

Digitized by Google

à la suite de René d'Anjou ; il perdit la vie à la bataille de Bulgnéville le 2 juillet 1431, en combattant à la tête d'une compagnie d'hommes d'armes qu'il commandait.

Nicolas d'Alençon, l'un de ses descendants, natif de Vavincourt (1), village du duché de Bar, fut anobli par le duc Charles III, le 3 décembre 1565. Il portait : d'azur à la face d'or, accompagnée en chef d'une levrette d'argent accolée de gueules, et pour cimier la levrette naissante de l'écu.

Cette famille se perpétua depuis en Lorraine par Charles d'Alençon, pourvu de la charge de receveur particulier de Bar, et dont l'épouse fut Françoise Didelot (2) ;

Antoine d'Alençon, écuyer, contrôleur général de la maison de Monsieur, frère unique de Louis XIV, qui épousa Marie Corberon, fille de Claude Corberon, conseiller du roi, trésorier général des lignes de Suisse, et de Françoise Coursier ;

Chrétien d'Alençon qui, de sa femme Catherine de l'Église, eut un fils, François d'Alençon, qui suit, et deux filles, Christienne et Anne d'Alençon (3).

François d'Alençon, baron de Beaufremont. 1675.

François d'Alençon, que nous avons vu le 15 juillet 1675 acquérir de la maison de Lenoncourt la moitié du château et de la baronnie de Beaufremont, exerçait déjà en 1665 les fonctions de lieutenant général au bailliage de Bar. L'espèce d'empressement qu'il mit à faire confirmer cette acquisition par Louis XIV, nous porte à croire que le gouvernement de ce monarque lui avait accordé sa confiance, et qu'il fut

(1) Vavincourt, village du département de la Meuse, à 7 kilomètres de Bar-le-Duc.

(2) Les lettres de noblesse de MM. d'Alençon sont aux archives de Lorraine, f° 99 du registre cotté 1505 et 1566.

(3) Voir *Nobiliaire de Lorraine*, par D. Pelletier, p. 5 et 6, et aussi les nobiliaires manuscrits de la bibliothèque d'Epinal.

Digitized by Google

maintenu à son poste pendant toute la durée de l'occupation de nos duchés par la France.

François d'Alençon était loin de posséder une fortune égale à celle que les alliances avaient procurée aux Labbé ; nous pensons même que l'achat de la moitié de la terre de Beaufremont absorba la plus belle partie de son avoir. Ce qui est positif, c'est que ses descendants surent toujours apprécier cette seigneurie; qu'ils s'y plaisaient et que quelquefois ils y résidèrent, eux et leur famille, autant du moins que le leur permit l'exercice des emplois dont ils furent revêtus.

Ce seigneur avait épousé Louise de Beurges ou de Burges, dont il eut Charles d'Alençon qui lui succéda (1).

En 1779, il avait pour amodiateur à Beaufremont un Sr Charles Chemitte.

Charles d'Alençon, baron de Beaufremont.

Nous avons vu les anciens seigneurs de Beaufremont aimer à tenir sur les fonts baptismaux les enfants de leurs sujets ; soit par suite de cette ancienne et louable coutume, soit pour se faire connaître ou pour gagner la sympathie de la population, les nouveaux seigneurs continuèrent ce patronage, comme on a déjà pu le remarquer plus haut. Le nom de Charles d'Alençon figure pour la première fois sur les registres de la paroisse de Beaufremont en 1691 ; un acte de baptême du 1er janvier le désigne comme parrain de la fille d'Antoine Chailly ; il est qualifié dans cet acte de haut et puissant seigneur messire Charles d'Alençon, comte de Boffromont. La marraine fut haute et puissante dame Louise de Burges, comtesse de Boffromont. Ce titre de comte avait un singulier attrait pour les acquéreurs de notre baronnie : malheureusement le curé de Beaufremont, qui le laissait couler sous sa plume, n'avait pas le pouvoir de le rendre réel, mais c'était sans doute, comme nous l'avons

(1) *Nobiliaire de Lorraine*, p. 6.

déjà exprimé, une petite flatterie dont on ne lui savait pas mauvais gré.

L'avénement de Léopold avait été avantageux aux Labbé, il le fut de même aux d'Alençon ; en même temps que ce prince choisissait dans la première de ces familles un président de la chambre des comptes de Nancy, pour le duché de Lorraine, il accordait aussi cette faveur à la seconde pour la chambre des comptes de Bar, dont les attributions s'étendaient sur tout le Barrois.

D'après le *Dictionnaire de Rogéville,* Charles d'Alençon obtint la présidence de la chambre du conseil et des comptes de Bar (1) dès 1698, au moment même de la réorganisation de l'ancienne magistrature de nos duchés. Il succédait dans ces fonctions à son beau-père, Alexandre de Burges, nommé le 7 mai 1661. L'ordre de séance que nous avons rapporté ailleurs, nous a fait connaître qu'il était aussi, dès 1701, l'un des conseillers d'état du prince lorrain.

Le mariage de Charles d'Alençon avec Jeanne de Burges, fille d'Alexandre de Burges et d'Élisabeth Gasselin, lui avait permis d'ajouter à son titre de baron de Beaufremont celui de seigneur de Ville-sur-Saulx et de Ruvigny en partie ; le 18 octobre 1699, il fit ses reprises et rendit hommage au duc de Lorraine pour tout ce qu'il avait dans ces terres et seigneuries.

La présence et le séjour d'un souverain chez l'un de ses sujets ont toujours été considérés comme une marque particulière d'estime et de haute considération. Charles d'Alençon jouit de cette faveur en 1712, et voici à quelle occasion. Jacques III, fils de Jacques II, roi détrôné d'Angleterre, dit le chevalier de Saint-Georges ou le Prétendant, ayant été obligé de quitter la France après la paix d'Utrecht, demanda

(1) La chambre du conseil et des comptes de Bar était autrefois le conseil des comtes et des ducs de Bar ; elle connaissait des fiefs, faisait la répartition de la subvention, des vingtièmes et des autres impositions, dans tout le Barrois. (V. *Durival,* t. 1er, p. 324 et suivantes.)

Digitized by Google

un asile à Léopold : cette hospitalité lui fut accordée avec tous les égards dus à son rang et à son infortune. Il arriva à Bar-le-Duc le 12 février 1712 et habita pendant quelques jours la maison de M. Marchal, conseiller d'état, en attendant que le château fût convenablement meublé. Le duc de Lorraine vint bientôt après lui faire une visite, et ce fut alors que notre baron eut l'honneur de recevoir chez lui ce souverain affectionné. Voici comment Dom Calmet nous rapporte ce voyage (1) :

« Le 9 mars, S. A. R. le duc Léopold partit de Lunéville, » accompagné du prince François, son frère; il arriva le » même jour à Bar et alla mettre pied à terre chez M. d'A- » lençon, président de la chambre des comptes.

» A peine S. A. R. était-elle arrivée, que M. le chevalier » de Saint-George monta en carrosse pour aller faire la pre- » mière visite; ce prince fut reçu, à l'entrée du logement, » par M. le comte de Rouerck, irlandais, major du régi- » ment des gardes de S. A. R.; au haut de l'escalier, par » M. le marquis de Gerbéviller, grand bailly de Bar. Il l'in- » troduisit dans l'appartement de S. A. R., laquelle se trouvant » surprise, alla à la rencontre du chevalier de Saint-George, » à la porte de son antichambre, où ils s'embrassèrent ten- » drement.

» Après les premiers compliments, les trois princes des- » cendirent et montèrent dans le carrosse de M. le chevalier » de Saint-George, qui les régala à souper. S. A. R. partit de » Bar le 10.... On remarqua que pendant son séjour à » Bar, le chevalier de Saint-George donna toujours la droite » à S. A. R. »

Charles d'Alençon conserva la présidence de la chambre des comptes de Bar tant que vécut le duc Léopold, et même quelque temps encore après l'avénement de François III, car

(1) *Histoire de Lorraine*, t. 7, p. 241.

Digitized by Google

Antoine-Nicolas, baron de Rouin, qui lui succéda (1), n'entra en fonctions qu'au mois d'août 1732.

Il avait eu de son mariage trois garçons, deux nous sont connus; ce sont : Jean-Baptiste d'Alençon, l'aîné, et François-Joseph d'Alençon, le puîné, qui possédèrent en commun la baronnie de Beaufremont.

Jean-Baptiste, comte d'Alençon, baron de Beaufremont.

Jean-Baptiste d'Alençon entra fort jeune dans la carrière militaire, mais tout ce que nous en savons, c'est qu'il servit en France, comme mousquetaire de la seconde compagnie de la garde du roi, et que dans plusieurs occasions, il donna des preuves d'une valeur et d'une bravoure qui le firent apprécier.

Le 17 novembre 1732, la veuve de Léopold, la duchesse Élisabeth-Charlotte d'Orléans, régente en Lorraine pendant l'absence de son fils François III, voulant témoigner à ce seigneur tout le cas qu'elle faisait des services rendus à l'état par lui, son frère et sa famille, et lui en laisser une marque particulière de considération, l'éleva à la dignité de comte en lui donnant les lettres patentes que voici :

« François, etc., à tous présents et à venir, salut.

» Il est de la grandeur et de la justice des souverains, non-» seulement de maintenir et de protéger les familles qui se sont » distinguées et rendues recommandables dans leurs états, mais » encore d'élever ceux qui en sont issus, aux degrés d'honneur » que leur vertu, leurs services et l'ancienneté de leur noblesse » ont mérités; c'est dans ces sentiments que nous avons mis en » considération les bons et agréables services qui nous ont été » rendus, et aux ducs nos prédécesseurs, depuis plusieurs siècles, » par la famile de notre cher et féal le S[r] Jean-Baptiste d'Alençon, » baron de Beaufremont et de Villotte-devant-Louppy, etc. : son

(1) *Dictionnaire de Rogéville*, t. 1er, p. 129.

Digitized by Google

» quadrisaïeul Louis d'Alençon commandait une compagnie d'hommes
» d'armes et fut tué à la bataille de Bulgnéville, donnée le 2
» juillet 1431, depuis lequel temps les ancêtres dudit S[r] Jean-Bap-
» tiste d'Alençon, de même que son père et son frère, n'ont cessé
» de rendre des services considérables dans les fonctions des dif-
» férentes charges et offices de distinction qu'ils ont exercées avec
» honneur, capacité et droiture, les uns ayant été décorés du titre
» et caractère de conseiller d'état, les autres ayant possédé les
» offices de président de notre chambre du conseil et des comptes
» de notre duché de Bar, et de lieutenant général de notre bailliage
» de ladite ville, en sorte que l'on peut dire que la vertu, le
» zèle, la fidélité et l'attachement au service des souverains ont été
» comme héréditaires dans cette famille, et ledit S[r] Jean-Baptiste
» d'Alençon s'étant lui-même distingué par sa vertu et bonne
» conduite dans le métier de la guerre qu'il a embrassé dès sa
» tendre jeunesse, en ayant donné des preuves en plusieurs batailles,
» siéges et autres actions où il s'est trouvé, nous avons cru devoir
» marquer en sa personne l'estime que nous faisons de sa vertu, de
» son mérite et des services rendus par ses ancêtres, et pour
» cet effet l'illustrer de quelques titres qui pussent passer à sa
» postérité, et inspirer à ses descendants les mêmes sentiments
» d'honneur et de fidélité qui ont animé les premiers. A ces causes
» et autres bonnes considérations à ce nous mouvant, de notre grâce
» spéciale, pleine puissance et autorité souveraine, nous avons
» ledit S[r] Jean-Baptiste d'Alençon créé, nommé, décoré et illustré,
» créons, nommons, décorons et illustrons par ces présentes du
» titre, nom, qualité et dignité de comte; voulons, entendons
» et nous plaît que désormais et à perpétuité ledit S[r] Jean-Baptiste
» d'Alençon, ensemble ses enfants nés et à naître en légitime ma-
» riage, leur postérité et lignée, puissent se dire, nommer et
» qualifier comtes, en tous actes et en droit tant en jugements
» que dehors, et qu'ainsi ils soient traités et réputés pour tels, et
» jouissent de tous les honneurs, droits, préséances, prérogatives,
» priviléges et séances dont les autres comtes de nos états jouissent,
» peuvent et doivent jouir de droit à cause de leur dite qualité,
» et ce tant aux assemblées de la noblesse qu'en fait de guerre

Digitized by Google

» et autrement, et que ledit Sr Jean-Baptiste d'Alençon et sa postérité puissent continuer à porter les armes de leur famille, telles qu'elles sont ci-après peintes, figurées et blazonnées, savoir : d'azur à la face d'or accompagné en chef d'une levrette courante d'argent, colletée de gueules, bordée et bouclée d'or, et pour cimier, la levrette de l'écu isorte d'un armet contourné, grillé, couronné d'une couronne de comte, orné de son bourlet et lambrequin aux métaux et couleur de l'écu, et pour supports deux griffons au naturel. Si donnons en mandement à nos chers et féaux les présidents, conseillers, maître, auditeurs et gens tenant notre chambre de conseil et des comptes de notre duché de Bar, bailly, lieutenant général, conseiller et gens tenant notre bailliage de ladite ville de Bar, maréchaux, sénéchaux, et à tous autres qu'il appartiendra, que du contenu aux présentes et de tous leurs effets ils fassent, souffrent et laissent jouir ledit Sr Jean-Baptiste d'Alençon, ensemble ses dits enfants mâles nés et à naître en légitime mariage, leur postérité et lignée pleine et paisiblement, sans permettre qu'il leur soit mis ou apporté aucun empêchement contraire. Fait, etc., grand scel, donné à Lunéville, le 17 novembre 1732.

» ÉLISABETH-CHARLOTTE. »

Jean-Baptiste comte d'Alençon, baron de Beaufremont, seigneur de Blevaincourt, Villotte-devant-Louppy, etc., avait épousé le 17 janvier 1719 Catherine-Victoire de Royers, dont il eut :

1° Mathias, comte d'Alençon, seigneur de la Croix-sur-Meuse, né le 14 février 1724, qui, sans doute en qualité d'aîné de sa famille, porta pendant quelques années le titre de baron de Beaufremont, mais ne jouit jamais seul des biens que son père et son oncle possédaient dans la baronnie. Il fut capitaine au régiment des gardes lorraines, et épousa, le 5 février 1753, Françoise de Grossolles, fille de François-Charles de Grossolles, seigneur de Saulx-Drapt et de Marie-Françoise de Pruet de Maipas ;

2° Charles-Mathias, comte d'Alençon, capitaine de cavalerie, qui naquit le 24 février 1727 et épousa le 27 avril 1747

Digitized by Google

Françoise-Thérèse-Éléonore de Nettancourt, sœur de M. de Vaubecourt, colonel aux grenadiers de France, de laquelle il eut un fils et deux filles (1).

Les deux familles de Jean-Baptiste et de François-Joseph d'Alençon paraissent avoir conservé en commun la jouissance de leur baronnie de Beaufremont jusque vers 1773 ou 1774, comme l'indiquent clairement les actes des tabellions et autres officiers qui s'y disaient alors en exercice pour « les seigneurs et dames, comtes et barons d'Alençon, » ou plus simplement, « pour la partie des seigneurs d'Alençon. »

L'auteur des *Mémoires pour servir au Pouillié et à la description du Barrois* (2), ouvrage publié en 1749, attribue aussi à « MM. les comtes d'Alençon » les seigneuries et les droits féodaux que leur famille avait et exerçait en divers lieux, notamment à Rosières et à Blevaincourt, avec le comte de Morvilliers, à Landaville, à Senaide et à Villotte-devant-Louppy, aussi conjointement avec d'autres seigneurs; mais nous ne pourrions faire que des conjectures sur les arrangements qu'ils firent entre eux, soit pour la possession de la terre de Beaufremont, soit pour celle des autres seigneuries dont se composait la succession de leurs parents.

(1) *Dictionnaire héraldique de la Chesnaye-des-Bois*, p. 67, et *Nobiliaire de Lorraine*, par D. Pelletier, p. 6.

(2) D'après cet auteur, MM. d'Alençon et Labbé, barons de Beaufremont, étaient seigneurs hauts justiciers à Rozières et à Blevaincourt dans la partie du Barrois-mouvant, la justice y était exercée par leur juge garde. MM. d'Alençon étaient décimateurs pour 1/3 à Landaville, et, avec M. de Barbarat, seigneurs hauts, moyens et bas justiciers. A Senaide, ils étaient seigneurs hauts justiciers pour une partie et avaient leurs sujets distincts de ceux des autres seigneurs; à Villotte-devant-Louppy, ils étaient de même pour une partie seigneurs hauts, moyens et bas justiciers, et avaient, avec leurs co-seigneurs, un juge-garde pour l'exercice de la justice; enfin à Ville-sur-Saulx, ils possédaient une maison fief dépendante de la succession de feu madame la présidente d'Alençon, à laquelle était attachée une partie de la rivière, aussi fief. (Voir pages 387, 74, 288, 428, 498 et 492.)

Digitized by Google

Un cahier en forme de rôle, contenant les déclarations des propriétaires et fermiers de Beaufremont pour l'abonnement des vingtièmes du Barrois en 1774, contient à l'article 1er la déclaration suivante, donnée par l'amodiateur même des seigneurs d'Alençon, pour constater le revenu qu'ils tiraient de leur portion de baronnie :

« Le soussigné François-Joseph Nicolas, admodiateur général de la terre et baronnie de Beaufremont pour moitié qui appartient à MM. d'Alençon, faisant pour l'absence desdits seigneurs,

» Déclare qu'il retient par admodiation des seigneurs d'Alençon toutes les terres, prés, vignes, moulin, tuilerie, cens, redevances et généralement tous les droits dépendants de ladite baronnie dans tous les villages qui la composent, et ce par continuation du bail sous-seing privé qui a pris son commencement à la Saint-Georges 1770, pour neuf années, moyennant le canon annuel de six mille livres cours de Lorraine, dont le 1er paiement s'est fait à la Saint-Georges 1771.

» En outre, il appartient auxdits seigneurs d'Alençon deux bois situés, l'un à Malaincourt et l'autre à Beaufremont, contenant environ, les deux, 600 arpents (1), mesure de Lorraine, dont la coupe annuelle est de vingt arpents de bois taillis, lesdits 600 arpents situés dans de très-mauvais fonds, l'arpent estimé 15 livres 10 sols, cours de Lorraine, attendu que le bois n'est pour ainsi dire propre qu'à faire des fagots.

» Certifié sincère, Beaufremont 8 juin 1774.

» NICOLAS.

» *Le maire et officier au maire de Beaufremont*,

» CLAUDOT, J. BERRET. »

(1) Ce nombre est inexact, la forêt des d'Alençon à Beaufremont contenait 740 arpents, et celle qu'ils avaient à Malaincourt 70 arpents. Total 800 arpents.

Digitized by Google

Le revenu de l'arpent de bois étant évalué à 15 livres 10 sous, celui de la coupe entière de vingt arpents était donc de 310 livres qui, ajoutées au canon de six mille livres, donnaient un total de 6,310 livres pour le revenu annuel que les seigneurs d'Alençon tiraient de leur baronnie.

Après avoir fait connaître, d'après le rôle précité, le revenu des seigneurs de Beaufremont, nous allons rappeler de même, le plus succinctement possible, à combien était évalué celui de la communauté et celui de chacun des propriétaires ou fermiers; cette nomenclature donnera une idée de l'état dans lequel se trouvait, quelques années avant la fin du XVIII[e] siècle, la population de la localité. Il ne sera peut-être pas indifférent à beaucoup de nos concitoyens de retrouver ici ce qu'était alors la fortune particulière de leurs ancêtres.

Évaluation, au cours de Lorraine, du revenu des habitants de Beaufremont en 1774 (1).

La communauté, 442 livres 15 sous (2).
Joseph Berret, 136 livres 16 sous.
Nicolas Berret, 173 livres 5 sous.
Barbe Jacquin, veuve Pierre Guyot, 18 livres 15 sous.
Jean-Claude Pierrot, 31 livres 5 sous.
Claude-Félix Thiébaut, avocat, 82 livres 5 sous.
Antoine Laborde, 103 livres 15 sous.
Jean-Baptiste Curel, 21 livres 12 sous 3 deniers.
Élisabeth La Roche, veuve Élophe Perru, 64 livres 10 sous.
Remy Moyaux, 1 livre 9 sous.

(1) La livre de Lorraine valait 15 sous 5 deniers $\frac{25}{31}$ de France, de sorte que 31 livres de Lorraine valaient 24 livres de France. Un sou de Lorraine valait 9 deniers $\frac{9}{31}$ et un liard 2 deniers $\frac{10}{31}$ de France. On sait que 81 livres de France valent 80 de nos francs.

(2) Ce revenu se composait de 24 arpents de bois, à 15 livres 10 sous, total 372 livres, et de paquis loués pour 75 livres 15 sous, tiers déduit; à déduire encore pour la portion affouagère du seigneur 5 livres, restait donc net 442 livres 15 sous.

Digitized by Google

Charles-François Claudot, procureur, 10 livres 5 sous.

Jeanne Claudot, veuve Charles-François Moinel, prévôt de Beaufremont, 102 livres 5 sous.

Jean Perrut, admodiateur de madame de Luigné, 194 livres 5 sous.

François-Joseph Nicolas, admodiateur de MM. d'Alençon, 131 livres.

François Larché, 90 livres 15 sous.

Enfants feu Antoine Collin, 45 livres.

Jean Guyot, 74 livres 19 sous.

Thérèse Gaudi, veuve François Bernard, 19 livres 15 sous.

Étienne Guidon, 4 livres 5 sous.

Claude Linard, 39 livres 15 sous.

Pierre Jacquin, laboureur, 56 livres 18 sous.

Jean-Nicolas Berret, manouvrier, 19 livres 10 sous.

Joseph Laborde, manouvrier, 61 livres.

Anne Gourdot, veuve François Thirion, laboureur, 7 livres 5 sous.

Jean-Baptiste Chevillot, garçon majeur, 60 livres.

Autoine Royer, manouvrier, 20 livres 5 sous.

Jean Royer, laboureur, 65 livres.

Anne-Marguerite Nicolas, majeure, 97 livres.

Laurent Drouot, manœuvre, 9 livres 15 sous.

Jean-Nicolas Perrin, avocat à la cour, 79 livres.

Catherine Marot, veuve Antoine Nicolas, admodiateur, 52 livres.

Claude-Félix Thirion, manœuvre, 1 livre 10 sous.

Charles Moyaux, garçon majeur, 8 livres 16 sous.

Jean-Baptiste, Anne-Reine et Françoise Maugras, 4 livres 10 sous.

Joseph Moyaux, tourneur en bois, 18 livres.

Claude Jeanraux, vigneron, 2 livres 10 sous.

Nicolas Graillot, garçon, 15 sous.

Agathe Graillot, 1 livre.

Joseph Graillot, 1 livre 5 sous.

Jean Michel, 5 livres 10 sous.

Hubert Brulet, chanvrier, 4 livres 5 sous.

Joseph Vergne, laboureur, 71 livres 15 sous.

Claude Pierrot, maître tailleur de pierres à Haréville, 2 livres 15 sous.

Claude Perru, marchand à Gendreville, 10 livres 10 sous.

Digitized by Google

Hubert Mathieu, maréchalf errant à Gendreville, 21 livres 17 sous.

Jean-Baptiste Vergne, laboureur demeurant à Gendreville, 117 livres 15 sous 6 deniers.

Charles-François Raoux, de Monthureux-sur-Saône, pour un gagnage de 6 paires 1/8 de resaux, mesure de Nancy, dont le fermier était Claude-François Thirion, 64 livres 5 sous.

Louis Noël, maître en chirurgie à Morizécourt, pour un gagnage de 3 paires de resaux laissé à Charles-François Laborde, 31 livres 10 sous.

Jeanne Cordier, veuve Claude Lebrun, de Morvilliers, pour un gagnage de 8 paires 1/2 de resaux, dont le fermier était Antoine Laborde, 89 livres 5 sous.

Roussel, conseiller du roi, maire à Neufchâteau, pour un gagnage de 9 paires de resaux, laissé à Claude-François Thirion, 94 livres 10 sous.

Gabriel Maillard, d'Outremécourt, pour un gagnage d'un canon de 50 livres, laissé à Nicolas Berret, son beau-père, 39 livres 13 sous.

Luc Poirot, d'Urville, pour un gagnage de 6 paires de resaux laissé à Jean-Baptiste Curel, 63 livres.

Joseph Mathieu, garçon à Gendreville, 2 livres 15 sous.

Nicolas Papu, maréchal ferrant, 15 sous.

Nicolas de Fer, 10 sous.

Hubert Maugras, 1 livre 1 sou.

Le total de tous ces revenus des propriétaires de Beaufremont, y compris celui de la communauté, s'élevait à 2,910 livres 1 sou 9 deniers.

Toutes leurs propriétés formaient ensemble une contenance de 789 jours de terres labourables, 160 fauchées 1/2 de prés naturels, 13 jours 1/2 de chenevières, 22 jours 1/2 de vignes et environ 5 jours de jardins, sans compter neuf gagnages loués 52 paires 1/2 de resaux et 50 livres monnaie de Lorraine.

L'évaluation du revenu avait été calculée à 1 livre 8 sous pour chaque jour de terre, à 3 livres 10 sous pour chaque jour de prés, vignes ou chenevières, et à 2 livres 8 sous pour chaque jour de vigne. Le blé était évalué à 7 livres

Digitized by Google

10 sous le resal et l'avoine 3 livres, ce qui faisait 10 livres 10 sous pour la paire, composée d'un resal de blé et d'un resal d'avoine.

Les détails dans lesquels entrent un assez grand nombre des déclarants, nous apprennent qu'outre les impositions pour l'État, ils avaient à payer quatre deniers de cens annuel aux seigneurs du lieu, pour chaque jour de terre labourable, non compris la dîme, évidemment. Ils devaient aussi, mais spécialement sur les chenevières et les jardins, un certain nombre de chapons, de poules et d'œufs, qu'il ne nous est pas possible d'évaluer (1).

Enfin, quelques propriétaires devaient encore diverses rentes, pour des fondations et des donations à l'église, à la fabrique, à la *confrérie des morts,* aux dames de la Congrégation de Neufchâteau (2).

Malgré toutes ces charges supportées par la propriété foncière, la majeure partie de la population de Beaufremont jouissait d'une certaine aisance qui faisait un contraste frappant avec la pauvreté du petit village de Lemmecourt. Pour

(1) Primitivement les héritages chargés de cens ne pouvaient être vendus qu'avec le consentement du seigneur. On suppose que ces cens qui, à la fin, semblaient légers lorsqu'ils étaient payables en deniers, s'approchaient autrefois de la valeur du revenu comme sont aujourd'hui les contributions foncières, mais le changement dans la valeur des monnaies les avait réduits en proportion de l'abaissement de ces valeurs monétaires. Il n'en fut pas de même pour les cens en grains qui restèrent toujours rapprochés plus exactement du revenu. Les cens paraissent être une condition de la concession primitive; ils devaient être portés au logis du seigneur ou à celui de ses préposés, au terme fixé, à peine d'amende, outre les frais. L'héritage, à défaut du paiement du cens, pouvait même être saisi, crié et adjugé au seigneur, après l'avoir fait publier à trois dimanches desuite. Le débiteur pouvait néanmoins y rentrer dans l'année, en offrant le cens et les frais. (*Analyse des coutumes sur le ressort du Parlement de Lorraine*, par Riston, 1782, p. 77 et suivantes.)

(2) Les enfants de feu Antoine Collin devaient 40 fr. de rente annuelle à ces dames.

Digitized by Google

avoir une idée de la situation des habitants de ce dernier village, il suffira de jeter un coup d'œil sur le résumé qui suit :

Évaluation, au cours de Lorraine, du revenu de la communauté et des habitants de Lemmecourt en 1774.

La communauté (10 arpents de bois à 15 livres 10 sols), 155 livres.

Jean Jacquemin, maître d'école, 14 livres 10 sols.

Claude Vautrin, tixier, 8 livres.

Jean Hierle, 1 livre 10 sols.

Jeanne Berlier, veuve Jean Henriot, 2 livres 10 sols.

François Barrois (absent), représenté par Charles-François Claudot, curateur aux absents en la baronnie de Beaufremont, partie des d'Alençon, 10 livres 15 sols.

Jean Laval, charron, 15 livres 5 sols.

Jean-Joseph Crepet, 12 livres 10 sols.

Reine Délin, 1 livre.

Nicolas Méon, manœuvre, 3 livres 15 sols.

François Méon, manœuvre, 22 livres 10 sols.

Jean-François Poirson, 15 sols.

François Poirson, laboureur, 1 livre.

Jean-Nicolas Dargent, 11 livres 5 sols.

Marie Henrion, veuve Joseph Perru, 5 sols.

Marguerite Langlois, veuve Jean Reitre, d'Aingeville, 5 livres.

Claude-François Thiébaut, avocat à Beaufremont, pour une mazure et un champ loués à Riollet, 5 livres 15 sols.

Nicolas Bator, meunier à l'Étanchotte, 7 livres 15 sols.

François Délin, charpentier à Érise-Saint-Dizier, 1 livre.

Jean Délin, tuilier à Morville, 10 livres.

Le total du revenu des habitants de ce village pauvre ne monte qu'à 135 livres, et seulement à 290 livres en y comprenant le revenu de la communauté. Toutes leurs propriétés consistaient en 59 jours de terres, 5 fauchées de prés, 1 jour 1/4 de chenevières, un demi-jour de jardins et environ un demi-jour de vignes.

On a dû remarquer que les tableaux qui précèdent ne

Digitized by Google

Il était expressément défendu de mener paître aucun bétail sur les prairies ou sur les étroubles (chaumes des moissons), avant que le troupeau du seigneur y fût passé.

Chaque seigneur avait un grand four banal, situé dans la cour de son château. Les habitants, selon leur dépendance de l'un ou de l'autre des seigneurs, étaient obligés d'aller cuire leur pain à l'un ou à l'autre de ces fours, moyennant redevance.

La communauté de Beaufremont et les autres villages de la baronnie avaient de tout temps fourni, entretenu et payé une garde de sûreté aux seigneurs. On assure que cet usage subsista jusqu'à l'abolition des privilèges féodaux.

Élisabeth-Thérèse d'Alençon, marquise de Villers, baronne de Beaufremont.

François-Joseph d'Alençon, chevalier, seigneur et baron de Beaufremont, frère puîné de Jean-Baptiste, comte d'Alençon, avait épousé Barbe-Magdeleine-Françoise de Giffart, dont il eut plusieurs enfants, et entre autres Élisabeth-Thérèse d'Alençon qui, probablement par suite d'arrangements de famille, devint baronne de Beaufremont.

Élisabeth-Thérèse d'Alençon naquit à Charny-sur-Meuse le 29 juillet 1736, et y fut baptisée le jour même de sa naissance; elle eut pour parrain son frère Charles-Joseph-Xavier d'Alençon, et pour marraine demoiselle Élisabeth-Michel de Giffart d'Haneucourt, sa grand'tante maternelle, représentée par sa sœur, Marie-Anne-Françoise d'Alençon (1).

S'il est vrai de dire que l'éducation forme le caractère,

(1) Ces particularités nous sont fournies par l'acte de naissance même d'Élisabeth-Thérèse d'Alençon, que M. Laurent, instituteur à Charny, a bien voulu rechercher dans les archives de cette commune, et nous adresser en copie.

Digitized by Google

nos concitoyens conviendront que celle qui fut donnée à la dernière baronne de Beaufremont, ne fut point au-dessous de l'élévation à laquelle était parvenue sa famille. Dans le cours d'une longue carrière, bien des épreuves lui étaient réservées : douée d'une âme forte, elle les supporta toutes avec courage et dignité, sans que la bonté de cœur qui lui était naturelle en fût jamais altérée.

Arrivée à l'âge d'entrer dans le monde, sa naissance et peut-être aussi la position de ses parents dans l'armée française, lui procurèrent pour époux un militaire : haut et puissant seigneur messire Jean-Achille-René Romain le Tirant, marquis de Villers, ancien capitaine au régiment du roi, infanterie, chevalier de l'ordre royal de Saint-Louis.

Mais ce mariage semble n'avoir pas été heureux : en 1773, les deux époux, privés d'héritiers directs, n'habitaient déjà plus ensemble, et le marquis de Villers, par une procuration en date du six août, reçue par MM^es Lebrun et Trichard, notaires à Vernon, autorisait la haute et puissante dame pour « la poursuite de ses droits et l'administration de ses biens, » comme elle l'entendrait, ce qu'elle fit en effet dès lors et tant qu'elle vécut.

Le premier des motifs pour lesquels était faite cette procuration indique certainement qu'à la date où elle fut délivrée, Élisabeth-Thérèse d'Alençon avait à faire valoir ses droits à la succession de son père ; bientôt après, la baronnie des d'Alençon à Beaufremont ne reconnaissait plus d'autre seigneur qu'elle, et les actes de leur tabellionnage et de leur justice s'y faisaient par ses officiers.

Nos vieillards nous apprennent que cette dame résida souvent à son château de Beaufremont, beaucoup mieux conservé que celui de M. le comte de Neuilly ; ses domestiques étaient de la localité, et nous avons encore connu une vieille servante qui lui fut très-attachée.

On a vu plus haut, que, le 20 mars 1787, de concert avec l'amodiateur du comte de Neuilly, elle avait souscrit, dans ce château, un bail de neuf années en faveur du meu-

Digitized by Google

nier Bator, pour le moulin de l'Étanchotte, moyennant un canon annuel de 215 livres 10 sous, cours de Lorraine, et quatre chapons. Un rôle que nous avons pu consulter aux archives de la préfecture des Vosges, nous apprend que de 1780 à 1789, la totalité de ses biens, usines, droits seigneuriaux, tant à Beaufremont, Lemmecourt, une partie de Landaville-le-Bas, Gendreville, Médonville, Malaincourt, Urville, qu'à Darney-aux-Chênes, Senaide, Rosières, Blevaincourt, était affermée pour une somme de 4,685 livres 5 sous, cours de France; les coupes qu'elle faisait dans ses forêts de Beaufremont et de Malaincourt étaient de 20 arpents évalués à 33 livres l'un : 660 livres en totalité; ce qui lui procurait un revenu annuel de 4,705 livres 5 sous, les trois vingtièmes déduits.

A cette même époque, le revenu des biens communaux, bois et paquis de Beaufremont, s'élevait à 540 livres 15 sous, dont 5 livres à déduire pour l'affouage du seigneur, et le revenu des 87 habitants ou étrangers portés au rôle, non compris celui des biens ecclésiastiques, à un total de 2,994 livres 2 sous, somme de beaucoup supérieure à celle qu'avaient donnée les déclarations de 1774. A Lemmecourt, la situation des habitants ne s'était pas améliorée : le revenu de la communauté était de 186 livres, produit de ses bois; celui des propriétaires, de 135 livres 15 sous, en totalité (1).

Puisque nous venons de parler des bois de nos communautés, c'est peut-être ici le lieu de dire que dans toute la baronnie de Beaufremont, le partage des affouages se faisait, comme aujourd'hui, d'après le nombre de feux (2), par un tirage au sort des portions, et conformément à

(1) Voir les rôles de l'abonnement des trois vingtièmes pour le Barrois, aux archives des Vosges, carton C., 15.

(2) A l'époque de la révolution, ce partage eut lieu, pendant quelques années, par individus, c'est-à-dire proportionnellement au nombre de personnes de chaque famille.

Digitized by Google

l'article 5 de la déclaration du 13 juin 1724, où le bon duc Léopold disait : «.... voulons que sans distinction toutes les » portions de chauffage des bois communaux soient égales, » et que les pauvres en ayent autant que les riches, ce » qui sera pareillement observé dans le partage des fruits » et revenus communs ; réservons néanmoins aux seigneurs » hauts-justiciers une double part, tant de chauffage que » des fruits et usages communaux, et de laquelle double » portion leurs fermiers ou admodiateurs jouiront à leur ab- » sence, et sans préjudice au droit de tiers denier en cas » de vente (1). »

En 1783, Beaufremont avait 80 feux, Lemmecourt 20, Gendreville 136, Médonville 108, Malaincourt 68 et Urville 101.

Cette dernière commune toutefois n'avait pas d'affouage à délivrer. Onze ou dix-huit arpents de bois qu'elle possédait autrefois en deux pièces, entre le bois des Corrois et le chemin d'Outremécourt, étaient devenus improductifs et n'offraient plus que l'aspect de friches, lorsque le 18 avril 1776, Jean Laval, arpenteur en la baronnie de Beaufremont, résidant à Lemmecourt, se rendit sur les lieux, à la réquisition des syndic, maire et habitants d'Urville, pour, ensuite d'un décret obtenu de M. l'intendant, partager le terrain afin qu'il pût être converti en terres labourables au profit de la communauté (2).

Mentionnons encore ici un procès qui eut lieu vers 1790, entre la communauté de Lemmecourt et madame la marquise de Villers, à l'occasion de la limite de leurs forêts. A la suite de ce procès, cette limite fut fixée à l'avantage de la communauté qui y gagna plusieurs arpents dans le bois appelé encore aujourd'hui *le Bois-retiré*, entre le sentier qui conduit à Jainvillotte et la ligne où furent reconnues les anciennes et posées les nouvelles bornes de séparation de la forêt seigneuriale et de la forêt communale.

(1) *Recueil des ordonnances de Léopold*, t. 3, p. 44.
(2) Archives de la préfecture des Vosges, carton E, 49.

Digitized by Google

Nous voici arrivé à la grande révolution qui, dès le début, porta l'inquiétude, puis successivement l'agitation, le trouble et la terreur jusque dans les localités les plus obscures, et ne se termina qu'après avoir bouleversé totalement l'ancien ordre social. Vingt ans plus tard, les jeunes gens de nos campagnes ne se faisaient déjà plus une idée nette de l'ancien état de choses, et nous y avons vu souvent depuis écouter avec un air de doute ce que les vieillards, qui l'avaient vu, en racontaient.

Ne pouvant passer sous silence les événements de cette époque malheureuse, nous les rapporterons sans commentaires; disons seulement que si, dans l'ancienne baronnie de Beaufremont, il se trouva, comme partout ailleurs, des individus qui manquèrent de dignité, la conscience publique porta aussitôt sur leurs actes la désapprobation la plus énergique; et si, dans de tristes circonstances, les hommes de cœur se trouvèrent quelquefois obligés d'agir avec prudence, nous n'avons jamais entendu exprimer qu'aucun d'eux eût courbé le front devant la violence ou l'injustice.

L'ouverture des états-généraux de 1789 eut lieu le 5 mai, et ce jour fut réellement le commencement de la révolution. Convoqués pour rechercher seulement les moyens de combler le déficit toujours croissant des finances, ils prirent bientôt la dénomination d'*Assemblée nationale constituante*, sous laquelle ils exercèrent les actes d'une autorité illimitée.

Le 4 août, cette assemblée abolissait tous les droits féodaux, les justices seigneuriales et les priviléges; quelques jours après, elle supprimait les dîmes ecclésiastiques, et le 2 novembre, elle mettait les biens du clergé à « la disposition de la Nation pour en faire tel usage que le besoin des finances l'exigerait. » Six semaines plus tard, on mit de ces biens en vente pour 400 millions. C'est ce qu'on appelle les biens nationaux de première origine.

Pour comprendre l'effet que produisirent dans la baronnie de Beaufremont ces divers décrets, en ce qui concernait les biens du clergé, voyons d'une manière sommaire quels étaient ces biens en 1790.

Digitized by Google

Beaufremont. Le curé de Beaufremont possédait 7 jours 1/4 de terre (1) évalués à un revenu annuel de 11 livres 5 sous ; 6 fauchées 1/2 de prés, revenu 22 livres 15 sous ; d'autres prés affermés 62 livres, revenu, le 1/10e déduit, 55 livres 15 sous ; une vigne de 2 jours et 18 toises, revenu 5 livres ; et des dîmes affermées 623 livres 10 sous. Le revenu total de cette cure était donc de 718 livres 5 sous, monnaie de France.

Les chapelains de Beaufremont avaient des dîmes affermées pour un revenu net de 155 livres, et la fabrique (2) des biens aussi affermés, pour 64 livres 15 sous, produisant le 1/10e déduit, un revenu net de 57 livres 15 sous.

Lemmecourt. Le bouvrot du curé de Lemmecourt se composait de 11 jours de terre : revenu 16 livres 10 sous ; deux fauchées 1/2 de prés (3) : revenu 7 livres 17 sous 6 deniers ; ses dîmes étaient estimées à 10 paires, évaluées à un revenu de 12 livres l'une. Revenu total 144 livres 10 sous.

Gendreville. La cure de Gendreville jouissait d'un revenu de 1026 livres 5 sous, provenant de 48 jours de terre, 6 fauchées de prés, 1 jour 1/2 de vignes et de dîmes estimées 912 livres.

La fabrique de la paroisse possédait 1 jour 1/2 de terre, 6 fauchées 1/2 de prés, plus 1 jour 3/4 de chenevières : revenu total 67 livres.

(1) Ces 7 jours 1/4 de terre furent vendus le 20 février 1791 pour la somme de 1,400 livres. — 1 jour de terre au sentier d'Aulnois, un autre sous les vignes, saison du Colombier, 11 fauchées de prés et la vigne, aussi du bouvrot de la cure de Beaufremont, furent vendus 4,350 livres, le 11 avril 1791. La vigne avait été donnée autrefois au curé pour fournir le pain et le vin des messes pendant toute l'année, à la décharge des paroissiens.

(2) La fabrique de Beaufremont possédait un gagnage de 6 jours 3/4 de terre et 2 fauchées de prés qui furent vendus 1,500 livres, le 3 décembre 1791. Cette fabrique avait aussi, à Roncourt, un petit bouvrot qui fut vendu 355 livres (15 décembre 1791).

(3) Les 11 jours de terre et les 2 fauchées 1/2 de prés composant le bouvrot de la cure de Lemmecourt furent vendus le 15 juin 1791, à demoiselle Marie-Thérèse Blanchelaine, veuve Grosjean, pour 1,300 livres. (Carton 126, n° 1770.) Les commissaires de Lemmecourt avaient été avertis pour cette vente, mais ils n'y figurèrent que par leur absence.

Digitized by Google

La fabrique des Trépassés avait des prés loués, le dixième déduit, 12 livres 10 sous.

Une fondation faite en faveur des pauvres du lieu avait des biens affermés 242 livres 5 sous : revenu, le 1/10e déduit, 218 livres.

Les titulaires de la chapelle Saint-Charles possédaient 3 jours de terre et une fauchée de prés : revenu 10 livres 15 sous.

Enfin l'abbaye de l'Étanche avait des prés loués 38 livres 15 sous : revenu net 35 livres (1).

Médonville. Le curé de Médonville possédait 17 jours de terre, 3 fauchées 1/2 de prés, 1 jour 1/2 de vignes et trois chenevières : revenu net 108 livres.

La fabrique Notre-Dame avait 10 jours de terre, 5 fauchées 1/2 de prés et une ou plusieurs chenevières : revenu total 62 livres 5 sous.

La confrérie des Trépassés possédait 10 fauchées de prés : revenu 57 livres 10 sous.

La confrérie du Saint-Sacrement avait des biens loués pour 27 livres, 9 fauchées de prés et du terrain en chenevières : revenu total 82 livres.

Enfin les pauvres de Médonville jouissaient d'un revenu de 32 livres 10 sous (2).

Malaincourt. L'évêque de Meaux avait à Malaincourt, des dîmes affermées 1,150 livres, sur lesquelles il fallait déduire un resal de blé de 11 livres : revenu net 1,139 livres ;

(1) Le 13 avril 1791, les héritages composant le bouvrot de la cure de Gendreville furent vendus 6750 livres. Les biens de la fabrique de cette paroisse, divisés en deux lots, furent vendus, le premier lot, pour la somme de 640 livres, le 21 avril 1792, et le second lot, le 26 mai suivant, pour la somme de 5475 livres. Le 31 décembre 1791, l'ermitage de Saint-Charles et ses dépendances avaient été vendus 1065 livres, et les prés de l'abbaye de l'Étanche, 855 livres.

(2) Les héritages composant le bouvrot de la cure de Médonville furent vendus 5250 livres (15 avril 1793). La vente des biens de la fabrique eut lieu en deux lots ; le premier fut vendu 4050 livres et le second 2600 livres (15 décembre 1791). Les biens de la confrérie des Trépassés étaient vendus, le même jour, pour la somme de 2400 livres ; et un autre gagnage de fondation, 1275 livres.

Digitized by Google

M. le commandeur de Robécourt, 11 jours de terre et six fauchées de prés : revenu 45 livres 15 sous.

Le curé de Médonville, des dîmes affermées 600 livres et un bouvrot de 7 paires : revenu net 633 livres 10 sous.

Les bénédictins de Saint-Mihiel, des dîmes affermées 48 livres.

Les titulaires des chapelles Saint-Nicolas et de la Magdelaine de Beaufremont, 1 fauchée 1/2 de pré : revenu 7 livres 5 sous.

La fabrique Saint-Laurent de Malaincourt, 2 jours de terre, 4 fauchées 1/2 de prés et un resal de blé : revenu net 42 livres.

La fabrique du Saint-Sacrement, 5 fauchées 3/4 de prés : revenu 57 livres 5 sous.

Enfin la fabrique des Trépassés, 11 fauchées de prés : revenu 52 livres 5 sous (1).

Urville. La cure d'Urville possédait 21 ou 25 jours de terre, 7 fauchées de prés, 1 jour de vignes, le tout d'un revenu net de 80 livres 5 sous.

La fabrique avait des biens affermés 48 livres (net 43 livres 5 sous) et 16 fauchées de prés à 5 livres 15 sous : revenu total 135 livres 5 sous.

La fabrique Sainte-Odde de Saint-Ouën, des terres affermées 9 livres, et 3 fauchées de prés : revenu 25 livres 5 sous.

Le chapitre de Poussay, des biens fonds provenant de l'ancien chapitre de la Mothe, affermés 32 livres 8 sous et des dîmes estimées 350 livres : total 382 livres 10 sous (2).

(1) Le gagnage que l'ordre de Malte possédait à Malaincourt fut vendu 6100 livres ; un gagnage d'une fondation 11300 livres (15 décembre 1792) ; le bouvrot de la cure 975 livres (13 avril 1791) ; les biens de la fabrique Saint-Laurent 2125 livres ; ceux de la fabrique du Saint-Sacrement 1650 livres ; ceux de la fondation pour les Trépassés 2525 livres, et les prés d'une autre fondation 1775 livres (15 décembre 1792.) *Voir le Tableau des ventes des domaines nationaux, effectuées dans les Vosges (district de Neufchâteau), en exécution des lois antérieures à celles du 28 ventôse an 4.* Archives de la préfecture, liasse Q, n° 171.

(2) Le 2 mai 1315, Gauthier, sire de Beaufremont, avait vendu ou cédé au chapitre de la Mothe, la moitié des cinq sixièmes des grosses dîmes d'Urville et les deux tiers des menues dîmes.

Digitized by Google

Le receveur de la fondation faite en faveur des pauvres dudit Urville percevait le revenu de biens affermés 67 livres 15 sous, ou, le 1/10e déduit, 61 livres (1).

Le revenu annuel des biens ecclésiastiques qui viennent d'être énumérés était donc, en dîmes, de 3,792 livres, et pour les biens fonds de 1674 livres 15 sous ; mais il est facile de remarquer que cette énumération doit être incomplète : en effet, en ce qui concerne les dîmes, elle ne donne pas celles du curé et des établissements religieux pour Médonville, à moins qu'elles ne soient comprises dans celles de Malaincourt, et elle ne dit pas non plus à combien s'élevaient les dîmes de la cure d'Urville. Quant aux biens fonds, nous ne voyons qu'une rectification à faire, elle concerne les biens des pauvres d'Urville, situés non-seulement à Urville même, mais encore sur les bans voisins et notamment à Lemmecourt. Ils formaient un gagnage de cette dernière commune affermé par bail du mois d'avril 1787, pour neuf ans, moyennant le canon annuel de 192 livres de France, et furent vendus le 10 thermidor an 3, pour la somme considérable de 70,000 livres (2).

En réfléchissant à l'origine de tous ces biens, on peut conjecturer, et plusieurs fois nous en avons donné la preuve, qu'ils avaient été donnés pour la plupart au clergé, aux églises et aux pauvres, par les anciens seigneurs de Beaufremont dont la générosité ne peut être mise en doute. Ils eurent tous le sort qui leur était réservé par les décrets de la Constituante, les dîmes furent supprimées et les terrains vendus au profit de la Nation. Les pauvres auraient pu n'être pas dépossédés, ils durent se résigner, et leurs dépouilles, comme celles du clergé, allèrent enrichir quelques acquéreurs qui les payèrent, sans trop de gêne, en assignats plus ou moins dépréciés.

(1) Extrait des rôles d'abonnement déposés aux archives de la préfecture des Vosges, carton C 15.

(2) Archives des Vosges, liasse 16e, nos 271 et 277.

Digitized by Google

Avant la vente, qui se faisait par-devant les commissaires du Gouvernement, l'estimation des propriétés était calculée d'après le revenu que l'on multipliait par 22 pour les champs, prés et vignes, et par 18 pour les maisons et les constructions en général. Mais il arrivait souvent que le prix d'adjudication dépassait de beaucoup cette évaluation.

Pendant que se poursuivait la vente de ces biens, l'Assemblée nationale supprimait les ordres religieux (13 février 1790) et décrétait la *constitution civile* du clergé (12 juillet), à laquelle elle exigeait ensuite que tous les ecclésiastiques prêtassent serment. Quelques articles de cette constitution portaient atteinte à la discipline et à la hiérarchie de l'Église ; néanmoins, pressés par les événements et animés d'un esprit de conciliation, beaucoup de nos prêtres prêtèrent d'abord ce serment, mais dès qu'ils eurent réfléchi et qu'ils connurent toute la portée de cet acte, ils se rétractèrent publiquement, devant leurs paroissiens, dans les églises, et préférant l'exil au schisme, quelques-uns prirent tristement le chemin de la terre étrangère. M. Baudot, curé de Lemmecourt depuis quelques mois seulement, fut de ce nombre ; M. Marchal, curé de Beaufremont, vieillard vénérable, resta à son poste, mais il n'y fut pas longtemps paisible : dénoncé comme prêtre non assermenté, il fut saisi et emmené à Epinal où, pendant deux ans, il subit, à l'hospice des orphelins, une détention qui se prolongea, non sans angoisses, jusque vers le 1er germinal an 3 (22 mars 1795.)

A la place des prêtres légitimes, on vit bientôt arriver des intrus, dits *prêtres constitutionnels*, qui, pour ne pas mourir de faim, prêtèrent serment à la Constitution et acceptèrent les cures vacantes ou abandonnées. La plupart étaient des moines sortis des couvents partout abolis. Ces pauvres prêtres ne reçurent pas grand accueil chez nos populations : on n'assistait pas à leurs offices religieux, et les enfants mêmes se refusaient à servir leurs messes. Las d'un ministère qui ne leur rapportait rien et du peu d'égards qu'ils obtenaient dans nos villages, ils s'y succédèrent de temps à

Digitized by Google

autre jusqu'à l'abolition complet du culte, mais nul ne put réellement s'y fixer (1).

Cependant, la religion restait vivace chez nos pères, et les prêtres fugitifs qui étaient demeurés dans le pays trouvèrent maintes fois chez eux une généreuse hospitalité. La population de Lemmecourt se fit surtout remarquer, dans ces temps de triste mémoire, par son dévouement envers eux, et, quand il ne lui fut plus possible de les garder dans le village, elle trouva encore un moyen de les soustraire aux recherches incessantes et passionnées dont ils étaient l'objet.

A environ 1500 mètres du village, au milieu de la forêt de Moyemont, dans un lieu désert, s'élève un énorme rocher : c'est Chèvre-Roche. Une ouverture basse s'y prolonge par une crevasse étroite et sinueuse, et conduit à une caverne assez spacieuse, qui se rétrécit bientôt pour s'élargir de nouveau et former comme une seconde chambre moins vaste que la première, mais plus allongée et dont l'étendue se continue dans l'intérieur du rocher. Le silence et l'obscurité ou la pâle lueur d'une lampe, au milieu de cette caverne, remplissent d'effroi les visiteurs assez hardis pour y pénétrer. La vue de l'espace parcouru fait craindre que la fissure servant d'entrée ne se resserre subitement ou que les voûtes ne se détachent, événement dont chaque goutte d'eau que l'on entend tomber de temps à autre semble être le présage; alors on recherche la sortie que l'on ne rencontre pas toujours immédiatement, et qui est souvent pénible parce qu'elle est précipitée : il est rare qu'en cette circonstance, un cri ne vienne trahir une terreur que l'on voudrait en vain dissimuler,

(1) On raconte qu'un de ces intrus envoyé à Lemmecourt, fut d'abord tout déconcerté en voyant le village; arrivé auprès de l'église, il ne put s'empêcher de s'écrier : « Oh! quelle petite église! » une femme qui se trouvait sur le seuil de sa porte l'ayant entendu, répondit aussitôt : « L'ot bin essé grande pou le diabe que va y ontret (a). » Témoignage de sympathie bien peu rassurant.

(a) Elle est bien assez grande pour le diable qui va y entrer.

Digitized by Google

mais qui néanmoins est bientôt atténuée par la sensation de l'air extérieur dont on commence à sentir le contact.

Tel fut le dernier refuge que les habitants de Lemmecourt surent découvrir pour conserver la liberté et la vie de plusieurs prêtres poursuivis par la persécution, et ces hommes inoffensifs passèrent des semaines entières, nuit et jour, dans les flancs de ce rocher où les bêtes féroces n'avaient peut-être jamais osé s'aventurer.

Aidés par nos bons paysans, tandis que la seconde cavité leur servait de dortoir, ils établirent dans la première et avec des pierres brutes, un autel encore existant, sur lequel ils purent en sûreté, offrir chaque jour le Saint-Sacrifice de la messe, en présence de personnes dévouées qui venaient, par des sentiers détournés de la forêt, les visiter, les consoler, leur apporter des vivres et des nouvelles du dehors. Parmi ces personnes, une jeune fille d'alors, aujourd'hui septuagénaire, raconte encore avec une émotion qu'elle sait faire partager, les voyages qu'elle fit quelquefois à la caverne, chargée du panier de vivres que ses parents y envoyaient. Elle était prévenue, en cas de surprise, d'employer d'ingénieuses ruses, mais Dieu protégeait son innocence, et jamais elle ne fit de rencontres fâcheuses. Sa piété naissante reçut même une récompense bien flatteuse, car elle eut le bonheur, ainsi que plusieurs autres enfants de Lemmecourt, de faire sa première communion dans l'asile des confesseurs de la foi : c'était le 2 février, jour de la Purification.

Lorsqu'après le 9 thermidor, la France put respirer, et que la religion et ses ministres entrevirent de meilleurs jours, les refugiés de Chèvre-Roche cessèrent de se cacher, mais ils n'oublièrent jamais les instants qu'ils avaient passés dans cette caverne, et encore moins le dévouement de la population de Lemmecourt.

Le terme de la détention du respectable M. Marchal était aussi arrivé, il demanda à rentrer à Beaufremont, ce qu'il obtint ainsi que le constate la pièce suivante délivrée par un officier de la municipalité :

Digitized by Google

« L'an 3 de la République, neuf germinal, avant midi, s'est
» présenté au greffe de la municipalité de Beaufremont, Charles-
» François Marchal, ci-devant curé de Beaufremont, lequel a déclaré
» qu'ayant obtenu sa liberté de l'administration du district d'Épinal...
» pour sortir de la maison de détention où il résidait depuis près
» de deux ans, et qu'il demande à habiter Beaufremont, nous lui
» avons accordé sa demande, etc. (1). »

Quelques mois plus tard, l'abbé Marchal reprenait publiquement l'exercice de ses fonctions, après en avoir fait la déclaration, ce qui est aussi constaté par le certificat suivant :

« Extrait des registres du greffe de la municipalité de Beaufremont. — Aujourd'hui 23 messidor de l'an 3 de la République française une et indivisible, est comparu au greffe de la commune de Beaufremont, le citoyen Charles-François Marchal, y demeurant, lequel a déclaré qu'il se propose d'exercer le ministère d'un culte connu sous la dénomination de Culte catholique, dans l'étendue de cette commune, et a requis qu'il lui soit donné acte de sa soumission aux lois de la République; de laquelle déclaration il lui a été donné acte, conformément à la loi du 11 prairial de l'an 3, et a signé : Marchal.

» Expédié à l'instant par moi secrétaire-greffier de la municipalité.

J^n^-Joseph Tresse » (2).

La paroisse de Beaufremont ne devait pas longtemps jouir de la présence de son ancien pasteur, qui mourut le 4 fructidor an IV. Une simple pierre, sans ornement, posée dans le mur de l'église, à gauche de l'autel Saint-Grat, porte l'inscription suivante, destinée à perpétuer le souvenir de ce bon prêtre :

(1) Communication de M. Mourot, curé actuel de Beaufremont.

(2) *Ibid.* Voir les mêmes pièces aux archives des Vosges, où il en existe une semblable, du 27 messidor an 3, concernant Claude-François Grosjean, curé de Gendreville.

Digitized by Google

Cy git,
De vénérable mémoire,
Mr Cha.-Fran. Marchal,
curé de Beaufremont,
qui, après avoir gouverné cette
paroisse pendant 22 ans en
véritable pasteur, y décéda
prêtre confesseur de la foy, le
4 août 1796 (1), dans les sentiments
de la plus ardente charité pour
ses paroissiens et de la plus humble
résignation au milieu des
afflictions qu'il avait à
éprouver dans ces temps
malheureux pour la religion.
Puisse le souvenir de ses bienfaits,
de ses instructions, de ses exemples
et de ses vertus, ne s'effacer jamais
dans cette paroisse et servir à son
édification. Ainsi soit-il.

La conduite prudente et modérée de nos laborieux campagnards avait singulièrement atténué les maux que la révolution aurait pu attirer, dans nos villages, sur la religion et sur les prêtres; nos églises, il est vrai, furent dépouillées de leurs ornements et converties en lieux de réunion pour la lecture des lois et des décrets de l'époque et même pour d'autres assemblées plus ou moins édifiantes et bruyantes, mais la plupart de ces ornements avaient été cachés à temps dans des maisons particulières, et se retrouvèrent intacts au rétablissement du culte : les clochers seuls avaient perdu sans retour deux de leurs cloches à Beaufremont (2), à

(1) Cette date est une erreur, car le 4 fructidor an IV répond au dimanche 21 août 1796, le 4 août répondrait au 17 thermidor.

(2) La refonte des cloches de Beaufremont avait eu lieu en 1782, celle de Gendreville en 1781 et celle de Médonville en 1775.

Digitized by Google

Gendreville et à Médonville ; elles étaient allées en rejoindre une foule d'autres soit pour se convertir bientôt en canons et faire entendre ensuite partout la voix victorieuse des armées françaises, soit pour servir à la fabrication de cette monnaie si connue qui, frappée avec tous les défauts de la précipitation, devait cependant, bien mieux que les assignats, procurer du pain à nos soldats et à nos populations.

Revenons maintenant aux faits qui, en détruisant la baronnie de Beaufremont, eurent pour résultat final l'anéantissement de l'importance que la féodalité avait conservée à ce village pendant près de huit siècles, et peut-être davantage. Si la révolution le ménagea encore quelque peu, nous devons dire que, depuis lors, il a été totalement dépouillé, car on a fini par ne plus lui laisser qu'un simple et improductif bureau de tabac !

Le décret du 4 août 1789, en abolissant les droits féodaux et surtout les justices seigneuriales, avait porté une vigoureuse atteinte aux liens intimes qui unissaient nos villages; celui du 15 janvier 1790, en créant une nouvelle division de la France, acheva de détruire ces liens. Depuis plusieurs années déjà, Beaufremont était considéré comme un des chefs-lieux de canton de la subdélégation de Neufchâteau; à la suite du nouveau décret, il devint le chef-lieu de l'un des dix cantons du district de la même ville ; mais sa circonscription qui pouvait, avec avantage et sans nul inconvénient, être maintenue dans les limites de l'ancienne baronnie, fut entièrement changée : elle se composa des municipalités de Beaufremont, Brechaincourt et Villars, Certilleux, Circourt, Jainvillotte, Lemmecourt, Landaville haut et bas, Pompierre, Sartes et Tilleux, villages dont les populations étaient sinon étrangères, du moins peu connues les unes aux autres, n'ayant jamais eu entre elles de rapports directs.

Les municipalités d'Aulnois, Gendreville, Malaincourt, Médonville et Roncourt furent données au canton de Bulgnéville ; Urville fit partie du canton de Vrécourt.

Digitized by Google

Le premier juge de paix du canton de Beaufremont fut M. Bossu, de Jainvillotte (1), homme modéré, ferme et intègre, qui, par sa popularité, sa droiture et ses lumières, inaugura dignement des fonctions qui demandent surtout les qualités qu'il possédait. Il eut pour successeur M. Godard. Ce dernier habitait l'ancien presbytère de Lemmecourt; il fut ensuite et pendant quarante ans, juge de paix à Bulgnéville, et, pendant une aussi longue magistrature, il sut constamment mériter la confiance et l'estime de ses administrés. Le premier juge de paix de Bulgnéville avait été le citoyen Dominique Thouvenel, de Médonville, dont le successeur immédiat fut M. Mamelet.

Cette belle institution des justices de paix, si populaire aujourd'hui, fut malheureusement alors, comme toutes les autres, impuissante à ramener, parmi les populations surexcitées, le calme avec lequel pouvaient se produire toutes les améliorations sociales que les hommes bien intentionnés désiraient obtenir.

Il s'en fallait bien que l'abolition des anciens priviléges, des titres de noblesse et des distinctions honorifiques fût reçue partout avec indifférence : d'inutiles résistances jointes à l'effervescence causée par les mots de *Liberté* et d'*Égalité*, jetés partout, plutôt comme une menace que comme un appel à des sentiments généreux, produisirent leur effet jusque dans les plus petites localités; bientôt, après s'être attaqué d'abord aux abus, on s'attaqua aux propriétés et même aux personnes, de sorte que quelques nobles, ne se trouvant plus en sûreté sur le territoire français, commencèrent l'émigration et provoquèrent ainsi des mesures de plus en plus rigoureuses qui obligèrent presque toute la noblesse à s'expatrier.

Nous avons dit ailleurs que la veuve du comte de Brunet-Neuilly avait suivi cet exemple; la marquise de Villers se trouva aussi dans la dure nécessité d'aller demander, à la

(1) Le traitement du juge de paix était alors de 600 francs; celui d'un nommé Bernard, son greffier, était de 200 francs.

Digitized by Google

générosité de l'étranger, un asile et du pain. Elle y vécut, dit-on, d'une pension de 300 francs qui lui fut faite par le roi de Prusse.

Nous ignorons si ces dames, avant leur départ, eurent à subir quelques tracassseries irrespectueuses, mais il est à supposer qu'elles ne quittèrent le pays qu'après y avoir vu la révolution devenir inquiétante pour leurs propriétés et pour elles-mêmes.

Voici plusieurs faits qui n'étaient que la mise à exécution ou la conséquence des décrets rendus par l'assemblée nationale, mais qui, si elles en furent encore témoins, durent leur prouver que c'en était réellement fini pour les anciennes prérogatives seigneuriales.

Le 10 mars 1791, un rôle était formé à Beaufremont pour la répartition d'une imposition particulière fixée au septième du montant de l'imposition foncière; « Dame Marie-Catherine-Rosalie de Beauchamp, tutrice des enfants mineurs du ci-devant comte de Neuilly, ci-devant seigneur de Beaufremont, résidant à Vrécourt, ci-devant privilégiée, » y fut inscrite « pour la somme de 158 livres 7 sous, » et « Dame Élisabeth-Thérèse d'Alençon, ci-devant seigneur dudit lieu, ci-devant privilégiée, pour la somme de 156 livres 5 sous (1). »

Le 22 mai suivant, une délibération des notables de Beaufremont était prise à l'effet d'obtenir l'autorisation de dessécher l'étang des ci-devant seigneurs. Le sol de cet étang fut partagé l'année suivante entre le domaine national et la commune. Le domaine national vendit la portion dont il s'était saisi à des acquéreurs en gros qui le revendirent en détail, tandis que la portion laissée à la commune était distribuée, après autorisation, à tous les individus habitant la localité.

Le 31 octobre, le conseil général de la commune (2)

(1) Ce rôle, à ce qu'il paraît, était pour des dépenses à faire en corvées, sur les chemins et les routes.

(2) Le conseil général de la commune était composé du corps municipal (trois membres, le maire compris, dits officiers municipaux), et de six notables; il ne devait être convoqué que pour les affaires importantes.

Digitized by Google

délibérait qu'il était convenable de faire fermer la porte d'entrée de la chapelle des ci-devant seigneurs, à côté de la sacristie. Cette porte qui s'ouvrait sur le cimetière fut non-seulement fermée, mais les armoiries gravées en relief sur une pierre dont elle était surmontée extérieurement furent complétement détruites. On peut voir encore aujourd'hui cette pierre et l'empreinte des coups de marteau qui, donnés par une main barbare, n'ont laissé aucune trace de l'écusson qu'elle portait.

Sous la même date encore, le même conseil délibérait, en vertu des articles 18 et 19 du décret du 13 avril 1791, que les pierres des fourches patibulaires seraient vendues provisoirement au profit de la commune. (1).

Cette dernière délibération nous indique que les seigneurs de Beaufremont conservèrent jusqu'à la fin leurs droits et leurs attributions de hauts justiciers. Cependant, elle ne fait aucune mention d'un poteau d'environ deux mètres

(1) Art. 18. Tous les droits honorifiques et toutes les distinctions ci-devant attachées, tant à la qualité de seigneur justicier, qu'à celle de patron, devant cesser respectivement par la suppression des justices seigneuriales prononcée le 4 août 1789, et par la constitution civile du clergé décrétée le 12 juillet 1790, les ci-devant seigneurs justiciers et patrons seront tenus, dans les deux mois de la publication du présent décret, et chacun en ce qui le concerne, 1° de faire retirer des chœurs des églises et chapelles publiques, les bancs ci-devant patronaux et seigneuriaux qui peuvent s'y trouver; 2° de faire supprimer les litres et ceintures funèbres, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des églises et des chapelles publiques; 3° de faire démolir les fourches patibulaires et piloris ci-devant érigés à titre de justice seigneuriale.

Art. 19. Dans la huitaine qui suivra l'expiration du délai de deux mois, indiqué dans l'article précédent, le maire de chaque municipalité sera tenu de donner avis au commissaire du roi du tribunal de district, de l'exécution ou non exécution, du contenu dudit article; et en cas de non exécution, le commissaire du roi sera tenu de requérir, dans la huitaine suivante, une ordonnance du tribunal, pour autoriser la municipalité à effectuer les suppressions et démolitions ci-dessus prescrites, et ce, aux frais de la commune qui deviendra propriétaire des matériaux en provenant.

Digitized by Google

et demi auquel on attachait les individus condamnés au carcan, ni d'une espèce de guérite ou plutôt de cage pavée qui, probablement, entourait ce poteau placé au centre du village, en face de la rue, à l'endroit même où l'on a récemment construit la salle de mairie et un lavoir public. Il se pourrait que ces instruments, d'une rigoureuse justice, beaucoup moins en usage dans les derniers temps qu'autrefois, eussent déjà été enlevés. Nous supposons même que ce sont les fers dont on s'y servait, carcan, menottes et anneaux pour les pieds, avec leurs chaînes, le tout du poids de huit kilogrammes, que l'on a retrouvés l'an dernier dans le fond de la tour qui avoisine le pont-levis, où ils auraient été jetés, puis oubliés avec le temps.

Nous ignorons s'il exista jamais une potence pour les exécutions; il paraît qu'elles se firent d'abord au signe patibulaire (1), toutefois, les dernières dont on ait conservé le souvenir, eurent lieu au Petit-Paquis, sous le village. De là, on transportait les cadavres des suppliciés aux crochets des fourches patibulaires où ils restaient suspendus jusqu'à ce qu'il plût au temps de les en détacher pour en faire la proie des animaux carnassiers. Lorsqu'on était forcé de les enlever en raison des émanations infectes qu'ils répandaient suivant les saisons, on les enterrait au pied du gibet, jamais en terre sainte.

Ces fourches patibulaires, marque permanente de la puissance des seigneurs, étaient situées au lieu dit à la Justice, sur la côte Saint-Antoine, dans une friche, à environ cent mètres au-dessus de l'ermitage de ce nom; elles se composaient de quatre piliers carrés, en pierres de taille, d'une hauteur de trois à quatre mètres, élevés à environ trois mètres de distance les uns des autres. Ces piliers étaient traversés, au centre et de haut en bas, par une forte barre de fer et supportaient des poutres transversales auxquelles étaient fixés de longs crochets pour suspendre les suppliciés.

(1) Voir *Annales* de 1858, page 205.

Digitized by Google

Les pierres des piliers du signe patibulaire, vendues suivant le désir exprimé par la municipalité, furent employées dans la construction de la porte d'une grange, où on les distingue encore par les trous pratiqués pour recevoir la barre de fer qui les traversait.

On sait combien furent déplorables les années 1792, 1793 et la première moitié de 1794; nous n'entrerons pas dans les détails de l'agitation et de l'inquiétude qui régnèrent alors dans nos villages, mais il ne nous est pas possible de passer sous silence une action barbare qui prouve jusqu'où était poussé l'aveuglement révolutionnaire chez quelques individus qui s'étaient mis à la tête de la municipalité de Beaufremont.

Sur la fin de 1793, la République française attaquée de tous côtés par les autres puissances de l'Europe, et se voyant dans la nécessité de faire usage de tous ses moyens de défense, fit adopter la mesure de convertir en instruments de guerre tous les fers et plombs disponibles; il fut ordonné aux administrations locales d'en dépouiller « même les édifices publics, et jusqu'aux tombeaux. »

Le caveau des anciens barons de Beaufremont était depuis longtemps fermé; on devait avoir oublié qu'il renfermait la boîte de plomb où avait été déposé le cœur de la vertueuse Charlotte de Madruce : un démon le souffla à l'oreille des tristes administrateurs de la commune; devançant même la violation des tombeaux de la chapelle ducale de Nancy, ils pénétrèrent dans le caveau, puis, sans égard pour l'affection que l'illustre dame avait témoignée au village dans d'autres temps peu prospères, ils portèrent leurs mains sacriléges sur la précieuse relique et l'enlevèrent du lieu où elle reposait depuis plus d'un siècle. Voici un extrait du procès-verbal rédigé à ce sujet.

« 28 frimaire an 2 de la république (1), huit heures du soir.
» Nous officiers municipaux de Beaufremont, ... étant descendus
» au caveau de la chapelle, ... nous y avons trouvé un cœur

(1) 18 décembre 1793.

» de plomb où était renfermé le cœur de la dame de Madruche,
» morte en 1669, au mois de décembre, et nous avons délibéré
» que ce plomb sera envoyé au chef-lieu du district..... » (2).

Ce noble cœur était encore intact et tout vermeil; oubliant les prescriptions de l'autorité qui voulaient seulement que les restes des rois et des princes fussent confondus avec ceux des autres mortels, les municipaux poussèrent l'inhumanité jusqu'à le jeter sur un fumier, après, dit-on, l'avoir ouvert avec un couteau. Hâtons-nous de dire que cette action cruellement coupable inspira la plus vive horreur à tout le village. Deux femmes respectables s'approchèrent du fumier comme par curiosité et, n'osant se baisser, recouvrirent d'abord avec le pied le cœur mutilé, puis, la nuit venue, elles l'enlevèrent et allèrent le déposer religieusement au cimetière.

Pour en finir avec la période révolutionnaire, il nous reste à parler de la vente des biens qui composaient le domaine personnel des seigneurs de Beaufremont. L'émigration des dames de Neuilly et de Villers fut à peine connue, que ces biens furent saisis et confisqués au profit de la nation. Bientôt après, classés d'après leur nature et leur situation, ils furent divisés par lots, puis vendus en détail.

A Beaufremont, les deux châteaux et leurs dépendances, la marcairie, qui n'était plus qu'une masure, la forêt du feu comte de Neuilly, les vignes, les terres labourables et les prés passèrent successivement à des acquéreurs qu'ils enrichirent.

La *ferme* des héritiers du comte de Neuilly à Beaufremont, louée alors 1,393 livres 11 sous, à Joseph Plumerel, fut adjugée à plusieurs acquéreurs, le 10 thermidor an 3, pour la somme de 460,100 francs. La *ferme* d'Elisabeth-Thérèse d'Alençon, au même lieu, fut aussi vendue en même temps, pour la somme de 550,100 francs.

La tuilerie appartenant en commun aux deux seigneurs était amodiée à Jean-Claude Pierrot, pour un canon annuel

(1) Archives de la commune de Beaufremont.

Digitized by Google

de 180 livres; elle comprenait les bâtiments et les terrains y attenant entourés de haies vives, et d'une contenance d'environ trois jours, puis un pré d'environ trois quarts de fauchée au Honcheri (1); le tout fut soumissionné pour une somme de 3,320 livres, à payer en mandats territoriaux ou en promesses de mandats.

Le moulin de l'Etanchotte, avec ses dépendances, appartenant aussi aux deux seigneurs, fut vendu 52,100 francs (1er thermidor an 3).

Le moulin de Gendreville qui était la propriété de la marquise de Villers et qui produisait un canon annuel de 977 livres de Lorraine, outre 4 resaux de blé (mesure de Beaufremont), réservés au comte de Neuilly, fut vendu, avec un jour de terre y attenant, un demi-jour à la Grand'fin et sept quarts de pré au déversoir, pour une somme de 33,300 livres, le 22 floréal an 2.

Le moulin de Malaincourt, provenant des héritiers du comte de Neuilly, fut vendu 15,500 francs. Un bail emphytéotique passé en faveur de Jean Merlin dudit lieu en portait le revenu annuel à 363 livres 17 sous.

La comtesse de Neuilly et ses deux enfants avaient aussi au même village de Malaincourt, un gagnage loué 1,587 livres 2 sous, à Luc Michel dudit lieu. La maison de ferme et les biens fonds dont se composait ce gagnage, furent vendus en 44 lots, pour la somme totale de 126,335 francs, le 12 vendémiaire an 3. Un lot de terres et de prés fut encore vendu 3,350 francs (1er thermidor an 3.)

A Gendreville, la même famille possédait une petite maison, et un gagnage consistant en 54 jours de terres et 16 fauchées de prés, loués, avec les droits féodaux supprimés, 1,200 livres, à Jean-Baptiste Vergne et à Pierre Champagne. La maison fut vendue 805 fr. Le gagnage fut divisé en 8 lots, puis vendu pour la somme totale de 34,825 fr., le 2 vendémiaire an 3.

(1) Les terrains et le pré n'étaient estimés que 440 livres.

Digitized by Google

Un semblable gagnage situé au même lieu et appartenant à la marquise de Villers, fut aussi divisé en 8 lots, vendus 33,575 fr.

Les deux seigneurs avaient, à Médonville, un gagnage loué avec les droits féodaux supprimés, 650 livres 7 sous 1 denier, à Maurice Gillot et Jean-Nicolas Guéniot. Il fut subdivisé en douze lots. Les six lots provenant de Marie-Catherine-Rosalie de Beauchamp et de ses enfants furent vendus 16,350 fr. ; la vente de ceux d'Élisabeth-Thérèse d'Alençon ne s'éleva qu'à 10,050 fr. La totalité de ce gagnage était de 24 jours de terres, 12 fauchées 1/2 de prés et un demi-jour de chenevières.

Un bien de 13 jours trois quarts de terres et un quart de prés, situé à Urville, fut de même vendu en deux lots. Le n° 1 venant de la *femme* Neuilly et de ses enfants fut adjugé 3,625 francs ; le n° 2 qui était le lot de la *femme* Villers fut vendu aux mêmes acquéreurs 4,875 francs.

Un autre bien de 6 jours de terres et 7 fauchées 1/2 de prés, situé sur le finage d'Aulnois (1), fut vendu en trois lots pour la somme totale de 12,025 fr.

Des biens composant la ferme d'Alençon, furent encore vendus, à Aulnois, pour une somme de 123,000 francs (10 thermidor an 3.)

Le Breuil du Biard (8 fauchées 4 omées 18 verges) et le Breuil dit d'Alençon (14 fauchées 4 omées 12 verges), rapportés au territoire de la municipalité d'Aingeville (2) et appartenant à Élisabeth-Thérèse d'Alençon, furent adjugés à l'acquéreur du moulin de Malaincourt pour le prix total de 12,700 livres. Cette dame avait encore une maison, un jardin, des terres, des prés et un bois, situés sur le territoire

(1) Il paraît que la partie de la dame de Neuilly ne comprenait que 2 jours 1/2 de terres et 3 fauchées de prés, vendus 4,000 fr.

(2) Dans le partage de 1589, ils sont indiqués comme faisant partie du territoire de Malaincourt.

Digitized by Google

de Malaincourt et qui furent vendus en 21 lots, pour une somme totale de 99,575 francs (vendémiaire an 3) (1).

Nous pourrions nous arrêter un peu plus sur ces ventes et résumer encore celles des biens que possédaient, en dehors de leur baronnie, les derniers seigneurs de Beaufremont, mais la réserve que nous nous sommes imposée et les limites de notre travail ne nous permettent pas de nous étendre davantage sur des acquisitions qui, quoique légales, furent envisagées de différentes manières par la génération sous laquelle elles eurent lieu.

Nous ne quitterons pas le XVIII[e] siècle sans ajouter un dernier mot à ce que nous avons déjà dit du canton de Beaufremont.

D'après l'*Almanach du département des Vosges* pour l'an VIII (1799), ce canton, toujours composé des communes de Beaufremont, Certilleux, Circourt, Jainvillotte, Landaville, Lemmecourt, Pompierre, Sartes et Tilleux, comptait une population totale de 2,672 individus; mais l'administration municipale y était, comme dans toute la république française, bien différente de ce qu'elle avait été pendant les premières années de la Révolution. Dès l'an 4, on donnait le nom d'agent au principal officier de chaque commune. La réunion des agents d'un même canton sous la direction d'un président composait l'administration municipale du canton, près de laquelle était placé un commissaire du directoire exécutif et un secrétaire-greffier.

L'administration municipale du canton de Beaufremont fut composée de J[h] Plumerel, président, J.-N. Berret, J. Brenel, J. Thuus, J.-B. Arnould, C. Maillard, P. Chapellier, N. Thirion, C. Laurent et J. Didelot, agents classés d'après l'ordre alphabétique du nom de leurs communes; A[te] Fabvier, commissaire du directoire exécutif, et J. Perrin, secrétaire-

(1) Pour toutes ces ventes de biens nationaux, des émigrés, voir à la préfecture des Vosges, le tableau déjà cité, liasse Q, n° 171.

Digitized by Google

greffier. Mr F. Godard continuait à occuper la justice de paix avec le Sr Bernard pour greffier.

Le premier consul ayant donné à la France l'organisation que possèdent aujourd'hui nos communes, plus de moitié des cantons du département des Vosges furent supprimés (1). Beaufremont vit réunir le sien à celui de Neufchâteau et perdit ainsi l'importance éphémère qu'on lui avait conservée en détruisant sa baronnie. Depuis cette époque, un maire, un adjoint et un conseil municipal de 10 membres, composent son administration municipale, ce qui existe également pour toutes les autres communes d'une population au-dessous de 500 âmes.

Ajoutons encore qu'en l'an XII (1803), Beaufremont comptait 72 maisons, 84 ménages ou feux, 157 individus du sexe masculin, 185 du sexe féminin, et 12 militaires en activité; à la même date, Lemmecourt avait 22 maisons, 21 ménages ou feux, 42 individus du sexe masculin, 46 du sexe féminin et 3 militaires sous les drapeaux.

Pour le spirituel, les deux villages réunis en 1802 sous la direction de l'ancien curé de Lemmecourt, le respectable abbé Baudot, revenu de l'émigration, ont continué jusqu'à ce jour à former une seule paroisse dont Beaufremont est le chef-lieu et Lemmecourt l'annexe.

En même temps que M. Baudot rentrait au milieu de ses paroissiens et redevenait même possesseur de l'ancien presbytère de Lemmecourt (2), Mme la marquise de Villers reprenait aussi le chemin de la France et venait presque aussitôt rendre visite au village où elle n'avait plus de foyer,

(1) De 66, ils furent réduits à 30.

(2) Ce presbytère, qui avait été soumissionné comme bien national, le 20 prairial an 4, pour la somme de 1008 francs, taux de son estimation, fut revendu à M. Baudot pour le même prix, ou à peu près, par les acquéreurs; seulement, le digne prêtre dut payer son acquisition en numéraire : les assignats, réduits à une valeur de plus en plus insignifiante, avaient fini par disparaître totalement.

Digitized by Google

et où l'hospitalité ne pouvait lui être offerte que chez des étrangers. Toutefois, elle devait encore y retrouver des pauvres, et s'ils furent de ceux qui la revirent sans arrière-pensée, elle sut bientôt leur prouver que son excellent cœur était resté au-dessus de sa fortune.

Nous avons vu que les administrateurs chargés de la vente des biens nationaux avaient parfaitement réussi à disperser les propriétés des *ci-devant* barons de Beaufremont; cependant, au moment où cette aliénation fut suspendue, la forêt des d'Alençon et quelques-uns de leurs terrains provenant de l'ancien grand étang restaient encore invendus. Après son retour, madame de Villers en obtint la restitution. Cet acte de justice la mit en état de faire quelque bien : c'est ce qu'elle désirait. De Metz, où elle fixa sa résidence, elle venait à peu près chaque année revoir ce débris de ses anciens domaines, et passait ordinairement quelques jours au presbytère de Lemmecourt, chez M. Baudot, le fidèle confident des peines et des consolations de sa vieillesse. Malgré l'exiguité de ses revenus, elle ne le quitta jamais sans lui laisser quelque chose pour les pauvres des deux villages; et, plus d'une fois, à la première communion ou pour l'hiver, on en vit plusieurs entièrement habillés à ses frais.

Elle avait remarqué que si M. Baudot habitait Lemmecourt, c'est que l'ancienne maison de cure de Beaufremont manquant des choses les plus urgentes, ne pouvait réellement plus servir d'habitation au curé de la paroisse; elle avait vu aussi ce respectable prêtre se faire lui-même, et dans sa propre maison, l'instituteur des enfants de Lemmecourt, et savait que Beaufremont ne possédait qu'une seule école pour les garçons et les filles. Elle conçut donc le double projet de faire construire un presbytère à la portée des deux villages, et de fonder une école de filles pour la paroisse.

Ce presbytère commode et spacieux, situé à deux cents mètres de l'église de Beaufremont, sur le chemin de Lemmecourt, lui coûta environ 13,000 fr., fruit de ses économies.

Digitized by Google

A peine était-il achevé, qu'elle le céda à la commune pour la somme de 5,000 fr. dont elle employa aussitôt une partie à la construction de la chapelle de Saint-Grat, à gauche du chœur de l'église, et dont l'autre partie allait être consacrée à une donation pour l'exécution de son second projet.

L'acte de cette donation passé à Metz, devant deux notaires, le 23 novembre 1818, porte que madame Élisabeth-Thérèse d'Alençon, veuve de Jean-René-Romain le Tirant, marquis de Villers, donne à la commune de Beaufremont : 1° une somme de 2,400 fr. qui sera placée à intérêt par les soins du curé desservant, et dont la rente annuelle sera affectée au traitement d'une sœur chargée de donner l'instruction gratuite aux filles pauvres de la paroisse;

2° Une maison dite le Souffrant, située en allant à la montagne, rue du Taureau, achetée par M. Baudot dès le 15 octobre, et payée 900 fr. des deniers de ladite dame de Villers, pour être affectée au logement de la sœur et à la classe des filles. (Cette maison qui était d'un accès trop difficile, fut revendue vers 1834 et remplacée aussitôt par un autre local situé au-dessous de l'église et jugé beaucoup plus convenable pour remplir les intentions de la donatrice.)

Enfin une troisième disposition du même acte, est une donation à la cure de Beaufremont, d'un pré d'une contenance de 22 ares 18 centiares, lieu dit au pré Mouchou faisant partie de l'ancien étang qui dépendait de la terre de Beaufremont dont ladite dame était propriétaire, pour par le prêtre desservant la succursale, en jouir à perpétuité, à la condition de célébrer annuellement un service solennel pour le repos de l'âme de la dite dame de Villers, le jour anniversaire de sa mort.

Malgré son grand âge, Élisabeth-Thérèse d'Alençon vécut encore cinq années après avoir réalisé ces fondations en faveur de la paroisse de Beaufremont. Elle mourut à Metz, rue de la Chèvre, le 25 octobre 1823, âgée de quatre-vingt-sept ans, après avoir légué sa forêt dite le Bois-la-Dame, la seule possession qui lui restât de son ancienne baronnie, à une nièce, née de l'Escaille, épouse de M. de Hédouville,

Digitized by Google

d'Éclaron (Meuse). Cette forêt, d'un revenu annuel d'environ 4,000 francs et chargée d'une imposition foncière de 350 francs, est aujourd'hui la propriété commune des deux fils de cette dame, MM. Charles-Louis-François et Louis-Hubert-Ferdinand de Hédouville.

Le souvenir de la bienfaisance de madame la marquise de Villers s'est conservé parmi la population de Beaufremont, et son nom n'y est jamais prononcé qu'avec respect.

En même temps que se terminait l'existence de la dernière baronne dont il ait reconnu l'autorité, Beaufremont voyait les châteaux de ses hauts et puissants seigneurs s'amoindrir comme pour descendre au niveau de la position sociale de leurs nouveaux maîtres.

Les acquéreurs de l'an 3, à qui ils avaient coûté bien peu, y portèrent les premiers le marteau des démolisseurs; revendus en 1815, ils subirent bientôt de nouvelles mutilations, mais ce ne fut qu'en 1824 que disparut le donjon élevé qui dominait tous les autres bâtiments, cette tour commune où étaient les prisons et que sa couverture avait fait nommer la *Tour d'ardoises*.

Vers cette même date, le château de Neuilly fut démoli de fond en comble : il n'en reste que l'ancien logement situé sur les caves et au-dessus duquel étaient les grands greniers. Un cultivateur qui en fit alors l'acquisition l'habite depuis avec sa famille.

Le château des d'Alençon avait vu tomber aussi les constructions qui l'avoisinaient, mais il avait conservé une partie de sa façade principale. Cette façade a été considérablement réduite en hauteur, il n'y a plus de chambres qu'au rez-de-chaussée, celles du premier étage ayant été ajoutées aux greniers. Une moitié de l'ancienne cuisine, dont la voûte a été démolie naguère, sert de remise et d'écurie, tandis que l'autre moitié, encore entière et bien conservée, forme la cuisine et une chambre de la demeure contiguë. Ce château, qui n'en a plus que le nom, abrite aujourd'hui trois familles d'ouvriers. L'ancienne maison du portier, une partie

Digitized by Google

des écuries, la bougerie et le pressoir, situés à environ cent mètres au-dessous, sur les fossés, après avoir servi pendant longtemps d'habitation à un seul cultivateur, ont été, il y a quelques années, partagés entre deux de ses fils.

Aperçus de loin, ces quelques restes de l'une des plus magnifiques et des plus fortes demeures féodales de la contrée, se distinguent à peine des autres parties du village, mais vus de près, ils produisent dans l'âme une impression difficile à décrire. Ces fossés remplis de débris sur lesquels le frêne, comme un arbre funèbre, étale son ombrage; ces masures abandonnées, croulant de vétusté; ces fondations au niveau du sol; ces tours découronnées ou dont il ne reste plus que la base; ces lierres séculaires qui recouvrent encore quelques vieux murs; ce puits remarquable qui n'a pas même une poulie à la chaîne de laquelle on puisse confier un seau; ce pavé autrefois l'ornement d'une superbe cour et sur lequel l'herbe s'étale comme pour cacher les injures du temps; cette voie rocailleuse que l'on ne peut parcourir sans précaution; cette porte élancée que fermait l'un des ponts-levis et qui, aujourd'hui, se soutient à peine sur ses bases ébranlées; ne sont-ce pas là autant de témoins qui attestent un triste abandon? autant de ruines qui semblent gémir de l'absence des braves et généreux chevaliers des croisades, de celle non moins pénible de leurs belliqueux et illustres successeurs, et attendre, pour se relever, le retour de l'un de leurs arrière-neveux, dont la présence les a fait quelquefois tressaillir d'espérance, qui saurait si bien les délivrer d'une trop durable parure d'humiliation, et réchauffer un reste de vie que semble posséder encore l'antique manoir dans les gracieuses nervures de la voûte de sa cuisine, dans l'épaisseur extraordinaire de quelques-uns de ses murs (1),

(1) En certains endroits, et notamment derrière le bâtiment qui reste de l'ancien château des comtes de Tornielle, ces murs ont jusqu'à 3 mètres d'épaisseur à la base, et encore 2 mètres 60 cent., à la hauteur de 8 mètres.

Digitized by Google

mais surtout dans l'agréable situation qu'il occupe et dans les souvenirs qu'il rappelle.

Particularités sur les mœurs et les occupations des habitants de la baronnie de Beaufremont au XVIIIe siècle et au commencement du XIXe.

Quelques notes que nous avons recueillies sur les mœurs et la manière de vivre des habitants de Beaufremont et des environs, ayant un certain intérêt, nous avons pensé qu'elles compléteraient utilement notre travail ; nous allons donc en donner ici le résumé.

Au XVIIIe siècle comme aujourd'hui, les populations de la baronnie de Beaufremont furent surtout des populations agricoles. Jusque vers 1830, le printemps, l'été et la première moitié de l'automne étaient consacrés par tous aux travaux de la campagne. Le labourage, exécuté exclusivement avec des chevaux, exigeait la plus grande partie du temps des cultivateurs ; les ouvrages à la main, soit aux champs, soit aux vignes, étaient faits avec les instruments les plus communs par les autres personnes.

Quelques artisans seulement avaient des métiers sédentaires, et encore, au moment de la fenaison, de la moisson et des vendanges, la désertion des villages était tellement complète pendant tout le jour, qu'à peine y rencontrait-on les plus vieilles personnes occupées à la garde des jeunes enfants.

Dès que toutes les récoltes étaient rentrées, et que la saison rigoureuse commençait à se faire sentir, chacun reprenait le séjour de sa maison pour s'y livrer aux occupations domestiques.

Pour les propriétaires, la plus importante de ces occupations consistait dans le battage des grains au fléau ; venait ensuite la préparation des échalas pour les vignes, puis une foule de petits ouvrages que l'homme actif sait toujours se créer conduisaient jusqu'au retour du printemps.

Digitized by Google

L'exercice des professions manuelles réclamées par les besoins des localités, comme la préparation du chanvre, le tissage de la toile, les tissus mêlés de fil, de laine et de coton, la fabrication des meubles, du matériel agricole, la confection des chaussures, etc., ne laissaient oisif aucun ouvrier valide; ces industries occupaient les chanvriers, les tisserands, les menuisiers, les charrons, les charpentiers, les maréchaux, les cordonniers, etc.

Les femmes s'occupaient tout particulièrement, d'abord pendant les premières veillées, puis pendant les jours d'hiver, à teiller et à filer le chanvre récolté sur les chenevières autour de chaque village; à filer la laine; à tricoter des bas, à coudre le linge et les habits. Ces occupations avaient de grands avantages, ceux et entre autres d'accoutumer les filles, dès leur jeunesse, et sans aucun danger pour leur santé, à un travail utile et profitable; de garnir de bon linge les armoires de la plupart des ménages; d'y procurer, à peu de frais, des habits sinon élégants, du moins solides et propres, parfaitement convenables, et en rapport avec les habitudes laborieuses; enfin et surtout de maintenir au sein des familles l'amour du foyer paternel, et cette précieuse économie qui est la première condition du bien-être.

L'introduction de la broderie a singulièrement changé cette excellente situation : sans vouloir faire la critique de cette industrie, nous pouvons avancer qu'elle a amené le luxe dans les habits, l'amour de la dépense, le vide sur les rayons des armoires et, souvent déjà, la ruine ou du moins l'affaiblissement de la santé de bien des jeunes filles. Elle a rendu, il est vrai, des services momentanés à certains ménages, mais ces services, achetés au prix de la santé, ne sont-ils pas payés trop cher? Constatons cependant que beaucoup de familles, tout en permettant à la broderie de prendre chez elles une place accessoire, ont continué à entretenir parmi leurs enfants le goût des travaux champêtres et des anciennes coutumes domestiques, témoignant par là qu'elles comprennent les véritables intérêts de leurs filles, dont elles

Digitized by Google

aiment mieux faire de bonnes et robustes ouvrières rurales que des brodeuses étiolées, dépourvues de la plupart des qualités que doivent posséder les véritables ménagères.

Nous mentionnions déjà, en commençant notre travail, les soins donnés à l'élevage du bétail : on peut dire que ces soins sont traditionnels à Beaufremont. L'établissement et l'entretien de la marcairie des seigneurs et leur troupeau de bêtes blanches ne pouvaient manquer d'en développer le goût chez les particuliers. Le curé lui-même élevait du bétail, puisque l'un de ses droits était « la garde de ses animaux franche. »

Bien que nous n'ayons pas de preuves que les seigneurs se soient réservé la fourniture des animaux mâles, nous pensons que, dans l'obligation où ils étaient d'en entretenir pour leur propre avantage, ils se conservèrent ce privilége. Après la dispersion du bétail et du troupeau seigneurial, la municipalité ne crut pas trop faire en prenant des arrangements même onéreux avec un particulier pour cet objet important. Une pièce que nous avons vue aux archives des Vosges constate en effet qu'en l'an IV, il était dû à Antoine François, pour « la vilaine fourniture des bêtes mâles de la communauté, la somme de 150 livres 4 sous de France par année, » et ce par suite d'une autorisation de MM. les administrateurs du département des Vosges en date du 17 mars 1791.

Une dépense aussi considérable devait nécessairement contribuer à maintenir dans la localité un bétail de choix, et exciter les propriétaires à ne conserver que des animaux d'une certaine valeur; mais pour obtenir ce résultat d'une manière générale, il aurait fallu qu'au bon fourrage des prairies naturelles et même des prairies artificielles déjà connues, on ajoutât quelques racines, telles que la carotte et la betterave préconisées avec tant de justesse par François de Neufchâteau, puis des logements plus vastes, mieux aérés et tenus avec plus de propreté qu'ils ne l'étaient, comme on peut en juger par ce qui existe encore dans bien des maisons.

Les habitations des familles elles-mêmes étaient d'une

Digitized by Google

construction très-modeste, et n'avaient, pour la plupart, que deux chambres, rarement trois, situées au rez-de-chaussée, et presque toujours qu'un seul foyer. On sait d'ailleurs que, dans toute la Lorraine, on se contentait de bien peu de pièces. D'après Durival, on n'avait, dans les bonnes maisons, que deux feux, celui de la cuisine qui chauffait en même temps, par la plaque du contre-mur, l'antichambre servant de salle à manger, et celui de la chambre du maître. A Beaufremont et dans le voisinage, la cuisine était aussi le plus souvent la chambre des repas, et, outre les meubles dont l'usage est le plus nécessaire, on y voyait communément un ou même deux lits, enfermés dans des boiseries chez les familles les plus aisées. On ne connaissait nullement l'usage des poëles ou fourneaux pour chauffer les pièces sans cheminée; par compensation les femmes se servaient, en hiver, de *couvets*, espèces de chaufferettes en terre cuite dans lesquels elles mettaient de la braise et des cendres chaudes, mais il n'était pas rare que cette funeste habitude leur occasionnât, ainsi qu'aux autres personnes de leur compagnie, des maux de tête violents et même dangereux, quand les soins du ménage ne venaient pas, de temps en temps, les enlever momentanément à leur travail.

La population se divisait naturellement en deux classes, les cultivateurs et les manœuvres. Les rapports des uns avec les autres étaient on ne peut plus sympathiques; il y avait entre eux un échange de bons procédés comme entre les membres d'une même famille. Le manœuvre était le premier à se donner au cultivateur pour l'aider dans les travaux de la campagne et de la maison, et le cultivateur se faisait, par réciprocité, un devoir de labourer consciencieusement les quelques champs de ses manœuvres, et de faire les autres ouvrages pour lesquels ils avaient besoin des forces de ses attelages. Le premier appelait le second *son manœuvre* et celui-ci appelait l'autre *son laboureur*. Il ne serait pas difficile de citer des familles ainsi attachées au service les unes des autres pendant plusieurs générations.

Par ce qui précède, on voit que les populations de la

Digitized by Google

baronnie de Beaufremont avaient des habitudes essentiellement rurales. Sans être plus laborieuses que beaucoup d'autres, elles auraient cependant considéré comme une honte le désœuvrement habituel. Jamais nous n'avons entendu dire qu'aucun individu, jeune ou vieux, y ait osé affronter l'opinion en se livrant publiquement au jeu ou à l'oisiveté pendant les jours de travail. Le respect de la religion et de soi-même et le besoin de repos y empêchèrent aussi, en tout temps, le travail du dimanche. De mémoire d'homme, nous ne croyons pas qu'on y ait vu, pendant ce jour, exécuter par qui que ce soit, aucun des travaux qui peuvent se remettre, comme la culture des terres, la récolte des pommes de terre, la conduite des engrais, etc.

Produisant chez eux la plus grande partie de ce qui leur était nécessaire, les habitants de Beaufremont n'eurent jamais au dehors que des relations peu fréquentes. Les courses aux foires et marchés ne paraissent pas être entrées dans leurs mœurs. Ils se contentaient autrefois d'un petit marché établi, à certains jours, sous le château, où ils vendaient leurs grains et leurs menus produits, et qui subsista pendant tout le temps que le village posséda des châtelains et leurs officiers.

Depuis, leurs relations ordinaires ne se sont pas étendues au delà de Neufchâteau, Châtenois, Bulgnéville et Vrécourt, c'est-à-dire à plus de dix kilomètres. N'oublions cependant pas de dire qu'avant la Révolution, quelques marchands de toiles du pays, établis à Gendreville et à Urville, entretenaient avec le midi et même jusqu'en Espagne un commerce qui, pour n'être pas très-considérable, n'en était pas moins actif et lucratif en même temps (1).

(1) Au mois de juillet 1785, Luc Poirot, marchand à Urville, vendait aux sieurs Richard-Bernard et Jean-Louis Gourdot, marchands associés à Parey-Saint-Ouën, pour la réparation de l'habillement des troupes du corps royal de la marine de la division de Toulon, 3,808 aunes de toiles blanches en 153 pièces et 2,306 aunes de toiles grises en 84 pièces; total 6,114 aunes de

Digitized by Google

Nos concitoyens se contentèrent toujours d'une nourriture très-frugale : du pain de blé pour les familles les plus fortunées, mélangé de blé et d'orge, quelquefois de seigle pour les autres; du lard, des légumes, les fruits des jardins et les pommes de terre, du lait, du fromage, du beurre et des œufs composaient toutes les ressources des ménagères pour la préparation des repas. La viande de boucherie ne paraissait guère que le dimanche sur les tables les plus opulentes, et seulement à la fête patronale et dans quelques occasions solennelles sur les autres. Le vin était celui que produisaient les vignes du territoire; il ne se servait jamais qu'avec ménagement et pour ainsi dire seulement chez les propriétaires qui le récoltaient. L'eau en général était la boisson ordinaire, et la fréquentation des cabarets n'y enrichit jamais ceux qui les établirent. Avec ces habitudes, l'ivrognerie resta toujours un vice extrêmement rare et la sobriété une qualité nécessaire, et par cela même très-commune.

La présence de personnes respectables au milieu d'une petite population y exerce toujours une grande influence : aussi, pensons-nous que les mœurs des seigneurs de Beaufremont et de leurs officiers contribuèrent beaucoup à y faire contracter et à y conserver une certaine urbanité, avantageuse à toute la communauté.

Nous ne connaissons nullement le personnel des maisons des derniers seigneurs qui, d'ailleurs, y habitèrent peu; nous avons tout lieu de supposer que, comme M[me] de Villers, ils n'eurent guère d'autres serviteurs que ceux qui leur étaient absolument indispensables pour leurs ouvrages domestiques, tels qu'ils se distribuent dans les familles distinguées. Mais

toiles en 237 pièces. L'aunage en fut fait à Urville même, en présence du subdélégué de l'intendant de Lorraine et Barrois, Claude-François Rouyer de Neufchâteau, assisté de son secrétaire Dominique-Gervais Tulpain. Un passeport de Sa Majesté Louis XVI permit de passer ces toiles, sans frais, à leur destination. Elles partirent le 27 juillet sur 4 charettes. (Archives des Vosges, E. 49.)

Digitized by Google

nous avons essayé de recueillir les noms des principaux officiers de leur *baronnie et prévôté*, et nous avons pu en composer une liste qui, quoique restée incomplète, montrera néanmoins que ces titres donnaient à notre modeste village une importance réelle, un ton de bonne société. Voici cette liste avec les dates des actes où nous avons recueilli les noms des fonctionnaires qu'elle contient :

Prévôts en la baronnie de Beaufremont.

1679. Pierre Du Reux, prévôt pour M. d'Alençon.

1701. François Marot, prévôt pour Ch.-Fr. Labbé.

1744, 1763. Charles-François Moinel, avocat à la cour, prévôt et amodiateur de M. le comte de Morvilliers.

1739, 1755. François-Joseph Nicolas, prévôt pour MM. d'Alençon. En 1755, ce prévôt faisait ériger, à la sortie de Lemmecourt, auprès de la chaussée de l'étang, la croix qui y existe encore. L'inscription d'érection, gravée sur la partie supérieure du piédestal, est ainsi conçue :

LE S[r] F. JOSEPH
NICOLAS PRÉVO-
TS DE BEAUFRE-
MONT A FAIT É-
DIFIER CETTE
CROIX PAR DÉVO-
TION L'AN
1755.

La tablette du devant porte cette autre inscription :

Hinc procul abscedat si quis maledicia receset,
Ne rabidoniam polluat ore crucem. (sic.)

Digitized by Google

La colonne est cannelée, bien proportionnée et surmontée d'un chapiteau corinthien sur lequel repose le croisillon (1).

1783.... Cherpitel, prévôt pour Mme la marquise de Villers.

Greffiers.

1744, 1753. Pierre Guyot. En 1765, étant devenu procureur en la cour souveraine de Lorraine et Barrois, et demeurant à Nancy, il vendit les héritages qu'il possédait à Beaufremont. Il fut ensuite procureur au parlement et à la chambre des comptes de Nancy; il exerçait encore cette charge en 1783, car il figure en cette qualité, et comme gradué, le cinquième dans la liste publiée alors par l'*Almanach de Lorraine* (2).

1748. François Bernard, pour la partie de MM. d'Alençon.

1763. Michel Bernard, idem.

1771.... Vergne, pour M. le marquis de Luigné.

1779.... Bernard, pour Mme la marquise de Villers.

1783.... Claudot, greffier en chef, idem.

1788.... Thouvenel, pour M. le comte de Neuilly.

Procureurs d'office.

1655. Anthoine Thouvenel. (La tombe de son épouse, Catherine Tassart, fille d'un bourgeois de la Mothe, existe encore à l'église de Beaufremont, dans l'allée de la chapelle de la sainte Vierge.)

1690. Jean Moinel, procureur fiscal pour C.-F. Labbé.

1714, 1748. Pierre Laroche, pour la famille Labbé.

(1) MM. Joseph-François et Antoine Nicolas fondèrent à perpétuité en 17.. trois messes hautes annuelles du Saint-Sacrement, dans la paroisse de Beaufremont. Cette fondation, ainsi que celle de quelques messes basses, a traversé les mauvais temps de la grande révolution et subsiste encore.

(2) Page 47. Nous croyons néanmoins qu'il y eut deux individus de ce nom, à Beaufremont : le greffier et le procureur.

Digitized by Google

1735 et suivantes. François-Georges Urguette, pour la même famille. (Voir la liste des notaires.)

1748, 1763. Charles-François Claudot, pour les seigneurs d'Alençon.

1764.... Blandin, demeurant à Aulnois.

Sergents ou huissiers.

1712, 1742. Joseph Perrin. Habitait Gendreville en 1742.

1740. Pierre Maillard.

1747. François Bernard, huissier et greffier, pour MM. d'Alençon.

1747, 1785. Jean-Baptiste Curel, pour M. le comte de Morvilliers et ses successeurs.

1744. Joseph Maillard.

1770. Jean-Nicolas Maillard.

1779, 1787. Joseph Laborde, pour Mme la marquise de Villers.

1796 (an 5). Joseph Martin, résidant à Gendreville, attaché à la justice de paix de Bulgnéville.

Avocats.

1726, 1741. Nicolas Desaubert.

1765, 1788. Nicolas Perrin, natif de la Bresse, avocat au parlement, gradué par l'Université de Pont-à-Mousson, remplit en 1785 les fonctions de prévôt en la baronnie pour M. le comte de Neuilly, et, en 1788, celles de curateur en titre pour la partie de Mme de Villers.

1783. Thiébaut, le jeune.

Fermiers du magasin à sel.

1713. La Roche (probablement le même que le procureur Pierre Laroche.)

1768, 1789. Jean et Antoine Royer.

Digitized by Google

Tabellions, notaires-jurés, garde-notes, en la prévôté et baronnie de Beaufremont.

1° Partie des seigneurs d'Alençon.

1699, 1714. Jean-Baptiste Michel, pour M. d'Alençon. Scellait ses contrats avec un sceau du XIIe siècle, aux armes pleines de Beaufremont.

1722, 1730. Nicolas Jacquemin, pour M. d'Alençon.

1735, 1739. François Nicolas, pour les seigneurs, comtes et barons d'Alençon. Faisait encore usage du sceau ancien, portant autour, pour légende : † SCEEL DE.... FROYMONT.

1741, 1748. Claude-Félix Thiébault, avocat à la cour, tabellion, etc., « pour les seigneurs et dame, comte et baron d'Allençon. »

1749, 1760. François Bernard, « pour les seigneurs d'Allençon. »

1763. Charles-François Claudot, procureur, tabellion, etc.

1765, 1770. Michel Bernard, tabellion, garde-note, pour les seigneurs d'Alençon.

1770, 1783. Marc-Antoine Nicolas, avocat à la cour, notaire royal au bailliage de Neufchâteau, résidant, comme les précédents, à Beaufremont. — Actes scellés à Neufchâteau, du sceau royal.

Tous les actes de ces notaires, à partir de 1741, étaient contrôlés à Beaufremont sous la signature F. Thiébault, évidemment le notaire Cl.-Félix Thiébault.

1787, 1788. Joseph Thomas, notaire royal au bailliage de Neufchâteau, résidant à Médonville. — Actes contrôlés à Beaufremont par Thouvenel.

2° Partie de MM. Labbé et de leurs successeurs.

1713. Joseph Martin, tabellion en la prévôté de Beaufremont.

1722, 1766. François-Georges Urguette, résidant à Bulgnéville, lieutenant, commandant les chasses et notaire de S. A. R., puis commandant les chasses de Sa Majesté et

Digitized by Google

notaire royal; procureur fiscal d'abord, ensuite procureur d'office des prévôtés de Bulgnéville et Beaufremont, tabellion, garde-note et des sceaux en la baronnie de Beaufremont, prenait en 1764 le titre d'écuyer. Jusqu'en 1764, il scellait ses actes du sceau de M. le comte de Morvilliers. Il fit ensuite usage d'un autre sceau très-différent, sans doute aux armes de M. de Luigné (1).

Les actes du notaire Urguette sont extrêmement communs, ce qui prouve le grand nombre de ventes qui se faisaient alors dans la baronnie. Ces actes étaient contrôlés à Bulgnéville.

1764, 1766. Nicolas Brice, notaire et tabellion, pour M. de Luigné. (Paraît n'avoir exercé que comme remplaçant de F.-G. Urguette.)

1767, 1769. Charles Thiébaut, tabellion, garde-note et des sceaux, résidant à Beaufremont. Les actes de ce dernier notaire étaient contrôlés à Vrécourt.

Il résulterait de cette manière de contrôler qui était ce que nous appelons aujourd'hui l'enregistrement, que les actes de la partie de la baronnie de Beaufremont que possédèrent les Labbé, puis MM. de Luigné, et de Neuilly, devraient se retrouver à Bulgnéville et à Vrécourt. Quant aux minutes des actes des notaires de la famille d'Alençon, si elles n'ont pas été perdues, elles appartiennent à l'étude du notaire de Pompierre ou à l'une des études des notaires de Neufchâteau, chef-lieu de canton auquel a été rattaché Beaufremont.

ÉGLISE ET CURÉS DE BEAUFREMONT.

Une tradition que nous avons entendu bien des fois répéter par les plus anciennes personnes de Lemmecourt veut que l'église de ce village ait été autrefois l'église-mère de

(1) Ce sceau se compose de deux écussons accolés dont le premier porte : d'or à la tête de Maure au naturel, le second de sable à trois tourelles d'argent, deux en tête, la troisième en pointe, le tout surmonté d'une couronne de comte et supporté par deux sauvages.

Digitized by Google

Beaufremont; ce qui est positif, c'est que les seigneurs de Beaufremont en conservèrent toujours le patronage immédiat.

Édifiée sous l'invocation de saint Epvre, évêque de Toul, elle pourrait très-bien remonter au temps voisin de l'invasion des Bourguignons et de leur conversion au christianisme, c'est-à-dire au Ve siècle, et avoir été fondée par les ancêtres de ceux dont la première devise fut : « Dieu aide au premier chrétien. » Toutefois ce n'est là qu'une simple conjecture : le chœur, la partie la plus ancienne de cette église, ne remonte guère au delà du XVe siècle, comme l'attestent la fenêtre ogivale contre laquelle est adossé l'autel, puis une petite ouverture en rosace défendue par deux barres de fer posées en croix, et pratiquée extérieurement à droite de cette fenêtre pour correspondre à une niche intérieure où, à certains jours, on exposait autrefois, le Saint-Sacrement à l'adoration des fidèles. Rien donc dans ce petit édifice n'indique l'antiquité à laquelle il faudrait remonter pour arriver à l'époque reculée que nous venons d'indiquer d'abord. Cette église, néanmoins, a pu être construite sur l'emplacement d'une plus ancienne, car un titre de l'abbaye de l'Étanche (1), de 1243, désigne très-distinctement « Thiébaut, prêtre de Beaufremont, et Huon, prêtre de Lembecort, » ce qu'il n'est pas possible de traduire autrement que par Thiébaut, curé de Beaufremont, et Huon, curé de Lemmecourt. Ce dernier village ayant alors un curé, avait aussi nécessairement un édifice consacré aux cérémonies du culte, une église.

Nous avons déjà eu occasion de citer, dans notre première partie, une note constatant que l'église de Beaufremont occupa d'abord une partie de la cour inférieure du château, et qu'elle y subsistait encore en 1410; ce n'est donc qu'après cette date qu'elle fut construite sur l'emplacement où elle existe aujourd'hui. Si elle eût été solidement bâtie, et à l'abri des outrages du temps et des dévastations des hommes de guerre, elle devrait nous rester intacte, mais il y a longtemps

(1) Archives de la préfecture des Vosges, H. 113.

Digitized by Google

que des reconstructions nécessaires sont venues lui enlever les caractères de son architecture primitive.

Comme la plupart de nos anciennes églises, l'église de Beaufremont avait la forme d'une croix latine (†) avec deux chapelles latérales, celle de droite dédiée à la Sainte-Vierge (1) et celle de gauche à Saint-Grat. Le style de cette église était assez irrégulier. Voûtée dans toute son étendue, elle avait des voûtes à arêtes, d'autres en plein cintre et d'autres à ogives peu élancées; deux fenêtres anciennes qui subsistent encore, sont géminées, et trilobées en ogives lancéolées à la partie supérieure.

Quatre piliers massifs existaient entre le chœur et la nef; ils soutenaient les voûtes de tous côtés, en même temps qu'ils supportaient la tour carrée du clocher terminée, immédiatement au-dessus du beffroi, par un toit à deux pans appelé vulgairement *chapeau de bœuf* (2).

Cette tour ayant été détruite, sans doute à l'époque de la dévastation du château, vers 1636, fut reconstruite sur le devant de l'église, au-dessus du portail, avec une partie des anciens matériaux, comme l'indiquaient les petites fenêtres romanes du beffroi et les pierres percées en meurtrières qui éclairaient l'intérieur.

L'ancien portail sur lequel cette tour fut reportée, avait une entrée assez remarquable, dont la partie extérieure, en ogive surbaissée, était supportée par des faisceaux de colonnettes géminées reposant sur des bases à figures symboliques (3).

En 1850, la nef de l'église ayant été reconstruite en entier, ce portail et la tour disparurent et furent remplacés par une nouvelle construction un peu massive, mais qui ne manquerait pas de grâce si un défaut de proportion ne

(1) Elle renfermait aussi les fonts baptismaux.

(2) Cette disposition se voit encore à Circourt, à Tilleux, à Certilleux, à Gendreville, à Médonville et à Landaville.

(3) La plupart de ces détails nous viennent de M. le curé de Beaufremont.

Digitized by Google

venait, un peu trop visiblement, déparer la tour que surmonte une flèche assez élevée.

Les deux chapelles latérales sont aujourd'hui sur le même plan que le chœur; elles ont été ajoutées à l'église à différentes époques : celle du côté de l'évangile fut, comme nous l'avons dit ailleurs, construite seulement vers 1820, aux frais de Mme la marquise de Villers et on y reporta la statue et l'autel dédié à Saint-Grat; celle qui possède actuellement l'autel de la Sainte-Vierge était la chapelle des seigneurs; jusqu'après la Révolution, un mur la séparait de l'ancienne chapelle de la Sainte-Vierge. L'autel de cette chapelle seigneuriale fut consacré en 1628, en l'honneur de la Sainte-Trinité, par Mgr Charles-Chrétien de Gournay, évêque *in partibus* de Scythie, administrateur de l'évêché de Toul aux lieu et place du prince-évêque Nicolas-François de Lorraine (1). Voici l'acte de cette consécration retrouvé en 1843, sur un parchemin poudreux, dans le tombeau de cet autel, par M. le curé de Beaufremont qui a bien voulu nous en adresser une copie.

Anno Dòmini millesimo sexcentesimo vigesimo octavo, die 10° octobris. Ego Carolus-Christianus de Gournay, Dei et S. Sedis Apostolicæ gratià Episcopus Sitiensis, Episcopatus Tullensis in sacerdotibus et pontificalibus administrator, ab eadem sede deputatus, consecravi altare hoc in honorem SS. Trinitatis et reliquias SS. martyrum Bertharii et Athaleni in eo inclusi, et singulis Xi fidelibus hodie, unum annum, et in die anniversario consecrationis hoc ipsum visitantibus, 40 dies de vera indulgentia, in formà Ecclesiæ consuetà concessi.

C. de Gournay,

Ep. S S. administrator Diocesii Tullensi.

C'est devant cet autel que se voient les deux belles tombes gothiques qui recouvrent le caveau des seigneurs. Nous re-

(1) On prétend que la pierre de cet autel, qui porte pour pour inscription *S. Hieronimi*, vient d'une petite chapelle construite autrefois sur la chaussée du grand étang et dédiée à saint Jérôme.

Digitized by Google

grettons vivement de ne pouvoir donner le dessin de ces pierres tumulaires bien dignes du talent de nos artistes, mais qui n'ont encore été reproduites ni par leur burin ni par leur crayon.

Plusieurs autres tombes servent de pavé au chœur et aux allées; elles n'ont rien de remarquable et les inscriptions qu'elles portaient autrefois sont devenues pour la plupart complétement illisibles. Celles du chœur paraissent recouvrir les sépultures des prêtres du lieu, tandis que sous les autres reposent de bons bourgeois des siècles passés.

L'église de Beaufremont a été consacrée sous l'invocation des apôtres Saint-Pierre et Saint-Paul que la paroisse reconnait pour patrons. Un grand tableau posé derrière l'autel, représente ces deux apôtres avec leurs attributs.

Dès le XII[e] siècle, le patronage de cette église fut transféré à l'abbé de Chaumousey par l'évêque de Toul, comme le prouve un titre latin du cartulaire de cette abbaye, dont voici la traduction libre (1) :

« *Teneur du privilége accordé aux paroisses des églises*
» *de Beaufremont et de Tilleux* (Certilleux?)

» Au nom de la sainte et indivisible Trinité. Eudes, par
» la patience de Dieu, évêque des Leuquois, a tous présents
» et à venir, nous souhaitons l'heureux échange des biens
» terrestres contre les biens célestes. Le devoir de notre charge

(1) ***Tenor exemptionis parochialium ecclesiæ de Bouffromonte et de Tiliaco sequitur in hunc modum qui sequitur infra scriptum.***

In nomine sancte et individue Trinitatis. Odo Dei patienciâ Leucorum episcopus. Omnibus tam futuris quam presentibus celestia pro terrenis feliciter permutare, Quum nostri pastoratus suscepta sollicitudo nos admonet et vigilanter ortatur ut non solùm coràm Deo verùm etiam coram hominibus maxime ad domestions fedei caritate manum largitatis extendamus per presentem igitur paginam presentum noticie et postereum transmittimus. Quod nos onus paupertatis ecclesie Calmoriacensis ad modicum sublevare cupientes intuitu divine caritatis preveniri capitulo Calmosiacensi ecclesias de Bouffromont et de Tilleux laude et assensu magistri

» pastorale nous pousse à répandre non-seulement en pré-
» sence de Dieu, mais aussi en présence des hommes, les
» libéralités spirituelles sur ceux qui sont soumis à notre
» juridiction. En conséquence, par le présent mandement,
» nous faisons savoir à tous présents et à venir, que dans
» notre désir d'alléger quelque peu le fardeau de pauvreté
» qui incombe à notre église de Chaumousey, nous avons,
» avec l'approbation et l'assentiment de maître Mathieu, ar-
» chidiacre des églises de Beaufremont et de Tilleux, sous-
» trait ces églises et toutes leurs dépendances à la juridiction
» de l'ordinaire, et nous leur accordons pour pasteur par-
» ticulier l'abbé Humbert, à qui nous donnons tous les
» pouvoirs de l'évêque et de l'archidiacre sur lesdites églises.
» Les prêtres que l'abbé de Chaumousey choisira pour des-
» servir ces églises en recevront le gouvernement de notre
» main et répondront devant nous de leurs actes illicites.
» L'abbé, sans opposition aucune, pourra instituer d'autres
» chapelains par la main de l'évêque. Et afin que cette

Mathei earumdem ecclesiarum archidiaconi cum omnibus pertinentiis suis ab omni jùre synodorum et consiliorum expertes cum omni integritate concessimus habendus et Humbertum abbatem tanquam propriam pastorem prefatis ecclessiis de Bouffromont et de Tilleul canonico investivimus nichil in eis juris episcopi vel archidiaconi retinentes. Sacerdotes quos Abbas Calmociacensis ad deserviendam memoratis ecclesiis ydoneos elegerit nobis ab ipso Abbate representanti curas ipsarum ecclesiarum de manu nostra suscipient et nobis tantum de actionibus suis illicitis respondebunt et Abbati Calmociacensi de capitalibus suis sipieis transmisse fuerint Abbas sine aliqua contraditione si voluerit alios instituet per manum episcopi capellanos. Ut autem hec donatio legitime et canonice ordinata. Rata et stabilior permaneat nostra sigilli impressione confirmavimus. Quicumque enim nostre confirmationis institutionem infringere presumpserint perpetue subjaceat excomunicationis donec ad condignam venerit satisfactionem. Actum anno incarnationis domini m° c° xc° vij° datum Tulli per manum halti cancellarii vj halendas Aprilis. Testes. Gerardus tessaurarius archidiaconus. Theodoricus Hamô archidiaconus. Magister Matheus archidiaconus. Theodricus notarius. (*Extrait du cartulaire de l'abbaye de Chaumousey, conservé à la bibliothèque d'Epinal.* (*Folio* 31, *recto.*)

Digitized by Google

» faveur légitimement et canoniquement accordée soit une » chose ferme et stable, à toujours, nous avons fait apposer » notre sceau sur ces présentes lettres.

» Que celui qui aura essayé de détruire notre ouvrage, » soit excommunié de droit jusqu'à ce qu'il ait fait une sa- » tisfaction convenable.

» Donné à Toul, par la main du grand chancelier, l'année » de l'Incarnation 1197, le 6[e] des calendes d'avril. Témoins : » Gérard, trésorier archidiacre, Théodoric Hamon archidiacre, » maître Mathieu archidiacre, et Théodoric notaire. »

Les seigneurs de Beaufremont reconnurent les dispositions de cet acte, car un autre titre de l'abbaye de Chaumousey du mois de mars 1278, renferme une lettre de Liébaud de Beaufremont, par laquelle le noble baron prie l'abbé de lui nommer pour chapelain le *porteur* de cette lettre.

En 1596, la séparation des menses abbatiale et conventuelle de Chaumousey ayant été faite, les religieux firent reconnaître, par des commissaires envoyés sur les lieux, les droits qui leur étaient échus. Dans le procès-verbal dressé par ces commissaires, nous lisons : « Le même jour, quin- » zième de novembre, au lieu de Boffroimont, même prise » de possession de telle part de dixmage qui dépend audit » lieu de ladite abbaye (1), signifiée au mayeur Nicolas » Vautrin dudit lieu, en présence de Jacquot Guyot, Jean » Gérard et Nicolas Crollot dudit Boffroimont. » Cette prise de possession pour les religieux fut exécutée par le sacristain de l'abbaye, Robert Clerc, ayant avec lui le tabellion Paris.

Comme curés primitifs, les abbés de Chaumousey perçurent d'abord à Beaufremont les offrandes, mais il paraît que peu à peu ils négligèrent ou perdirent ce droit et même celui d'y envoyer des prêtres desservants, car dans les derniers temps, l'évêque de Toul y institua constamment des séculiers.

Voici, à partir de 1649, la liste complète des curés qui se sont succédé dans cette paroisse.

(1) Ces dîmes ne nous semblent pas être différentes de celles auxquelles avait droit le curé du lieu.

Digitized by Google

1649. Messire Claude Goncourt, décédé le 20 septembre 1655, inhumé dans le chœur de l'église.

Le curé d'Aulnois, messire Didier Moreau paraît avoir été chargé de l'administration de la paroisse pendant une partie des années 1655 et 1656.

1656 (25 septembre). Ch. Lallemand, curé de Beaufremont et Roncourt, disparaît en 1664.

1664. Charles Jacquin, prêtre et curé de Beaufremont et Roncourt, administrateur de la cure de Lemmecourt.

1666. Charles Voynier, *idem*.

1668. François Henry, *idem*.

1679. Claude Simon.

1686. Richard des Aubert. Ce prêtre mourut en 1719 et fut inhumé dans le chœur de l'église. Son épitaphe gravée sur un monument funéraire posé contre le mur de la chapelle Saint-Grat est ainsi conçue :

« Cy gist Richard des Aubert, prêtre, docteur en théologie, pro- » tonotaire apostolique, chevalier du St-Empire, doyen de Chatenoy » et curé de cette paroisse qu'il a gouvernée pendant 33 ans avec » beaucoup de zèle, de prudence et de sagesse, décédé le 24 » may 1719, aagé de 69 ans, et qui a fondé dans cette église, » 1° douze messes hautes avec les obsèques à la fin d'icelles qui » se célébreront chaque premier mercredy de chacun mois de » l'année, pour rétribution de quoy il a donné une constitution » de 600 francs barrois, portant la rente annuelle de 30 francs; » 2° une messe touts les premiers jeudys de chaque mois à l'hon- » neur du Très-Saint-Sacrement de l'autel, pourquoy il a donné » une constitution de 400 francs barrois, portant la rente annuelle » de 20 francs. Priez Dieu pour le repos de son âme. »

1719. Ch. Delle, exerça jusqu'en octobre 1733, et fut alors nommé curé de Domjulien. Il eut pour vicaire dans les derniers temps l'abbé Vosgien, chargé du service de la cure de Lemmecourt jusque vers la fin de 1735.

1734. D'Ogeron, ne fit pour ainsi dire que paraître dans la paroisse.

1735 (octobre). Joseph-Melchior Perrin, originaire de la Bresse, curé de Beaufremont et administrateur de Lemmecourt;

Digitized by Google

se démit de la cure de Beaufremont en 1748, mais continua à desservir Lemmecourt jusqu'au 2 décembre 1768, époque de sa mort. Il fut inhumé dans la chapelle de Saint-Grat.

1748 (août). Claude Abel, décédé le 2 mars 1767, âgé de 65 ans, inhumé dans le chœur de l'église (1).

1767. Charles-François Marchal, décédé confesseur de la foi en 1796. Il avait pour vicaire, l'abbé Étienne (Élophe). Pendant que ce vicaire trouvait un asile dans Chèvre-Roche, on vendait comme bien national un petit gagnage de deux paires et un bichet, mesure de Nancy, qu'il possédait à Autigny. M. Étienne devint, après le concordat, curé de Rouvre-la-Chétive où il est mort vénéré, vers 1830.

Joseph-François Bigeon, administrateur de la paroisse de Lemmecourt en 1768, la desservait comme curé l'année suivante. Il mourut subitement, le 7 septembre 1790, dans la maison presbytérale que la commune avait fait construire quelques années auparavant. Il eut pour successeur M. Baudot qui, après son retour de l'émigration, devint curé de Beaufremont et Lemmecourt, réunis en une seule paroisse (2).

M. Marchal et M. Baudot, curés légitimes de Beaufremont et de Lemmecourt, ayant refusé de reconnaître la constitution civile du clergé, on envoya, à leur place, des prêtres constitutionnels, avec un traitement généreux de 1,200 fr. dont ils jouirent probablement jusqu'à l'abolition complète du culte, en 1793. Ces prêtres constitutionnels furent à Beaufremont :

1791 (24 février). Jean-Baptiste Royer, frère cordelier de Mirecourt, n'exerça que peu de temps.

1791 (juin). François-Réné Marant, âgé de 32 ans, ci-

(1) Le 9 juillet 1753, était mort *en vrai prédestiné*, dans l'hermitage de la chapelle Saint-Antoine, où il résidait, Antoine Benier, âgé de 75 ans, natif de Martigny, garde de cette chapelle. (*Registres de la paroisse.*)

(2) Roncourt qui était resté l'annexe de Beaufremont, devint celle de Malaincourt, érigé en paroisse.

Digitized by Google

devant religieux des Augustins à Paris, n'exerça que pendant environ 4 mois (1).

1791 (fin d'octobre). Jean-Nicolas Jeannoël, curé de Vouxey en 1801. Quelques jours après son installation (31 octobre), une attestation des officiers municipaux de Beaufremont constatait qu'il avait donné exactement lecture des mandements de l'évêque diocésain. Le 26 août 1792, il était élu président d'une assemblée tenue dans l'église de Beaufremont. Pendant cette même année 1792, il desservait aussi Lemmecourt « pour la vacance de la cure. »

Deux prêtres constitutionnels, l'un, dit le père Constant, et l'autre, M. Midenet (2), envoyés successivement dans cette petite commune, n'avaient pu trouver le moyen de s'y fixer.

Comme bien des habitants de Beaufremont et la généralité de ceux de Lemmecourt ne reconnurent jamais l'autorité du clergé schismatique, ils recherchèrent toujours les moyens de faire administrer les Sacrements dans leurs familles par des prêtres catholiques. Plusieurs feuilles détachées des registres de Beaufremont et de Lemmecourt attestent ce fait; elles portent au bas des actes qu'elles contiennent les signatures de MM. Jean Passetemps, prêtre catholique, mort curé de Fontenoy-le-Château; F. Victorin, prêtre catholique capucin, depuis curé de Rainville; Dominique Girot, son frère, dit le père Sigisbert, prêtre desservant Lemmecourt, en 1791, et après la Révolution, curé de Houécourt, puis curé de Châtenois, qui tous trouvèrent dans les temps de persécution, et à différentes reprises, un asile à Chèvre-Roche, en compagnie de plusieurs autres prêtres, et en particulier de M. l'abbé Étienne dont nous avons déjà parlé, et de M. Beurlot, curé d'Aulnois.

1802. Baudot, natif d'Aingeville, curé de Lemmecourt, dès 1790, administra provisoirement la cure de Beaufremont,

(1) Figurait dans une assemblée des notables réunis dans l'église de Beaufremont le 24 juin 1791.

(2) Curé d'Harmonville et d'Autreville après la Révolution.

Digitized by Google

depuis le 11 mars 1802 jusqu'au 20 février 1803, époque à laquelle il fut nommé curé de la paroisse formée de la réunion des deux communes. En 1824, il fut choisi pour être l'un des chanoines titulaires de la cathédrale de Saint-Dié, et il mourut dans cette ville quelques années après. M. Baudot fut un de ces prêtres dont les pauvres connaissent la voix et les bienfaits, et dont chacun garde un souvenir respectueux.

1824 (juin). M. Morel, curé de Médonville en 1835, exerce encore aujourd'hui son ministère dans cette dernière paroisse.

1835 (14 juillet). Antoine Mourot, notre bienveillant collaborateur : s'est attaché à la paroisse et y jouit d'une affection justement méritée. Depuis deux ans, son neveu M. l'abbé Hippolyte Mourot, le seconde dans l'exercice de ses fonctions.

ADDITIONS ET RECTIFICATIONS.

Dans l'intervalle de l'impression des trois parties de cet *Essai historique*, pour la composition duquel il a fallu puiser à tant de sources, on conçoit que des faits importants aient pu être retrouvés, que les traditions en aient fait découvrir d'autres, et qu'une inspection plus attentive des monuments ait donné lieu à quelques rectifications. C'est ce qui fait l'objet des notes suivantes.

Antiquités.

Aux divers points que nous avons déjà indiqués comme ayant été occupés par les Romains, nous en ajouterons de nouveaux qui nous ont été désignés ou que nous avons nous-même reconnus.

A environ deux cents mètres au-dessus du chemin qui va de Beaufremont à Lemmecourt, à la limite des territoires des deux communes, sur la montagne, au lieu dit la *Guergesse*, voisin d'un autre lieu dit *Devant-la-Roppe*, dans un champ situé entre deux murs-haies, toutefois sur une

étendue restreinte de quelques ares seulement, le sol est couvert de débris de tuiles à rebords, très-épaisses pour la plupart. En voyant ces tuiles, on pourrait avoir l'idée de l'établissement d'un camp romain sur cette hauteur, mais rien n'indique les limites de ce camp. Peut-être n'y avait-il qu'un édifice isolé pour protéger au besoin les constructions du Temple, qui de là se découvraient très-bien, ou pour servir de poste avancé à des troupes qui se seraient établies momentanément, de temps à autre, dans les environs. On nous a affirmé avoir trouvé autrefois des monnaies romaines à un kilomètre à peu près de cet emplacement, dans les chenevières qui avoisinent les dernières maisons du hameau situé au nord du château de Beaufremont. Les Romains connurent donc notre montagne, et il y a tout lieu de supposer qu'ils en firent une de leurs positions défensives.

Les autres emplacements nouveaux que nous signalerons comme indiquant, par la présence de tuiles à rebords, une occupation romaine, sont : au Rain-Fossés, en un lieu appelé *le Temple* (1), sous les vignes, entre Malaincourt et Médonville; au bois du Soc, sur le territoire de cette dernière commune; entre ce territoire et celui de Gendreville, au sud de ce dernier village; et enfin sur le territoire de Jainvillotte, vers l'extrémité supérieure de la petite vallée de Grandfontaine, en un lieu dit le Château-Renaud. Ces dernières indications, jointes à celles que nous avons déjà données, prouvent que les Gallo-Romains s'établirent et séjournèrent dans toute l'étendue de la baronnie de Beaufremont. Ce qui nous surprend, c'est que jusqu'à ce jour l'on n'y connaisse aucune statue de leurs divinités.

Famille de Bauffremont.

Sur la fin du XIIe siècle, Liébaud II, seigneur de Beaufremont, fit à l'abbaye de Mureau une donation impor-

(1) Cette localité nous a été indiquée comme paraissant avoir une certaine importance par les trouvailles qui déjà y auraient été faites.

Digitized by Google

tante de biens qu'il possédait à Orquevaux (Haute-Marne) et en plusieurs autres localités. Le titre de cette donation conservé dans le cartulaire de l'abbaye nous fait connaître que la mère et l'épouse de ce seigneur se nommaient Havyde ou Helvide; qu'il eut deux frères, Huard et Milon, et trois sœurs, Agnès, Havyde et Hersende, dont l'une fut mariée à Philippe de Tilleul et l'autre à Thierry de Louvence. Voici d'ailleurs la traduction de ce titre :

« *Le seigneur de Beaufremont confère à l'abbaye de Mureau les vignes de Savone, le moulin de Longort et l'usufruit des bois et pâturages, avec une partie du moulin d'Orquevaux* » (1).

« Comme, avec les différentes vicissitudes des temps et des choses temporelles, les intentions et les volontés des hommes varient et

(1) ***Dominus de Beffromont confert Miravalli vineas de Savoneres, molendinum de Longort, usum nemorum et pasturas ac partem molendinum in Orcaval.***

Quoniam juxta varias temporum vicissitudines et rerum temporalium permutationes hominum corda et voluntates variantur et subito permutantur, utile et valde necessarium est paci et maxime veritati invigilantibus eleemosynas, quas ecclesiis et Deo famulantibus conferunt, bonorum virorum attestatione firmare, et sigilli solemni scripti impressione memoriæ in postremum commendare. Ea propter ego Lebaudus Dominus de Befroimont notum facio tam futuris quam presentibus quoniam contuli ecclesiæ sanctæ Mariæ de Mirualt pro remedio animæ matris meæ Havidys et predecessorum meorum partem vinearum de Savoneres, et quod habebam in molendino de Longort, usum etiam nemorum jam dicti molendini territorio adjacentium, ad ipsum faciendum et reficiendum. Et pasturas in villa quæ dicitur Orcaval, et hoc laude et assensu fratrum meorum Huardi videlicet et Mylonis, et sororum mearum Agnetis, Havydis et Hersendis, et maritorum earum Philippi de Tillol, et Theodorici de Luvenci. Præterea sciendum est quod in jam dicta villa Orcaval contuli præmemoratæ ecclesiæ Mirualt et fratribus ibidem Deo famulantibus pro remedio animæ fratris mei Huardi, laude et assensu uxoris meæ Helvydis,

Digitized by Google

subissent de prompts changements, il est utile et nécessaire à la paix et à la vérité d'affirmer par le témoignage d'hommes probes les dons faits aux églises et aux serviteurs de Dieu, et d'en transmettre le souvenir à la postérité par un acte revêtu d'un sceau officiel. C'est pourquoi moi, Liébaud de Beaufremont, je fais savoir à tous présents et à venir, que j'ai conféré à l'église Sainte-Marie de Mureaux, pour le repos de l'âme de ma mère Havyde, et de mes prédécesseurs, une partie des vignes de Savone et ma part du moulin de Longort, ainsi que l'usufruit des bois dépendant du territoire dudit moulin, à charge de l'entretenir, de même que les pâturages du village d'Orcaval. Et cela avec l'approbation et du consentement de mes frères Huard et Mylon, et de mes sœurs Agnès, Havyde et Hersende, et de leurs maris, Philippe de Tilleul et Thiéry de Louvence. Il faut savoir en outre qu'au même village d'Orcaval, j'ai conféré à l'église et aux frères dudit Mureau, pour le repos de l'âme de mon frère Huard, du consentement de mon épouse Havyde, de mon frère Milon et de tous mes héritiers, ma part dans tous les moulins de quelque nature qu'ils soient, moulant, battant et foulant avec leurs revenus. En foi de quoi sont présents Garin, abbé de Saint-Evre, Humbert, abbé de Chaumousey (1), Etienne, abbé de Clairlieu, les prêtres Hugo, chapelain du duc, Gautier de Rouvre, Etienne de Tilleul, Rodolphe de Beaufremont,

et fratris mei Milonis et omnium hœredum meorum, partem omnis generis molendinorum tam molentium quàm batantium et fulentium cum reditibus eorum. Hujus rei testes sunt Garinus tunc abbas sancti Apri, Hubertus abbas de Chamosey, Stephamus abbas Clari-Loci, Sacerdotes Hugo capellanus Ducis, Gauterus de Roure, Stephanus de Tillol, Radulphus de Befroimont, Milites Gillebertus et frater ejus Garinus de Dommartin, Hugo de Besenches, Hugo de Hargnerville, Ledoycus de Autegne. Ut autem donum ratum et inconvulsum permaneat sigilli mei impressione communis. Datum per copiam sub sigillo curiæ Tullensis anno Domini millesimo trecentesimo sexagesimo septimo die septima mensis decembris. (*Titre extrait du cartulaire de l'abbaye de Mureau. Archives de la préfecture des Vosges. H. 21, vol. 2e, pièce 216, page 536, recto et 537 verso*).

(1) Hubert ou Humbert fut abbé de Chaumousey de 1193 à 1197.

Digitized by Google

les hommes d'armes, Gilbert et son frère Garin de Dommartin, Hugo de Bazoilles, Hugo d'Hagnéville, Louis d'Autigny. Et pour que ce soit chose stable et durable à toujours, j'y ai apposé mon sceau.

» Donné pour copie à la cure de Toul, l'an 1367, le 7 décembre. »

La veuve de Pierre Ier, baron de Beaufremont, Agnès, fille de Guillaume de Vergy, sénéchal de Bourgogne, et de Clémence de Fonvens, épousa en secondes noces, non pas Henri, mais Ulric Ier, comte de Ferrette « par la grâce de Dieu. » Agnès, après un second mariage, se qualifiait comtesse de Ferrette et dame de Biaffroymont. Nous avons d'elle un acte qui prouve que, dès son temps, Urville dépendait de la baronnie de Beaufremont, ce qui indiquerait que la vente faite, en 1399, par Jeanne de Ribeaupierre à Philibert de Beaufremont, ne concernait qu'une partie de cette terre. Cet acte que nous avons extrait du cartulaire de l'abbaye de Mureau (volume 2, pièce 452, page 454), est ainsi conçu :

« Agnès, comtesse de Ferrette, quitte aux religieux de Mureau les dimes de Gendreville et d'Aiwruille (Urville.)

» Je Agnès comtesse de Ferrettes fas conossant à tous ceaus qui ce lettres verront et orront que tel pais com me sires Huars de Baffroimont a fait de par moi envers l'Abé et le covent de Mirouaut de l'ordre de Prémonstré debatens qui estoit entre moi et aus de dimes de Gendreville et de Aiwruile et des arages de cele Aiwruile et de chatex que nous desiens que il i avoient pris outre fort, nou la créantons je et me fis Liébaus et les acquitons de tous le chatex qu'il i ont levé et tel créaute de sexante et dix livres de fors et de rendors, ensi com il est escrit en lettres saélées dou scel de la comeune dou Neufchatel que me sires Huars dis en ai fait, nous, cete à savoir je et me davant dis fis, l'otrions et volons et prometons en léauté que jamais encoutre ne venrons.

» Et en tesmoingnage de cete chose ai je mis mon séel, et par requète de mon davant fis, à ces présentes letres que furent faites en l'an que li miliaires corroit par mil et dous cens et cinquante-quatre ans, en mois de febvrier. »

Agnès de Vergy mourut avant 1271, car en cette année, son fils, Liébaud III de Beaufremont, donnant une charte à l'abbaye de Saint-Èvre-lès-Toul, se qualifie : « Libaldus, Dominus de Biaffroimont, miles, filius Agnetis, quondam comitisse Ferretensis. »

Comtes d'Arberg-Valengin.

On lit dans le *Simple crayon de Lorraine*, armorial publié en 1674 par Mathieu Husson : « Yolande, duchesse » de Lorraine, s'était emparée de la terre de Baffromont » et du revenu, et y avait envoyé Gérard d'Avillers, » croyant la garder, mais le comte Claude d'Arberg leva » des trouppes en Suisse, et à l'aide de ses parents et » alliés, entra dans le pays lorrain, prit et brûla Châ- » tillon, pendant quoy ladite duchesse estant décédée, le roy » René son fils fit rendre ladite terre. »

En 1859, on a trouvé à Neufchâteau (maison Fabre, faubourg des Vieux-Bordets, en face du couvent des dominicaines) un groupe sculpté sur pierre représentant la Trinité. Dieu le père, assis sur un trône, a sur la tête une couronne et sur les épaules une large chappe; il tient, dans ses mains, un christ en croix et, de sa bouche, sort une colombe (le Saint-Esprit), qui descend sur la tête du fils ; à ses pieds est un écusson écartelé au 1er et 4e de gueules au pal d'or, chargé de trois chevrons de sable qui est d'Arberg-Valengin, au 2e et 3e de Beaufremont, armoiries qui sont évidemment celles de Claude d'Arberg. Nous regrettons, en signalant l'existence de cette sculpture, de ne pouvoir formuler aucune conjecture sur son origine. Il serait possible cependant que pendant les guerres du XVIIe siècle, elle eût été enlevée à la chapelle seigneuriale de Beaufremont, dédiée à la Sainte-Trinité.

Digitized by Google

Comtes de Chalant et de Madruce.

Louis, comte de Chalant, père de Philibert de Chalant, eut pour épouse Marguerite de la Chambre, issue de l'une des plus illustres maisons de Savoie.

Dans notre seconde partie, la piété bien reconnue de Claude d'Arberg nous avait fait attribuer à ce seigneur la croix érigée au centre du village de Beaufremont et celle qui existe devant le portail de l'église de Gendreville, mais au-dessous des ornements sculptés sur le fût de cette dernière, est un écusson parti d'Arberg-Beaufremont et de Chalant; c'est donc à la pieuse générosité du gendre de Claude d'Arberg, Philibert de Chalant, et à celle de sa fille, Louise d'Arberg, que l'on est redevable de ces belles croix pour la conservation desquelles on ne peut prendre trop de précautions.

Dans son armorial, Mathieu-Husson dit que Nicolas de Madruce, comte d'Ave, eut pour fils Jean-Frédéric de Madruce, comte d'Ave et d'Arberg, baron de Beaufremont. Ce seigneur serait ainsi le neveu du premier cardinal de Trente, le frère du second et l'oncle du troisième.

D'après ce même ouvrage, Beaufremont « porte *vairé d'or et de gueules,* » mais non contre-vairé, comme nous l'avons imprimé d'abord par erreur.

Chalant « porte : *d'argent au chef de gueulle, à la cottice de sable brochant sur le tout, brisée en chef d'une estoille d'or.* » La maison de Chalant avait pour devise : « *Tout est et n'est rien.* »

Madruce « porte : *bandé d'argent et d'azur de six pièces, escartelé de sable, à une montagne d'argent, chargé d'un chevron de gueulle, sur le tout de gueulle au gonfanon d'or.* » (C'est plutôt : *sur le tout d'or à un gonfanon de trois pièces de gueule,* comme l'indique *l'Armorial de la Toison d'or*.)

Digitized by Google

Comtes de Tornielle.

Sur la fin du 16e siècle, la prévôté de Châtenois, avec la jouissance et l'exercice de tous les droits de haute, moyenne et basse justice qui en dépendaient, resta engagée pendant quelques années au comte Charles-Emmanuel de Tornielle. Un règlement pour l'exercice de ces droits fut donné par le duc Charles III, le 7 mars 1591 (1). La cession momentanée de cette importante prévôté, par le prince lorrain, était évidemment une reconnaissance de la dette qu'il avait contractée envers le comte de Tornielle lorsque ce baron de Beaufremont, pour lui venir en aide, vendit ses propriétés patrimoniales, et lui fit le prêt considérable de 46,500 écus d'or.

Biens nationaux.

Outre les biens ecclésiastiques dont nous avons donné la liste à l'article de Médonville, il existait encore, sur le territoire de cette commune, sous le bois du Mont, un ermitage dédié à Notre-Dame de Lorette. Il avait été fondé en 1682, par François Aymé, écuyer, lieutenant-colonel du régiment d'Épinal, l'un des braves défenseurs de la Mothe, au siége de 1645, anobli le 4 novembre 1651, par le duc Charles IV (2). « Voulant se retirer du monde, il bâtit une

(1) Voir ce Règlement dans le *Dictionnaire des ordonnances de Lorraine*, par Rogéville, supplément au tome Ier, p. 79 et suivantes.

(2) Les lettres de noblesse de François Aymé, ou Esmez furent entérinées au parlement de Lorraine, séant à Luxembourg, le 21 novembre 1651. Porte : d'azur à l'épée flamboyante d'argent, mise en pal, surmontée de trois étoiles d'or mises de rang.

La famille Aymé est aujourd'hui très-dignement représentée par un ancien magistrat, M. Jules-Gabriel Aymé, officier de la Légion d'honneur, député des Vosges au Corps législatif, président du Conseil général de notre département et président du Comice agricole de l'arrondissement de Neufchâteau.

Digitized by Google

chapelle et une maison, pour l'occuper le reste de sa vie, et pour être habitée, après sa mort, par deux frères ermites dont il réservait la nomination à sa famille. »

En 1760, cet ermitage, offert par l'un des descendants du fondateur, M. François Aymé, écuyer, seigneur de la Herlière, à la congrégation de Saint-Jean-Baptiste d'Archettes, fut accepté par cette congrégation à la condition que ses ermites seuls y seraient admis à l'avenir. Le frère Male, l'un des deux ermites de Saint-Charles, y fut envoyé et y fit immédiatemeut des réparations devenues urgentes; bientôt même, il sollicita et obtint la bénédiction de la chapelle. L'acte de cette cérémonie religieuse, extrait des registres de la commune de Médonville, est ainsi conçu :

« Le vingt-cinq de juin de l'an mil sept cent soixante-cinq, en » vertu de la permission accordée le sept may de même année » par Mr Drouas, vicaire général du diocèse de Toul, au frère » Male, hermite de la congrégation de Saint-Jean-Baptiste, qui a » réédifié, à la plus grande gloire de Dieu, la chapelle de Notre-» Dame de Lorette, située sur le territoire de Médonville, la dite » chapelle cy-devant bâtie et dédiée avec ses dépendances par » M. François Aymez, écuyer et lieutenant-colonel, je soussigné » prêtre et curé de Médonville et Malaincourt, ai fait la bénédiction » de la dite chapelle, et ai offert le Saint-Sacrifice de la messe en » ycelle chapelle, en présence de M. François Aymez, écuyer, » seigneur de la Herlière, patron de ladite chapelle, de M. Charles » Marchal, prêtre, vicaire de Malaincourt, et dudit frère Male, » hermite, témoins soussignés.

» Signé : F. Marchal, prêtre, curé de Médonville,
» Aymez de la Herlière, frère Male. »

Outre la chapelle, l'ermitage, parfaitement situé, possédait un petit potager, une vigne d'environ un demi-jour et, à droite et à gauche des bâtiments, une espèce d'enclos planté d'arbres fruitiers.

Le 22 brumaire an 5 (13 novembre 1796), l'ermitage de Notre-Dame de Lorette-du-Mont, déclaré propriété nationale,

Digitized by Google

fut vendu, avec ses dépendances, pour le prix de 918 francs. Aujourd'hui, on en connait à peine l'emplacement. Veuve de ces humbles anachorètes, la paisible retraite que s'était choisie l'un des plus fidèles guerriers de Charles IV disparut alors, en même temps que l'ermitage de Saint-Charles, dont nous avons parlé ailleurs, et celui de Saint-Antoine, situé à Beaufremont, sous le bois de la Roche.

On attribuait à l'eau des fontaines des ermitages de Saint-Charles et de Saint-Antoine, la vertu de guérir les fièvres fréquentes dans nos villages tant que subsistèrent les étangs de Beaufremont et de Lemmecourt. Comme l'eau de ces sources est extrêmement pure, elle a conservé une autre propriété bien plus évidente, celle de désaltérer nos ouvriers et surtout nos moissonneurs au moment des travaux de la campagne.

Arrivé à la fin de notre travail dont le but était surtout de restituer, à un village aujourd'hui ignoré et délaissé, une partie de l'illustration qu'il reçut de la famille distinguée à laquelle il donna son nom, qu'il nous soit permis de rendre un dernier hommage à la mémoire de l'un des plus respectables descendants de cette famille et de consacrer encore une page à la génération qui doit la perpétuer.

En achevant la première partie de ce travail et en commençant la seconde, nous énumérions avec orgueil les titres du prince que la Providence conservait à la tête de l'illustre maison de Bauffremont. Ce brave de la Grande-Armée, l'un des héros de la Moskova et de Dresde, a subi le sort de la plupart des guerriers qu'il eut pour compagnons de gloire. Le 10 mars dernier, la mort qui l'avait épargné sur les champs de bataille, l'enlevait au milieu des siens, à l'affection d'une épouse et de deux fils dignes de lui, d'une belle-sœur, de neveux, de parents, d'amis et de serviteurs qui tous portent le deuil de celui qui fut un excellent père, un ami obligeant et dévoué, un protecteur toujours généreux.

Digitized by Google

Alphonse-Charles-Jean, duc de Bauffremont, prince du Saint-Empire, ancien colonel de cavalerie, sénateur, chevalier de Saint-Louis et commandeur de l'ordre impérial de la Légion d'honneur, né à Madrid le 5 février 1792, était le fils aîné d'*Alexandre*-Emmanuel-Louis duc de Bauffremont, prince du Saint-Empire et pair de France, et de Marie-Antoinette-Rosalie-Pauline de Quélen de la Vauguyon, fille du duc de la Vauguyon, pair de France; il avait épousé, le 15 juin 1822, *Catherine*-Isabelle, princesse de Paterno-Moncade, de l'ancienne et illustre race des princes de Moncade, vice-rois de Sicile.

Nous n'essayerons pas de donner la biographie de ce noble descendant de nos anciens barons : un homme de bien qui vécut dans son intimité s'est chargé de nous la faire connaître; bornons-nous donc à dire que ses derniers moments furent le fidèle et édifiant écho d'une belle vie.

Comme toute sa famille, il avait pour ses aïeux une vénération filiale: plusieurs fois, il vint à Beaufremont visiter les ruines de leur antique manoir et prier sur les tombes qui recouvrent leurs cendres : il avait même exprimé le désir que ses restes mortels reposassent à côté des leurs.

Ignoré de nos compatriotes, il leur resta toujours étranger, cependant, il avait pour eux une grande sympathie, et si l'occasion se fut présentée de leur être utile, nul ne l'aurait saisie avec plus d'empressement. Déposons donc un souvenir profondément respectueux sur la tombe de ce noble chevalier, et que sa mémoire, comme celle de ses ancêtres, reste toujours en honneur parmi nous.

Les deux fils que M. le sénateur, prince et duc de Bauffremont, a eus de son mariage avec la princessse de Paterno-Moncade sont : *Roger*-Alexandre-Jean, prince de Bauffremont, né le 29 juillet 1823, chef actuel de sa maison, marié le 28 octobre 1852 à *Laure* née Leroux, et *Paul*-Antoine-Charles-Jean, prince de Beauffremont, né le 11 décembre 1827, aide-de-camp de S. E. M. le Ministre de la Guerre.

Il avait un frère puîné, *Théodore*-Paul-Alexandre-Démé-

Digitized by Google

trius, prince de Bauffremont-Courtenay, qui, né à Madrid le 23 décembre 1793, suivit aussi avec succès la carrière militaire : il est mort le 22 janvier 1853. Il avait épousé, en 1819, Anne-Elisabeth-*Laurence* de Montmorency, sœur de M. le duc de Montmorency, digne héritière d'un nom glorieux dans les fastes de la France. Le prince Théodore et son épouse ont formé une branche cadette de la maison de Bauffremont qui, en 1825, obtint l'autorisation d'ajouter à son nom celui de Courtenay, comme descendant, par Louis-Benigne de Bauffremont et Hélène de Courtenay, de Robert de Courtenay, 7e fils de Louis-le-Gros, roi de France. De leur mariage sont issus :

1° Anne-Antoine-*Gontran*, prince de Bauffremont-Courtenay, chef actuel de la ligne cadette de la maison de Bauffremont, né le 16 juillet 1822, marié le 4 juillet 1842 à *Noémie* d'Aubusson de la Feuillade, fille du comte d'Aubusson et de Blanche de Boissy, dont il a deux fils : Pierre-Léopold-Laurent-*Eugène*, né le 6 septembre 1843, et *Pierre*-Laurent-Alphonse-Augustin, né le 18 février 1858, et une fille, Anne-Laurence-Marie-Blanche-*Marguerite*, née le 3 avril 1850.

2° Elisabeth-Antoinette-Félicie, princesse de Bauffremont-Courtenay, né le 13 juillet 1820, mariée à Louis de Gontaut-Biron.

La branche aînée de la famille de Bauffremont continue à habiter l'ancien château de Scey-sur-Saône ; la branche cadette s'est fixée au château de Brienne.

Nous ne quitterons pas nos lecteurs sans réclamer de nouveau leur indulgence : nous comprenons combien elle nous est nécessaire pour tout notre travail, mais surtout pour cette troisième partie qui, par la nature même de bien des choses qui y sont traitées et par le défaut de documents historiques, sera loin de présenter, ailleurs qu'à Beaufremont et aux environs, le même intérêt que les deux autres.

Digitized by Google

RAPPORT A M. LE PRÉFET

SUR LES

ACCROISSEMENTS DES COLLECTIONS

DU MUSÉE, EN 1859 ET 1860,

PAR M. JULES LAURENT, DIRECTEUR,

Vice-président de la Société.

MONSIEUR LE PRÉFET,

Dans mon dernier rapport sur les accroissements des collections du musée, je vous faisais déjà connaître nos acquisitions jusqu'au 1er juillet 1859; depuis cette époque, jusqu'au 31 décembre dernier, ayant eu peu d'occasions d'en faire de nouvelles, je me bornerai à vous rappeler succinctement tout ce qui a été acquis sur le crédit de 1859, en y ajoutant le portrait de S. M. l'Empereur, dont vous avez orné notre galerie de peinture, les dons faits par LL. Ex. les Ministres d'État et de l'Agriculture, ainsi que d'autres, malheureusement bien rares, remis par quelques particuliers.

A notre collection des beaux arts, nous avons donc ajouté le tableau de Palma le jeune, représentant Denis, tyran de Syracuse, maître d'école à Corinthe, dont nous avons soldé le prix sur les exercices 1859 et 1860; un portrait d'homme

Digitized by Google

peint par Largillière; le portrait d'un personnage vêtu à l'espagnol peint Van Kessel; un portrait d'homme armé, demi-nature, attribué à Netcher; le portrait de S. M. que j'ai cité plus haut et quelques gravures d'après la scène de Léonard de Vinci, la Vierge du Titien, une kermesse d'après Téniers, la prise de la tour Malakoff par Yvon, et le congrès de Paris, envoyés par M. le Ministre d'État à l'occasion de la fête du 15 août.

Nos collections d'objets divers antiques ont été augmentées, dans la série des bronzes, de trois haches, de quatre clefs gallo-romaines, d'un manche de patère sur lequel on lit C. ANSIDIO D. D., Caio Ansidio dono dedit; une petite tête de lion, un anneau, une douille, une fibule et un manche de couteau; dans la série des objets des temps modernes, le poids étalon de la ville d'Epinal en 1685, et le fragment de frise dont j'avais déjà parlé en 1859, une plaque en argent ciselé qui devait orner l'extrémité d'une ceinture de femme au XVIe siècle, plusieurs sceaux en bronze des XVe, XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles, une hallebarde du XVIe siècle donnée par M. Thomas, marchand de curiosités à Metz; une écuelle en étain et un grand plat de même matière de la fin du XVIIe siècle, sur le fond duquel sont gravées les armes pleines de Lorraine, timbrées de la couronne fermée, entourées d'une fête de village et d'une chasse gravée sur le pourtour du plat.

Les monnaies, médailles et jetons entrés dans la collection sont les monnaies romaines consulaires, en argent, des familles Antonia, Cloulia, Égnatuleia, Flaminia, Minucia, Rutilia et Volteia; des monnaies gauloises des Carnutes, des Turones, des Leukes, des Sequanes, des Tricasses, des Médiomatrices et des Bellovaks; des monnaies françaises de Charles-le-Chauve, d'Eudes, de Lothaire, de l'abbaye de Saint-Martin de Tours, du pirate normand Canut, roi de la mer, d'Étienne, comte de Penthièvre, d'Henri, comte de Nevers, des comtes d'Angoulême et de la Marche, de l'abbaye de Souvigny, des papes à Avignon, de la Franche-Comté,

Digitized by Google

de Henri Ier, comte de Champagne, d'Étienne, évêque de Meaux, et de Guillaume, archevêque de Reims; des monnaies ducales et épiscopales lorraines frappées par les ducs Raoul, Henri, Charles III, Léopold et l'évêque de Metz Adalberon II; des monnaies étrangères des archevêques de Trèves, Théodoric et Cunon, Étienne, duc de Bavière, et Charles-le-Téméraire, en sa qualité de duc de Gueldre; des jetons des comptes de France, des états de Bourgogne pour les années 1677, 1680, 1698, 1713, 1725, 1735, 1748; des maires de la ville de Dijon, pour les années 1616, 1654, 1741 et 1745; des jetons de Lorraine, de Nicolas de Vaudémont, Christine de Danemarck et Lefebvre, des chambres de ville de Nancy et de Bar, et des médailles modernes données par S. Ex. M. le Ministre d'État, et frappées par ordre du Gouvernement, pour rappeler la cérémonie funèbre de 1848, l'élection du Président en 1848, celle de l'Empereur en 1852, la délivrance de Rome, la découverte de Ninive, le voyage du prince Président dans les départements du centre et du midi, la colonisation de l'Algérie, l'inauguration du tombeau de Napoléon Ier, la bataille de l'Alma, la bataille d'Inkermann, la naissance du prince impérial, l'exposition universelle, le maréchal Saint-Arnauld, la visite de la reine d'Angleterre et celle du roi de Piémont : en tout 90 pièces, dont 2 en or, 40 en argent et 48 en bronze, potin ou cuivre. 4 des monnaies anciennes ont été données par MM. Thomas, propriétaire à Thuillières, Ganderth, fabricant à Rambervillers, et le curé de Saint-Léon de Nancy.

La bibliothèque de l'établissement a reçu de S. Ex. M. le Ministre d'État, quelques ouvrages sur les arts et la numismatique, tels que les Musées de Province, par M. le comte Clément de Ris, les Artistes contemporains, par M. Th. Gauthier, le Salon de 1857, le Manuel de numismatique ancienne, par Hénin, et la Numismatique de la Révolution Française, par le même; de S. Ex. M. le Ministre de l'Agriculture, les volumes de *Description des brevets* expirés et des brevets pris sous le régime de la loi de 1844, publiés

Digitized by Google

dans le courant de 1859 ; en outre, il a été acheté la table des vingt volumes de la première série de la *Revue numismatique,* les tomes 2, 3 et 4 de la seconde série du même ouvrage, la *Description des monnaies lorraines trouvées à Buissoncourt,* la carte ou liste contenant le prix de chacun marc, once, esterling, ès marc de Troyes, de toutes les espèces d'or et d'argent décriées dans les Pays-Bas en 1621, ainsi que le *Dictionnaire du mobilier français au moyen-âge, par Viollet-Leduc.*

Telles sont les augmentations des diverses collections du musée dans le courant de 1859.

J'ai l'honneur d'être, avec une haute considération,

Monsieur le Préfet,

votre très-humble serviteur.

Le Directeur du musée départemental

JULES LAURENT.

Digitized by Google

RAPPORT

adressé à MM. les Membres de la Société d'Émulation,

SUR LES

OBJETS CONCERNANT L'HISTOIRE NATURELLE,

DÉPOSÉS AU MUSÉE VOSGIEN

pendant les années 1858 et 1859,

PAR LE D[r] ANT. MOUGEOT,

Membre associé libre.

MESSIEURS,

Vous m'avez demandé de continuer les rapports sur les accroissements du Musée départemental, rapports qui, chaque année, remplissaient quelques pages de vos *Annales*, écrites de la main de mon vénérable père.

C'est avec hésitation, je vous l'avoue, que je me suis chargé de cette tâche.

Mon père, par ses relations fréquentes et amicales avec un grand nombre de naturalistes, stimulait leur zèle et provoquait des dons qui venaient augmenter la galerie d'histoire naturelle; aussi chaque année pouvait-il vous entretenir des importants accroissements de son cher Musée vosgien.

Une longue vie de travail consacrée à l'étude de la nature, des connaissances sur toutes les branches de l'histoire naturelle, lui rendaient d'ailleurs faciles ces substantiels et

si instructifs comptes rendus au moyen desquels, tout en faisant l'inventaire des objets déposés au Musée, il nous entretenait des faits intéressants survenus en géologie, en botanique et en zoologie, non-seulement dans notre département, mais en France et à l'étranger.

Je prévois combien il me sera difficile de le remplacer dans cette œuvre patriotique, et si ce n'était le sentiment d'un devoir filial à accomplir, et l'intérêt que mérite cet utile établissement, que le Conseil général des Vosges a pris dès l'origine sous son patronage, j'aurais refusé l'honneur que vous voulez bien me faire.

Puisque vous insistez, vous aurez l'indulgence d'excuser l'insuffisance du fond et de la forme, en faveur de la bonne volonté et du désir que j'ai de vous être agréable.

MINÉRALOGIE, GÉOLOGIE, PALÉONTOLOGIE.

J'ai adressé dernièrement au Musée, une série de roches que j'avais recueillies dans les travaux de construction de la route du Schlucht, sur le versant occidental des Vosges.

L'achèvement de cette merveilleuse entreprise est dû à l'initiative de M. de la Guéronnière, notre Préfet si éclairé et si dévoué aux intérêts vosgiens.

A la fin de juillet 1858, il conduisit S. M. l'Empereur à Munster par Gérardmer. Il fallait gravir alors la montagne par le chemin des Dames, sentier escarpé, à peine praticable aux voitures, pour gagner la belle route de MM. Hartmann, tracée sur le versant oriental.

Très-peu de temps après cette excursion, dès les premiers jours du mois d'août, des crédits suffisants étaient ouverts, 300 ouvriers donnaient les premiers coups de pioche, et M. Hogard, qui a dirigé les travaux avec la plus louable activité et la plus stricte économie, s'installait au centre des chantiers afin de leur imprimer l'impulsion la plus vigoureuse.

Des massifs de rochers, dont on ne faisait que soupçonner

Digitized by Google

l'importance dans le principe, n'ont pas permis de terminer complétement ce chemin qui est cependant ouvert dans toute sa longueur, et qui ne tardera pas à être livré à la circulation à l'aide des nouveaux crédits que M. le Préfet obtiendra sans doute de l'administration forestière, particulièrement intéressée à cette entreprise.

Le plus considérable de ces massifs de rochers, sous lequel on passe en souterrain, est désigné par le nom de la Roche-du-Diable ou la *Peutte-Roche*.

Ce rocher qui surplombe sur la vallée, et d'où l'on jouit d'un coup d'œil ravissant sur les lacs de Longemer et de Retournemer, fait partie d'un puissant filon de quartz mélangé de stéatite qui coupe cette partie granitique de la chaîne des Vosges, dans une direction à peu près est-sud-ouest.

Ce filon existe déjà sur le versant opposé de la vallée de Longemer, à Fachepremont, se retrouve au-dessus de Belbriette, et vient aboutir au-dessus de Xéfosse presque en face du Rudlin, où il forme un escarpement considérable; enfin il paraît se continuer en suivant la même direction vers le col de Luchpach et le Bonhomme.

Il se compose essentiellement de quartz, plus ou moins mélangé d'une matière stéatiteuse, ou plus exactement d'un silicate magnésien hydraté; il est encaissé dans le granite, et se trouve aussi en contact avec le terrain de transition inférieur dont un lambeau est indiqué sur la carte de M. de Billy, près du collet, sous le nom de Terrain de transition carbonifère inférieur de la vallée de Saint-Amarin. Il contient de la chaux carbonatée comme celui des environs de Thann.

Les minéraux qui s'observent le plus communément dans le filon de quartz stéatiteux dont il est question, sont le fer oligiste et le cuivre pyriteux. On y rencontre aussi des cristaux de chaux fluatée (spath fluor).

Nous devons à l'obligeance de notre savant collègue le docteur Carrière, de Saint-Dié, une partie de ces renseignements, ainsi que la détermination des diverses roches que nous avons déposées au Musée et dont voici la liste :

Digitized by Google

1° Granite commun, roche encaissante composée de feldspath orthose, de quartz et de mica brun altéré;

2° Granite au contact du filon où à son voisinage, le mica en a disparu et a fait place à la stéatite assez régulièrement répartie en petites masses verdâtres et en lamelles translucides. (Minéralogiquement parlant, cette variété serait une protogyne);

3° Roche ou agrégat granitoïde composé de quartz, de stéatite et d'une petite proportion de feldspath. Cette variété fait déjà partie du filon, ainsi que l'attestent des lamelles de fer oligiste métalloïde qu'elle renferme;

4° Variété analogue au n° 3, presque exclusivement composée de quartz et de stéatite, elle fait certainement partie du filon;

5° Quartz ferrugineux compact un peu céroïde;

6° Quartz commun avec veines stéatiteuses et ferrugineuses;

7° Agrégat granitoïde, analogue au n° 2, et formant passage de cette variété à celle qui est désignée sous le n° 3(quartz, stéatite, orthose, oxide de fer rubigineux). A ces roches déterminées par M. le docteur Carrière, j'ai joint quelques échantillons de porphyres divers, de petrosilex, de schistes et de conglomérats appartenant au terrain de transition, amassés dans le voisinage de la Roche-du-Diable.

Ce n'est pas tout ce que le Musée doit à la faveur et au savoir de notre collègue de Saint-Dié. Il vient de me faire parvenir pour la collection de minéralogie, deux échantillons de la datholite, minéral nouvellement découvert dans une roche des Vosges et qui n'avait pas encore été trouvé en France.

La datholite se rencontre dans une roche dioritique analogue à la minette (1), et désignée sous le nom de kersantite.

(1) Voir un mémoire de M. Delesse *Sur les roches des Vosges*, inséré dans les *Annales des mines*, 5e série, tome X, 1856. La kersantite ne diffère de la minette que par la nature de son feldspath qui est à base de soude au lieu de potasse.

Digitized by Google

Cette dernière est exploitée pour pavés, dans une carrière située au Faing-Thiéry, commune de Coinches, canton de Saint-Dié; elle est très-dure et remplace avantageusement le trapp de Raon-l'Étape; nous en avons déposé deux échantillons au nom de M. l'abbé Jacquel, curé de Coinches.

Dans le courant de novembre 1858, M. le docteur Carrière avait adressé à mon père, sous forme de lettre, un mémoire sur la datholite, que je transcris ici textuellement :

« Mon cher ami,

» Ainsi que je vous l'ai promis, je viens vous communiquer le résultat de mes observations sur la datholite, nouvellement découverte dans une roche de nos Vosges. Les premiers échantillons, trouvés par un mineur il y a déjà plusieurs années, furent remis à un pharmacien de Sainte-Marie qui, n'en connaissant pas la nature, n'y attacha aucune importance. Ce n'est que plus tard que M. Daubrée, à qui ils furent communiqués, les reconnut pour appartenir à la datholite, et, sur ses indications, l'un de nos amateurs les plus distingués, M. Adolphe Lesslin, de Sainte-Marie-aux-Mines, à qui la minéralogie des Vosges est redevable de plus d'une découverte intéressante, se mit aussitôt à la recherche de ce curieux minéral. Après plusieurs mois de tentatives infructueuses, il réussit enfin à retrouver la datholite dans une ancienne carrière abandonnée, vers le pied de la côte de Sainte-Marie, au point dit à la *Pomme-de-Pin*.

» Il m'en adressa d'abord quelques échantillons que j'examinai avec intérêt, et sur lesquels je fis mes premières observations, puis il mit à ma disposition des exemplaires mieux choisis qui m'ont servi à compléter celles-ci, principalement au point de vue de l'examen cristallographique.

» La datholite de la côte de Sainte-Marie forme de petites veines dans la *kersantite* exploitée depuis longtemps sur

Digitized by Google

plusieurs points, soit pour l'entretien de la route, soit pour la confection de pavés. Ces veines, lorsqu'elles ont une certaine épaisseur, se séparent en deux parties qui laissent entre elles un petit espace vide dont les parois sont tapissées de cristaux généralement très-nets, mais peu volumineux. Ils sont hyalins, transparents, doués d'un éclat vitreux aussi vif que celui du quartz. Quelquefois incolores, leur teinte est en général légèrement verdâtre, et ils offrent au premier aspect quelque ressemblance avec certains cristaux de *prehnite*.

» Ils sont groupés confusément et constituent des espèces de druses où l'on ne remarque aucune régularité dans la disposition relative des cristaux, dont la surface d'implantation correspond indifféremment à l'un ou à l'autre de leurs éléments cristallographiques. Cette circonstance qui apporte quelque difficulté dans l'étude et la détermination des formes cristallines, a pourtant cet avantage d'offrir à l'œil, sur un même échantillon, la plupart des modifications placées sur des angles ou des arêtes d'ordres différents.

CRISTALLOGRAPHIE.

» Les minéralogistes ne sont pas complétement d'accord sur la forme primitive, ni même sur le système cristallin de la datholite.

» Haüy, qui connaissait assez imparfaitement ce minéral nouvellement découvert à son époque, avait admis un prisme droit rhomboïdal, sous l'angle de 109° 28', dans lequel le rapport d'un côté de la base est à la hauteur comme 15 : 16 (*Minéralogie*, t. 1, p. 590).

» M. Beudant admet aussi un prisme droit rhomboïdal de 103° 42, sans indication de dimensions. M. Lévy indique la même forme, avec une différence de quelques minutes dans le grand angle du prisme, qui est selon lui de 103° 25, et M. Dufrénoy adopte la même forme et la même incidence que ce dernier minéralogiste (*Minéralogie*, t. 3, p. 333).

Digitized by Google

» Mais, selon MM. Mohs et Haidinger, la cristallisation de la datholite appartient au système klinorhombique, et sa forme primitive est un prisme oblique rhomboïdal dont les incidences sont P sur M = 90° 8' 30", et M sur M = 77°. Cette opinion est surtout fondée sur la présence de certaines facettes observées sur les cristaux d'Andréasberg, qui, dans l'hypothèse du prisme droit rhomboïdal, constitueraient une dérogation aux lois de la symétrie de ce type cristallin.

» Nos propres observations sur les cristaux de Sainte-Marie sont tout à fait en harmonie avec la manière de voir des savants cristallographes allemands, et l'examen attentif des différentes formes que nous avons étudiées nous a convaincu que le système cristallin de la datholite appartient bien évidemment au prisme rhomboïdal oblique. En effet, nous avons retrouvé sur la plupart d'entre eux, non-seulement les facettes qui constituent l'apparente dissymétrie des cristaux d'Andréasberg, mais encore un ensemble de modifications dont la disposition sur les différents éléments du cristal ne peut se rapporter qu'au prisme oblique, et caractérise nettement cette forme, ou plutôt ce type cristallin.

» L'exiguité des cristaux de Sainte-Marie ne nous a pas permis de vérifier à l'aide du goniomètre les incidences de la plupart des modifications qui, souvent, ne sont appréciables qu'à la loupe, et il nous serait difficile d'en déterminer exactement les lois de dérivation ; nous ne pouvons guère qu'indiquer celles-ci d'après la disposition des facettes sur les angles et les arêtes qu'elles modifient, mais ce que nous pouvons établir, c'est que cette disposition rentre complétement dans les lois de symétrie du système klinorhombique. En effet, sur les cristaux d'Andréasberg, deux des angles aigus, c'est-à-dire, un sur chaque base en alternant pour chaque extrémité, sont modifiés par une facette. Sur ceux de Sainte-Marie, ce n'est plus seulement une modification simple que l'on y observe, mais un ensemble de modifications constitué par 3, 5 et 7 facettes groupées symétriquement sur le même angle aigu, tandis que celui qui lui est opposé

Digitized by Google

sur la même extrémité en est complétement dépourvu, et que le même ensemble se reproduit sur l'angle alterne de l'autre base.

» Les modifications sur les angles obtus, c'est-à-dire correspondant aux extrémités de la courte diagonale des bases, ne sont pas moins caractéristiques. Chacun d'eux, en effet, porte d'abord deux facettes dont l'une (e^1) tronque directement l'angle, et dont l'autre ($e^{1/2}$) est inclinée sur l'arête verticale adjacente du prisme. Mais en outre, il existe sur tous les cristaux une troisième facette qui, le plus souvent, se réduit à une troncature étroite placée sur l'une des arêtes d'intersection de la face e^1 avec la face M correspondante du prisme. L'existence et la disposition de cette dernière modification sont tout à fait en rapport avec la symétrie propre au prisme oblique rhomboïdal. En effet, si le prisme était droit, la loi de symétrie exigerait une modification semblable en retour sur l'autre pan du prisme, et c'est ce qui n'existe pas. En outre, ces modifications considérées par rapport à une même arête verticale *g*, sont disposées de part et d'autre de cette arête, l'une en haut, l'autre en bas en alternant, de telle sorte que les deux facettes de l'extrémité supérieure du cristal sont dirigées vers un même angle aigu, et celles de l'extrémité inférieure vers l'angle aigu opposé. Enfin, sur quelques cristaux, j'ai observé une quatrième facette placée à la rencontre de la troisième avec l'arête verticale, et qui, de même que celle-ci, ne se reproduisait pas en retour sur l'autre pan du prisme.

» Les modifications sur les arêtes des bases sont encore disposées comme dans le prisme oblique, c'est-à-dire qu'on les observe sur celles qui aboutissent à un seul angle aigu sur chaque extrémité du cristal en alternant, ou bien, quand il s'en trouve sur toutes les arêtes à la fois, elles sont évidemment d'ordres différents, car souvent il en existe deux sur les arêtes homologues et une seule sur les autres.

» Pour bien se rendre compte de la forme des cristaux de Sainte-Marie et en saisir la symétrie, il faut les placer

Digitized by Google

de manière à ce que les pans du prisme étant verticaux, l'une des arêtes aigues (de 77°) soit dirigée en avant, dans le sens de l'obliquité de la base. Alors, tout rentre dans les conditions normales des cristaux du système klinorhombique, les apparences de dissymétrie n'existent plus.

» Ainsi, pour faire concorder avec cette position les cristaux figurés dans l'atlas de M. Dufrénoy, il suffit de retourner les figures de manière à ramener en avant l'un des angles latéraux. Cet angle devient alors notre angle O, et celui qui se trouve en arrière, l'angle A, tandis que les angles A de ces mêmes figures deviennent nos angles E ou latéraux. Les incidences des faces du prisme sont du reste les mêmes.

» Les cristaux de Sainte-Marie affectent deux dispositions principales. Dans la première, le solide primitif est dominant, et détermine la forme générale du cristal : les modifications placées soit sur les arêtes, soit sur les angles, ne constituant que des troncatures étroites, des biseaux ou des facettes de peu d'étendue qui n'altèrent pas d'une manière bien sensible l'ensemble de la forme prismatique.

» Dans la seconde, les cristaux sont raccourcis et plus ou moins aplatis dans le sens des bases ; de plus, les modifications placées sur les angles et sur les arêtes des bases, prennent un grand développement aux dépens de ces mêmes bases et des faces verticales qui, souvent, se trouvent réduites à une sorte de bordure sur le pourtour du cristal. Cette disposition donne aux cristaux une physionomie particulière qui, au premier abord, apporte quelque difficulté dans leur détermination et leur comparaison avec ceux de la variété précédente, bien qu'en réalité ils n'en diffèrent pas au point de vue cristallographique.

» Les modifications que j'ai observées sont placées,

» 1° Sur les quatre angles obtus ;

» 2° Sur deux angles aigus, savoir, un sur chaque extrémité en alternant ;

» 3° Sur les arêtes des bases ;

Digitized by Google

» 4° Sur les arêtes verticales aigues.

» Les angles obtus E sont toujours tronqués par une facette triangulaire, e^1 et le plus souvent ils portent une deuxième facette $e^{1/2}$ plus inclinée sur l'arête verticale. — Mais en outre on observe sur tous les cristaux une troisième modification consistant en une troncature plus ou moins développée placée sur l'une des arêtes d'intersection de e^1 avec la face M adjacente. Nous avons déjà indiqué la disposition symétrique de ces facettes, nous ajouterons seulement qu'elles sont toujours dirigées vers le même angle aigu du cristal, celui qui, généralement, est dépourvu de modifications.

» L'angle aigu A porte d'abord une modification a^1 placée directement sur l'angle, mais en outre, on observe sur la plupart des cristaux deux et souvent trois paires de facettes disposées symétriquement de part et d'autre de l'angle, tant sur l'arête adjacente que sur le pan du prisme. Deux d'entre elles correspondent exactement aux modifications verticales h^3 qu'elles surmontent, et remplacent l'arête d'intersection de ces faces avec la base P. La troisième est inclinée vers h^1.

» Les modifications des arêtes des bases s'observent généralement sur les arêtes *d*, le plus souvent il n'y en a qu'une seule d^1, mais quelquefois il s'en trouve une seconde d^3 (?) beaucoup plus inclinée sur la base P. Enfin, j'ai observé sur un même cristal ce double biseau sur les arêtes *d*, et une seule modification b^1 sur les arêtes B.

» Les arêtes verticales aiguës sont les seules sur lesquelles j'ai observé des modifications, mais celles-ci y existent constamment. — Assez rarement il s'en trouve une seule h^1, presque toujours l'arête est remplacée par trois facettes; l'une directe h^1, les deux autres en retour sur chaque pan du prisme h^3. Ces dernières prennent souvent une grande extension aux dépens de la face M correspondante qu'elles égalent ou surpassent même en étendue.

» Les figures .... représentent les principales combinaisons de ces diverses modifications.

Digitized by Google

CARACTÈRES CHIMIQUES.

A. *Voie sèche.*

» I. Chauffée dans le tube fermé, la datholite blanchit et perd sa transparence en laissant dégager une certaine quantité d'eau qui s'attache aux parois du tube.

» II. Seule, sur le charbon ou sur la feuille de platine, elle se tuméfie et se boursouffle à la manière du borax, fond ensuite en un globule vitreux, limpide, incolore et transparent, dont la surface parfaitement unie tant qu'il est chaud, devient rugueuse au moment de la congélation. En examinant le globule à la loupe, on voit que ce phénomène tient à une véritable cristallisation.

» III. Avec le borax, dissolution prompte, en un verre transparent et incolore.

» IV. Avec le sel de phosphore, même résultat; seulement un squelette de silice assez volumineux reste sans se dissoudre dans le verre.

» V. Avec la soude, dissolution complète, verre transparent ou plus ou moins laiteux selon la proportion du fondant.

» VI. Avec le gypse, fusion en une perle laiteuse.

» VII.. Avec le nitrate de cobalt, globule vitreux, coloré en bleu.

B. *Voie humide.*

» VIII. La datholite pulvérisée et mise en digestion dans l'acide nitrique ou chlorhydrique se dissout lentement et se résout en gelée transparente et incolore. La dissolution précipite abondamment par l'oxalate d'ammoniaque.

» IX. Si après avoir réduit ce minéral en poudre fine et humecté de quelques gouttes d'acide hydrochlorique, on l'étend sur une bandelette de papier que l'on fait sécher et que l'on imbibe ensuite d'alcool, cette bandelette, lorsqu'on y

Digitized by Google

mettra le feu brûlera avec une flamme dont la coloration *verte* caractérise la présence de *l'acide borique.*

» Les réactions décrites sous les n^{os} I, IV, VIII et IX, fournissent l'indice des quatre éléments constituant de la datholite, savoir, l'acide borique, l'acide silicique, la chaux et l'eau.

Composition.

» Bien que la composition chimique de la datholite soit parfaitement connue et déterminée, j'ai fait quelques essais quantitatifs dans le but de m'assurer si celle de Sainte-Marie était identique aux variétés précédemment analysées. Les résultats que j'ai obtenus sont conformes à ceux des analyses connues, autant que le permettent les moyens de dosage dont j'ai pu disposer.

» Toutefois, je n'ai déterminé directement que la chaux et l'acide silicique : l'eau a été évaluée par la perte à la calcination, et l'acide borique calculé par différence. On sait en effet qu'il est extrêmement difficile de doser directement cet acide, par la raison qu'aucun de ses composés n'est absolument insoluble dans l'eau.

» Dans une première opération, j'ai calciné dans une petite capsule de platine 5 décigrammes du minéral réduit en poudre. J'ai constaté une perte de 0,025, soit pour 1 gramme 0,05.

» J'ai attaqué pareille quantité de datholite finement pulvérisée par l'acide chlorhydrique sur le bain de sable; puis, j'ai évaporé à siccité, repris par l'eau distillée et filtré. Le résidu composé de silice, desséché sur le filtre et pesé après l'incinération de celui-ci, m'a donné en poids 0^{g},19, soit pour 1 gramme = 0,38.

» Le liquide filtré et celui des lavages, neutralisé par l'ammoniaque et traité ensuite par l'oxalate d'ammoniaque a donné un précipité qui, recueilli sur le filtre, desséché, puis additionné de quelques gouttes d'une solution de carbonate ammoniacal, et enfin chauffé au rouge naissant dans une

Digitized by Google

capsule de platine, a laissé. — Carbonate de chaux 0,32, contenant chaux 0,18, soit, pour 1 gramme de minéral 0,36[c].

» La composition du minéral soumis à l'essai peut donc s'établir dans les proportions suivantes :

Acide silicique..................	38
Chaux.........................	36
Acide borique (par différence)...	21
Eau (perte au feu).............	5
Somme......	100

» Tel est, mon cher ami, le résultat de mes recherches sur la datholite de Sainte-Marie.

» La découverte de ce minéral dans une de nos roches des Vosges est un fait intéressant sous plus d'un rapport. D'abord, il constitue une acquisition nouvelle, non-seulement pour notre minéralogie vosgienne, mais encore pour celle de la France entière, car je ne sache pas que cette espèce ait été jusqu'ici rencontrée sur aucun autre point du territoire français. En outre, les conditions spéciales dans lesquelles il s'observe méritent encore d'être citées, puisqu'il forme de petites veines contemporaines, dans une roche d'origine éruptive qui se rattache au groupe dioritique, et qui est enclavée dans les terrains cristallins, tandis qu'à Arendal et à Andréasberg il se trouve associé à d'autres minéraux accidentels dans les filons métallifères. Toutefois, son mode de gisement paraît analogue à celui de la variété signalée en Tyrol, dans une roche amphibolique ; je n'ai pas eu occasion d'observer d'échantillons de cette dernière variété. Ceux que je possède proviennent du Hartz et de la Norwège.

» La datholite a été découverte pour la première fois en 1806 par Esmarck, minéralogiste suédois, qui l'a trouvée dans la mine de fer magnétique de Nodebro, près Arendal, en Norwège. »

M. Seitz, manufacturier à Granges, a bien voulu aussi apporter son tribut, aux collections minéralogiques et paléontologiques du Musée des Vosges.

Digitized by Google

Il m'a remis pour cet établissement :

1° Un échantillon de cuivre sulfuré, minéral exploité autrefois à Château-Lambert, sur les confins de la Haute-Saône ;

2° Plusieurs beaux échantillons d'une brèche quartzeuse, de Bussang (Vosges), dont l'un contient du cuivre carbonaté vert (malachite) en grande proportion. On a exploité autrefois des mines de cuivre argentifère à Bussang, comme au Thillot et à Château-Lambert ;

3° Un grand morceau de charbon de terre entièrement pétri d'une coquille bivalve qui me paraît une Unio, mais que je n'ai pas eu le temps de déterminer spécifiquement ;

4° Un autre fragment de houille irisée, provenant de la même mine, située à Wigan, comté de Lancashire, et désignée dans le pays sous le nom de King-coal ou Roi des charbons. L'associé de M. Seitz, M. Simpson, qui est propriétaire d'une portion de houillière en Angleterre, nous a promis une collection d'empreintes de plantes du même terrain houillier. Nous y attachons d'autant plus d'importance, que les recherches de combustible minéral se multiplient dans nos contrées de l'est, et qu'un des premiers éléments de succès, repose sur la connaissance exacte du terrain dans lequel l'exploration doit se faire et des plantes fossiles qui le caractérisent.

M. Delesse continue ses recherches sur la composition chimique des roches en général, et sur celles des Vosges en particulier.

Je lui avais adressé, sur sa demande, des échantillons de serpentine de Petempré, encaissée comme le sont généralement les autres filons des Vosges, dans le leptinite, il m'écrit à ce sujet. « En ce qui concerne les serpentines que » vous avez eu l'obligeance de m'envoyer, j'ai comparé les » échantillons pris au centre du dyke et sur les bords ; les » différences sont insignifiantes, soit dans la densité, soit » dans la composition chimique. Bien que ce résultat soit » négatif, il est assez remarquable et exceptionnel »

Digitized by Google

M. Delesse a fait en outre un certain nombre d'analyses sur diverses roches des Vosges, notamment sur les porphyres, dont il nous promet le résultat incessamment. La publication d'un travail sur les pseudomorphoses a absorbé une partie des loisirs que lui laisse son emploi d'ingénieur des mines. Il y est question de minéraux pseudomorphiques, ou pseudomorphosés (1), qui se trouvent dans les Vosges, mais ce travail est général, et les localités y sont rarement citées. Le temps me manque pour vous indiquer quelques-uns des résultats extraordinaires auxquels conduit cette théorie, sur la manière dont les minéraux se sont formés dans les roches, sur leur enveloppement réciproque qui peut être indéfini, sur les diverses formes cristallines du même minéral qui s'emboîtent les unes dans les autres, enfin sur les causes de l'enveloppement. Ces questions, du reste, sont tout a fait spéciales, et la conclusion, c'est que les éléments de toute chose sont très-simples et peu multipliés, tandis que les formes sont extrêmement diverses.

Vous vous rappelez, Messieurs, avoir lu dans les rapports des années précédentes, de 1856 notamment, des communications pleines d'intérêt accompagnant divers envois de roches et de fossiles de Toscane, faits au Musée des Vosges, par M. Pecchioli de Florence. J'ai ajouté à ces dons une série de coquilles du terrain pliocène ou subapennin du Piémont, qui viennent probablement de la même source; je dis probablement, car je n'ai trouvé d'autres indications sur le paquet qui les contenait que leur destination au Musée, écrite de la main de mon père.

Ces fossiles complètent, en tout cas, un envoi fait depuis longtemps déjà, et dont je n'ai pu retrouver l'origine : une partie de ces Mollusques se rencontrent encore à l'état vivant

(1) Un minéral est pseudomorphique lorsqu'il se présente sous une forme qui ne lui appartient pas. La substance à laquelle le minéral emprunte sa forme, peut être organisée ou bien non organisée, elle est originaire ou pseudomorphosée.

Digitized by Google

dans les eaux de la Méditerranée, de l'Océan atlantique et Indien, fait qui paraît, au premier abord, en concordance avec celui de la présence des restes humains, avec armes en silex, dans des grottes du terrain supérieur du Monte-Argentale, constaté par M. Pecchioli, mais dont il ne faudrait cependant pas tirer une conclusion rigoureuse, les débris fossiles conservés dans les grottes appartenant le plus souvent à des époques postérieures.

Mollusques du terrain tertiaire supérieur ou pliocène du Piémont, déposés au Musée départemental.

Cytherea rugosa.	Astigiana.
Pedipes punctilabris.	Colle di Torino.
Turbo rugosus.	Astigiana et Méditerranée.
Fusus rostratus.	Castel nuovo.
Pleurotoma dimidiata.	Colle di Torino.
Stombus deflexus.	id.
Buccinium prismaticum.	Piacentino.
— costulatum.	id.
— serratum.	Astigiana.
— clathratum.	id. et Océan indien.
— mutivum.	Castel nuovo.
— Ascanias.	Piémont.
— semistriatum.	id. et Océan indien.
— flexuosum.	Colle di Torino.
— neriteum.	Astigiana et Méditerranée.
Terebra duplicata.	Piémont et Océan indien.
— fuscata.	Piémont.
Ancillaria glandiformis.	id.
— hispidula.	Colle di Torino.
Columbella thiara.	Astigiana.
— subulata.	Sanese, Piémont.
Sigaretus bœliotideus.	Astigiana, Méditerranée et Océan atlantique.
Cipræa coccinella	Piacentino.
Conus pyrulus.	Astigiana.
— antediluvianus.	id.
Oliva rosacea.	Colle di Torino.
Cancellaria varicosa.	Astigiana.
Mitra cancellata.	Tortonese.
— faciformis.	id.
Nautilus Pompilius.	Colle di Torino, Mer des Indes et des Moluques.

Digitized by Google

La série de coquilles du terrain tertiaire du bassin de Paris s'est en outre accrue d'un envoi considérable de M. de Saint-Marceau qui, en échange, a demandé des fossiles de nos terrains secondaires (1). Ces diverses augmentations vont permettre d'en séparer les doubles pour les classer dans la collection malacologique.

L'époque tertiaire, avec sa flore et sa faune, est des plus intéressantes à étudier, pour se rendre compte de l'état du globe terrestre à cette période de son histoire.

L'ouvrage de M. Heer, professeur de botanique et directeur du jardin de Zürich (*Flora tertiaria Helvetica*) est terminé. Dans les nombreuses planches qui l'accompagnent, on peut se faire une idée de la richesse de cette végétation qui suppose une très-longue suite de calme, durant lequel, la température, de sous-tropicale qu'elle était pendant le dépôt de la molasse inférieure, est devenue ensuite méditerranéenne à l'époque du dépôt de la molasse supérieure. Cette flore comptait dans le bassin tertiaire suisse seulement (1), 920 espèces de plantes réparties entre les différentes sections et familles du règne végétal, de la manière suivante :

(1) L'envoi de M. de Saint-Marceau comprend plus de 200 espèces de coquilles du département de l'Aisne, de l'Oise et de la Marne, dont le musée possédait déjà un grand nombre de types.

(2) Voir dans le rapport de l'année 1855 l'introduction à l'ouvrage de M. Heer, traduit de l'allemand par M. Gaudin.

FLORE TERTIAIRE DU BASSIN SUISSE.

Cryptogames	Champignons, Mousses, Algues, Fougères	114	espèces.
Phanérogames Gymnospermes	Cycadés, Conifères	25	Id.
Monocotylédonées	Graminées, Cypéracées, Joncées, Liliacées, Palmées, Et autres familles	119	Id.
Dicotylédonées apétales	Amentacées, Bétulacées, Cupulifères, Ulmacées, Oléacées, Protéinées	189	Id.
Dicotylédonées gamopétales	Composées, Éricacées, Vacciniées, Labiées, Boraginées, Convolvulacées, Et autres familles	84	Id.
Dicotylédonées polypétales	Ombellifères, Renonculacées, Magnoliacées, Nymphéacées, Frangulées, Légumineuses, Et autres familles	319	Id.
Plantes de famille incertaine		70	Id.
	Total	920	espèces.

Nous avons reçu de M. Blanchet, de Lauzanne, qui vous est déjà connu par sa générosité, un certain nombre d'empreintes de ces plantes fossiles que nous nous proposons de partager avec le Musée, après les avoir étudiées à l'aide de l'ouvrage de M. Heer.

L'époque tertiaire nous conduit à celle qui lui a succédé, sans transition brusque, selon quelques géologues, ou selon

Digitized by Google

d'autres, après un cataclysme sur la nature duquel on n'est pas encore parfaitement d'accord.

M. Henri Hogard complète ses études sur cette époque, désignée sous le nom de quaternaire ; il vient de publier un volume grand in-8° sur les *Glaciers et les formations erratiques des Alpes de la Suisse ;* cet ouvrage sera accompagné de 35 planches dont les dessins ont été pris par lui sur les lieux mêmes.

Les recherches sur la période quaternaire, ont d'autant plus d'importance pour nous, que les vallées des Vosges présentent des dépôts considérables de ce que la plupart des géologues considèrent encore comme du diluvium, et qui ne sont, d'après les idées de M. Hogard, que les moraines des glaciers qui ont recouvert autrefois les Vosges.

Vous me permettrez de vous citer les conclusions si nettes de l'auteur, sur un sujet peu connu et qui ouvre un nouveau champ d'étude aux investigations de la science géologique :

« Les glaciers impriment sur le sol des traces évidentes » de leur action ; ils arrondissent, polissent et recouvrent » de stries les rochers qu'ils touchent, ils opèrent le transport » des matériaux qui tombent à leur surface ou qu'ils détachent » des parois encaissantes contre lesquelles ils glissent, en » triturant, en polissant ou en striant les débris engagés » entre les rochers et la glace.

» Les matériaux comprimés sous les glaciers, rejetés sur » leurs rives, ou abandonnés à leur extrémité, constituent » les moraines superficielles, latérales, profondes, terminales » et les dépôts erratiques.

» Ces divers dépôts sont surtout caractérisés par la présence » de la boue glaciaire et par un mélange de galets et de blocs » anguleux arrondis ou striés, distribués, suivant une loi » particulière, par groupes distincts ou par zones parallèles.

» Ils constituent la couche superficielle de la terre et se » divisent en plusieurs groupes :

» 1° Les dépôts erratiques ou glaciaires inférieurs à tous les

» autres, qui sont les moraines profondes de glaciers anciens
» et actuels :

» Ils sont recouverts :

» 2° Par les moraines superficielles, frontales ou latérales,
» ou par les champs de blocs erratiques;

» 3° Par les dépôts alluviens formés dans les lacs glaciaires,
» dans les bassins où les courants entraînaient et entraînent
» encore les détritus de roches triturées par les glaciers
» (Dépôts de *Lheem*);

» 4° Par les cônes de déjection des torrents;

» 5° Enfin par les amas tourbeux, les sédiments des
» sources inscrustantes et par des nappes d'éboulement.

» Ces différents dépôts ont été successivement considérés
» comme d'origine diluvienne et alluvienne, mais dans les
» derniers temps on a considérablement réduit la masse du
» terrain diluvien, en en séparant la plus grande partie des
» formations glaciaires. Les moraines profondes seules sont
» encore, soit en totalité, soit partiellement, qualifiées de
» diluviennes.

» Jusqu'en 1849, on démontrait qu'elles étaient les preuves
» des grandes débâcles survenues lors de la disparition des
» anciens glaciers, mais aujourd'hui on cherche à prouver
» qu'elles sont d'une époque antérieure, quoiqu'elles soient
» constituées par des matériaux façonnés et réglés par des
» glaciers seuls, et dans des conditions telles, qu'on ne
» saurait plus en méconnaître la véritable origine, ni essayer
» de rapporter à des causes violentes et subites le transport
» de ces matériaux répandus dans tous les bassins erratiques,
» sur les flancs et les sommités mêmes des montagnes,
» suivant une loi constante, progressivement, et par une
» cause agissant avec autant de lenteur que d'énergie.

» Aussi les dépôts diluviens, que l'on ne rencontre nulle
» part, ne devraient-ils trouver aucune place dans le tableau
» où viennent se grouper naturellement les terrains consti-
» tuant les couches terrestres superficielles, suivant un ordre

Digitized by Google

» que les plus savantes hypothèses ne parviendront pas à » troubler. »

Vous m'aviez adressé, afin de vous en rendre compte, un tableau géologique avec figures, dont vous avait fait hommage M. Bourlot, professeur de mathématiques au Lycée de Lille et membre de la Société d'agriculture, sciences, etc., etc., de la Haute-Saône : je vous ai demandé de vouloir bien déposer au Musée des Vosges ce tableau formé de quatre feuilles qui devront être réunies et collées sur toile ; vous avez accédé à ma demande. Ce tableau figurera parfaitement dans la belle galerie d'histoire naturelle, il donnera une idée générale et exacte des différentes couches qui composent l'écorce du globe, des soulèvements successifs qui ont amené à sa surface les diverses roches plutoniques, et qui ont contribué ainsi à lui donner son relief actuel.

Plus de 300 figures des restes de plantes et d'animaux des couches sédimentaires, à partir de l'étage phylladique du terrain de transition jusqu'au terrain post-diluvien, pourront être utilement consultées par les jeunes gens qui suivent les cours du collége, et veulent prendre une idée de la géologie ailleurs que dans leur manuel ou dans des leçons orales. En examinant dans les verrières la plupart des fossiles figurés, ils devront se rappeler ces vers de l'art poétique d'Horace si bien applicables à l'étude des sciences naturelles.

Segnius irritant animos demissa per aurem,
Quam quæ sunt oculis subjecta fidelibus, et quæ
Ipse sibi tradit spectator.

Le tableau synoptique de M. Bourlot est en même temps une classification et une définition minéralogique et paléontologique des terrains qui composent la portion connue de l'écorce du globe ; il est partagé en dix colonnes, dont la première répond à la grande division adoptée généralement en formations Neptunienne et Plutonienne. La formation Neptunienne se divise en quatre classes comprenant les

Digitized by Google

terrains d'alluvion, tertiaires, secondaires, de transition, et la formation Plutonienne en deux classes, le terrain primitif et le terrain d'épanchement.

Les classes se subdivisent en sous-classes, les sous-classes en étages et en groupes.

La septième colonne comprend les roches, minéraux et substances utiles qu'on rencontre dans les étages.

La huitième, l'ordre de l'apparition des êtres vivants indiqués par leurs fossiles.

La neuvième, les dessins des animaux et plantes caractéristiques des étages sédimentaires.

Enfin la dixième est une figure représentant l'ordre géognostique des terrains, la chronologie et la direction des principaux systèmes de soulèvement. Ce tableau renferme les données les plus modernes de la géologie; il mériterait de prendre place dans les établissements d'instruction secondaire, comme un excellent résumé des connaissances exigées pour le baccalauréat ès-sciences, et l'auteur mérite nos sincères remerciements, car ce travail est le résultat de longues et laborieuses recherches.

BOTANIQUE.

MM. Berher et Chapellier à Épinal, Reuss à Mirecourt, Lefèbvre à Neufchâteau, l'abbé Jacquel à Coinches, l'abbé Boulay à Saint-Dié, Demange, instituteur à Gemaingoutte, Pierrat à Gerbamont, Perrin à Cremanvillers, près Vagney, Martin (Nicolas), à Retournemer, continuent à scruter toutes les localités de leur circonscription, et enrichissent chaque année l'herbier du Musée et la flore du département de bonnes espèces, rares ou nouvelles, sinon pour le pays, au moins comme localités.

Nous avons à vous signaler pour ces dernières années les espèces suivantes :

Digitized by Google

ıalictrum majus Jaq.	Bords de la Mosclotte au-dessus de Vagney.	Trouvé par Thiriet.
·ollius Europæus.	Prairies aux environs de Vagney.	Perrin.
:tæa spicata.	Thiéfosse, Bambois de Bâmont.	Perrin.
›rydalis cava.	Bois couverts à Thiéfosse.	Perrin.
— solida.	Basse-sur-le-Rupt, Rebeuville.	Perrin, Chapellier.
— lutea.	Sur les murs du collége d'Epinal.	Berher.
·abis perfoliata.	Epinal, Bambois de Bâmont.	Berher, Perrin.
— arenosa.	Neufchâteau, roches de l'Enfer.	Reuss.
ırdamine impatiens.	Bambois de Bâmont.	Perrin.
— amara.	Bois de Bazoille.	Reuss.
— sylvatica.	Gérardmer.	Berher.
unaria rediviva.	Saulxures.	Perrin.
hlaspi alpestre	Bambois de Bâmont, abondant.	Perrin
eesdalia nudicaulis.	Champs sablonneux de Mirecourt.	Reuss.
enebiera coronopus.	Epinal, Golbey, Darney, Sercœur	Berher.
elianthemum vulgare	Bambois de Bâmont (T. granitiq.)	Perrin.
pergula pentandra.	Epinal, rare.	Berher.
agina apetala.	Epinal.	id.
— ciliata.	Mirecourt, nouv. pour le Départ.	Reuss.
renaria leptoclados.	Epinal, Vagney, nouv. pour le Département.	Berher.
ianthus prolifer.	Dogneville, Remiremont.	Chapellier, Berher
— superbus.	Environs de Mirecourt, rare.	Reuss.
ilene noctiflora.	Epinal.	Berher.
.lthæa hirsuta.	Dogneville, Mirecourt, Ramberv.	Berher, Reuss.
lypericum montanum.	Bambois de Bâmont, rare.	Perrin.
— pulchrum.	Bois des envir. de Mirecourt, très-commun.	Reuss.
·cer Platanoïdes.	Vagney.	Perrin.
·eranium Pyrenaïcum.	Epinal, Deyvillers.	Berher.
·arothamnus scoparius.	Mirecourt, les bois, très-comm.	Reuss.
·enista germanica.	Epinal, Bambois de Bâmont.	Guery, Perrin.
'rifolium ochroleucum.	Mirecourt, assez commun.	Reuss.
'icia lathyroïdes.	Epinal, Châtel.	Berher.
.athyrus sylvestris.	Bambois de Bâmont.	Perrin.
— rissolia.	Moissons, entre Mirecourt et Ravenelle.	Reuss.
\grimonia odorata.	Bambois de Bâmont, Mirecourt.	Perrin, Reuss.
Rubus Sprengelii.	Environs de Mirecourt.	Reuss.
\ronia rotundifolia.	Crémanvillers (granite).	Perrin.
Potentilla Fragariastrum.	Envir. de Mirecourt, très-com.	Reuss.
Sedum annuum.	Epinal.	Berber.
— villosum.	Epinal.	id.
— Fabaria.	Mirecourt.	Reuss.
— Boloniense.	Dogneville.	Berher.

Digitized by Google

Sedum elegans.	Epinal.	Berber.
Chrysosplenium oppositifolium.	Bois des Trois-Fontaines, Mirec.	Reuss.
Libanotis montana.	Bambois de Bâmont.	Perrin.
Rosa tomentosa.	Envir. de Mirecourt (Ahéville).	Reuss.
Œnothera biennis.	Mirecourt, rare.	id.
Sambucus Ebulus.	Thiéfosse.	Perrin.
Ribes nigrum.	Bois de Bazoille.	Reuss.
Valeriana tripteris.	Roche-Urbain, Rochesson.	Perrin.
Valerianella carinata.	Epinal, assez commun:	Berber.
— eriocarpa.	Epinal, dans quelques potagers.	Berber.
Galium uliginosum.	Bois de Ravenelle, Mirecourt.	Reuss.
— elongatum.	Bords du Madon.	id.
Filago Jussiæi.	Epinal.	Berber.
— neglecta.	Commun aux Forges près d'Epinl.	id.
Senecio Jacquianus.	Forêts des environs de Vagney.	Perrin.
— subalpinus.	Forêts des environs de Cornimont (nouveau).	id.
— spathulæfolia.	Forêts de Cornimont et vallon de Ste-Sabine à Cleurie (nouv.)	Trouvé par MM. Perrin, Pierrat et l'abbé Boulay.
Centaurea montana.	Couvre les prairies de Cornimont	Perrin.
Onopordon Achanthium.	Epinal.	Berber.
Carduus crispus.	La Bresse.	Perrin.
Soyeria paludosa.	Bords de la Moselle entre Epinal et Dinozé, commun.	Berber.
Sonchus alpinus.	Rochesson.	Perrin.
Hieracium pratense.	Epinal, Gérardmer, rare.	Berber.
Jasione perennis.	Epinal.	Guery.
Campanula persicæfolia.	Bambois de Bâmont.	Perrin.
Vaccinium Myrtillus.	Assez comm. aux env. de Mirecrt	Reuss.
Lysimachia nemorum.	Thuillières	id.
Myosotis cæspitosa.	Epinal.	Berber.
Hyoscyamus niger.	Etait rare dans la partie montagneuse, où il s'est répandu depuis quelques années.	
Cicendia filiformis.	Epinal, la Chap.-aux-Bois, nouv.	Berber.
Cuscuta Trifolii.	Epinal, Bruyères, St-Amé, sur le trèfle.	
Cuscuta densiflora.	Le lin, au Tholy.	Perrin.
Datura Stramonium.	Vagney.	id.
Verbascum floccosum.	St-Amé.	Berber.
Digitalis grandiflora.	Golbey.	Hoël, Berber.
— lutea.	Bambois de Bâmont, Dogneville.	Perrin, Berber.
Veronica Buxbaumii, var. Kochiana.	Epinal, fugace.	Berber.
Veronica montana.	Rochesson.	id.

Digitized by Google

Orobanche cœrulea.	Saint-Dié.	Boulay.
Lathræa squammaria.	Sur les racines du houx, à Cornimont.	Perrin.
Leonurus Cardiaca.	Zainvillers.	Perrin.
Ajuga Genevensis.	Epinal, Dogneville.	Berher.
Mentha sativa.	Plus commun à Vaubexy.	Reuss.
Salvia verticillata.	Remiremont.	Perrin.
Anagallis tenella.	Raon-l'Etape.	Boulay.
Plantago intermedia.	Vagney.	Perrin.
Rumex sanguineus.	Vagney, granite.	id.
— maritimus.	Bords du Madon, rare.	Reuss.
— scutatus.	Epinal, grèves de la Moselle.	Chapellier, Berher
— hydrolapathum.	Très-comm., env. de Mirecourt.	
Parietaria erecta.	Cornimont, Epinal.	Perrin, Chapellier.
Salix viminalis.	Rives de la Moselle, au-dessus d'Epinal.	Berher. id.
— amygdalina.	id.	id.
Scheuchzeria palustris.	Etang de Bouzey.	id.
Potamogeton oblongus.	Gérardmer, Vaguey, Epinal.	id.
— fluitans.	Vagney.	id.
— rufescens.	Nomexy.	id.
— perfoliatus.	id.	Berher et Reuss, à Mirecourt.
Acorus Calamus.	Poussay, ruisseau qui vient de Frenelle.	Reuss.
Cephalanthera pallens.	Bois de Dogneville, Nomexy.	Berher.
— rubra.	Neufchâteau.	Reuss.
— ensifolia.	Bambois de Bâmont.	Perrin.
Orchis viridis.	Près Villers.	Reuss.
Spiranthes autumnalis.	Coteaux secs de Lemmecourt.	Chapellier.
Ornithogalum umbellatum.	Epinal, Vaguey, dans les prairies.	Chapellier, Perrin
Scirpus compressus.	Commun à Ahéville.	Reuss.
Carex brizoïdes.	Sapois, ruisseau du Bouchot à Vagney.	Pierrat, Perrin.
— paniculata.	Etang de Bousey.	Berher.
— binervis.	Epinal.	id.
— elongata.	Epinal.	id.
— limosa.	Etang de Bousey.	id.
— filiformis.	id.	id.
— hordeistichos.	Ubexy.	id.
— teretiuscula.	Etang de Bousey (nouveau).	id.
— maxima.	Bambois de Bâmont.	id.
Rhyncospora fusca.	La Chapelle-aux-Bois.	Boulay.
Leersia oryzoïdes.	Peu commun à Poussay.	Reuss.
Poa sudetica.	Bambois de Bâmont.	Berher.
Festuca heterophylla.	id.	id.

Digitized by Google

Festuca arundinacea.	Epinal, bords du Madon.	Berber, Reuss.
Holcus mollis.	Peu commun, Mirecourt.	Reuss.
Melica natans.	Abonde sur les bords de la Moselle, à Dinozé.	Berher.
Nardus stricta.	Bois de la Pitroie près Ahéville.	Reuss.
Aspidium Oreopteris.	Epinal	Berher.
Ceterach officinarum.	Rochers de Tilleux et murs du cimetière de Rouceux.	Chapellier.
Lycopodium chamœcyparissus.	Uzemain.	Hogard.
Lycopodium alpinum.	Hauteurs de Vagney.	Perrin.
Chara flexilis.	Epinal.	Berber.

Parmi ces plantes, il en est peu de réellement rares pour le Département, et encore moins de nouvelles, mais un grand nombre d'entre elles présentent au moins de l'intérêt, au point de vue de la géographie botanique, et de la distribution des espèces. Ce sont des matériaux qu'il faut amasser avec soin, afin de compléter le catalogue méthodique de la végétation spontanée des Vosges, publié en 1845 dans la *Statistique* du département.

Nous avons, de notre côté, contribué à enrichir l'herbier général de plantes exotiques spontanées, et surtout de plantes cultivées, dont voici la liste selon l'ordre des familles naturelles de DeCandolle, qui est adopté dans la disposition de l'herbier :

Nigella ciliaris, Clematis glauca, Linum fruticosum, Olinia cymosa, Cœanothus cœruleus, Acer spicatum, Acer Creticum, Brucea ferruginea, Crataegus coccinea, Fuchsia microphylla, Escallonia floribunda, Pastinaca sativa, Leycesteria formosa, Morina persica, Frankia viotalea, Senecio umbrosus, Senecio coriaceus, Senecio triflorus, Rothia cheiranthifolia, Artemisia monogyna, Osteospernum pinnatifidum, Conyza sicula, Achillea biserrata, Tagetes multiglandulosa, Helianthus giganteus, Aster, (une série de 30 variétés cultivées), Phillyrea media, Jasminum grandiflorum, Asclepias fruticosa, Calceolaria rugosa, Torrenia asiatica, Russelia juncea, Veronica speciosa, Ziziphora tenuior, Ziziphora capitata, Eugenia Zeyleri, Bignonia Catalpa, Plumbago Europea, Hakea dactyloïdes, Banksia ericifolia, Protea scolymus, Thuya occidentalis, Heme-

Digitized by Google

rocallis Japonica, Poa alpina et laxa, Aira montana, Ægilops squarrosa, cœrulea, Festuca aurata, Arundo arenaria, Phleum pratense, Cyperus Papyrus, Stypa tenacissima.

Ces deux dernières plantes offrent, dans les circonstances industrielles actuelles un certain intérêt.

L'une d'elles, le Cyperus Papyrus de Linné, de la famille des Cypéracées, qui est originaire des bords du Nil, et se rencontre en Abyssinie, en Syrie et même en Sicile, était employée dès la plus haute antiquité pour la fabrication du papier.

On se servait des fortes tiges du Papyrus, dont on séparait les lames minces qui les composent.

Après avoir étendu ces feuillets, on en retranchait les irrégularités, puis on les couvrait d'eau trouble du Nil, laquelle, en Égypte, tenait lieu de colle dont on se servait quand on fabriquait ailleurs ce papier.

Sur la première feuille préparée de la sorte, on en appliquait une seconde posée en travers, de manière que les fibres s'entrecoupaient à angle droit, on continuait d'en unir ainsi plusieurs ensemble, on mettait sous presse et on faisait sécher. Enfin on battait le papier avec un marteau, et on le polissait au moyen d'une dent ou d'une écaille. Telles étaient les préparations qu'il devait subir avant que les écrivains en pussent faire usage.

L'autre de ces plantes, le Stipa tenacissima de Desfontaines, est une Graminée très-répandue en Algérie, surtout dans la province d'Oran, où elle couvre d'immenses étendues de terrains, et se trouve aussi en Espagne et en Grèce. Elle est connue en Algérie et dans le commerce, sous le nom d'Alpha, et c'est avec elle qu'on propose et qu'on espère remplacer en partie les chiffons, dont la consommation et le prix vont sans cesse en augmentant.

On en prépare déjà en Algérie une sorte de pâte, qui est livrée au commerce pour la fabrication des papiers, mais son prix trop élevé ne permet pas encore de l'employer avec avantage.

Digitized by Google

L'Alpha sert aussi à fabriquer des articles de sparterie, entre autres des paillassons dont la durée est très-longue.

Mon père publiait depuis 1810, en collaboration d'abord avec le professeur Nestler, de Strasbourg, puis avec W. P. Schimper, conservateur du Muséum de cette ville, sous le titre de : *Stirpes Cryptogamæ VogesoRhenanæ* ou plantes cryptogames de la région Vosgienne et Rhénane, un herbier divisé par volumes, contenant 100 espèces.

Dans un de ses derniers rapports, celui de 1855, il vous entretenait du quatorzième fascicule qui venait de paraître, et lorsque la mort est venue le surprendre, rien n'annonçait, malgré l'âge de 82 ans qu'il avait atteint, le ralentissement de son ardeur au travail; il semblait plutôt redoubler d'activité pour suffire à tout ce qu'il entreprenait. Ses forces physiques hélas, ne pouvaient plus répondre à cette fièvre de connaître qui le dévorait, et cette cause n'a pas été sans influence sur sa fin si inattendue; il est mort comme les bons soldats, sur la brèche et en combattant. Il venait donc de réunir les matériaux nécessaires à la publication du quinzième volume des Stirpes; il ne s'agissait plus que de coordonner et de choisir parmi eux ce qui pouvait présenter le plus d'intérêt.

Aidé et encouragé par ses amis, j'ai entrepris d'achever cette œuvre, en publiant le quinzième fascicule qui sera probablement le couronnement du monument que mon père a élevé à la science cryptogamique, à moins que je ne trouve dans la coopération de bons et savants correspondants l'aide qui me serait nécessaire pour continuer cette publication.

Voici la liste des plantes que contient la quinzième centurie, que j'ai déposées dans l'herbier du Musée départemental avec celles des fascicules précédents.

Digitized by Google

Index sistens Specierum nomina Fasciculi XV.

Parmelia olivacea *Ach.* 1426.
Parmelia exasperata *De Notar.* 1427.
Parmelia prolixa (*Ach.*) *Nyl.* 1428.
Parmelia saxatilis v. sulcata (*Tayl.*) *Nyl.* 1429.
Pellia calycina *Nees.* 1423.
Peziza palearum *Desm.* 1473.
Peziza horridula *Desm.* 1474.
Peziza clandestina *Bull.* 1475
Peziza fusarioides *Berk.* 1476.
Phoma grammicum *Lév.* 1459.
Phoma protuberans *Lév.* 1460.
Prosthemium betulinum *Kunze.* 1481.
Rhynchostegium depressum *Schimp.* 1414.
Rhynchostegium Teesdalii *Dicks.* 1413.
Septoria Euphorbiæ *Guep.* 1468.
Septoria Frangulæ *Guep.* 1467.
Septoria maculosa *Lév.* 1469.
Septoria Mori *Lév.* 1466.
Sphæria Brachycladii *Lacr.* 1456.
Sphæria clypeata *Nees.* 1448.
Sphæria cucurbitula *Tod.* 1455.
Sphæria caulincola *Wallr.* 1452.
Sphæria Evonymi *Kunze.* 1450.
Sphæria herpotricha *Fr.* 1447.
Sphæria isariphora *Desm.* 1453.
Sphæria molybdina *Mont.* 1451.
Sphæria melæna *Fries.* 1454.
Sphæria polyt.icha *Wallr.* 1452.
Spathularia flavida *Pers.* 1477.
Sphagnum fimbriatum *Wils.* 1404.
Sporonema glandicola *Desm.* 1461.
Stigmella dryina *Lév.* 1464.
Sphæropsis atomus *Lév.* 1465.
Sphinctrina microcephala *Nyl.* 1444.
Spilomium pertusariicolum *Nyl.* 1446.
Tubercularia Æsculi *Opiz.* 1478.
Tolipothrix pumila *Kütz.* 1489.
Tetraspora lacunosa *Chauv.* 1492.
Trichostomum tophaceum *Brid.* 1408.
Verrucaria epidermidis v. lactea *Sch.* 1445.
Webera longicolla *Swartz.* 1409.
Xylographa flexella v. virescens *Nyl.* 1441.

ZOOLOGIE.

Depuis le beau cadeau qu'a fait au Musée des Vosges, il y a quelques années, M. le Dr Saucerotte, de Strasbourg, les collections d'animaux des classes supérieures, Mammifères, Oiseaux, Reptiles, Poissons, n'ont pas reçu de notables accroissements. Dans les classes inférieures, je n'ai à vous signaler qu'un envoi de Mr A. Sahler, président de la Société d'Émulation de Montbelliard, qui s'est mis en rapport avec vous, pour l'échange de Mollusques terrestres et fluviatiles, dont il s'occupe avec autant de zèle que de succès.

Grâce aux divers dons qui ont enrichi la collection malacologique et aux recherches premières de Puton, le Musée

Digitized by Google

des Vosges possédera désormais des moyens d'étude qui laisseront peu de chose à désirer.

L'envoi de M. Sahler renferme un grand nombre d'espèces que nous possédions déjà, mais qu'il faut avoir de différentes localités; au reste, M. Sahler est loin d'avoir achevé ses explorations dans le département du Doubs, et il promet de nous faire participer aux fruits de ses nouvelles récoltes.

Liste des Mollusques des environs de Montbelliard, envoyés par M. Sahler.

Vitrina annularis, *Stud.*
— elongata, *Drap.*
— pellucida, *Müll.*
Helix fulva, *Müll.*
— lucida, *Drap.*
— nitida. *Müll.*
— arbustorum, *Müll.*
— ericetorum, *Müll.*
— fruticum, *Müll.*
— hispida, *Lin.*
— incarnata, *Müll.*
— lapicida, *Linn.*
— obvoluta, *Müll.*
— rotundata, *Müll.*
— rufescens, *Drap.*
Bulimus obscurus, *Müll.*
— montanus, *Drap.*
Achatina acicula, *Müll.*
— subcylindrica, *Lin.*
Pupa arenacea, *Brugn.*
— frumentum, *Drap.*
— secale, *Drap.*
— doliolum, *Brugn.*
— dolium, *Drap.*
— muscorum, *Linn.*
— umbilicata, *Drap.*
Vertigo pygmæa, *Müll.*
— Venetzii, *Clarp.*
Clausilia bidens, *Drap.*
— laminata.
— parvula, *Stud.*
— ventricosa, *Drap.*
Cyclostoma elegans, *Drap.*
Pomatias septemspirale.
— maculatum
Lymnæa auricularia, *Drap.*
— intermedia, *Lamk.*
— palustris, *Drap.*
— peregra, *Drap.*
— stagnalis, *Drap.*
— truncatula.
Physa fontinalis, *Drap.*
Planorbis carinatus, *Müll.*
— complanatus, *Drap.*
— vortex, *Müll.*
Paludina achatina, *Lamk.*
Bythinia tentaculata (Helix impura *Lin.*).
Bythinia pygmæa (Cyclostoma pygmæa, *Mich.*)
Cyclas lacustris, *Drap.*
— rivalis, *Drap.*
Anodonta anatina, *Lamk.*
— cygnea, *Drap.*
Unio batava, *Lamk.*
— littoralis, *Cuv.*
— pictorum, *Lamk.*
— Requienii, *Mich.*

Digitized by Google

Je viens de vous citer le nom de Puton qui, sous le titre d'*Essai sur les Mollusques terrestres et fluviatiles des Vosges,* avait publié dans la *Statistique* de notre département une excellente monographie recherchée des amateurs. Ses deux fils ont hérité des goûts de leur père pour les sciences naturelles, mais comme il faut savoir se borner dans les collections particulières, ils se sont dessaisis, en faveur du Musée, des zoophytes et de quelques animaux d'autres classes de leur collection.

Une partie de ces zoophytes étaient nommés; j'ai pu en déterminer quelques-uns, mais il en reste encore dont la désignation est incertaine.

Malgré ce que présente d'aride et de fastidieux à la lecture, la liste d'objets d'histoire naturelle dont les noms sont le plus souvent fort peu harmonieux, je vais néanmoins terminer mon rapport par l'énumération de ce dernier envoi, préférant adopter cette méthode qui facilitera un jour l'inventaire général des collections du Musée départemental.

Don de MM. Puton, de Remiremont.

Poisson de la classe des Cyclostomes ou suceurs, *Cuv.*

Plusieurs crustacés...............	Cancer menas. Calappe migranne. Hermite Bernard.
Vers...........................	Serpula contortiplicata. — vermicularia.

Digitized by Google

ZOOPHITES ACTINOZOAIRES.	ZOANTHAIRES MOUS ET PIERREUX.	Asterias	sepolita.
		Actinia	— ?
		Fongia	agariciformis.
		Caryophyllia	flexuosa.
		Dendrophylla	dianthus.
		—	cornigera.
		Meandrina	areolata.
		—	— ?
		—	labyrinthica.
		Pavonia	girosa.
		Astræa	argus.
		Madrepora	abrotanoïdes.
		Porites	— ?
		Lobophylla	— ?
		Antipate	— ?
	ZOOPHITAIRES.	Corallium	rubrum.
		Gorgonia	viminalis.
		—	flabellum.
		—	verrucosa.
		—	— ?
		—	— ?
		—	— ?
AMORPHO-ZOAIRES.		Spongia	ocellata.
		Halispongia	alcicornis.
		Flustra	foliacea.
		Nemestesia	antennaria.

Au moment où ces pages sont livrées à l'impression, MM. Puton m'annoncent qu'ils ont reçu de M. Charles Michon, de Docelles, sous-inspecteur des forêts à Tlemcem (Algérie), des reptiles et des batraciens que ce dernier y a recueillis, et que leur intention est d'en faire hommage au Musée. Le temps qui me presse ne me permet plus d'en faire autrement mention, dans le rapport de cette année. — Parmi ces reptiles, il y a deux Caméléons, animal très-commun aux environs de Tlemcem, un Jecko et plusieurs espèces de Couleuvres.

NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR

M. CLAUDEL,

PAR

M. MAUD'HEUX FILS,

Membre titulaire.

L'année 1859 a enlevé à la Société d'Emulation un de ses membres les plus chers et les plus utiles, aux agriculteurs et aux pauvres un de leurs amis les plus dévoués, à la ville d'Epinal un de ses meilleurs citoyens. Le 20 septembre, après une longue maladie, M. Claudel est descendu dans la tombe, suivi d'unanimes regrets.

Né à Vaubexy, le troisième jour complémentaire de l'an III de la République, M. Claudel appartenait à une famille honorable, que des alliances rattachèrent à plus d'une notabilité lorraine. Son père a siégé dans les conseils du département des Vosges et de l'arrondissement de Mirecourt, et n'a laissé partout que d'excellents souvenirs. L'éducation de Claudel subit l'heureuse influence du milieu dans lequel se développa son enfance. Il puisa dans les enseignements et les exemples paternels ces principes de rigoureuse délicatesse, auxquels il resta fidèle pendant toute sa vie, et qui lui furent utiles dans l'exercice d'une profession semée de nombreux écueils.

Digitized by Google

Ses études terminées, il se voua à la carrière du notariat, et géra pendant longtemps à Epinal une étude importante. On peut dire du notariat que c'est un instrument avec lequel il est possible de faire ou beaucoup de bien ou beaucoup de mal. A l'époque où Claudel se déterminait à y prendre place, de funestes catastrophes avaient jeté déjà sur le corps dans lequel il entrait des défiances et des préventions. La conduite de Claudel sut les éloigner de lui; il conquit, pour ne les jamais perdre, la confiance et l'estime publiques. Lorsqu'il se démit en faveur d'un successeur, il quitta ses fonctions avec une conscience pure de tout reproche, le cortége de nombreux services rendus et la certitude de n'avoir jamais négligé l'accomplissement d'un devoir.

Claudel n'était point de ceux qui ne franchissent point le cercle étroit et peut-être un peu égoïste des vertus et des intérêts privés. Ce n'est pas qu'il se fît illusion sur les hommes; il savait que la vie publique ne réserve, au moins dans le présent, que soucis, ingratitudes et déceptions à ceux qui l'affrontent. Plus d'une fois, hélas! il devait l'éprouver. Mais les traditions de sa famille et l'amour du bien général dont il était animé, lui donnaient la conviction que quiconque peut être utile à ses concitoyens ou à ses semblables, leur doit son travail et son temps. Les pauvres occupèrent une large place dans son existence, une place proportionnée au besoin qu'ils avaient de lui. Presque constamment il prit part à l'administration des hospices et du bureau de bienfaisance d'Epinal. A la vérité, il fut une époque où des passions politiques qui ne respectèrent rien, osèrent lui dénier même le droit au dévouement et à la pratique des administrations charitables; mais il n'en fut pas longtemps exclu.

L'amertume profonde dont cette exclusion l'avait accablé disparut devant une réparation complète; il put de nouveau, cette fois jusqu'à sa mort, contribuer aux progrès si remarquables qu'ont réalisés les établissements de bienfaisance de sa ville d'adoption.

Digitized by Google

De bonne heure, le suffrage de ses concitoyens lui avait imposé d'autres devoirs, en l'appelant à siéger au sein du conseil municipal d'Epinal. Adjoint, puis maire de cette ville, il sut gagner l'approbation générale par une administration qui restait prudente et économe, sans exclure les améliorations; ferme sans cesser jamais d'être conciliante, en des temps où la violence des partis rendait la conciliation difficile. Vers 1852, lorsque sous l'action d'une main puissante, l'ordre reprit racine dans un sol longtemps tourmenté, lorsque le calme rentra dans les esprits, Claudel pensa qu'il était moins nécessaire, qu'il lui était permis de renoncer à cette première magistrature locale, dont l'inévitable représentation contrariait parfois ses goûts simples et ses habitudes modestes. D'ailleurs l'indépendance de son caractère s'était heurtée plus d'une fois aux vues du pouvoir départemental d'alors; les intérêts de la ville eussent pu souffrir de conflits trop fréquents : il résolut de leur sacrifier la légitime ambition de continuer à les servir. Toutefois il ne renonça point absolument à le faire. S'il cessa d'être le chef de l'administration municipale, il resta dans ses conseils plusieurs années encore, jusqu'à ce que des motifs qu'il ne nous appartient pas d'apprécier le déterminèrent à la retraite. Il sortit des fonctions publiques, comme il était sorti du notariat, avec la satisfaction bien légitime de n'avoir voulu et réalisé que le bien.

Son expérience des hommes et des affaires l'avait désigné au choix du Gouvernement pour la suppléance au tribunal de paix du canton d'Epinal. On le vit sous la toge du magistrat tel qu'il fut partout, plein de bonnes intentions et assez heureux pour les rendre efficaces. S'agissait-il d'arrêter un procès sur le point de naître? il n'épargnait aux justiciables ni des exhortations, ni des prières, qui souvent étaient couronnées de succès. Restaient-ils sourds à sa voix? Fallait-il trancher le litige? Claudel en trouvait la vraie solution, non point peut-être dans une science bien profonde du droit, mais dans une connaissance suffisante de la loi et de ses

Digitized by Google

interprètes, dans les inspirations d'un jugement sûr, d'un esprit essentiellement pratique et expérimenté, d'un cœur droit qui n'était accessible à d'autre influence qu'à celle du vrai et du juste.

Né dans les campagnes des Vosges, mêlé dès son enfance à la vie, aux habitudes, aux travaux des cultivateurs, initié à leurs intérêts par la pratique notariale, propriétaire lui-même d'immeubles, dont il dirigeait personnellent l'exploitation, Claudel ressentait pour l'agriculture la plus ardente sympathie. A ce titre, il ne pouvait manquer d'appartenir à notre Société dont la constante étude est d'en provoquer le développement. Dès 1840, il prenait place au milieu de nous. Presque aussitôt il se faisait remarquer parmi nos collègues les plus actifs, parmi ceux dont le concours était le plus précieux. Notre reconnaissance lui a témoigné que nous l'avions apprécié à sa juste valeur, lorsqu'en 1850 nos votes l'ont élevé à la vice-présidence de la Société. Je n'essaierai point de rappeler tous ici les travaux auxquels il s'est livré, les mémoires qu'il nous a lus, les traces qu'a laissées dans nos archives sa collaboration. Vos souvenirs devanceraient ma plume. Les questions agricoles, les questions d'économie politique et sociale étaient celles auxquelles il s'attachait avec une prédilection qui n'excluait nullement l'intérêt et le goût pour les œuvres littéraires ou artistiques. Cœur généreux, il avait donné à toutes les idées et à toutes les propositions généreuses le droit de le compter au premier rang de leurs défenseurs. Esprit sérieux et réfléchi, il abordait sans hésitation les problèmes les plus graves, jetant dans leur discussion les appréciations d'un bon sens qui ne déviait jamais et d'une expérience que le temps avait mûrie. Combien étaient intéressantes ses études sur l'utilité si souvent agitée du maintien ou de la suppression de l'échelle mobile, sur les causes qui attirent vers les villes les populations des campagnes, sur les dangers de cette émigration et sur les moyens d'y porter remède! Avec quelle conviction il réclamait des

Digitized by Google

mesures destinées à relever moralement et matériellement l'agriculture, des récompenses qui associassent aux mêmes honneurs le laboureur, dont les sueurs fécondent le sol, et le soldat, qui verse son sang pour le défendre!

Nul cependant n'était, pour son propre compte, moins soucieux de ces honneurs que Claudel. Nul ne menait une vie plus modeste et plus retirée. La direction de sa culture, le soin d'un jardin qu'il se plaisait à embellir, les fonctions publiques, la lecture et la méditation absorbaient la majeure partie de ses instants. Le surplus était consacré à la famille et à l'amitié. Un petit cercle de parents et d'amis entourait Claudel et lui rendait plus douces des heures qu'il refusait d'accorder à des réunions nombreuses.

Telle fut en résumé sa carrière : carrière modeste, mais bien remplie, sans éclat, mais non sans fruits, simple comme le sont le respect du devoir et le dévouement, lorsqu'ils tiennent à l'essence même de la nature et du caractère de l'homme.

Les souffrances et la maladie en attristèrent les dernières années. Les amis de Claudel espéraient pourtant le conserver : les apparences d'une santé complétement raffermie semblaient permettre cette illusion. La Providence en décida autrement. L'été de 1859 répandit dans la ville d'Epinal une maladie épidémique, qui fit de nombreuses victimes. Claudel en ressentit les atteintes. Sa constitution lutta longtemps, mais pour succomber; le 20 septembre il rendit le dernier soupir.

Ses dernières volontés offrirent le reflet fidèle des affections de sa vie. Les pauvres de Vaubexy et d'Epinal, les établissements de bienfaisance de cette dernière ville, recueillirent de son testament les preuves des sympathies qu'il leur avait gardées. Il laissa son tribut aux travaux de restauration de cette antique église que le chef-lieu des Vosges est fier de posséder. Enfin, il continua en quelque sorte à notre Société une coopération posthume, en lui apportant de nouveaux moyens de remplir le but qu'elle s'efforce sans cesse d'atteindre.

Digitized by Google

La Société d'Emulation n'a pu songer à acquitter la dette de sa reconnaissance en retraçant dans une courte notice la vie de son regrettable vice-président. Il est des dettes qu'on est impuissant à payer. Elle a pensé du moins qu'elle devait inscrire dans ses Annales, pour qu'il vive autant qu'elle-même, le souvenir de l'homme de bien, dont le dernier adieu a été un bienfait. Puissent ces pages n'être point trop indignes de lui!



Digitized by Google

TABLEAU

DES

MEMBRES COMPOSANT LE BUREAU

ET LES COMMISSIONS ANNUELLES

POUR 1860.

BUREAU.

PRÉSIDENT D'HONNEUR, M. *Ch. de la Guéronnière* ❋, Préfet des Vosges.

PRÉSIDENT HONORAIRE, M. le comte *Siméon* (C. ❋), sénateur.

PRÉSIDENT ANNUEL, M. *Maud'heux père* ❋, avocat.

VICE-PRÉSIDENT, M. *Laurent*, directeur du musée.

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL, M. *Lebrunt*, professeur de mathématiques au collége d'Epinal.

SECRÉTAIRES ADJOINTS. { M. *Gley*, professeur au collége d'Epinal.
M. *Colnenne*, garde général.

TRÉSORIER, M. *Schœll-Dollfus*, ancien directeur de la fabrique de produits chimiques d'Epinal.

ARCHIVISTE, M. *Chapellier*, instituteur.

COMMISSIONS ANNUELLES.

1° COMMISSION DE COMPTABILITÉ.

MM. *Vadet*, président, *Grillot*, *Guery*, *Marchal*, *Schœll-Dollfus*, trésorier.

2° COMMISSION D'ADMISSION.

MM. *Mansuy*, président, *Gley*, *Berher*, *Malgras*, *Joubin*.

Digitized by Google

3° COMMISSION DES ANTIQUITÉS.

MM. *Laurent*, président, *Grillot*, *Reiveilliez*, *Colnenne*, *Guery*, *Gley*.

4° COMMISSION DE PUBLICATION ET DES CONCOURS LITTÉRAIRES, ARTISTIQUES ET SCIENTIFIQUES.

MM. *Malgras*, président, *Chapellier*, *Maud'heux* fils, *Gley*, *Pentecôte*, *Conus*, *Colnenne*, *Joubin*.

5° COMMISSION D'AGRICULTURE ET DES PRIMES.

MM. *Schœll-Dollfus*, président, *Berher*, *Deblaye*, *Ferry*, *Chapellier*, *Marchal*, *Pentecôte*, *Vadet*, *Colin*, *Defranoux*.

6° COMMISSION D'HORTICULTURE.

MM. *Vadet*, président, *Guery*, *Crousse*, *Laurent*, *Deblaye*, *Marotel*, *Schœll-Dollfus*, *Pentecôte*.

7° COMMISSION DE L'INDUSTRIE.

MM. *Laurent*, président, *Grillot*, *Reiveilliez*, *Marchal*, *Pentecôte*.

Le président et le secrétaire perpétuel sont, de droit, membres de toutes les commissions.

Membres titulaires

(résidant à Épinal).

MM.

1836. *Berher*, entomologiste.
1850. *Chapellier*, instituteur public.
1859. *Colnenne*, garde général.
1859. *Conus*, professeur de rhétorique au collége.

1847. *Crousse*, docteur en médecine.
1853. *Deblaye*, propriétaire.
1836. *Defranoux*, inspecteur des contributions indirectes en retraite.
1856. *Delétang*, ingénieur du chemin de fer.
1853. *Ferry*, avocat, maire de la ville d'Epinal.
1825. *Garnier* ✻, docteur en médecine.
1853. *Gley*, professeur au collége.
1825. *Grillot*, architecte du département
1857. *Guéronnière* (Ch. de la) ✻, Préfet des Vosges.
1832. *Guery*, archiviste de la préfecture.
1860. *Joubin*, principal du collége, agrégé de l'Université.
1836. *Laurent*, directeur du musée.
1856. *Lebrunt*, professeur de mathématiques au collége.
1854. *Malgras*, inspecteur d'académie.
1853. *Mansuy* ✻, docteur en médecine.
1856, *Marchal*, agent-voyer chef.
1858. *Marotel*, horticulteur.
1836. *Maud'heux* père ✻, avocat.
1854. *Maud'heux* fils, avocat, docteur en droit.
1857. *Pentecôte*, pharmacien.
1851. *Reiveilliez*, ingénieur civil, architecte de la ville.
1852. *Schœll-Dollfus*, ancien directeur de la fabrique de produits chimiques.
1853. *Vadet* ✻, propriétaire, ancien officier.

Membres associés libres

(résidant dans le département).

MM.

1844. *Blondin*, avoué, président du comice agricole de Saint-Dié.
1850. *Buffet* (Louis) ✻, avocat à Mirecourt, ancien Ministre du Commerce et de l'Agriculture.
1849. *Carrière*, docteur en médecine, géologue à Saint-Dié.
1843. *Chevreuse*, docteur en médecine à Charmes.
1859. *Colin* fils, cultivateur à Saint-Laurent.
1853. *Danis*, architecte à Remiremont.

Digitized by Google

1825. *Derazey*, juge à Epinal.
1859. *Galmiche*, inspecteur des forêts à Remiremont.
1839. *Gaudel*, pharmacien à Bruyères.
1839. *Gaulard*, ancien professeur à Mirecourt.
1842. *Grandjeorges*, ancien notaire à Dompaire.
1859. *Hanus*, secrétaire du comice de Remiremont.
1825. *Hennezel (d')*, membre du Conseil général, maire à Bettoncourt.
1829. *Houel*, ancien principal du collége à Saint-Dié.
1858. *Journet*, industriel au Souche, maire d'Anould.
1858. *Lahache*, pharmacien à Bruyères.
1859. *Lahache*, juge de paix à Bruyères.
1851. *Laurent*, Paul, ancien professeur à l'école forestière de Nancy, au Saut-de-la-Cuve.
1858. *Legrand du Saulle*, doct[r] en méd[ne], maire de Contrexéville.
1858. *Lepage*, Charles, pharmacien à Contrexéville.
1843. *Lenfant* ✻, juge de paix à Mirecourt.
1842. *Lequin*, directeur de la ferme-école de Lahayevaux.
1849. *Liégey*, docteur en médecine à Rambervillers.
1858. *Louis*, professeur au collége de Neufchâteau.
1860. *Mansuy*, médecin vétérinaire à Remiremont.
1855. *Martin-Hachette*, cultivateur à Saint-Dié.
1836. *Merlin* ✻, ancien chef d'escadron d'artillerie à Bruyères.
1839. *Mougeot fils*, docteur en médecine à Bruyères.
1856. *Mourot*, curé à Beaufremont.
1849. *Noel*, président du comice agricole de Remiremont.
1856. *Petit*, principal au collége de Neufchâteau.
1860. *Préclaire*, receveur-buraliste à Charmes.
1842. *Pruines (de)*, maître de forges à Sémouse.
1859. *Renauld*, pépiniériste à Bulgnéville.
1836. *Resal* ✻, avocat à Dompaire, ancien représentant.
1859. *Reuss*, professeur de mathématiques au collége de Mirecourt.
1856. *Schlumberger*, industriel au Val-d'Ajol.
1858. *Thomas*, agriculteur à Thuillières.
1859. *Thomas*, curé du Valtin.
1825. *Turck*, Léopold, docteur en médecine à Plombières, ancien représentant.
1855. *Vuillaume*, supérieur du petit séminaire de Châtel-sur-Moselle.

Digitized by Google

Membres correspondants

(résidant hors du département).

MM.

1829. *Albert-Montémont* ✻, de Remiremont, homme de lettres, à Paris.

1829. *Allonville (comte d')* (O. ✻), conseiller d'Etat, ancien préfet de la Meurthe.

1843. *Altmayer*, propriétaire à Saint-Avold.

1845. *Aubry*, Félix ✻, négociant à Paris.

1853. *Baud*, inspecteur des eaux thermales à Contrexéville.

1855. *Baudrillard* ✻, professeur suppléant d'économie politique au ocllége de France.

1854. *Baudrillard*, conservateur des forêts à Ajaccio.

1842. *Beaulieu (de)*, membre de la Société des antiquaires de France.

1843. *Beaupré*, juge au tribunal civil de Nancy.

1832. *Bégin*, docteur en médecine et homme de lettres à Metz.

1860. *Benoit* ✻, doyen de la falcuté des lettres de Nancy.

1829. *Billy (de)* (O. ✻), inspecteur général des mines à Paris.

1842. *Blaise des Vosges* ✻, professeur d'économie politique à Paris.

1853. *Bourlon de Rouvre* (O. ✻), ancien préfet des Vosges, préfet de Maine-et-Loire.

1845. *Charlier*, inspecteur des forêts à Caudebec.

1853. *Chérest*, professeur à l'école industrielle de Mulhouse.

1829. *Cherrière (de)* ✻ (O. ✻), ancien sous-préfet de Neufchâteau, à Bazoilles.

1845. *Claudel*, d'Epinal, ingénieur civil à Paris.

1847. *Colomb*, Edouard, chimiste à Paris.

1836. *Cressant*, directeur de la ferme expérimentale d'Artfeuille.

1856. *Daubrée* ✻, ingénieur en chef des mines, doyen de la faculté des sciences de Strasbourg.

1847. *Delesse* ✻, ingénieur des mines, professeur à la faculté des sciences de Besançon.

1839. *Demidoff*, Anatole, propriétaire de mines aux Monts-Ourals (Russie), à Florence.

Digitized by Google

1839. *Denis*, médecin à Toul.
1847. *Desbœufs* ✻, statuaire à Paris.
1848. *D'Estoquois*, professeur à la faculté des sciences de Besançon.
1825. *Didion*, de Charmes, ingénieur à Niort.
1844. *Digot*, avocat à Nancy.
1843. *Dompmartin*, docteur en médecine à Dijon.
1850. *Drahein*, docteur en médecine à Besançon.
1845. *Dumont*, juge à Saint-Mihiel.
1844. *Gaillardot*, docteur en médecine à Saïda (Syrie).
1856. *Garnier*, Paul ✻, horloger à Paris.
1840. *Géhin (dit Vérusmaur)*, homme de lettres à Cherbourg.
1844. *Gigauld d'Olincourt*, ingénieur civil, architecte à Bar-le-Duc.
1852. *Gilbert d'Hercourt*, directeur de l'institut orthopédique à Lyon.
1845. *Gilet*, juge d'instruction à Nancy.
1845. *Gley* ✻, officier d'administration principal des subsistances militaires à Paris.
1844. *Glœsner*, professeur à Liége.
1842. *Gobron*, ancien élève de Roville.
1842, *Godde de Liancourt*, fondateur de la Société des naufrages à Paris.
1844. *Godron* ✻, doyen de la faculté des sciences de Nancy.
1857. *Grandemange*, d'Epinal, professeur de calcul mental à Orléans.
1839. *Guerrier de Dumast* ✻, ancien intendant militaire, homme de lettres à Nancy.
1839. *Guibal*, juge de paix à Nancy.
1844. *Guillaume*, aumônier de la chapelle ducale à Nancy.
1836. *Haussmann* ✻, ancien sous-intendant militaire à Paris.
1858. *Hoorebecke*, (Gustave van), avocat à la cour d'appel de Gand.
1829. *Hubert*, naturaliste et hommes de lettres à Iverdun.
1848. *Husson*, pharmacien à Toul.
1842. *Joly* ✻, ingénieur en chef des ponts et chaussées à Auch.
1858. *Jutier* ✻, ingénieur des mines à Colmar.
1839. *Kirschleger*, professeur de botanique à Strasbourg.
1855. *Küss*, ingénieur à Metz.
1829. *Languet de Sivry*, propriétaire à Arnay-le-Duc (Côte-d'Or).

Digitized by Google

1836. *Lebesque*, professeur à la faculté des sciences de Bordeaux, ancien professeur au collége d'Epinal.

1849 *Lebrun*, architecte à Lunéville.

1850. *Lecoq* ✵, géologue, professeur à la faculté des sciences de Clermont-Ferrant, correspondant de l'institut.

1844. *Lepage* ✵, Henry, archiviste du département de la Meurthe, président de la Société d'archéologie lorraine.

1836. *Lemarquis* ✵, ancien juge à Nancy.

1853. *Lemoyne* ✵, ingénieur en chef en retraite à Metz.

1825. *Levaillant de Bovent* ✵, ingénieur en chef à Besançon.

1847. *Levallois* ✵, inspecteur général des mines à Paris.

1849. *Lehr*, Paul, ancien fabricant à Strasbourg, ancien membre du Conseil général des Vosges.

1853. *L'héritier* ✵, inspecteur des eaux de Plombières.

1844. *Lionnet* ✵, professeur de mathématiques au lycée Louis-le-Grand.

1829. *Malgaigne* ✵, docteur en médecine à Paris.

1840. *Mansion*. directeur de l'école normale primaire à Charleville.

1847. *Martins* ✵, professeur à la faculté de médecine de Montpelleir.

1825. *Masson* ✵, président de chambre à Nancy.

1854. *Matheron*, ingénieur civil à Toulon.

1836. *Maulbon d'Arbaumont* ✵, ingénieur en chef en retraite.

1847. *Mauléon* (*de*), directeur fondateur du *Recueil industriel et des beaux-arts* à Paris.

1852. *Meaume*, professeur à l'école forestière de Nancy.

1857. *Michaud*, naturaliste à Sainte-Foy-lès-Lyon.

1841. *Monnier*, propriétaire à Nancy.

1859. *Morand* ✵, médecin major au 5e lanciers.

1841. *Naville*, Alfred, praticulteur à Genève.

1859. *Nicklès*, professeur à la faculté des sciences de Nancy.

1845. *Oulmont* ✵, d'Epinal, docteur en médecine à Paris.

1852. *Péchin* ✵, sous-préfet à Narbonne.

1829. *Pensée*, Charles, d'Epinal, professeur de dessin à Orléans.

1836. *Péricault de Gravillon* ✵, lieutenant-colonel d'état-major à Paris.

1847. *Perrey* ✵, professeur à la faculté des sciences de Dijon.

Digitized by Google

1825. *Petot* (O. ✻), d'Epinal, inspecteur général des ponts et chaussées.

1841. *Pierrard*, ancien officier du génie à Verdun.

1839. *Pinet*, avocat à la cour impériale à Paris.

1829. *Piroux*, d'Epinal, directeur de l'institution des sourds-muets à Nancy.

1844. *Poirel* ✻, président de chambre à la cour impériale d'Amiens.

1860. *Postel*, docteur en médecine à Caen.

1839. *Putegnat*, de Lunéville, docteur en médecine.

1829. *Riant*, aumônier du lycée de Strasbourg.

1841. *Riquet* ✻, médecin vétérinaire principal à Paris.

1856. *Risler*, rédacteur du *Journal d'agriculture pratique* à Paris.

1853. *Sabourin de Nanton*, ancien directeur des postes à Strasbourg.

1842. *Salmon* ✻, avocat général à Metz, ancien représentant du peuple.

1829. *Saucerotte*, docteur en médecine à Lunéville.

1831. *Siméon* (comte) (C. ✻), sénateur.

1842. *Simon*, conseiller à la cour impériale de Metz.

1843. *Simonin* ✻, médecin de l'hospice civil de Nancy, professeur à l'école de médecine.

1832. *Soulacroix* ✻, chef de division au ministère de l'instruction publique, ancien recteur de l'Académie de Nancy.

1829. *Soyer-Willemet* ✻, naturaliste, bibliothécaire à Nancy.

1854. *Tadini (de)*, médecin oculiste à Lunéville.

1853. *Thévenin*, procureur impérial à Auch.

1832. *Toussaint*, agriculteur à Stuttgard.

1838. *Trouillet*, arboriculteur à Montreuil-les-Pêches (Seine).

1829. *Turck*, docteur en médecine à Paris.

1843. *Turck*, Amédée, fondateur de l'école d'agriculture de Sainte-Geneviève, près de Nancy.

1844. *Vagner*, homme de lettres à Nancy.

1845. *Valdezey*, médecin à Liancourt.

1829. *Vergnauld-Romagnési*, négociant à Orléans.

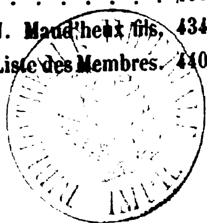
1843. *Villepoix (de)*, ancien professeur d'agriculture à Roville, pharmacien à Eu.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE 2e CAHIER DU TOME X. — ANNÉE 1859.



Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google



Digitized by Google


Berkeley
LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA
Digitized by Google


Digitized by Google